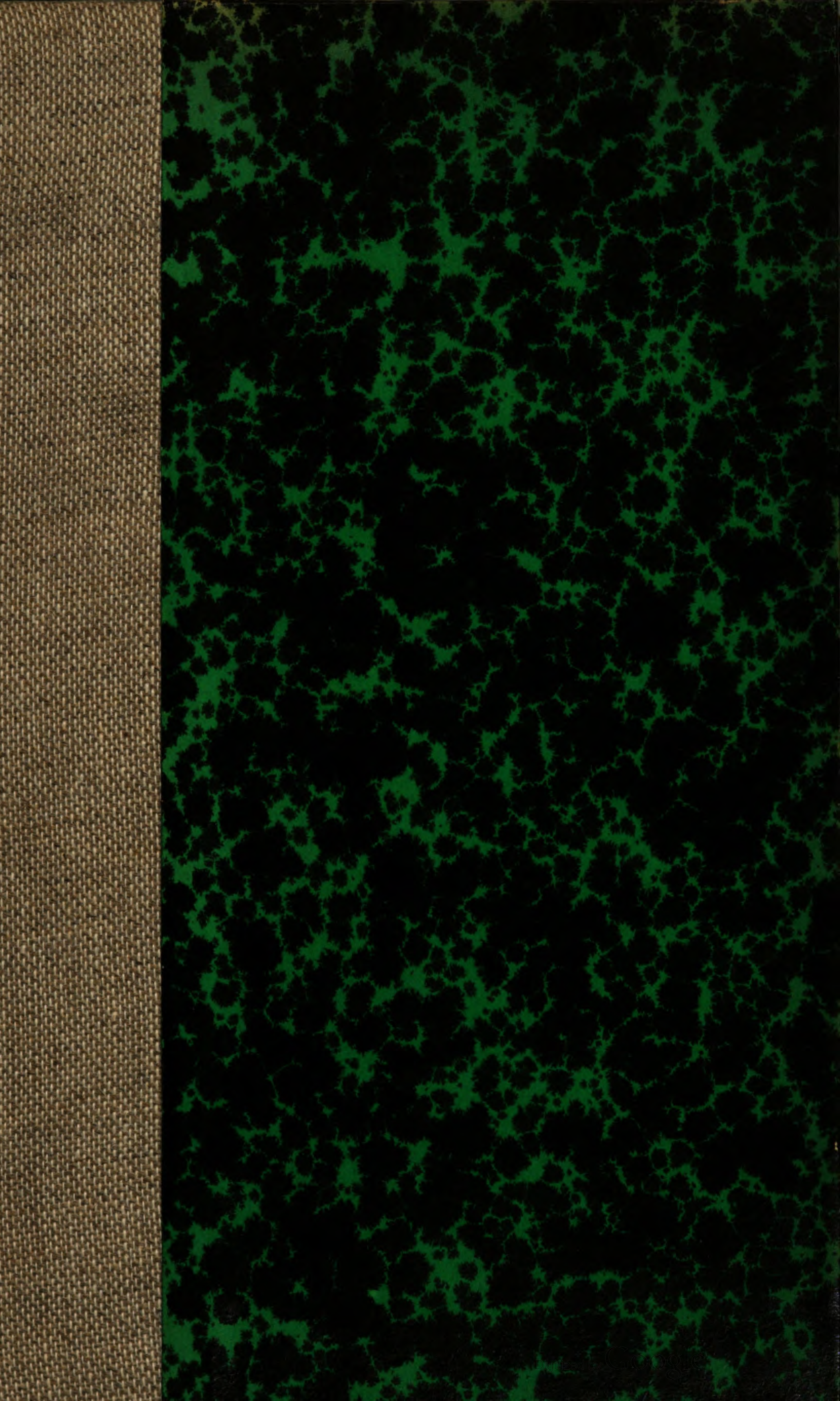
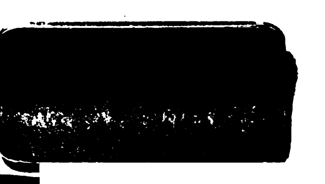
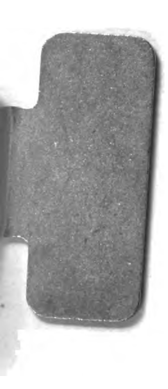
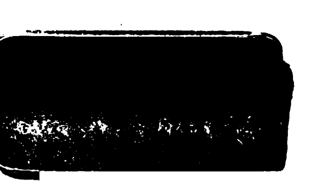










Année 1907. N° 2 15 Février

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME LIV.

SOMMAIRE

ON S'ABONNE : **A Lyon,** FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VIe arrond.).
A **Londres,** chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A **Madrid,** chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

AVIS IMPORTANT

Bien que tous les articles insérés dans la Revue aient été soumis au Comité de Rédaction, celui-ci entend néanmoins laisser à chaque auteur la responsabilité de ses opinions.

Pour la RÉDACTION, adresser toutes les communications aux bureaux de la Revue, à Lyon, 25, rue du Plat.

Pour l'ADMINISTRATION, s'adresser à M. Emmanuel VITTE, *3, place Bellecour, à Lyon. — On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste.*

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

France et Algérie :	*Union postale, Etats-Unis et Canada :*
Un an : **20** fr. — Six mois : **11** fr.	Un an : **24** fr. — Six mois : **13** fr.

La Guadeloupe, La Réunion : **28** fr.; Indes Orientales et pays d'outre-mer : **30** fr.

Les Abonnements partent du 15 Janvier et du 15 Juillet; ils sont payables d'avance. Cependant chacun peut choisir la date et le mode de paiement, à la condition d'en avertir l'Administrateur, par lettre ou carte postale.

Le meilleur mode de paiement est l'envoi d'un mandat-poste à l'adresse de M. l'abbé CHATARD, gérant (rue du Plat, 25), ou de M. Emmanuel VITTE, 3, place Bellecour, Lyon.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

---

15 JANVIER — 15 AVRIL 1907

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

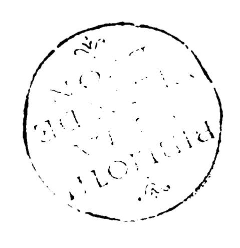
D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME LIV.

15 JANVIER — 15 AVRIL 1907





ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat,
et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A **Paris**, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VIe arrond.).
A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A **Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.



UN DÉFENSEUR DE LA " NOUVELLE-FRANCE "

FRANÇOIS PICQUET LE " CANADIEN "

(1708-1781)

AVANT-PROPOS

« Un missionnaire recommandable pas son zèle et par les services qu'il a rendus à l'Eglise et à l'Etat, né dans la même ville que moi, et avec qui j'ai eu des relations particulières, m'avait mis à portée de donner une idée de ses travaux. J'ai cru que cette notice méritait de trouver place dans les *Lettres Édifiantes*, ayant précisément le même objet que les autres pièces de ce recueil, et j'ai été flatté de pouvoir rendre un témoignage honorable à la mémoire d'un compatriote et d'un ami aussi estimable que M. l'abbé Picquet (1). »

L'accent de sincérité de cette déclaration ne trompera personne. Cependant, placée comme elle est, au début d'une notice consacrée aux « travaux » d'un simple missionnaire, elle ne peut manquer de piquer la curiosité du lecteur par son allure à la fois solennelle et mystérieuse. Le plus étrange, c'est qu'en parcourant la biographie du bressan François Picquet, on soit assez longtemps avant de se douter de la qualité de

(1) *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères* (*Mémoires des Indes*), Paris, 1783, t. XXVI, pp. 1-63 ; et Lyon, 1819, t. XIX, pp. 262-301.

l'auteur, lequel n'est autre que l'illustre astronome, Jérôme de Lalande.

A vrai dire, la rencontre est assez imprévue. « L'athée Lalande » (1) collaborant à une revue d'édification, en pleine bataille philosophique, en pleine activité de son génie, en pleine gloire, quelque vingt ans avant de publier ses fameux et malencontreux suppléments au *Dictionnaire* de Sylvain Maréchal (2), voilà, assurément, qui ne manque pas d'une certaine saveur !

A la réflexion, le geste du savant s'explique sans trop de peine.

Compatriote et ami de François Picquet, ainsi qu'il se plaît à le rappeler lui-même, Lalande avait une autre raison de s'intéresser à l'œuvre d'un « missionnaire du roi » au Canada, d'un « colonial » comme nous dirions aujourd'hui : il faisait partie de l'Académie de Marine (3) ; bien plus, il était pensionné par ce département auquel ressortissait, de son temps, toute l'administration de nos possessions d'outre-mer.

Par ailleurs, l'évolution religieuse du commensal de Frédéric, de l'admirateur de Voltaire, n'était pas achevée, semble-t-il, à l'époque où il prenait la plume pour retracer la vie de M. Picquet, c'est-à-dire vers 1712. En 1769, Lalande imprimait encore que « l'athéisme est une folie » ; en 1793 il était arrivé à la négation absolue de Dieu et, le 8 février de l'année suivante, il déclarait du haut de la chaire de Sainte-Geneviève qu'on

(1) C'est le titre que lui décerne généreusement M. Aulard dans une de ses récentes *Etudes et Leçons sur la Révolution française*, Paris, 1904, pp. 303-316.

(2) *Notice sur Sylvain Maréchal, avec des suppléments pour le dictionnaire des Athées*, in-8° de 60 pp. S. l. n. d. (1805). Lalande imagina d'y faire figurer Napoléon. Du fond de l'Allemagne, l'empereur foudroya l'ingénu : il ordonna à son ministre de l'Intérieur de convoquer l'Institut en séance extraordinaire pour enjoindre à Lalande, « au nom du corps, de ne plus rien imprimer et de ne plus obscurcir dans ses vieux jours ce qu'il avait fait dans ses jours de force pour obtenir l'estime des savants. » Le savant, si durement rabroué, traité de vieillard « tombé en enfance », se soumit piteusement et désormais, il se tint coi.

(3) Créée en 1752, dispersée quelque temps après les désastres de la guerre coloniale, l'Académie de marine fut réorganisée en 1769 et affiliée à l'Académie des Sciences en 1771, en sorte que des savants comme Duhamel et Lalande, faisaient partie des deux compagnies. — Ajoutons que Lalande publia un *Abrégé de Navigation* (Paris, 1793).

devait substituer au vieux christianisme le culte de la jeune Raison. Au surplus, cela ne l'empêchait pas d'écrire quelque temps après : « J'aime la Religion, parce qu'elle met dans les mains de ses ministres des moyens de contribuer au bonheur de l'humanité ! »

Un tel aveu justifie sans doute le mot bien connu de Monge : « Lalande est un athée chrétien »; en tout cas, on aurait bien le droit de l'inscrire comme épigraphe en tête de la notice des *Lettres Édifiantes*.

De vingt-quatre ans plus jeune que l'abbé Picquet, l'astronome fit la connaissance du missionnaire, quand celui-ci revint en France pour la première fois et qu'il fut reçu de la manière la plus flatteuse par Louis XV, la cour et les ministres (automne de 1753).

Lalande était alors un tout jeune homme ; mais il venait de révéler son génie au cours d'une mission scientifique à Berlin ; l'Académie, fondée par le roi de Prusse, l'avait admis parmi ses membres et, à son tour, l'Institut de France lui avait ouvert ses portes. On conçoit aisément que, dans la griserie de sa gloire naissante, le savant, qui eut du reste le bon goût d'aimer d'amour fidèle sa province, se soit montré sensible à la renommée d'un compatriote si honorablement accueilli à Paris et à Versailles.

Plus tard, lorsque François Picquet, refusant de s'incliner devant le triomphe de la force, quitta l'Amérique du Nord désormais anglaise et vint chercher au pays natal le repos et l'oubli, Lalande eut souvent l'occasion de le revoir. Plusieurs passages de la Notice qu'il lui a consacrée prouvent jusqu'à l'évidence que l'astronome écrivit sur les notes et pour ainsi dire sous la dictée du vieillard bienveillant et disert, qui était devenu son ami. Il n'est point douteux que le «Canadien», comme l'appelaient ses compatriotes par une habitude de langage qui leur est restée familière, entretint à maintes reprises son futur biographe de ses travaux et de ses luttes d'autrefois, de ses espérances fauchées, de ses patriotiques tristesses.

Missionnaire du roi au Canada de 1734 à 1760, fondateur

de la ville américaine d'Ogdensburg (1), l'abbé Picquet a rempli, dans notre ancienne colonie de la « Nouvelle-France », une haute mission patriotique et civilisatrice. Comme son contemporain, le P. Joseph de Moyria-Mailla (2), comme tant d'autres missionnaires partis de la généreuse France, du diocèse de Lyon en particulier, il sut unir à un zèle ardent pour la propagation de l'Evangile un dévouement sans bornes au service du roi et à la grandeur du pays. « Je serais trop heureux, écrivait-il un jour au marquis de La Galissonnière (3), si mes petits travaux peuvent contribuer en quelque chose au bien de la Religion et au service du Roi. Ce sont là toutes mes vues et mes désirs et les sentiments dans lesquels je veux vivre et mourir. »

Nobles aspirations qu'il formulait encore dans un souhait dont la concision énergique ne laisse pas d'être impressionnante : « J'aurais désiré pouvoir étendre l'empire de Jésus-Christ et du Roi, mes bons maîtres, jusqu'aux extrémités du monde (4) ! »

Ainsi, dans le cœur du vaillant missionnaire, l'amour de la patrie se confondait avec l'amour de la religion.

Ce que fit l'abbé Picquet pour la conversion des sauvages, d'autres sans doute l'ont fait, sinon avec la même bonheur, du moins avec un zèle tout pareil. En revanche, il nous apparaît digne, en tant que serviteur de la cause nationale, de la plus rare, de la plus haute admiration. Voilà pourquoi dans les pages

(1) Dans l'Etat de New-York, sur la rive droite du Saint-Laurent.

(2) Né à Maillat (Ain) en 1679. Il était issu d'une des plus anciennes familles chevaleresques du Bugey. A vingt ans, il partit pour la Chine où il rendit de grands services à la cause de la civilisation chrétienne. C'est lui qui fit exécuter la *Carte générale de la Chine et de la Tartarie*, sur l'ordre de l'empereur Khang-hi. Fixé à la cour de Pékin, il traduisit les annales chinoises, qui furent éditées après sa mort sous le titre d'*Histoire générale de la Chine* (Paris 1777-1783). Il est mort à Pékin en 1748 : Khang-hi assista à ses funérailles.

(3) Lettre du 4 août 1749 (*Archives de l'Archevêché de Québec*). Roland-Michel Barrin, marquis de la Galissonnière, lieutenant-général des armées navales et administrateur du Canada, de 1747 à 1749, né à Rochefort en 1693, mort à Nemours en 1756, l'année même de sa belle victoire sur l'amiral Byng. Il fut membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Marine.

(4) Lettre du 2 février 1752. Cf. Parkman, *Montcalm and Wolfe*, Boston, 1880, t. II, p. 417.

qui suivent, tout en n'ayant garde de passer sous silence les labeurs et les succès de l'apôtre, nous nous sommes attachés surtout à rappeler les luttes soutenues par le patriote et les services qu'il a rendus à son pays. C'est assez dire qu'en retraçant cette noble vie, féconde, harmonieuse et pure, nous nous sommes placés au point de vue où s'accusent le plus fortement et la personnalité de l'homme et l'originalité de sa mission.

Comme l'a noté, d'un trait juste, son plus récent et son meilleur biographe (1), « la grande œuvre, l'œuvre par excellence de M. Picquet, ce fut d'assurer à la France le concours des nations sauvages, dans la lutte de notre mère-patrie contre l'Angleterre pour la possession de l'Amérique du Nord, le concours surtout, ou du moins la neutralité des Iroquois, qui malheureusement s'étaient toujours montrés si hostiles au Canada. » En effet, c'est aux Indiens des tribus du Nord : Hurons, Algonquins, Nipissings, etc...; c'est davantage encore aux sauvages des « Cinq-Cantons » (2) que notre compatriote consacra les efforts de son zèle, soit à la mission du Lac des Deux-Montagnes, soit au poste de la Présentation. Parmi les admirables missionnaires : Sulpiciens, Jésuites, Récollets et autres, qui furent dans l'Amérique septentrionale les « pionniers » de la civilisation française et de la foi, nul n'a manié plus habilement que lui les esprits des Indiens, nul aussi n'a exercé sur eux une influence plus continue et plus heureuse.

Fixer pour ainsi dire au sol ces farouches coureurs des bois ; s'efforcer d'adoucir leur existence, ordinairement si rude et si peu sûre du lendemain, en leur créant des ressources nouvelles, en les initiant à des procédés de culture moins rudimentaires que ceux qu'ils avaient pratiqués jusqu'alors ; les grouper ensuite, cabane par cabane, famille par famille, dans l'enceinte de villages fortifiés, sous la protection de notre drapeau, et par un contact perpétuel les maintenir dans l'al-

(1) M. l'abbé Auguste Gosselin : *Le fondateur de la Présentation, l'abbé Picquet*, dans *Mémoires et Comptes rendus de la Société royale du Canada*, t. XII, section 1, 1894, in-4° de 28 pp.

(2) On désignait ainsi la fédération des peuplades iroquoises. V. ci-dessous.

liance française ; enfin, quand la défense de la colonie le demandait, les entraîner à la bataille à la suite des milices et des troupes régulières, telle fut la tâche entreprise par François Picquet.

C'était là une œuvre infiniment délicate, rebutante et difficile, —car elle exigeait de longs et patients efforts, — périlleuse même, mais d'une importance capitale pendant les vingt-cinq dernières années de la lutte presque séculaire qui allait recevoir sur les plaines d'Abraham un si tragique dénouement. « L'apôtre des Iroquois », comme l'appelait l'intendant Hocquart (1), en vint à bout contre toute espérance, grâce à ses qualités de courageuse initiative, d'énergie soutenue et de belle humeur, grâce surtout à la ferveur de ses convictions religieuses et patriotiques.

Faut-il s'étonner après cela que le nom du missionnaire bressan soit resté profondément gravé dans la mémoire de ces Canadiens qui aiment passionnément leur histoire, toute leur histoire? de ces Américains de l'Union qui sont à juste titre si fiers de leurs récentes, mais glorieuses origines? Presque oublié dans sa patrie et jusque dans notre Bresse, trop dédaigneuse de son riche patrimoine d'honneur, François Picquet est au contraire bien vivant sur les deux rives de ce magnifique Saint-Laurent dont tant de fois il franchit les rapides sur son frêle canot d'écorce de bouleau. En 1899, la ville d'Ogdensburg lui érigeait un beau monument sur les ruines du fort de La Présentation, fondé par lui un siècle et demi plus tôt ; les « Sociétés historiques » du Canada inscrivent son nom dans leurs annales, sinon comme l'un des plus grands, du moins comme l'un des plus honorables de toute l'épopée canadienne : de Québec à Montréal et des bords de l'Ottawa au lac Ontario, le souvenir de celui qui l'a porté rayonne d'une gloire discrète, mais pure.

Ce souvenir, nous l'avons poursuivi, avec une ardeur de sympathie sans cesse grandissante, à travers les publications

(1) Gilles Hocquart, sieur de Champerny, né à Mortagne en 1694. Second fils de l'intendant Hocquart de Seulles, il entra lui-même dans le commissariat en 1706. Il devint successivement intendant au Canada en 1731, à Brest en 1749 et intendant des classes à la cour en 1764. Il est mort en 1783.

yankee (1), canadiennes (2) et françaises (3), dans nos archives et nos bibliothèques (4), et jusque sur la tombe ignorée où le « missionnaire du roi » obscurément repose, à l'ombre du clocher de l'antique église de Verjon, dans le « vieux cimetière » tout envahi par les herbes folles, les herbes de l'oubli...

(1) Le bostonien Parkman a parlé plusieurs fois de l'abbé Picquet dans ses ouvrages pittoresques et vrais qui embrassent le XVIIe siècle et le XVIIIe jusqu'à la chute du Canada français, notamment dans son *History of the conspiracy of Pontiac* et son *Montcalm and Wolfe*. Kingsford le mentionne également. — Voir *The Ogdensburg Journal*, numéro du 6 octobre 1899, pour la cérémonie d'inauguration du monument de la Présentation (discours de M. Herriman, de Mgr Gabriels, de M. G. Hall, maire, et de Mme W. H. Daniels).

(2) Nous avons déjà cité l'intéressante étude de M. l'abbé Gosselin publiée dans les *Mémoires et Comptes rendus de la Société royale du Canada*. Parmi les travaux consacrés au missionnaire bressan, c'est sans conteste, le plus, remarquable : il est sobrement écrit et généralement bien renseigné. Nous utiliserons dans une large mesure les documents mis au jour par cet érudit consciencieux. — La *Revue Canadienne*, t. VII, année 1870, renferme une biographie de François Picquet, par M. Tassé. — Cf. Mgr Cyprien Tanguay, *Répertoire du clergé canadien*, Montréal, 1893, p. 109, et enfin M. Cuoq, *Commun. à la Soc. royale du Canada*.

(3) Le mémoire de Lalande est la source à laquelle ont puisé plus ou moins abondamment tous ceux qui se sont occupés de M. Picquet : quelques-uns même l'ont fait sans prendre la peine d'en avertir le lecteur, tel le baron Henrion dans le tome IX, pp. 94-100, de l'*Histoire générale de l'Eglise*.

M. l'abbé Gabriely et M. Louis Bertrand ont consacré des notices assez importantes à l'abbé Picquet, l'un dans le *Bulletin trimestriel des élèves de Saint-Sulpice* (15 mai 1900), pp. 305-310, et le second dans sa *Bibliothèque sulpicienne...*, Paris 1900, t. I, pp. 394-401. — Citons pour mémoire les articles de Thomas Riboud (*Mémoire statist. et histor. sur le départ. de l'Ain pour l'an X*, p. 39), de Dépéry, *Biographie...*, pp. 166-173, et de Dufay, *Galerie civile de l'Ain*, p. 439.

(4) Nos recherches aux Archives du ministère des Colonies (dans la correspondance générale du Canada et dans les registres consacrés aux missionnaires) ne nous ont presque rien donné. Nous avons été plus heureux à la Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, aux archives du département du Rhône, des communes de Bourg et de Verjon, du couvent de la Visitation Sainte-Marie à Bourg.

Nous nous faisons un agréable devoir de remercier respectueusement et chaleureusement toutes les personnes qui ont bien voulu faciliter nos recherches, en particulier Mgr H. Gabriels, évêque d'Ogdensburg, Mme W. H. Daniels, présidente de la Section ogdensbourgeoise (Swe-Kat-Si Chapter) de « l'Association nationale des Filles de la Révolution américaine », M. l'abbé Lecoq, supérieur du Séminaire de Montréal et ses dignes collaborateurs, MM. Rousseau et Dupaigne, M. H.-P. Biggar, agent du gouvernement canadien pour le service des archives, et M. E. Lévesque, bibliothécaire de Saint-Sulpice à Paris.

CHAPITRE PREMIER

DES ORIGINES A LA FIN DU SÉJOUR A MONTRÉAL (1708-1739).

I. — Enfance et Vocation.

François Picquet naquit à Bourg-en-Bresse en 1708, non pas le 6 décembre, comme Lalande l'a écrit distraitement, mais bien le 4 du même mois. Voici, en effet, l'acte du baptême tel qu'il est consigné dans un registre de notre hôtel de ville :

« Du mercredy, cinquième jour du mois de décembre mille sept cens et huict, a esté baptisé dans l'église Notre-Dame de Bourg par le prêtre vicaire perpétuel soussigné, François, fils de sieur André Picquet, bourgeois, icy présent, et de honnête Marie-Philippe Berthet, mariés; lequel vint au monde hier au soir à onze heures. A esté parrain sieur François Raffort, marchand confiseur et marraine demoiselle Philiberte Martin, épouse de Raffort, qui ont signé. » (1)

Les Picquet étaient originaires de Verjon (2).

Vers les premières années du dix-huitième siècle, André était venu s'établir à Bourg, où il avait acquis le privilège de bourgeoisie ; il était commerçant et riche. Sa femme appartenait à une famille d'ancienne noblesse de robe (3).

(1) Suivent en effet les signatures de Philiberte Martin, de Picquet (le père), de Raffort, d'un autre Picquet, de Pierre Raffort et du vicaire Revel. (*Archives communales de Bourg, GG. 93, f° 36.*)

(2) On rencontre fréquemment le nom de Picquet dans les registres de l'état civil de cette modeste commune — elle compte à peine 400 âmes — qui fait actuellement partie du canton de Coligny et de l'arrondissement de Bourg. Ces registres, incomplets, n'ont pu nous donner l'acte de baptême d'André Picquet. Celui-ci était pourtant né à Verjon et y habitait encore en 1699, avec son beau-père, François Berthet : leur maison était contiguë à l'église et au four banal. (*Terrier du château de Verjon en 1699.*)

Naguère il existait dans la vallée de Solenan une grosse maison bourgeoise, décorée du nom de « Château Picquet », non loin du hameau de Villemotier porté sous le même nom sur la carte d'Etat-major, et de la propriété de « Montriant » qui appartint aux Picquet avant la Révolution.

(3) Née à Bourg, le 8 février 1679, de François Berthet et de demoiselle Pernette Tribolliet, Marie-Philippe fut tenue sur les fonts bap-

Pour premier éducateur, l'enfant eut son propre père : Lalande atteste que la discipline morale et intellectuelle, à laquelle il fut soumis par cet homme estimable, « seconda ses heureuses dispositions ».

A huit ans, François entrait au collège de sa ville natale, alors dirigé par les Pères Jésuites. D'esprit ouvert et pénétrant, d'un caractère aimable et enjoué, l'écolier fut chéri de ses maîtres. Son biographe nous assure qu' « il fit ses premières études avec les applaudissements de tous ses supérieurs et de ses professeurs » ; mais il ajoute aussitôt cette restriction significative : « quoique, dans le feu de la jeunesse, il se fût livré à des occupations tout à fait étrangères à ces études ». Quelles furent ces occupations? En écrivant sa phrase pleine de sous-entendus malicieux, le bonhomme Lalande se souvenait-il du joli temps où, écolier lui-même, il montait, vêtu des habits de l'ordre, dans la chaire de la chapelle du même collège (1), et savait édifier ses petits camarades par l'onction de sa parole ; du joli temps de sa jeunesse, où il se passionnait pour la flûte et, par surcroît, composait d'ingénus, mais détestables romans?

Quoi qu'il en soit, François Picquet avait aimé, lui aussi, « à essayer ses goûts dans beaucoup de genres ». Le pis est qu'il « y réussissait ». Il était tour à tour musicien, poète, orateur. Son « industrie en mécanique », laquelle devait lui concilier plus tard l'admiration sympathique des sauvages, était déjà fort remarquable.

Un pareil éclectisme n'était sans doute pas fait pour calmer les appréhensions de ses parents, justement préoccupés au sujet de son avenir.

Par bonheur, le signe le plus ordinaire de la vocation à l'état ecclésiastique apparaissait chez lui : les cérémonies de l'église le ravissaient et, avec la charmante naïveté de l'enfance, il s'essayait à les reproduire jusqu'au milieu de ses amu-

tismaux par messire Claude Carron, président au parlement de Dombes, et par dame Philippe Tamisier, femme de noble Jean Carron, écuyer, conseiller audit parlement, baron de Chatelnay et de Corrobert. (*Arch. comm. de Bourg. GG. 64, f° 13.*)

(1) La chapelle et la chaire existent toujours. Le lycée Lalande a succédé au vieux collège.



sements (1). Au reste, n'était-il pas dans les intérêts de sa maison que, conformément aux traditions des meilleures familles, François, qui avait un frère plus âgé, se fît prêtre et laissât à ce frère aîué l'honneur de succéder au père ?

En 1727, à peine âgé de dix-huit ans, le jeune homme entrait au séminaire de Lyon. Il y reçut la tonsure, puis les ordres mineurs, au printemps de 1728 (2). Deux ans après, le 8 avril, il était promu au sous-diaconat et enfin au diaconat, le 10 mars 1731 (3).

Sans nul doute, c'est seulement après cette date que l'on doit placer les premiers « triomphes oratoires » remportés par le futur apôtre des Indiens, dans les chaires de sa ville natale (4); c'est alors également que Mgr Antoine Sicauld, évêque *in partibus* de Sinope, lui donna, « par une exception flatteuse, la permission de prêcher dans toutes les paroisses de la Bresse et de la Franche-Comté », qui dépendaient du diocèse de Lyon. A en croire Lalande, qui a enregistré les succès du jeune prédicateur avec une complaisance un peu trop empressée, celui-ci faisait merveille dans la chaire : il tenait ses auditeurs sous le charme de sa parole ardente et colorée. On admirait la précocité de son talent.

Simple diacre, François ne pouvait oublier l'obligation où il était de parfaire ses études théologiques et surtout de se préparer à la prêtrise. Sa première pensée fut, paraît-il, d'aller à Rome. Mais l'on était alors en pleine réaction janséniste; de plus, le voyage jusqu'à la ville éternelle était long et le séjour passablement coûteux. Bref, après quelques hésitations,

(1) « Les cérémonies de l'église lui plurent dès son enfance d'une manière qui semblait annoncer sa vocation... Les premiers amusements avaient annoncé ses premiers penchants et l'état ecclésiastique était sa principale vocation. » (Lalande).

(2) *Archives du Rhône : Liber quartus ordinationum ac litterarum dimissorialium* (1727-1730), 13 mars et 22 mai 1728.

(3) *Ibidem : Liber quintus, etc...* (1730-1731). Le prélat, qui ordonna Fr. Picquet, fut Antoine Sicauld, suffragant de l'archevêque de Lyon, Fr.-P. de Neufville de Villeroy. Préconisé en 1711, Mgr Sicauld mourut en 1733, à l'âge de 80 ans.

(4) Bourg renfermait alors dans son enceinte l'église collégiale de Notre-Dame, les chapelles des Jacobins, des Cordeliers, des Lazaristes, des Ursulines et des Visitandines.

notre compatriote finit par se rendre aux conseils du nouvel archevêque de Lyon, Mgr de Châteauneuf de Rochebonne, et, le 12 avril 1733, il était admis au « Petit-Séminaire de Saint-Sulpice » (1), à Paris.

Il n'y demeura guère qu'une année durant laquelle sa vocation acheva de se déterminer. Lalande assure qu'il se fit recevoir docteur en Sorbonne : un tel titre constitue la plus sérieuse garantie de l'ardeur raisonnée avec laquelle le jeune théologien compléta ses connaissances scientifiques. Ordonné prêtre le 10 avril 1734, (2) il obtenait sans peine d'être reçu dans la compagnie de « Messieurs de Saint-Sulpice ». Il n'avait pas encore vingt-six ans.

Malgré sa jeunesse, l'abbé Picquet se vit immédiatement proposer la direction des « Nouveaux Convertis » ; il ne crut pas devoir accepter. Déjà, sans doute il rêvait d'un tout autre ministère, à la fois plus actif et plus rude : les missions du Canada, auxquelles les Sulpiciens consacraient une large part de leur zèle (3), lui paraissaient offrir à son enthousiasme juvénile la seule carrière qu'il valût la peine d'ambitionner de parcourir.

Le 3 mai 1734 (4), il s'embarquait à la Rochelle avec l'abbé Pierre Sartelon et, le 6 juillet suivant, le navire qui les portait jetait l'ancre en face du rocher de Québec.

Quelques jours après, les nouveaux missionnaires parvenaient à Montréal.

II. — Le Canada vers 1734.

Il ne saurait entrer dans notre plan de refaire l'histoire de la colonisation canadienne ; nous voudrions seulement, pour l'intelligence de ce qui va suivre, donner un aperçu ra-

(1) Situé derrière les jardins, vers l'endroit où s'élève la maison actuelle. Ce « Petit-Séminaire » était une école supérieure des sciences ecclésiastiques ; la seule différence qui le distinguât de ce qu'on appelait alors le « Séminaire de Saint-Sulpice », était qu'on y payait une pension moins élevée. (*Communication de M. Lévesque.*)

(2) Cette date est fournie par le Répertoire des Sulpiciens envoyés au Canada (*Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris*). Les registres d'ordination ont disparu en 1830, dans le sac de l'Archevêché. (*Communication de M. Lévesque.*)

(3) Ils accomplissaient en cela le suprême désir de leur pieux fondateur, M. Olier.

(4) D'après le répertoire précité.

pide de la situation de la Nouvelle-France, vers l'époque où l'abbé Picquet arrivait à Montréal.

Un fleuve large et profond, des mers poissonneuses, d'immenses forêts peuplées d'animaux à fourrures, un sol fécond, mais enseveli sous la neige durant de longs mois d'hiver, tel est le Canada dépeint par Cartier (1). Un dépôt de pelleteries à Tadoussac (2), un hâvre de pêcheurs, Port-Royal (3), en Acadie, voilà tout le Canada vers le début du XVIIe siècle. Cent ans plus tard, il était considéré encore comme un pays de chasse et de pêche, particulièrement disposé pour le commerce du castor et des autres fourrures; la forêt séculaire était à peine entamée par la hache, autour d'une demi-douzaine de villes ou de bourgades, le long du bas Saint-Laurent où s'étageaient de trop rares districts agricoles, là enfin où se trouvait le « Canada » proprement dit et d'où partaient vers l'ouest et vers le sud de minces lignes de postes militaires.

Si la mise en valeur de ces régions, qui se révélaient cependant si fertiles, était à peine commencée, la faute en incombait surtout à notre déplorable système de colonisation : nous n'allions à la Nouvelle-France que pour y faire du « commerce ». C'est cette fausse conception d'une colonie de marchands et de fonctionnaires, faisant avec les indigènes la traite des fourrures, — comme nous faisons au Congo la traite de l'ivoire, — qui a conduit à sa ruine l'une de nos aventures d'outre-mer les plus longues et les plus malheureuses. Hélas ! nous n'avions pas encore compris que la colonisation française doit être surtout agricole, que l'élément français ne peut s'implanter dans

(1) C'est un marin italien au service de François Ier, Verazzano, qui publia, en 1524, la première description originale des rivages et des populations de l'Amérique entre la Floride et le Saint-Laurent ; mais c'est le pilote malouin, Jacques Cartier, auquel sa patrie vient d'ériger tardivement une statue, en partie avec l'argent recueilli au Canada par le barde breton Th. Botrel, qui, vers 1534, côtoya Terre-Neuve et reconnut l'estuaire du Saint-Laurent qu'il remonta jusqu'aux premiers rapides.

(2) Humide et froide escale, choisie assez maladroitement par Chauvin en 1599, contre l'avis de son lieutenant, Pontgravé. C'est de là qu'on gagnait les territoires de chasse du Nord.

(3) Aujourd'hui Annapolis, le premier établissement durable fondé par des Français sur les côtes de l'Amérique et le plus ancien du continent, après Saint-Augustin. De Monts le créa en en 1604.

un pays qu'à la condition de subsister par l'agriculture et qu'il recule ou disparaît avec elle. C'est là une expérience que nous possédons aujourd'hui, mais à quel prix l'avons-nous acquise !

Ainsi, vers 1734, du gouverneur général au dernier « coureur des bois », les Canadiens vivaient à peu près tous, directement ou indirectement, du commerce des pelleteries. Traitants et fonctionnaires entravaient de tout leur pouvoir le défrichement : ils redoutaient qu'on diminuât le territoire de chasse et qu'en donnant à la population de quoi se suffire, on supprimât les gros bénéfices réalisés sur les fournitures importées de France (1). Seul, le clergé avait un double intérêt à favoriser le développement de l'agriculture : d'abord, parce qu'il tirait de la dîme une bonne partie de ses ressources, ensuite et surtout, parce qu'il voulait asseoir sur des bases solides son œuvre d'évangélisation

Champlain, dans la pensée de qui les colonies devaient former des organismes complets, se suffisant à eux-mêmes, avait bien essayé de fonder des centres agricoles groupés. Mais, malgré les efforts de ce colonisateur de génie et ceux de ses meilleurs disciples, en 1679, après plus d'un siècle d'occupation, il n'y avait encore dans la Nouvelle France que 22.000 arpents de terre en culture, c'est-à-dire à peu près ce qu'en renferment certaines paroisses actuelles. Vers 1734, il y en avait à peine trois fois plus.

L'émigration agricole, entravée par Sully, mais encouragée par Henri IV, favorisée bientôt par Richelieu et par Colbert, fut en somme très faible. D'après de récentes statistiques, il vint s'établir au Canada dix ou douze mille Français pour faire souche de trois millions de Canadiens-Français d'aujourd'hui. Encore, ces colons, dont la plupart s'occupaient de négoce, étaient-ils dispersés dans toute la vallée Laurentine,

(1) Tandis que les « treize colonies » britanniques pouvaient subsister sans l'assistance de leur métropole, le Canada était beaucoup trop débile pour se passer d'un semblable secours. Il importait la farine et les viandes nécessaires à sa consommation. Souvent la nourriture des citadins, sinon des « habitants » vivant sur leurs terres, se composait de biscuit, de lard et de conserves, comme celle des matelots à la mer.

sur les côtes découpées du nord-est, au bord des grands lacs, enfin dans les missions et stations disséminées à travers l'immense bassin du Mississipi jusqu'à l'établissement de la Louisiane (1).

C'est par la « voie royale » du Saint-Laurent qu'avait passé tout le mouvement colonisateur : Louisbourg, la ville forte bâtie dans les dernières années du règne de Louis XIV sur l'île du Cap-Breton comme une vigie dressée en face de l'Océan ; l'antique entrepôt de Tadoussac ; Québec fondée par Champlain au point où la nature avait marqué l'emplacement de la citadelle, clef du fleuve ; Trois-Rivières, vers le débouché du Saint-Maurice ; Montréal enfin, posée très en amont, au confluent de l'Ottawa et tout près de la barrière formée par les rapides de La Chine, jalonnaient l'admirable chemin creux foré par les eaux des lacs à travers la chaîne des Laurentides

Autour de ces agglomération plus ou moins importantes, dans dans les environs de Québec en particulier, les trop rares « habitants » des « côtes » (2) cultivaient des céréales, élevaient du bétail et vivaient sous une sorte de régime féodal très large, autour de seigneurs et de curés différant peu d'eux-mêmes.

Moins agricole que Québec, Montréal n'était encore, au début du dix-huitième siècle, qu'une très petite ville où aboutissait presque tout le commerce du « pays d'en haut » (3). Enserrée d'un côté par le vert Saint-Laurent, de l'autre par l'Ottawa aux eaux brunes, elle occupe une situation merveilleuse qui était déjà fort appréciée : elle est, en effet, assez près de l'Atlantique pour que les navires d'un tonnage moyen puissent y aborder et les cours d'eau, à la jonction desquels elle est assise,

(1) La concurence anglaise et surtout les rivalités, créées parmi les traitants par l'abus des monopoles ou « congés » activèrent ce prodigieux éparpillement. Cf. Génin. *Le gentilhomme français et la colonisation au Canada* dans *Mém. et Comptes rend. de la Soc[té] roy[e] du Canada*, 2[e] série, t. II.

(2) « On nomme côtes certaines seigneuries, dont les habitations sont écartées de deux à trois cents pas et situées sur le rivage du fleuve Saint-Laurent,.. Les paysans y sont fort à l'aise et je souhaiterais une aussi bonne cuisine à toute notre noblesse délabrée de France... Ils ne payent ni sel, ni taille ; ils chassent et pêchent librement ; en un mot, ils sont riches. » (*Voyages du baron de La Hontan dans l'Amérique septentrionale*, Amsterdam, 1701, lettre II.)

(3) C'est-à-dire la région avoisinant les grands lacs, en amont du « Canada ».

offrent au négoce des communications relativement faciles avec les vallées du Haut-Canada comme avec les mers intérieures du sud-ouest.

C'est là que Jacques Cartier avait découvert le village indien d'Hocheloga ; là qu'en 1640, la sœur Bourgeois et quelques ecclésiastiques appartenant à une congrégation qui se fondit peu après dans la Société de Saint-Sulpice, créèrent la mission de Ville-Marie. Deux ans plus tard, une cinquantaine de colons courageux venaient peupler le nouvel établissement. En 1653, d'autres immigrants, angevins pour la plupart, renforçaient ce premier noyau. Enfin, ce fut le tour des soldats du régiment de Carignan, licencié dans la colonie, de s'établir à Montréal.

La naissante prospérité de la bourgade eut beaucoup à souffrir du voisinage des terribles Iroquois ; elle se développa néanmoins, d'une manière lente il est vrai, mais continue : en 1734, elle comptait environ 4.000 habitants (1).

III. — Séjour de François Picquet à Montréal (1734-1739).

Lorsque l'abbé Picquet fut reçu par ses confrères de Montréal, Messieurs de Saint-Sulpice étaient tout-puissants dans l'île.

Ces « prêtres-seigneurs » (2) avaient perdu depuis longtemps

(1) D'après une statistique publiée par M. l'abbé Gosselin, *op. cit.*, p. 5, la population de Montréal était de 4.210 âmes en 1739, de 8.312 en 1760. Aujourd'hui elle dépasse un quart de million.

Les historiens contemporains de l'abbé Picquet décrivent l'aspect de la ville, formée de deux longues rues, les seules vraiment dignes de ce nom ; ces rues étaient bordées de maisons de bois ou de pierre, à un ou deux étages. Au-dessus d'elles se dressaient les tours du séminaire et les clochers de trois églises. Le séminaire et les couvents des Jésuites, des Récollets et des Sœurs de la Congrégation, occupaient de vastes emplacements, ombragés en partie par de beaux arbres.

La ville n'était plus ouverte comme dans les premiers temps. A la suite du terrible incendie qui l'avait consumée presque entièrement en 1721, on l'avait « entourée d'un fossé profond et d'un mur en pierre avec bastions, capables de la protéger contre les attaques des sauvages, mais nullement de résister à la mitraille ». (M. Gosselin, *Ibidem.*)

(2) Le mot est de La Hontan (lettre IV). Cet officier qui écrivait vers la fin du XVIIe siècle, a mêlé dans son livre les observations les plus fines et les vues les plus justes à des plaisanteries d'un goût douteux, à des hâbleries difficilement supportables, même chez un

la nomination du gouverneur ; ils avaient du moins retenu le droit d'instituer le bailli et d'autres officiers de justice. Ils étaient riches, car leurs « côtes » au sud de l'île produisaient un revenu considérable. Aussi, en dépit des atteintes portées par le pouvoir royal à leur ancienne souveraineté politique, leur influence n'avait cessé de rayonner et de grandir.

Nous devons à la vérité historique de constater que plusieurs auteurs contemporains ont parlé de cette influence en termes plutôt vifs. Voici, par exemple, comment s'expriment les *Mémoires sur les affaires du Canada :* « Le Séminaire de Saint-Sulpice, haut et puissant, se regardoit comme le souverain et l'arbitre du pays ; on ne pouvoit ni agir, ni rien faire à Montréal que conformément à leurs idées ; censeurs du public, ils forçoient les particuliers à leur ouvrir leurs maisons pour y voir ce qu'ils faisoient ; la nomination des curés de l'île qu'ils avoient les rendoit leurs vassaux soumis, avec lesquels ils agissoient en maîtres. Les généraux trembloient sous eux, redoutant leur crédit en France, dont ils faisoient usage dans les occasions... (1). »

Il y a du vrai dans ce jugement, mais l'esprit de polémique, mesquine et passionnée, qui l'anime suffirait à nous mettre en garde contre la partialité de son auteur. Que la « souveraineté » des Sulpiciens ait pesé parfois trop lourdement sur les populations de l'île Montréalaise; que le zèle de tel de ces prêtres ait paru, dans certaines circonstances, indiscret et intolérant, voilà qui n'est guère contestable, si l'on s'en rapporte aux témoignages contemporains, même les moins suspects (2). Mais il n'est pas permis de conclure d'erreurs et de fau-

gascon « qui revient de loin ». Les sottises qu'il a débitées lui ont valu un certain ressentiment de la part des Canadiens (Cf. notice de M. Roy dans *Mém. et Comptes rendus de la Soc^té roy^e du Canada*, 1894). C'est peut-être faire beaucoup d'honneur à un personnage, en somme, assez mince. La Hontan n'est guère intéressant que comme intermédiaire entre les Libertins et les Encyclopédistes. Les *Lettres d'Amérique* (1704) donnent déjà le ton des *Lettres persanes*. C'est lui le vrai père du Huron, raisonneur et philosophe, qui devait faire une si belle carrière dans la littérature du XVIIIe siècle, avant d'être converti et baptisé par Chateaubriand.

(1) Cité par M. Gosselin, p. 6.

(2) Benjamin Sulte, *Hist. des Canadiens français*, t. VII, ch. v, (Montreal, 1885) a réuni ces témoignages.

tes passagères à une tyrannie aussi odieuse que permanente et les insinuations calomnieuses n'ont que faire dans un jugement historique. Le rédacteur des *Mémoires* a d'ailleurs le grand tort de méconnaître les services éminents rendus par Messieurs de Saint-Sulpice à l'œuvre, religieuse et nationale tout ensemble, inaugurée au Canada par Samuel de Champlain. Il oublie enfin que si la Nouvelle-France subsista et se développa, ce fut surtout parce qu'elle resta longtemps une colonie catholique, une sorte de « marche chrétienne » (1), et qu'en tout cas personne n'a eu davantage que les Sulpiciens de Montréal le souci des véritables intérêts de la religion et de la patrie, en un temps et dans un pays où les mots de « catholicisme » et de » France » étaient, et sont encore, synonymes.

Au surplus, l'histoire de l'abbé Picquet apportera à l'opinion exprimée par l'auteur des *Mémoires* toutes les rectifications nécessaires.

Notre compatriote fit un séjour de cinq années au Séminaire de Montréal.

Ce séminaire était « une belle, grande et magnifique maison de pierres de taille », dont les hautes tours dominaient la ville. On y avait adjoint une église, « non moins superbe, construite sur le modèle de Saint-Sulpice à Paris, avec un autel pareillement isolé » (2).

Il est facile de se représenter ce que fut l'existence de François Picquet pendant ces cinq années qui forment une sorte de préface à son grand apostolat. Sous la direction du supérieur du Séminaire, M. Normant de Féraudon (3), il fit un véritable apprentissage de son futur ministère, s'initiant aux mœurs et aux usages du pays, se livrant à l'étude particulièrement ardue des dialectes indiens (4).

(1) Pagès et Driault, *Histoire moderne*, Alcan, 1903, p. 188. Le premier, Frontenac jugea qu'il n'était pas bon de conserver au Canada son caractère des années de début, celui d'une « Marche ».

(2) La Hontan, Lettre IV.

(3) Il venait de succéder (en 1732) au vénérable abbé de Belmont.

(4) « Il y avait au Canada, dit le bressan Joseph Mandrillon dans son *Spectateur Américain* (Amsterdam, 1784, p. 84), trois langues principales : l'Algonquine, la Siouse et la Hurone. Elles sont d'une énergie et d'une précision dont on a peine à donner une idée : les métaphores en sont plus hardies, plus familières dans la conver-

En même temps, il exerçait les diverses fonctions ecclésiastiques dans la ville et dans les paroisses du voisinage.

On a, semble-t-il, beaucoup trop médit des mœurs des Montréalais vers cette époque (1). En réalité, les choses se passaient au Canada comme elles se sont toujours passées dans les pays neufs, comme elles se passent encore de nos jours en Australie, au Klondyke ou dans l'Indo-Chine : la vie était extrêmement chère et le luxe inouï. On voyait à Québec et surtout à Montréal — car il y avait à ce point de vue une différence assez sensible entre les deux villes — ce qu'on voit aujourd'hui dans telle cité coloniale où les femmes des moindres fonctionnaires font autant, sinon plus de toilette que les « ministresses » à Londres ou à Paris. « Au grand nombre de robes de soie, d'habits brodés, de têtes poudrées de tout âge et de tout sexe que l'on rencontre dans la rue du matin au soir, observe un contemporain (2), les étrangers seraient tentés de croire que Montréal n'est habité que par des gens de grande et indépendante fortune. » Le plus grave était que ce goût effréné du luxe se rencontrait trop souvent avec des habitudes encore plus déplorables, en particulier avec la passion du jeu. De là venait qu'un grand nombre d'officiers et de magistrats ne se faisaient aucun scrupule de pratiquer la traite clandestine en dépit des règlements. Les plus hauts fonctionnaires eux-mêmes ne considéraient-ils pas

sation qu'elles ne sont dans la poésie, même épique, des langues de l'Europe. » Pour le jésuite Sébastien Rasles, qui écrivait vers 1723, « la langue hurone est la langue mère des sauvages, et quand on la possède, en moins de trois mois, on se fait entendre aux cinq nations iroquoises ». (*Lettres édifiantes*, T. IV, p. 100.) En réalité, les dialectes sauvages offraient bien entre eux de grandes ressemblances, mais chaque peuplade parlait sa langue particulière. Cette diversité, jointe à l'emploi des gutturales et à la variété des accents, rendait l'étude de ces dialectes fort difficile. Les débutants avaient recours à des grammaires, telle que la grammaire hurone du P. Chaumont.

(1) A ce propos, M. Gosselin lui-même cite le témoignage de la fameuse sœur Duplessis, dont les lettres ont été publiées par l'abbé Verreau (*Revue canadienne*, t. XII). Peut-être conviendrait-il de ne point attribuer à certains documents la portée historique qu'ils ne sauraient avoir : ce n'est pas d'après la correspondance d'une religieuse ou les sermons d'un prédicateur, pas même d'après des mandements épiscopaux, qu'on peut juger équitablement d'une époque.

(2) *Knox's historical Journal*, t. II, p. 455.

leurs emplois « comme une mine d'or qu'on leur donnait pour en tirer de quoi s'enrichir » (1)?

C'est donc au milieu de ce monde de traitants, de fonctionnaires, de « coureurs des bois » et de militaires, dont les habitudes sociales et la tournure d'esprit contrastaient vivement avec les mœurs et la mentalité de la population d'une ville française, que l'abbé Picquet fit ses « premières armes », sous les yeux de ses supérieurs.

Il est à croire que l'épreuve fut décisive et qu'elle tourna entièrement à son honneur, puisque bientôt, selon l'heureuse expression de Lalande, « on le jugea digne de former seul de nouvelles entreprises dont la France devait profiter pour ramener la paix dans ses vastes colonies. »

CHAPITRE II

La mission du lac des Deux-Montagnes (1739-1749).

I. — Débuts de la mission.

Protégée par sa position insulaire, — et plus tard par ses fortifications, — contre les attaques des guerriers iroquois, la ville de Montréal le fut plus efficacement encore par les missions créées dans son voisinage. Parmi ces postes avancés de la civilisation chrétienne établis en plein territoire indien, les plus importants peut-être, vers le début du XVIII[e] siècle, étaient ceux de Caughnawaga et du Sault-au-Récollet (2).

Le premier situé au sud de Montréal, sur la rive droite du Saint-Laurent, était dirigé par un jésuite. On y compta jusqu'à trois cents sauvages iroquois, lesquels avaient heureusement

(1) La Hontan le dit sans ambages des gouverneurs eux-mêmes. (Cf. François de Nion, *Un outre-mer au XVII[e] siècle*. Paris, 1900, p. 39, note.)

(2) « J'ai vu à une lieue d'ici, écrivait La Hontan en 1684 (Lettre IV), au pied d'une montagne un beau village d'Iroquois chrétiens et dirigé par deux prêtres du Séminaire. On m'a dit qu'il y en avoit encore un plus grand et plus peuplé de l'autre côté du fleuve à deux lieues d'ici; c'est un jésuite qui cultive ce champ spirituel. »

renoncé aux atrocités et aux pillages qui les faisaient considérer par les Canadiens comme des incarnations démoniaques (1).

La mission du Sault-au-Récollet, au nord de la ville, était aux mains des prêtres de Saint-Sulpice. Ceux-ci y avaient construit une belle église autour de laquelle cent cinquante familles iroquoises, hurones et algonquines, étaient venues successivement dresser leurs cabanes L'établissement était donc en pleine prospérité, lorsque l'expérience vint démontrer qu'en temps de guerre la mission était dangereusement exposée aux incursions des partis sauvages. Aussi la paix d'Utrecht était à peine signée (1713) que les Sulpiciens sollicitaient du roi la permission de se transporter sur la rive gauche du Lac des Deux-Montagnes, à une dizaine de lieues à l'ouest de Montréal. En 1716, le conseil de Marine approuvait le changement proposé (2) ; le 17 octobre de l'année suivante, Philippe de Vaudreuil (3), gouverneur, et l'intendant Bégon (4) signaient l'acte de cession du terrain, acte confirmé par le roi le 27 avril 1718 (5).

La mission du Lac, que devait illustrer M. Picquet, était fondée.

Le choix des Sulpiciens était des plus heureux. Sans parler des avantages qu'il offrait au point de vue de la sécurité, le nouvel établissement mettait les missionnaires à portée d'exercer leur zèle au bénéfice des tribus du nord depuis longtemps pacifiées. Le lac des Deux-Montagnes, ainsi nommé des croupes rocheuses qui le dominent, n'est qu'un élargissement de la rivière Ottawa : or, cette rivière était la « route mou-

(1) Cf. M. Gosselin, p. 6. — C'est encore un jésuite qui est à la tête de la paroisse actuelle de Caughnawaga. Le mur du presbytère est le reste d'un ancien fort français.

(2) Arrêt du 31 mars 1716. Il porte qu'il « paraît nécessaire pour le bien de l'église de Montréal et la mettre à l'abri des autres sauvages en cas de guerre, de placer la mission à l'endroit proposé » (*Archives de l'Archevêché de Québec*). M. Gosselin, p. 7.

(3) Louis-Philippe Rigaud, chevalier, puis marquis de Vaudreuil, qui succéda au chevalier de Callières en 1703 et fut gouverneur jusqu'en 1725. C'est le père du dernier gouverneur du Canada français, Pierre Rigaud de Vandreuil.

(4) Intendant au Canada depuis 1710. Il fut plus tard nommé au Hâvre (1724), puis intendant des armées navales en 1746.

(5) Enregistré par le Conseil supérieur de Québec, le 2 octobre (1729. — La Mission du Sault ne fut cependant fermée qu'en 1721 M. Gosselin, *ibidem*).

vante », suivie par les Algonquins, les Nipissings, les Hurons, etc., lorsque ces sauvages descendaient, vers le mois de juin, à Québec ou à Montréal pour y échanger castors et autres fourrures contre de vieilles armes, des marmites, des haches et des couteaux, voire de l'eau-de-vie de contrebande. Enfin, — et cette considération avait bien sa valeur, — le site est charmant. Rien n'est plus agréable aux regards que l'aspect de ces collines verdoyantes, de ces riantes prairies, doucement ondulées, de cette nappe d'eau limpide, toute sillonnée dans la belle saison par les barques légères des Indiens remontant ou descendant le cours de la rivière.

Le paysage actuel diffère peu de celui que l'abbé Picquet contempla jadis. Si, depuis le missionnaire les coteaux sablonneux ont été plantés de pins, de cèdres et d'épinettes, tout là-haut, sur l'une des deux montagnes qui reflètent leurs contours dans le miroir argenté du lac, de gracieux ermitages continuent à mettre la note crue de leur blancheur éclatante sur la sombre verdure des arbres : ce sont les sept oratoires du célèbre Calvaire que des milliers de pèlerins visitent encore chaque année, spécialement le 15 septembre (1).

Du point où s'élève aujourd'hui la grande croix commémorative de l'ancien village du Lac (2), on distingue nettement les trois derniers ; les autres, dispersés sur une étendue de trois quarts de lieue, sont enfouis dans les ramures, le long du chemin qui conduit au sommet de la montagne. Tous ces monuments, de forme semblable (3), ont été édifiés par le prédéces-

(1) Jour de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix. « Il y a pour ce pèlerinage une indulgence plénière que M. Picquet lui-même obtint du Souverain Pontife. » (M. Gosselin, p. 8, note.)

(2) Une grande croix de bois a été érigée à quelques mètres de la ferme d'un M. Boileau, sur l'emplacement du premier village. Le nouveau porte, depuis 1867, un joli nom indien, Oka, qui signifie : poisson doré. Ce village comptait encore, vers 1880, plus de cinq cents Iroquois, Outaouais, Algonquins et Nipissings, qui se livraient à la culture, fabriquaient des canots ou chassaient les animaux à fourrures. Mais à la suite e dissensions religieuses, beaucoup émigrèrent dans l'Ontario, si bien qu'en 1886, il n'y restait plus guère qu'une cinquantaine de familles sauvages. En revanche, la population franco-canadienne n'a cessé de s'accroître. Une nouvelle église, de style roman, remplace celle qui a été brûlée en 1877.

(3) De forme cubique. Les murs sont en maçonnerie et blanchis à la chaux.

seur de François Picquet. Ils évoquent pourtant le souvenir de notre compatriote, car c'est lui qui fit peindre à Paris les tableaux de la Passion dont ils furent décorés jusqu'à ces derniers temps (1).

En outre des ermitages que nous venons de mentionner, en 1739, c'est-à-dire à l'époque où le jeune prêtre prit la direction de l'établissement du Lac, on y voyait une église de modeste apparence et un fortin carré (2), bâti sur la pointe qui s'avance dans la rivière, à l'endroit où s'élève actuellement la maison des Sulpiciens (3). Autour de ce fort qui les mettait à l'abri de toute surprise, de cette église qui les réunissait pour la prière commune, quelques familles indiennes s'étaient groupées peu à peu.

II. — *Premiers travaux apostoliques* (1739-1744).

A peine installé dans sa nouvelle résidence, l'abbé Picquet se préoccupa d'augmenter le nombre des sauvages « domiciliés » au Lac.

L'entreprise n'était pas des plus faciles : le missionnaire réussit pourtant à la mener à bien à force de tact, d'énergie et de persévérance. Son esprit toujours en éveil et la connaissance qu'il eut très vite acquise des habitudes indiennes lui firent trouver ces pratiques ingénieuses, ces petites industries du zèle, de l'emploi desquelles dépendait le succès avec les Peaux-Rouges, ces « grands enfants » très avertis.

C'est ainsi qu'il guettait le moment favorable, celui où les Indiens descendaient la rivière ou chassaient à proximité de la mission, pour jeter à ces oiseaux de passage le bon grain des paraboles évangéliques. Il prenait des soins infinis pour ne point les effaroucher, mais au contraire pour les attirer à lui : c'était d'abord pour lui rendre de simples visites, échanger

(1) On les a remplacés dans les oratoires, où ils se détérioraient, par des toiles de moindre prix et on les a soustraits à une ruine certaine en les transportant dans la nouvelle église d'Oka.

(2) Une partie de ses murs subsiste noyées dans la maçonnerie d'une maison.

(3) Dès 1720, il y eut au Lac une école, ouverte par les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.

des politesses et des présents ; c'était ensuite pour faire dans le village des séjours de plus en plus longs, en attendant qu'ils vinssent définitivement y dresser leurs cabanes.

François Picquet parvint de la sorte à gagner deux « nations » errantes d'Algonquins et de Nipissings ; il eut l'habileté et la sagesse de les faire renoncer à leur existence vagabonde, si misérable le plus ordinairement. Bientôt il se forma sur les rives du Lac une vaste agglomération de huttes indiennes (1) groupées en trois, puis en quatre villages, où chaque tribu vivait indépendante. Aux Algonquins et Nipissings du début s'étaient joints un bon nombre de Hurons, d'Otaouais, et même des Iroquois.

Dès lors avec un entêtement admirable notre compatriote se dévoua tout entier à la grande œuvre, double en apparence, mais une en réalité, qui consistait à faire de ses ouailles à la fois des catholiques et des clients fidèles de la France.

Pour atteindre à un semblable résultat, quels prodiges d'habileté et de patience ne fallait-il pas accomplir ! On s'en rendra compte, si l'on se représente ce qu'étaient au moral ces sauvages si fiers, si défiants, si jaloux de leur indépendance, et dont les âmes étaient impénétrables, nuancées, mobiles, ou, pour employer une de leurs locutions favorites, changeantes comme les nuages légers qui passent sur le cristal des eaux. Quelle difficulté n'était-ce pas d'amener ces esprits d'une subtilité et d'une complication déconcertantes à humilier volontairement leur orgueil, à se courber sous un joug politique, et sous un joug étranger, à recevoir une discipline morale et religieuse s'éloignant infiniment de leurs coutumes et de leurs croyances traditionnelles ! (2)

(1) Ces cabanes, fort vastes, étaient construites par les femmes avec quelques branches et des « nattes faites d'un jonc plat qu'elles ont l'adresse de coudre les unes aux autres, de telle sorte que la pluie ne peut y pénétrer quand elles sont neuves ». (*Lettres édif.*, IV, 202.)

(2) On ne reconnaît guère les Peaux-Rouges sur le portrait qu'en ont donné certains historiens et surtout le géographe Elisée Reclus. Voici comment le jésuite Georges Marest les dépeint dans une lettre écrite en 1712 : « Comme ils sont maîtres absolus d'eux-mêmes, sans être assujettis à aucune loi, l'indépendance dans laquelle ils vivent les asservit aux passions les plus brutales... Ils sont lâches, traîtres,

Au témoignage de Lalande, l'abbé Picquet retenait auprès de lui, pendant plusieurs semaines, les chasseurs qui venaient de passer la saison (huit mois) dans les forêts. Il leur faisait alors des conférences spirituelles, leur apprenait les prières et les chants de l'Eglise, imposait même des pénitences à ceux « qui donnaient dans quelque désordre ». Sa « verve étincelante » et sa « parole de feu » électrisaient ces rudes coureurs des bois, à l'âme naturellement poétique et vibrante (1). Non seulement il s'était rendu maître de la langue de ses sauvages au point de pouvoir s'entretenir avec eux sans difficulté, mais il était devenu capable de rivaliser avec leurs orateurs les plus richement étoffés d'images et d'expressions grandiloquentes. Il écrivit en iroquois un « grand » et un « petit catéchisme » ; enfin, il composa dans le même dialecte plusieurs cantiques que l'on chante encore aujourd'hui.

Un zèle si soutenu et si vivant trouvait sa récompense dans les conversions nombreuses qu'il opérait : tous les ans, la veille des fêtes de Pâques et de la Pentecôte, le missionnaire avait la grande douceur de conférer le baptême à une trentaine d'adultes.

Mais ce n'était pas assez pour lui que d'ouvrir les yeux des pauvres Indiens aux lumières de la foi ; comme nous l'avons déjà dit, François Picquet visait encore à faire de ses néophytes des amis, des alliés de la France.

Si persuadé qu'il fût de l'efficacité du lien religieux pour les fixer dans notre clientèle, il avait une intelligence trop nette de leurs dispositions habituelles pour négliger les « moyens humains » ; tout au contraire, il entendait y recourir le plus souvent possible, afin d'enchaîner, si l'on peut dire, à notre cause

légers et inconstants, fourbes, naturellement voleurs jusqu'à se faire gloire de leur adresse à voler : brutaux, sans honneur, sans parole (?), capables de tout faire, quand on est libéral à leur égard, mais en même temps ingrats et sans reconnaissance. La gourmandise et l'amour du plaisir sont surtout les vices qui règnent le plus parmi les sauvages. » Il conviendrait peut-être de faire certaines retouches à cette peinture trop peu sympathique, encore qu'assez exacte dans l'ensemble ; de signaler par exemple leur courtoisie habituelle, voire leur politesse raffinée, leur orgueil du clan, leur bravoure et leur mépris superbe de la mort.

(1) M. Cuoq, *Anotc Kekon* (*Mélanges*), 1893, p. 172.

par des bienfaits d'ordre matériel les Peaux-Rouges qu'il savait « capables de tout faire quand on est libéral à leur égard ».

Dans ce dessein, il chercha d'abord à rendre leur existence moins rude et moins précaire, en les orientant vers le commerce et surtout vers le travail des champs (1) trop méprisé par eux et, comme tel, à peu près abandonné aux femmes. Il les initia de son mieux aux procédés de culture (2) pratiqués dans son pays natal, dans les plaines vallonnées de cette Bresse lointaine qui rayonnait dans son souvenir sous la glorieuse parure de ses moissons dorées. Il fit venir de France des graines qu'il distribua, des animaux de basse-cour qu'il ne dédaigna point de soigner lui-même. Au reste, loin de chercher à opérer des transformations radicales dans le genre de vie de ses administrés, il laissa les hommes vaquer, selon habitude, à à leurs chasses ou à leurs pêches, tandis que les femmes continuaient à faire la cuisine, à piler le blé, à fabriquer les nattes ou les tissus de poil de chèvre, voire à préparer la terre pour les semailles.

C'était rendre aux Indiens un service d'une autre nature, mais tout aussi réel, que de leur offrir une protection efficace sous les plis du drapeau fleurdelisé, à l'intérieur de villages pourvus de fortifications et néanmoins largement ouverts à l'industrie agricole et au commerce : femmes, enfants et vieillards pouvaient y mener une existence paisible pendant que

(1) « Il fixa deux nations... en les faisant semer et récolter, ce qui avoit paru jusque-là impossible. » (Lalande.)

(2) Voici ce qu'écrivait, en 1723, le P. Racles au sujet des procédés de culture assez rudimentaires pratiqués par les Indiens du Canada : « Au commencement de juin et lorsque la neige est presque toute fondue, ils sèment du « Skamgnar » : c'est ce que nous appelons du blé de Turquie, ou du blé d'Inde. Leur façon de semer est de faire avec les doigts ou avec un petit bâton différents trous en terre, et de jeter dans chacun huit ou neuf grains qu'ils couvrent de la même terre qu'ils ont tirée pour faire le trou. Leur récolte se fait à la fin août. » (*Lettres édifiantes*, t. IV, p. 99.)

D'après le même missionnaire, les sauvages n'avaient « guère pour vivre que du blé de Turquie, des fèves et des citrouilles. Ils écrasent le blé entre deux pierres pour le réduire en farine ; ensuite ils font de la bouillie qu'ils assaisonnent parfois avec de la graisse ou avec du poisson. Lorsque le blé leur manque, ils cherchent dans les terres labourées des pommes de terre ou bien du gland qu'ils estiment autant que du blé ». (*Ibid.*, p. 131.)

les jeunes gens et les chefs de famille couraient les bois ou faisaient la guerre.

Le modeste fortin qui avait protégé les débuts de la Mission du Lac n'offrait plus une sécurité suffisante aux villages qui avaient grandi autour de lui ; l'abbé Picquet résolut de les mettre à l'abri d'un coup de main en les dotant de nouveaux ouvrages de défense. Il les fit donc entourer de solides palissades en bois de cèdre, composées de troncs d'arbres entrelacés et flanquées d'un certain nombre de redoutes (1).

Entrepris vraisemblablement la seconde ou la troisième année de la guerre de succession d'Autriche (1740-1748), autrement dit sous la menace des graves événements qui se préparaient dans la colonie, ces travaux n'étaient point encore achevés en 1746 (2). A en croire Lalande, le gros de l'ouvrage fut exécuté au moyen de corvées volontaires. Quant aux dépenses, nous savons de source autorisée — par une lettre de François Picquet lui-même — que le missionnaire épuisa ses ressources à les payer, malgré l'intervention de Louis XV, lequel offrit généreusement la moitié de la somme, soit deux mille écus (3).

A coup sûr, ce beau geste du roi n'était pas spontané. Aussi bien notre compatriote faisait assez de sacrifices personnels pour avoir le droit de solliciter l'appui du gouvernement de Versailles afin de pouvoir soutenir jusqu'au bout son œuvre de patriotisme et de foi. Cet homme, doué d'une si belle imagination, avait aussi une intelligence nette et positive: il comprenait à merveille que le plus sûr moyen de concilier à la France les sympathies très intéressées des sauvages, c'était de les lier pour ainsi dire par la chaîne dorée de la reconnaissance

(1) Les villages iroquois étaient généralement entourés de gros pieux de cèdre qui formaient une muraille parfois haute de trente pieds. Au-dessus s'élevait un parapet garni de doubles pièces de bois à l'épreuve des fusils.

Lalande se trompe, il me semble, en parlant du « fort en pierres » que M. Picquet aurait fait construire: ce fort existait déjà en 1739. Il est possible cependant que le missionnaire l'ait fait remettre en état.

(2) Cf. la lettre de M. Picquet au marquis de Beauharnais, 10 septembre 1746, que nous analysons un peu plus loin.

(3) Détail fourni par le document précité.

au monarque lointain dont il leur vantait avec un enthousiasme sincère la gloire et la puissance, la sollicitude attentive et le caractère paternel. Voilà, pourquoi en temps de disette, lorsque la chasse ou la pêche n'avaient pas donné, si le missionnaire distribuait à ses Indiens des vivres ou des secours en argent, il n'avait garde d'oublier de leur dire qu'il n'était auprès d'eux que l'humble représentant du roi, sur les ordres duquel il agissait.

Grâce à cette politique aussi noble dans ses visées qu'experte à se servir même des plus petits moyens, François Picquet parvint á déterminer les « nations » du Lac « à se soumettre entièrement au Roi et à le rendre maître de leurs assemblées nationales, avec une pleine liberté d'y faire connaître ses intentions et de nommer tous leurs chefs » (1). Un tel succès parut miraculeux : les vieux Canadiens n'en revenaient pas et le gouverneur Du Quesne, en le constatant dans les termes mêmes que nous venons de rapporter, ne songeait point à déguiser l'étonnement que lui inspirait l'admirable diplomatie du missionnaire. A vrai dire, de la part de sauvages habitués à se gouverner à leur guise et particulièrement chatouilleux sur le chapitre de leurs libertés (2), une soumission si absolue était fort méritoire. Elle l'était d'autant plus que, selon les propres expressions de M. Picquet (3), en préférant « la gloire de suivre les intentions du Roi aux avantages qu'ils auraient pu retirer du commerce avec l'Anglais », ces honnêtes Peaux-Rouges faisaient preuve d'une réelle abnégation. Aussi était-ce justice que la compagnie des Indes leur fît, en 1743, « un présent de deux pièces d'étoffe » (4).

(1) Certificat délivré à l'abbé Picquet, en 1764, par le marquis Du Quesne, ancien gouverneur du Canada. (V. ci-dessous.)

(2) « Ces peuples sont libres dans toute l'étendue du droit naturel et il semble que la liberté, presque bannie de toute la terre, ait choisi sa retraite et faufilé chez eux. Rien ne les divertit davantage que quand on leur parle d'obéir au roi, de craindre les menaces et les châtiments des gouverneurs ; cela les fait rire, car ils ne peuvent ajuster l'idée de soumission avec celle d'un véritable homme et le seul terme de dépendance leur fait horreur. » (La Hontan, lettre V.)

(3) Lettre au marquis de Beauharnais, 10 septembre 1746.

(4) Même document. — On sait que la *Compagnie d'Occident* créée par Law en 1717, pour la colonisation et l'exploitation des territoires immenses de la Louisiane, avait successivement absorbé toutes les

Ainsi assuré du loyalisme des « nations » domiciliées au Lac, l'abbé Picquet se préoccupa de nouer, puis d'entretenir des relations avec certaines tribus du Nord par l'intermédiaire de ses Algonquins et Nipissings, avec celles du sud par l'entremise des Iroquois et des Hurons. Ces négociations, soutenues par des courses perpétuelles, de fréquents échanges de visites et de cadeaux, des messages débordant d'hyperboles louangeuses, tendaient à un double but : d'une part, attirer à la mission le plus grand nombre possible d'Indiens chasseurs afin de les convertir au christianisme et les rallier à notre cause ; d'autre part, obtenir des indications précises sur les peuplades qu'il nous importait le plus de connaître et de surveiller. Par ce moyen, le missionnaire était à même de faire tenir à Montréal et à Québec des renseignements extrêmement précieux pour la sage administration de la colonie et pour sa défense.

Dès lors on n'a pas de peine à croire justifiée cette affirmation de Lalande qui étonne de prime abord : « M. Picquet fut des premiers à prévoir la guerre qui s'alluma entre les Anglais et les Français vers 1742. Il s'y prépara longtemps à l'avance. » Au courant de tout ce qui se passait dans les régions les plus reculées du Canada et vraisemblablement jusque dans les possessions anglaises, notre compatriote put en effet prévoir que le moment était proche où la partie allait se lier, définitive, sans merci, entre les deux grands peuples colonisateurs avec cet enjeu formidable, la domination dans l'Amérique septentrionale, de l'estuaire du Saint-Laurent aux bouches du Mississipi.

anciennes compagnies commerciales et pris le nom de *Compagnie perpétuelle des Indes* (mai 1719). Après la débâcle du système, elle fut réorganisée, déchargée de toute opération de banque et réduite à un rôle purement commercial (1723-1725).

III. — *Rivalité coloniale de la France et de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord, des origines à* 1740 (1).

A vrai dire les hostilités étaient ouvertes depuis longtemps entre les deux colonisations destinées à se disputer la possession exclusive de l'Amérique du Nord.

En 1648, les colons anglais avaient bien proposé « une alliance éternelle entre les deux colonies, indépendamment de toute rupture entre les deux couronnes », mais nous l'avions repoussée superbement. Quelques années plus tard, la « guerre fatale » débutait spontanément pour ainsi dire, sans que l'Angleterre et la France parussent y être pour quelque chose.

Au sud du lac Ontario et du Saint-Laurent se trouvait une confédération guerrière de peuplades indiennes, les fameux Iroquois des Cinq-Cantons (2). Sur l'autre rive du fleuve et au nord des lacs, vivaient d'autres tribus, Hurons, Montagnais, Algonquins, etc., ennemis mortels des précédents. Notre politique était de prendre ces tribus sous notre protection, en nous défendant nous-mêmes contre les incursions des Iroquois, lesquels ne se faisaient aucun scrupule de piller à l'occasion nos postes du haut pays.

Les colons de la Nouvelle-Angleterre (3) comprirent de bonne heure quels avantages ils pouvaient retirer d'une alliance avec ces « nations » belliqueuses. Par la voie de l'Hudson,

(1) Voir sur cette question les articles de M. Moireau (*Histoire générale* p. sous la direction de MM. Lavisse et Rambaud, Paris, 1895, t. VI et VII).

(2) Jusqu'aux Tuscaroras, on ne compta que cinq tribus iroquoises confédérées : Tsonnontouans, Onoyouts, Goyogouens, Onnontagués et Agniers. Il est à remarquer que l'orthographe de ces noms est très fantaisiste chez les anciens auteurs et que les écrivains anglo-américains parlent plus volontiers des Senecas, Oneidas, Cayugas, Onondagas et Mohawks. « Chaque canton, dit La Hontan (lettre V), n'est proprement qu'un village ; il y a trente lieues de l'un à l'autre; ils sont tous situés près de la côte méridionale du lac Ontario ou de Frontenac, et l'on y parle à peu près le même langage. Qui dit un canton iroquois dit une douzaine de milliers d'âmes... Les cinq cabanes se visitent réciproquement tous les ans par des députés ; alors on fait le festin de l'union et l'on fume la grande pipe ou le grand calumet des Cinq Cantons. »

(3) On sait que ce terme désigne le groupe des colonies du Nord-Est : Massachusetts, Connecticut, New-Hampshire, Maine et Rhode-Island.

les gens de New-York pénétrèrent peu à peu jusqu'au cœur du pays iroquois ; ils eurent l'habileté de s'y faire accepter et tout aussitôt, en commerçants avisés, ils se mirent à vendre à leurs nouveaux amis des armes, des munitions, de l'alcool et d'autres marchandises européennes à des prix qui défiaient toute concurrence (1). Lorsqu'ils eurent pris pied dans le pays, ils ne tardèrent pas à intervenir dans les querelles des Cinq-Cantons avec les autres « cabanes » indiennes, Dès l'époque du premier gouvernement de Frontenac (2) — lequel s'efforça d'ailleurs d'enlever à nos rivaux l'espèce de suzeraineté qu'ils exerçaient sur les Iroquois, — c'était la lutte pour ou contre ces sauvages (3).

(1) La Hontan écrivait en 1684 : « Les Iroquois sont alliés des Anglais depuis longtemps, et par le commerce des pelleteries qu'ils font avec la Nouvelle-York, ils ont des armes, des munitions et tout ce qui leur est nécessaire à meilleur marché qu'ils ne l'auraient des Français. » (Lettre V.)

(2) Louis de Ruade, comte de Palluau et de Frontenac, né à Saint-Germain en 1620, mort à Québec en 1698. Nommé une première fois en 1672, gouverneur de la Nouvelle-France, il fut rappelé en 1682, à la suite de difficultés avec l'intendant Dechesneau et le parti ecclésiastique. Il fut renvoyé au Canada en 1689, pour y remplacer le gouverneur Denonville. (Cf. H. Lorin, *le comte de Frontenac*, Paris, 1895.)

(3) A l'époque où le Canada entrait dans le domaine direct de la couronne (1668), les Iroquois venaient encore massacrer ou capturer des Hurons jusque sous les murs du château de Québec. Deux expéditions habilement dirigées contre leur pays par le vice-roi, de Tracy, eurent raison de ces sauvages entreprenants: ils signèrent la paix en 1666 ; elle dura jusqu'en 1684.

A peine arrivé dans la colonie, Frontenac envoya Cavalier de La Salle, revenu de ses courses au sud des lacs, inviter les chefs des Cinq-Cantons à venir saluer le gouverneur : celui-ci voulait en imposer aux Iroquois, dont les mouvements, au début de l'année, avaient paru menaçants. Frontenac reçut leurs délégués en grande pompe, et chaque jour en invita un certain nombre à sa table. Les sauvages se retirèrent charmés (1673).

Après le rappel de Frontenac, les Iroquois prirent de nouveau une attitude menaçante. Le nouveau gouverneur, Lefebvre de La Barre, pour les amadouer, les autorisa à piller les canots français qui n'avaient point de passeport. Une telle faiblesse eut pour résultat de les rendre plus audacieux et plus insolents que jamais, et La Barre dut se décider à leur faire la guerre. La campagne qu'il dirigea contre eux, en juillet 1684, n'aboutit qu'à une paix honteuse par laquelle il abandonnait les Illinois à nos ennemis. L'indignation fut telle au Canada que la cour de Versailles remplaça La Barre par Denonville.

Celui-ci avait pour mission d'en finir au plus vite avec les Iroquois ; il déploya dans les préparatifs de l'intelligence et de la vigueur. Malheureusement ses efforts furent compromis par l'acte de félonie

De là à en arriver à la lutte ouverte entre les colons, il n'y avait qu'un pas ; ce pas fut rapidement franchi. En 1689, éclatait la première guerre intercoloniale, conséquence déplorable de la Ligue d'Ausbourg. Cette fois, c'était la guerre directe, mais une guerre encore localisée : plusieurs colonies britanniques n'y prirent aucune part ni aucun intérêt. Qu'importait en effet le Canada aux planteurs de canne à sucre et de café de la Virginie ou de la Caroline? Il en allait autrement avec les marchands et les fermiers du New-York et de la Nouvelle-Angleterre, jaloux de la prospérité de nos établissements et, d'autre part, exposés à subir les agressions des Abénaquis, comme nous subissions nous-mêmes celles des terribles Iroquois.

Frontenac, de retour, au Canada n'y trouva pas les ressources nécessaires pour exécuter le plan hardi, formé dans le cabinet du roi, d'une double attaque sur New-York par mer et contre les Iroquois par terre. Il dut se contenter de lancer chaque année des colonnes volantes dont l'unique objectif était de mettre à sac les établissements disséminés sur la limite occidentale du territoire « américain ». Une expédition du Massachusetts contre l'Acadie, qui n'aboutit qu'au pillage de Port-Royal ; une autre expédition combinée entre la Nouvelle-York et la Nouvelle-Angleterre et qui ne réussit pas mieux (1) ;

dont se rendit coupable l'intendant Champagny. Celui-ci, ayant invité à un festin les chefs iroquois de tribus encore indécises, les fit arrêter, puis conduire à Québec, d'où on les embarqua pour la France. Les Cinq-Cantons ne rêvèrent dès lors que vengeance et s'allièrent étroitement aux Anglais. Dans la campagne de 1687, le gouverneur leur brûla plusieurs villages ; il voulait recommencer la guerre l'année suivante, mais il en fut empêché par le manque de ressources et il dut signer, en 1688, une paix qui portait une réelle atteinte à notre prestige auprès de nos alliés indigènes. Cela n'empêcha pas d'ailleurs les Iroquois, maîtres du cours supérieur de Saint-Laurent, de massacrer en 1689 les habitants du village de La Chine et de ravager l'île de Montréal, tuant deux cents colons et emmenant autant de prisonniers. Il était grand temps que Frontenac revînt.

(1) L'objectif de cette expédition était Montréal : l'avant-garde fut repoussée et le gros de la troupe arrêté par la variole. Pendant cette marche inutile, l'amiral bostonnais Phips arrivait avec une trentaine de bateaux et deux mille hommes, par le Saint-Laurent, devant Québec (16 octobre 1690). Frontenac, prévenu à temps, était prêt à le recevoir. Après un bombardement peu efficace, Phips dut se retirer en abandonnant quelques canons. Québec célébra son départ par des fêtes joyeuses.

une série de petites opérations menées par Callières (1) contre les Agniers, par Frontenac lui-même contre les Onnontagués ; enfin, les deux campagnes d'Iberville (2) à Terre-Neuve et dans la baie d'Hudson, remplirent les sept années de cette misérable guerre. Le traité de Ryswick rétablit pour toutes les colonies le *statu quo ante bellum* (1697).

Le chevalier de Callières continua la politique de Frontenac dont il était depuis plusieurs années l'habile et fidèle lieutenant. Il négocia directement avec les Iroquois et fit conclure entre eux et les Indiens du haut pays une paix générale en 1701 : tous les chefs de tribus de la Nouvelle-France, y compris les Cinq-Cantons, acceptèrent le traité et fumèrent avec les Français le calumet pacifique. Tous nos postes de l'ouest, Saint-Joseph, Michillinakinac, Détroit, Niagara, Frontenac, étaient maintenus, constituant autant de centres de commerce et de colonisation. Les « coureurs des bois » étaient libres d'étendre le domaine ininterrompu de la France, de l'Acadie et de la baie d'Hudson au golfe du Mexique, par les lacs, l'Ohio et la vallée du Mississipi.

Par malheur, les colonies d'Amérique jouirent peu de temps de la paix de Ryswick : mêlées de nouveau aux querelles sanglantes de leurs métropoles, elles se virent entraînées dans la guerre de Succession d'Espagne, en 1701.

Comme en 1690, les hostilités se réduisirent d'abord à des incursions d'Indiens sur les frontières, d'ailleurs assez vagues du Canada et de la Nouvelle-Angleterre. En 1707, les Bostoniens organisèrent une nouvelle expédition contre l'Acadie : ils ravagèrent le pays — c'était la rançon des razzias que nous avions opérées sur leur territoire — mais leur petite armée, décimée par la maladie, dut battre en retraite. Le Massachusetts fit alors appel aux autres colonies et à la couronne elle-même. Le New-York et le New-Jersey envoyèrent quelques troupes au lac Champlain : de là elles devaient marcher sur

(1) Le chevalier de Callières fut gouverneur du Canada de 1698 à 1703, date de sa mort.

(2) Pierre Le Moyne, sieur d'Iberville, né à Montréal en 1661. Dans sa fameuse campagne de 1697, il coula un navire anglais, en prit un autre et s'empara du fort Nelson. C'est lui qui retrouva l'embouchure du Mississipi et fonda le petit établissement de Biloxi (1699).

Montréal, pendant que les milices de Boston envahiraient de nouveau l'Acadie et que les contingents de la Nouvelle-Angleterre attaqueraient Québec par le Saint-Laurent. avec l'aide des régiments envoyés de la métropole. Ce plan magnifique ne réussit pas : après s'être fait longtemps attendre, l'escadre métropolitaine qui amenait des renforts, fit une courte apparition dans le Saint-Laurent. Dix transports ayant coulé avec un millier d'hommes, les commodores Hill et Walker, renvoyèrent chez eux sur quelques bâtiments les recrues embarquées à Boston et mirent eux-mêmes à la voile pour l'Angleterre, poursuivis par les malédictions de tous les colons britanniques. Quant aux miliciens du New-York et du New-Jersey, ils n'avaient pas quitté les bords du lac Champlain. Le seul succès de la campagne était la prise de Port-Royal en Acadie (octobre 1710).

Le traité d'Utrecht, qui mit fin aux hostilités, n'en fut pas moins un véritable désastre pour le Canada. Vingt années de guerres atroces, tant de souffrances endurées, tant de sang répandu généreusement par les nôtres, tant d'héroïsme aboutissaient à un démembrement de la Nouvelle-France. La baie d'Hudson, Terre-Neuve, l'Acadie (où prospérait une race vigoureuse, bien acclimatée et dont le concours eût plus que doublé la valeur stratégique de l'île du cap Breton), tous ces avant-postes du Canada étaient livrés à l'ennemi. En vérité, c'était la clef de nos possessions remise aux mains des Anglais ; c'était le premier pas — le seul qui coûte, le mot ne fut que trop tôt vérifié — vers un abandon définitif (1).

Fait curieux et qui montre bien l'extraordinaire vitalité de la race française, le Canada, mutilé de plusieurs de ses provinces, releva rapidement sa fortune compromise par la « trahison » du gouvernement royal. On estime que durant les trente années qui s'écoulèrent de 1715 à 1745, la population doubla, Outre les pelleteries, on se mit à exporter du bois. Des relations régulières, dont profitaient les armateurs et négociants de La Rochelle, Rochefort, Bordeaux et Bayonne, mais surtout les intermédiaires canadiens, développèrent dans la colonie la

(1) Le traité d'Utrecht reconnaissait les Iroquois comme sujets du roi d'Angleterre.



richesse et le bien-être. A Montréal et à Québec les vieilles maisons de bois firent place à de belles maisons en pierre.

De son côté, le gouverneur Vaudreuil s'occupait activement d'assurer la défense de la colonie. Dans ce but, la ville de Louisbourg fut fondée, celle de Montréal fut entourée d'une enceinte de palissades. Les forts déjà en service, furent mieux armés et approvisionnés ; on entreprit d'en construire d'autres. Le chevalier de Beauharnais (1), successeur de Vaudreuil, continua cette œuvre inspirée par un patriotisme clairvoyant : c'est lui qui fit construire le fort Saint-Frédéric sur le lac Champlain et qui encouragea les premiers efforts de l'héroïque Varenne de la Vérandrye, l'explorateur de la rivière Rouge, le découvreur des Montagnes Rocheuses. Le Canada paraissait entré dans une période de prospérité encore inconnue.

Ces progrès, si sensibles qu'ils fussent, ne pouvaient cependant faire illusion sur les chances de succès de la domination française dans l'Amérique du Nord. Tous les esprits réfléchis prévoyaient le heurt terrible qui devait fatalement se produire entre la Nouvelle-France et l'empire colonial britannique en voie de formation. Or la partie n'était vraiment pas égale. En face des 400.000 blancs et des 50.000 noirs qui peuplaient les établissements anglais vers 1715, que pouvaient faire 30.000 Canadiens? Il était même douteux que notre colonie fût en état de lutter contre le seul groupe de la Nouvelle-Angleterre, qui réunissait à lui seul 160.000 colons.

Cette inégalité, déjà si forte au lendemain de la paix d'Utrecht, le devint plus encore pendant les trente années qui suivirent, alors que les colonies anglaises, après une longue enfance, firent des progrès, non moins étonnants que ceux du Canada, en richesse et en population (2). Dès lors, sans être pessimiste, il était naturel qu'on se demandât comment les Canadiens s'y prendraient pour arrêter le mouvement d'invasion lente, mais continue et méthodique, dessiné par leurs ad-

(1) Gouverneur du Canada de 1725 à 1748.

(2) La population des colonies britanniques passait, de 450.000 en 1715, à un million en 1740, à un million et demi (dont il est vrai 300.000 noirs) en 1755. Bien entendu, ces chiffres sont approximatifs, car il n'existe sur le montant de la population dans les colonies avant 1790 que des données conjecturales.

versaires vers le Saint-Laurent, les lacs et le bassin de l'Ohio. En 1727, les Anglais avaient fondé un poste de grande valeur stratégique, Oswégo (1), sur la rive méridionale du lac Ontario, vis à-vis du fort bâti par Frontenac (2). Ils entreprirent d'en établir d'autres, parmi lesquels celui de Lydius (3), au nord du fort Orange (4), le long de la route qui, par les vallées de l'Hudson, du lac Champlain et de la rivière Richelieu, conduisait de la Nouvelle-York au Canada.

Telle était la situation, lorsque l'Amérique fut une troisième fois mêlée aux affaires européennes à l'occasion de la Succession d'Autriche qui cependant ne l'intéresssait guère.

Mettant à profit l'alliance nouée par le Régent et Dubois avec Georges Ier, la politique d'économies funestes suivie par le pacifique Fleury, enfin l'erreur grossière du gouvernement de Louis XV acceptant bénévolement de « travailler pour le roi de Prusse », l'Angleterre s'était préparée dans le recueillement à tirer les conclusions dernières de la paix d'Utrecht. En 1743, à l'appel de Marie-Thérèse, elle rentrait résolument en lice. Du coup, la vieille rivalité de ses nationaux et des nôtres se ranimait, aux Indes et au Canada ; la lutte devenait continentale et maritime.

Dans l'Amérique du Nord, la guerre revêtit ce caractère spécial de mettre aux prises non seulement les colons anglais et français, mais encore leurs auxiliaires indiens : Iroquois des Cinq-Cantons d'une part, Abénaquis, Nipissings, Algonquins, Hurons, etc., de l'autre

Ce fut alors que se révéla tout le génie de François Picquet.

(1) Cet établissement fut le résultat d'une invasion hardie faite en pleine paix sur le territoire des Iroquois. Au dire des Anglais, il ne s'agissait que d'une simple maison de commerce. Le paisible comptoir eut vite fait de se transformer en un poste militaire aussi dangereux pour les Iroquois eux-mêmes que pour les Français. Le cabinet de Versailles ne cessa de réclamer avec énergie contre cette audacieuse création.

(2) En 1673 et sur l'emplacement désigné par son prédécesseur, Denis de Courcelles, autrement dit au point où le Saint-Laurent sort du lac Ontario, vers l'embouchure du Catarocouy.

(3) Sur le premier bras de l'Hudson, à 52 kilomètres d'Orange.

(4) Anciennement Renselaerswirch, aujourd'hui Albany dans l'Etat de New-York. Ce fut d'abord un simple comptoir fondé en 1614 par les Hollandais, qui bâtirent, onze ans après, le « fort Orange. »

(*A suivre*) André CHAGNY.



LE NOUVEAU STATUT LÉGAL

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE

Suite (1)

TITRE IV

Des Associations pour l'exercice des Cultes

ARTICLES 18 A 24

Les associations cultuelles formaient, dans la pensée du législateur, la pièce maîtresse de son œuvre. En les réglementant, c'est la vie même de l'Eglise qu'il croyait ordonner à son gré, car l'Etat a beau être « laïque », il reste toujours « sacristain », et le titre IV que nous abordons n'est rien autre chose qu'un retour offensif de Joséphisme et de Gallicanisme, une réédition de la Constitution civile du clergé fourvoyée dans une loi de séparation.

A légiférer ainsi dans un domaine qui ne lui appartient pas, l'Etat laïque court bien des risques. Ce n'est pas seulement son incompétence qu'il étale, c'est son impuissance dont il donne lui-même la mesure. Pour rendre son œuvre caduque, il suffit à l'Eglise de l'ignorer.

Une fois de plus, la République française, pour avoir couru

(1) Voir le numéro d'octobre.

cette sotte aventure, a recueilli ce résultat. Nous pourrions passer sous silence le titre IV de la loi du 9 décembre 1905 : pour nous catholiques, il est inexistant.

Nous en résumerons cependant les sept articles, parce que leur connaissance est utile à l'intelligence de la loi tout entière, et parce qu'elle peut, mieux que toute argumentation extérieure, justifier le refus opposé par le Pape et nos Evêques à tout essai d'associations cultuelles. La loi nous est apparue jusqu'ici surtout spoliatrice. Ici elle se révèle surtout schismatique.

§ 1er. — *Contradiction des associations cultuelles et du droit ecclésiastique.*

Ces associations « *seront constituées conformément aux articles* 5 *et suivants du titre* Ier *de la loi du* 1er *juillet* 1901. *Elles seront en outre soumises aux prescriptions de la présente loi* » (1).

I. — Uniformité du type légal. — Ainsi, premièrement, les fidèles, à la place de leurs Fabriques, de leurs Menses, de leurs Chapitres, de leurs Séminaires, ne pourront plus former que des associations d'un type uniforme. Et cette seule uniformité, substituée à la variété des organismes antérieurs, sera déjà d'une incommodité très grande. Bien différentes étaient les attributions de la fabrique paroissiale, par exemple, et de la mense épiscopale. Si l'administration de la Fabrique s'accommodait d'un conseil, c'est-à-dire d'une sorte d'association de paroissiens, l'administration de la mense ne pouvait convenir qu'à l'Evêque tout seul, sans partage et sans contrôle. Faire rentrer dans un cadre unique et identique des cas si différents, c'est le procédé de Procuste qui n'a jamais passé pour libéral ou bienveillant.

II. — Violation des droits de la hiérarchie. — Mais au moins cet instrument unique, cette association définie à la fois par le droit commun, c'est-à-dire par la loi de 1901, et par un droit d'exception, la loi de 1905, s'il s'adapte mal à quelques-uns de services assurés jusque là par les établis-

(1) Loi du 9 décembre 1905, art. 18.

sements publics du culte, convient-il mieux aux autres ? Si l'évêque risque d'être déconcerté par cette invasion de parlementarisme dans un domaine qu'il était habitué à régir en monarque absolu, la paroisse du moins va-t-elle retrouver dans l'association cultuelle un instrument équivalent au conseil de fabrique auquel elle était habituée?

Eh bien non ! Si l'association cultuelle convenait à la vie paroissiale, tout en se prêtant mal à d'autres besoins du culte catholique, nous dirions de la loi qu'elle est incomplète et que pour la rendre pleinement acceptable il faut en combler les lacunes. Nous ne pourrions la dire radicalement inacceptable. Elle l'est pourtant ; et précisément elle ne l'est que parce que, dans les situations mêmes où la législation canonique et la pratique ecclésiastique faisaient leur part à l'intervention des fidèles et à l'association, la loi du 9 décembre entend cette intervention et cette association d'une manière absolument contraire.

Nous avons eu déjà l'occasion de rappeler quel est, d'après l'enseignement de l'Eglise, le caractère de la propriété ecclésiastique. Les biens de l'Eglise, quelle qu'en soit la nature, appartiennent à Dieu. Ils n'ont sur la terre que des administrateurs, mandataires de Jésus-Christ. Ces administrateurs, ce sont le Pape et les Evêques. Le Pape et les Evêques ne peuvent pas exercer par eux-mêmes l'administration de tous les biens ecclésiastiques. Ils délèguent donc cette fonction, et dans certains cas, pour certains de ces biens, notamment pour ceux qui sont affectés à l'entretien du culte dans les paroisses, ils admettent des laïques à cette délégation. Mais ils ne reconnaissent jamais à ceux-ci qu'un rôle d'auxiliaires, limité par l'intervention du curé, subordonné à la direction et au contrôle de l'Evêque. Tel était bien le caractère des conseils de Fabrique, ainsi que le décret du 30 décembre 1809 le consacrait et que le décret du 27 mars 1893 lui-même le respectait. Assurément cette législation, à laquelle obéirent nos conseils de Fabrique depuis le Concordat de Napoléon, blessait par plus d'un détail le droit ecclésiastique. Elle contenait des prescriptions que les catholiques ont pu subir mais non pas accepter. Surtout elle encourait déjà le reproche d'émaner

exclusivement du pouvoir civil, alors qu'elle n'aurait dû légitimement être édictée qu'en vertu d'un accord préalable entre l'Eglise et l'Etat. Mais du moins elle respectait dans ses grandes lignes la hiérarchie épiscopale, en faisant dépendre de l'approbation de l'évêque la validité du budget voté par le Conseil, et en permettant à l'Evêque de modifier ce budget, d'en retrancher ou d'en diminuer les articles de dépense dont l'urgence ne lui paraissait pas démontrée, comme aussi d'y ajouter les articles qu'il aurait jugés nécessaires. L'Evêque, quand il réglait ainsi le budget des Fabriques de son diocèse, agissait en pleine indépendance. Il exerçait un droit en quelque sorte souverain, contre lequel aucun recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat n'était ouvert, contre lequel venait même se briser le contrôle du juge civil des comptes (1).

Or ce droit de l'Evêque sur l'administration fabricienne, droit supérieur à celui du Conseil, l'Association cultuelle en est la négation.

I. — L'association cultuelle est régie d'abord, nous l'avons dit, par le droit commun des associations, c'est-à-dire par la loi du 1er juillet 1901. Que lit-on au premier article de cette loi ?

On lit que l'association est une *convention* régie par les principes généraux du droit applicables aux *contrats et obligations*. Les associés sont donc obligés les uns envers les autres par leur contrat. Ils ne le sont pas vis-à-vis d'un tiers, et l'Evêque, est un tiers, au sens juridique du mot. Les associés, d'ailleurs, ne sont obligés mutuellement que par leur contrat. Ils ne le sont pas par une loi extérieure et supérieure, comme l'étaient les Fabriciens, qui trouvaient en entrant en fonctions une loi au dessus d'eux, loi qu'ils n'avaient point faite et qu'ils ne pouvaient pas modifier, qui leur traçait impérativement leurs devoirs et leur responsabilité.

(1) A l'appui de cette doctrine, qui d'ailleurs n'était pas contestée, V. Marquez di Braga et Tissier, *Manuel de la comptabilité des fabriques*, 3e édition, p. 158; Laferrière, *Traité de la juridiction administrative*, II, p. 82 et 392; Marie, *Annuaire de la législation française*, 1894; *Les décrets du 27 mars 1893...*, p. 6.

En d'autres termes, le régime des Fabriques, tout altéré qu'il fût par le décret de 1893, restait conforme à la conception traditionnelle de l'Eglise. Les Fabriciens tenaient leur délégation de l'évêque (1), et ils administraient sous son autorité suprême. C'était un régime hiérarchique et, suivant une expression qui est ici parfaitement à propos, un régime de *droit divin*. L'Association cultuelle lui substitue un régime démocratique et de droit purement humain. C'est proprement la forme presbytérienne imposée à l'Eglise catholique.

II. — Sans doute, il serait loisible aux associés d'insérer dans leurs statuts des clauses destinées à réserver les droits de l'Evêque. Mais ces clauses ne seraient pas d'ordre public.

Expression de la seule volonté des associés elles pourraient toujours être modifiées ou supprimées par leur consentement mutuel. La garantie serait précaire, et puis ces clauses, pour avoir quelque valeur, ne pourraient jamais contredire ce qui semble bien être le principe même de toute association, j'entends le droit des associés à se régir librement. Ainsi l'on peut se demander ce que vaudrait une clause réservant à l'Evêque la nomination des nouveaux associés, celle des administrateurs, ou même seulement la confirmation de leur élection. Quant aux clauses qui, calquées sur la législation fabricienne, lui réserveraient le droit de contrôler la gestion du patrimoine, d'approuver les budgets et les comptes et de les réformer au besoin, leur nullité ne fait pas même l'ombre d'un doute. Elle est rendue certaine par ce paragraphe de l'article 19 de la loi.

« *Nonobstant toute clause contraire des statuts, les actes de gestion financière et d'administration légale des biens accomplis par les directeurs ou administrateurs seront, chaque année au moins, présentés au contrôle de l'assemblée générale des membres de l'Association et soumis à son approbation.* »

Approbation de l'assemblée générale au lieu de l'approba-

(1) Lors de la réorganisation de Fabriques, la majorité des Fabriciens fut choisie dans chaque conseil par l'Evêque, la minorité par le Préfet. Depuis lors, les conseils se recrutaient eux-mêmes par des élections triennales. Lorsque les élections n'avaient pas été faites aux époques fixées, c'est encore l'Evêque seul qui y suppléait en nommant d'office les nouveaux Fabriciens (Décret du 30 novembre 1809, art. 6 et 8. Ordonnance du 12 janvier 1825, art. 4).



tion de l'Evêque. C'est toute une révolution dans l'organisation temporelle du culte. L'Eglise qui tient cette révolution pour contraire à sa « constitution divine » (1), refuse de la légitimer. Qui donc cela peut-il surprendre?

§ 2. — *Restrictions au droit commun.*

Il faut remarquer que la loi de 1901 — le droit commun — ne contient sur les associations, leur caractère et leur organisation, que des règles assez générales. Ce n'est point encore là, il serait facile de le démontrer, un droit commun très libéral. Toutefois, en raison même de son imprécision, il offre quelque souplesse et l'on aurait pu garder l'espoir ou l'illusion que l'Eglise elle-même y trouverait à la longue de quoi se constituer un *modus vivendi* praticable.

C'est ce que le législateur de 1905 redoutait, sans doute. Car il a tenu à restreindre le droit commun et à prescrire pour les associations cultuelles des règles que la loi de 1901 n'impose point aux autres associations. Or si le droit commun des associations répugnait déjà au caractère des établissements ecclésiastiques, ces règles exceptionnelles le contredisent davantage encore et violent plus ouvertement l'indépendance et la souveraineté de l'Eglise.

I. — La loi de 1901 admet une première forme d'association, sans personnalité morale, sans capacité juridique. C'est l'association non déclarée. Cette association n'est astreinte à aucune formalité extérieure, elle échappe à toute réglementation légale et jouit pour son organisation de la liberté la plus absolue. Si son incapacité de posséder un patrimoine collectif la faisait inapte à rendre à l'organisation nouvelle du culte certains services importants, elle ne l'aurait pas cependant privée de toute participation à l'exercice *public* du culte. A l'autre pôle en quelque sorte, la loi de 1901 admet des associations reconnues d'utilité publique. Soumises à un contrôle assez strict des pouvoirs publics, elles ont par compensation

(1) Encyclique *Vehementer nos.*

une capacité étendue et peuvent notamment recevoir des dons et legs.

La loi du 9 décembre 1905 interdit à l'Association cultuelle ces deux formes. Elle ne lui laisse que la forme intermédiaire d'association déclarée, c'est-à-dire la forme qui, sans donner le maximum de liberté, refuse le maximum de capacité.

II. — L'article 5 de la loi de 1901 (1) indique les formalités nécessaires et suffisantes pour la constitution des associations déclarées, en général.

Ce sont :

1° Une déclaration opérée à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement par les fondateurs de l'association. Cette déclaration doit indiquer le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements, les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction.

Un extrait de la déclaration doit être publié, par les soins des déclarants, au *Journal officiel*, dans le délai d'un mois à partir de la déclaration.

2° A la déclaration doivent être joints deux exemplaires des statuts.

3° Toute modification apportée aux statuts ou survenue dans l'administration, c'est-à-dire dans le personnel directeur de l'Association ou dans le siège social, ainsi que la création des nouveaux établissements et les acquisitions et aliénations immobilières, doivent faire, dans les trois mois, l'objet d'une nouvelle déclaration.

4° Et en outre, ces modifications doivent être consignées sur un registre spécial qui sera présenté aux autorités *administratives ou judiciaires* à chaque réquisition.

L'infraction à ces prescriptions peut entraîner la dissolution de l'association par voie judicaire. Elle expose, dans tous les cas, les directeurs et administrateurs de l'Association à une amende de seize à deux cents francs, et au double en cas de récidive.

Bien entendu la loi de 1905 ne retranche rien de ces forma-

(1) Complété par le décret du 16 août 1901, art. 1 à 7.

lités et de ces pénalités. J'admets que les premières soient faciles et les secondes légères. Encore est-il que nos fabriciens n'avaient à se préoccuper ni des unes ni des autres. A quel titre, sous quel prétexte, l'Etat vient-il en embarrasser ceux qu'il voudrait faire leurs successeurs ?

Mais la loi de 1905 ajoute, au contraire, de nouvelles prescriptions à celles-là.

Dans l'association déclarée de droit commun, le nombre des associés est entièrement facultatif. Il suffit de deux personnes pour former une association. L'article 19 de la loi du 9 décembre exige que les associations cultuelles soient composées, *au moins :*

Dans les communes de moins de 1.000 *habitants, de sept personnes ;*

Dans les communes de 1.000 *à* 20.000 *habitants, de quinze personnes ;*

Dans les communes dont le nombre des habitants est supérieur à 20.000, *de vingt-cinq personnes majeures, domiciliées ou résidant dans la circonscription religieuse.* »

Il faut noter que c'est la population non de la paroisse, mais de la commune qui est seule prise en considération pour fixer le nombre des associés. Le moindres paroisses des grandes villes ne peuvent donc avoir d'association cultuelle de moins de vingt-cinq membres. — En revanche, il ne suffit pas que les associés résident dans la commune ; c'est dans la circonscription religieuse, dans la paroisse, qu'ils devraient avoir leur domicile ou leur résidence Nouvelle aggravation du droit commun, car celui-ci permet fort bien à des habitants de Lille de se réunir avec des habitants de Marseille pour former une association à Lyon. Que l'évêque domicilié au chef-lieu du diocèse ne s'imagine donc pas d'être lui-même membre de telle association cultuelle située dans une autre commune, d'y faire entrer ses vicaires généraux et de s'y ménager ainsi une majorité ou une influence prépondérante. C'est une combinaison que les Etats-Unis d'Amérique ont connue sans en prendre ombrage.

Mais la loi française la déjoue en exigeant dans toute association cultuelle la présence, non pas exclusive mais nécessaire, d'un nombre minimum d'habitants de la circonscription.

Ces personnes, s'engageant par contrat du moment qu'elles entrent dans l'association, doivent être capables de contracter, ce qui exclut les mineurs, les interdits et les femmes mariées non autorisées de leurs maris.

III. — Les associations déclarées peuvent, selon le droit commun, assigner à leur action les buts les plus multiples, les plus divergents même, pourvu qu'ils ne soient contraires ni aux lois, ni aux bonnes mœurs, ni à l'intégrité du territoire national ou à la forme du Gouvernement (1).

Les Associations cultuelles « *devront avoir exclusivement pour objet l'exercice d'un culte* (2). »

C'est-à-dire qu'une association de droit commun peut se proposer tout à la fois de cultiver les arts et de soulager les malheureux. Une association cultuelle ne peut le faire. Toute œuvre de bienfaisance et d'enseignement lui est interdite, quoique ou peut-être *parce que* ces deux objets tiennent très particulièrement à cœur à l'Eglise et aux fidèles. L' « exercice d'un culte », voilà l'objet exclusif auquel est limitée sa compétence. Si elle s'en écarte, soit par un acte, soit même par la rédaction de ses statuts, la sanction de l'article 23 entre en jeu : amende de seize à deux cents francs en outre et du double en cas de récidive, nécessairement encourue par les administrateurs ou les directeurs, et, dissolution judiciaire de l'association abandonnée à l'appréciation des tribunaux. Or qu'est-ce que comprend cette expression : « l'exercice d'un culte », et surtout qu'est-ce qu'elle ne comprend pas? Assurer l'enseignement du catéchisme et celui de l'histoire sainte, la prédication sous forme de conférences, sont-ce bien là des buts licites pour une association cultuelle? Les tribunaux l'auraient décidé et tantôt condamnant et tantôt acquittant, ils auraient fini par créer une jurisprudence — qui, d'ailleurs, ne les aurait pas liés pour l'avenir. Vraiment le dévouement des catholiques qui auraient accepté de faire partie des associations cultuelles aurait été soumis à de rudes épreuves.

IV. — Une fois formées, les associations déclarées du droit

(1) Loi du 1er juillet 1901, art. 3.
(2) Loi du 9 décembre 1905, art. 19.

commun jouissent d'une liberté absolue pour la gestion de leur patrimoine. Leur capacité d'acquérir et de posséder n'est pas sans doute illimitée. Mais ce qu'elles possèdent, elles l'administrent comme il leur plaît. Elles peuvent confier à un de leurs membres le pouvoir d'acheter, d'aliéner sans contrôle des autres associés. A plus forte raison ne doivent-elles aucun compte de leur gestion à d'autres qu'à leurs membres. Elles échappent absolument à toute intervention de l'Etat.

A) Les associations cultuelles sont d'abord, comme nous l'avons vu, obligées de tenir chaque année une assemblée générale, c'est-à-dire une assemblée où tous leurs membres sont convoqués, et de soumettre à l'approbation, par conséquent à l'examen, à la discussion et éventuellement au rejet de cette assemblée, les actes de gestion financière et d'administration légale accomplis par les directeurs et administrateurs. Les directeurs et administrateurs relèvent donc de l'assemblée générale des associés et ils ne relèvent que d'elle. Cette disposition qui exclut le contrôle supérieur de l'évêque est absolument contraire aux principes canoniques. A elle seule, elle rendrait la loi inacceptable aux catholiques.

B) Puis, comme si ce n'était point assez d'avoir rendu les associations cultuelles pratiquement indépendantes de l'évêque, et qu'il fallût encore les rendre dépendantes de l'Etat, l'article 21 prescrit :

« *Les Associations et les Unions tiennent nn état de leurs recettes et de leurs dépenses ; elles dressent chaque année le compte financier de l'année écoulée et l'état inventorié de leurs biens, meubles et immeubles.*

Le contrôle financier est exercé sur les Associations et sur les Unions par l'administration de l'enregistrement et par l'inspection générale des finances. »

Le législateur réglemente la comptabilité des associations cultuelles, ainsi qu'il avait fait par le décret de 1893 pour les Fabriques, mais non pour les autres établissements ecclésiastiques. A cet égard, le décret réglementaire du 16 mars 1906 complète et exagère les prescriptions de la loi.

1° Il exige que l'état des recettes et dépenses, avec l'indication de la cause et de l'objet de chaque recette et de chaque

dépense, soit tenu sur un livre-journal de caisse. Le livre-journal doit être coté et paraphé par le directeur de l'Enregistrement du département ou par son délégué, ce qui n'était pas même imposé aux Fabriques par le décret de 1893 (1).

2° Chaque année, avant la fin de juin, les administrateurs ou directeurs doivent dresser le compte financier de l'exercice écoulé, en y présentant par nature les recettes et dépenses effectuées. Le décret réglementaire veut que ce compte soit dressé en double, et qu'un des exemplaires soit adressé, sur sa demande il est vrai et non d'office, *au représentant de l'administration de l'enregistrement* (2).

3° Outre ce compte, les administrateurs ou directeurs doivent dresser chaque année un inventaire de tous les biens possédés par l'Association. Le décret exige que cet état mentionne distinctement les biens que l'Association a recueillis des anciens établissements ecclésiastiques supprimés, puis ceux constitutifs des différentes réserves autorisées, ceux dont les revenus servent à l'acquit des fondations, enfin ceux qui ne rentrent pas dans les précédentes catégories.

C) Le législateur assujettit enfin cette comptabilité qu'il a si minutieusement réglementée au double contrôle de l'administration de l'Enregistrement et de l'Inspection des finances. Les fonctionnaires de ces deux administrations ont le droit de se faire représenter au siège de l'Association les espèces, les récépissés de dépôt, les valeurs en portefeuille qui sont dans sa caisse, ainsi que les livres, titres, pièces de recettes et de dépenses ayant trait à l'année courante et à chacune des cinq années antérieures. Pour leur faciliter ces vérifications, l'Association est tenue de conserver ses comptes, inventaires et pièces de comptabilité pendant cinq ans. — Quant aux agents de l'administration, le décret les invite à dénoncer au procureur de la République les moindres infractions qu'ils auront constatées (3).

Telle est la nouvelle méthode, mieux agencée, plus inquisitoriale et vexatoire encore peut-être que celle du décret de

(1) Décret du 16 mars 1906, art. 38.
(2) *Ibid.*, art. 44.
(3) *Ibid.*, art. 44, 45 et 46.

1893, imaginée par le législateur pour surveiller dans tous leurs détails les mouvements de la fortune des associations cultuelles. Le décret de 1893 attentait gravement à l'autonomie des établissements ecclésiastiques. Mais enfin ces établissements étaient des établissements publics ; leurs deniers avaient au moins l'apparence de deniers publics ; on était, en un mot, dans un état concordataire. Mais en régime de séparation, à l'égard d'associations privées, cette surveillance n'a plus d'excuse. Elle ne peut avoir d'autre but que de multiplier les périls et les embûches dans lesquels les adversaires de l'Eglise se flattaient de faire choir peu à peu les associations cultuelles.

Car il ne faut pas perdre de vue que toute infraction à ces règles emporte l'amende de plein droit contre les administrateurs, et la dissolution facultative contre l'association.

V. — Cette gestion si réglementée si surveillée ne peut pas s'exercer, d'ailleurs, sur un patrimoine illimité. La loi de 1901 pose des bornes très rigoureuses à la capacité de posséder des associations déclarées. La loi de 1905 tantôt resserre encore ces limites et tantôt les étend, toujours parcimonieusement et comme à regret.

D'après la loi de 1901, les associations déclarées ne peuvent recevoir et posséder que les cotisations de leurs membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations sont rédimées, sommes qui ne peuvent excéder cinq cents francs ; le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ; les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but social ; enfin, et si importantes qu'elles puissent être, les subventions de l'Etat, des départements et des communes (1).

La loi de 1905 prive les associations cultuelles de ces subventions, qui seraient contraires au principe de la séparation tel que l'article 2 l'a proclamé :

« *Elles ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'État, des départements ou des communes. Ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées aux monuments classés* (2). »

(1) Loi du 1er juillet 1901, art. 6.
(2) Loi du 9 décembre 1905, art. 19.



Mais, par contre, les associations cultuelles devaient, dans la prévision du législateur, recueillir une portion des biens des établissements ecclésiastiques supprimés.

De plus, l'article 19 les autorise à recevoir :

« *en outre des cotisations prévues par l'article* 6 *de la loi du* 1[er] *juillet* 1901, *le produit des quêtes et collectes pour les frais du culte* ; *à percevoir des rétributions* : *pour les cérémonies et services religieux, même par fondation* ; *pour la location des bancs et sièges* ; *pour la fourniture des objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et à la décoration de ces édifices* (1). »

Ce n'est point encore beaucoup, surtout si l'on demande au décret du 16 mars l'interprétation de ces mots : « même par fondation ». Voici, en effet, ce que décret explique, décevant ainsi les illusions que quelques commentateurs avaient d'abord professées sur la générosité du législateur :

« Les sommes à percevoir en vertu de fondations instituées pour cérémonies et services religieux, tant par acte de dernière volonté que par acte entre vifs, *sont dans tous les cas déterminées par contrat commutatif* et doivent représenter uniquement la rétribution des cérémonies et services (2). »

Les juristes souriront de ces actes de dernière volonté qualifiés de contrats et de contrats commutatifs. Mais la rédaction du décret, si elle n'est pas très correcte, est du moins très claire. Est-elle parfaitement conforme au texte de la loi? Nous aurions à le discuter, si le carcan des Associations cultuelles n'était complètement écarté de notre col. Dans l'état présent des choses, il suffit qu'elle nous révèle les intentions avec lesquelles on nous eût appliqué ce carcan. Les associations cultuelles sont tenues pour incapables de recevoir aucune libéralité, de rien acquérir à titre gratuit, sinon le produit des quêtes et collectes. Les anciens établissements ecclésiastiques, les fabriques notamment avaient, au contraire, la capacité d'acquérir à titre gratuit. Elles n'étaient cependant pas grevées des traitements ecclésiastiques, puisque l'État les payait, ni des

(1) *Ibid.*
(2) Décret du 16 mars 1906, art. 33.

grosses réparations aux édifices du culte, puisque l'Etat ou la commune suppléaient à l'insuffisance des ressources fabriciennes. En imposant ces charges nouvelles aux associations cultuelles, la loi de la séparation tarit une des sources principales de leur actif. C'était très exactement combiné pour les faire tôt ou tard périr d'inanition.

VI. — Si faibles que soient pour les associations cultuelles les moyens de s'enrichir, si problématique qu'apparaisse leur puissance d'épargne, le législateur de 1905 s'en préoccupe cependant. Les associations déclarées de droit commun n'ont pas non plus grande facilité à capitaliser. Si cependant elles y parviennent, elles font ce qu'elles veulent des réserves qu'elles ont formées. Les associations cultuelles n'ont pas même la liberté de l'épargne.

« *Les Associations et Unions peuvent employer leurs ressources disponibles à la constitution d'un fonds de réserve suffisant pour assurer les frais de l'entretien du culte et ne pouvant, en aucun cas, recevoir une autre destination ; le montant de cette réserve ne pourra jamais dépasser une somme égale, pour les Unions et Associations ayant plus de cinq mille francs* (5.000 fr.) *de revenu, à trois fois, et, pour les autres Associations, à six fois la moyenne annuelle des sommes dépensées par chacune d'elles pour les frais du culte pendant les cinq derniers exercices.* »

« ... *cette réserve devra être placée en valeurs nominatives* (1). »

Et que les administrateurs ne s'avisent pas de dépasser ces limites, de garder les fonds en espèces, de les placer en valeurs au porteur ou de les employer à quelque autre usage que les « frais du culte » ! Ce serait encourir, pour eux l'amende, pour l'association la dissolution judiciaire.

En outre « *les Tribunaux pourront condamner l'Association ou l'Union à verser l'excédent constaté aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance* (2). »

A la vérité, la loi admet, à côté de cette première réserve, une réserve n° 2, illimitée quant à son importance, mais non moins strictement limitée que la réserve n° 1 quant à so n affec

(1) Loi du 9 décembre 1905, art. 22.
(2) *Ibid.*, art. 23.



tation, et beaucoup plus rigoureusement réglementée quant aux conditions de son placement.

« *Indépendamment de cette réserve, qui devra être placée en valeurs nominatives, elles pourront constituer une réserve spéciale dont les fonds devront être déposés, en argent ou en titres nominatifs, à la Caisse des dépôts et consignations pour être exclusivement affectés, y compris les intérêts, à l'achat, à la construction, à la décoration ou à la réparation d'immeubles ou meubles destinés aux besoins de l'Association ou de l'Union* (1) ».

Naturellement la double sanction de l'article 23 joue aussi dans ce cas: amende et facultativement dissolution de l'association. Mais les infractions seront plus rares par cela seul que la Caisse des dépôts et consignations ne rend pas facilement les fonds qu'elle a reçus. Le décret du 16 mars explique que les remboursements de fonds ne seront effectués par elle que dans un délai de dix jours, sur visa du directeur de l'enregistrement du département (2).

C'est là tout ce que les Associations cultuelles ont le droit de capitaliser. Jamais donc elles ne pourront vivre de leurs revenus. Les réserves qui leur sont permises ne leur sont pas d'ailleurs imposées. Elles peuvent dépenser à mesure leurs recettes. Elles peuvent aussi.

« *verser, sans donner lieu à perception de droits, le surplus de leurs recettes à d'autres Associations constituées pour le même objet* (3). »

§ 3. — *Responsabilité des associés.*

Quel aurait été le rôle des associés dans les associations cultuelles? A quelles responsabilités civiles et pénales auraient-ils été exposés?

Une distinction très nette doit être faite sur ce point entre les simples associés et les administrateurs ou directeurs de l'association.

I. — Les associés peuvent administrer, gérer collectivement,

(1) *Ibid.*
(2) Décret du 16 mars 1906, art. 35.
(3) Loi du 9 décembre 1905, art. 19.

tous ensemble. En ce cas tous sont administrateurs et responsables en cette qualité.

Mais ils peuvent se décharger de l'administration sur l'un ou quelques-uns d'entre eux. Les administrateurs désignés par les associés, dans les statuts ou dans une assemblée générale, deviennent alors seuls responsables pénalement et civilement, et les simples associés ne peuvent être recherchés que pour leur faute personnelle ou leur immixtion dans les actes de gestion. Ils ne répondent en aucune façon sur leurs biens personnels des dettes et des engagements de l'Association. Leur situation n'est pas plus dangereuse que celle d'un syndiqué ou d'un membre d'une société de secours mutuel. Ils sont obligés par leur contrat à payer leurs cotisations à chaque échéance, et voilà tout. Encore cette obligation est-elle limitée par la loi au payement des cotisations échues et de celles de l'année courante, puisque l'article 19 réserve à chaque associé le droit de se retirer en tout temps, sous cette seule condition :

« *Chacun de leurs membres pourra s'en retirer en tout temps après payement des cotisations échues et de celles de l'année courante, nonobstant toute clause contraire* (1). »

II. — Mais bien différente est la condition des *administrateurs* et *directeurs*, c'est-à-dire de ceux des associés qui exercent par mandat ou délégation des autres, la gestion de l'Association.

Il faut distinguer la responsabilité civile et la responsabilité pénale.

a) *Civilement*, lorsqu'ils se tiennent aux limites de leur mandat et qu'ils ne commettent pas de faute personnelle, ils obligent l'Association, le fonds social, ils ne s'obligent pas eux-mêmes,

Pour qu'il en soit autrement, il faut ou bien qu'ils se soient personnellement engagés, ou qu'ils aient commis une faute

(1) L'Association cultuelle est incontestablement douée de la personnalité civile. Le législateur de 1901 a bien entendu créer de véritables personnes morales dans les associations déclarées ordinaires. (V. notamment sur ce point le commentaire de MM. Trouillot et Chapsal, p. 84.) Celui de 1905 a si peu voulu déroger à cet égard au droit commun fixé en 1901 qu'il a constamment usé d'expressions qui supposent ce caractère, si elles ne le déclarent pas expressément. Au surplus les explications du rapporteur à la Chambre des députés (séance du 15 mai 1905) ne peuvent laisser aucun doute.

soit envers l'Association soit envers les tiers. Ils seraient, en ce cas, civilement responsables dans les termes du droit commun, ce qui est simplement équitable.

b) Mais *pénalement* nous l'avons déjà dit, ils sont responsables des moindres contraventions, même non intentionnelles, aux règles compliquées qui régissent la formation de l'Association, la limitation de sa capacité, de ses réserves, la gestion de ses finances. L'article 23 les frappe d'une *amende de seize à deux cents francs* pour toute contravention aux articles 18, 19, 20, 21 et 22.

Et ces contraventions n'exposent pas seulement leurs auteurs. Elles peuvent avoir leur répercussion sur l'Association, dont les tribunaux *peuvent prononcer la dissolution* dans tous les cas prévus ci-dessus.

En régime concordataire, quand un honnête homme acceptait les fonctions de président ou de trésorier de sa Fabrique, il ne s'exposait pas lui-même à des poursuites correctionnelles, pas plus qu'il n'engageait sa responsabilité civile, en dehors du droit commun. Surtout il ne risquait pas d'occasionner par ses moindres négligences la suppression de la Fabrique. On a peine à comprendre que le régime de la séparation exige une rigueur plus grande. Si le législateur avait voulu lui-même rendre la constitution de ses cultuelles impossible, il n'aurait pas pu s'y prendre autrement.

II. — Il ne faut pas confondre la responsabilité de l'Association avec celle des associés.

L'Association répond, sur le patrimoine social, de tous les actes de gestion et d'administration accomplis par les directeurs ou administrateurs dans la limite des pouvoirs qu'ils ont reçus des associés. Et ceci est équitable.

Mais elle est, en outre, déclarée par l'article 36 civilement responsable des infractions aux règles de police des cultes commises soit par ses directeurs, soit par les ministres du culte, soit enfin par toute autre personne, dans les cas visés par les articles 25, 26, 34 et 35. C'est-à-dire que lorsqu'une condamnation aura été prononcée pour l'une des infractions prévues par ces articles, l'association qui avait la disposition de l'immeuble où l'infraction a été commise, sera responsable,

sur sa caisse, du recouvrement des frais, amendes et dommages-intérêts que l'auteur de l'infraction n'acquitterait pas lui-même. C'est là proprement une monstruosité juridique !

§ 4. — *Dissolution des Associations cultuelles. Unions.*

I. — La vie des associations cultuelles, dans les conditions que nous avons décrites, ne pouvait être que précaire. L'association cultuelle se trouvait exposée à trois causes générales de dissolution :

1° La dissolution statutaire, résultant de l'échéance du terme prévu par les statuts, lorsque l'association n'a été formée que pour une durée déterminée.

2° La dissolution volontaire prononcée par l'Assemblée générale des associés, soit en l'absence de terme fixé dans les statuts, soit avant le terme statutaire.

3° Enfin la dissolution judiciaire, prononcée facultativement, à la suite d'une infraction aux règles du titre IV.

La dissolution de l'Association cultuelle aurait produit plusieurs conséquences.

A. — La première, c'est la liquidation de son patrimoine.

Deux sortes de biens peuvent former ce patrimoine. D'abord les biens recueillis d'un ancien établissement ecclésiastique. On se souvient que l'article 9 réserve au gouvernement le soin de les attribuer par décret, soit à des associations analogues à l'Association dissoute, soit aux étalbissements communaux d'assistance et de bienfaisance. Jusqu'à cette attribution, ils sont placés sous séquestre (1).

Mais, pour les autres biens, c'est-à-dire pour tous ceux acquis par les cotisations, collectes, rétributions qu'elle est autorisée à percevoir, l'Association dissoute les attribuerait elle-même conformément aux dispositions prévues par les statuts ou arrêtées en assemblée générale. Elle les attribuerait, comme et à qui il lui plairait. Il n'y a qu'une seule chose qu'elle

(1) Décret du 16 mars 1906, art. 47.

ne pourrait faire, c'est les attribuer aux associés eux-mêmes. (1)

B. — Il semble que rien n'aurait empêché les mêmes associés de former ensuite une autre association cultuelle, après la dissolution statutaire ou volontaire d'une première association.

Mais après une dissolution *judiciaire*, il aurait fallu tenir compte de l'article 8 de la loi du 1er juillet 1901. Ce texte interdit le *maintien* ou la *reconstitution illégale* d'une association dissoute par justice. Les pénalités sont considérables : 16 à 5.000 francs d'amende et emprisonnement de six jours à un an. Elles menacent les fondateurs, directeurs et administrateurs de l'Association et toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'Association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont elles disposaient.

C'est à l'égard des Associations frappées par un tribunal, même pour la plus légère imprudence d'un de leurs directeurs, le régime que la Terreur appliquait aux réunions du culte insermenté. Les membres voudront-ils se réunir sous le couvert d'une Association nouvelle et parfaitement distincte, ils pourraient toujours être incriminés d'avoir maintenu ou illégalement reformé l'ancienne, et l'on voit alors quels risques ils feraient courir à leurs directeurs et à leurs hôtes.

II. — Pour achever le tableau du régime offert aux associations cultuelles, il faut en signaler un dernier trait.

« *Les Associations peuvent ... constituer des Unions ayant une administration et une direction centrale...* (2). »

Ces Unions ne sont que des Associations d'associations. Elles sont soumises à toutes les règles des Associations cultuelles, sous la seule dispense du nombre minimum d'adhérents. Deux associations cultuelles peuvent former une Union, aussi bien que sept ou vingt-cinq. Ni le nombre des Associations adhérentes, ni la circonscription à laquelle peut s'étendre l'union, ne sont réglementées. Une union nationale qui fédérerait toutes les Associations d'un même culte serait parfaitement licite.

(1) *Ibid.*; — loi du 1er juillet 1901, art. 9 et décret du 16 août 1901, art. 14 et 15.
(2) Loi du 9 décembre 1905, art. 20.



Mais en quoi cela peut-il importer aux catholiques, puisque dans des unions régionales ou nationales pas plus qu'au sein de chaque association, les droits de la hiérarchie n'auraient été respectés, et que toujours le même régime démocratique y eût régné?

§ 5. — *Respect des règles d'organisation générale du culte.*

Tels sont les traits caractéristiques de ces associations cultuelles (1) que les israélites, les protestants et toutes les sectes détachées de l'Unité catholique pourront utiliser, mais dont les catholiques ne feront aucun essai direct ou indirect, « tant qu'il ne constera pas, *d'une façon certaine et légale*, que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife romain et des évêques, comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement en pleine sécurité, » c'est-à-dire tant que le titre IV de la loi du 9 décembre 1905 ne sera pas radicalement modifié.

Mais j'entends l'objection d'un lecteur prévenu : Dans ce tableau, nous dira-t-il, vous n'avez oublié qu'un trait, c'est la conformité de l'association cultuelle avec les règles d'organisation générale du culte prescrite par l'article 4. Ce trait ne corrige-t-il pas ceux sur lesquels vous avez appuyé, et ne suffit-il pas à changer toute la physionomie du portrait?

Tel est bien ce que plusieurs ont cru, ce que d'autres ont dit sans le croire, ce qu'on ne peut admettre cependant après un examen approfondi.

I. — D'abord, qu'est-ce que les règles d'organisation générale du culte? Pour le culte catholique, c'est notamment la

(1) Ce n'est pas une règle caractéristique, en effet, de l'association cultuelle que celle de l'article 24. C'est pourquoi nous avons pu la négliger. Quand ce texte dit que « *les biens qui sont la propriété des Associations et Unions sont soumis aux mêmes impôts que ceux des particuliers* » et quand il ajoute que « *les Associations et Unions ne sont en aucun cas assujetties à la taxe d'abonnement ni à celle imposée aux cercles par l'article 33 de la loi du 8 août 1890, pas plus qu'à l'impôt de 4 % sur le revenu établi par les lois du 28 décembre 1880 et du 29 décembre 1884* », il ne fait que consacrer les solutions du droit commun en matière fiscale.

hiérarchie sacerdotale et la subordination, même en ce qui touche l'administration des biens d'église, des fidèles à leurs pasteurs et à leurs évêques. Or, nous l'avons démontré, il y a contradiction entre ces règles et celles prescrites non moins impérativement par le même article 4 : les règles de l'article 19 et du titre IV. D'où il résulte, pour qui raisonne avec fermeté, que l'article 4 est lui-même inapplicable.

Les règles d'organisation générale du culte catholique, c'est le droit canonique qui les formule, c'est là qu'il les faut chercher. Toute loi veut un interprète. L'interprète du droit canonique, c'est l'Eglise, par l'organe du Pape et des évêques. Qui donc pourrait dire légitimement si telle association est ou non conforme aux règles générales du culte? La juridiction ecclésiastique, qui interviendrait par là dans le fonctionnement de l'article 4. Or ce n'est point ce qu'admet la loi. L'article 9 confère au Conseil d'Etat le pouvoir de décider, entre des associations rivales, laquelle remplit le plus exactement la double condition d'être conforme aux règles de l'article 19 et à celles de l'organisation générale du culte. Au seul interprète compétent, il substitue un juge laïque, qui ne présente, en dépit de la science et de l'intégrité qu'on peut lui supposer, aucune garantie dans l'ordre religieux et qui ne peut prononcer sur l'attribution des biens ecclésiastiques que par une usurpation sacrilège.

Ce juge essentiellement incompétent n'est pas d'ailleurs astreint à suivre des principes fixes et déterminés. L'article 8 l'invite à tenir compte « de toutes les circonstances de fait ». Aucun texte de la loi ne l'oblige à tenir compte de telle ou telle règle posée par les canons. Comme l'Etat ignore désormais officiellement l'Eglise , le conseil d'Etat a le droit d'ignorer la législation de l'Eglise. Pour définir les règles d'organisation générale du culte, il n'a de guide que l'arbitraire.

II. — Les considérations qui précèdent n'éclairent que l'une des faces de la question. Il en est une autre que l'on a souvent négligée.

Ce respect des règles d'organisation générale du culte, l'article 4 ne le réclame qu'à un seul point de vue : Pour l'attribution des biens des anciens établissements ecclésiastiques.

Une association cultuelle qui se forme pour exercer le culte catholique, mais qui ne réclame l'attribution d'aucun bien dans la liquidation des établissements supprimés, n'est pas obligée de se conformer à ces règles. Ce n'est pas en effet, au titre IV, quand elle trace les principes organiques des Associations cultuelles, que la loi pose cette exigence, c'est seulement au titre II, quand elle décide de l'attribution des biens.

Bien plus ! Quand une Association légalement investie des biens d'un établissement ecclésiastique supprimé vient à être dissoute — et peu importe que ce soit judiciairement ou volontairement — les biens de l'ancien établissement qu'elle avait recueillis doivent être attribués par décret (article 9). La loi n'oblige pas, puisqu'elle se tait à cet égard, le gouvernement à tenir compte, dans cette seconde attribution, de la conformité de l'association qu'il investit à nouveau des biens avec les fameuses règles d'organisation générale du culte. En sorte que même au point de vue de l'attribution des biens, le respect de ces règles n'est point assuré de façon permanente.

Il faut en convenir, l'assurance de l'article 4, que les auteurs de la loi se sont laissé arracher à grand'peine, qu'ils ont présentée ensuite comme une si grande concession de leur libéralisme, cette assurance avait tout juste la valeur du bon billet de la Châtre.

§ 6. — *Conséquences légales de l'absence d'associations cultuelles.*

I. — Les Associations cultuelles étaient le seul moyen offert aux catholiques par la loi du 9 décembre de recueillir une portion, une portion bien diminuée, du patrimoine des anciens établissements ecclésiastiques. Avec les Associations cultuelles, la confiscation, au moins pour le premier moment, n'eût été que partielle. Sans les associations cultuelles, elle est complète et immédiate et doit sortir son plein effet un an après la promulgation de la loi, le 11 décembre 1906.

II. — Les Associations cultuelles étaient-elles le seul moyen offert aux catholiques par la loi de conserver la jouissance gratuite des édifices religieux ? Nous nous sommes suffisamment

ment expliqués sur ce point en étudiant le titre III « des édifices du culte ».

III. — La formation ou la non formation d'associations cultuelles est sans répercussion légale sur les pensions ecclésiastiques et sur les allocations temporaires de quatre ans.

Pour les allocations temporaires de huit ans, et pour celles-là exclusivement, le décret réglementaire astreint les impétrants à fournir un certificat signé par le président de l'association cultuelle. D'où la conclusion, que quelques-uns tirent un peu hâtivement, que s'il n'y a point d'associations cultuelles il n'y aura point de certificats et point donc d'allocations. Mais il faut remarquer que la condition du certificat n'est pas exigée par la loi. Elle ne l'est que par le décret. La loi consacre, sans aucune distinction, le droit à l'allocation de huit ans pour tous les prêtres qui continueront à remplir leurs fonctions dans la même commune, si cette commune compte moins de 1.000 habitants. Ce droit consacré par la loi, le décret n'a pu le restreindre et le rendre illusoire, sans excéder la délégation législative. Les prêtres conservent donc, aujourd'hui comme hier, leur droit aux allocations de huit ans. Si on les leur refuse, ce ne sera pas légalement, ce sera très illégalement.

IV. — Les associations cultuelles étaient assurément le moyen légal le moins contestable pour les catholiques de subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice *public* de leur culte. Mais étaient-elles ici encore le seul moyen légal ? C'est évidemment aujourd'hui la question la plus importante, la seule même, qui se pose dans l'ordre pratique, au sujet des cultuelles. Nous allons y répondre en étudiant le titre V de la loi.

TITRE V

Police des Cultes

ARTICLES 25 A 36

Article 25

Le premier article du titre V se réfère à l'hypothèse, hors de laquelle le législateur n'a rien voulu prévoir, des associations cultuelles. Il réglemente les réunions tenues, pour la célébration du culte, dans les locaux dont les Associations cultuelles ont la disposition.

Un législateur libéral aurait laissé à l'Association et à ses directeurs la police de ces réunions. Sous le régime concordataire la police de l'église n'appartenait qu'au curé.

Mais le législateur de 1905, on le sait assez, n'est point libéral. Il impose aux Associations cultuelles une surveillance qu'il n'imposait pas aux fabriques et aux curés concordataires. Il soumet les réunions cultuelles dans les églises aux règles des réunions publiques, telles qu'elles sont déterminées par la loi du 30 juin 1881, sous deux seules réserves ; à savoir que les fidèles assemblés sont dispensés d'élire parmi eux un bureau de trois membres, et qu'au lieu d'une déclaration spéciale faite vingt-quatre heures avant chaque réunion, en se contentera d'une déclaration annuelle.

D'ailleurs les réunions restent placées sous la surveillance de la police. Le délégué du préfet ou du maire a le droit d'y assister, d'y choisir sa place et de dissoudre la réunion « s'il se produit des collisions et voies de fait ». C'est plus qu'il n'en faut pour permettre à nos petits sectaires de troubler à leur guise le recueillement de nos offices.

« *Les réunions pour la célébration d'un culte, tenues dans les locaux appartenant à une association cultuelle ou mis à sa disposition, sont publiques. Elles sont dispensées des formalités de l'ar-*

ticle 8 *de la loi du* 30 *juin* 1881, *mais restent placées sous la surveillance de l'autorité dans l'intérêt de l'ordre public.*

Elles ne peuvent avoir lieu qu'après une déclaration faite dans les formes de l'article 2 *de la même loi et indiquant le local dans lequel elles seront tenues.*

Une seule déclaration suffit pour l'ensemble des réunions permanentes périodiques ou accidentelles qui auront lieu dans l'année. »

Cette réglementation, encore une fois, s'applique aux réunions tenues *chez* les associations cultuelles. Le refus de former des associations cultuelles la rend caduque. C'est donc moins ce qu'il y a dans le texte de l'article qui nous importe que ce qui n'y est pas.

I. — Ainsi, quand nous lisons que toutes les réunions pour la célébration du culte *seront publiques*, cela ne doit s'entendre que des réunions tenues dans les locaux des associations cultuelles. Hors de là les réunions pour la célébration du culte pourront être privées, sans aucune contestation.

Les réunions privées, ce sont les réunions ouvertes aux seules personnes qui y sont individuellement invitées. Peu importe le mode d'invitation. L'invitation verbale vaut autant que l'invitation écrite, l'invitation générale pour une série de réunions autant que l'invitation spéciale pour une seule réunion. Mais, bien entendu, comme une contestation peut être soulevée sur le caractère privé de la réunion, il est prudent de se ménager des éléments de preuve à l'aide desquels on puisse établir la réalité des invitations.

Les réunions privées étaient libres avant la loi de séparation, à moins qu'elles n'aient pour but la célébration d'un culte. En effet, l'article 294 du Code pénal punissait d'une amende de 16 à 200 francs quiconque, sans la permission de l'autorité municipale, aurait accordé ou consenti l'usage de sa maison pour l'exercice d'un culte. En outre, l'article 44 des organiques et le décret du 22 décembre 1812 interdisaient l'ouverture des chapelles et oratoires, même des chapelles domestiques et des oratoires privés s'il fallait s'en fier à la jurisprudence établie, à moins d'une autorisation par décret. On sait l'abus qu'on a fait de ces textes sous le premier Empire et la troisième République.

Mais aujourd'hui ils sont formellement abrogés, précisément par la loi du 9 décembre 1905, dans son article 44. Les réunions privées dont le but est la célébration d'un culte rentrent dans le droit commun des réunions privées. Elles sont libres complètement, sans aucune autorisation, sans aucune déclaration préalable. Pour qu'elles ne le fussent pas, il faudrait que la loi du 9 décembre, en même temps qu'elle abroge les textes qui jusque-là leur étaient spéciaux, eût remplacé ces règles abrogées par d'autres règles spéciales. Or, il n'y a pas une ligne de cette loi qui s'applique aux réunions privées. Au surplus, à la Chambre et au Sénat, les rapporteurs ont déclaré de la façon la plus formelle qu'elle avait pour objet de réglementer le culte public, *mais non le culte privé*. Et M. Briand adopte cette thèse dans sa récente circulaire.

Un particulier peut donc désormais réunir chez lui ses parents, ses amis, ses invités, pour célébrer avec eux les offices religieux, sans s'exposer par là à aucune intervention de la police et des pouvoirs publics. Et ce qu'un particulier peut faire, une association du type légal de 1901, même non déclarée, le peut pareillement (1).

II. — Mais le culte privé fut celui des catacombes et des granges de la Terreur. Peut-être la violence nous y réduira-t-elle encore. Il est évident qu'il ne saurait suffire à nos légitimes exigences. Les catholiques n'ont pas à se cacher pour pratiquer en France leur religion. Et l'Eglise, qui ouvre si largement ses bras à tous les hommes que le sang de Jésus-Christ a rachetés, ne peut s'accommoder des portes closes et des consignes rigoureuses qui rejetteraient hors du temple les publicains et les enfants prodigues. Le culte que nous pratiquerons, tant que la force ne nous en aura pas empêchés, le culte que nous recommencerons à pratiquer dès que la force se lassera de nous en empêcher, qu'il soit légal ou qu'il ne le soit pas, c'est le culte public.

En recherchant maintenant si la loi du 9 décembre 1905

(1) V. Chambre des députés, séance du 15 juin 1905 ; — *Adde : Lhopiteau et Thibault*, p. 33 ; *de Lamarzelle et Taudière*, p. 340 ; *Eymard-Duvernay*, p. 152 ; *Auguste Rivet*, dans « Revue d'organisation et de défense religieuse », 1906, p. 161 et 193.

permet de quelque manière l'exercice public du culte en dehors des associations cultuelles, nous ne pensons donc point que les catholiques subordonnent à la solution de cette question l'usage qu'ils feront d'un droit primordial et naturel. Nous espérons seulement en éclairant leur route, ne leur être pas inutiles. Pour eux, il est des imprudences superflues qu'une exacte connaissance des choses leur permettra d'éviter. Quant à leurs adversaires, il est un degré d'hypocrisie qu'on leur interdira, en les obligeant malgré eux à tenir ouverte ou fermée la porte du temple de Janus qu'ils s'obstinent depuis trop longtemps à nous offrir entrebâillée.

A. — Un premier point ne paraît guère discutable. Le culte public ne peut pas être organisé par une association qui ne serait pas une association cultuelle. Ni le texte de l'article 18 ni les travaux préparatoires ne permettent d'ergoter là-dessus (1).

B. — Mais autre chose est l'*association*, groupe permanent fondé sur un contrat par lequel les associés s'imposent des obligations réciproques, autre chose est la simple *réunion*, assemblée d'un moment dont les membres demeurent indépendants les uns des autres.

Les réunions publiques, avant la loi du 9 décembre, n'étaient point entièrement libres comme les réunions privées. La loi du 30 juin 1881 les astreignait à diverses formalités qu'il faut avoir présentes à la pensée.

a) Toute réunion publique doit être précédée d'une *déclaration* indiquant le lieu, le jour et l'heure de la réunion. Cette déclaration doit être signée par deux personnes au moins, jouissant de leurs droits civils et politiques, dont l'une domiciliée dans la commune où la réunion aura lieu.

Cette déclaration est faite, dans les chefs-lieux de sous-préfecture, au sous-préfet; dans les villes de préfecture, au préfet; à Paris, au préfet de police; partout ailleurs, au maire.

Elle doit précéder la réunion d'au moins vingt-quatre heures.

(1) V. notamment la déclaration de M. Briand à la Chambre des députés, séance du 20 juin 1905.



b) Chaque réunion publique doit avoir un *bureau* composé de trois personnes responsables de la police de l'assemblée. Ce bureau peut être désigné d'avance dans la déclaration ; sinon il est élu par l'assemblée.

c) L'autorité qui a reçu la déclaration peut se faire représenter à la réunion par un fonctionnaire de l'ordre judiciaire ou administratif, lequel a le droit de choisir sa place et celui de dissoudre la réunion, mais seulement s'il en est requis par le bureau ou s'il se produit des collisions ou voies de fait.

Les personnes qui ont fait la déclaration et les membres du bureau sont seuls pénalement responsables des infractions relatives à l'omission ou à l'insuffisance de déclaration, à l'inobservation des délais, à la police de la réunion, etc. Elles n'encourent d'ailleurs que des peines de simple police, emprisonnement de un à cinq jours et amende de un à quinze francs (1).

La loi du 9 décembre 1905 a-t-elle modifié ces règles ? Oui, pour les réunions publiques tenues « dans les locaux appartenant aux associations cultuelles ». Elle dispense ces réunions de certaines prescriptions de la loi du 30 juin 1881, elle traite ces réunions avec une bienveillance particulière, elle leur crée un régime de privilège, d'ailleurs insuffisant.

Mais elle ne change rien au régime des réunions publiques tenues « hors des locaux des associations cultuelles ». Donc, en dehors des associations cultuelles, les catholiques peuvent se prévaloir aujourd'hui du droit commun des réunions publiques et célébrer leur culte en réunions publiques, en se conformant aux créations de la loi du 30 juin 1881.

Qu'un particulier mette un local à la disposition des fidèles, qu'il trouve une seconde personne pour faire avec lui la déclaration préalable, une troisième pour partager les charges et les responsabilités du bureau ; cela suffit pour rendre possible et légal l'exercice public du culte. Et si le local fourni est une église dont le particulier en question ait la disposition, soit qu'il s'en soit rendu acquéreur après la désaffectation, soit

(1) Ce sont de moindres responsabilités, et elles pèsent sur moins de personnes que celles imposées par la loi aux membres des associations cultuelles.

qu'il en soit devenu simplement locataire, à quelque titre enfin qu'il en dispose, cela suffit pour rendre possible et légal l'exercice public du culte dans les édifices même que la tradition a consacrés à ses cérémonies.

C. — Ce n'est pourtant là qu'un expédient. La loi de 1881 n'assure au culte public ni la dignité ni même la sécurité suffisantes, et la République manque à la promesse que nous lisons dans le premier article de la loi du 9 décembre, elle *n'assure* pas la liberté de conscience, elle ne *garantit* pas le libre exercice des cultes, si elle oblige les fidèles à des déclarations préalables, et si elle met leurs réunions sous le contrôle et plus ou moins à la discrétion d'un commissaire de police.

Cela est de telle évidence que M. Briand lui-même a fini par le reconnaître. Sa circulaire du 1er décembre 1906 n'est qu'un essai, parfois fort ingénieux mais parfois aussi fort embarrassé, pour concilier ces deux choses inconciliables : la loi de 1881 et les nécessités du culte.

M. Briand constate que la loi de séparation laisse « les individus libres de se prévaloir, en dehors de toute association, *du droit commun* pour organiser des réunions destinées à l'exercice public du culte ».

Et ce droit commun, c'est bien dans la loi du 30 juin 1881 qu'il en voit l'expression.

Toutefois il avoue que les réunions cultuelles répugnent par leur nature même à une identification absolue avec les les réunions publiques ordinaires. « Elles ne rentrent exactement dans aucune des catégories de réunions énoncées par l'article 4 de la loi du 30 juin 1881. C'est ainsi notamment qu'en aucun cas elles ne comportent une discussion publique. L'article 25 de la loi du 9 décembre 1905 n'a créé qu'une assimilation et par suite, si les dispositions du droit commun formulées dans la loi du 30 juin 1881 sont étendues aux réunions cultuelles tenues sur initiatives individuelles, *c'est dans la mesure où lesdites règles sont compatibles avec l'exercice du culte.* »

M. Briand entend donc que l'on fasse un choix parmi les dispositions de la loi sur les réunions publiques.

Il maintient pour les réunions cultuelles l'exigence de la

déclaration préalable. Mais il écarte celle du bureau, « car l'ordre est garanti dans les réunions cultuelles par les dispositions spéciales » du titre V sur la police des cultes.

« A défaut de constitution d'un bureau, ce sont les signataires de la déclaration qui seront responsables, comme le porte l'article 8 de la loi de 1881. »

M. Briand veut qu'on applique l'article 9 de la loi de 1881, qui permet à l'autorité de se faire représenter à la réunion par un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire. C'est cependant une prescription qu'il lui eût peu coûté d'abandonner puisque, comme il le remarque lui-même, la loi municipale de 1884 donne une compétence certaine et suffisante au maire pour maintenir l'ordre dans les églises.

Mais M. Briand écarte l'article 6 qui dispose que les réunions publiques ne peuvent se prolonger au-delà de onze heures du soir.

Enfin, quant à la déclaration préalable, comme s'il sentait bien que ce sera le point auquel les catholiques, clergé et fidèles, se résigneront le moins volontiers, le ministre s'efforce de la faciliter. Il ne croit pas que la loi de 1881 exige une déclaration spéciale pour chaque réunion. Il tient qu'une seule déclaration, une déclaration « collective » suffira pour toutes les cérémonies dont les jours et heures peuvent être facilement déterminés à l'avance, et n'aura pas besoin d'être renouvelée.

D'ailleurs ces déclarations ne coûteront rien à la bourse des intéressés. « Elles bénéficieront, ainsi que les récépissés à délivrer par le préfet, le sous-préfet ou le maire, de l'exemption du timbre. »

Voilà de quelles formalités bénignes M. Briand fait dépendre aujourd'hui le libre usage par le clergé et les fidèles des églises, — si celles-ci appartiennent à l'Etat ou aux communes, tant qu'elles ne seront pas désaffectées, — et si, ayant été la propriété des Fabriques elles sont placées sous séquestre, tant qu'elles ne seront pas attribuées.

Evidemment l'on a fait du chemin depuis l'époque où la loi se votait au Parlement, et l'on redoute moins aujourd'hui

de déplaire à la *Lanterne* que de pousser à bout la patience des catholiques.

Pourtant cette apparente bienveillance ne nous satisfait pas.

D'abord, M. Briand a beau étayer sa circulaire d'un avis du Conseil d'Etat (rendu le 31 octobre 1906), il ne nous offre cependant qu'une interprétation personnelle. Son successeur adoptera, s'il lui plaît, la *manière forte* qu'il semble, quant à lui, répudier. Ou lui-même, dans une circulaire ultérieure, interprétera son interprétation de quelque manière imprévue. Tout cela est fragile et précaire.

Mais ce qui nous inquiète surtout, dans l'argumentation du ministre, c'est ce qu'elle a ou ce que nous y croyons voir de fuyant et même de contradictoire.

Elle part de cette constatation que les réunions cultuelles ne rentrent pas dans la définition des réunions publiques fixée par la loi de 1881. Puis elle conclut à l'application mitigée de la même loi de 1881. C'est d'une bien étrange logique !

M. Théry, notre éminent confrère, a fait la même constatation, et je ne sais si la façon lumineuse dont il l'avait établie est complètement étrangère à l'avis auquel le ministre s'est lui-même arrêté. Mais M. Théry, allant ensuite tout droit dans la voie qu'il avait ainsi aperçue, concluait que les réunions publiques du culte, échappant désormais aux réglementations du droit concordataire, ne pouvaient tomber pour cela sous la réglementation de la loi de 1881. Elles devraient jouir aujourd'hui d'une liberté absolue, précisément parce qu'elles ont échappé aux prévisions du législateur, et que tout ce qui n'est pas défendu est permis. Donc point de déclaration préalable pas plus que de bureau. Réunissons-nous dans nos églises demain tout comme nous le faisions hier : « Le plus sûr moyen de jouir de sa liberté, c'est de la prendre (1) ! »

Faut-il le dire, d'ailleurs, si M. Briand s'ingénie à ne pas

(1) G. Théry, *Commentaire et examen critique de la loi du 9 décembre 1905*, p. 91.

nous fermer les portes de nos églises, il prend bien soin de refuser à nos prêtres tout droit « d'administration, de disposition » et sans doute aussi de police dans ces mêmes églises : « Le curé ou desservant ne sera plus qu'un *occupant* sans titre juridique ».

Le curé ne pourra plus, notamment, percevoir aucune rétribution des fidèles pour l'usage des bancs et chaises ni pour la fourniture des objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et à la décoration intérieure de ces édifices.

La même circulaire déclare enfin que la jouissance des évêchés et presbytères ainsi que celle des séminaires, contrairement à celle des églises, cesse irrévocablement avec l'échéance du 11 décembre 1906.

Rien de plus arbitraire que cette distinction !

Puis, faisant un nouveau départ entre les évêchés ou presbytères et les séminaires, elle autorise la location des premierspar l'Etat ou la commune aux curés et aux évêques, mais elle refuse d'étendre cette facilité aux seconds. Cette fois c'est l'arbitraire sur l'arbitraire ! Prétendre que le personnel enseignant, qui dans le passé ne fut jamais traité comme une association, devra dans l'avenir être tenu pour une association cultuelle dissimulée, et passible à ce titre de poursuites correctionnelles, c'est le comble de la fantaisie. Décidément, M. Briand est un piètre juriconsulte. A la vérité, il paraît dans son dernier document moins préoccupé d'appliquer la loi que de prévenir des difficultés pratiques. C'est une circulaire *politique*. C'est peut-être même une circulaire *diplomatique*. Mais l'habileté y est trop évidente pour ne pas inquiéter, la menace y suit de trop près les promesses pour ne pas décourager, les promesses elles-mêmes y sont trop incertaines pour ne pas éloigner les catholiques qu'on voudrait amadouer. Nous n'acceptons pas plus la ruse que la violence !

(*A suivre*) P. R. DU MAGNY.

Après Chateaubriand et Loti

Depuis l'époque héroïque où M. le vicomte François René de Chateaubriand parcourait les continents et les mers, en compagnie de son fidèle Julien, l'itinéraire officiel de Paris à Jérusalem a subi quelques modifications essentielles. On se rend maintenant en Égypte, de là, en Palestine, et de la Palestine on cingle (vieux style) vers l'Hellade. Il n'est permis de s'arrêter à Rome, ni à l'aller, ni au retour. Mais, du fond de sa cabine, tandis que le navire fend les flots azurés devant les riantes Cyclades, ou bien encore du sommet de la grande pyramide, ou enfin du haut du mont Moriah on peut lancer quelque anathème dédaigneux contre le pontife de Rome.

De nouvelles dispositions esthétiques sont requises des modernes pèlerins littéraires. Chateaubriand, Byron, Renan, Loti, Barrès, ne s'étaient munis en vue du voyage sacré que d'une érudition insuffisante. Il n'étaient pas initiés aux mystères d'Isis. Or, s'il faut en croire M. Edouard Schuré (1), rien n'est intelligible à qui n'invoque pas la bonne déesse, mais toutes choses au ciel et sur la terre s'expliquent aisément par les seuls mystères de sa religion. Qui veut comprendre le sens de la vie doit traverser l'Amenti ou gouffre des ombres, expérimenter le dédoublement de l'âme, s'immerger dans l'infini et, puis s'avancer à travers les flottes stellaires jusqu'à l'archétype de l'Etre.

A dire vrai, M. Edouard Schuré n'est pas l'inventeur lit-

(1) *Sanctuaires d'Orient*, par M. Edouard Schuré, Paris, Perrin.

téraire de la religion égyptienne. Sans parler de M. Maspéro et de ses émules, M. Gilbert-Augustin Thierry avait composé sur les adeptes parisiens d'Isis une étude-roman, fantastique, sarcastique et diaboliquement mystique. C'était le beau temps du néo-christianisme. Quelques apologètes ingénus triomphaient au nom du sentiment religieux, cependant que les diplomates de lettres soupçonnaient une mystification. Les ordinaires lecteurs, jouissaient délicieusement de ces horrifiques révélations, comme les petits enfants sont ravis d'avoir peur en écoutant une effroyable histoire de revenants. M. Edouard Schuré procède avec une gravité de professeur et de prêtre; l'appareil qu'il déploie est des plus imposants. Le mysticisme, l'histoire, l'esthétique, le sens du paysage, la politique et la dialectique interviennent tour à tour, ou en même temps, dans cet essai de démonstration très ambitieux. Car, vous l'aviez deviné peut-être, M. Edouard Schuré veut doter le monde moderne, de la religion qui lui manque. Affrontera-t-il la mort ignomineuse de la croix comme Jésus-Christ, ou conquerra-t-il la moitié du monde, comme Mahomet?... Pour l'instant, M. Edouard Schuré se contente de publier des livres où brille un certain talent. Fonction sociale très honorable, mais qui prépare mal son titulaire à devenir fondateur de religion.

Est-il urgent de prêcher sur les places publiques, la vieille religion d'Isis qui est surtout la religion d'Ammon-Râ et aussi celle de Horus? Oui, répond M. Edouard Schuré, parce que la plupart des Occidentaux, mes frères, professent un athéisme inintelligent et ensuite parce que la religion catholique est morte. Cette dernière nouvelle ne produira peut-être pas, dans le monde, tout l'effet qu'en attend son auteur; il y a dix-neuf cents ans que les faits ne cessent de la démentir.

« Tel qu'on nous l'enseigne, s'écrie M. Edouard Sché, leur ciel chrétien n'est plus qu'un songe enfantin. »

L'enfantillage, en effet, est indéniable, mais il apparaît uniquement dans les concepts de M. Edouard Schuré. S'il avait lu, ou si seulement, il soupçonnait les hautes considérations que la pensée du ciel a inspirées à un saint Basile, à un saint Ambroise et à un saint Augustin, il ne parlerait pas sur

ce ton, de la théologie catholique. Qu'il parcoure seulement quelques pages du *Traité des Anges*, et il rougira sans doute d'avoir émis d'un cœur léger, une aussi grosse et aussi sommaire sottise.

C'en est même à croire que M. Edouard Schuré n'a jamais lu certains sermons de Bossuet, celui, par exemple, qui commence par ces paroles de saint Paul : *Omnia vestra sunt, vos autem Christi, Christus autem Dei*, tout est à vous, mais vous-mêmes vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu, ou celui qui est consacré au développement de cet autre texte tiré des œuvres du même apôtre, *Ut sit Deus omnia in omnibus*.

« Ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas ouï, ce qui jamais n'est entré dans le cœur de l'homme, c'est ce qui doit faire aujourd'hui le sujet de notre entretien... et un seul mot de l'apôtre nous doit expliquer toutes ces merveilles. Dieu, dit-il, sera tout en tous... O largeur, ô profondeur, ô longueur sans bornes et inaccessible hauteur ! pourrai-je vous renfermer dans un seul discours. Allons ensemble, mes frères, entrons dans cet abîme de gloire et de majesté. Jetons-nous avec confiance sur cet océan. »

Ailleurs, M. Edouard Schuré semble dire que trois petites lignes de sa prose auraient facilement raison du dogme de l'Incarnation. « L'identification de Jésus de Nazareth avec le Logos est contraire aux lois universelles et absurdes à tous les points de vue. »

Voilà qui est décisif. Mais sur quelles originales et profondes raisons s'appuie donc M. Edouard Schuré pour saper ainsi la base fondamentale du christianisme? Le croiriez-vous? Il ne trouve que le vulgaire et insupportable argument cher à Voltaire, à Béranger et à M. Emile Combe ; il explique le dogme de la divinité de Jésus-Christ par la seule ambition du parti prêtre (1).

Il est, je pense, inutile d'entrer en discussion avec M. Edouard

(1) L'Église y tient comme à la prunelle de ses yeux, parce que sur cette confusion (le dogme de la divinité de Jésus-Christ) se fonde le pouvoir sacerdotal arbitraire et sans contrôle scientifique, page 382 des *Sanctuaires d'Orient*.



Schuré ; il suffit que le lecteur soit dûment averti de ses intentions anti-catholiques.

Cela dit, reconnaissons qu'il a su porter ses efforts intellectuels sur un magnifique sujet. Son ambition était de réunir, en une haute synthèse, les traditions religieuses et littéraires des trois peuples qui font vivre l'humanité, savoir : les Égyptiens, les Hébreux et les Hellènes. D'autres peuples jouèrent un rôle politique, militaire ou commercial d'une importance infiniment plus grande, mais ils disparurent bientôt laissant à peine un souvenir de leur rapide passage sur notre planète. Villes privilégiées, cités reines prédestinées à l'éducation du genre humain, Jérusalem et Athènes ne dominent pas seulement les sommets de l'histoire, elles vivent, elles parlent, elles règnent, elles commandent dans les plus hautes intelligences ou dans les cœurs les plus purs. Leur substance morale est devenue la vie même de la véritable civilisation. Si tout à coup les lumières que nous envoient le Calvaire et l'Acropole venaient à s'éteindre, le monde retomberait dans une barbarie que les progrès des sciences naturelles rendraient plus atroce.

La mission de l'Egypte n'est pas, à beaucoup près, aussi belle que celle de la Palestine et de l'Hellade. Cependant, la terre des Pharaons donna longtemps asile au législateur des Hébreux, aussi bien qu'aux sages de la Grèce, et elle cache peut-être dans ses hypogées les explications qui nous permettraient de rattacher officiellement la haute littérature grecque à la révélation mosaïque. Dans une pensée anti-chrétienne que nous comprenons trop bien, M. Edouard Schuré se plaît à exagérer le rôle de l'Egypte, aux dépens de la Judée. Au-dessus des splendides et puissants chefs-d'œuvre de la littérature hébraïque, il ne craint pas de mettre quelques fragments de liturgie pharaonique péniblement déchiffrés par les égyptologues. Moïse, les prophètes et les psalmistes ne seraient que les pâles imitateurs des prêtres d'Isis. Il ne faut pas que la puérilité d'une telle conception arrête le lecteur au seuil de cette étude.

La religion ésotérique des Egyptiens telle que l'enseigne ou l'arrange M. Edouard Schuré est encore assez belle. Tandis que l'imagination du peuple ignorant se repaissait de vaines lé-

gendes symbolistes, les prêtres auraient su conserver la pure doctrine monothéiste, la foi au dieu unique Ammon-Râ. Une sorte de Trinité servait de prolongement à ce haut monothéisme. A côté d'Ammon-Râ, le dieu de l'absolu, on distingue Isis, Osiris et Horus. (C'est la faute de M. Edouard Schuré, si quelques inexactitudes se glissent dans cette analyse ; il sacrifie trop à je ne sais quelle solennité phraséologique la bonne clarté française.) L'épopée théogonique d'Osiris et d'Isis correspondrait assez approximativement à notre dogme de l'Incarnation. Le dieu Horus, lui, annonce la Résurrection, à moins qu'il ne prêche une simple métempsycose.

« Une table de basalte porte, sculpté en bas-relief, le disque ailé du soleil. Les larges ailes de l'astre mystique, du phénix, sont étendues horizontalement. Deux serpents entrelacés et enroulés au disque, redressent de chaque côté leurs têtes vigilantes. C'est le signe de Horus, le verbe solaire, le Dieu manifesté, l'Apollon égyptien, symbole capital et central de cette religion. Il se déploie au front des pylônes et des temples sur la tête des dieux et des Pharaons, sur les palais et les hypogées. Partout il flamboie comme l'esprit vivant à travers l'homme et la nature. Sa course, nous le verrons plus tard, illustre les voyages de l'âme et l'évolution de l'univers. Les deux serpents qui dardent leur tête hors du cercle de l'infini, et qu'on retrouve dans le caducée de l'Hermès grec, personnifient les deux mouvements de l'esprit éternel, son *respir* et son *aspir*. L'un souffle la vie et toutes les formes de la matière ; l'autre boit les âmes qui reviennent au soleil divin. Luisant au fond de cette tombe, sur le basalte funéraire, au sein vierge du sable blanc, le soleil ailé de Horus n'a qu'un sens. Sa voix mâle résonne dans la langue universelle des symboles et domine toutes les autres, comme l'accord parfait résume toutes les harmonies. Elle dit : l'Esprit est Un ; l'Ame son char vivant, est immortelle, et sa vie à travers tous les mondes se nomme « Résurrection ! »

Encore qu'elle soit obscure, parfois ennuyeuse et mythologique, la théologie égyptienne ne manque pas d'allure. Mais d'où viennent les parcelles de vérité religieuse qu'elle porte dans son symbolisme ? M. Edouard Schuré ne songe même pas

à s'en enquérir. Sans doute, la vérité dogmatique est-elle sortie des sables du désert ou des eaux du Nil ! Il ne soupçonne pas l'existence de la Révélation primitive que reçurent les premières générations humaines par l'intermédiaire d'Adam et de Noé.

Quelle fut la teneur de cette révélation primitive?

« Si nous nous en tenons simplement au récit de la Bible suivant lequel Dieu entra personnellement en rapport avec l'homme, après sa création, le bénit, lui soumit la terre et lui assigna les plantes pour sa nourriture ; puis avant la création d'Eve, lui interdit la manducation d'un arbre particulier ; plus tard, avertit Caïn et le condamna après le meurtre de son frère ; si nous y ajoutons que Dieu donna à notre premier père des enseignements détaillés relatifs à la création du monde, nous pourrons considérer comme le sommaire de la révélation faite à Adam : 1° l'existence d'un Dieu unique, personnel, tout-puissant, juste et miséricordieux ; 2° l'unité du monde, comme création du Tout-Puissant ; 3° la différence substantielle des créatures, c'est-à-dire, de la nature de l'homme et de celle des anges ; 4° enfin, un ensemble de prophéties et de symboles à travers lesquels il n'était pas impossible de discerner vaguement ment les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemdemption (1). »

Un docte hypercritique comme M. Edouard Schuré ne pouvait pas accepter des données aussi simples et aussi traditionnelles. Il s'est mis l'esprit à la torture dans l'espoir de découvrir quelques idées nouvelles et peut-être a-t-il cru inventer de toutes pièces une méthode de travail inédite. Ses informations sont puisées à quatre sources, savoir, le parallélisme qui existe en effet, entre la littérature grecque et la littérature hébraïque, l'érudition égyptologique dont M. Maspéro est le plus illustre représentant, le paysage et l'esthétique architecturale. Il sera question tout à l'heure et très spécialement, de ce qui est commun à la pensée égyptienne et à la pensée grecque. La science créée par Mariette a-t-elle fourni à M. Schuré des indications vraiment utiles? Il est assez difficile de le savoir pour cette double raison qu'il cite rarement ses auteurs et qu'il mêle des

(1) Mattes : *Étude sur la Révélation primitive.*

hypothèses et des vues systématiques à des documents évidemment empruntés. L'ensemble est plutôt obscur. Enfin, M. Edouard Schuré laisse échapper de ces mots terribles qui mettent en déroute les lecteurs sceptiques ou difficiles. « A peine savons-nous ce qu'était un pharaon. » (page 101).

Hé ! Monsieur, ces sortes d'aveux sont pleins de dangers. On se dit : Tout ce que nous raconte M. Edouard Schuré dans le premier de ses trois livres a pour objet, en somme, la personnalité des prêtres rois de l'ancienne Egypte. Or, il avoue ne pas savoir au juste ce qu'était un pharaon ! Mais alors toute cette succession de variations éloquentes ou poétiques sur l'œuvre de ces grandes morts à peine connus... c'était de la littérature ?

Oui, c'était de la littérature, de même que Pindare, lorsque la matière de son chant était infertile et petite, se jetait dans l'éloge des dieux, de même M. Edouard Schuré croit suppléer à l'insuffisance de ses connaissances théologiques et historiques, par la richesse de ses paysages. Car ses descriptions intéressantes et vivantes ne ressemblent point trop à ce qu'on a vu ailleurs. Si elles ne laissaient pas deviner certaines ambitions théologiques de l'auteur, elles mériteraient de retenir quelques instants notre attention fatiguée. « Nous voilà lancés au trot de nos ânes à travers l'immense plaine cultivée et verdoyante. Hommes et garçons épars dans les champs sont beaux comme de jeunes éphèbes. Ils descendent, dit-on, d'une tribu de Bédouins. Aussi ont-ils quelque chose de libre et de fier qui les distingue des fellahs. Des adolescents avec des mouvements gracieux de faunes dansants, exécutent, sur une flûte à deux roseaux pareilles à la syrinx antique une mélodie capricieuse et champêtre. De petits Davids de douze ans lancent des pierres dans l'azur avec des frondes tressées en fibres de palmier, et les colombes bleues qui picorent dans les champs de fèves s'enfuient à tire d'aile pour se replonger plus loin dans les verdures drues et embaumées. Enfin des maisons en briques sèches se dessinent entre deux bois de palmes sombres, sur l'arête grise des monts libyens. Brusquement le sol a changé d'aspect. On marche sur des monceaux de pierres, de roches, de décombres... »

Non sans quelque fracas, M. Edouard Schuré annonce qu'il va tirer certaines leçons profondes des symboles primordiaux de l'antique Egypte, la pyramide et le sphinx. Et il raconte assez agréablement, en effet, l'ascension de la pyramide. Mais Bœdeker n'en fait-il pas autant? Que si vous voulez chanter un hymne en l'honneur du mausolée colossal, prenez bien garde : vous entrez en concurrence avec Victor Hugo, tentative qui ne laisse pas d'être périlleuse. Après les ingénieuses et techniques descriptions de M. Edouard Schuré, j'ai lu la conclusion des sept merveilles du monde :

Superposant au fond des espaces béants
Les mille angles confus de ses degrés géants,
Elle se dressait blême et terrible, étagée
De plus de plis brumeux que l'âpre mer Égée,
Et sur ses flots, jamais par les vents secoués
Avait au lieu d'esquifs, les siècles échoués.
Elle était là, montagne humaine ; et sa stature
Monstrueuse, donnait du trouble à la nature ;
Son vaste cône d'ombre éclipsait l'horizon ;
Les troupeaux des vapeurs lui laissaient leur toison
Le désert sous sa base était comme une table ;
Elle montait aux cieux, escalier redoutable
D'on ne sait quelle entrée étrange de la nuit ;
Son bloc fatal semblait de ténèbres construit ;
Derrière au milieu des palmiers et des sables,
On en voyait surgir deux autres, formidables ;
Mais comme les coteaux devant le Pélion,
Comme les lionceaux à côte du lion,
Elles restaient en bas, et ces deux pyramides
Semblaient près de Chéops petites et timides ;
Au-dessus de Chéops planaient, allant, venant,
Jetant parfois de l'ombre à tout un continent,
Des aigles effrayants, ayant la forme humaine.

L'emphase et l'abus des procédés mystiques gâtent un tant soit peu, cet admirable morceau. Son voisinage n'en est pas moins écrasant pour la prose de M. Schuré. La seule excuse que puisse faire valoir, l'auteur des *Sanctuaires d'Orient*, c'est que sa longue description préparait une explication théologique de la pyramide. « Le caveau royal (contre la pyramide) est entièrement nu. Pas une figure, pas une inscription sur

les murs. Un sarcophage vide et mutilé sans couvercle. La mort sans phrase. Ce refuge contre la destruction devient ainsi le plus éloquent symbole du néant de toute matière et de toute chose visible. »

Est-ce tout?... Non, pas précisément. M. Edouard Schuré nous apprend que dans la tradition occulte, «le triangle superposé au carré et aboutissant à la pointe est le signe trinitaire de la vie, signe superposé au signe quaternaire de l'univers et de ses quatre éléments. Par les quatre faces de la pyramide, le triangle se résorbe dans l'unité divine dont il émane. L'image de l'Absolu ne peut être que géométrique. »

Pardon ! Les chrétiens ont trouvé le rapprochement de l'alpha et de l'oméga qui a sa beauté propre et plus volontiers que la pure circonférence des géomètres, ils représentent le serpent roulé en cercle.

Toujours est-il que le pauvre petit résidu théologique péniblement amassé par M. Edouard Schuré fait peine à voir. Hé quoi ! sur la pensée religieuse qui fit se dresser pour un élan éternel, ce colossal édifice de pierres, c'est là tout ce que vous avez à nous dire ?

Même indigence d'explications théologiques et historiques, quand il s'agit de célébrer le sphinx ou la sphinge. Pour M. Edouard Schuré, « la femme artificieuse aux chants variés » a pour mission essentielle d'annoncer le darwinisme. Paul de Saint-Victor voyait dans le sphinx un nuage menaçant qui, une fois troué ou si l'on veut, percé à jour, se répand en pluie bienfaisante. Quelques auteurs dépourvus d'imagination voient dans le sphinx une image du Nil débordé. Les inondations du fleuve se produisent régulièrement, quand le soleil parcourt les signes de la Vierge et du Lion. De cette coïncidence astronomique, les artistes égyptiens auraient tiré l'idée de leur sphinx dont le corps léonin est surmonté d'un buste et d'une tête de vierge. Mettons tout simplement que même après ces doctes explications, l'oiseau cruel, ainsi que l'appelait Sophocle, demeure une cruelle énigme.

Philæ, l'île sacrée des Egyptiens n'inspire pas plus heureusement M. Edouard Schuré. Ici, encore, il décrit, il décrit tout en racontant ses petites aventures personnelles.

Il advint, en effet, que notre dévot pèlerin d'Isis connut la joie divine de vivre toute une nuit d'extase dans l'île sainte de Philæ. Des fantômes célestes peuplèrent sa solitude. Se souvenant que son maître Ernest Renan se permit un jour, de haranguer Athéna sur l'Acropole, il pria longuement Isis. « O Isis ! pensais-je, âme subtile de l'Univers immense, toi qui jadis fus adorée et qui régnais ici, sous la figure d'une pure déesse, es-tu morte à jamais? Qu'es-tu devenue, toi, la grave, la lumineuse, au sourire mystérieux et triste, mais qui console, déesse de l'initiation, amante d'Osiris, porteuse du lotus (1) de cette fleur immortelle que nous nommons l'âme?... Tes temples sont détruits, ton île est déserte (2). Elles ne viennent plus les processions de tes fidèles, pour monter les blancs escaliers, elles ne suivent plus la longue colonnade pour s'approcher du sanctuaire (3). Lorsque nos scribes savants et audacieux (4) retirent les momies de tes prêtresses de leurs tombes, le gong funèbre retentit dans les campagnes comme il y a quatre mille ans, les pauvres Égyptiennes qui portent, sur leur tête, les amphores couchées, viennent d'elles-mêmes se joindre à ces nouvelles funérailles, et, comme les pleureuses antiques, elles suivent le cercueil (5). »

Il serait facile de relever d'autres ressemblances. Toute cette prière à Isis témoigne d'une absence absolue d'originalité et d'une évidente sujétion à ce même Renan qu'on avait la prétention de réfuter. Pourquoi M. Edouard Schuré ne demandait-il pas des inspirations à Platon qui parla de l'île de Philæ, avec un si grand bonheur d'expression : « Vous autres Grecs, avait dit à Solon, un prêtre d'Isis, vous autres Grecs, vous n'aurez jamais parmi vous de beaux vieillards. » Observation profonde qui ne s'applique ni à Eschyle, ni à

(1) En lisant ces lignes remplies avec des épithètes et des attributs, il est impossible de ne pas se rappeler les fameuses litanies de la fameuse prière à Athéna.

(2) Renan avait dit : « ...Pendant mille ans, on t'a traitée d'idole, ô Vérité ; pendant mille ans, le monde a été un désert où ne germait aucune fleur.

(3) Mon Dieu ! que cette procession ressemble à celle des Panathénées !

(4) Comme Lord Elgin.

(5) Même cérémonie réparatrice que dans la prière à Athéna.

Sophocle, mais aux parlementaires et aux académiciens du temps de Platon, comme aux générations décadentes qui suivirent. Le pur rationalisme ne saurait communiquer aux hommes, cette majesté, cette beauté et cette autorité morale qui font du prêtre, le presbytre, le vieillard chargé de veiller sur les choses saintes et de diriger les humains dans les voies de la vertu. Si j'avais le malheur d'être protestant, anti-catholique et semi-renaniste comme M. Edouard Schuré, j'évoquerais, dans l'île sainte de Philæ, non point Isis trop majestueuse et trop haute, mais un de ces prêtres à barbe blanche qui donnaient de si sages conseils à Solon, et je lui tiendrais, à peu près, ce langage :

« O vieillard, dépositaire d'une mystérieuse doctrine, je ne viens point te haranguer, mais solliciter de ta bienveillance, une leçon de religion et de sincérité. Le corps sacerdotal auquel tu appartins connut des jours glorieux, comme le prouvent ces immenses et somptueux monuments qui s'écroulent sur le sable d'Egypte. Durant cette période heureuse, la foi, la gravité mystique, l'amour de la tradition, le sens de l'autorité, le culte de la science sacrée, un haut patriotisme régnaient dans toutes les âmes. Vinrent ensuite des âges malheureux. — Oh ! nous le savons de certain — parce que succédant à l'esprit théologique, le scepticisme énerva les âmes et précipita la décadence.

J'appartiens, moi, à une autre décadence, la décadence de l'occident chrétien. Tu la connais, puisqu'en bon occultiste tu surveilles du fond de l'au-delà, les affaires de notre planète, comme étant sur notre planète, tu t'appliquais à pénétrer les mystères de l'au-delà. En présence de ton ombre, je ne puis me soustraire à l'impératif catégorique de la vérité. La vérité est que les malheurs de l'occident chrétien ont une cause unique : le protestantisme. En déchaînant sur le territoire chrétien, l'hérésie, le schisme et l'impiété, certain moine saxon, mon maître, porta le coup mortel à notre civilisation. L'Europe recevra bientôt le châtiment qu'elle mérite. Ivres de leurs succès financiers et politiques, mes frères les hérétiques mettent tout leur orgueil à partager avec les Hébreux de la dispersion, la direction du monde. Ils le conduisent, ce monde, aux abîmes ;

ils ne voient pas le moderne fléau de Dieu qui vient d'Extrême-Orient. »

Arrêtons là ce dialogue que M. Schuré ne consentirait plus à écrire. Il est bien trop pénétré de philosophie allemande pour comprendre jusqu'à quel point est néfaste le rôle présent du protestantisme rationaliste en Europe et en Amérique.

Le principal effort de M. Edouard Schuré devait porter sur une comparaison approfondie des littératures religieuses de l'Egypte et de la Grèce. Et je reconnais qu'après avoir parcouru la terre des Pharaons, il a fait au pays de Pallas Athéné, un voyage intéressant. Mais quelle obstination fut la sienne de mettre les pas dans les pas de ses prédecesseurs romantiques ! Sur l'acropole, Chateaubriand avait admiré les corneilles glacées de rose qui volaient autour des chapiteaux de Phidias, Lamartine avait découvert une excellente occasion de déclamer. Tout récemment, M. Maurice Barrès avait compté, grave et triste, les oliviers rabougris qui végètent encore sur les sommets de Colone. Que pouvait bien faire M. Edouard Schuré? Avec tout le chœur de ses pensées, il s'en est allé visiter les carrières du Pentélique. Aucun pèlerin n'avait eu cette idée originale. A quand la visite des mines d'or d'où sortit le bouclier de la déesse? Les chevaux qui servirent de modèle à Phidias venaient sans doute de Thrace. Il serait bon qu'un esthéticien visitât prochainement les maquignons de ce pays.

Il arrive cependant, que M. Edouard Schuré emploie des procédés un peu moins matérialistes. En s'aidant à la fois de son érudition et de son imagination, il compose un poème mystico-théologique où sont fondues les deux légendes de l'Isis égyptienne et de la Perséphone grecque. Une vague sentimentalité romantique agrémente, comme il convient, cette ténébreuse histoire. Le drame n'en est pas moins ennuyeux, je voulais dire didactique ; et surtout il laisse une impression désagréable de déjà vu. Songez donc ; il s'agissait de rajeunir un sujet que traitèrent, à quelque mille ans d'intervalle, les plus grands poètes de l'humanité, Moïse et Milton, Théocrite et Vigny, Eschyle et les peintres égyptiens. Telle page de M. Edmond Schuré semble imitée du Télémaque. « Je viens de la Crète aux cent villes, où je vivais dans un palais de

marbre et d'or. Car je gardais les enfants du roi et j'avais moi-même une fille tendre comme un faon, douce comme la nymphe des bois »... Telle autre page rappelle les pastiches de Leconte de Lisle ou ceux de Paul de Saint-Victor : « Fille du crépuscule et de la nuit... J'avais permis à ma fille Perséphone de jouer avec les nymphes, filles d'Okéanos, dans une molle prairie pour y cueillir des fleurs. »

Bref, l'essai dramatique de M. Edmond Schuré ne contient aucune indication nouvelle sur la grande théologie des Hellènes. Cela tient à ce qu'il s'est trompé de méthode. Il ne fallait qu'établir un parallèle entre l'histoire judéo-chrétienne de la Rédemption et les chefs-d'œuvre les plus théologiques de la tragédie grecque. Qui ne connaît pas le prix du sang ne comprend pas l'essence du christianisme. Le sang d'Abel criait vengeance depuis plusieurs milliers d'années, et il ne devait taire sa plainte que du jour où un sang plus précieux ferait entendre à son tour un cri plus puissant. Notre rachat, dit saint Pierre, n'a point été fait à prix d'argent, mais par le sang de l'Agneau sans tache qui est Jésus-Christ. Les élus de l'Apocalypse chantent en chœur. Vous nous avez rachetés, ô Dieu, par votre sang. Toute l'histoire du peuple juif, toute la liturgie mosaïque annoncent le drame sanglant du Calvaire. Si, dit saint Paul, le sang des boucs et des taureaux et l'aspersion de la cendre d'une victime purifient les coupables des transgressions légales, à plus forte raison le sang de Jésus-Christ purifiera-t-il nos âmes, des œuvres mortes. Au dernier soir de sa vie, Jésus-Christ lui-même dit à ses apôtres : « Ceci est mon sang, le sang d'une nouvelle alliance qui sera répandu pour la multitude en rémission des péchés. »

Il semble bien que la triple idée de mort sanglante, de sacrifices et d'expiation aient toujours hanté le génie religieux des tragiques grecs. Le sang, dit la Clytemnestre d'Eschyle, le sang sort en sifflant de sa blessure, le flot noir rejaillit jusque sur moi, véritable rosée de meurtre plus douce pour moi que la pluie de Zeus au calice des plantes en travail. » Et l'horrible série des crimes inexplicables continue jusqu'à ce que les Erynnies, pourvoyeuses de meurtres, soient devenues les Euménides protectrices de la cité. De la souffrance est sortie la rédemption.

La même doctrine apparaît moins terrible mais plus claire dans les tragédies de Sophocle. La vie si tourmentée d'Œdipe s'achève dans une apothéose. Il meurt, non seulement pardonné par les Euménides, messagères de Zeus, mais transfiguré en demi-dieu. Si les religions, remarque Paul de Saint-Victor, pouvaient donner l'une sur l'autre, on verrait le vieux héros grec allant rejoindre dans quelque limbe inconnu les deux patriarches hébraïques, Enoch et Moïse disparus comme lui de la terre sans y laisser trace de leurs restes. »

Euripide lui-même ne perd jamais de vue la grande question qui tourmente l'élite de l'humanité et qui trouvera sa solution sur le Calvaire. Pyrrhus exprime peut-être sa pensée profonde lorsqu'il se prépare par un discours théologique au meurtre rituel de Polyxène. Silence, Grecs ! que toute « l'armée fasse silence ! Taisez-vous, silence !... Fils de Pélée, ô mon père, reçois de ma main pour charmer tes mânes, ces libations qui évoquent les morts. Viens boire le sang noir, le sang pur et virginal que nous t'offrons, l'armée et moi. Sois-nous propice. »

Telle est la grande source où devait aller puiser l'auteur des *Sanctuaires d'Orient*. Ou la théogonie égyptienne n'a pas d'importance ou elle s'explique par l'admirable mythologie grecque et surtout par la dogmatique judéo-chrétienne. Moins dominé par les pauvres modes intellectuelles de son temps voire, par la peur inintelligente de passer pour un clérical, M. Schuré rapprocherait de la cosmogonie égyptienne les mystères chrétiens de l'Incarnation et de la Rédemption. Dans la grande lutte qui se déclare entre Osiris, le dieu foudroyé, et le serpent Typhon il est impossible de ne pas reconnaître un souvenir de Lucifer et d'Adam. Isis, la Vierge céleste, conçoit Horus le Libérateur. Qui ne verrait dans ce fait, une image prophétique de l'Incarnation? Brisant son sarcophage, le dieu dont les membres avaient été mis en pièces (Osiris), ressuscite aux yeux des siens, dans une splendeur immaculée et surnaturelle. Vous dites, et avec raison: « Voilà très clairement annoncé le mystère de la Résurrection ». Quelque application qu'il mette à se séparer des croyants, M. Edouard Schuré emploie maintes fois — en les dégradant d'ailleurs — les plus officielles formules de nos théologiens. « Les dieux regardèrent Horus, en tressail-

lant de joie. Ils avaient reconnu, dans sa parole, le verbe de son père, et dans ses yeux, la lumière divine de sa mère. »

Le livre de M. Edouard Schuré est tout entier à refaire. *Exoriare aliquis*. Qu'il se trouve quelqu'un parmi nous pour adapter un résumé des plus récentes découvertes archéologiques, à un synthèse théologique de la tragédie grecque et de la révélation judéo-chrétienne. M. Edouard Schuré trouve un goût exquis aux oignons d'Egypte. Tout au contraire, celui qui saurait vraiment apprécier la vérité et la beauté religieuse aurait soin d'abréger son séjour dans la terre des Pharaons, après quoi il traverserait la mer Rouge en chantant l'*In exitu Israël*. C'est la seule voie qui conduit à travers le désert, jusqu'au mont Sion d'où vient la lumière.

M. Edouard Schuré a pris un paquebot de la ligne Port-Saïd-Jaffa. Aussi, n'a-t-il vu que des ténèbres dans le pays de la lumière. « Le crépuscule s'était épaissi et le sombre ravin de Josaphat devenait vraiment la vallée de l'ombre de la mort. Sous la noirceur des hautes murailles du Haram-ech-chérif les collines avaient pris des teintes violettes et le cimetière juif blêmissait. Les monuments d'Absalon, de Zacharie et de saint Jacques avec leurs murs éventrés et leurs corniches en turbans ou en pyramides, semblaient maintenant les portes du royaume des ténèbres.

Un lugubre tableau des suites de l'anarchie qui règne sur le monde s'ébauchait dans mon esprit. Les actes successifs du drame des peuples qui s'espaceront sur des années et des siècles se suivaient dans mon imagination avec une rapidité foudroyante et une logique impitoyable. Anarchie des peuples, des races et des classes, couronnée par l'antagonisme féroce de la Science et de la Religion qui ressemble à un duel acharné entre l'Intelligence et l'Ame de l'Humanité, s'assassinant l'une l'autre et ne laissant debout que la science de l'Instinct et l'amour de la Matière. Sous de tels auspices, je vis d'abord les grandes nations de l'Europe se constituer en ligues formidables et s'écraser tour à tour les unes les autres, sous prétexte d'équilibre. Mais, après l'enfer de la guerre universelle, après ces colossales hécatombes, rendues plus effroyables encore par les prodigieux moyens de destruction dus à la science mo-

derne, un cri d'horreur s'élève contre les gouvernants. C'est le signe d'un branle-bas général de toutes les classes besogneuses et laborieuses contre les vieux pouvoirs politiques, militaires et religieux. Au nom de la démocratie égalitaire, ces pouvoirs sont abolis, leurs représentants destitués ou massacrés. »

Bien lugubre, cette promenade dans les ténèbres !

Mais M. Edouard Schuré ne serait-il pas de ceux qui ne trouvent point d'eau au Rhône ou qui portent du bois à la forêt ? Il médite de fonder à Jérusalem, sur le mont Sion, à deux pas de du Calvaire, une religion qu'il croit nouvelle.

O vous, qui n'avez pas la foi, romanciers, rhapsodes et essayistes modernes, quand donc comprendrez-vous que vous n'avez pas le droit de prendre la terre Sainte, pour champ de vos expériences littéraires ? Songez que le mont Sion fut chanté par les psalmistes et les prophètes ! Il est le rocher divin sur lequel ne cessèrent de retentir des paroles surhumaines. Après Chateaubriand, on dit soit, après Loti, hélas, mais après M. Edouard Schuré, assez.

Abbé Delfour.



I

LA
NOUVELLE LOI SUR LES CULTES

C'est déjà le quatrième acte d'une misérable comédie qui se joue, tant dans les bureaux du Gouvernement que dans les coulisses des deux Chambres.

Mais alors à quoi bon la loi de séparation ? Qu'est devenu ce fameux chef-d'œuvre qui, s'inspirant, nous disait-on, de la sagesse tolérante et prévoyante, devait instaurer chez nous le régime de la paix religieuse, en solutionnant définitivement, par la liberté, le grand problème de la liberté de conscience ?

Sauf à deux confessions numériquement insignifiantes, on n'a pas même pu l'appliquer. Et la voilà qui demeure simplement comme une source d'inextricables conflits et de douloureuses querelles. C'est le puits de l'abîme dont la fumée qui en sort, va pour longtemps peut-être, obnubiler les esprits, répandre les ténèbres sur le pays de la clarté et déchaîner, à la suite, les maux les plus implacables et les plus stupides puisqu'il était facile de les éviter.

En la repoussant par les Encycliques « Vehementer » et « Gravissimo » malgré les conseils des pusillanimes, des illusionnés ou des ignorants, Pie X n'a voulu que sauvegarder, conformément au devoir de sa charge apostolique, la constitution immuable et les droits essentiels de l'Eglise.

Il a obtenu, par surcroît, quelques autres résultats qui ne sont point à dédaigner et qu'il est bon d'enregistrer ; d'abord celui de faire apparaître aux yeux du monde entier l'union étroite de l'épiscopat, du clergé et des catholiques français

avec lui. Que n'avait-on pas dit et écrit là dessus ? Le Pape ne serait pas suivi en France s'il adoptait la théorie du *non possumus*. Il l'a été, suivi, et admirablement. Ce sera l'éternel honneur de la France catholique, au cours de cette persécution, d'avoir répondu avec une héroïque générosité aux désirs du Père commun des fidèles. Où sont les prophéties de schisme qui circulaient, il y a deux ans, et même six mois seulement ? On avait compté sans le désintéressement de notre clergé. On croyait l'aveugler par l'appât de l'or, ou l'intimider par la menace de la spoliation et de la faim. A la vieille et sotte accusation d'aimer l'argent, les prêtres de France répondent par des actes plus éloquents que toutes les paroles. Ils se laissent chasser de leurs demeures, dépouiller de leurs biens, priver de leur pain pour demeurer fidèles à Jésus-Christ et à son vicaire le Pape. Ah ! je bénis Dieu qui me donne de contempler pareil spectacle ! C'est là une preuve de la divinité de l'Eglise qui en vaut bien un autre ; je ne la vois point ailleurs. Qu'ont fait les protestants et les juifs pour conserver l'indépendance qui sied à toute religion qui se croit surnaturelle ? Ce fut l'erreur de Briand et de tous ses coreligionnaires politiques de penser que l'Eglise mettrait en balance sa liberté et quatre cents millions de biens. « Et Ranc, lisons-nous dans la *République Française*, peu suspecte de cléricalisme, et Ranc compte encore, pour la ramener à l'obéissance passive, sur la crainte de perdre les quelques vestiges de traitement qu'on lui laissait. Non. Le Pape sacrifie encore cet argent ; il condamne ses prêtres à la pauvreté et ceux-ci l'acceptent. L'Eglise va gagner en prestige, parmi nos populations tout ce qu'elle perd en argent. L'indifférence religieuse était, on l'a dit avec raison, son véritable ennemi, son fléau. Les radicaux ont réussi à secouer cette indifférence.

Un deuxième résultat positif obtenu par le Pape a été de constater devant le monde entier que le mauvais vouloir d'un gouvernement, serait-ce le gouvernement de la République française, ne suffit pas pour lui enlever la puissance souveraine qu'il possède sur l'Eglise catholique et sur chacune de ses parties. Nos sectaires à courte vue, qui ne connaissent, comme le gendarme, que la force brutale, surtout quand elle s'en-

veloppe du manteau de la loi, nous parlaient, à grand ramage, de la souveraineté illusoire du Pontife romain. Illusoire ? Qu'ils y regardent bien, si leurs yeux ne sont pas obstinément fermés ! Le Pape ne fut jamais plus puissant sur l'Eglise de France que depuis le jour où, contre toutes les règles du Droit diplomatique, ils ont cyniquement violé les pactes conclus avec lui et brisé les relations officielles qui leur permettaient de faire triompher auprès de son gouvernement les justes revendications du pouvoir civil. Assurément il ne tentera jamais rien contre les droits de ce pouvoir, souverain lui aussi, dans sa sphère d'action propre, mais, comme les sujets du Pouvoir civil, sont en même temps les siens, il sera d'autant plus écouté d'eux qu'il apparaîtra plus méconnu de son rival, et la lutte, dont il ne veut pas, qu'il serait heureux d'éviter, conformément à la doctrine traditionnellement professée par son Eglise, revêtira un caractère d'aigreur et d'acuité préjudiciable à la paix publique et à l'Etat responsable. L'histoire prouve que l'Eglise attaquée triomphe toujours. On devrait bien s'en souvenir quand on prétend gouverner un pays, surtout un pays séculairement catholique, et se borner, en conséquence, à faire des lois de douane, d'économie sociale ou de statut civil, au lieu d'imiter Julien l'apostat, Joseph II et tous les autres gouvernements sacristains. Les citoyens s'en trouveraient mieux et l'Etat ne s'en porterait pas plus mal. Tant que persistera la rupture violente entre la France officielle et l'Eglise, il y aura dans la vie nationale une lésion organique, un malaise, une cause de dégénérescence. Il faudra un jour ou l'autre porter remède au mal, sous peine de tomber dans l'abîme ouvert devant toute nation, qui s'écarte de sa voie normale, du principe qui lui donna l'existence. Si les hommes qui sont au pouvoir ne veulent pas comprendre cette doctrine, le système politique qu'ils ont instauré en France, ne durera pas, car je ne me résigne point à croire à la fin de la France. Ils passeront dans un nuage d'obscure colère, et ils demeureront dans l'histoire avec l'auréole de malfaiteurs sortis de la tourbe des passions, pour le châtiment des défaillances d'un peuple.

En méconnaissant, comme ils le font présentement, l'au-

torité légitime de l'Eglise, ils aboutissent et c'est là le troisième résultat obtenu par l'attitude du Pape, à galvauder la dignité de l'Etat par la confusion des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et par l'accumulation de lois contradictoires et puériles, pour le plaisir de les rendre de plus en plus tyranniques. Depuis vingt-cinq ans, le Parlement est hypnotisé sur la question religieuse. Depuis six ans, il ne s'occupe de rien d'autre. Depuis la loi de séparation, Parlement et Pouvoir exécutif se livrent au travail de Pénelope. Ils ont beau, chaque fois qu'ils légifèrent ou portent des décrets, prétendre qu'ils coordonnent des textes antérieurs; en réalité, ils défont aujourd'hui ce qu'ils avaient fait hier, et chaque fois qu'ils remplacent un texte, ils lui substituent, toujours sous le couvert de la liberté et du progrès, un texte plus lourd, plus despotique, plus étroit. Nous assistons, émus pour notre pays, mais impassibles en tant que chrétiens, à cette comédie législative,. jonglerie de textes, et bluf radical qui ne dupe plus personne.

***

Après la loi de séparation et ses trois règlements d'administration publique, après les circulaires Caillaux et Briand, relatives à la spoliation des fabriques, au régime des cultes et des séminaires, voici une nouvelle loi qui prétend, dans son Exposé des motifs, nous donner le droit commun et qui, dans la réalité, rend plus précaire l'exercice de la religion, confirme, en la décrétant immédiate, la confiscation des biens ecclésiastiques, et enlève aux pauvres curés la misérable allocation temporaire que leur avait consentie la loi de 1905.

Elle a été votée à la Chambre le vendredi 21 décembre, en une séance de sept heures, et, au Sénat, les vendredi et samedi 28 et 29 du même mois, contre l'opposition libérale et catholique qui fut plus que jamais éloquente et plus que jamais traitée comme quantité négligeable (1).

C'est un amalgame de la loi de 1881 sur les réunions publiques. de la loi de 1901 sur les associations et de la loi du

(1) La loi a été promulguée le 2 janvier 1907.

9 décembre 1905, sur la séparation. Elle ne fait guère que codifier la circulaire Briand du 1er décembre 1906. Mais quoi qu'il en soit de sa valeur juridique, ce qui lui donne l'unité c'est l'esprit de guerre qui l'anime contre l'Eglise.

Elle statue sur l'organisation des cultes, sur les biens ecclésiastiques et sur les allocations à l'ancien clergé concordataire.

Pour organiser le culte, elle nous offre : 1° le système des Associations cultuelles, déjà condamnées par le Pape. Encore nous le redonne-t-elle diminué et amoindri de ce que l'avait fait la loi de séparation ; 2° à défaut de cultuelles, elle nous met sous le régime de la loi des associations (Titres I à III). Ce régime est apparemment plus large que celui de la loi du 9 décembre 1905. Il n'y a ni le contrôle de l'Etat sur les comptes, ni l'emploi déterminé par la loi des fonds de société, ni le minimum du nombre des membres, ni la discussion des budgets et de l'administration en assemblée générale. Mais par contre il n'y a pour l'Eglise ni plus de liberté intérieure ni plus de respect de la hiérarchie. L'élément laïque y peut toujours tenir en échec l'autorité religieuse. Les conflits entre plusieurs associations sont toujours à prévoir. Peut-être même seront-ils plus faciles, puisque « tout membre d'une association........ peut s'en retirer en tout temps » (Art. 4) et, avec le concours de deux ou trois autres dissidents, former une association rivale. Au surplus quels fonds pourra-t-on avoir ? Quelles réserves organiser s'il est vrai, comme ne permet pas d'en douter l'article 6, que non seulement les cotisations, mais même les sommes au moyen desquelles on devra les rédimer ne devront pas dépasser 500 francs ?

A ces associations, comme aux cultuelles, le législateur ne laisse pas, qu'on le remarque bien, la jouissance graduite de l'Eglise et du mobilier religieux. Il dit seulement que le préfet ou le maire, suivant les cas, pourra concéder cette jouissance, à charge par le preneur de faire toutes les réparations. Cette attribution s effectuera par un « acte administratif ». Comment ? Pour combien de temps ? On n'en sait rien ; c'est l'inconnu, la voie ouverte aux querelles de village, la guerre en permanence dans nos campagnes. Il paraît impossible que

le Pape et l'Episcopat français acceptent dans ces conditions la transaction qui leur est proposée.

L'attribution pourra-t-elle être faite à une association même non déclarée ? Ce n'est pas probable, on ne voit pas le maire et le préfet entrant en négociations par un acte administratif avec une association qui serait légalement inconnue. Sans la déclaration, l'association est licite, c'est entendu (art. 2), mais elle n'a pas de capacité juridique (art. 6). Comment dans ce cas lui faire assumer la charge de l'entretien et des grosses réparations des édifices religieux ? Pratiquement donc la déclaration s'imposera. Or, dès qu'on l'aura faite, on ne pourra plus recevoir, sans l'autorisation explicite de l'administration qui la refusera toujours, le passé en est garant, des dons et des legs ; on ne pourra, par conséquent, remplir les charges que l'on aura contractées. Singulière contradiction, à moins que ce ne soit encore une hypocrisie de la loi dite religieuse. En haut on nous offre des avantages, en vue de les faire sonner devant l'opinion ; en bas on nous les retire par voie détournée. On nous offre ostensiblement et tout à coup l'on s'embusque dans un coin obscur du texte législatif pour reprendre avec avantage ce que l'on venait de nous concéder.

Il faut noter encore que l'association, même déclarée, devra au surplus faire des déclarations annuelles pour les cérémonies publiques conformément à l'article 25 de la loi de 1905. Bref pour la constituer on n'échappera pas aux difficultés et aux dangers que le Pape a déjà repoussés.

3° On nous renvoie en troisième lieu à la loi de 1881. Pour tout de suite voir combien peu elle est compatible avec l'organisation d'un culte public et qui est de tous les instants, il suffit de se souvenir qu'elle a été faite surtout pour les conférences, actes de leur nature essentiellement transitoires et en quelque façon accidentels dans la vie d'un peuple. Quelle serait sous ce régime la situation du curé ? Je sais bien que la nouvelle loi, corrigeant une lourde méprise de la circulaire Briand, ne le traite plus comme un passant dans l'Eglise et lui donne un titre d'occupant. Que vaut ce titre ? Ici encore la loi ne dit rien, d'où la porte ouverte à l'arbitraire

préfectoral ou municipal. Et d'autre part, n'est-il pas absurde de vouloir avec un titre si peu déterminé lui imposer des responsabilités très précises et très complexes pour lesquelles il ne reçoit pas de capacités ? Je n'ajoute pas, quoique d'aucuns aient pu le faire très justement, quelle inconvenance il y a à assimiler la religion à des réunions quelconques où règne parfois la licence dans les idées et dans les attitudes.

Et que se passera-t-il, s'il n'y a ni associations cultuelles ou ordinaires, ni déclaration ? Le culte pourra-t-il néanmoins être célébré ? oui si l'on prend dans son sens naturel le paragraphe de l'article 5, d'après lequel les églises sauf les cas de désaffectation prévus par l'article 13 de la loi de séparation continueront à « être laissées à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion ». Non, si l'on entend les paroles de M. Briand, suivant lesquelles l'église pourra être désaffectée au bout de six mois, faute d'association ou de déclaration, conformément, écrit-il, à l;article 13 de la loi de 1905 » qui certainement ne dit rien de pareil.

Tout compte fait, en ce qui concerne l'organisation des cultes, la nouvelle loi n'est ni claire, ni précise, ni praticable; elle nous laisse toujours en face du néant ; comme la loi de 1905, elle prévoit tout excepté ce qui arrivera. Quand des législateurs sont de cette taille, c'est un grand malheur pour un pays d'avoir mis ses destinées entre leurs mains.

A vrai dire, d'ailleurs, l'organisation du culte n'a pas été l'objet de leur préoccupation. Le rapporteur, M. Meunier, de l'Aube, proclame sans ambages que les deux articles concernant les biens sont pour ses amis et pour lui toute la loi. Ce qui se réfère à l'exercice du culte aurait pu attendre, mais les biens, ces objets de jouissance matérielle, qu'on va enlever aux évêchés, aux églises, aux presbytères, pour se les approprier, voilà le « point capital » ; si capital que n'ayant pu faire des deux articles en question une loi spéciale, on les a mis en tête de la loi nouvelle alors que dans le projet ils se trouvaient à la fin. La majorité a hâte de spolier l'Église. Si d'une main elle s'efforce d'éteindre les étoiles du ciel, de

l'autre, crochue et recourbée, elle appréhende les biens qui font briller les étoiles sur la terre.

Sa loi stipule que dès la promulgation qui en sera faite, les biens dits ecclésiastiques seront attribués à l'Etat, aux départements ou aux communes. La confiscation des séminaires, des évêchés, des cures et de tous les biens productifs sera immédiate. On abandonne ainsi comme probablement trop libérale la théorie du Conseil d'Etat et de M. Briand, qui avaient donné jusqu'en décembre 1907, pour la formation des associations cultuelles et déclaré que durant ce temps les biens demeureraient sous séquestre.

Cette spoliation est condamnée d'avance par le Pape. Dans son encyclique *Gravissimo* il repousse les cultuelles « tant qu'il ne constera pas d'une façon certaine et légale que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife romain et des évêques, comme leur autorité sur les biens nécessaires au culte, particulièrement sur les édifices sacrés seront irrévocablement dans les dites associations en pleine sécurité. »

La loi nouvelle renferme une troisième partie qui n'est en somme qu'une sanction ; elle supprime les allocations à tous les curés qui ne voudront pas la mettre à exécution. Tout commentaire là dessus est inutile. Que dire, d'ailleurs, sinon que cette nouvelle vexation n'est pas faite pour modifier l'attitude du Pape et du clergé de France ? Il est curieux d'observer comment le gouvernement ne cesse de vouloir prendre le clergé par l'appât du morceau de pain. Les événements qui viennent de se passer auraient dû l'instruire et le convaincre une fois pour toute que des hommes de doctrine, à plus forte raison des hommes de foi n'admettent pas que l'argent soit un argument victorieux.

En résumé, la nouvelle loi prête à autant, sinon plus, d'objections que l'ancienne. Loin d'être une loi de liberté comme l'annoncent dans le monde entier les agences officieuses, elle est un acte de représailles, ce qui explique ses embarras et ses équivoques de rédaction. Ce n'est pas encore celle-là qui fera l'apaisement. M. Briand s'en doute bien, puisqu'il avoue que vraisemblablement elle sera une loi de transition. Après

celle-là d'autres viendront qui seront forcément plus dures encore, puisque lois de lutte et de guerre. On légiférera ainsi sur le culte à jet continu, comme on le fit sous la Révolution, et lorsque on aura amoncelé les ruines sur le pays, pour assouvir les passions des politiciens ou la cupidité des brocanteurs et des hommes de loi, lorsque on aura fait souffrir, pendant des années, tout un peuple dans ses intérêts et dans ses sentiments les plus intimes et les plus innocents, on sera emporté par le jeu des révolutions politiques à moins que ce ne soit par quelque vulgaire aventure, et d'autres viendront qui se hâteront de renouer avec le Pape la conversation de laquelle seule peut sortir la pacification religieuse de la France.

R. PARAYRE.

P.-S. 12 janvier 1907. Pendant que je donnais le bon à tirer de cet article, les journaux ont apporté le texte français de la nouvelle Encyclique du Pape aux catholiques de notre pays. Ce document renferme deux parties. La première, rétrospective, loue d'abord la fidélité admirable de l'Eglise de France au Saint-Siège, repousse ensuite les insinuations qui tendent à faire croire que l'Eglise veut la guerre religieuse, puis explique la nécessité où s'est trouvé le Pape de sacrifier les biens ecclésiastiques plutôt que d'autoriser la formation d'Associations cultuelles, enfin, rappelle que les Associations cultuelles allemandes, d'ailleurs simplement tolérées, reconnaissent la hiérarchie catholique, ce que ne fait pas la loi française. La seconde partie condamne sans réserve la nouvelle loi cultuelle du 2 janvier 1907, que je viens d'analyser. D'abord, elle rejette la déclaration imposée en vertu de la loi de 1881, puis les dispositifs nouveaux que contient le texte du 2 janvier parce qu'ils n'offrent aucune garantie en ce qui concerne la jouissance des édifices religieux et l'exercice du culte. Voici d'ailleurs le texte du document :

LETTRE DE PIE X

Aux Evêques et au Peuple de France

Rome, 11 janvier.

L'*Osservatore Romano* publie en édition spéciale la lettre aux évêques et au peuple de France, dont on a annoncé hier l'imminente publication. Voici, dans son intégralité le texte de ce grave document :

A nos vénérés frères les cardinaux archevêques et évêques de France, au clergé et au peuple français. Pie X, Pape.

Vénérables frères, bien-aimés fils, salut et bénédiction apostolique.

Une fois encore les graves événements qui se précipitent en votre noble pays nous amènent à adresser la parole à l'Eglise de France pour soutenir dans ses épreuves et pour la consoler dans sa douleur. C'est, en effet, quand les fils sont dans la peine que le cœur du père doit plus que jamais s'incliner vers eux. C'est par conséquent lorsque nous vous voyons souffrir, que du fond de notre âme paternelle les flots de tendresse doivent jaillir avec plus d'abondance et aller vers vous plus réconfortants et plus doux.

Ces souffrances vénérables frères et bien aimés fils, ont un écho douloureux dans toute l'Eglise catholique en ce moment. Mais nous les ressentons d'une façon bien plus vive encore et nous y compatissons avec une tendresse qui, grandissant avec vos épreuves semble s'accroître chaque jour.

A ces tristesses cruelles, le Maître a mêlé, il est vrai, une consolation on ne peut plus précieuse à notre cœur : elle

nous est venue de notre inébranlable attachement à l'Eglise, de votre fidélité indéfectible à ce siège apostolique et de l'union forte et profonde qui règne parmi vous.

De cette fidélité et de cette union, nous en étions sûr d'avance, car nous connaissions trop la noblesse et la générosité du cœur français pour avoir à craindre qu'en plein champ de bataille la désunion pût se glisser dans vos rangs. Nous n'en éprouvons pas moins une joie immense au spectacle magnifique que vous donnez actuellement et, en vous en louant hautement devant l'Eglise tout entière, nous en bénissons du fond du cœur le Père des miséricordes, auteur de tous les biens.

Le recours à ce Dieu infiniment bon est d'autant plus nécessaire que, loin de s'apaiser, la lutte s'accentue et va sans cesse s'étendant. Ce n'est plus seulement la foi chrétienne qu'on veut à tout prix déraciner au milieu des cœurs, c'est encore toute croyance qui, élevant l'homme au-dessus des horizons de ce monde, reporte surnaturellement son regard lassé vers le ciel.

LA GUERRE RELIGIEUSE

L'illusion en effet, n'est plus possible : on a déclaré la guerre à tout ce qui est surnaturel, parce que, derrière le surnaturel, Dieu trouve se et que ce qu'on veut rayer du cœur et de l'esprit de l'homme, c'est Dieu.

Cette lutte sera acharnée et sans répit de la part de ceux qui la mènent. Qu'au fur et à mesure qu'elle se déroulera, des épreuves plus dures que celles que vous avez connues jusqu'ici vous attendent, c'est possible et même probable. La sagesse commande donc à chacun de vous de s'y préparer. Vous le ferez simplement, vaillamment et avec confiance, sûrs que, quelle que soit la violence de la bataille, finalement la victoire restera entre vos mains.

Le gage de cette victoire sera votre union, union entre vous d'abord, avec ce siège apostolique ensuite. Cette double union vous rendra invincible et contre elle tous les efforts se briseront.

Nos ennemis ne s'y sont pas mépris du reste. Dès la première heure et avec une sûreté de vue très grande, ils ont choisi leur objectif : en premier lieu, vous séparer de nous et de la chaire de Pierre ; puis, semer la division parmi vous. Depuis ce moment, ils n'ont pas changé de tactique, ils y sont revenus sans cesse et par tous les moyens : les uns avec des formules enveloppantes et pleines d'habileté, les autres avec brutalité et cynisme. Promesses captieuses, primes déshonorantes offertes au schisme, menaces et violences, tout a été mis en jeu et employé ; mais votre clairvoyante fidélité a déjoué toutes ces tentatives.

S'avisant alors que le meilleur moyen de vous séparer de nous, c'était de vous ôter toute confiance dans le siège apostolique, ils n'ont pas hésité du haut de la tribune et dans la presse à jeter le discrédit sur nos actes en méconnaissant et parfois même en calomniant nos intentions.

ÉTRANGE ACCUSATION

« L'Eglise, a-t-on dit, cherche à susciter la guerre religieuse en France et elle y appelle la persécution violente de tous ses vœux. »

Etrange accusation qu'une accusation pareille.

Fondée par Celui qui est venu dans ce monde pour le pacifier et pour réconcilier l'homme avec Dieu, messagère de paix sur cette terre, l'Eglise ne pourrait vouloir la guerre religieuse qu'en répudiant sa mission sublime et en y mentant aux yeux de tous. A cette mission de douceur patiente et d'amour, elle reste au contraire et restera toujours fidèle.

D'ailleurs, le monde entier sait aujourd'hui, à ne plus pouvoir s'y tromper, que si la paix des consciences est rompue en France, ce n'est pas du fait de l'Eglise, mais du fait de ses ennemis. Les esprits impartiaux, même lorsqu'ils ne partagent pas notre foi, reconnaissent que, si on combat sur le terrain religieux dans votre patrie bien-aimée, ce n'est point parce que l'Eglise y a levé l'étendard la première, mais c'est parce

qu'on lui a déclaré la guerre a elle-même. Cette guerre, depuis 25 ans surtout, elle ne fait que la subir : voilà la vérité.

Les déclarations mille fois faites et refaites dans la presse, dans les congrès, dans les Convents maçonniques, au sein du Parlement lui-même, le prouvent aussi bien que les attaques qu'on a progressivement et méthodiquement menées contre elle. Ces faits sont indéniables et contre eux aucune parole ne pourra jamais prévaloir.

MESSAGÈRE DE PAIX

L'Eglise ne veut donc pas la guerre, la guerre religieuse moins encore que les autres ; et affirmer le contraire, c'est la calomnier et l'outrager. Elle ne souhaite pas davantage la persécution violente. Cette persécution, elle la connaît pour l'avoir soufferte dans tous les temps et sous tous les cieux. Plusieurs siècles passés par elle dans le sang lui donnent donc le droit de dire avec une sainte fierté qu'elle ne la craint point et que toutes les fois que ce sera nécessaire, elle saura l'affronter. Mais la persécution en soi, c'est le mal, puisqu'elle est l'injustice et qu'elle empêche l'homme d'adorer Dieu en liberté. L'Eglise ne peut donc pas la souhaiter, même en vue du bien que dans sa sagesse infinie la Providence en tire toujours. En outre, la persécution n'est pas seulement le mal, elle est encore la souffrance ; et c'est encore une raison nouvelle pour laquelle, par pitié pour ses Enfants, l'Eglise qui est la meilleure des mères ne la désirera jamais.

Du reste, cette persécution à laquelle on lui reproche de vouloir pousser et qu'on se déclare bien décidé à lui refuser, on la lui inflige en réalité. N'a-t-on pas tout dernièrement encore expulsé de leurs évêchés les évêques mêmes les plus vénérables et par l'âge et par les vertus, chassé les séminaristes des Grands et Petits Séminaires, commencé à bannir les curés de leurs presbytères? Tout l'univers catholique a vu ce spectacle avec tristesse et sur le nom qu'il convenait de donner à de pareilles violences, il n'a pas hésité.

LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

En ce qui touche les biens ecclesiastiques qu'on nous accuse d'avoir abandonnés, il importe de remarquer que ces biens étaient pour une partie le patrimoine des pauvres et le patrimoine plus sacré encore, des trépassés. Il n'était donc pas plus permis à l'Eglise de les abandonner que de les livrer : elle ne pouvait que se les laisser arracher par la violence.

Personne ne croira, du reste, qu'elle ait délibérément abandonné, sinon sous la pression des raisons les plus impérieuses, ce qui lui avait été ainsi confié et ce qui lui était si nécessaire pour l'exercice du culte, pour l'entretien des édifices sacrés pour la formation de ses clercs et pour la subsistance de ses ministres.

C'est perfidement mise en demeure de choisir entre la ruine matérielle et une atteinte consentie à sa constitution qui est d'origine divine, qu'elle a refusé, au prix même de la pauvreté, de laisser toucher en elle à l'œuvre de Dieu.

On lui a donc pris ses biens : elle ne les a pas abandonnés. Par conséquent, déclarer les biens ecclésiastiques vacants à une époque déterminée si à cette époque l'Eglise n'a pas créé dans son sein un organisme nouveau, soumettre cette création à des conditions en opposition certaine avec la constitution divine de cette Eglise mise ainsi dans l'obligation de les repousser, attribuer ensuite ces biens à des tiers comme s'ils étaient devenus des biens sans maître, et finalement affirmer qu'en agissant ainsi on ne dépouille pas l'Eglise, mais qu'on dispose seulement de biens abandonnés par elle, ce n'est pas simplement raisonner en sophiste, c'est ajouter la dérision à la plus cruelle des spoliations.

Spoliation indéniable, du reste, et qu'on chercherait en vain à pallier en affirmant qu'il n'existait aucune personne morale à qui ces biens pussent être attribués, car l'Etat est maître de conférer la personnalité civile à qui le bien public exige qu'elle soit conférée, aux établissements catholiques comme aux autres, et dans tous les cas il lui aurait été facile

de ne pas soumettre la formation des associations cultuelles à des conditions en opposition directe avec la constitution divine de l'Eglise qu'elles étaient censées devoir servir.

LES ASSOCIATIONS CULTUELLES

Or, c'est précisément ce que l'on a fait relativement aux associations cultuelles. La loi les a organisées de telle sorte que ses dispositions à ce sujet vont directement à l'encontre de droits qui découlant de sa constitution sont essentiels à l'Eglise, notamment en ce qui touche la hiérarchie ecclésiastique, base inviolable donnée à son œuvre par le Divin Maître lui-même.

De plus, la loi confère à ces associations des attributions qui sont de l'exclusive compétence de l'autorité ecclésiastique, soit en ce qui concerne l'exercice du culte, soit en ce qui concerne la possession et l'administration des biens. Enfin, non seulement ces associations cultuelles sont soustraites à la juridiction ecclésiastique, mais elles sont rendues justiciables de l'autorité civile.

Voilà pourquoi nous avons été amené dans nos précédentes Encycliques à condamner ces associations cultuelles, malgré les sacrifices matériels que cette condamnation emportait.

LA LOI ALLEMANDE

On nous a accusé encore de parti-pris et d'inconséquence. Il a été dit que nous avions refusé d'approuver en France ce qui avait été approuvée en Allemagne. Mais ce reproche manque autant de fondement que de justice, car, quoique la loi allemande fût condamnable sur bien des points et qu'elle n'ait été que tolérée à raison de maux plus grands à écarter, cependant les situations sont tout à fait différentes et cette loi reconnaît expressément la hiérarchie catholique, ce que la loi française ne fait point.

LA DÉCLARATION ANNUELLE

Quant à la déclaration annuelle exigée pour l'exercice du culte, elle n'offrait pas toute la sécurité légale qu'on était en droit de désirer ; néanmoins, bien qu'en principe les réunions des fidèles dans les églises n'aient aucun des éléments constitutifs propres aux réunions publiques et qu'en fait il soit odieux de vouloir les y assimiler, pour éviter de plus grands maux, l'Eglise aurait pu être amenée à tolérer cette déclaration. Mais en statuant que le curé ou le desservant ne serait plus dans son église qu'un occupant sans titre juridique, qu'il serait sans droit pour faire aucun acte d'administration, on a imposé aux ministres du culte, dans l'exercice même de leur ministère, une situation tellement humiliée et vague que dans de parelles conditions la déclaration ne pouvait plus être acceptée.

LA LOI DE 1907

Reste la loi récemment votée par les deux Chambres. Au point de vue des biens ecclésiastiques, cette loi est une loi de spoliations, une loi de confiscation et elle a consommé le dépouillement de l'Eglise. Quoique son divin fondateur soit né pauvre dans une crèche, et soit mort pauvre sur une croix, quoiqu'elle ait connu elle-même la pauvreté dès son berceau, les biens qu'elle avait entre les mains ne lui en appartenaient pas moins en propre et nul n'avait le droit de l'en dépouiller.

Cette propriété, indiscutable à tous les points de vue, avait été encore officiellement sanctionnée par l'Etat : il ne pouvait par conséquent pas la violer.

Au point de vue de l'exercice du culte, cette loi a organisé l'anarchie. Ce qu'elle instaure surtout, en effet, c'est l'incertitude et le bon plaisir.

Incertitude si les édifices du culte toujours susceptibles de désaffectation seront mis ou non, en attendant, à la disposi-

tion du clergé et des fidèles ; incertitude s'ils leur seront conservés ou non et pour quel laps de temps.

Arbitraire administratif réglant les conditions de la jouissance rendue éminemment précaire pour le culte, autant de situations diverses en France, qu'il y a de communes ; dans chaque paroisse le prêtre mis à la discrétion de l'autorité municipale et par conséquent le conflit à l'état possible organisé d'un bout à l'autre du pays ; par contre, obligation de faire face à toutes les charges, même les plus lourdes, et en même temps limitation draconienne en ce qui concerne les resssources destinées à y pourvoir.

Aussi, née d'hier, cette loi a-t-elle déjà soulevé d'innombrables et dures critiques de la part d'hommes appartenant indistinctement à tous les partis politiques et à toutes les opinions religieuses, et ces critiques seules suffiraient à la juger.

Il est aisé de constater par ce que nous venons de vous rappeler, vénérables frères et bien-aimés fils, que cette loi aggrave la loi de séparation et nous ne pouvons dès lors que la réprouver.

ŒUVRE NÉFASTE

Le texte imprécis et ambigu de certains articles de cette loi met dans une nouvelle lumière le but poursuivi par nos ennemis : ils veulent détruire l'Eglise et déchristianiser la France, ainsi que nous vous l'avons déjà dit, mais sans que le peuple y prenne trop garde et qu'il y puisse pour ainsi dire faire attention. Si leur entreprise était vraiment populaire comme ils le prétendent, ils ne balanceraient pas à la poursuivre visière relevée et à en prendre hautement toute la responsabilité.

Mais cette responsabilité, loin de l'assumer, ils s'en défendent, ils la repoussent et, pour mieux y réussir, ils la rejettent sur l'Eglise, leur victime. De toutes les preuves, c'est la plus éclatante que leur œuvre néfaste ne répond pas aux vœux du pays. C'est en vain, du reste, qu'après nous avoir mis dans la nécessité cruelle de repousser les lois qu'ils ont faites —

voyant les maux qu'ils ont attirés sur la patrie et sentant la réprobation universelle monter comme une lente marée vers eux — ils essaient d'égarer l'opinion publique et de faire retomber la responsabilité de ces maux sur nous. Leur tentative ne réussira pas.

DEVOIR DE LA PAPAUTÉ

Quant à nous, nous avons accompli notre devoir comme tout autre Pontife romain l'aurait fait. La haute charge dont il a plu au Ciel de nous investir malgré notre indignité, comme du reste la foi du Christ elle-même, foi que vous professez avec nous, nous dictait notre conduite.

Nous n'aurions pu agir autrement sans fouler aux pieds notre conscience, sans forfaire au serment que nous avons prêté en montant sur la chaire de Pierre et sans violer la hiérarchie catholique, base donnée à l'Eglise par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nous attendons sans crainte par conséquent le verdict de l'histoire.

Elle dira que, les yeux immuablement fixés sur les droits supérieurs de Dieu à défendre, nous n'avons pas voulu humilier le pouvoir civil ni combattre une forme de gouvernement, mais sauvegarder l'œuvre intangible de notre seigneur et maître Jésus-Christ.

Elle dira que nous vous avons défendus de toute la force de notre immense tendresse, ô bien-aimés fils, que ce que nous avons réclamé et réclamons pour l'Eglise, dont l'Eglise de France est la fille aînée et une partie intégrante, c'est le respect de sa hiérarchie, l'inviolabilité de ses biens et la liberté ; que, si l'on avait fait droit à notre demande, la paix religieuse n'aurait pas été troublée en France et que, le jour où on l'écoutera, cette paix si désirable y renaîtra.

Elle dira enfin que si, sûr d'avance de votre générosité magnanime, nous n'avons pas hésité à vous dire que l'heure des sacrifices avait sonné, c'est pour rappeler au monde, au nom du Maître de toutes choses, que l'homme doit nourrir ici-bas

des préoccupations plus hautes que celles des contingences périssables de cette vie et que la joie suprême, l'inviolable joie de l'âme humaine sur cette terre, c'est le devoir surnaturellement accompli coûte que coûte est par là même Dieu honoré, servi et aimé malgré tout.

Confiant que la Vierge Immaculée, fille du Père, mère du Verbe, épouse du Saint Esprit, vous obtiendra de la très sainte et adorable Trinité des jours meilleurs, comme présage de l'accalmie qui suivra la tempête, nous en avons la ferme espérance, c'est du fond de l'âme que nous vous accordons notre bénédiction apostolique, à vous, vénérables frères, ainsi qu'à votre clergé et au peuple français tout entier.

Donné à Rome, près de Saint Pierre, le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 1907, de notre pontificat le quatrième.

PIUS PP. X.

REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. Nos lecteurs connaissent *la Concordance des Septante*, due au concours de feu Edwin Hatch et de M. Henry Redpath, assistés de nombreux savants. Ce beau travail fait le plus grand honneur à ses auteurs et à l'Université d'Oxford, qui l'a fait publier par ses presses. Elle rendra les plus grands services à ceux qui voudront faire une étude approfondie du texte de la Bible. Elle ne s'en tient pas, en effet, à relater les mots du texte des Septante, elle donne aussi la concordance des mots des autres versions, d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion.

Un supplément en deux parties vient d'être terminé (1). La première partie, publiée en 1900, contient la concordance des noms propres, que l'on trouve dans les Septante et dans les autres versions, telles qu'elles sont publiées dans l'édition des Hexaples par Field, dans l'édition du texte de Lucien par de Lagarde, dans les fragments récemment trouvés sur des papyrus, et même de quelques formes du texte vieux-latin. La deuxième partie, qui vient de paraître, renferme la concordance des mots grecs de l'Ecclésiastique, correspondants aux équivalents hébreux du texte hébreu, récemment reconstitué, celle des parties des Septante, publiées par le Dr Mercati, par Burkitt, Gibson, Grenfell, Hunt, etc. Enfin, un index des

(1) *A Concordance to the Septuagint and the other greek Versions of the Old Testament* (including the apocryphal Books) by the late Ed. HATCH and H. A. REDPATH. Supplement by H. A. REDPATH ; in-folio, 272 pp. Oxford, at the Clarendon Press, 1900-1906. 40 fr.



noms hébreux, cités dans la Concordance, avec indication du passage, sera très utile aux hébraïsants.

Nous n'avons pas besoin d'insister pour faire ressortir la valeur de cet immense travail, mené à bonne fin dans un temps relativement court, si l'on prend garde à l'énormité de la tâche. C'est un véritable monument, que les auteurs peuvent s'enorgueillir d'avoir élevé.

II. C'est encore une grande entreprise, que viennent de commencer MM. Alan England Brooke et Norman Mc Lean par la publication d'un premier fascicule des Septante, comprenant la Genèse (1). Lorsque le Dr Barclay Swete publia son édition de Septante en trois vol. in 12, qui actuellement fait autorité, il annonça que les syndics de l'University Press de Cambridge avaient décidé la publication d'une édition des Septante, qui relèverait toutes les variantes des manuscrits. Il ne s'agissait pas d'une reconstitution du texte original des Septante, mais d'un rassemblement de tous les matériaux qui permettraient de reconstituer ce texte. On a donc reproduit le texte des Septante, tel que l'avait publié le Dr B. Swete, c'est-à-dire le texte du Vaticanus et de l'Alexandrinus pour les parties absentes du Vaticanus et, en note, on a cité les variantes, que fournissaient tous les manuscrits onciaux, de nombreux cursifs, les versions arméniennes et éthiopiennes et les citations de S. Jean Chrysostome et de Théodoret. Cette collection permettra donc à chaque savant de faire pour lui même la reconstitution du texte. Nous n'insistons pas davantage sur ce beau travail, car nous en reparlerons plus en détail dès que le premier volume sera achevé.

III. Le public s'intéresse de plus en plus aux questions religieuses et désire être initié à ces questions, mais par des hommes compétents. Ainsi s'expliquent le succès qu'ont obtenu les publications récentes des éditeurs français, Lecoffre,

(1) *The Old Testament in greek according to the text of codex Vaticanus*, edited by Alan England Brooke and Norman Mc Lean; vol. I *The Octateuch*; Part I, *Genesis*, in-4°, VIII, 155 pp. Cambridge University Press, 1906. 9 fr. 35.



Letouzey, Bloud, où l'on trouve des réponses aux questions religieuses, soulevées actuellement. Il en est de même en Allemagne et plusieurs éditeurs ont entrepris de mettre le grand public au courant des travaux des spécialistes par de petits volumes, dus à la plume des savants les plus autorisés.

La maison Gebauer-Schwehctske, de Halle-sur-Saale, a commencé la publication de livres populaires d'histoire religieuse. La collection comprend trois parties : la religion du Nouveau Testament, la religion de l'Ancien Testament, l'Histoire des religions. Dans la première partie ont déjà paru plusieurs petits volumes, entre autres : Jésus, par le docteur Bousset (1). Ce n'est pas à proprement parler une vie de Jésus, que présente l'auteur, car il croit que dans l'état actuel des documents il est impossible de retracer même une biographie de Jésus. Il accepte cependant les données des synoptiques dans leur ensemble, tout en pensant que des faits ou des paroles ont été plus ou moins altérés par la tradition orale. Il veut seulement nous faire connaître la personne de Jésus. Dans ce but, il étudie la vie extérieure de Jésus et les formes de son activité, sa prédication et le mystère de sa personne.

On lira avec grand profit ce qui nous est dit de Jésus docteur et pédagogue, orateur, médecin ; du royaume de Dieu, de la morale de Jésus, de la conscience messianique de Jésus. On reconnaît dans ces paysages le spécialiste qui a étudié à fond ces diverses questions. Mais il faudra se tenir en garde, car l'auteur professe des doctrines que nous ne pouvons accepter. Tout en reconnaissant que Jésus est et demeure au delà de notre portée, il affirme que Jésus n'a jamais dépassé les limites de la nature humaine. L'histoire de sa naissance surnaturelle est une légende ; le baptême est une création apostolique ; aucun sacrement n'a été institué par Jésus et, quand il a donné à ses disciples le pain et le vin comme son corps et son sang, il n'a pas voulu instituer un rite permanent ; il n'a pas eu l'intention de fonder une communauté ou une Eglise, quand il a rassemblé des disciples

(1) *Religionsgeschichtliche Volksbücher*, herausgegeben von Fr. M. SCHIELE. *Jesus* von Dr W. BOUSSET. In-12, 103 pp. Halle am Saale, Gebauer Schwetschke, 1904. 0.75 c.

autour de lui. Il n'a pas attaché une signification spéciale à sa mort. Bref, il semble que pour le docteur Bousset la mission de Jésus s'est bornée à prêcher la pénitence et la venue du royaume de Dieu. Nous en avons assez dit pour montrer l'esprit qui anime ce travail, dont nous ne méconnaissons pas cependant la valeur.

IV. Sous un titre presque semblable MM. Barth (1) et Schmiedel (2) ont étudié les problèmes les plus importants que soulève la vie de Jésus. Le premier travail est presque complet ; le second est plutôt une esquisse. Dans l'introduction le Dr Barth examine les sources de la vie de Jésus, puis étudie la prédication de Jésus sur le royaume de Dieu, Jésus et l'Ancien Testament, les miracles dans la vie de Jésus, la prédiction de Jésus sur son retour futur, la mort et la résurrection, la conscience de Jésus. Ce travail, bien au courant des récents travaux de la critique actuelle, est plutôt conservateur, bien que, sur les miracles de Jésus, l'auteur cherche beaucoup trop à y voir des phénomènes naturels, surtout en ce qui concerne les guérisons et les possessions.

Le travail de Schmidel est une sorte de revue des travaux modernes sur les sources de la vie de Jésus, sur la valeur historique des évangiles et sur toutes les questions qui sont discutées aujourd'hui : le royaume de Dieu, le Fils de l'homme, la Cène, Jésus et le Talmud. L'auteur adopte les opinions de l'école rationaliste. Pour lui Jésus est un homme et rien de de plus. Dans une seconde édition, 124 pp., publiée cette année, M. Schmiedel recense les travaux parus depuis cinq ans sur les synoptiques, sur la résurrection, sur la littérature populaire relative à Jésus.

V. Nos lecteurs connaissent les positions critiques qu'a adoptées le Dr von Soden au sujet de nos évangiles ; il est donc inutile de rapporter ce qu'il en dit dans son travail

(1) *Die Hauptprobleme des Leben Jesu* von Fr. Barth ; 2e Aufl. in-8°, xv, 288 pp. Gütersloh, Bertelsmann, 1903.

(2) *Die Hauptprobleme der Leben Jesu Forschung* von O. Schmiedel ; in-8°, iv, 72 pp. Tübingen, Mohr, 1902. 2e éd. 1906. 1 fr. 50.

intitulé : *Les questions les plus importantes de la vie de Jésus* (1). Après ce premier chapitre, qu'il intitule les sources, il retrace le plan de la vie publique de Jésus, recherche qu'elle a été l'idée que Jésus s'est faite du Messie et d'où lui est venue la conscience de sa messianité. Sur ce point von Soden est affirmatif. Notre-Seigneur a cru qu'il était le Messie et qu'il était le Fils de Dieu dans un sens unique. Il étudie ensuite la personnalité de Jésus et nous en trace un beau portrait que nous reproduisons afin de montrer quelle idée on a aujourd'hui de Jésus dans les milieux allemands.

« Jésus est d'un tempérament de feu ; cependant il est en même temps doux, peut être patient et attendri, mais, au moment décisif, il frappe sans épargner. Il voit les choses telles qu'elles sont. Dans ses yeux purs se reflètent les paisibles tableaux de la nature avec tous leurs enchantements, et cela aussi distinctement que les vies à aspects si différents des hommes, et que les rapports inexorables des faits avec leurs conséquences. Et pourtant, avec cet œil d'un réaliste, il peut voir aussi de son regard profond plus loin que la surface des choses. Tout spectacle éphémère devient pour lui parabole. A travers tout ce que les hommes font et laissent inachevé, il lit dans leurs cœurs. Avec la contemplation, qui est la tranquille demeure de l'âme, à laquelle il a constamment recours, marche une énergie d'action qui ne peut se reposer et l'entraîne constamment au milieu de la vie des hommes. Sa nature était essentiellement pratique. Il voyait toutes choses dans leur réalité concrète. Toute espèce de théorie, d'abstraction, de philosophie, demeurait loin de lui. Et pourtant il voyait toujours le détail dans son rapport avec l'ensemble. Il ne se perdit jamais dans la casuistique. Jésus est un individualiste. Sa préoccupation est l'âme humaine individuelle. Et pourtant, il n'est pas un pur individualiste, car chaque âme humaine est pour lui d'égale valeur. Il a toujours en vue le genre humain tout entier et ses besoins. L'idée dominante de sa prédication, le royaume de Dieu est un facteur social.

(1) *Die wichtigsten Fragen im Leben Jesu* von Dr Frhr von Soden ; in-8o, 120 pp., Berlin, Duncker, 1904. 2 fr. 50.

Jésus était poète. Avec l'œil d'un poète il regardait la nature et observait les actions des hommes. Il savait décrire avec une force plastique la vie dans la nature, les aspects, les formes et le mouvement dans la vie des hommes. Pourtant il ne fut pas un poète ; il voulut agir et créer. La nature de Jésus était sociable. Il ne se dérobe pas à une fréquentation active ; il la recherche plutôt. Mais il ne se perd jamais au milieu des hommes ; il n'est jamais plongé dans la société. Il est constamment attiré vers la solitude de la montagne, du désert et de la nuit. La nature de Jésus était pacifique et pourtant elle n'éludait pas le combat. En réalité, on a l'impression qu'il était vraiment lui quand, dans la lutte des esprits, les épées se croisaient et brillaient. Il cherche l'adversaire et le force à combattre. Le prince de la paix dit : je ne suis pas venu apporter la paix mais le glaive. Jésus était très tolérant envers les hommes. Il pouvait comprendre toute défaillance et pourtant il était inexorablement sévère dans son jugement moral. A l'homme qui croyait avoir raison lorsqu'il avait réellement tort, il ne montrait aucune pitié.

Il modèle son propre monde spontanément, complètement du dedans au dehors, d'une manière originale, dans le sens le plus élevé du mot. Il ne se préoccupe pas de le mettre d'accord avec les idées et les coutumes de ses compatriotes ; l'idée d'un compromis n'entre pas dans son esprit et pourtant, en dépit de tout, il est pénétré de piété et de respect pour tout ce qui vient du passé. Il n'est pas un critique. Tout ce qui est sans valeur et sans consistance tombe de soi-même, loin de lui. Ainsi se tient-il en face des Livres saints de son peuple.

Tout ce qui, en ceux-ci, est transitoire est comme s'il ne le remarquait pas, tellement cela le touche peu et attire peu son attention. Il n'est pas un révolutionnaire, pas même un réformateur. Il a laissé le monde comme il était, et en a bâti un autre à lui, à côté et au-dessus.

Sa nature est saine jusqu'au cœur. Malgré la plénitude de sa vie intérieure il n'y a pas en lui trace d'émotion trop vive. Malgré l'intensité de sa piété il n'y a rien en lui d'extatique.

ou de visionnaire. Les rêves apocalyptiques n'ont aucun empire sur son âme. Tout ce qu'il dit est comme tout d'une pièce et jaillit hors de son âme spontanément, clair comme le cristal. Pour lui il n'y a ni si, ni mais. Il trouve tout de suite le point capital. Dans son esprit les questions les plus compliquées sont résolues d'elles-mêmes comme par enchantement. Tout en étant indépendant des représentations religieuses de son peuple, il accepte naïvement toute l'image que, de son temps, on se faisait du monde. Toutes ses idées s'orientaient dans le sens de celles de son peuple, de leurs coutumes et de leurs lois. Les conceptions, qu'il trouve en existence, comme un produit de leur développement, il les utilise et en fait comme le véhicule de ses propres idées. Malgré tout le respect avec lequel Jésus s'attache à la tradition, malgré la sûreté avec laquelle il discerne la voix de Dieu dans les livres sacrés de son peuple, il n'est lié par aucune autorité, pas même par celle de Moïse, bien qu'il soit heureux d'y avoir recours, et cela, non pas seulement à cause de ses adversaires.

Nous pouvons voir par beaucoup de ces traits que les contrastes ne manquaient pas dans la nature de Jésus, mais ils se résolvent toujours dans la merveilleuse plénitude et harmonie de son être. Les contrastes sont toujours équilibrés. Donc sa personnalité, si divers qu'en soient les aspects, n'est pas compliquée. En dernier ressort ce ne sont pas autant de qualités indépendantes, mais sous l'action de sa nature humaine et des influences de son entourage ce sont autant de rayons prismatiques dans le diamant de son âme. »

Il est difficile de tracer un plus beau portrait de Jésus-Christ homme ; mais l'auteur aurait dû aller plus loin ,et comprendre qu'une semblable personnalité devait être plus qu'humaine.

VI. Nous avons déjà parlé plusieurs fois à nos lecteurs des problèmes que pose le texte du Nouveau Testament. Tous ne sont pas encore résolus ; c'est à élucider l'un d'entre eux que M. Bonnassieux a consacré un travail (1) qui lui a valu le

(1) *Les Evangiles synoptiques et saint Hilaire de Poitiers ;* étude et texte par F.-J. Bonnassieux; in-8°, 126 pp. Lyon, Vitte, 1906.

grade de docteur en théologie et les éloges de la Faculté de théologie de Lyon. Il s'est demandé quel a été le texte vieux-latin des évangiles, dont s'est servi saint Hilaire dans ses écrits. Dans l'introduction il expose l'état actuel du problème textuel du Nouveau Testament et dit rapidement ce que l'on sait des vieilles versions latines. Il constate que saint Hilaire est regardé comme un représentant de la recension européenne du texte vieux-latin dont le codex Veronensis est le type.

Dans un chapitre préliminaire M. Bonnassieux reconstitue le texte des évangiles synoptiques que lui fournissent les écrits de saint Hilaire, dont il a décrit les principaux manuscrits et les éditions. Cette reconstitution opérée, il la compare avec les textes vieux-latins que nous possédons et la conclusion est que saint Hilaire a suivi un texte analogue à celui que reproduit le codex Usserianus I. Or, ce codex est le représentant de la recension irlandaise de la vieille version latine. Il ressortirait donc du travail de M. Bonnassieux que cette recension a eu plus d'extension qu'on ne pensait, puisqu'elle était suivie dans le centre de la Gaule, et en second lieu, ce qui est important, qu'elle est, à un certain degré, différente de la recension européenne, dont on l'avait considérée jusqu'à présent comme une variété. Cette recension irlandaise serait-elle donc une version indépendante des évangiles? L'auteur inclinerait à le croire, mais nous pensons qu'il aura à établir son hypothèse sur de nouvelles preuves pour que nous l'acceptions. Nous sommes heureux de féliciter M. Bonnassieux de son excellent travail, et nous espérons qu'après un si beau début il continuera ses recherches et élucidera à fond le problème, dont il a fourni un élément de solution.

VIII. La thèse qu'a présentée M. Vaganay à la Faculté de théologie de Lyon et qui lui a valu le titre de docteur en théologie et les éloges de la Faculté traitait principalement des doctrines eschatologiques du IVe livre d'Esdras (1). Il résume d'abord dans l'introduction l'état actuel de la critique

(1) *Le problème eschatologique dans le IVe livre d'Esdras*, par L. VAGANAY; in-8°, VII, 121 pp., Paris, Picard, 1906.

sur les questions que soulève ce livre ; il en soutient l'unité de composition et, grâce à une nouvelle interprétation de la vision de l'aigle, il en fixe l'époque de composition vers l'an 81-96. Il prouve aussi que l'auteur était un Juif. C'est dans une étude de l'état d'âme de cet auteur qu'il a trouvé l'explication de ses doctrines eschatologiques. C'était un patriote ardent, certain du salut de sa nation, qui avait reçu les promesses de Dieu, mais en même temps c'était un homme que troublait le péché et qui, dans son pessimisme, aboutissait à la condamnation de tout homme. Le problème était pour lui angoissant. Comment Israël sera-t-il sauvé, puisque tous les Juifs par leurs péchés ont mérité la damnation? M. Vaganay expose la solution qu'en donnait l'écrivain du IVe livre d'Esdras.

L'auteur a fait preuve dans ce travail de beaucoup de perspicacité et d'une grande ingéniosité pour agencer les aspects si divers et si changeants d'un livre, où sont mélangées des idées qui souvent paraissent contradictoires. Nous souhaitons qu'il utilise ces qualités critiques à débrouiller le fatras des livres apocalyptiques. Il y a encore de la matière devant lui.

IX. M. Carl Schmidt a publié un fragment copte des Actes de Pierre (1) et à cette occasion il a étudié les Actes apocryphes des Apôtres. Sa conclusion est que ces Actes ont été catholiques dans leur origine, et que c'est parce que les Manichéens les ont rassemblés en un recueil qu'on les a plus tard tenus pour hérétiques. Il est obligé, pour établir cette thèse qui n'est admissible qu'en partie, de soutenir que certaines idées et quelnqes usages qu'on trouve dans ces écrits et qui ont été plus tard rejetés par l'Eglise catholique avaient été primitivement admis par elle.

X. M. Schmidt a publié encore des fragments coptes considérables des Actes de Paul (2). Il établit que cet écrit conte-

(1) *Die alten Petrusacten in Zusammenhang der apokryphen Apostellitteratur*, nebst einem neuentdeckten Fragment untersucht von Carl SCHMIDT ; in-8°, VII, 175 pp., Leipzig, Hinrichs, 1903. 7 fr. 50.

(2) *Acta Pauli aus der Heidelberger koptischen Papyrushandschrift*, n° 1, herausgegeben von Carl SCHMIDT. 2e erweiterte Ausgabe mit 80 Lichtdruckseiten ; g^d in-8°, LV, 240, 80 pp. Leipzig, Hinrichs, 1905.

nait un récit des voyages de Paul, l'histoire appelée les Actes de Paul et de Thècle, la correspondance apocryphe de Paul avec les Corinthiens, enfin le martyre de l'Apôtre. Il soutient pour ces Actes la même théorie que pour les Actes de Pierre. Ils ont d'abord été catholiques, puis ils furent tenus en suspicion, à cause de la faveur qu'ils trouvaient chez les hérétiques. On en fit des extraits à l'usage des lecteurs catholiques. C'est ce qui nous explique qu'ils nous sont arrivés à l'état dispersé. Un des chapitres intéressants de ce travail est celui où l'auteur fait ressortir la valeur historique des Actes de Paul et leur rapport avec le Nouveau Testament. En appendice il donne le texte copte d'un fragment d'évangile apocryphe.

XI. M. Dittmar (1) a collectionné tous les passages de l'Ancien Testament que l'on trouve dans le Nouveau ; il en cite le texte hébreu et le texte grec. Il relève non seulement les citations textuelles, mais aussi toutes les allusions et les rapprochements même éloignés que l'on pourra voir entre les textes des deux Testaments. Il fournit ainsi à chacun le moyen de se faire une opinion personnelle, ce qui rend son travail très utile.

E. JACQUIER.

(1) *Vetus Testamentum in Novo*. Die alttestamentlichen Parallelen des Neuen Testaments im Wortlaut der Urtexte und der Septuaginta zusammengestellt von W. DITTMAR; in-8°, VII, 362 pp. — Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1899-1903. 12 fr. 10.



REVUE DES PÉRIODIQUES

SOMMAIRE

L'Évangile de l'Enfance, par A. Durand, S. J. — *Revue pratique d'Apologétique*, 1er octobre, novembre et décembre 1906.

« C'est le nom donné couramment aujourd'hui au récit qui qui remplit les deux premiers chapitres de saint Matthieu et de saint Luc en y joignant pour ces derniers la généalogie du chapitre troisième. Ils concernent la naissance et la vie de Jésus-Christ, jusqu'à son baptême. » L'authenticité de ce récit est très attaquée. L'affirmation de la naissance virginale du Sauveur qui lui donne son principal intérêt, est spécialement en butte aux efforts de la critique rationaliste et des partisans de l'explication mythique de l'histoire. Il n'est que trop certain que leurs démentis audacieux ont été facilement accueillis

dans les milieux protestants, et si ferme que soit la conviction des catholiques sur un point aussi essentiel de la Foi, il peut leur être utile de vérifier le peu de portée réelle de ces attaques renouvelées du paganisme.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter beaucoup à quelques objections d'ensemble comme celles qui portent sur le caractère merveilleux des faits et les divergences des Evangélistes, de saint Matthieu et de saint Luc en particulier. Ces divergences réelles, ne sont nullement irréductibles et quant au caractère merveilleux des faits, il ne saurait constituer une objection à priori ; d'autant que, comme on l'a fait justement remarquer, le merveilleux des Evangiles canoniques se distingue à première vue de celui des apocryphes. Il n'est pas comme dans ceux-ci, *recherché pour lui-même pour étonner et récréer*. Le vrai débat est ailleurs, et les difficultés les plus sérieuses viennent de la critique textuelle. Or ce qu'il est bon de noter d'abord, c'est qu'elles sont sans racines dans le passé, sans précédent dans l'histoire de ce dogme. Cet isolement est déjà une sérieuse présomption de leur faiblesse, l'examen attentif des principales, achève de la démontrer.

I

Si le récit de la naissance virginale du Sauveur est un mythe élaboré par l'imagination pieuse des premiers fidèles, on doit retrouver les traces de son évolution. Or, il n'y en a point. La nouvelle croyance ne s'est pas développée ni imposée d'un coup: elle a dû subir des contradictions, on doit retrouver les témoignages de cette lutte et de la croyance antérieure. Strauss lui-même reconnaît qu'un mythe met du temps à se former. Il avoue que son système « du mythisme évangélique succomberait si l'on venait jamais à démontrer que les évangiles ont été écrits par des témoins oculaires ou du moins par des hommes voisins des événements. La concession ne lui semblait guère compromettante, à une époque où il était de mode parmi les critiques de retarder la composition des évangiles jusque vers le milieu du IIe siècle et même plus bas encore. Mais les temps ont changé. Aujourd'hui on convient assez générale-

ment que les évangiles synoptiques datent du premier siècle, entre l'an 60 et l'an 80 ; et encore, beaucoup prétendent-ils que les évangélistes se sont servis de sources écrites : ce qui reporte le document dont ils dépendent immédiatement, à une époque bien proche des faits eux-mêmes. »

On ne voit donc pas où placer le point de départ de la croyance nouvelle. Dès le premier moment au contraire, tout la démontre solidement établie chez les chrétiens. Les démentis ne viennent que du dehors, des pamphlétaires juifs ou païens. Elle est niée pour la première fois par les Ebionites vers la fin du premier siècle, mais « nullement au nom d'une tradition primitive » et seulement par une conséquence de leur erreur sur la messianité du Sauveur qui, selon eux, n'était devenu le Christ qu'au jour de son baptême.

« Au IIe siècle, et dès ses débuts, la masse des chrétiens croit à la naissance surnaturelle de Jésus-Christ. Le fait de cette foi repose sur des témoignages catégoriques, qui sont relativement nombreux, vu la rareté des documents écrits de l'époque. La foi du IIe siècle passe entière et sans conteste aux générations suivantes. La grande querelle de l'arianisme laisse intact le privilège de Marie. Au IVe siècle, Helvidius et les Antidicomarianites, qui nient la virginité perpétuelle de la mère de Dieu, ne contestent pas qu'elle ait conçu surnaturellement le Christ. Les Juifs eux-mêmes ont alors senti qu'il fallait compter avec une croyance si bien affermie, au lieu de s'obstiner à faire de Jésus le fils légitime de Joseph et de Marie, ils préfèrent maintenant le représenter comme le fruit de l'adultère. C'est du moins sur les lèvres d'un juif que Celse, qui écrivait entre 177 et 180, met cette grossière calomnie ; une pure injure dit Origène, n'ayant pas même la vraisemblance des premières dénégations. »

Cette opposition tout extérieure est si peu sérieuse et trouve si peu d'appui dans la tradition, qu'elle disparaît et qu'il faut ensuite sauter au XVIIIe siècle pour entendre mettre en question la naissance miraculeuse de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

II

Quelle est donc le terrain de la controverse actuelle?

La tentative fantaisiste de Paulus mise à part, cette controverse dérive tout entière des idées de Strauss et de la théorie du mythe historique (*Vie de Jésus*, 1833). Ce serait la croyance des générations chrétiennes qui aurait créé l'histoire actuelle de Jésus, en utilisant les traditions de l'Ancien Testament. La critique actuelle n'a guère ajouté à cette affirmation, mais pour la démontrer, elle affecte de se tenir sur le terrain des textes. Le récit canonique affirmant la virginité de Marie ne représenterait point, dit-on, la pensée chrétienne primitive. « Le sentiment le plus ancien est que l'homme Jésus avait été élevé par adoption à la dignité de fils de Dieu. » Parallèlement, une autre conception « reconnaissait en Jésus de Nazareth, la la présence d'un être spirituel, personnel, existant au ciel avant de devenir homme. » Plus tard, au IIe siècle, on aurait fait la synthèse de deux doctrines. Or sur quels arguments s'appuie cette hypothèse ?

Le principal est tiré du texte de la version syriaque des Evangiles trouvée au Sinaï en 1894. Le verset seizième du Ier chapitre de saint Matthieu y est rédigé ainsi (1) : « Joseph à qui était fiancée la Vierge Marie, engendra Jésus qui est appelé Christ. » Isolée du contexte la leçon est évidemment surprenante, mais, si l'on tient compte des circonstances suivantes : 1° du titre de « fiancée de la Vierge Marie » donné à saint Joseph ; 2° de ce que le manuscrit contient les versets 18-20 du texte canonique où se trouve affirmée la conception surnaturelle du Sauveur (2) ; 3° de la formule deux fois répé-

(1) Pour la commodité du lecteur nous donnons ici les textes canoniques :

Matt., I, 16. Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ, de qua natus est Jesus, qui vocatur Christus.

(2) Matt., I, 18. Christi autem generatio sic erat : Cùm esset desponsata mater ejus Maria Joseph, antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu sancto.

19. Joseph autem vir ejus, cum esset justus et nollet eam traducere, voluit occulte dimittere eam.

20. Hæc autem eo cogitante, ecce Angelus Domini apparuit in somnis ei dicens : Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam : quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est.

tée (1) « elle *t'engendrera* un fils, (V. 21) ; elle *lui* engendra un fils » (V. 25), il faut bien conclure qu'il n'y a là qu'une nuance du traducteur qui « s'attache à mettre en relief la Virginité de la mère et le titre légal du Père ».

Il reste, dit-on, que le texte présente des variantes considérables et que dès lors, son authenticité est douteuse.

Mais précisément de toutes les variantes connues, celle : *Joseph engendra Jésus,* « ne se lit nulle part. C'est pourtant ainsi que devrait finir la généalogie si le lien entre Joseph et Jésus était identique à celui qui rattache Joseph à Jacob (2). »

La conclusion est que « toutes les variantes constatées dans saint Matthieu (I, 16) peuvent dériver du texte reçu... Dans l'état actuel de la question on doit soutenir au nom d'une critique correcte que la leçon du texte reçu est primitive. »

Les difficultés soulevées au sujet des autres évangiles sont beaucoup moins fortes et révèlent bien par leur arbitraire, l'esprit de système de leurs auteurs. Le récit de saint Luc a un tel caractère de vérité et de vie qu'il n'avait jamais été contesté. Ce n'est que récemment qu'on est venu prétendre que le début (I, II, 20) ne reflétait pas la pensée primitive chrétienne. Mais il resterait à expliquer les allusions visibles à cette « première partie » qui se trouvent dans la seconde, I, 31 et II, 21 (3), par exemple. Harnack émet une autre hypothèse. Il estime que les versets 34 et 35 (4) du chapitre Ier ne sont pas du récit pri-

(1) Matt. 21. Pariet autem filium.....
25..... donec peperit filium suum primogenitum.....

(2) Un fragment de dialogue grec du ve siècle où se trouve une citation incertaine de saint Matthieu n'infirme pas cette démonstration. V. *Revue pratique d'Apologétique*, 1er décembre.

(3) Luc, I, 31. Ecce concipies in utero et paries filium, et vocabis nomen ejus JESUM...
II, 21. Et postquam consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer : vocatum est nomen ejus Jesus, quod vocatum est ab Angelo prius quam in utero conciperetur.

(4) Luc, I, 31. Ecce concipies in utero, et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum...
34. Dixit autem Maria ad Angelum : Quomodo fiet istud quoniam virum non cognosco ?
35. Et respondens Angelus dixit ei : Spiritus sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. Ideoque et quod nascetur ex te Sanctum, vocabitur Filius Dei.
36. Et ecce Elisabeth cognata tua, et ipsa concepit filium in senectute sua...



mitif. Les raisons qu'il en donne se réduisent à trois : 1° ce passage contient deux expressions qui se retrouvent rarement ou peut-être pas du tout dans le reste de l'Evangile ; 2° le verset 31 est « violemment séparé » du verset 36 ; 3° la demande de Marie ne serait pas conforme à son caractère habituellement silencieux. — On voit de suite tout ce qu'il y a de subjectif et de discutable dans de pareils procédés.

Les difficultés relatives à saint Marc et à saint Jean ont moins de valeur encore. Si saint Marc se tait sur l'Evangile de l'Enfance il n'est pas moins silencieux sur saint Joseph lui-même et pour lui Jésus est le « fils de Marie » (VI, 3). Quant à saint Jean son silence sur les deux premiers Evangiles qu'il connaissait sûrement ne peut s'expliquer que par son approbation. Peut-être même la leçon primitive du verset 13e (1) de son Prologue s'appliquait-elle à la seule naissance temporelle du Verbe. C'est du moins ce que donne lieu de croire une citation de Tertullien. (*De carne Christi*, ch. XIX.) (*A suivre*)

Les origines du culte catholique : Le Paganisme dans la liturgie, par D. CABROL. — *Revue pratique d'Apologétique*, 15 novembre et 1er décembre 1906.

Est-il vrai que pour une part importante nos liturgies chrétiennes dérivent des liturgies du paganisme antique, que nous soyons ainsi païens sans le savoir et que nos cérémonies catholiques ne soient que des rites païens démarqués ? L'accusation n'est pas nouvelle. Après Renan, Harnack et Sabatier l'ont reprise. Elle fait partie de l'explication évolutionniste de la naissance et du développement de l'Eglise. Dom Cabrol démontre que dans la mesure très restreinte d'ailleurs où elle a contracté ces emprunts, l'Eglise n'a fait que reprendre son bien, utiliser un patrimoine humain avant tout et qu'en outre dans la mise en œuvre de ces éléments elle les a transformés et leur a donné une signification et une valeur nouvelle.

Il faut en effet réduire d'abord à sa juste mesure la part de ces rites importés du paganisme dans l'Eglise et rejeter les

(1) Qui non ex sanguinibus..... sed ex Deo nati sunt.

affirmations générales. Renan, par exemple, croyait que le catholicisme avait emprunté au gnosticisme sa liturgie sacramentaire. Mgr Duchesne estime que c'est une erreur et que le contraire est plus vraisemblable. C'est bien plutôt la liturgie gnostique incohérente, puérile et inconvenante, parfois obscène, qui doit être regardée comme une corruption de la liturgie chrétienne. Ce n'est pas davantage au paganisme gréco-romain pris dans son ensemble que se rattache notre culte catholique extérieur. Lorsque au ve siècle les deux mondes se rapprochent et que l'influence devient possible, la liturgie catholique est déjà fixée ; elle s'embellit et s'accroît mais d'éléments secondaires, comme le nombre des fêtes, elle n'a pu à ce moment être bien profondément influencée.

Ces réductions faites, il reste, et nul ne l'a jamais nié que des rites semblables se retrouvent dans le christianisme et dans les cultes idolâtriques; par exemple : l'emploi de l'huile pour les onctions ; l'imposition des mains ; l'eau symbole de purification ; l'encens accompagnant les prières, etc. Mais deux remarques sont à faire.

La première c'est qu' « analogie ne suppose pas forcément un rapport de filiation. » Une même cause et des mêmes nécessités ont pu amener par des voies distinctes aux mêmes résultats, et cela doit se vérifier surtout dans le choix des rites qui sont essentiellement des symboles. Pour représenter des idées analogues, humaines avant d'être païennes, l'intelligence chrétienne et l'intelligence païenne devaient se servir des mêmes images : les plus expressives qu'elles trouvaient dans la nature, ou peut-être celles que de lointains souvenirs communs leur imposaient. Celà est vrai en particulier des signes indiqués plus haut. « Ces signes sont universels. Quoi d'étonnant qu'on les retrouve avec une signification analogue, chez presque tous les peuples dans la plupart des religions? Ils ne sont pas souillés pour avoir servi à un autre usage... et par exemple si l'eau a été employée par les païens pour leurs lustrations et leurs purifications ce n'est pas à dire que l'idée du baptême leur a été empruntée par les chrétiens, ce que personne, je crois, n'a encore prétendu sérieusement. »

En second lieu, ces éléments l'Eglise se les est appropriés

et assimilés avec une indépendance et une personnalité qui ne laisse aucun doute. C'est dans les formes qui paraissent se rapprocher le plus des formes païennes que l'esprit diffère le plus profondément et accuse une origine différente. Aux grandes lignes de la liturgie, fixées de bonne heure, bien des traits nouveaux devaient s'ajouter ; il le fallait : pour suivre le développement du dogme, pour rajeunir les symboles, pour les adapter aux intelligences des nouveaux convertis. Mais ces importations demeurent révélatrices d'une tout autre doctrine.

« Prenons le culte des saints, sur lequel on a beaucoup écrit, pas toujours d'une façon bien compétente... Dans tous les cas, c'est assurément, un des points les plus délicats, et qui semble le plus prêter le flanc à l'objection que nous combattons.

Que l'on me montre un exemple où le culte de la Sainte Vierge ou d'un saint a pris dans la liturgie catholique la place du Christ, où il aurait aboli la messe, le baptême ; que l'on me montre ce saint devenant le centre, le but des rites liturgiques, accaparant en un mot le culte dû au seul vrai Dieu, je confesserai tout de suite qu'il y a ici abus intolérable et condamnerai plus vivement que personne ce culte idolâtrique.

Mais si, au contraire, les parties essentielles de la liturgie gardent leur place... nous aurons le droit de dire que quels que soient les abus particuliers, que du reste, nous réprouvons des premiers, on ne peut accuser le culte chrétien dans aucune mesure d'être idolâtrique. »

« Je crois que ce premier point nous sera facilement concédé par ceux qui ont étudié un peu attentivement nos institutions. Il est chrétien (le principe de la liturgie) en ce sens que ces premières et essentielles institutions ont pour auteur le Christ et ses apôtres, et se laissent découvrir dans l'Evangile, les épîtres, et les actes des apôtres... En réalité on peut dire que la liturgie chrétienne est originale. » Partie de principes d'idées simples, elle les a développés mais suivant sa doctrine et sa vie propre et on peut dire que loin d'être païenne « elle est le plus sûr remède contre le paganisme des foules. »

Au total, il est bien vrai, et nul chrétien ne l'ignore, que l'Eglise ne s'est pas développée indépendamment de son milieu : ce milieu même lui avait été préparé par Dieu. Elle a

recueilli et remis en œuvre des matériaux défigurés et détournés par le paganisme, mais qui ne venaient pas de lui. Comme elle a utilisé la philosophie antique en ce qu'elle avait d'humain et de vrai, elle devait utiliser dans les religions antiques ce qui y était resté d'humain et d'éternel : dépôt conservé ou retrouvé des traditions antiques. Si elle s'est approprié des éléments étrangers c'est comme la plante vivante s'approprie les éléments du sol : en se les assimilant et en les transformant.

Les Hébreux en Égypte, par H. Lesêtre. — *Revue pratique d'Apologétique*, 15 novembre.

La critique la plus sévère est obligée de reconnaître que l'histoire de Joseph présente des caractères d'authenticité absolument frappants. « Je démontre, dit Ebers, que l'histoire de Joseph en particulier, même dans ses moindres détails, dépeint très exactement l'état de l'ancienne Egypte... Nous trouvons ainsi justifiée l'exactitude de la Bible dans tous les détails qu'elle nous donne sur Joseph. Dans tout cet épisode (la vente en Egypte), et nous pouvons ajouter, comme dans tout le reste de son histoire, nous ne rencontrons absolument rien qui ne convienne rigoureusement à la cour d'un Pharaon aux meilleurs temps de l'empire. » Une difficulté résulte cependant des chiffres donnés par la Bible pour le dénombrement des Hébreux au moment de la sortie d'Egypte et pour la durée de leur séjour. L'évaluation de la population, en particulier, paraît inadmissible pour un territoire de l'étendue de la terre de Gessen. Se fondant sur la remarque du P. Hummelauer que les chiffres donnés par la Vulgate se terminent invariablement par deux zéros ce qui est l'indice d'un compte très approximatif et même dénaturé, il propose avec lui de les réduire au 1/100 et d'adopter pour le nombre approximatif des Hébreux à la sortie d'Egypte 25.000 au lieu de 2.500.000 ; également d'accepter l'indication de 215 ans pour la durée de leur séjour en Egypte.

Cette hypothèse résout toutes les difficultés. Elle suppose en effet un accroissement de population du double en 25 ans,



accroissement extrêmement vraisemblable et plusieurs fois observé. De plus, les circonstances de l'Exode deviennent toutes facilement explicables. Une troupe de 25.000 hommes avait pu vivre sur les 2.000 kilomètres carrés du territoire de Gessen ; une population de 2 ou 3 millions d'hommes ne l'aurait pu en aucune manière. On comprend la confiance du Pharaon dans la poursuite, la vie et la marche au désert, la possibilité des campements et des séjours prolongés sur les mêmes emplacements : toutes choses invraisemblables dans l'autre hypothèse. — De même la conquête de la Terre Sainte garde son caractère miraculeux.

« Le pays à occuper... avait une superficie d'environ 25.000 kilomètres carrés. S'il fallut 600.000 hommes armés pour s'en emparer, la conquête donne une idée plus que médiocre de la valeur militaire des Hébreux. Les choses se comprennent mieux s'il s'agit d'une armée de 15 à 20.000 hommes aguerris. On voit alors pourquoi Dieu intervient miraculeusement au Jourdain, et à Jéricho, afin d'appuyer son peuple et d'affoler les habitants qui se défendent. »

Ramenée à ces proportions, l'Exode du peuple hébreu, n'est plus l'événement aux proportions colossales et un peu fabuleuses que notre imagination a pu parfois se représenter. Mais il ne se réduit pas non plus à la fuite d'une « bande d'esclaves » suivant l'expression de Maspéro. Il est bien l'effort décisif qui décide de toute la destinée d'un grand peuple ; le « trek » accompli par une tribu énergique à l'heure précise où sa civilisation pastorale n'a pas subi trop profondément les influences malsaines d'une civilisation plus avancée ; où d'autre part elle est déjà assez consciente de sa force pour conquérir son indépendance et s'orienter vers la vie nationale dont ses plus anciennes traditions lui avaient conservé la promesse.

Le baccalauréat et l'éducation, par G. LANSON. — *Revue Bleue*, 3 novembre 1906.

« On n'en parle plus, depuis quelque temps. Le monstre pourtant est toujours vivant ; il continue, il étend ses ravages. Il gâte notre jeunesse. Il s'épanouit dans l'absurde. »

C'est du baccalauréat qu'il s'agit... Les ennemis les plus déclarés de l'enseignement universitaire et des méthodes qu'il impose auraient vraiment de la peine à se montrer plus sévères !

M. Lanson se plaint d'abord du temps que prennent aux professeurs les examens à faire subir, et de l'insuffisance cependant de ce temps pour un contrôle sérieux du savoir. « C'est en six minutes pour les lettres, en quatre minutes pour l'histoire et la géographie que les études du candidat ont été vérifiées, c'est en six ou en quatre minutes que nous avons dû nous prononcer sur les résultats de leurs dix ans de lycée ou d'études secondaires, en six ou quatre minutes que nous avons décidé souverainement de l'existence entière d'un jeune homme. »

Dans ces conditions, l'institution ne remplit plus sa fonction qui devrait être de classer les aptitudes intellectuelles. Du même coup elle fausse l'éducation tout entière.

« Il est impossible de vérifier l'*esprit*, on doit se borner à vérifier la *connaissance*. On pose les questions non pas qui obligent une intelligence à se découvrir, mais qui provoquent une manifestation de savoir ou d'ignorance, susceptible de notation chiffrée. Le contre-coup est déplorable dans les études Les professeurs, fatalement, sachant que leurs élèves seront jugés par des inconnus qui diront : *il sait* ou *il ne sait pas*, s'efforceront de les munir de réponses à toutes les questions qu'on peut prévoir. On enseigne non pour former l'intelligence, mais pour *faire voir tout ce qui peut être demandé*. »

Le remède que propose M. Lanson et qu'on peut trouver bien insuffisant, est « de laisser à l'enseignement secondaire le contrôle de ses propres études ». Que le baccalauréat en somme soit donné par les professeurs des lycées et des collèges libres,

surveillés par l'Etat. Les conséquences ne l'effraient pas. D'ailleurs quand bien même l'examen en serait notablement facilité et le nombre de candidats admis augmenté, il resterait encore au début de presque toutes les carrières, des examens spéciaux. Tandis qu'à maintenir l'état de choses actuel, les qualités traditionnelles de l'intelligence française sont en train de se perdre.

C'est un fait que le niveau intellectuel de la bourgeoisie s'abaisse tandis que celui des classes ouvrières tend à s'élever. De plus en plus, même dans les classes aisées, l'effort intellectuel se spécialise et devient professionnel ; ou bien encore il se développe du côté de l'art mais non pas du côté de la réflexion, du jugement. La littérature du XIXe siècle a été de sentiment plus que de raison. Cet abaissement des classes dirigeantes, cette régression à la mentalité populaire peut avoir de graves conséquences sociales et politiques. Or, le baccalauréat, par les méthodes dont il entraîne le maintien, en est en grande partie responsable.

« Il empêche l'enseignement secondaire, au moins dans ses deux ou trois dernières années (en considérant la seconde partie dont j'ai fait abstraction jusqu'ici), d'atteindre ses fins. Je ne sais pas de ministre de l'Instruction publique, depuis dix ans, vingt ans, depuis que je lis des circulaires ministérielles, qui n'ait proclamé que les fins de l'enseignement secondaire étaient de faire de bons esprits et des consciences fermes. Au baccalauréat, il s'agit bien d'esprit et de conscience ! » Le seul moyen de lutter efficacement c'est de rentrer dans la tradition classique de formation de l'esprit : celle qui se préoccupe d'exercer et de fortifier ces facultés rationnelles avant de charger la mémoire, qui fait de l'éducation secondaire suivant la vieille formule, non pas la période *où l'on apprend*, mais celle où l'on *apprend à apprendre*.

« Il faut que l'éducation nous refasse des générations qui aient les idées claires, comme on les aima au XVIIIe siècle, en le vérifiant comme on peut le vérifier aujourd'hui, et qui résistent aux pressions intenses comme aux contagions extérieures de l'inconscience impulsive. Mais cette éducation est lente, difficile, délicate. Il faut que rien n'en distraye les maîtres.

Voilà pourquoi je demande la mort du baccalauréat qui oblige à s'instruire, sans se cultiver, à encombrer l'intelligence, sans l'exercer. »

Du droit de l'État en matière d'enseignement, par T. PÈGUES, O. P. — *Revue Thomiste*, 25 novembre 1906.

L'Etat français tend ouvertement au monopole de l'enseignement. Le R. P. Pègues, après avoir montré que cette conception est contraire au droit naturel (1), n'a pas de peine à faire voir qu'elle est par ailleurs un démenti formel aux principes sur lesquels l'Etat moderne prétend reposer et à la définition qu'il donne de lui-même ; que par suite, il faut reconnaître l'erreur de cette définition, en avouer une déviation grave et inquiétante dans l'orientation de nos institutions.

Bien que tout échange d'idées constitue en réalité un enseignement, l'usage, dans la question qui nous occupe, a restreint le sens de ce mot à « la formation intellectuelle et morale de l'enfance et de la jeunesse » à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Or historiquement, tous les systèmes ont été essayés et tous sont encore défendus ou préconisés.

1° L'Etat n'a aucun droit, mais le devoir de protéger la liberté des individus qui organisent l'enseignement à leur gré.

2° L'Etat a outre ce devoir, le droit de « surveiller et de contrôler » l'enseignement organisé par les particuliers.

3° Enfin l'Etat peut tout en matière d'enseignement, du moins s'il s'agit des deux premiers degrés : primaire et secondaire. C'est le système du monopole.

Ces théories diverses répondent évidemment à des notions diverses de l'Etat et ont varié avec cette notion elle-même. Dans la société antique l'Etat incarnait les deux autorités : civile et religieuse. Les attentats dirigés contre l'une atteignaient du même coup la seconde. Il ne pouvait évidemment se désintéresser de l'enseignement donné. C'était et ce ne pouvait être que le régime du monopole ou de la surveillance très étroite.

(1) Voir Revue de Novembre.

« Entre l'Etat païen et l'Etat chrétien, devait exister une différence radicale. L'Etat païen s'occupait de religion en son nom personnel. Ce n'était pas en vertu et sous les garanties d'un pouvoir distinct du sien ; c'était en vertu de son propre pouvoir. » L'Etat chrétien au contraire s'en occupait au nom de l'Eglise dont il se regardait comme le « vicaire » ou tout au plus l'associé. La place de la religion ne pouvait être chez lui moins grande que dans l'Etat païen, elle l'était même davantage. Faire respecter l'enseignement donné par l'Eglise ; contrôler avec elle celui qui se donnait en dehors d'elle, c'était le programme de la société laïque ; programme logique et que nul chrétien ne peut sérieusement critiquer.

Le problème devait, semble-t-il, se résoudre autrement dans l'Etat moderne. « En principe et en théorie, il ignore l'Eglise. Il n'a pas de théologie , il n'a pas de philosophie, il est athée. » Dès lors il paraît juste de conclure qu'il doit se désister dans la plus large mesure possible de tout exercice et même de tout contrôle de l'enseignement ; les abandonner à la libre initiative des particuliers. En réalité c'est le contraire qu'il tend de plus en plus à réaliser chez nous ; c'est le monopole qu'il s'efforce d'établir. En vain pour justifier cette étrange contradiction invoque-t-on tour à tour l'intérêt de l'enfant et l'intérêt de l'Etat lui-même. On n'arrive pas à la résoudre.

« L'enseignement dit-on n'est pas une liberté. C'est une fonction. » Il appartient à l'Etat de régler cette fonction, d'empêcher qu'on n'imprègne d'erreurs indélébiles le cerveau sans défense de l'enfant.

Mais c'est donc que l'Etat s'érige en juge de la vérité et de l'erreur, qu'il prétend les discerner pour nous ; mais alors il n'est plus vrai qu'il « se désintéresse de toute opinion et de toute croyance, » qu'il soit neutre en matière de doctrine. Il a une foi et un credo. Il resterait à dire d'où il les tient et quelles garanties il donne de leur vérité. Il n'est pas certain « que l'Etat soit dans des conditions exceptionnelles pour organiser l'enseignement, conditions qu'aucun particulier ni même aucune collectivité dans l'Etat ne peut réaliser comme lui. » Du moins cela ne paraît sûr qu'en ce qui concerne le côté matériel de cette organisation, l'hygiène par exemple. Pour

tout le reste, appréciation des doctrines, choix des méthodes, etc. on ne voit pas en quoi sa compétence serait supérieure à celle des particuliers ; on voit très bien en quoi elle est dangereuse et ruineuse des vraies conditions du progrès. C'est en tous cas le retour à la notion antique de l'Etat, le reniement de ses propres principes. La contradiction est flagrante. Ou il faut retourner à l'une des anciennes conceptions de l'Etat, et si l'on veut s'en séparer et rester fidèle à la conception moderne, renoncer résolument à intervenir dans la question de l'enseignement.

La même conclusion s'impose si l'on invoque l'intérêt de l'Etat lui-même : la bonne harmonie et la paix sociale. S'il continue à professer « qu'il n'a pas de doctrine et ne doit pas en avoir », à revendiquer le seul rôle de « gendarme chargé de maintenir l'ordre dans la société », l'Etat n'est fondé à intervenir que contre l'enseignement qui trouble cet ordre et *quand il le trouble*. S'il fait davantage, s'il prétend prévenir le mal en imposant un enseignement donné il faut convenir ou qu'il sort en effet de son rôle et dévie de sa fin ou que ce rôle est mal défini et qu'en réalité cette fonction exclusive de gardien de la paix matérielle est impossible à remplir ; que le maintien de l'ordre dans la société est lié à la conservation d'un minimum de vérité dans les âmes et que le vieil axiome est vrai qu'il n'y a pas de société sans un lien d'ordre moral ou religieux.

En fait, c'est la vérité avouée et reconnue. La notion de l'Etat gardien des seuls biens matériels, de la Patrie réduite à un syndicat d'intérêts apparaît à l'expérience irréalisable et fausse. Il faut à l'homme d'autres liens : il en faut d'autres à un peuple sous peine de le voir se dissoudre. « Il faut refaire l'unité (nationale) », a-t-on dit, Et c'est bien en effet un magistère des âmes qu'on prétend restaurer en établissant le monopole. Comme on ne veut plus le demander à l'Eglise c'est en dehors d'elle et contre elle qu'il faut le créer ; refaire l'unité païenne de l'Etat après en avoir défait l'unité chrétienne. Sous des doctrines de hasard c'est le fond du conflit.

Le suicide social, par J. Arren. — *Correspondant*, 25 novembre 1906.

L'inquiétant problème de la diminution de la natalité ne s'impose plus seulement en France. Sans doute ce mal y atteint un degré plus intense que partout ailleurs, mais il n'est plus aujourd'hui un seul peuple civilisé qui n'en soit atteint. Tous voient depuis une trentaine d'années, l'accroissement de leur population subir une diminution régulière et peuvent prévoir la date où ils seront descendus à notre taux actuel.

Les causes de ce phénomène ont été minutieusement étudiées et il est maintenant acquis qu'elles ne sont ni physiologiques ni économiques, mais psychologiques et morales. A Londres en particulier, des enquêtes discrètes en ont fourni la preuve directe. « Le déclin de la natalité est le résultat de la volonté, dans chaque ménage, de réduire le nombre des enfants. » Cette constatation est confirmée par le fait que la seule cause qui paraisse s'opposer efficacement au mal est l'influence du sentiment religieux et en particulier de la morale catholique.

« Cette limitation du nombre des enfants est sévèrement interdite par la religion catholique : or la catholique Irlande est la seule partie du royaume uni où la natalité n'a pas diminué ; au contraire, il y a une augmentation de 3 pour 100 dans le coefficient de natalité en 1901 par rapport en 1881 ; cependant en Irlande, on constate une diminution dans les endroits où la population catholique est largement mêlée d'éléments protestants, à Belfast par exemple. Enfin en Angleterre même, le déclin de la natalité est moins fort dans les villes comme Glasgow, Liverpool, Manchester, où la proportion des catholiques est considérable.

D'autre part si l'on se rapporte aux statistiques générales, on verra que la Bavière et l'Autriche se maintiennent remarquablement et presque seules. On sait d'autre part, que les Canadiens catholiques sont d'une fécondité extraordinaire. Les statisticiens anglais ne font aucune difficulté de dire que si l'Italie et la France ne se maintiennent pas à un rang fort

élevé pour le chiffre de natalité, cela tient sans doute à ce que l'influence de la religion sur la population y a diminué plus qu'en Autriche, en Bavière, en Angleterre, ou au Canada. »

Il est donc bien vrai que le mal est d'ordre moral et qu'il constitue une des tares les plus inquiétantes de notre civilisation moderne ; celle même dont sont mortes les civilisations grecque et romaine. Dès 1896, M. P. Leroy-Beaulieu l'avait prévu et avait formulé ce qu'il appelait « la vraie loi de la population... : *la civilisation, particulièrement la civilisation moderne et démocratique réduit considérablement la natalité.* » Il constate aujourd'hui avec tristesse (1) que les faits confirment cet énoncé et y voit une redoutable menace pour l'avenir des races occidentales et de la civilisation qu'elles ont créée.

(1) Voir *Économiste français*, 3 Décembre 1906.

Jean BARRALLON.



LES SONNETS DE SYLVESTRE

Suite (1)

III. *ERRANT... JE VISITAI...* (suite)

MARAIS PONTINS

Entre les grands roseaux fleuris d'aigrettes roses,
Les joncs verts balancés ainsi qu'un encensoir
Et les blancs nymphéas, l'étang, sombre miroir,
Montre ses flots plombés où s'effeuillent des roses.

Avec les aloès étranges et moroses
Les parasols des pins se découpent en noir
Sur un ciel d'outremer. Dans le calme du soir
Planent le deuil immense et le néant des choses.

Un désert verdoyant, sinistre autant que beau
Fuit jusqu'à l'horizon sous l'azur immuable
Où vole et se lamente un funèbre corbeau.

Lieux charmeurs et maudits, nature impitoyable
Qui tue en souriant, et sous l'herbe ou le sable,
Ayant promis l'Eden, apprête le tombeau.

(1) Voir le numéro de décembre 1906.



SUR LES FLOTS

La voile s'est gonflée aux caresses du vent
Comme sous les baisers le sein blanc d'une amante,
Et la barque prolonge une traçe écumante
Sur les flots lumineux fendus par son avant.

Elle va, tour à tour impétueuse et lente,
Sous le soleil d'avril, et nous rêvons devant
Ce monde radieux, toujours jeune et vivant,
L'azur profond du ciel, la mer étincelante.

Une gaîté sereine éclate sur les eaux
Et rit dans l'air limpide et tiède, où des oiseaux
Prennent leur vol, baignés d'une lumière blonde.

Tel brillait le sourire éblouissant des dieux
Quand, par un jour pareil, Vénus sortant de l'onde
Immortelle et superbe apparut à leurs yeux.



A L'ITALIE

J'aime ton sol fameux et ton ciel enchanté,
Italie, où malgré ta splendeur effacée
Un rayon noble et pur d'immortelle beauté
Illumine les monts, la plaine et la cité.

J'aime ton peuple aussi. La mode en est passée,
Et plus d'un, se jouant de ta gloire éclipsée,
Meurtrit le sein fécond dont il fut allaité;
Mais au front de tes fils luit toujours la pensée.

Le bronze que taillait le ciseau florentin
Et l'or de la Sicile, en leur antique chaîne,
S'allient au fer forgé sur le vieux Palatin;

Et ces illustres sangs, l'Etrusque et le Latin,
Et le Celte et le Grec, confondus en leur veine
En font les premiers nés de la famille humaine.





BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Etudes bibliques. *L'Evangile selon saint Jean*, traduction critique, introduction et commentaires par le P. Th. CALMES. — In-8°, XVI, 485 pp. — Paris, Lecoffre, 1904. — *Prix :* 9 fr.

Etudes bibliques. *Evangile selon saint Jean*, par le P. Th. CALMES. — In-12, XXVIII, 204 pp. — Paris, Lecoffre, 1906. — *Prix* : 3 fr. 50.

Dans une savante introduction, placée en tête du volume, le P. Calmes discute les questions critiques, qui se posent à propos du IVe Evangile. Il en étudie d'abord le caractère général et pose en principe qu'il est essentiellement doctrinal, théologique et même métaphysique. Après quelques pages sur le style et le rapport du IVe Evangile avec les synoptiques, il aborde la question d'auteur. Il l'examine surtout au point de vue externe. La tradition représentée en première ligne par saint Irénée, l'auditeur de saint Polycarpe, attribue à l'apôtre saint Jean la composition du IVe Evangile. Le P. Calmes discute ensuite le témoignage de Papias sur l'existence à Ephèse de deux Jean, dont l'un serait Jean l'apôtre, et l'autre, Jean le presbytre, par ailleurs inconnu. C'est à ce dernier que quelques critiques modernes ont attribué la composit en des écrits johanniques ou de l'un d'entre eux ; on ne s'entend guère à ce sujet. Au point de vue interne, le P. Calmes se demande quel est ce personnage anonyme et quel est le disciple bien-aimé, que l'on rencontre en divers passages de l'Evangile. Il prouve que c'est Jean l'apôtre qui, par conséquent, est l'auteur de l'Evangile qui porte son nom. Sur la composition de l'Evanglle, l'auteur conclut à l'unité contre Spitta et Wendt.

Saint Jean aurait écrit vers 80-90 à Ephèse. Le but de l'auteur n'est pas historique, mais dogmatique. Ce n'est pas à dire que le IVe Evangile est dénué de valeur historique, et cela surtout en vertu du caractère allégorique du IVe Evangile. De ce que certains faits ont été choisis de façon à représenter les vérités doctrinales que l'on veut enseigner, il ne s'ensuit pas nécessairement que ces faits ne sont pas historiques. « On verra, dit le P. Calmes, que l'allégorie n'a pas dans le IVe Evangile, les proportions qu'on lui attribue et que, aux endroits où il est permis d'en constater la présence, elle ne va pas jusqu'à ruiner le fond du récit.

Après cette introduction viennent la traduction et le commentaire du texte. La traduction est fidèle et élégante ; le commentaire excellent. Il a surtout cette qualité d'expliquer réellement le texte et non d'être une collection d'explications plus ou moins bien choisies, empruntées aux précédents exégètes. Ce procédé dégage le commentaire d'un ballast encombrant et souvent inutile.

Le P. Calmes a publié une édition réduite de son travail, laquelle contient seulement la traduction du IVe Evangile et un commentaire qui est plutôt une paraphrase développée. Il s'applique à montrer l'enchaînement des idées, principalement dans les discours du Seigneur. L'introduction fait ressortir le caractère du livre et dégage les enseignements qui y sont contenus. Ce volume sera très utile à ceux qui ne peuvent étudier le commentaire complet, lequel s'adresse surtout à ceux qui veulent faire une étude approfondie du IVe Evangile.

E. JACQUIER.

De Deo uno et trino, par le R. P. Ch. PESCH, S. J. — Fribourg en Brisgau, Herder. — Un vol. in-8°. — *Prix :* 7 francs.

Ce traité *De Deo uno et trino* forme le second volume des *Prælectiones Dogmaticæ* du R. P. Pesch. C'est une troisième édition (1906). La première édition avait été publiée en 1894. Les modifications sont sans importance. L'auteur a seulement ajouté quelques notes bibliographiques, surtout en ce qui concerne les ouvrages allemands. Il s'occupe peu des travaux français. Bien qu'il ne soit pas toujours un interprète fidèle de la doctrine de saint Thomas d'Aquin, le R. P. Pesch est l'un des théologiens modernes les plus connus et les mieux appréciés, comme le prouve cette troisième édition des *Prælectiones Dogmaticæ*.

L. P.

Fr. R. M. Martin O. P. A. *De necessitate credendi et credendorum seu de fide salutari.* — Louvain, 1906.

Ecrite en un latin clair et facile, sans prétention mais sans vulgarité aucune, cette thèse pour la licence en théologie témoigne de la part de son auteur d'une connaissance approfondie et d'une étude consciencieuse de la question traitée. L'exactitude et la précision rigoureuse des références sont la preuve qu'il ne s'est pas borné à un labeur de seconde main, mais qu'il s'en est référé aux sources même. De cette probité scientifique il convient de le louer. Peut-être un critique d'humeur chagrine lui reprocherait-il un grave défaut de méthode. L'auteur semble croire que pour prouver une thèse dans toute son ampleur, il suffit d'accumuler une suite de citations empruntées indistinctement à l'Ecriture. et aux Pères sans se préoccuper de les situer dans leur contexte et de montrer leur rapport à la pensée générale : c'est le sens de l'histoire qui manque à cette érudition un peu indigeste. Avant d'invoquer un texte de l'Écriture ou d'un Père, il conviendrait de se demander si son auteur se posait la question qu'on lui fait résoudre... à son insu. Ce vice radical de méthode compromet notablement la valeur scientifique d'une œuvre qui, pour avoir de réelles qualités, ne répond qu'imparfaitement, à ce que l'on serait en droit d'attendre d'un travail déjà personnel, comme doit l'être une thèse de licence.

H. L.

Quinze leçons sur la foi chrétienne, par M. l'abbé A. Michel. — In-16 p. VIII-162. — Paris, Lethielleux. — *Prix :* 1 fr. 50.

« L'auteur de ces leçons ne s'est proposé d'autre but que de rappeler aux personnes du monde, désireuses de s'instruire des vérités de la religion, les fondements certains qu'il importe de donner à nos croyances. » Ainsi s'exprime-t-il dans la préface. Il ne faut donc pas chercher dans cet ouvrage un étalage de science et d'érudition. Il ne faut pas, non plus, lui demander les discussions subtiles, si nombreuses en cette matière. C'est une œuvre de vulgarisation. L'auteur s'est borné au strict nécessaire. Il n'a pas eu la prétention d'avoir fait une œuvre originale et personnelle, comme il le dit modestement dans l'avant-propos. Mais jugé à ce point de vue, le travail mérite des éloges, il remplit parfaitement le but à atteindre, et il peut rendre de très grands services aux fidèles désireux d'être confirmés dans leurs croyances, et de trouver une réponse aux ob-

jections des incrédules. Ces derniers même s'ils sont sincères et s'ils ne redoutent pas les sacrifices qu'impose la découverte de la vérité y trouveront une solution suffisante à leurs doutes. La plupart des objections contemporaines sont indiquées avec la réponse que donnent les théologiens.

Le plan est d'une grande simplicité. C'est celui qui a été adopté par le P. Billot, professeur au collège Romain. 1° L'objet de la foi, avec une esquisse rapide sur le magistère de l'Eglise ; 2° l'acte de foi et 3° la vertu de foi. Dans ce cadre si simple et si net rentrent des questions très importantes telles que les sources de la foi, Ecriture et tradition, magistère de l'Eglise, immutabilité et progrès de la foi. Ce livre, qui n'a aucune prétention scientifique, nous offre un excellent résumé des traités que l'on trouve dans les théologies classiques. »

Ph. GONNET.

L'Evangile expliqué, défendu, médité, par l'abbé DEHAUT. — Nouvelle édition revue et corrigée par l'abbé LESÊTRE. — 4 vol. in-8° de 545, 536, 534 et 514 pages. — 1905, Paris, Lethielleux. — *Prix :* 14 fr.

Ce livre parut il y a plus de quarante ans. Son titre indique le triple but que l'auteur s'était proposé : *expliquer* l'Evangile à l'aide de la tradition et des écrits de docteurs de l'Eglise ; le *défendre* avec une science vraie des objections contemporaines ; en proposer chaque page à la *méditation* des fidèles, et surtout des prêtres en vue de la prédication. La première édition de l'ouvrage rencontra un très favorable accueil dans les milieux ecclésiastiques de l'époque. On s'accorda à le trouver à « la hauteur des connaissances modernes ». Mais il y a de cela quarante ans : *grande mortalis ævi spatium*, si l'on réfléchit aux progrès accomplis depuis lors par l'exégèse orthodoxe, grâce à nos Facultés catholiques. Aussi eût-il été nécessaire de refondre toute la partie *critique* du livre. M. Lesêtre, qui était plus que beaucoup qualifié pour mener à bien cette tâche n'a pas cru devoir aller si loin. Au lieu d'une refonte, il s'est contenté d'une revision. La seule *mise au point* de plusieurs pages consiste dans de courtes références au bas des pages, où l'on rencontre les noms du P. Knabenbauer, du P. Semeria, voire même de M. Loisy et une mention, en passant, du *Dictionnaire de la bible* ou de la *Revue biblique*.

Si la partie critique du livre n'est pas rajeunie malgré les re-

touches de M. Lesêtre, ce qui reste le meilleur de l'ouvrage, c'est la part faite aux besoins de la piété, par les plans de méditations et d'homélies. Cette part est riche et féconde pour le prêtre et le prédicateur ; elle fournit aussi aux âmes pieuses tout ce qu'elles peuvent désirer de plus substantiel comme sujets de méditation.

A. P.

La Prière. Philosophie et théologie de la prière, par le Père Monsabré. — In-12, xi, 434 pp. — Paris, Lethielleux. — *Prix :* 3 fr.50.

Le titre de cet ouvrage en indique le véritable caractère et toute la portée. C'est un traité complet sur la prière Toutes les questions qui se rattachent à ce vaste sujet y sont abordées et discutées avec une rare maîtrise. Après avoir expliqué la nature de la prière, le R. Père en démontre l'obligation. C'est d'abord le devoir d'adorer Dieu et de recourir à lui dans nos besoins. Ensuite l'homme vivant en société doit à Dieu une prière publique. Vient ensuite la prière d'office. Les chapitres suivants sont consacrés aux différentes formes de la prière, la prière vocale et la méditation. Les conditions de la prière et le temps où nous sommes appelés à rendre à Dieu cet hommage, fournissent la matière à de très intéressantes discussions. L'ouvrage se termine par des considérations sur l'efficacité de la prière. Ainsi qu'on le voit par ce résumé, c'est un traité complet, comme nous en trouvons dans les théologiens de premier ordre, saint Thomas, Suarez, saint Liguori. L'aridité du sujet est relevée par l'éclat du style. On reconnaît à chaque page l'éminent orateur qui, dans la chaire de Notre-Dame, retenait ses auditeurs captifs sous le charme de sa parole. Il se laisse entraîner à l'ardeur de ses convictions, et il lui échappe des accents d'une éloquence qui ne serait pas déplacée dans les auditoires d'élite.

Le titre Philosophie de la prière est parfaitement justifié. L'auteur creuse toutes les questions, les traite avec profondeur, et, d'autre part, nous transporte dans les régions les plus hautes, nous élève jusqu'à ces principes qui dominent toutes les thèses et que les philosophes appellent principes premiers. Veut-il prouver la nécessité de la prière? Après avoir rappelé la parole du Sauveur, *oportet semper orare*, il développe cette idée si juste, qu'il faut prier parce qu'il faut vivre. La prière est la loi suprême de toute vie humaine, à plus forte raison de toute vie chrétienne.

Inutile de relever les trésors de théologie renfermés dans cet ouvrage. C'est du saint Thomas et du Suarez qui se cache sous ces

pages si fortement pensées et si brillamment écrites. Lorsque durant de longues années on a commenté dans de belles conférences la théologie de saint Thomas, on ressemble au docteur si bien dépeint dans l'Evangile qui tire de son trésor des choses anciennes et nouvelles. Cet ouvrage se recommande sous le triple rapport de la philosophie, de la théologie et de la littérature.

Ph. GONNET.

Contre les sectes et les erreurs qui nous désolent, par l'abbé Ch. BARNIER, missionnaire. — In-8, p. 476. — E. Vitte, Lyon, 1906.

L'auteur dans cet ouvrage s'attaque à toutes les erreurs qui pullulent dans notre société moderne. Le plan est vaste, peut-être trop vaste. Mais ne soyons pas trop sévères. Il est suffisamment rempli, et suivi avec une fidélité scrupuleuse depuis le premier chapitre jusqu'au dernier. Toutes les erreurs contemporaines passent tour à tour sous les yeux du lecteur. L'exposition est claire, et, sans être toujours complète, assez étendue pour le but qui est indiqué dans la préface. « C'est un extrait d'un ouvrage plus important et plus complet qui aurait pour titre : La *vraie religion et les systèmes contraires*. L'objet de cet extrait est la lutte contre l'impiété, l'extirpation des schismes et des hérésies qui infestent le champ de la chrétienté » (1).

Les adversaires de l'Eglise font légion. C'est une armée fortement organisée, composée de bataillons de toute nuance, mais tous plus ou moins acharnés contre le dogme religieux. Positivistes, naturalistes, darwiniens, sectateurs de la morale indépendante, socialistes, obéissant au mot d'ordre que donne la Franc-Maçonnerie, se sont levés selon la parole du Psalmiste contre le Seigneur et contre le Christ. La lecture de cet ouvrage nous transporte au plus fort de la mêlée, dessine la physionomie des combattants, nous montre les forces dont ils disposent et leur oppose la solidité inébranlable de la vérité religieuse. C'est un tableau sinon approfondi, du moins exact, et puisé aux meilleures sources. Les ouvrages de Taine, de Littré, d'Auguste Comte sont largement mis à contribution, et en ce qui regarde le positivisme, le Darwinisme et la Franc-Maçonnerie, les profanes trouveront à glaner dans ces pages nourries de faits. Pour plusieurs il y aura des révélations intéressantes. Dans la seconde partie de l'ouvrage, l'auteur s'attaque au judaïsme,

(1) Préface.

et aux diverses sectes protestantes. Ici, il est sur un terrain plus ferme et qui a été défriché par des ouvriers nombreux et puissants. Nous sommes en pleine théologie. M. Barnier a puisé à pleine main dans ce terrain, il en a tiré des trésors. Les arguments qu'il apporte n'ont rien de nouveau, mais ils sont bien exposés et mis à la portée de tous les lecteurs.

En somme cet ouvrage est bien étudié. Il y a de l'érudition. Il accuse de très nombreuses lectures et il est à désirer qu'il se répande dans le public. Il peut dissiper bien des illusions et des préjugés, éclairer les esprits, ramener dans la voie droite ceux que des doctrines malsaines en ont éloignés et confirmer dans leurs convictions ceux qui ont le bonheur de les posséder encore intactes.

Ph. GONNET.

L'Eucharistie et la Papauté, par Charles VALLÉE. — In-18, p. 94. — Paris, Vic et Amat, 1905. — *Prix :* 0 fr. 60.

C'est une traduction de la brochure de Mgr Janni faite avec la permission de l'auteur. Cette brochure assez originale a pour but d'expliquer la présence de Notre-Seigneur dans l'Eglise jusqu'à la fin des siècles. *Ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.* Jésus-Christ est présent dans l'Eglise de deux manières, d'abord par l'Eucharistie, ensuite par la Papauté. De là, des rapports intimes entre l'Eucharistie et la Papauté. Dans l'une se trouve la présence réelle de Jésus-Christ, dans l'autre sa présence morale. Dans l'une c'est Jésus-Christ invisible, muet, inactif en apparence ; dans l'autre, il est visible. Il agit, il parle, il conduit et gouverne l'Eglise. Ces rapports sont expliqués dans les chapitres suivants, et nous amènent à la conclusion, que Jésus-Christ dans la Papauté et l'Eucharistie sera le salut du monde.

Ph. GONNET.

Formation de l'orateur sacré, par le Père F. BOUCHAGE. — *Méthode.* — In-12 de XVI-364 pages. — Paris-Lyon : Vitte éditeur. — *Prix :*

L'auteur de ce traité est un missionnaire expérimenté qui, à ce titre, n'est pas de ceux qui font à l'éloquenee — à l'éloquence sacrée surtout — le tort de croire qu'elle n'est qu'un art frivole. S'il condamne la rhétorique pure, il redoute d'autre part et non sans raison, pour l'éducation du jeune clergé, le peu d'estime



dans lequel il est de bon ton maintenant dans certains milieux de tenir les traités de rhétorique. Il se demande ce que deviendrait la prédication privée des leçons propres à la diriger. Il craint que, de plus en plus dégoûtée d'une parole inexpérimentée, et, par conséquent ennuyeuse faute d'art, la masse des fidèles ne cesse complètement d'aller au sermon. Il veut donc, dans ce livre, opposer à la défiance imméritée dont aujourd'hui la vraie rhétorique est l'objet, sa confiance entière en l'efficacité de l'enseignement d'une éloquence bien comprise.

Bien comprise : qu'est-ce à dire ? C'est l'éloquence s'adressant à l'âme, à *toute* l'âme des auditeurs. Le P. Bouchage entend par là que pour prêcher éloquemment, il est indispensable de présenter son sujet aux quatre facultés de l'âme, c'est-à-dire de frapper l'imagination, d'éclairer l'intelligence, de toucher le cœur, enfin de décider la volonté. Et de fait, nul ne peut contester que, comprise et appliquée avec l'élasticité nécessaire aux choses de l'âme, cette méthode ne soit absolument fondée en psychologie. Le tout est d'avoir le sens des justes proportions et de ne pas ignorer ou méconnaître les lois qui régissent l'homme intellectuel.

Descendant ensuite dans les détails de sa méthode, le Père de Bouchage traite avec un sens des plus pratiques de la préparation du discours, de sa composition, de sa rédaction et enfin de la prononciation. La partie la plus originale du livre est celle où sont exposés les moyens les plus propres à exciter les passions : c'est là qu'on reconnaît l'expérience du *convertisseur* de profession qu'a été l'auteur de ce manuel de prédication.

Quiconque lira de bonne foi l'exposé de cette *méthode* conviendra que non seulement elle est loin de conduire aux compositions mécaniques et sans art, mais que, au contraire, elle favorise l'originalité de l'orateur sacré dans la facture du sermon et contient le secret d'une prédication naturelle et réellement efficace, telle en un mot, que la concevait saint Alphonse de Liguori, à en juger par sa lettre sur la prédication populaire qui termine ce livre avec un parfait à propos.

P.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Les Idées du Sillon. Etude critique par l'abbé Emmanuel BARBIER. — Un vol. in-18,Paris et Poitiers, Lethielleux, 1906. — *Prix :* 1 fr.

« Le Sillon n'est pas une œuvre, s'il est vrai que, pour être du Sillon, il est plus nécessaire encore de juger la vie d'une certaine façon, de regarder les choses sous un certain biais, que de s'occuper d'œuvres sociales proprement dites. » (Marc SANGNIER : l'*Esprit démocratique*, p. 86). C'est dire que le Sillon aspirant à créer en France un état d'esprit nouveau, ses idées importent plus que son œuvre. De là la préoccupation de M. Barbier qu'inquiètent certaines déclarations extraites so t de la revue « Le Sillon », soit de discour ou conférences contradictoires, soit d'articles de l'*Univers*, soit enfin de comptes rendus de congrès divers. « Nous sommes de ceux qui estiment, dit-il, dans son Avant-Propos, qu'en fait de doctrine et d'attitude certains points du programme du Sillon ont besoin d'être mieux mis en lumière. Cet écrit a pour but d'y contribuer. Il ajoute que son travail est surtout une étude critique des idées du chef qui est le grand inspirateur, le théoricien et l'oracle du mouvement sillonniste.

En lisant les principaux chapitres : le Sillon et la démocratie, le Sillon et la politique, le Sillon et l'apologie du catholicisme, le Sillon et la question sociale, on s'aperçoit bien vite que M. l'abbé Barbier demande moins des éclaircissements qu'il n'exprime des craintes et, il n'est que juste de le reconnaître, maintes citations largement reproduites les justifient assez, malgré l'obscurité qui parfois les enveloppe. On s'en rendra du reste facilement compte en parcourant les 157 pages de ce petit volume.

Cette jeunesse du Sillon, si généreuse et si vaillante, a droit de la part de tous les vrais Français à une sympathie admirative et à des encouragements. « Je suis convaincu, écrivait Ernest Hello, que la plupart des hommes supérieurs, dans l'ordre du mal, ont donné tout ce qu'ils pouvaient donner, soutenus, encouragés, vivifiés par leurs amis. Je suis convaincu que la plupart des hommes supérieurs dans l'ordre du bien, sont morts de chagrin, assassinés par l'indifférence de leurs amis. Et ce crime a pour châtiment la diminution de la vérité parmi les hommes et tous les malheurs qui sortent de ce malheur. » On pourrait dire des nobles initiatives ce qu'Hello

disait des hommes supérieurs dans l'ordre du bien et il serait vraiment fâcheux qu'elles ne soient pas encouragées et soutenues. D'autre part y a-t-il lieu de s'étonner que des jeunes gens qui débutent dans la vie active et prétendent résoudre de graves et douloureux problèmes laissent voir une inexpérience que leur enthousiasme accroît encore, bien loin de la dissimuler ? Espérons qu'instruit par ses débuts et ses premières créations, qui ne sont point un succès banal, le Sillon se défiera des qualités non moins que des défauts de la jeunesse et mènera à bien, à travers des difficultés qui ne l'arrêteront pas, sa généreuse entreprise (1).

L. T.

Production et Profit, par L. Garriguet. — Grand in-16, p. 63. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

C'est sous un titre modeste un véritable traité d'économie politique, qui fait l'objet du présent ouvrage. On définit l'économie, politique, la science de la richesse ou d'une manière plus explicite la science des lois qui régissent la circulation, la distribution et la consommation de la richesse. L'auteur commence par expliquer ce qu'on entend par production et par indiquer les différents facteurs qui doivent y apporter leur concours. C'est l'opération ou la série des opérations par lesquelles l'homme transforme les matières premières qu'il emprunte à la terre en y appliquant son activité. De là trois facteurs nécessaires pour la rendre possible : le travail, la nature, le capital. La nature fournit les matières premières, sur lesquelles s'exerce l'activité de l'homme. Mais ces matières ne prennent un peu de vie que par le travail humain. La nature, en effet, nous les offre dans un état brut et imparfait. Comme le dit très bien l'auteur, elle ne les abandonne que comme à contre-cœur et en opposant de longues résistances aux sollicitations de l'homme (2). Le capital est aussi nécessaire. Il faut des outils, des instruments, la collaboration des ouvriers. Pour toute entreprise importante, une mise de fonds peut seule assurer le succès.

Ces notions préliminaires étant expliquées, nous entrons dans le corps de l'ouvrage qui est divisé en trois parties : le travail, la nature et le capital. Le travail n'est autre chose que l'exercice de

(1) On annonce un autre ouvrage de M. l'abbé Barbier : *Les Erreurs du Sillon*, in-12 de 380 pages. Prix : 3 fr. Nous en avons parlé.
(2) P. 5.

l'activité humaine, quelles que soient et la sphère dans laquelle elle s'exerce et la forme qu'elle revêt. Le travail se divise en travail musculaire et en travail intellectuel, ordinaire et mécanique, simple et qualifié. Les socialistes ont exagéré le rôle de travail. Ils prétendent qu'à lui seul revient la production de la richesse et que le capital n'est que de travail cristallisé. M. Garriguet ramène le rôle du travail à sa juste mesure. Il est indispensable dans toute production. Sans lui le capital est complètement stérile. La nature elle-même a besoin d'être aidée par la main de l'homme. C'est lui qui défriche le sol, assainit des régions entières, perfectionne les espèces. Même les produits qui sont regardés comme naturels, sont transformés par le travail et atteignent une plus-value extraordinaire.

Dans la seconde et troisième partie, il est question de la nature et du capital. Sous le nom de nature en économie politique, on entend d'abord la terre. soit le sol cultivable avec sa fécondité, soit le sous-sol avec les richesses minérales qu'il renferme, et les lois et les forces physiques qui deviennent entre ses mains des auxiliaires puissants et centuplent son énergie. Que de merveilles l'industrie moderne n'a-t-elle pas enfantées au moyen de l'eau dilatée par la chaleur, de la vapeur, du gaz, de l'électricité ? La nature est donc un facteur précieux pour la production, mais elle ne le devient qu'à la condition d'être secondée par le travail, et de subir l'influence du capital.

Les deux derniers chapitres sont consacrés à l'étude du capital et du profit. Il y a là des questions brûlantes. On peut dire que c'est autour du capital que s'engage la lutte dans l'arène de la politique. Les économistes et les socialistes diffèrent presque sur tous les points. Le capital est un produit antérieur mis en réserve pour servir à une nouvelle production, disent les économistes, donc rien n'est plus légitime que le revenu qui en dérive. L'essence du capital, c'est d'être une réserve en vue d'une production. Le petit artisan qui a son métier de famille, le petit ouvrier peut être capitaliste aussi bien que les propriétaires de nombreuses actions, que les grands industriels. Le capital, disent les socialistes, c'est toute richesse qui sert à produire un revenu sans aucun travail de la part du possesseur. Le capitaliste est donc un homme qui se sert de de l'ouvrier qu'il vole. C'est un exploiteur, un cruel vampire.

On voit de suite l'intérêt que présentent ces questions. L'auteur les aborde avec une très haute compétence, les approfondit, et avec la sérénité du savant qui est en possession de la vérité, il

résout tous les problèmes qui sont agités dans les diverses écoles. Qu'est-ce que le capital, quelles sont les diverses formes sous lesquelles le capital coopère à la production ? Il ne se présente pas sous la forme exclusive d'argent et de monnaie, comme le prétend Karl Marx. Il y a aussi les matières premières, l'outillage, les objets d'entretien nécessaires pour la production. Tout cela fait partie du capital.

Nous appelons l'attention du lecteur sur les deux sections relatives au rôle et à la productivité du capital. Il y a toujours eu du capital : le capital a existé dès lors qu'un homme a réservé une partie de son revenu à obtenir un produit nouveau. L'homme qui achète des outils travaille à un capital. Le capital se confond avec l'origine de la société humaine. Le capital, en second lieu, a toujours été d'une absolue nécessité pour obtenir une production sérieuse.

Le capital est-il productif ? Les collectivistes le nient. Le capital, disent-ils, est inerte de sa nature. Le travail seul est productif. M. Garriguet réfute très bien cette théorie. L'argent peut être considéré comme moyen d'échange ou comme moyen de production. Comme moyen d'échange, il est essentiellement improductif. Mais il en est tout autrement si on le considère comme moyen de production, en ce qu'il sert à payer la matière du travail, l'entretien de l'ouvrier, l'outillage de l'usine. Cette fécondité du travail a été reconnue par les plus grands théologiens : saint Thomas d'Aquin, saint Antoine de Florence, saint Bernardin de Sienne et beaucoup d'autres.

Nous n'avons pu qu'effleurer les nombreuses questions qui sont discutées dans ce volume. C'est un manuel d'économie politique très substantiel et très approfondi. M. Garriguet, supérieur de grand séminaire, a une longue habitude de l'enseignement. Il en donne la preuve dans ces 62 pages. Il procède par définitions et par thèses comme dans les traités de philosophie et de théologie. Ces définitions sont claires, faciles à retenir. Il s'attache à être précis dans l'exposition. Pas un mot qui ne porte, pas une expression qui ne soit juste. Il est maître de son sujet et il paraît être familler avec cette sorte de littérature qui est assez vaste et assez compliquée.

Ph. GONNET.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Le Procès de Galilée, par Gaston SORTAIS. Etude historique et doctrinale. — Un vol. in-16 de 61 pp. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

Un bon nombre d'anticléricaux de sous-préfecture croient avoir avoir porté un coup mortel à l'Eglise catholique lorsqu'ils ont longuement et bruyamment déclamé contre l'Inquisition, contre la Saint-Barthélemy ou encore contre la condamnation de Galilée. L'intelligent éditeur de la collection « Science et Religion » a compris qu'il importait de publier, sur chacune de ces questions des travaux sommaires mais clairs et décisifs. MM. Hello et Romain s'étaient chargés précédemment d'étudier la Saint-Barthélemy et l'Inquisition ; et voici qu'à son tour M. Gaston Sortais vient de publier une intéressante brochure sur le procès de Galilée. Il faut le féliciter d'avoir ainsi mis à la portée d'un vaste public les éléments d'une réponse précise et complète aux objections que soulève sans cesse cette question. Il faut lui savoir gré d'avoir exposé brièvement l'historique du procès et d'avoir nettement reconnu que les congrégations romaines aussi bien que les papes Paul V et Urbain VIII se sont simplement trompés en condamnant Galilée. Mais, ajoute-t-il, ceci reste sans importance au point de vue doctrinal, puisque les sentences des congrégations sont réformables, et que les deux papes déjà nommés n'ont pas parlé *ex cathedra*. L'infaillibilité pontificale est donc hors de cause. C'est ce que M. Gaston Sortais tenait à prouver ; il y a pleinement réussi.

La Déportation et l'Exil du clergé français pendant la Révolution, par Hubert MAILFAIT, docteur ès lettres — Grand in-16, pp. 70. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

Les faits rapportés dans cette brochure se retrouvent dans les grandes histoires de la Révolution française. L'auteur les en a détachés et nous les met sous les yeux avec une précision de détails qui éclairent d'un jour sinistre cette période lugubre et font ressentir les vertus héroïques de nos prêtres français. A deux reprises différentes, notre clergé a subi l'épreuve de l'exil et de la déportation. Une première déportation eut lieu en 1793, et une seconde après le 18 fructidor en 1797. Que de souffrances que de tortures

inouïes n'endurèrent pas ces victimes de la cruauté révolutionnaire ! Mais aussi quels admirables exemples de force et de résignation ne donnèrent ils pas à leurs persécuteurs. « Voyez donc ces brigands-là, s'écriait un des plus acharnés, plus ils souffrent, plus ils sont contents. »

Ceux qui prirent le chemin de l'exil ne furent guère plus heureux. Par deux fois, nos prêtres furent obligés de s'expatrier. Il y eut l'exil d'avant et l'exil d'après fructidor. Le nombre de ces exilés fut très considérable. Ce nombre s'élève à 40.000 d'après M. l'abbé Sicard. Malgré les secours de tout genre qui leur furent prodigués, beaucoup endurèrent la faim et vécurent dans le dénument le plus complet. Mais presque tous furent à la hauteur du sacrifice qui leur était imposé. L'épreuve les purifia, les grandit et fit éclater des vertus héroïques. L'auteur termine par une réflexion qui est le corollaire de son récit. « Quant à ceux qui ont souffert les supplices de la déportation et de l'exil pour n'avoir pas fléchi le genou devant l'impiété et pour avoir résisté aux décrets sacrilèges dont elle fut l'auteur, saint Cyprien les proclame dignes de l'auréole céleste.

Ph. GONNET.

Questions d'Angleterre, par J.-B. PIOLET.— Un vol. in-12, de 248 pp. Paris, Librairie des Saints-Pères, 1906. — *Prix :* 3 fr. 50.

M. l'abbé Piolet connaît bien l'Angleterre, pour y avoir fait un très long séjour, suivi de plusieurs voyages ; il avait donc qualité pour écrire, et réunir ensuite en volume les trois études dont il s'agit ici.

La première de ces études est consacrée à la question des Ecoles en Angleterre. On sait que l'« Education Act » du 20 décembre 1902, a profondément modifié la loi scolaire anglaise. On se rappelle aussi l'agitation violente que la discussion et le vote de ce bill déchaînèrent dans tout le Royaume-Uni. Ce qu'a voulu expliquer M. l'abbé Piolet, c'est précisément la raison de cette agitation. Il a donc dû d'abord remonter en arrière et exposer sommairement l'état de l'éducation en Angleterre vers la fin du XIXe siècle.

Avant 1870, l'organisation scolaire était manifestement insuffisante, puisque tout reposait sur l'initiative privée, qui devenait de jour en jour plus impuissante à suffire à sa lourde tâche. C'est alors que fut voté le célèbre « Foster Bill » qui vint donner une

vive impulsion à l'instruction publique, et, en même temps, y apporter le malaise et le trouble. »

Ayant montré tous les inconvénients de cette organisation, M. l'abbé Piolet fait ressortir les changements apportés par le bill de 1902, et conclut en se déclarant favorable à la nouvelle loi scolaire qui sera dit-il, « appliquée loyalement, facilement même. »

Plus intéressante encore, peut-être, est la seconde étude, intitulée « La lecture en Angleterre ». C'est en quelque sorte une triple monographie des trois grandes institutions qui favorisent le développement de la lecture chez nos voisins d'Outre-Manche.

M. l'abbé Piolet nous présente d'abord la maison Smith, qui joue principalement le rôle de Ministère des Postes et Télégraphes pour toutes les publications périodiques ou quotidiennes. La maison Smith, chaque matin, entre quatre et cinq heures, reçoit, emballe, adresse et expédie des millions de journaux et de revues à destination des localités les plus reculées du Royaume-Uni ; cela ne l'empêche pas d'être en outre une maison de librairie de première importance, et d'avoir le monopole de la vente des livres dans la plupart des bibliothèques de chemins de fer.

La maison Mudie s'occupe spécialement du prêt des livres. Elle possède environ 3.500.000 volumes et compte 40.000 abonnés répartis dans toute la Grande-Bretagne. Périodiquement, elle met en vente les livres que le public cesse de demander ; naturellement elle vend aussi des livres neufs et se fait volontiers le commissionnaire en librairie de ses abonnés. Ajoutons — et nos libraires français devraient bien s'inspirer de cet exemple, — que la maison Mudie a rendu les plus précieux services à la moralité publique en refusant d'ouvrir son catalogue aux ouvrages d'allure trop libre.

Enfin, la « London Library », est une organisation gigantesque, elle aussi, dont le but n'est pas d'empiéter sur les bibliothèques de prêt déjà existantes lors de sa fondation, mais de fournir au lecteur en général une « plus large et meilleure collection de livres qu'aucune autre bibliothèque ».

M. l'abbé Piolet ne peut s'empêcher en terminant, de comparer ces trois merveilleuses organisations à nos pauvres bibliothèques de France. La bibliothèque Cardinal dont les Parisiens doivent se contenter paraît, en regard, bien insuffisante, et susceptible de mille perfectionnements.

Le dernier article traite des missions protestantes. L'auteur étudie l'origine et l'organisation des sociétés de missions : sociétés spéciales et sociétés auxiliaires, sociétés de jeunes gens, d'enfants

et d'étudiants. Il donne des chiffres intéressants sur le budget de ces missions protestantes, budget énorme, bien supérieur à celui des missions catholiques : mais celles-ci, par contre, comptent un nombre de missionnaires beaucoup plus considérable. M. l'abbé Piolet passe ensuite en revue toutes les œuvres créées par ces missions : œuvres d'éducation, œuvres de presse, œuvres médicales et d'assistance, qui, toutes, ont pris un développement surprenant.

Et, malgré tout, malgré le nombre des œuvres, malgré l'immensité de leurs ressources, malgré leur admirable organisation, les missions protestantes anglaises n'ont obtenu, en somme, que d'assez faibles résultats. M. l'abbé Piolet montre les raisons de leur impuissance, ce qui ne l'empêche pas de souhaiter que les missions catholiques, et les missions catholiques françaises en particulier, sachent s'inspirer des exemples que leur offre l'organisation si parfaite sur certains points, des missions anglaises protestantes.

D. C.

La Commune à Lyon en 1870 *et* 1871, par Louis ANDRIEUX. — Un vol. in-16, de 297 pp. — Paris, Perrin, 1906. — *Prix :* 3 fr. 50.

Nul n'a été plus étroitement mêlé que M. Andrieux aux tristes événements qui se sont déroulés dans notre ville à la suite du 4 septembre 1870. Quand fut proclamée la République, il était lui-même en prison pour avoir trop vivement fait opposition à l'Empire. Peu de jours après, ce détenu de la veille devenait procureur de la République à Lyon, alors que Challemel-Lacour était nommé préfet du Rhône.

On sait que les révolutionnaires lyonnais allèrent tout de suite beaucoup plus loin, dans la voie des folles violences, que ceux de la capitale. A Paris, le 4 septembre, fut le signal de la proclamation de la République, mais il n'y eut pour ainsi dire pas de troubles ; à Lyon, au contraire, ce même jour vit l'établissement de la Commune, c'est-à-dire d'un gouvernement insurrectionnel par excellence. Un Comité de salut public eut tôt fait de se constituer ; il prétendit gouverner la ville sans aucune immixtion du pouvoir central et traiter d'égal à égal avec le gouvernement de la Défense nationale. Aussi la situation du préfet du Rhône et du procureur de la République, agents de ce gouvernement, qui voulaient faire respecter l'ordre, se trouva-t-elle, dès les premiers jours, extrêmement délicate.

Ce qui rendait encore plus particulièrement délicate la situation

de M. Andrieux, c'était la conception qu'il avait de « la mission d'un fonctionnaire dans une démocratie ». « J'estimais, dit-il, que mon devoir n'était pas de me draper dans la dignité de ma charge, que je devais par un contact fréquent avec mes concitoyens, agir sur l'opinion publique, j'étais d'ailleurs soutenu par les ressorts d'une foi républicaine toute neuve, qui n'avait point encore été cahotée dans l'ornière de l'expérience. »

Malheureusement M. Andrieux apprit souvent à ses propres dépens qu'il est bien difficile d'agir sur l'opinion de ses concitoyens, lorsque ceux-ci sont en proie à la plus dangereuse des folies : la folie révolutionnaire. Il eut beau se « draper » dans sa dignité, cela ne l'empêcha pas d'être traité de la pire manière par des énergumènes qui se souciaient sans doute fort peu de sa « foi républicaine toute neuve ».

Ce sont toutes les péripéties de cette année terrible que M. Andrieux raconte dans son livre. Après ce que nous venons de dire de la situation qu'il occupait et du contact très direct qu'il a eu avec les révolutionnaires lyonnais, on n'aura pas de peine à penser que ces souvenirs sont remplis d'intérêt.

D. C.

René de Chauvigny, *Une page d'histoire religieuse pendant la Révolution : la Mère de Belloy et la Visitation de Rouen* (1746-1807). — In-12° de 298 pp. — Paris, Plon, 1906. — *Prix :* 3 fr. 50.

C'est le cardinal Perraud qui a voulu présenter lui-même cet ouvrage au public, et, dans l'Introduction, qui est une des dernières pages sorties de sa plume, il a tenu à vanter un livre où « dans le cadre d'une biographie des plus édifiantes, se trouvent renfermés de très instructifs et saisissants détails sur la persécution religieuse qui sévit en France pendant les dernières années du XVIII[e] siècle. »

M. de Chauvigny ne se borne pas, du reste, à décrire les scènes de violence dont la Normandie fut le théâtre, à dater de 1791, à dépouiller les procès-verbaux de spoliation, de fermetures de chapelles, d'expulsion et de dispersion. Assez d'autres documents ont malheureusement initié le lecteur à des procédures que nous voyons à notre tour se renouveler sous nos yeux. Les religieuses, naguère dispersées, n'ont-elles pas fait écho au serment de la Mère de Belloy et de ses Visitandines de « ne profiter de la liberté qui

leur est accordée que pour se dévouer plus particulièrement à la vie religieuse qu'elles ont embrassée et dans laquelle elles désirent mourir. » — L'intérêt du livre est encore, et davantage peut-être, dans le tableau de la vie que menèrent, sous la menace de l'échafaud, les *Isolées* de la grande Révolution. La mère de Belloy avait dû se retirer à Surville, aux environs de Rouen, dans la famille d'une sœur converse. Poursuivie jusque-là par la police du comité, elle avait dû un jour s'aller cacher dans un champ de blé tout prêt à être moissonné. C'est là qu'après le péril on la trouva agenouillée, couverte par les épis mûrs que la brise courbait sur sa tête et vaquant à son oraison. — Cependant ses filles, demeurées en ville, avaient recours à toute sorte d'industries pour se procurer le strict nécessaire.

Le premier rassemblement eut lieu en 1797, mais la communauté ne reçut d'existence légale qu'après le Concordat ; elle eut alors la Mère de Belloy pour supérieure, jusqu'à sa mort arrivée en 1807.

B.

Le vice-amiral Bergasse du Petit-Thouars, d'après ses notes et sa correspondance, 1832-1890. — Préface du contre-amiral DUPONT. — In-8° avec portrait. — Paris, Perrin, 1906. — *Prix :* 7 fr. 50.

Peut-on trouver plus bel exemple de ce que peut produire de noble, d'énergique, dans un cœur haut placé, le patriotisme, la droiture, le jugement et la foi religieuse, que dans cette existence dont on nous présente ici les quatre phases principales?

La première comprend les débuts de carrière de l'amiral Bergasse du Petit-Thouars. On se plaît à y suivre le développement de ce grand caractère dans le récit de cette belle vie, souvent monotone dans les faits, toujours intéressante dans les analyses des idées et des sentiments élevés du jeune aspirant de marine.

Rien n'est charmant et saisissant à la fois, comme ces confidences juvéniles d'un fils à sa mère, dans lesquelles le caractère de l'homme surgit en traits saillants, où la rectitude du jugement, l'idée du devoir, et aussi cette belle humeur des consciences fortes s'associent pour en ombrer la silhouette et mettre en saillie le beau profil d'âme, soit que l'auteur esquisse les séductions de pays enchanteurs, soit qu'il célèbre avec enjouement les charmes des danseuses de Manille, ou qu'il analyse avec simplicité les motifs qui l'ont ramené à la pratique de la vie chrétienne.

La Crimée ! un éclair seulement dans cette existence ! à peine arrivé, on le débarque ; à peine débarqué, une blessure grave lui coûte un œil, après avoir menacé longtemps l'organe entier. Alors, c'est la fin du rêve du jeune officier, c'est le retour prématuré au pays avec la crainte d'une redoutable infirmité, avec les regrets de la gloire perdue, dur sacrifice accepté avec cette vaillance simple qui le caractérise toujours.

Le récit de ses missions au Japon, en 1868, suffirait à constituer une œuvre précieuse. L'Histoire puisera certainement, pour fixer les événements encore un peu obscurs de cette époque, dans les rapports si nets et si complets de l'amiral et dans les notes qu'il a laissées. Sa personnalité s'impose au lecteur comme elle s'est imposée à ceux avec qui il vivait et agissait, et quelque modestie qu'il mette à exposer ses actes, on est pénétré d'admiration pour la valeur et le mérite qu'il déploie dans l'exécution de ces missions. Et quelle perspicacité prophétique dans les réflexions dont il accompagne son récit ! Comme il sait pénétrer les caractères, la brutalité allemande, la naïveté russe, et mieux encore la duplicité anglaise qu'il trouve partout, dénonce toujours, et déjoue souvent ! Avec quelle sûreté de coup d'œil surtout, il analyse cette nation japonaise encore en enfance, mais dans l'avenir de laquelle il lit si bien à livre ouvert, que le tableau qu'il nous fait de ses défauts et de ses qualités, de sa fortune future et des dangers dont elle nous menace, pourrait être, sans en retrancher un mot, daté d'hier.

Hélas ! par quelle cruelle ironie, cet homme de mer de haute valeur se trouve-t-il, deux ans plus tard, commandant d'une flotte d'eau douce qui n'existe pas et n'existera jamais, enfermé dans Strasbourg, dont il subit la capitulation ; puis, après avoir rétracté sa signature du *revers*, l'exil en Allemagne, où nous le retrouvons toujours prêt au sacrifice, veillant sur ses hommes, les défendant, les soutenant, les aidant et leur communiquant sa vaillance, sa résignation et sa foi.

Ces extraits de correspondance ne sont que de grands jours ouverts par intervalles sur une belle vie. Nous nous prenons à regretter que la chaîne en soit interrompue et qu'une discrétion, évidemment légitime, nous ait rationné les pensées intimes de ce vaillant marin, de cet homme au cœur fort, de ce chrétien admirable.

Notre esprit ne peut connaître la satiété avec cette nourriture saine et vivifiante.

C.

G. Melin, professeur à l'Université de Nancy, *Henri de Tourville et son œuvre sociale*, avec portrait et lettres inédites. — In-8 de 88 pp. — Paris, Berger-Levrault, 1907.

Cette nouvelle étude d'ensemble sur l'œuvre de l'abbé de Tourville, — particulièrement sur son œuvre sociale, — nous est offerte par M. Melin, professeur à la Faculté de Droit de Nancy, où il est chargé du cours de science sociale ; c'est dire assez la compétence particulière de l'auteur pour expliquer et apprécier une « méthode » qui nous a valu, en une seule année (1906), des travaux comme ceux de M. Bureau sur la Norvège actuelle, et de M. d'Azambuja sur la Grèce ancienne.

On jugera du reste du charme et de l'intérêt que dégagent les pages de M. Melin si l'on songe qu'elles lui ont servi de discours de réception à l'Académie de Stanislas, qui est une de nos meilleures Académies de province. L'auteur pouvait-il choisir une plus heureuse occasion de présenter à un auditoire d'élite la figure de son maître et de son ami ? Il l'a fait avec une intensité d'émotion, une précision et une justesse de vues qui ont dû lui concilier tous les suffrages. — Le savant, chez M. Melin, s'est du reste retrouvé à côté du « disciple », dans la façon dont il a disposé, dans une série de précieux appendices qui accompagnent la présente étude, tous les documents qui peuvent provisoirement renseigner le lecteur sur les œuvres, les manuscrits, la nomenclature de M. de Tourville, sur la revue la *Science sociale*. — Quelques extraits de lettres *inédites* complètent heureusement cette publication.

Cl. Bouvier.

Paix Japonaise, par Louis Aubert. — Un vol. in-18, de XII-351 pp. — Paris, Colin, 1906. — *Prix :* 3 fr.50.

Le livre que vient de publier M. Louis Aubert est doublement intéressant. Les lecteurs que préoccupent les problèmes politiques de l'heure présente, liront avec un soin particulier la première partie. Ils y verront en quoi consistera véritablement cette « paix japonaise » que le peuple nippon prétend faire régner en Extrême-Orient. En réalité, derrière la façade, c'est, selon les propres expressions de l'auteur, « une révolution de l'Extrême-Orient que le Japon prépare, méthodiquement, pacifiquement ».

Bien que l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Corée ne

soient jamais discutées, le protectorat japonais pèsera désormais lourdement sur l'empire du Matin-Calme. La Mandchourie, nominalement rendue à la Chine, devra supporter la présence de troupes japonaises pour la surveillance des voies ferrées ; et c'est aussi le Japon qui jouira désormais de tous les avantages qu'assurait à la Russie la possession de Port-Arthur et du territoire adjacent. Bref, le peuple japonais veut être à la tête de l'Asie orientale. Déjà la Russie et l'Allemagne ont perdu dans ces régions lointaines presque tout leur prestige et toute leur puissance à la suite de la dernière guerre; quant à l'Angleterre, tout fait prévoir que l'alliance anglo-japonaise consolidera sa puissance dans l'océan Indien, mais la limitera en Extrême-Orient.

Mais la question la plus importante est celle de la japonisation de la Chine. Comment s'effectuera-t-elle ? Quel sera le rôle des écoles des livres, des journaux? Quel est actuellement le nombre et l'esprit des étudiants chinois au Japon? Quelle est en général l'attitude des Chinois vis-à-vis de leurs vainqueurs d'il y a douze ans? Telles sont les questions qui sont traitées dans le second chapitre.

M. Louis Aubert étudie ensuite les rapports des Japonais et des Américains, il explique comment les Etats-Unis, devenus en quelque sorte de plus en plus voisins du Japon grâce au développement des grandes voies de communication, deviennent de plus en plus intéressées à sa destinée. Au lendemain de la première attaque de Port-Arthur, l'opinion américaine, en bloc, fut japonaise. Elle le fut d'autant plus que, pour diverses raisons qu'énumère M. Louis Aubert, elle était d'abord violemment antirusse. Bref, les Etats-Unis suivirent très attentivement la guerre russo-japonaise. Et à la fin, satisfaits de la défaite de la Russie, mais, d'autre part, n'ayant rien à gagner d'une victoire trop écrasante du Japon, ils profitèrent de la lassitude des combattants pour prendre l'initiative des pourparlers de paix ; et il est hors de doute, bien que nous ignorions le détail des négociations, que l'influence américaine fut décisive pour engager le mikado à la modération.

Enfin, cette première partie de l'ouvrage se termine par un chapitre intitulé : la lutte pour le Pacifique. La Russie étant éliminée, les Etats-Unis et le Japon restent seuls en présence dans l'Extrême-Orient, nous n'assisterons d'ailleurs à aucun conflit armé, car les avantages énormes qu'assurent au Japon sa situation, sa force militaire et son développement industriel et commercial, lui permettront, s'il le veut, de faire régner dans ces mers lointaines, un calme qu'il aura le droit d'appeler « la Paix Japonaise ».

Quant aux lecteurs moins soucieux des problèmes politiques et économiques, et que séduisent surtout les pages d'allure moins grave et plus littéraire, qu'ils lisent de préférence la seconde partie du livre. M. Louis Aubert a décrit d'une manière très pittoresque les routes et le paysage japonais, et il a consacré un paragraphe charmant à l'Inkyo, à ce type, tout à fait inconnu en Europe, du Japonais prématurément retiré des affaires ou de la vie active en général, qui emploie ses loisirs à célébrer des cérémonies de thé avec quelques amis, et à réunir des œuvres d'art qu'il se plaît à faire admirer aux visiteurs.

D. C.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

I. *La lettre et le Discours*, méthode et application, par M. ROUSTAN, In-16, 143 pp. — Paris, Delaplane, 1906. — *Prix :* 0 fr. 90.

II. *La Dissertation littéraire*, par M. ROUSTAN, in-16, 144 pp. — Paris, Delaplane, 1906. — *Prix :* 0 fr. 90.

III. *La Dissertation morale*, par M. ROUSTAN, agrégé des lettres, professeur au lycée de Lyon, 160 pp. — Paris, P. Delaplane, *Prix :* 0 fr. 90.

Nous réunissons ces trois ouvrages, parce qu'ils poursuivent le même but et qu'ils sont conçus dans le même esprit, et que la méthode est absolument identique. L'auteur s'explique avec netteté dans sa préface. « La tâche du maître est avant tout d'apprendre aux élèves à recueillir leurs idées, à les placer dans l'ordre le plus naturel et le plus lumineux, à les traduire dans la forme la plus simple, la plus harmonieuse et la plus vivante. La composition française, pour former des esprits droits et sains, est l'exercice éducatif le plus sûr et le plus efficace. »

Ces trois ouvrages ont un but essentiellement pratique, former les jeunes gens à la composition française, quel que soit le genre dans lequel ils s'exercent, que ce soit en composant une lettre, ou un discours, ou une dissertation. Pour bien composer, il faut d'abord trouver les idées, ensuite les placer dans un ordre convenable, et enfin les exprimer dans un style simple, harmonieux. C'est la vieille méthode recommandée par Aristote, Cicéron et Quintilien. Dans les manuels de rhétorique et de littérature, il y avait régulièrement trois parties, l'invention, la disposition et l'élocution. L'auteur s'en

inspire dans ces trois ouvrages. Il recueille les conseils donnés par les anciens et les complétant par les observations des écrivains modernes, il apprend aux jeunes candidats comment ils pourront manier avec aisance l'art si difficile d'écrire. Il ne craint pas de rappeler la théorie des lieux communs, des bienséances oratoires, et montrer que cette théorie est encore applicable, et qu'elle est très propre à cultiver les esprits.

Tel est le plan général. Le même sens pratique se montre dans les détails. D'abord la théorie puisée aux meilleures sources, ensuite l'application de la théorie poursuivie dans toutes ses ramifications, avec des conseils très ingénieux, fortifiée par de nombreux exemples. Voici l'analyse d'un chapitre qui nous montrera la méthode de l'auteur dans tout son relief. Il s'agit d'expliquer aux élèves comment ils pourront trouver et coordonner les idées d'un discours. Il y a trois sortes de questions auxquelles l'élève doit répondre. Qui écrit? à qui ? sur quoi? Ces trois catégories fourniront les cadres dans lesquels se rangeront les matériaux analysés. Lettre de Lavoisier à la Convention. 1er paragraphe : de quoi l'on écrit : Lavoisier, condamné à mort, sollicite un sursis de quelques jours. 2e paragraphe : qui écrit ? Lavoisier, un savant que la mort n'effraye pas, qui ne cherche que le bien de l'humanité ; 3e paragraphe : à qui on écrit : c'est à l'Assemblée, appel aux principes d'une assemblée, soucieuse des intérêts de la science et de la société.

Tout discours, toute lettre se ramène à un lieu commun. Il faut donc dégager l'idée générale, la pensée maîtresse qui portera tout le discours. Les anciens l'avaient bien compris, dans leur fameuse théorie des lieux communs. Ils avaient rangé, comme dans des compartiments, les idées générales qui pouvaient s'adapter à toute espèce de sujet. C'était comme le mobilier de l'orateur. Sans revenir à cette méthode qui pouvait asservir l'esprit et l'entraver dans sa marche, l'auteur en retient ce qu'elle avait d'utile. L'idée générale a pour effet de diriger l'élève, de le maintenir dans la voie droite. Son attention se fixera sur cette idée, il concentrera sur elle toutes ses forces, et il en fera sortir une foule d'idées secondaires qui en se ont le développement naturel. Il y aura dans ce travail une part faite au raisonnement, et une part faite à la sensibilité et à l'expérience.Et ainsi se développeront les facultés du jeune homme. Pour mieux apprendre comment l'idée générale doit être développée, plusieurs sujets sont proposés qui tous se ramènent à une question fondamentale : celle de la liberté de la parole écrite ou parlée, avec un commentaire très détaillé sur le procédé à suivre, et le cha-

pitre se termine par un discours où se trouve l'application de cette méthode. C'est un discours de La Tour d'Auvergne. Cette analyse que nous aurions pu continuer dans les chapitres suivants, suffit à expliquer le caractère de l'œuvre entreprise par M. Roustan. Ces petits volumes nous donnent comme la moelle des meilleures théories oratoires, et de plus trahissent une longue expérience de l'enseignement. Nos jeunes humanistes les méditeront avec fruit, et ils ne seront pas sans utilité pour les professeurs.

Ph. GONNET.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — BATIFFOL (P.), *L'avenir prochain du catholicisme en France.* Bloud, in-16, 0 fr. 60. — BAUDOT (S.), *Le bréviaire romain.* Bloud, 0 fr. 60. BOUCARD (L), *Dieu, l'âme, Jésus-Christ, l'Eglise.* Beauchesne. In-16, 3 fr. — BRIGGS (Ch.-A.) et HUEGEL (Fr. DE), *La commission pontificale et le Pentateuque.* Picard. In-8, 2 fr. — BUERGER (P.), *La perfection chrétienne.* Desclée. 2 vol., XVI-332, XVI-326 p., in-12, 6 fr. — BURKITT (T.-C.), *The Gospel history and its transmission.* Edinburgh. Clark. VIII-350 p., in-8, 7 fr. 50. — DESLOGE (T.), *La signification des choses liturgiques.* Amat. XXVI-538 p., in-12, 3 fr. 50. — DRIVER (S.-R.), *The book of profet Jeremiah.* London Hodder. 438 p. in-8, 7 fr. 50. — ERMONI (V.), *Jésus et la prière dans l'Evangile.* Bloud. 0 fr. 60; *Le Carême.* Bloud. 0 fr. 60. — FORREST (D.-W.), *The Christ of history and of experience.* Edinburgh. Clark. VIII-510 p. in-8, 7 fr. 50. GASTRIE (A.), *Noël.* Bloud. 0 fr. 60. — GODARD (A.), *Les progrès actuels de l'Eglise.* Bloud. 0 fr. 60. — HÉBERT (M.), *Le divin.* Alcan. In-8, 5 fr. — JACKSON (H.-L.), *The fourth Gospel and some recent german criticism.* London. Clay. 262 p. in-8, 4 fr. 35. — JANSSENS (E.), *La philosophie et l'apologétique de Pascal.* Alcan. In-16, 4 fr. — JANVIER (chan. E.), *La vertu.* Lethielleux. In-8, 4 fr. — KUHN (B.), *Du doute moderne à la foi.* Lethielleux. 117 p. in-8, 1 fr. 50. — LEPIN (M.), *L'origine du quatrième évangile.* Letouzey et Ané. XII-508 p., in-12, 3 fr. 50. — MARCIAL, *Le Credo de l'incroyant.* Bloud. In-16, 1 fr. 50. — MOULARD et VINCENT, *Apologétique chrétienne.* Bloud. 462 p., in-12, 3 fr. 50. — NOORT (G. van). *Tractatus de fontibus revelationis.* Amsterdam. Van Langenhuisen. 286 p., in-8, 5 fr. PASCAL (G. DE), *Les indulgences.* Bloud. 0 fr. 60. — PLANEIX (chan.), *L'Eglise et l'Etat.* Lethielleux. In-12, 3 fr. 50. RAMSAY (W.-H.), *Pauline and other studes in early christian history.* London. Hodder. 438 p., in-8, 15 fr. — SEMERIA (G.), *La messa nella sua storia e nei suoi simboli.* Roma. Pustet. XVI-306 p, in-8, 3 fr. — SOUARN (R.),

Memento de théologie morale à l'usage des missionnaires. Gabalda. 257 p., in-18, 2 fr. 50. — TYRRELL (G.), *External religion.* London. Longmans. 114 p., in-8, 3 fr. 10.

Philosophie, Sciences et Beaux-Arts. — DELVAILLE (J.), *La vie sociale et l'éducation.* Alcan. In-8, 3 fr. 75. — FOVILLE (A. DE), *La monnaie.* Gabalda. v-240 p., in-12, 2 fr. — GAFFRE et DESJARDINS, *Les étapes de l'antipatriotisme.* Gabalda. XII-380 p., in-12, 3 fr. 50. — LAPPONI (Dr J.) *L'hypnotisme et le spiritisme.* Perrin. In-16, 3 fr. 50. — MOUTIN (L), *Le magnétisme humain.* Perrin. 477 p., in-12, 3 fr. 50. — PEYRE (R.), *Padoue et Vérone.* Laurens. 127 p., in-8, 4 fr. — RIBOT (Th.), *Essai sur les passions.* Alcan. In-8, 3 fr. 75.

Histoire et Géographie. — BIAUDET (H.), *Le Saint-Siège et la Suède dans la seconde moitié du XVIe siècle.* I. Plon. In-8, 10 fr. — BRUNETIÈRE, *Questions actuelles.* Perrin. XXVII-441 p., in-12, 3 fr. — DURELL, *The historic Church.* London. Clay. 352 p., in-8, 6 fr. 25. — *Episcopat français (L')* (1802-1905). Savaete. XVI-720 p., in-4, 10 fr. — FERRERO (G.), *Antoine et Cléopâtre.* Plon. In-16, 3 fr. 50. — GENDRY (J), *Pie IV,* (1717-1799). Picard. In-8, 15 fr. — GONNARD (R.), *L'émigration européenne au XIXe siècle.* Colin. In-18, 3 fr. 50. — HOELSCHER (G.), *Der Sadduzaïsmus.* Leipzig, Hinrichs. IV-116 p., in-8, 3 fr. 50. — JOUANOULOU, *La société de secours mutuels entre ecclésiastiques.* Reims. Act. pop., 128 p., in-12, 1 fr. — NICOLAY (F.), *Napoléon Ier au camp de Boulogne.* Perrin. In-8, 5 fr. — REISET (Vte DE), *Marie-Caroline, duchesse de Berry.* Calmann-Lévy. In-8, 7 fr. 50. — ROBERTS (M.), *St. Catherina of Sienna and her times.* New-York. Putnam. VIII-300 p. in-8, 24 fr. — SCHRADER (F.) et GALLOUÉDEC (L.), *Les principales puissances du monde.* Hachette. In-16, 4 fr. — SOREL (G.), *Système historique de Renan.* IV. Paris, G. Jacques. In-8, 3 fr.

Philologie et Belles-Lettres. — FOLEY (Ch.), *Cœur de roi.* Hatier. In-16, 3 fr. 50. — RUSKIN (J), *Les matins à Florence,* Laurens. In-8, 6 fr. — STAPFER (P.), *Etudes sur Goethe.* Colin. In-18, 3 fr. 50.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.



LA

THÉOLOGIE D'UN ROMAN

" Le Saint " de Fogazzaro [1]

Dans la littérature contemporaine, nous constatons souvent une tendance à exploiter, bien ou mal, les dogmes et la morale du christianisme. On met la théologie un peu partout. Il y en a dans les discours politiques; et ce n'est pas là qu'elle est le mieux traitée. On la mêle aux aventures sentimentales. Les romanciers, les auteurs dramatiques invoquent un point de doctrine ou de discipline ecclésiastique pour rendre les situations plus angoissantes ou pour amener un dénouement. Trois ou quatre pièces de théâtre, en deux années, viennent d'entretenir le public du secret de la confession. Tout récemment, c'est à sainte Thérèse et à la théologie mystique qu'un poète païen, Catulle Mendès, demandait une inspiration, sans se douter de l'abîme qui le séparait de l'âme pure et unie à Dieu, de l'âme que l'on ne peut comprendre qu'en lui ressemblant, selon le mot de Platon, si vrai quand il s'agit de beauté morale: « Il faut être beau pour comprendre la beauté. »

Le roman dont je voudrais vous parler dans cette conférence

(1) Conférence donnée aux Facultés catholiques de Lyon, le 18 janvier 1907. — Les citations du roman de Fogazzaro sont empruntées à la traduction française par G. Hérelle (Hachette, 1906).

est l'œuvre d'un homme qui, par ses intentions et son esprit chrétien, était mieux préparé à comprendre la beauté surnaturelle, c'est-à-dire, la sainteté. Son œuvre eut, en Italie surtout, un grand retentissement. On se déclarait pour ou contre « Il Santo ». Quelques fanatiques de Fogazzaro présentaient son roman comme le livre dont l'Église elle-même avait besoin pour se réformer et continuer dignement l'œuvre du Christ. Et, sans doute, ces enthousiasmes ont contribué comme il arrive souvent à faire exagérer les tendances répréhensibles d'un livre où cependant il y a de belles et fortes pensées, et qui auraient pu faire beaucoup de bien si elles avaient été présentées sous une autre forme et appuyées sur une théologie moins fragile.

Le livre de Fogazzaro a été mis à l'index. Et je me hâte de dire que l'auteur a bien accueilli cette indication que l'Eglise lui donnait pour diriger ses efforts et préserver l'avenir. Il s'est soumis dans des conditions particulièrement honorables, alors que cette soumission devait exciter les railleries et les sarcasmes des libre-penseurs qui, en Italie comme en France, refusent aux âmes le droit de se servir de la liberté, même pour obéir et se sacrifier. Fogazzaro a compris qu'une attitude franchement catholique serait plus digne d'un ami de la liberté. Il s'est soumis. Il a laissé crier, siffler, ceux qui le croyaient incapable d'être membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Et bien sincèrement nous le louons de sa vaillance et de sa grandeur d'âme.

Mais, alors, me direz-vous, pourquoi parler encore de son livre? Ne serait-il pas mieux et plus charitable de jeter un voile sur toutes ses erreurs? Sans doute, le devoir des critiques catholiques est devenu plus difficile et plus délicat. Mais les idées émises par Fogazzaro ne se trouvent pas seulement dans « Il Santo », le roman condamné. Elles sont reproduites çà et là dans le monde catholique. Vous connaissez certainement des lecteurs « du Saint » qui ont applaudi aux diatribes de Benedetto contre l'Église et qui n'ont pas compris les raisons pour lesquelles le roman a été mis à l'Index. Ils y ont vu seulement de la part de la Congrégation romaine une preuve de mauvais caractère. D'ailleurs, avant d'exister « le Saint » de

Fogazzaro était vénéré par toute une école, qui cultive la théologie à la manière de Benedetto, le héros de notre histoire, en critiquant ce qui existe, en donnant sans cesse des conseils aux évêques et au Souverain Pontife et en prêchant à outrance la religion en esprit et en vérité que le catholicisme de nos jours aurait amoindrie.

Fogazzaro, ses admirateurs, ses disciples peuvent avoir d'excellentes intentions. En critiquant certains détails de la vie de l'Église ils s'appuient sur l'exemple des Saints. Et parfois, sans être des Saints ils ont raison. Car, les hommes qui composent l'Église ne sont pas des êtres parfaits, à l'abri de toute critique. Mais le premier devoir d'un Saint, qui critique les hommes et les choses de l'Église, est d'être juste, de ne pas exagérer les défauts qu'il relève, de ne pas généraliser d'une manière odieuse, de ne pas attribuer à une collectivité ce qui est le fait de quelques individus. Et puis, quand on est inspiré par Dieu, quand on est un Saint catholique, l'on respecte l'enseignement dogmatique de l'Église et l'on ne va pas se jeter à l'aventure tout à côté du dogme, dans des opinions très discutables auxquelles on donnera une importance extraordinaire.

Des exagérations de critiques jusqu'à l'injustice et des erreurs doctrinales : voilà ce que je reproche au roman de Fogazzaro. Je signalerai quelques-unes de ces exagérations et de ces erreurs, en parcourant les chapitres les plus importants au point de vue théologique et en évitant toute discussion trop abstraite.

***

Avant de vous présenter la théologie « du Saint » je voudrais vous présenter l'auteur lui-même et son œuvre littéraire.

Fogazzaro est né à Vicence en 1842. Après avoir étudié le droit à l'université de Turin, il se sentit peu d'attrait pour le barreau et il se mit à écrire. Il a publié en trente années de labeur littéraire quatre volumes de poésie, plusieurs nouvelles et six romans dont les plus connus, en France du moins, sont « le Petit Monde d'autrefois », « le Petit monde d'aujourd'hui »

et « le Saint ». Ce qui plaît avant tout dans ces œuvres, c'est la préoccupation morale et religieuse. M. Fogazzaro a écrit un jour : « Je me consolerais de la médiocrité de mes vers, si ce volume contenait quelque sublime idée morale ». (Valsolda, 1876). Un écrivain qui a de telles ambitions est digne de notre attention et de notre respect. De fait, dans la littérature italienne Fogazzaro occupe une place exceptionnelle. Il ne croit pas que la magie du style, les sonorités de la phrase puissent justifier l'immoralité de la doctrine. D'Annunzio représente le paganisme, et ses écrits ont une nuance d'égoïsme et de brutalité que ses admirateurs eux-mêmes sont obligés de reconnaître et de blâmer. Fogazzaro est foncièrement catholique dans ses œuvres et traite les plus hautes questions philosophiques et religieuses, non pas pour les travestir, leur donner un aspect ridicule, mais pour avoir l'occasion de montrer la beauté de la doctrine chrétienne.

Au point de vue littéraire, il réalise son dessein d'une manière imparfaite. On remarque souvent dans ses œuvres un manque d'harmonie, un défaut de proportions, une surcharge de détails encombrants et puérils, un trop grand nombre de personnages secondaires et tout à fait inutiles. Mais pour un esprit cultivé le plaisir est surtout dans l'idée qui fait vivre le héros principal. Cette idée est défendue avec un talent, une énergie, une souplesse qui rendraient intéressantes les questions les plus ardues.

Dans « le Saint » qui continue « Petit Monde d'autrefois » et « Petit Monde d'aujourd'hui » le roman est presque nul. Pierre Maironi, dont le passé n'avait pas été sans reproche, s'est converti et, pour échapper aux sollicitations de Jeanne Dessalle, il s'est réfugié dans l'abbaye bénédictine de Subiaco. Là, il remplit l'office de jardinier et se forme à la vie mystique sous la direction d'un moine très intelligent et libéral, Dom Clément. Trois ans après cette conversion, un nouvel abbé de Subaco renvoie le jardinier qui prend le nom de Benedetto et se rend à Yenne où son genre de vie, ses prédications ferventes, les guérisons qu'il opère attirent une foule de curieux, des amis et des ennemis.

Obligé de quitter Yenne, Benedetto se croit appelé à Rome,

et là, comme il fallait s'y attendre, il passe de tribulations en tribulations. Dénoncé par des ennemis, traqué à la fois par le gouvernement italien et par des intrigants qui parlent au nom de la religion, après une entrevue mystérieuse avec le Souverain Pontife, le Saint vient mourir chez l'un de ses amis.

Tout l'intérêt de ce que j'appellerais la partie romanesque du roman (la seule qui ait captivé un grand nombre de lecteurs) vient de la lutte engagée entre la passion et le devoir, entre Jeanne Dessalle et Benedetto. Après des péripéties émouvantes, mais qui ne rappellent en rien le genre scabreux de la plupart des romanciers modernes, Jeanne Dessalle est vaincue : la passion se transforme d'abord en un dévouement infatigable, puis l'admiration pour les vertus du Saint semble amener une conversion, près du lit de mort de Benedetto. Jeanne baise le Crucifix ; mais tout cela nous laisse bien dans l'incertitude. « Alors, ajoute Fogazzaro, Benedetto ferma les yeux, son visage s'illumina simplement d'un sourire, s'inclina un peu sur l'épaule droite, ne bougea plus. » Telles sont les dernières lignes du roman. Fogazzaro nous apprendra sans doute plus tard ce qu'est devenue Jeanne Dessalle, car on dit qu'il prépare un nouveau roman, « La Santa ». Et tout fait prévoir que notre curiosité au sujet de la conversion de Jeanne Dessalle sera satisfaite.

« La Santa » pourrait aussi être Noémi d'Arxel, une jeune fille protestante qui disait naguère, déjà avant de connaître Benedetto : « Je suis catholique autant qu'on peut l'être quand on ne l'est pas. » A la fin, elle apporte au mourant la bonne nouvelle de sa conversion prochaine au catholicisme. Elle est entraînée dans ce que Fogazzaro appelle poétiquement le « Tourbillon de Dieu ». Le Saint semble donc avoir obtenu quelques résultats en prêchant sa doctrine. Et c'est toute la conclusion que les lecteurs un peu simplistes retireront de la partie romanesque du roman.

Mais on méconnaîtrait la valeur du livre de Fogazzaro si on l'appréciait seulement au point de vue de l'intrigue sentimentale, qui ne sort guère de la banalité. Tout récemment, M. le chanoine Delfour (dans la Revue : *l'Université catholique*, 15 décembre 1906) faisait remarquer que *Miranda*

et *Valsolda* deux œuvres poétiques de Fogazzaro, ne semblaient pas appartenir à un catholique progressiste, car Miranda est « la jeune fille bien connue, trop connue dans le monde des lettres, qui devient poitrinaire et meurt d'amour ». Et M. Delfour conclut : « Sans doute Fogazzaro ne connaissait-il pas l'Elaine de Tennyson sans quoi il serait inexcusable d'avoir publié Miranda. Sa Valsolda n'est pas plus originale : elle éveille en nous une foule de souvenirs romantiques trop connus... »

L'on pourrait adresser le même reproche à Benedetto, au Saint qui lutte poursuivi par le souvenir et soumis à cette double épreuve de trouver beaucoup d'affection en dehors de la loi de Dieu et en dehors de l'Église. Mais le véritable intérêt de l'œuvre de Fogazzaro n'est pas là. Il est dans sa théologie ou dans ses prétentions apologétiques.



Le grand théologien du roman est un laïque, Giovanni Selva. C'est lui qui inspire le moine Dom Clément, lequel inspire à son tour « le Saint ». De telle sorte qu'en définitive c'est à un laïque que Benedetto doit les meilleurs élans de son âme vers Dieu. Il n'y a pas là de quoi nous scandaliser. Le Père Forbes est peut-être allé un peu loin dans son Étude critique sur « Il Santo » en représentant Giovanni Selva comme un « vieux serpent, caché dans l'ombre, séducteur de jeunes femmes, de jeunes prêtres et d'âmes naïves » (p. 23). Un laïque peut travailler à rapprocher de Dieu les esprits troublés par des sophismes et des préjugés. Lorsque Benedetto dit à Selva, en le voyant à Yenne pour la première fois : « Savez-vous toute la vérité et tout le bien qui me sont venus de vous? » il résumait là une influence qu'il croit bienfaisante et en même temps il nous indique celui qui a encouru la plus grande part des responsabilités dans l'œuvre entreprise.

En général les laïques qui veulent faire de la théologie, non pas en étudiants, mais en maîtres, ne pensent pas assez aux responsabilités qui pèsent sur eux. Ils soutiennent volontiers des

opinions hardies, téméraires, mais qui n'enlèvent rien à l'intégrité de leur foi personnelle, comme le dira très bien Benedetto oubliant de s'appliquer la leçon, ils ne pensent pas que les faibles n'ont pas la même manière de juger les questions religieuses, ils ne pensent pas que pour les esprits simples tout se tient, tout s'enchaîne, tout se traduit en conclusions pratiques. Ils accusent la théologie ancienne d'être morte et glacée, et ils refusent de prendre contact avec le milieu vivant pour lequel ils voudraient travailler en apôtres. M. Fonsegrives le reconnaissait dans un article qui fit quelque bruit, il y a trois mois. Il disait : « Les laïques n'ont, pour exercer un apostolat d'initiative, aucune grâce d'état... » Les prêtres avertis, à la fois savants et zélés, pensent davantage à leur responsabilité doctrinale, ils s'en préoccupent, ils mettent en œuvre toutes les ressources de leur délicatesse pour éviter toute cause d'erreur ou de trouble dans les esprits où ils cherchent à faire pénétrer la vérité. Voilà pourquoi ils sont mieux armés pour l'apostolat que ne le sont en général les laïques, surtout qnand ces laïques sont en même temps des journalistes ou des directeurs de revues dont les lecteurs attendent chaque jour ou chaque semaine des articles sur la réforme de l'Eglise.

Car c'est là le point qui semble captiver l'attention de Giovanni Selva et de ses admirateurs. Pour Giovanni Selva, comme pour Benedetto son disciple, les hommes reviendront à Dieu, seront des saints, quand l'Église elle-même se sera réformée. Il semble que la conclusion logique soit celle-ci : Avant de travailler à nous réformer nous-mêmes, travaillons donc à réformer l'Église ! « Il nous faut un Saint, dit Dom Clément. Soyons en quelque sorte les prophètes de ce Saint, de ce Messie, préparons-lui les voies. Et la seule chose que j'entende signifier par là, c'est : travaillons à faire sentir universellement le besoin de rénover tout ce qui dans notre religion est vêtement et non corps de la vérité, même si cette rénovation doit être douloureuse pour certaines consciences. Et tout cela, faisons-le sentir en demeurant sur le terrain du pur catholicisme, en attendant des autorités vieillies des lois nouvelles, en démontrant toutefois que si l'on ne change pas ces vêtements portés depuis si longtemps et par de si rudes

intempéries, aucune personne cultivée ne consentira plus à être des nôtres. Et Dieu veuille que plusieurs d'entre nous ne s'en dévêtent pas sans permission par un dégoût insupportable... Un chaud murmure d'assentiment répondit à ce discours ». (p. 54).

C'est dans une réunion intime chez Giovanni Selva, que ces paroles étaient prononcées, paroles déconcertantes pour tous ceux qui ont étudié l'histoire de la sainteté à travers les siècles. Ceux-là connaissent bien « le terrain du pur catholicisme » et ils ne pensent pas que pour faire naître un Saint dans l'Église il faille changer le vêtement de la vérité, sommer les autorités vieillies de rédiger des lois nouvelles et offrir gracieusement aux personnes cultivées une religion à leur usage, une Église où l'on entrerait comme dans une sorte d'Académie scientifique et littéraire.

Ces remarques, d'ailleurs, n'ont pas échappé à la perspicacité de Fogazzaro et il met sur les lèvres d'un autre théologien des paroles très justes et cependant mal accueillies (p. 58). A celui-là il déplaisait que l'on imprimât au mouvement réformiste un caractère surtout intellectuel, non pas tant, disait-il, pour le péril à craindre de Rome que pour le péril de troubler dans leur foi simple une quantité d'âmes tranquilles. Il voulait que l'union se proposât avant tout une grande œuvre morale : le rappel des croyants à la pratique de la parole évangélique... Il fallait « démontrer qu'en général les fidèles honorent le Christ des lèvres, mais que le cœur est loin de lui ; démontrer quelle place laissent aux égoïsmes certaines piétés ferventes qui croient se sanctifier. ».

Deux auditeurs interviennent et disent : « Ce n'est pas la question ». Et pour cette fois l'on se sépare sans rien décider Il est à croire qu'il se tiendra encore beaucoup de conciles de ce genre avant qu'on ait pu contenter tous les esprits et favoriser les progrès de la sainteté dans le monde.

Mais, dans le roman de Fogazzaro les choses se passent tout autrement. Le Saint est déjà là, c'est Benedetto. Du moins Dom Clément espère qu'il deviendra « un grand ouvrier de l'Évangile et non pas un ouvrier commun, un prédicateur, un confesseur, mais un ouvrier extraordinaire ; non pas un

soldat de l'armée régulière, gêné par l'uniforme et la discipline, mais un libre chevalier du Saint-Esprit » (p. 88). Nous trouvons, dans ce rêve de Dom Clément, le second trait caractéristique de la physionomie du Saint de Fogazzaro. C'est un homme auquel il faut préparer les voies par une réforme de l'Eglise, et c'est un homme qui ne sera pas gêné par l'uniforme et la discipline, et fera son œuvre, « libre chevalier du Saint-Esprit ». J'avoue que je ne comprends pas un Saint qui, dans le catholicisme, une religion d'autorité, serait gêné par l'uniforme et la discipline et voudrait agir comme un libre chevalier du Saint-Esprit. Le point de départ est faux et je m'étonne que Benedetto et son créateur Fogazzaro, puissent pratiquer l'obéissance héroïque, sinon en renonçant à leurs principes et en devenant des hommes d'ordre, de discipline, des chevaliers obéissants et fidèles, libres de cette liberté dont je parlais au début de cette conférence, liberté respectueuse, liberté du soldat de l'armée régulière. Car, c'est là seulement que se trouve l'esprit de Dieu, le Maître de la sainteté sous toutes ses formes, humbles ou brillantes.

***

L'éducation du Saint de Fogazzaro ne se fait guère d'une manière normale. Et il semble qu'il se mêle un peu de naturalisme à l'action de l'Esprit de Dieu. Dans le chapitre intitulé « Nuit de Tempête », Benedetto est sur la montagne, seul, à jeun depuis trente heures, l'imagination affolée. « Il se vit à Rome, agenouillé sur la place Saint-Pierre... De la porte du temple s'avançait jusque sur le perron un groupe d'hommes vêtus de rouge, de violet et de noir. Ils fixaient sur lui des regards menaçants et du doigt ils lui montraient le château Saint-Ange comme pour lui intimer l'ordre de quitter le Sacré Parvis... Il se levait droit et fier en face de la troupe ennemie. ... Un flot de peuple l'entraînait, acclamait le Réformateur de l'Église, le vrai vicaire du Christ et venait le déposer sur le seuil du Temple. Et lui, il se retournait comme pour affirmer une autorité sur l'univers. Mais alors fulgura dans sa pensée

Satan offrant à Jésus-Christ le royaume du monde. Il se précipita par terre, gémissant en lui-même : « Jésus, Jésus, je ne suis pas digne d'être tenté comme toi. » Et il allongea ses lèvres serrées, les appliqua contre la pierre, cherchant Dieu dans la créature muette, Dieu, Dieu, le soupir, la paix ardente de l'âme. Un souffle de vent courut sur lui, agita l'herbe autour de lui. « Est-ce toi, gémit-il, est-ce toi? est-ce toi? » Le vent se tut. Benedetto pressa ses poings contre ses joues, appuya ses coudes sur le rocher, dressa la tête, écouta sans savoir ce qu'il écoutait. Non, Dieu ne lui parlerait pas ! Son âme lasse se taisait, vide de pensée. » (p. 94, 95).

En lisant ces lignes, on se demande s'il est possible d'être tenté à ce point de se croire, ne serait-ce qu'un instant, le « vrai Vicaire de Jésus-Christ », le « Réformateur de l'Église ». Et n'oublions pas que Benedetto menait, il y a trois ans, une vie licencieuse. Mais on parlait tant de réformes dans le cercle intime créé par Giovanni Selva ! On se demande aussi pourquoi Benedetto cherchait Dieu dans la créature muette, dans la pierre et dans le vent, plutôt qu'au Tabernacle auprès duquel il aurait dû passer la nuit. Vous me direz que les saints peuvent avoir de ces inspirations surnaturelles, qu'il y eut des saints authentiques qui cherchaient Dieu dans la nature. C'est vrai ! Mais le récit de Fogazzaro laisse une impression de tristesse que l'on ne trouvera jamais dans la vie de saint François d'Assise. Il rappelle, par certains côtés, la nuit que Pierre Loti passait dans le jardin des Oliviers à Gethsémani, pour voir le Christ et lui parler. Sur le Sacro Speco, le Saint attend vainement aussi la parole de Dieu. A la fin, cependant, son âme s'endort dans une sorte de rêve panthéiste : « L'orage était descendu vers Rome. Dans le murmure de la pluie, sans vent, qui tombait en silence, dans la grande voix de l'Anio, dans la majesté reposée des montagnes, dans l'odeur sauvage de la terre humide, dans son propre cœur Benedetto sentait le divin confusément mêlé à la créature et, pour ainsi dire, une secrète essence de Paradis. Il avait la sensation de se fondre dans les âmes des choses comme une petite voix dans un chœur immense, d'être un avec la montagne ordorante, avec l'air bienheureux. Et, ainsi plongé dans la douceur de l'océan para-

disiaque, les mains abandonnées sur les genoux, les yeux mi-clos, caressé par la pluie fine, il se délectait, non sans désirer vaguement qu'une telle suavité fût connue de ceux qui ne croient pas, de ceux qui n'aiment pas. » (p. 97-98).

En voulant rendre la religion plus accessible aux personnes cultivées, Fogazzaro la rapproche un peu trop de la poésie. Sans doute il y a de la poésie dans la religion du Christ, puisqu'elle est par excellence la religion de la vraie beauté ; mais elle n'a pas ce caractère alangui, voluptueux, que lui donne Benedetto. Et puis, trop de poésie peut être nuisible en philosophie et en théologie. Les religions païennes en faisaient un mélange absurde ; la théologie devait presque tout à la poésie. Et, nous avons peur de retourner ainsi en arrière en prenant pour guides les réformateurs de l'école de Giovanni Selva.

Que dirons-nous de la conclusion apologétique de Benedetto: « il désirait vaguement qu'une telle suavité fût connue de ceux qui ne croient pas, de ceux qui n'aiment pas » ? Nous qui croyons, nous avons peine à concevoir ce qu'il y a de suavité paradisiaque dans une communion à l'âme des choses, à la pluie fine et à l'air bienheureux. Franchement, comment espérer convertir un incrédule ou un cœur égoïste en recourant à de tels procédés ? Il vaudrait mieux parler du Christ, c'est en Lui qu'est la vraie force du catholicisme.



Nous retrouvons Benedetto à Yenne. Le chapitre, au point de vue de la théologie mystique, doit être un des plus importants du livre, puisque Fogazzaro l'a intitulé « Le Saint ». Dans la caverne qui lui sert d'habitation, une jeune fille est guérie, ou du moins se croit guérie, un jeune homme meurt. Et l'on ne sait pas quelle conclusion il faut recueillir de ces événements pour apprécier la puissance surnaturelle de Benedetto. Mais il prêche. Et nous surprenons encore des doctrines étranges, mêlées aux vérités les plus pures et les plus délicatement exprimées. Pour « le Saint », la force de la foi existe dans le monde de Dieu partout et toujours, comme la

force de l'épouvante qui fait trembler et choir. Elle est une force dans l'âme semblable aux forces qui sont dans l'eau et dans le feu. Donc, si cette jeune fille est guérie c'est parce que Dieu a disposé cette grande force dans l'univers. « Rendez-en gloire à Dieu et non à moi » (p. 175). La conclusion est excellente. Mais je ne sais pas si nous pouvons bien comprendre cette assimilation de la force de la foi à la force de l'épouvante, qui rappelle trop bien une théorie païenne sur l'origine des dieux ; et nous hésitons aussi devant cette assimilation de la force de la foi aux forces qui sont dans l'eau et dans le feu. Notre théologie ne peut pas admettre que la force de la foi existe dans le monde de Dieu, dans l'Univers partout et toujours. Benedetto brouille un peu toutes choses, le naturel et le surnaturel, l'idée et la vertu, les dispositions de l'âme et ce qu'il faut croire, la volonté et la grâce. Et par cette théorie obscure et fausse, il ouvre largement le royaume des cieux à des hommes qui ne croient pas même en Dieu, mais qui disent, quand la maladie et la mort entrent dans leur maison : « C'est la loi, c'est la nature, c'est l'ordre de l'univers. Courbons donc la tête, acceptons sans murmurer, poursuivons l'accomplissement de notre devoir ! » « Prenez garde, nous dit le Saint, prenez garde, que ces hommes ne passent avant vous dans le royaume des cieux » (p. 176). Donc pour entrer dans le royaume des cieux, il suffit de croire en l'univers, en une loi brutale, aveugle, il suffit d'être moniste, pourvu qu'on soit, en même temps, stoïcien.

Vraiment le théologien de Benedetto, le laïque Giovanni Selva, lui avait enseigné des doctrines inouïes dans l'Église catholique. Il suffit de réfléchir un instant, sans même ouvrir un manuel élémentaire de théologie, et l'on admettra que la croyance en un Dieu personnel est une condition absolument indispensable pour notre justification, c'est-à-dire pour rendre possible notre entrée dans le royaume des cieux qui est le royaume de Dieu.

Lorsque Benedetto s'en tient aux détails pratiques, il est plus heureux dans ses formules. Ainsi un peu plus loin dans le même chapitre, une jeune femme l'interroge sur le salut de son père mort sans affirmer sa foi en Dieu. Benedetto

répond simplement : « Priez ! » Et comme la jeune femme insiste : « Est-ce qu'on prie pour le pardon de celui qui ne peut être pardonné ? Priez, vous dis-je » (p. 189). La réponse est prudente. C'est celle que nous donnerions aux parents des plus grands criminels, des plus grands ennemis de Dieu et de l'Église. Nous conseillerions la prière pour leur âme, c'est-à-dire l'espérance du pardon, parce que nous ne savons pas tous les secrets de cette âme dans ses relations avec Dieu, nous ne savons pas quels remords l'ont peut-être purifiée dans les derniers instants, et nous n'avons pas le droit de la juger d'une manière définitive. Mais nous ne pouvons pas insinuer cette théorie du salut trop facile, et certainement pas chrétienne, par une adhésion de la volonté aux lois de l'univers. « Le Saint » de Fogazzaro semble oublier que le premier de nos devoirs est de reconnaître Dieu, un Dieu personnel, comme notre Créateur et notre Maître.

Cependant, il insiste et nous dit : « Un homme peut nier Dieu sans être véritablement athée et sans mériter la mort éternelle, lorsque le Dieu qu'il nie lui est proposé sous une forme qui répugne à sa raison, mais que d'ailleurs cet homme aime la vérité, aime le bien, et met cela en pratique. » (p. 188).

Je ne sais pas à quelle forme fait allusion Benedetto, mais je présume qu'il s'agit de certaine forme italienne, d'une forme trop humaine, disons « puérile », que nous retrouvons dans la dévotion des simples de tous les pays du monde. L'homme raisonnable, cultivé, dont Fogazzaro défend les droits, pourra dépouiller la divinité des surcharges que lui donne la croyance populaire, il pourra considérer Dieu comme un acte pur, mais il ne pourra nier Dieu et se contenter d'aimer en général la vérité et le bien. Quand on nie la forme, on ne nie pas l'être vivant sous la forme et par conséquent ou bien Benedetto ne comprend rien à la question, ou bien il donne une solution équivoque.

Dans le même chapitre je signalerai encore une théorie singulière sur l'obéissance (p. 194-195). Dom Clément excuse l'archiprêtre de Yenne qui regrettait beaucoup d'éloigner Benedetto, mais qui craignait ses supérieurs. Là-dessus, Benedetto se met à dire : « Je lui pardonne, et je prie Dieu de

lui pardonner également, mais ce défaut de courage moral est une plaie pour l'Église. Plutôt que d'entrer en conflit avec les supérieurs, on entre en conflit avec Dieu. Et on croit échapper à cela en substituant à sa propre conscience, où Dieu parle, la conscience des supérieurs. On ne comprend pas que, en agissant contre le bien, ou en s'abstenant d'agir contre le mal, afin d'obéir aux supérieurs, on est un scandale pour le monde, on souille devant le monde le caractère chrétien. »

Ces phrases sont tellement étranges sur les lèvres d'un « Saint », que l'on est obligé de les relire deux fois pour les bien entendre. Il y a donc en nous un domaine intangible, il y retentit une voix dont les supérieurs n'ont pas le droit de modifier les décisions, parce que ce sont les décisions de Dieu même. Par conséquent, lorsque vous croyez devoir agir, entrez en conflit avec vos supérieurs, résistez-leur, sinon vous serez un scandale pour le monde, vous souillerez devant le monde le caractère chrétien. Si un prédicateur de retraite s'avisait de prêcher une telle doctrine, nous pouvons affirmer sans crainte qu'on le renverrait à l'étude des bons auteurs et qu'on le prierait d'écouter un peu lui-même la voix de sa conscience. Car enfin Fogazzaro n'a peut-être pas pensé que les supérieurs ont, eux aussi, une conscience, une conscience « où Dieu parle », et que les inférieurs n'ont pas le monopole de l'infaillibilité dans la recherche du bien et dans l'action contre le mal. La théologie ancienne, surannée, disait : « En cas de conflit, suivez les indications de vos supérieurs, ce sont eux qui porteront devant Dieu la charge la plus lourde. » Et d'ordinaire ce principe suffisait à résoudre les difficultés les plus grandes, quand il s'agissait de la recherche positive du bien. Et si le supérieur vous engage à faire le mal, alors, résistez et recourez aux supérieurs plus haut placés dans la hiérarchie. Par ce recours à l'autorité, vous assurerez les droits de votre conscience et de votre liberté.

Ici, il ne s'agit pas de faire le mal, Benedetto n'est pas invité à voler des biens d'Église ou à manquer à ses devoirs, il discute seulement les conditions de son apostolat. Et il aurait été beaucoup plus sympathique et beaucoup plus près du

Christ, s'il avait suivi les conseils de la théologie des Pères du désert au lieu de suivre les conseils de Giovanni Selva.

Mais hélas ! Benedetto ne demande guère des conseils qu'à ceux qui lui plaisent. En cela, comme ailleurs, il est bien le précurseur de ces écrivains catholiques qui ne donnent pas toute la mesure de leurs bonnes intentions, précisément parce qu'ils fuient des influences capables de modifier les erreurs de leur jugement et les impatiences de leur volonté. Ainsi Benedettto veut bien obéir au Christ, mais il ne veut pas obéir aux disciples. Et nous avons peur qu'il ne soit logique jusqu'au bout et qu'il ne veuille pas obéir à l'Église. Sans doute Dom Clément est là et timidement il dit à Benedetto. « Prends garde qu'on peut aussi se tromper sur la volonté du Christ. » Et Fogazzaro ajoute : « Le cœur de Dom Clément ne tenait pas tout à fait le même langage ; mais les paroles imprudentes et indisciplinées de ce cœur furent arrêtées avant de franchir les lèvres. » (p. 196). Est-ce la conscience qui arrêta ces paroles? Fogazzaro ne le dit pas. Mais nous serions curieux de le savoir, car, ou bien nous aurions-là le conflit de deux consciences, celle du Saint et celle de son directeur; ou bien nous verrions Dom Clément se mettre d'accord avec Benedetto et pour cela il étoufferait en lui la voix de Dieu et manquerait de courage moral. Ce détail suffit à montrer la fragilité de cette théologie qui met trop en avant le sens personnel, lui subordonne l'action de Dieu et se trouve embarrassée en constatant à la fin que ce Dieu n'a que des opinions humaines. Le Saint pouvait se contenter de dire : il ne faut pas perdre le sentiment de notre responsabilité personnelle, lorsque nous obéissons; il ne faut pas croire que les supérieurs doivent anéantir en nous toute initiative, toute spontanéité, et prendre la place de Dieu dans nos âmes. Mais en exagérant sa pensée, le Saint lui a donné une nuance d'orgueil. Ce n'est plus de la fierté chrétienne, c'est de l'indépendance selon la méthode des illuminés ou des révoltés, qui ont tous plus ou moins prétendu que leur conscience en conflit avec leurs supérieurs, était inspirée par Dieu, au-dessus de toutes les autorités humaines, au-dessus de tout ce que les âmes vulgaires croyaient être la vérité et la justice.

Enfin, il nous reste à signaler une opinion très étrange sur la vie en l'autre monde. Dans ce chapitre que Fogazzaro a intitulé « le Saint », une femme s'approche de Benedetto et lui demande : « Par pitié, comment vous représentez-vous l'autre vie? Croyez-vous que l'on puisse y retrouver les personnes que l'on a connues dans la vie présente? » « Je crois, répondit-il gravement, que, jusqu'à la mort de notre planète, l'autre vie sera pour nous un grand et continuel travail sur elle, et que toutes les intelligences qui aspirent à la vérité et à l'unité s'y retrouveront ensemble à l'œuvre. » Le roman ajoute. Les souliers ferrés du muletier résonnèrent près de là sur les cailloux. La femme dit : « Adieu » ! Cette fois les larmes altéraient sa voix. Benedetto lui répondit : « A Dieu » ! (p. 216).

Et nous demeurons stupéfaits, et nous admirons cette femme du peuple qui ne demande rien de plus, ayant appris que « l'autre vie sera pour nous un grand et continuel travail sur notre planète ».

Si quelque théologien avait été là, il se serait montré plus difficile, il aurait demandé : « Mais en quoi diffère la vie future de la vie présente, puisque maintenant nous nous livrons au travail sur notre monde pour y faire régner la vérité et l'unité? Faudra-t-il donc recommencer à souffrir? Et pourquoi ne parlez-vous pas de la vision de Dieu? Ce sont peut-être des doctrines trop anciennes? Vous, Saint moderne, vous avez une formule nouvelle de la béatitude. Mais, de grâce, prouvez-moi que vous avez raison. Vous aimez la critique, vous voulez recourir aux sources ; où donc avez-vous puisé cette théorie du bonheur éternel, ou plutôt cette théorie du bonheur qui ne sera vraie qu'autant qu'existera notre planète? Car, enfin vous admettez la mort de notre planète. Que ferons-nous quand nous ne pourrons plus travailler sur elle avec toutes les intelligences qui aspirent à la vérité et à l'unité. Et d'abord, voudrez-vous me dire ce que vous entendez par la vérité et l'unité? S'agit-il de cette vérité que Jésus-Christ est venu enseigner aux hommes? S'agit-il de cette unité qui se forme par l'adhésion à la doctrine du Christ et de l'Église? »

Mais Benedetto n'est plus là pour nous répondre. Et le théologien demeure perplexe ou plutôt revient à la doctrine

de l'Évangile et de la Tradition sur la vision béatifique et le bonheur de retrouver près de Dieu ce que nous avons aimé sur la terre et ce qui peut demeurer encore dans l'autre vie l'objet de notre amour.

En quittant Yenne, Benedetto se rendit à Subiaco, dans la maison de Giovanni Selva. Là se complète son éducation sous la direction du Maître que Fogazzaro appelle « le plus légitime représentant italien du catholicisme progressiste » (p. 4). Noémi, écrivant à Jeanne Dessalle, disait de Benedetto : « Toutes les fois que je l'ai entendu parler des dogmes avec Giovanni, ce n'était jamais pour discuter les différences entre Église et Église ; c'était plutôt pour expliquer certaines formules de la foi et pour montrer la grande lumière qui en jaillit, lorsqu'on les développe d'une certaine façon. » (p. 222).

***

Bientôt ce fut à Rome que Benedetto entreprit de développer la docrtine catholique « d'une certaine façon ». Dans une chambre de la Via della Vite, devant un auditoire composé en grande majorité d'étudiants, il expose sa théorie sur la vie de l'Église, et sur le renouvellement de sa jeunesse. Les étudiants se plaignent de la prudence de l'Église, de cette prudence qui semble gêner l'essor de l'esprit. Et ils voient dans cette prudence la preuve que l'Église n'a plus confiance en elle-même. Benedetto ne s'attarde pas à leur répondre que la prudence est une vertu, même quand il s'agit de la recherche de la vérité. Il ne s'attarde pas à leur répondre que le Christ lui-même, la source de la vérité, a réfréné les ambitions excessives et a donné aux Pasteurs la mission de paître les brebis. Benedetto n'a que faire de cette « théologie officielle », c'est le nom sous lequel il la désigne (p. 236). Dans une parabole, il cherche à insinuer sa pensée, sans trop la découvrir. La vérité catholique, c'est de l'eau qui court dans un sous-sol, où elle est délicieuse ; mais quand elle arrive en haut et qu'elle a séjourné dans le bassin qui la recueille, elle devient mauvaise, désagréable au goût. Et le Saint explique suffisam-

ment que la hiérarchie dans l'Église est cause de tout le mal, de tous les malentendus. C'est elle qui retient l'eau vive et qui la rend désagréable. Et c'est, au contraire, du fond de tout cœur chrétien que peut jaillir l'eau vive de la source même, de la vérité même (p. 234-235.). Nous avions pensé jusqu'à présent que l'Église visible, que l'Église enseignante avait quelque part dans notre éducation intellectuelle au point de vue surnaturel. Pas du tout ; l'Église enseignante ne nous donnera que de l'eau mauvaise, une « théologie officielle ». Et depuis longtemps le catholicisme serait mort, je dirais volontiers, empoisonné par la hiérarchie, si la société laïque n'était pas là, perpétuellement en contact avec la réalité, perpétuellement réagissante sur la tradition. C'est donc la société laïque qui sauve l'Église et entretient la vie en elle.

Voilà en quelques mots ce que Benedetto a voulu dire pour rassurer les esprits qui doutaient de la vitalité de l'Église. Il eût été plus simple de leur dire : Il y a à Rome des Églises protestantes où vous trouverez l'eau pure que vous désirez. Ne demandez pas au catholicisme d'étancher votre soif, car le catholicisme est une religion d'autorité, le catholicisme vous impose la soumission au Souverain Pontife et aux Évêques, le catholicisme a besoin de la hiérarchie comme d'un organe essentiel. Puisqu'il vaut mieux pour vous que l'eau se perde au hasard et que vous ne pouvez souffrir qu'elle soit canalisée, cherchez hors du catholicisme.

Mais, fort heureusement, la théologie du « Saint » est illogique. « Comprenez-moi bien, dit-il, je ne juge pas la hiérarchie; je reconnais et j'honore l'autorité de le hiérarchie, je dis uniquement que l'Église n'est pas la hiérarchie seule. » Mais enfin, ou Benedetto a parlé pour ne rien dire, ou bien, comme le faisait tout récemment un écrivain des *Études*, l'on peut légitimement conclure de ses paroles que la hiérarchie n'est qu'un appareil enregistreur de la pensée laïque et que la vérité dogmatique doit suivre toutes les fluctuations de la philosophie, tous les caprices de la critique, et les vicissitudes des théories scientifiques. (*Études* du 5 décembre 1906, p. 616).

Après avoir posé un principe téméraire qui semble ruiner la constitution de l'Église, Benedetto ne parle plus

que vaguement de « certaines doctrines surannées », de « certains décrets des congrégations romaines », de « certaines visées du gouvernement d'un Pontife » (p. 236), « des Scribes et des Pharisiens, des Anciens et des Princes des Prêtres zélés contre les nouveautés » (p. 237). Tout cela, nous le savions depuis longtemps, nous savions qu'il y a dans la théologie des opinions libres ; dans le recueil des décrets des congrégations romaines, quelques décisions qui ne sont pas destinées à vivre toujours; nous savions qu'il y aura de tout temps des Pharisiens qui se scandaliseront d'une découverte. Mais, vraiment c'est rabaisser étrangement le rôle de la hiérarchie et de la « Théologie officielle » que de les enfermer dans des séries de procédés étroits et mesquins pour comprimer la vie de l'Église et la vie de la vérité. C'est donner une idée fausse de la constitution de l'Église. Et j'aime mieux entendre Benedetto avouer humblement que personne n'est sans défaut, que s'il y a des Pharisiens dans les partisans de la « Théologie officielle », dans le camp du catholicisme militant, c'est-à-dire progressiste, on n'est pas sans péché. « Dans ce camp-là, ajoute « le Saint », on s'est enivré de l'idée du moderne. Le moderne est bon, mais l'éternel est meilleur » (p. 237). Si Fogazzaro s'était contenté de prendre ses inspirations dans cette petite phrase, il n'aurait pas tant médit du passé et du présent. Car, si le moderne est bon, si demain peut nous apporter un peu d'espérance et de vie, l'éternel est meilleur, l'éternel qui comprend à la fois le passé, le présent et l'avenir.

J'ai dit que la théologie du Saint était illogique. Ses inconséquences se révèlent pratiquement dans l'entretien mystérieux avec le Souverain Pontife. Quelques critiques y ont vu une scène inconvenante. Il leur semble que Benedetto tient au Pape « le langage, non d'un fils respectueux, mais d'un révolté ». Cependant, c'est le Pape lui-même qui, relevant Benedetto à genoux devant lui commande : « Dis librement ce que l'Esprit te suggère » (p. 268). Or, Benedetto ne parle pas en révolté et c'est précisément ce qui m'étonne. Il devrait être plus violent, mais il a peur de l'hérésie et du schisme et il prétend lui-même que l'hérésie et le schisme ne serviraient pas sa cause. Il s'est contenté d'émettre des idées qui préparent

l'hérésie ou le schisme, puis il recule et proteste de sa soumission. Encore une fois c'est une heureuse inconséquence.

Sans doute, il trouve que l'Église est malade (p. 269) ; mais il explique cette parole en affirmant que tout n'est pas parfait dans l'Église, ce que personne ne conteste, puisque l'Église est composée d'hommes imparfaits. L'esprit de mensonge peut momentanément dominer quelques-uns de ses prêtres, l'esprit de domination et d'avarice peut troubler des âmes, l'esprit d'immobilité peut arrêter des intelligences. Nous ne pouvons pas interdire à Benedetto de proclamer ce que tous les chrétiens éclairés et pieux constatent et déplorent. Mais « le Saint » exagère, assombrit le tableau, il est pessimiste à outrance. Ceux qui n'acceptent pas ses théories sur l'évolution dogmatique, ceux qui attachent trop d'importance « à certaines formules de vérité » (p. 270), sont possédés par l'esprit de mensonge. En d'autres termes, ceux qui ne pensent pas comme Giovanni Selva, Benedetto et leurs amis n'ont pas l'esprit de vérité. Le Pape est averti, il ne faut pas que l'Index ou le Saint-Office condamne les amis de Selva; il faut, s'ils sont prêtres, en élever quelques-uns à l'épiscopat, en faire entrer quelques-uns dans le sacré collège (p. 271). Je n'invente rien. C'est Benedetto lui-même qui donne ces conseils pratiques pour la réforme de la hiérarchie et pour honorer en même temps les hommes où n'a pas pénétré l'esprit de mensonge.

Même exagération au sujet du second esprit malin que signale Benedetto dans son discours au Pape, l'esprit de domination qui s'est emparé du clergé. J'espère que Fogazzaro ne soupçonne pas notre enseignement sur la liberté des âmes dans leur marche vers Dieu. Un conseil, une direction donnée par un prêtre ne révèle pas l'esprit de domination. Mais il parle d'autres détails qui concernent la discipline. Et sur ce point quoi qu'on fasse il y aura toujours des discuteurs qui crieront à la tyrannie aussitôt qu'on leur donnera une ligne de conduite peu conforme à leurs désirs.

Le troisième esprit malin qui désole l'Église, c'est l'esprit d'avarice. Là encore la théologie n'a pas à intervenir. Les faits suffisent à réfuter Benedetto. Ce n'est pas un esprit d'avarice qui soutient le zèle du prêtre catholique. Et Fogaz-

zaro doit penser maintenant que si l'amour de l'argent n'a pas plus de pouvoir sur les autres églises du monde qu'il n'en a eu sur le clergé de France, les théories de Benedetto sont pour le moins exagérées et suspectes. Le Souverain Pontife avait plus de confiance en ses prêtres parce qu'il les connaissait mieux et il nous écrivait il y a quelques jours seulement (6 janvier 1907): « Si, *sûr d'avance de votre générosité magnanime*, nous n'avons pas hésité à vous dire que l'heure des sacrifices avait sonné, c'est pour rappeler au monde, au nom du Maître de toutes choses, que l'homme doit nourrir ici-bas des préoccupations plus hautes que celles des contingences périssables de cette vie et que la joie suprême, l'inviolable joie de l'âme humaine sur cette terre, c'est le devoir surnaturellement accompli coûte que coûte et par là même, Dieu honoré, servi et aimé malgré tout. »

Voilà la parole du Pasteur qui connaît ses brebis. « Le Saint » de Fogazzaro, attache trop d'importance à quelques travers de mendiants italiens. Quand on parle de l'Église, il faut regarder plus haut et ne pas oublier la somme de dévouements, de sacrifices, que les âmes sacerdotales mettent au service du peuple par amour pour Jésus-Christ et sans espoir de récompense humaine.

Enfin, le quatrième esprit malin est l'esprit d'immobilité. Ici, nous retrouvons la théologie. Et sous de phrases qui semblent d'abord inoffensives perce l'irritation du Saint contre la prudence de l'Église catholique. L'Église a en effet défini, au concile du Vatican, qu'il faut retenir à jamais le sens des dogmes sacrés, ne jamais s'en écarter sous prétexte d'une intelligence plus élevée. Et le Concile ajoutait : « Qu'il y ait donc accroissement, qu'il y ait progrès large et intense dans l'intelligence, la science et la sagesse de chacun et de tous, de l'homme considéré individuellement et de l'Église tout entière, suivant le développement des âges et des siècles ; mais que ce soit exclusivement dans son genre, c'est-à-dire dans le même dogme, le même sens, le même sentiment. » Mais Benedetto trouve que l'Église ne va pas assez vite, qu'elle conserve des choses impossibles à conserver. Et il prononce cette parole odieuse : « Tous les cléricaux, Saint-Père, et même

tous les hommes religieux qui sont aujourd'hui opposés au Catholicisme progressiste, auraient fait crucifier Jésus de bonne foi au nom de Moïse. Ils sont idolâtres du passé. » (p. 274). L'hypothèse est bizarre, l'insinuation est injuste. Et il suffit de connaître l'Évangile un peu mieux que ne le connaît Benedetto pour savoir que Jésus fut crucifié, non pas par les idolâtres du passé et au nom de Moïse, mais par des renégats du passé, par des hommes qui avaient transformé la Loi et les Prophètes et qui avaient remplacé la doctrine de de vérité par des opinions humaines. C'est le Christ lui-même qui leur a fait ce reproche que nous rapporte saint Marc (VII-7 et 13). « Vous enseignez des doctrines qui sont des opinions humaines. Vous anéantissez la parole de Dieu par les traditions que vous enseignez. » Voilà le résultat de l'évolution telle que la voudraient les amis de Giovanni Selva. La Loi et les Prophètes conduisaient à Jésus-Christ. Mais la Loi et les Prophètes c'était le passé. Le Pharisaïsme, c'était le progrès sur la loi. Les Pharisiens ne disaient-ils pas : « Un savant est plus grand qu'un Prophète »; « On est plus coupable d'agir contre la parole des Scribes que contre celle des Écritures? » (Mishna Sanh, XI-3). Les hommes qui parlent ainsi sont au delà de la Loi et des Prophètes, ce ne sont pas des « idolâtres du passé ».

D'ailleurs, Benedetto montre bientôt ce qui le préoccupe. Ce n'est pas le progrès du dogme « *in eodem sensu eademque sententia* ». « Contre l'esprit d'immobilité, dit-il, je supplie Votre Sainteté de ne pas souffrir que l'on mette à l'Index les livres de Giovanni Selva. » (p. 275.) Toujours cette prétention de gouverner l'Église par des méthodes nouvelles, par des théories infaillibles, à l'abri de tout soupçon, et contre lesquelles l'Église n'a pas le droit de se défendre et de défendre les âmes qui lui donnent leur confiance ! Si l'esprit de l'Église était un esprit de progrès tel que l'entend Benedetto, depuis longtemps les présomptueux et les imprudents auraient accompli leur œuvre de destruction.

Le catholicisme progressiste de Benedetto aurait une influence excellente s'il se contentait de réveiller les esprits, d'exciter le zèle des apologistes, de les pousser en avant sur le terrain où se livrent les batailles contre les erreurs modernes.

Qu'il s'élève tant qu'il voudra, contre les ignorants qui, sans vouloir étudier, tranchent toutes les questions et ne représentent en définitive que l'immobilité de la paresse et non le respect du passé. Qu'il aiguillonne les âmes dans leur effort moral pour s'élever jusqu'à Dieu ! Qu'il les rende plus désintéressées, plus pures, plus chrétiennes ! A ce catholicisme progressiste nous appartenons tous. C'est le catholicisme progressiste de notre Église, celui que le Souverain Pontife recommandait naguère.

Mais Benedetto ne saurait nous inspirer confiance, parce que s'il a de bonnes intentions, des phrases délicates, ardentes, il a aussi des prétentions insupportables, il exagère ses critiques, il les pousse jusqu'à l'invraisemblance, il est paradoxal et inconséquent. Lorsque j'ai commencé à étudier sa doctrine, j'espérais y trouver un peu d'unité et de libéralisme. Et j'ai vu qu'en dehors de ses allusions à l'évolution des dogmes, qui présentent quelque intérêt, il s'attarde à des affirmations téméraires, dictées, ce semble, par le seul plaisir d'être à côté de l'enseignement de l'Église. J'ai constaté d'autre part que ce « libre chevalier du Saint Esprit » manquait souvent de libéralisme et ne rendait pas assez justice à ses adversaires. Les détails que Fogazzaro a multipliés pour faire ressortir la physionomie « du Saint » accentuent encore ce défaut de libéralisme. On prête aux ennemis de Benedetto des desseins farouches, des procédés hypocrites, une intransigeance scélérate, comme par exemple lorsqu'on met en scène, à Yennne, un ecclésiastique qui conseille de ne pas porter le Saint-Viatique à un mourant, parce que ce mourant est étendu dans le logement de Benedetto (p. 185). Personne ne vous fera croire que ces décisions brutales sont inspirées par « la théologie officielle ».

« Le Saint » a des accès de fièvre. Il en meurt. Et l'on a cette impression que, durant toute sa vie, je ne dis pas sa vie coupable, mais durant toute sa vie pénitente, il a manqué de calme, de tranquillité d'âme. Il ne goûtait pas assez les leçons et les doctrines du passé. Or, c'est le passé qui repose, qui donne les certitudes les plus douces et les plus fortes. On risque sans doute de s'endormir dans cet état de bien-être. Mais l'on se tient éveillé, si l'on veut, en tendant les mains vers

l'avenir, et l'on vit sans précipitation et sans trouble. Benedetto est troublé ; autour de lui on s'irrite, on fait entendre des paroles imprudentes. Ce sont des prêtres, ce sont des laïques qui affirment comme certaines des opinions douteuses. Dans leur enthousiasme naïf pour l'Église de demain, ils disent que « l'âme ne saurait vivre des formules desséchées, que la science peut de lueurs nouvelles éclairer la religion ancienne, la libérer des limites avares qui restreignent l'horizon de Dieu » (Scotti, dans un art. du *Secolo* xx°, Milan). Mais ils ne savent pas que la foi ne saurait s'affranchir des formules, sans devenir quelque chose d'impalpable, d'insaisissable. La foi a besoin d'une parole humaine pour s'exprimer. Et en s'exprimant elle posera toujours « ces limites avares qui restreignent l'horizon de Dieu. » Dieu seul a un Verbe infini. Les hommes se servent et se serviront des formules, si imparfaites qu'elles soient, pour exprimer leurs idées religieuses, pour les transmettre, pour les défendre ; sinon ces idées se perdraient bientôt comme une vapeur légère, et le sentimentalisme triompherait de la puissance logique de la raison.

Et parce que « le Saint » concrétise en sa personne une doctrine vague, imprécise, des tendances plutôt que des idées, il a une physionomie très difficile à caractériser ; il est lui-même une tendance plutôt qu'un homme. Lorsqu'il se place sous l'influence générale de l'Évangile et qu'il est très chrétien dans ses paroles et dans ses actions il n'attire pas à lui, il ne donne pas le goût de la vertu. Il ne ressemble à aucun des Saints que l'Église a placés sur ses autels. Ce ne serait pas une raison suffisante de nous éloigner de lui et de le traiter comme un publicain. Mais il fait travailler notre intelligence et ne s'adresse pas à notre volonté. Il fait de nous des raisonneurs, des critiques, des mécontents. Enfin, il nous enseigne des doctrines dangereuses. Voilà pourquoi, sans doute, le livre de Fogazzaro a été mis à l'Index. L'on aurait eu peut-être plus d'indulgence pour un chrétien vulgaire, essayant timidement de faire un peu de théologie, et émettant quelques opinions erronées à travers les pages d'un roman. Le monde catholique n'aurait pas écouté avec le même intérêt. Les doctrines douteuses ou fausses n'auraient pas eu le même retentissement. Mais

ici, elles sont présentées par un homme se disant « le libre chevalier du Saint-Esprit ». Elles se fondent quelquefois dans une nuance mystique, séduisante pour des âmes simples. Elles sont accompagnées de critiques injustes qui blessent la dignité de l'Église. Pour ces motifs et pour d'autres encore, la congrégation de l'Index a jugé le roman de Fogazzaro comme un livre dangereux !

D'ailleurs le Saint, le vrai Saint, tel que le christianisme le forme depuis longtemps, n'appartient pas *avant tout* à une école. Il ne se sanctifie pas en réalisant l'idéal d'un parti. Or Benedetto est préoccupé d'être avant tout un Saint très libéral. Et cette préoccupation nuit à sa sainteté. Il y a bien longtemps que saint Paul l'en avait averti (I Cor., III, 4). Quand l'un dit : Moi, je suis à Paul ! et un autre : Moi, je suis à Apollos ! l'orgueil et l'erreur se glissent facilement dans les esprits. Il faut chercher ailleurs ce qui grandit les âmes, les fortifie et les rapproche de Dieu. Il faut être au Christ et à son Église avant tout et pour toujours ! Et c'est bien là notre grande préoccupation dans notre Église de France, persécutée et calomniée. Nous comprenons que les erreurs doctrinales seraient plus dangereuses que jamais, et d'autres part les questions d'écoles, sans retentissements sur la vie morale, nous apparaissent comme de petits épisodes dans une histoire, non pas romanesque, mais vécue et tragique, l'histoire des luttes de la conscience catholique en notre patrie, pour défendre les droits de la justice et de la liberté.

Aussi Fogazzaro (s'il vient parmi nous, comme on l'annonce) y trouvera, je l'espère, une inspiration meilleure. Le Saint qui nous intéresse, nous émeut et nous encourage n'est pas celui qui s'irrite et discute passionnément contre les tendances des congrégations romaines, le Saint qui nous intéresse, nous émeut et nous encourage, c'est celui qui affirme hautement sa foi contre l'athéisme et l'anarchie doctrinale, celui qui obéit avec simplicité, avec amour, celui qui prodigue son dévouement au Souverain Pontife et aux Evêques, celui qui est toujours prêt à travailler sans murmure et à se sacrifier pour Jésus Christ !

L. PÉRIER.

SAINT PIE V

D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION (1)

La grande figure du Pape dominicain, que les souvenirs glorieux de Lépante et du Rosaire rendent si cher à la chrétienté, attend la biographie définitive que retardent peut-être l'abondance même et la dispersion des documents qu'il faudrait rassembler et mettre en œuvre pour qu'elle fût digne de lui.

L'ouvrage estimable de M. de Falloux est trop antérieur à l'exploration méthodique des archives européennes, celui de Mendham est vicié par le fanatisme protestant ; M. Pastor nous donnera sans doute plus tard la continuation des études consciencieuses qui renouvellent l'histoire du Saint-Siège depuis Martin V, mais il en est à Léon X, et l'intervalle qui sépare son dernier volume de l'avant-dernier ne nous permet guère d'espérer le prompt achèvement d'une entreprise aussi vaste (2).

On doit donc remercier M. le professeur Spezi, que sa connaissance étendue des choses romaines, jointe à une obligeance toujours courtoise et empressée, rend capable de seconder fort à propos les habitués de la Bibliothèque nationale Victor-Emmanuel, d'avoir composé en une centaine de pages une esquisse très vivante de cette noble physionomie pontificale. Cette biographie, l'auteur le déclare, n'est pas une apologie, mais plutôt une étude de caractère; rien de réconfortant, à

(1) *Pio V e i suoi tempi, per il prof. Pio Spezi.* — In-12, 105 p. — Rome, 1805. (N° 37 de la collection *Fede e Scienza*, chez Pustet.)

(2) Cependant nous croyons savoir que la seconde moitié du t. IV (d'Adrien VI à Paul III) paraît-a bientôt.

notre époque de volontés anémiques, comme le spectacle et le contact de ces fortes individualités du XVIe siècle, si puissantes pour le bien lorsqu'une discipline sévère les a pétries de bonne heure, si puissantes, hélas! pour le mal, lorsqu'elles s'inspirent des leçons de Machiavel ou des exemples de César Borgia.

La famille Ghislieri était sortie de Bologne avec les partisans des Visconti de Milan, lorsqu'une réaction violente suivit l'assassinat d'Annibal Bentivoglio, chef de la faction victorieuse. C'était en 1445, et la docte Bologne perdait ainsi l'une de ses plus nobles maisons, puisque les Ghislieri prétendaient remonter à un patricien de Constantinople, venu au Ve siècle en compagnie de saint Pétronius, l'évêque protecteur de la cité.

A en croire une tradition curieuse, mais peu autorisée, un Ferrante Ghislieri aurait émigré en Lorraine, au début du siècle, et se serait allié avec la famille de Jeanne d'Arc.

On en rencontre plus tard à Vicence, à Sienne, à Pistoie, à Ferrare, à Bosco (diocèse de Tortone, province d'Alexandrie); c'est là que naquit le futur Pape (17 janv. 1504), fils de Paul Ghislieri et de Domenica Augeria; un de ses oncles s'était établi à Rome, où il partait le nom de Consiglieri ; saint Pie V obligera les descendants de celui-ci à reprendre le nom primitif.

Nobles, mais pauvres, les parents de Michel le destinaient à un métier manuel ; deux Dominicains traversant Bosco, remarquèrent sa mine éveillée, son désir d'études, et le conduisirent au couvent voisin de Voghera, puis à celui de Vigevano ; dès l'âge de quinze ans (1519) il entrait dans l'Ordre, poursuivait à Bologne ses études théologiques et recevait en 1528 le sacerdoce, à Gênes, par obéissance. D'abord professeur de philosophie, il passe ensuite à la chaire de théologie du couvent de Pavie, qu'il occupa seize ans avec un succès extraordinaire.

Prieur de Vigevano, de Soncino, d'Alba, délégué au Chapitre général de Parme, où il soutint des thèses publiques contre l'hérésie luthérienne, il mérita d'être comparé, jeune encore, à saint Bernardin de Sienne ; le célèbre marquis del Vasto, Alphonse d'Avalos, gouverneur espagnol de Lombardie, fit de lui son aumônier et son confesseur, et il prit résidence à Côme en qualité d'inquisiteur provincial.

C'est à pied qu'il faisait habituellement le trajet de Côme

à Milan (vingt milles) lorsque sa charge l'appelait chez le gouverneur.

On se figure volontiers, malgré la fin tragique d'un Bienheureux Pierre de Castelnau ou d'un saint Pierre Martyr, les inquisiteurs sous l'aspect de chiens farouches dévorant des brebis sans défense ; les rôles étaient quelquefois renversés, nous allons le voir : un marchand de Côme voulant expédier à Modène et à Vicence des livres hérétiques imprimés clandestinement au pays de Grisons, Michel Ghislieri retint le ballot suspect ; le colporteur profita de la vacance du siège de Côme pour extorquer au vicaire capitulaire un laisser-passer; celui-ci, excommunié avec tout le Chapitre par l'Inquisiteur, cité devant le Saint-Office romain, souleva le peuple, et Ghislieri, assailli en pleine rue à coups de pierres, se réfugia dans le château de Bernard Odescalchi ; plusieurs seigneurs accoururent, l'accablant de reproches, et le comte della Trinità le menaça de le jeter dans un puits.

Ferdinand de Gonzague qui commandait alors à Milan, l'assigna en sa présence et voulut le mettre en prison ; c'était servir les desseins de Dieu, car Michel Ghislieri fit appel au jugement de ses supérieurs, et gagna Rome (1550), où il se vit bientôt apprécié par le cardinal préfet du Saint-Office ; c'était Jean-Pierre Caraffa, alors occupé d'organiser avec saint Gaétan de Thienne l'ordre des Théatins.

Rentré en Lombardie avec ses pleins pouvoirs, notre dominicain triompha du Chapitre de Côme, se rendit deux fois à pied, au centre de la propagande hérétique, Coire, chef-lieu des Grisons, et ne craignit point d'intenter un procès à l'évêque de Bergame, Victor Soranzo ; tout cela en une année, car à la mort du commissaire général du Saint-Office, Caraffa lui confiait cette charge et le fixait à Rome. Il la garda même après son élévation à l'évêché de Sutri et Nepi, qui fut un des premiers actes de son protecteur, devenu pape en 1555, sous le nom de Paul IV.

Le saint religieux n'avait accepté l'épiscopat qu'avec répugnance, et il conjurait le Saint-Père de le renvoyer à son humble cellule, mais celui-ci répondait : « Je veux te mettre au pied une chaîne qui, même après ma mort, t'empêchera

de rejoindre ton couvent », et sans l'avertir davantage, il le créa cardinal (15 mars 1557).

La surprise et l'émotion ôtèrent à tel point la parole au nouveau *porporato*, que ses collègues durent en sa place remercier le Pape; il va de soi qu'il ne changea rien à ses rigides habitudes monastiques; l'austérité n'excluait pas chez lui la bonté la plus humble et la plus délicate : on raconte qu'il ouvrait lui-même la porte de son antichambre afin de ne pas déranger ses domestiques à l'heure de la sieste ou du repas. Ennemi du népotisme, il répondait à sa nièce qui lui recommandait un sien beau-frère : « Les bénéfices ne s'accordent point à la chair et au sang, mais à la vertu et au mérite. Dieu m'a fait la grâce de rester indemme jusqu'ici de ce triste commerce; ne croyez pas que dans ma vieillesse je veuille charger ma conscience d'aussi criminelles intrigues. »

Conseiller intime de Paul IV, le cardinal d'Alexandrie (il portait ce titre par humilité) ne pouvait jouir au même degré de la confiance de son successeur Pie IV, et en juin 1560, il était transféré au siège de Mondovi; après une station aux bains de Lucques, il gagne Gênes par mer, en compagnie du jeune Philibert de Savoie; la paix de Cateau-Cambrésis venait de rendre à ce prince, allié de l'Espagne, ses états longtemps occupés par la France; il avait épousé Marguerite, fille de François Ier, la protectrice de Ronsard (1). Le cardinal séjourna peu à Mondovi, il institua cependant à Bosco ce couvent dominicain qui fut illustré, au XIXe siècle, par le noviciat de Lacordaire et de ses compagnons.

Mais, dès 1561, le cardinal Borromée réclamait sa présence à Rome pour l'aider à diriger la marche du concile de Trente; les deux saints contribuèrent puissamment à l'heureuse issue

(1) L'avocat Fanchiotti, dans un travail intitulé « *I Principi di Savoja negli Archivi Inglesi* », publie de cette année 1560 une pièce curieuse tirée de la collection Sloane, du British Museum. (N° 1421). C'est la *canzone* d'un poète anonyme en l'honneur de l'ânesse qui guérit la Sérénissime Duchesse, alors malade à Nice. Une miniature du manuscrit représente Marguerite, suivie de deux dames, offrant une monnaie d'or à l'ânesse, qui agenouillée, porte au cou une couronne ! En haut, sur une colline, à l'imitation de la louve du Capitole, figure une autre ânesse, appuyée contre un monument, avec cette légende : *Servata Domina*.

de cette grande affaire, et Ghislieri montra qu'il n'épousait point toutes les préventions de Paul IV, en faisant nommer premier légat du Concile l'illustre cardinal Morone, qu'un injuste soupçon d'hérésie avait jeté sous le règne précédent au château Saint-Ange.

Son indépendance apostolique eut occasion de s'affirmer avec non moins d'éclat lorsqu'il s'agit de la réforme disciplinaire décrétée par le Concile. L'un des abus les plus scandaleux de l'époque était la nomination d'adolescents de famille princière à la dignité cardinalice; incapables de se plier aux justes exigences de l'opinion catholique, le grand-duc de Toscane et le duc de Mantoue sollicitaient alors la pourpre, le premier pour son frère, Ferdinand de Médicis, âgé de treize ans, le second pour Frédéric de Gonzague, qui n'en avait pas vingt-deux.

Les représentations de Ghislieri ne réussirent pas à empêcher ces promotions regrettables, mais il n'hésita pas à refuser les remerciements de l'ambassadeur du grand-duc, et à déclarer sans ambages qu'il avait combattu les désirs de ce prince.

Pie IV l'écouta mieux lorsque Charles IX voulut que la légation d'Avignon fût enlevée au cardinal Farnèse et confiée au frère du roi de Navarre, ce cardinal de Bourbon qui devait être le Charles X de la Ligue. Les huguenots, si remuants dans le Midi, auraient vu dans cet acte un encouragement pour leurs desseins.

Le Pape refusa donc de céder au désir du roi, mais il diminua les prérogatives du grand-inquisiteur en se réservant la haute direction du Saint-Office et en la déléguant à un comité de quatre cardinaux ; Ghislieri fut même privé du logement qu'il occupait au Vatican, et, il eût regagné Mondovi sans une attaque du mal de la pierre, qui faillit l'emporter, à la fin de 1564; déjà le saint homme avait dicté l'épitaphe du tombeau qui l'attendait dans l'église de la Minerve (celle de son titre), et prescrit d'expédier à Gênes son modeste mobilier; cet envoi tomba entre les mains des pirates.

Sur ces entrefaites, Pie IV, sollicité de conserver au Sacré-Collège la présence habituelle d'un de ses membres les plus éminents, interdit le départ de Ghislieri ; le cardinal Bozzato

déclarait en effet que l'avis du sage dominicain l'emportait sur celui de tous ses collègues ensemble, et le cardinal de Sanseverino (Giulio-Antonio Santori) lui a rendu, par écrit, un témoignage non moins honorable.

La vénération qu'il inspirait s'affirma bientôt d'une manière éclatante. Le conclave de 1566 (Pie IV étant mort le 8 décembre 1565) menaçait d'être laborieux et agité; l'empereur Maximilien, qui venait de remplacer son père Ferdinand, affectait une neutralité dont les protestants espéraient beaucoup ; le duc Côme de Médicis essayait cependant de le faire intervenir, par l'entremise du cardinal Delfino, ancien nonce à Vienne, et de l'ambassadeur florentin à Rome, Averardo Serristori. Catherine de Médicis aurait souhaité l'élection du cardinal d'Este, fils de Renée de France, qui venait d'être légat à Paris, et qui montrait des dispositions conciliantes vis-à-vis des huguenots ; l'Espagne était presque brouillée avec le Saint-Siègeà la suite d'un conflit de préséance entre l'ambassadeur Vargas et celui de Charles IX, qui avait eu le dessus. Requesens, successeur de Vargas, avait envoyé à Madrid, dès le 5 janvier 1565, un notable Mémoire sur l'état de la Curie, et il conseillait à son maître d'unir ses efforts à ceux de Florence et du groupe farnésien pour combattre les prétentions françaises. Mais Philippe II, consciencieux et paperassier, n'avait jamais la décision prompte, et il se ralliera d'une manière imprévue à la candidature qu'elle allait adopter le cardinal Borromée (1).

Celui-ci devait jouer un rôle décisif et honorable dans ce conclave, où dominaient les *créatures* de son oncle.

Afin de ménager les répugnances de son cousin, le cardinal Altaemps, à l'endroit d'un Pape qui serait tiré de l'ordre monastique, il avait d'abord proposé Morone, mais le seul soupçon d'hérésie lui donnait l'exclusive ; le docte Sirlet fut écarté comme trop spéculatif, et après s'être égarés un moment sur des noms plus obscurs, les suffrages combinés de Farnèse, d'Altaemps et de Morone, sous l'impulsion de saint

(1) Sur tout le détail de ces intrigues. Cf. l'ouvrage récent et documenté de M. Hilliger (Leipzig, 1891).

Charles, déterminèrent, le 7 janvier 1566, l'élection de Ghislieri ; on dut l'extraire de sa cellule, le porter dans la salle du Conclave et l'acclamer à l'unanimité, pour vaincre les résistances de son humilité. « Dans le cloître, s'écriait le nouveau pontife, vivant tout entier à Dieu et à moi-même, j'avais un ferme espoir de mon salut ; évêque et cardinal, je commençais à craindre ; aujourd'hui, je dois presque en désespérer. »

Il prit le nom de Pie V., en vue de rassurer, a-t-on dit, les parents et amis de son prédécesseur, qui pouvaient redouter les représailles du parti de Paul IV, après la terrible exécution des Caraffa. L'interrègne, si court, fut néanmoins troublé par les désordres habituels, qui valaient à ces moments d'anarchie le vocable expressif de carnaval de la canaille ; les gardes respectives des principales ambassades en donnaient souvent le signal, et à la suite d'une tentative malheureuse contre les châteaux romains, des bandes affamées se ruèrent sur diverses habitations, joignant au pillage des violences qui rappelaient l'affreuse époque du sac de 1527. L'imagination italienne a brodé de gracieuses légendes autour de l'avènement du pontife qui devait inaugurer une ère nouvelle de calme et de haute dignité : l'apôtre de Rome, saint Philippe de Néri, l'aurait prophétisé ; un prieur dominicain de la Minerve en aurait eu la vision anticipée, vision également attribuée au cardinal de Gonzague, qui mourut la veille même de l'élection ; enfin le cheval du courrier français qui portait à Paris les dépêches de l'ambassadeur se serait spontanément arrêté à Bosco jusqu'à ce que le courrier eût fait part de l'heureuse nouvelle aux compatriotes de Ghislieri.

Nous ignorons quel accueil reçut à Bosco l'élection de Pie V, mais Bologne se rappela l'origine de sa famille, et en 1568, la porte Saint-Isaïe, murée depuis l'expulsion des bannis de 1445, fut ouverte et baptisée porta Pia ; elle a disparu en 1903, atteinte d'abord par la foudre, puis abattue lorsqu'on élargit l'enceinte de Bologne.

Le plus grand miracle, dit M. Spezi, était de voir ce vieillard qui semblait achever sa carrière active, reprendre une énergie de volonté capable de soutenir son corps affaibli à travers les

labeurs incessants d'un pontificat si chargé d'affaires et d'épreuves.

Dès le premier jour, son zèle réformateur et charitable s'affirma par des actes significatifs : un usage dérivé de la sportule païenne exigeait que l'on fît à la foule, massée sur les degrés de Saint-Pierre, une distribution d'argent à la fin de la cérémonie du couronnement; sous Pie IV, l'escalier étant humide de pluie, et la presse énorme, on avait relevé après cette distribution tumultuaire, dix-huit morts et quarante blessés ! Pie V ordonna de porter les secours à domicile, et d'en réserver une partie à de nobles familles déchues; il les augmenta d'une somme de mille écus, précédemment affectée à un banquet d'apparat, servi au Sacré-Collège, aux ambassadeurs, aux notables de la Curie et de la Ville.

Une épidémie qui éclata en cette même année 1566 amena de nouvelles et intelligentes largesses; aussi le Pape pouvait-il dire à ceux qui craignaient l'effet de sa sévérité sur l'opinion : « J'ai confiance en Dieu que les Romains regretteront ma mort plus que mon avènement. »

Cette sévérité s'exerçait d'ailleurs principalement sur lui-même : gardant, jour et nuit, sa robe monastique sous l'habit pontifical, il passait quelquefois de longues heures d'adoration nocturne dans la Basilique du Vatican; il fallut l'ordre du médecin pour mêler un peu de vin à l'eau, sa boisson ordinaire, et sa table était si frugale qu'on évaluait à quatre *pauls* par jour le surcroît de dépenses ajouté à son modeste budget de cardinal.

Ceci lui donnait le droit d'exhorter les prélats de sa cour à une économie trop négligée depuis le temps des Borgia et des Médicis. La récente catastrophe des Caraffa rendait l'heure propice à l'extirpation du népotisme : dès le 29 mars 1567, la Bulle *Admonet nos* imposait à tous les cardinaux le serment de ne jamais aliéner les biens d'Eglise, de s'opposer à ce que le futur Pape en disposât d'une façon arbitraire, enfin de refuser toute dispense du susdit serment.

Si le neveu du Pape, Michel Bonelli, dominicain comme lui, fut élevé à la pourpre sur les instances du Sacré-Collège, il continua simultanément le titre et les vertus du cardinal Alexandrin.

Son cousin, Paul Ghislierif, ait prisonnier par les corsaires turcs, puis racheté, devint gouverneur du Borgo (le quartier de Saint-Pierre) et capitaine de la garde pontificale, mais un seul mensonge, révélé au Pape, lui fit perdre sa charge, et le pontife inflexible, citant son neveu au Vatican, lui intima l'ordre de quitter Rome avant que fût éteinte la chandelle alors allumée devant eux (1).

L'avocat fiscal Pallantieri s'était signalé dans le procès des Caraffa par une véhémente animosité, et quoique les victimes ne fussent guère intéressantes, Pie V fit réviser le procès, annula le premier jugement, indemnisa les héritiers, et Pallantieri mourut sous la hache. « Mieux vaut que la Curie périsse, avec tous les fauteurs d'abus, que de voir l'Eglise profanée de la sorte », répondait le Pape à ceux qui redoutaient la désaffection, suite probable de ces mesures sévères.

Hélas ! il ne réussit point, devant la coalition des intérêts les moins avouables, à éloigner de Rome le fléau de la prostitution. On dut se borner à reléguer ces malheureuses dans un quartier assez écarté, à prendre des ordonnances somptuaires toujours inefficaces, qui visaient à limiter le chiffre des dots, le nombre et l'étalage des cadeaux de noces. « Etant adonné à la contemplation, écrit un contemporain, le Pape voudrait voir tous ses sujets aussi saints que lui. » — Il serait allé jusqu'à interdire aux Romains la fréquentation des hôtelleries, ouvertes aux seuls étrangers ! La bulle *De Salute* (1er sept. 1566) mit cependant un terme à certains combats d'animaux sauvages, vestige de la brutalité païenne, où la licence des jeux se mêlait à la cruauté du spectacle.

Il était plus difficile de réprimer l'esprit satirique, si cher à la Rome de tous les temps, l'esprit des atellanes et des pasquinades.

Si Pie V y travailla, ce n'était point par vengeance personnelle, comme en fait foi l'anecdote suivante : Lorsque son ne-

(1) Ce Ghislieri aurait ensuite, à Lépante, enlevé une galère turque, et Philippe II lui aurait décerné pour cet exploit une rente de six cents écus, mais on ajoute qu'il encourut plus tard, comme meurtrier, une condamnation capitale; Naples lui offrit un asile, où il serait mort sans enfants, vers 1594, à l'âge de 55 ans.

veu devint cardinal, une inscription apparut sur un mur de Rome, avec ces trois mots « *Homo factus est* », au-dessous du nom du Pape. L'auteur de cette épigramme, un clerc espagnol, découvert et traduit en présence de celui qu'il avait offensé, s'en tira avec une simple réprimande. « Mon cher, lui dit l'humble Pontife, quand vous observerez en moi quelque défaut, je vous prie de m'en avertir, afin que je puisse m'en corriger. »

Nous ne pouvons énumérer les fréquentes ordonnances rendues contre le brigandage; cette plaie invétérée de la campagne romaine ne cessa que sous le règne draconien de Sixte-Quint.

Les Juifs confinés plus étroitement dans le ghetto à partir de Paul IV, furent exclus des villes de l'Etat pontifical, sauf Rome et Ancône, mais si Pie V jugeait nécessaire de les tenir en bride, il avait encore plus de zèle pour leur conversion : simple moine, il s'était efforcé de gagner à l'Evangile un rabbin nommé Elias Carcossi; fatigué de ses instances, le rabbin crut en finir par une boutade : « Je me ferai chrétien quand vous deviendrez Pape. » L'échéance imprévue avait sonné. Pie V appela l'Israélite, et lui donna un jour de réflexion. Le lendemain, après une nuit d'angoisse le Pape avait la joie de recevoir Elias et ses trois fils ; il baptisa le père de sa propre main, sous le prénom de Michel, adopta les enfants, et fonda même à cette occasion un asile spécial pour instruire les catéchumènes (1).

La répression de l'usure, la réforme des lois concernant les faillites et le rachat des rentes, la création d'une grande manufacture de lainages, enfin la protection donnée à l'agriculture (par exemple la défense de confisquer le bétail au moment des semailles ou d'autres travaux champêtres), complètent le tableau de l'activité économique de ce règne si court et si fécond.

La charité proprement dite occupe une large place : distributions nouvelles aux prélats méritants, dots à la nièce de

(1) On a supposé que le Paul Ghislieri mentionné ci-dessus était un de ces fils adoptifs de Pie V.



Pie IV et aux filles pauvres qui relevaient de l'archiconfrérie de l'Annonciade, sommes considérables versées au Séminaire romain, à l'hôpital du Saint-Esprit, le domaine de Conca et deux palais consacrés à la Congrégation du Saint-Office ; au couvent de Bosco, des fonds pour entretenir cinquante religieux, à l'Université de Pavie, un collège qui porte encore le nom de Ghislieri (1).

Les seules aumônes destinées en partie aux prisonniers pour dettes, n'absorbèrent pas moins de deux millions d'écus.

La splendeur artistique du règne de Pie V ne pouvait égaler celle des Médicis et des Farnèse, mais il est juste de rappeler que l'édifice universitaire de la Sapience fut achevé par ses soins, qu'il érigea l'église et le couvent des saints Dominique et Sixte du quartier de Magnanapoli, qu'il enrichit le Musée du Capitole des statues que renfermait le Belvédère du Vatican, qu'il fit dorer le vaste plafond de la Basilique de Latran. Les deux rues Alessandrina et Bonella (entre le Forum romain et le Forum de Trajan) conservent le souvenir du cardinal Bonelli.

La caserne et la chapelle de la garde suisse, l'église et l'hospice de sainte Marie Egyptienne, donnés aux Arméniens, l'hospice aragonnais de sainte Marie in Monserrato témoignent encore de la munificence du Pape ; n'oublions pas les travaux exécutés pour l'Acqua Vergine, les fortifications de Rome, d'Ancône et de Cività-Vecchia (2).

Mais c'est assez nous étendre sur le gouvernement temporel de Pie V ; son œuvre maîtresse devait être la réforme disciplinaire dans l'Eglise et le soin des grands intérêts catholiques en Europe.

Les règlements minutieux qu'il fit pour le clergé séculier, sans excepter évêques et cardinaux, montrent l'étendue et la profondeur des maux qu'on avait à guérir. Une visite apostolique de toute l'Italie, et l'obligation de la résidence stricte-

(1) Sur les fondations et les souvenirs du Pape à Pavie, Cf. le récent ouvrage de M. Dell'Acqua : *S. Pio V.* (Milan, 1904.)

(2) Sur la défense de la plage et en général sur la lutte contre le Turc, Cf. les travaux du P. Gugielmotti, dominicain, historien de la marine pontificale, mort en 1893.

ment imposée aux prélats, selon les décrets du concile, devaient en prévenir le retour. On sait que les éditions modernes du Missel et du Bréviaire romains datent de cette époque ; on ignore peut-être que la récitation du *Confiteor* et de l'Evangile selon saint Jean, à la messe, avec la bénédiction unique à la fin, remonte également à saint Pie V.

Ce fut lui qui supprima l'usage de célébrer le soir, dans les vigiles de Noël et de Pâques, et retira la concession du calice aux laïques, faite par Pie IV à certaines provinces du Saint-Empire, sur la requête de Ferdinand Ier.

Dominicain, il proclama saint Thomas docteur de l'Eglise et institua la dévotion réparatrice des Quarante Heures, mais il laissa de côté l'opinion dominante de son Ordre pour confirmer les décrets favorables à l'Immaculée Conception.

Sur son ordre, l'archevêque de Zara, Muzio Calini, les théologiens Galesini, de Milan, et Poggiani, dit Sunensis, rédigèrent le fameux catéchisme du Concile, et une constitution apostolique du 6 octobre 1571 (*Ex debito*) stimula tous les évêques à multiplier les congrégations de la doctrine chrétienne pour instruire les enfants et les ignorants. Cette œuvre incombait de préférence aux Ordres religieux : différentes Bulles augmentèrent les privilèges et spécifièrent le nombre des mendiants; aux fils de saint Dominique et de saint François, aux Ermites de saint Augustin, aux Carmes et aux Servites vinrent s'ajouter les Minimes, les Jésuites et les Gésuates (1).

En revanche, le Pape dut supprimer l'ordre des Humiliés, après une tentative inutile de réforme, qui faillit coûter la vie à saint Charles Borromée. Fondé à Milan, vers 1017, approuvé par plusieurs Pontifes, cet ordre, jadis fécond en saints personnages, s'était corrompu en s'éloignant de la pauvreté primitive ; il n'en resta que la congrégation sœur des Umiliate, qui habitaient à Rome l'église de sainte Cécile du Transtévère.

Saint Pie V érigea encore les évêchés de Boulogne et de Ripatransone; certains auteurs lui attribuent le rétablissement

(1) Ordre toscan fondé au XIVe siècle par le B. Jean Colombini, de Sienne. Cf. sa vie, écrite d'une manière attachante par Madame la Comtesse de Rambuteau. (Paris, Lecoffre.)

des sièges d'Elvas (qui remonterait, selon une autre version, à Paul IV) et de Barbastro (qui daterait seulement de Grégoire XIII).

Les questions dogmatiques, remuées avec tant d'ardeur depuis un demi-siècle, avaient été réglées à Trente, mais déjà l'hérésie redoutable du jansénisme serpentait dans les propositions de Baïus, professeur à Louvain ; en 1560, la Sorbonne en avait qualifié plusieurs comme fausses ou hérétiques ; trente-six furent condamnées le 1[er] octobre 1567 (Bulle *Ex omnibus afflictionibus*) à la suite d'un examen auquel le Pape assista en personne ; Baïus inaugura la tactique du silence respectueux que ses émules du XVII[e] siècle devaient rendre tristement célèbre.

On était alors trop absorbé par les soucis pressants de la politique générale pour s'attarder à cette querelle de docteurs. Nous examinerons successivement l'action de Pie V vis-à-vis du Turc et vis-à-vis des protestants.

En 1565, la résistance héroïque du grand maître La Valette, tardivement secouru par les galères espagnoles, avait éloigné de Malte la flotte ottomane. On devait prévoir un retour offensif, et dès le 22 mars 1566, le Pape envoyait au grand maître 57.000 écus; en outre, il garantissait l'emprunt de 50.000 écus prélevé sur les commanderies de l'Ordre en France et en Espagne ; il encourageait la construction d'une ville neuve qui s'appelle aujourd'hui La Valette, mais que la touchante modestie du fondateur avait baptisée d'abord l'Umillima. Venise, Charles IX, Philippe II, étaient sollicités d'intervenir ; le dernier, seul, arma sept mille hommes sur les côtes de Calabre et de Sicile. Lorsque Soliman chargea Piali, successeur de Mustafa, d'une seconde attaque (1567), l'amiral turc préféra menacer les côtes de l'Adriatique. Alors Pie V, digne émule de son homonyme Pie II (Eneas Silvius Piccolomini), courut en personne à Ancône, tandis que Paul Orsini prenait la direction des galères pontificales ; Venise armait également, et Piali dut se borner à saccager l'île de Chio, en regagnant Constantinople.

Il est triste de voir les héros succomber aux faiblesses de l'amour-propre. La Valette fut mécontent de la nomination

du cardinal Bonelli au prieuré commendataire de Malte (sur l'Aventin), après la mort du cardinal Salviati : c'était de l'ingratitude, car Bonelli, protecteur de l'Ordre, venait de céder sa charge de camerlingue au cardinal Cornaro pour obtenir de ce riche Vénitien un important subside (70.000 écus) destiné à la guerre sainte.

Les observations indiscrètes de l'ambassadeur de Malte près le Saint-Siège irritèrent à tel point le Pape que ce diplomate imprudent fut expulsé de Rome ; on dit que cet affront hâta la mort de La Valette. Pierre dal Monte de Guidalotti, son successeur, se rapprocha immédiatement du chef de l'Eglise (1)

Soliman voulait tourner ses forces du côté de la Hongrie, le cardinal Commendone, qui avait déjà rempli plusieurs missions en Allemagne, représenta le Saint-Siège à la diète d'Augsbourg, joignant aux exhortations un subside considérable ; Emmanuel-Philibert, Alphonse d'Este, Côme de Médicis, les Gonzague, Venise, Gênes, et Lucques offrirent des auxiliaires. « Je crains moins ces armes, disait le sultan, que les prières du Pape. » Malgré ses soixante-dix ans, ce prince accompagnait, en litière, ses troupes au siège de Zighet sur la frontière dalmate ; il y mourut le 2 septembre 1566, trois jours avant la prise de la place, et son fils Sélim, après une campagne dont les succès furent variables, conclut avec Maximilien une trêve de huit ans (janvier 1568).

C'était sur mer qu'allait se jouer la partie décisive, et le concours de Philippe II était indispensable ; ce monarque souvent calomnié, qui attend depuis trois siècles la sentence impartiale de l'histoire, avait certes la haine ardente de l'infidèle, et il terrassait alors la révolte désespérée des Maures de Grenade, mais jaloux de son pouvoir jusque dans l'ordre spirituel, il ne pardonnait pas à Pie V d'avoir promulgué de nouveau,

(1) Récit animé de la guerre de Malte et généralement de la croisade dans Prescott, l'historien américain de Philippe II. Il existe une traduction française de cet ouvrage, en cinq volumes. Cf. le travail récent du comte Sanminiatelli Zabarella (Rome, 1902), et les deux volumes illustrés de M. Farochon, *les Chevaliers de saint Jean de Jérusalem*, et *la Bataille de Lépante* (Paris, Maison de la Bonne Presse).

L'héroïsme de La Valette a inspiré un drame en vers du R. P. Georges Longhaye, S. J.

avec plusieurs articles additionnels, la Bulle du Bienheureux Urbain V, *In Cœnâ Domini*, qui heurtait ses prétentions absolutistes ; quelques évêques italiens, dépendant de l'Espagne, perdirent leur temporel pour avoir publié cette Bulle.

Cependant Nicosie, place forte de Chypre, tombait aux mains des Turcs, et la tête du commandant vénitien était envoyée à son collègue Marc-Antoine Bragadin, pour le décider à rendre l'autre citadelle de l'île, Famagouste; faute de secours, cet intrépide capitaine dut capituler, et malgré la parole donnée, les Turcs l'écorchèrent vif ; sa peau, sinistre trophée, orne encore l'église des Saints Jean et Paul, dans la cité des Doges.

Les lenteurs diplomatiques, les rivalités des puissances retardaient la conclusion d'une Ligue offensive; Pie V avait cependant consenti aux limitations que l'Espagne opposait aux décrets conciliaires, et à la non-promulgation de la Bulle *In Cœnâ Domini* sur les domaines de Philippe II ; ce monarque adhéra enfin aux armements de Venise et de Malte; Gênes, la Savoie, Parme, Urbin fournirent leur contingent, et un fils naturel de Charles-Quint, Don Juan d'Autriche, eut la direction suprême (1).

La date mémorable du 1er octobre 1571 fait époque dans les annales de la chrétienté. Sans doute, les rivalités mesquines des chefs empêchèrent de recueillir tous les fruits de la victoire, le renégat calabrais Kilig-Ali parvint à sauver quarante galères et à molester les rivages de la Grèce; Mohamed Sokolli, ministre de Sélim, put dire au *baile* vénitien de Constantinople : « Vous nous avez rasé la barbe, tandis que vous perdiez un bras, notre barbe repoussera plus touffue, et vous resterez

(1) La correspondance des ambassadeurs vénitiens à Rome, conservée à l'Archivio dei Frari, renferme à elle seule des volumes entiers de dépêches relatives à cette période; plusieurs de ces documents projettent une vive lumière sur le caractère du Pape.

Sur Don Juan, à la monographie anglaise de Sir William Stirling-Maxwell, ajouter l'ouvrage italien, plus récent, de M. Giovanni Boglietti; on sait que Cervantes combattit sous ses ordres; M. Carlo Segré a publié une étude sur Cervantes soldat.

Enfin, une note substantielle de M. Spezi (*op. cit.*, p. 86 et 90) contient des références précieuses au sujet des poètes qui chantèrent la victoire de Lépante.

manchot » (allusion à la prise de Chypre). Lépante n'en marque pas moins le principe de la décadence ottomane.

Le zèle et la prière du saint Pontife avaient puissamment contribué au succès; il institua la fête solennelle du Rosaire, et inscrivit aux Litanies de la Sainte Vierge l'invocation *Auxilium Christianorum*, en mémoire de ce grand jour ; Marc-Antoine Colonna fut l'objet d'un triomphe qui ne dégénéra point en pompe païenne, comme cela s'était vu trop souvent sous les règnes antérieurs. Après une messe d'action de grâces à l'Ara Cœli (près du Capitole), ce noble chrétien dédia au Christ vainqueur une statue dorée, copie de celle que Michel-Ange avait sculptée pour la Minerve; elle surmontait une colonne d'argent, rostrée, haute de cinq palmes neuf onces et pesant trente livres.

Les Espagnols, par un sentiment de basse jalousie, refusèrent de paraître à cette cérémonie. Le magnifique plafond doré de l'Ara Cœli, achevé en 1587, témoigne encore, avec les bannières turques et la grande inscription du portail, de la gloire qui rejaillit sur la Rome chrétienne de cet exploit naval jusqu'alors sans précédent. Le Sénat fut moins bien inspiré lorsqu'il fit ériger dans la salle des Fastes (au palais des Conservateurs) une plaque encadrée de colonnes et de trophées où figurent esclaves et divinités mythologiques; c'est en 1595 seulement que la statue en marbre de Marc-Antoine prit place au Capitole.

L'art italien se plut à multiplier les effigies du héros national : les frères Zuccari (Frédéric et Thaddée) l'ont peint à la voûte de la *rocca* de Subiaco, avant la bataille, tenant conseil avec deux autres capitaines, et après la victoire, sur un char attelé de quatre chevaux blancs ; Trotti de Crémone (dit Malosso), représente au contraire le Pape et Don Juan à genoux devant la Sainte Trinité, avec les flottes à l'arrière-plan, dans un tableau médiocre qui se trouve à la cathédrale de Lodi ; la chapelle de la villa Tommaso Scotti, près de Milan, renferme une statue moderne de Jean-Marie Benzoni, où saint Pie V, à genoux, foule aux pieds un étendard musulman ; le peintre Chieria (1816-1873) a représenté, pour le même Mécène (Tommaso Scotti, duc de Gallarate), Marc-Antoine devant le Pape,

après la bataille ; la petite église d'Anzio, sur la côte tyrrhénienne, montre à son maître-autel l'archange saint Michel qui apporte au Pontife la nouvelle de la victoire.

Pie V aurait voulu qu'au lendemain de Lépante on attaquât le Croissant à l'est et à l'ouest, de Fez à l'Asie Mineure ; il engageait dans ce but le jeune roi de Portugal, Don Sébastien, à expédier partout des agents capables de soulever les vassaux de la Porte ; Don Sébastien ne sut que mourir héroïquement, quelques années plus tard, sur le sol africain. Les divisions religieuses de l'Occident absorbaient trop l'Europe pour permettre un effort aussi vaste.

On connaît le rôle équivoque de Catherine de Médicis vis-à-vis des huguenots pendant les premières années du règne de Charles IX ; minorité dans l'Etat, le parti réformé comptait dominer à la Cour avec les Châtillons et les Bourbons ; les gallicans s'opposaient à la publication intégrale des canons conciliaires; le Pape obtint seulement des satisfactions partielles, sur la résidence des évêques, la nomination aux bénéfices, le catéchisme de Trente. Lorsque les hostilités reprirent en 1569, après la trêve de Longjumeau, il envoya sous les ordres du comte Sforza de Santos Fiora un corps auxiliaire qui prit part aux batailles de Jarnac et de Moncontour. Une inscription latine, et une bannière enlevée à l'ennemi en gardent le souvenir, dans la basilique de Latran (1).

Mais le Saint-Père ne voulut pas de fêtes pour ces victoires attristées par le spectacle de nos discordes civiles, et le Sénat romain dut employer en aumônes les sommes destinées aux réjouissances.

La paix de 1570, si avantageuse aux calvinistes, surprit douloureusement le Pontife, et il refusa jusqu'à sa mort les dispenses en vue du mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite de France ; la Légation du cardinal Alessandrino à Paris, ne réussit point à l'empêcher, et les huguenots se vengèrent par une attaque contre Avignon. Les Italiens de Strozzi, renforcés de ceux du comte Torquati, qui venait de réprimer le brigandage dans les Marches, repoussèrent leur agression, et le Légat,

(1) Texte dans Spezi, *op. cit.*, p. 78.

cardinal d'Armagnac, s'efforça d'extirper l'hérésie du Comtat en y introduisant la véritable réforme ecclésiastique.

L'attitude religieuse de la France importait d'autant plus qu'elle devait entraîner celle de la Grande Bretagne, alors disputée entre les deux causes personnifiées d'une manière si dramatique par Elisabeth et Marie Stuart; impossible d'exposer ici même un épisode de cette lutte qui troublera l'Europe jusqu'à la fin du siècle, mais nous tenons à dire que Pie V a été faussement accusé de complicité dans les tentatives de meurtre contre Elisabeth ; quoi qu'il en soit du rôle encore obscur de certains agents subalternes, rien ne prouve que le Pape ait eu connaissance de ces projets, moins encore qu'il les ait approuvés ; assurément il ne regardait pas la fille d'Anne Boleyn comme souveraine légitime, et l'on sait qu'il l'excommunia solennellement (1570), après que cette princesse eut lassé pendant douze ans la patience du Saint-Siège; toutefois l'exécution de la sentence demeura suspendue jusqu'à la fameuse Armada (1).

L'intervention pontificale eut plus de succès en Corse : le patriote Sampiero de Bastelica, meurtrier de sa femme Vannina, avait succombé dans une embuscade sous les coups de François Ornano, parent de celle-ci, et allié des Génois qui assiégeaient Bastia; son fils Alphonse attisait l'esprit de vengeance parmi les insulaires; enfin, sur les instances du Pape, l'évêque Jérôme Leoni fut envoyé de Gênes en 1569, porteur

(1) Nous prenons la liberté de renvoyer sur ce chapitre, le lecteur aux articles en cours de publication dans le *Bulletin de l'Archiconfrérie* fondée à Saint-Sulpice pour la conversion de l'Angleterre. (Paris, Lecoffre, trimestriel, depuis 1900.) On y étudie les rapports des Papes avec les Tudors à partir du schisme. Cf. l'article de M. l'abbé Trésal dans la *Revue des Questions historiques* (avril 1906). « Les responsabilités de la France dans le schisme anglican.»

Un écrivain anglais, M. Lilly, ayant mis en cause Pie V à propos du régicide (*Fortnightly Review*, 1904), le R. P. Pollen, S. J., a démontré que la phrase alléguée « cogitabat tollere eam de medio » (Elisabeth), qui figure dans le texte de Gabutius (cité par les Bollandistes), est la traduction de l'italien *levare* du biographe Catena ; or le mot *levare* = déposer, n'a jamais le sens ambigu de *tollere de medio*. qui pourrait s'entendre d'une mort violente.

Le P. Pollen est l'éditeur d'un précieux recueil de documents : *Papal Negotiations concerning Mary Quen of Scots*, 1560-1567, qui a paru en 1902.

d'une amnistie générale, qui permit à Sampiero de gagner la France, où il s'illustra sous le nom de maréchal d'Ornano.

Le champ clos de la grande guerre était alors aux Pays-Bas ; Philippe II et le duc d'Albe compromirent malheureusement la cause catholique par des perfidies et des violences que les nécessités de la répression ne justifiaient pas toutes; on regrette un peu de voir Pie V envoyer une épée et un chapeau d'honneur au terrible duc d'Albe; il suffisait d'encourager comme il le fit, par des médailles et des indulgences, les nobles flamands qui s'élevaient contre l'anarchie des Gueux (1).

C'est par les armes spirituelles que le cardinal Commendone, déjà nommé plus haut, réussit à détourner l'empereur Maximilien de favoriser le luthéranisme; le Pape aurait menacé de déposition le neveu de Charles-Quint s'il persévérait dans son attitude équivoque.

De Vienne, Commendone passa en Pologne, où les sociniens commençaient à répandre leurs doctrines anti-trinitaires; il avait à dissuader le roi Sigismond d'un projet de divorce qui fut bientôt écarté par la mort de la reine Catherine.

Un seul prince donnait à ce moment pleine satisfaction au S. Siège : c'était Côme de Médicis, aussi zélé pour combattre l'hérésie que pour promouvoir la croisade; il venait d'instituer un ordre de chevalerie, celui de Saint-Etienne, spécialement voué à la guerre sainte; par un *Motu proprio* du 1er septembre 1569, Pie V énuméra douze titres particuliers qui justifiaient l'élévation de Côme à la dignité souveraine, et le 1er mars 1570, au palais du Vatican, il le créait grand-duc de Toscane; sur la couronne on lisait : « *Pius V Pont. Max. ob eximiam dilectionem ac catholicæ religionis zelum, præcipuumque justitiæ studium donavit* ».

Aux protestations de l'empereur qui se croyait lésé, le Pape

(1) Les histoires de Schiller, de Prescott et surtout de Motley portent toujours la trace des préjugés protestants; on fera bien de les corriger à l'aide des publications récentes de M. Kervyn de Lettenhove (*Les Huguenots et les Gueux*) et de l'amiral Jurien de la Gravière (*Revue des Deux-Mondes*, 1891). Nommons aussi la grande Histoire de Belgique, de Mgr Namèche.



avait répondu par une fière évocation des souvenirs de Charlemagne et de saint Léon III.

Nous voici arrivés au terme de ce pontificat si court et si rempli; depuis longtemps, Pie V souffrait d'une maladie de la vessie, et il ne pouvait plus digérer le lait d'ânesse, son unique remède : « Augmentez les maux, ô mon Dieu, mais augmentez aussi la patience », s'écriait-il parmi les douleurs les plus aiguës.

Ses audiences avaient cessé, le bruit de sa mort courait déjà dans Rome, lorsqu'il voulut, le jour de Pâques 1572, donner la bénédiction solennelle, puis le 21 avril suivant, accomplir à pied le pèlerinage des sept basiliques romaines, malgré les instances de Marc-Antoine Colonna, accouru à sa rencontre ; il essaya même de gravir à genoux la Scala Santa,et trahi par ses forces, en baisa pieusement le plus bas degré ; rentré au Vatican, l'héroïque vieillard expédia encore douze mémoriaux, puis il se coucha pour ne plus se relever. Le 30, fête de sainte Catherine de Sienne (qui repose dans l'église de la Minerve), il réclama les derniers sacrements, communia de la main du cardinal Bonelli, et sut exhorter les cardinaux à poursuivre la conclusion de la Ligue contre le Turc.

Il mourut le 1er mai, âgé de 68 ans, 3 mois et 14 jours.

« Pie V, dit Moroni, dans son vaste *Dictionnaire d'Érudition*, était de taille moyenne, d'aspect grave, modeste, respirant la sainteté, de profil maigre et allongé, d'un teint blanc légèrement vermeil; il avait les yeux bleus, le nez recourbé, la barbe longue et chenue, la tête chauve. Sa mémoire étendue lui permettait de reconnaître à un long intervalle, ceux qu'il n'avait vus qu'une fois ; aussi, dès la première année de son règne, connaissait-il parfaitement les affaires de son Etat et de l'Eglise. » Une preuve éloquente de son habile administration, c'est qu'ayant trouvé le trésor chargé de dettes, il le laissait garni d'un million d'écus, plus 500.000 à percevoir dans les trois mois, 13.000 dans sa cassette, réservés aux pauvres, enfin 100.000 chez le maître de chambre pour les dépenses courantes.

L'humble pontife avait préparé sa tombe dans le monastère de Bosco, où figurait déjà son image, à genoux devant le Sauveur ressuscité, ayant au-dessus trois statues, y compris celle

de son patron saint Michel, avec l'inscription « *pro cadavere suo reponendo* ».

Mais sa dépouille, déposée d'abord en la chapelle Saint-André, de la Basilique Vaticane, fut transférée en 1587 à Sainte-Marie-Majeure, où Sixte-Quint, religieux comme lui, et par lui créé évêque et cardinal, lui érigea un superbe mausolée ; le corps est couché dans une urne de vert antique ornée de métal doré ; la statue est de Léonard de Sarzane, enrichie de bas-reliefs et d'autres sculptures (1).

Commencé sous ce même Pape, le procès de béatification, repris en 1816 et en 1621, aboutit à un décret du 8 mars 1672 et la cérémonie eut lieu à Saint-Pierre, le 1er mai suivant, anniversaire de la mort; Clément XI, en 1712, prononça la canonisation.

Pie V est le dernier Pape qui ait reçu cet honneur suprême, amplement justifié par les services de premier ordre qui commandent la reconnaissance de l'Eglise universelle et le respect des adversaires eux-mêmes.

(1) L'inscription funéraire, rapportée par M. Spezi (*op. cit.*, p. 102) ne se trouve plus sur l'urne de Sainte-Marie Majeure, et M. Spezi déclare avoir fait des recherches inutiles pour découvrir ce qu'elle est devenue.

J. MARTIN,
Pr. S. S.





CHARLES CHESNELONG

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE (1)

IV

Si le budget a été pour Chesnelong un fief que, d'assemblée en assemblée, on pouvait dire héréditaire, la liberté religieuse, sous toutes ses formes, n'a pas moins été son domaine ; nous l'avons constaté année par année dans les autres Chambres, voyons sur ce point le Sénat.

Et d'abord, pour nous bien entendre, disons que liberté de conscience et liberté d'enseignement, c'est tout un. Un gouvernement qui respecte la liberté de conscience respecte la liberté d'enseignement, et un pouvoir ne touche pas à la liberté d'enseignement quand il accorde et assure la liberté de conscience. Partons de là pour ne pas séparer dans cette étude ce qui concerne l'une ou l'autre de ces libertés, sachant bien d'ailleurs que, dans les discussions parlementaires, il s'agit presque toujours en même temps de l'une et de l'autre.

Dès sa première année de Sénat (2), nous voyons Chesnelong saisir la question par ses côtés pratiques (3) et en

(1) Voir le numéro d'octobre.
(2) Séance du 23 mars 1878.
(3) Le budget des cultes.

même temps par les autres, car il généralise toujours un peu, ce qui n'est point du goût de M. Pelletan (1).

Chesnelong. — « Le catholicisme est incompatible avec ces doctrines d'indépendance absolue, qui, en supprimant l'autorité de Dieu, suppriment par cela même la responsabilité de l'homme et laissent le pouvoir sans support, la justice sans base, l'individu sans frein, la liberté elle-même sans garantie... Mais ce n'est pas seulement le catholicisme qui est incompatible avec ces doctrines, c'est la société... faites donc... de l'autorité sans respect, de l'ordre sans la notion formelle du devoir. »

Eugène Pelletan. — « Allons siéger à la Chapelle !... »

Pieuse interruption qui vaut à son auteur cette réponse :

« Lorsque M. Pelletan est à cette tribune il y exprime les idées qui lui appartiennent, dans le langage qui lui convient. Quant à moi, j'exprime mes idées et je parle mon langage, avec le regret qu'il ne convienne pas à M. Pelletan. »

Et ceci entendu :

— « Vous voulez connaître notre programme ?... Nous demandons pour la hiérarchie catholique la pleine liberté de ses rapports entre tous ses membres et avec le père commun des fidèles. Nous demandons pour nos religieux la liberté de se fortifier dans la communauté de prières et de sacrifices... Nous demandons pour tous les chrétiens la liberté de se réunir pour se livrer à des œuvres de foi et de charité ; nous demandons enfin la liberté de préparer les destinées du pays en donnant un enseignement élevé, généreux et chrétien. Est-ce que ces libertés vous pouvez nous les contester ?... On pourra les gêner, les mutiler, les opprimer..., mais ce que je sais bien, c'est que jamais elles ne seront définitivement vaincues. »

Des protestations se produisent. « Cela n'est pas sérieux — reprend Chesnelong — Nous n'attaquons pas la France moderne, nous défendons la France chrétienne ; nous n'attaquons pas la liberté des autres, nous défendons

(1) Eugène Pelletan qui néanmoins sut quelquefois, nous l'avons vu, rendre justice à son adversaire.

la nôtre... Pourquoi donc toutes ces frayeurs simulées ? » (1)

Pourquoi ?... « On veut *défaire* la France chrétienne », dit-il en se répondant lui-même, et pour atteindre un tel but, les simulations d'abord, les coups de force après, les simulations qui préparent et font réussir les coups de force.

Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes est alors M. Bardoux qu'il estime, auquel il rend ce témoignage : « L'honorable ministre n'a à l'égard des intérêts catholiques que les intentions les plus équitables et les plus conciliantes. Je ne dis pas cela par politesse oratoire, je le dis par justice, et parce que je le pense. » Mais il le prend à parti, cependant pour lui faire entendre ceci :

«... Vous ne voudrez pas adopter contre les congrégations religieuses des mesures arbitraires... c'est une besogne d'oppression dont vous ne vous chargeriez pas ; mais d'autres s'en chargeraient au besoin, et s'en chargeront après vous... »

L'année suivante (2) à propos d'une enquête électorale il dit — et c'est une théorie à laquelle il aime à revenir :

«... J'ai toujours cru et je crois encore qu'un gouvernement a le droit de se défendre, sur le terrain électoral comme sur les autres. Il va de soi qu'il ne doit pas recourir à la menace pour intimider les consciences, à la corruption pour capter les intérêts... L'action gouvernementale doit être toute de persuasion morale : dans cette limite elle est légitime, à une condition cependant, c'est que *l'action sera ouverte*, qu'elle sera *avouée*, qu'elle se produira au grand jour..... Ce qui est absolument inacceptable et injustifiable c'est une action occulte......... »

(1) Même séance du 23 mars 1878. Après ce discours qu'il faudrait pouvoir reproduire tout entier M. de Lorgeril, dont M. Chesnelong defendait l'amendement, refusa son tour de tribune disant : « Tous les arguments que je comptais faire valoir en faveur de mon amendement ayant été présentes par M. Chesnelong beaucoup mieux que je n'eusse pu le faire moi-même, je renonce à la parole », dit-il. C'est toujours, à peu près, la note de modestie dont j'ai parlé plus haut, et qui résonne autour de la tribune quand Chesnelong l'occupe.

(2) Séance du 14 février 1879.

Sur quoi M. Schœlcher s'écrie :

« Ne nous donnez pas de conseils (1) ! »

Peine perdue Chesnelong continuera à en donner, fût-ce même le conseil d'élargir, dans l'interprétation et dans la pratique, les pouvoirs du Président de la République (2).

— « Je ne veux rien lui enlever de son droit parce que je ne veux rien diminuer de son devoir ni de sa responsabilité..... quand il s'agit d'une prérogative nécessaire au pouvoir, d'une garantie constitutionnelle nous ne sacrifions pas les raisons de principes aux raisons de circonstances... Je n'ai pas désiré et je n'ai pas fait la Constitution de 1875, mais si j'ai le devoir de la respecter parce qu'elle est devenue la loi de mon pays, j'ai le droit de demander qu'elle ne soit pas altérée dans son caractère. » Ainsi se montre-t-il comme il le dit : « de l'opposition conservatrice (3) », de cette opposition qui demande, en attendant mieux, une république habitable. Or le cabinet, dont M. Bardoux faisait partie a été renversé, c'est Jules Ferry qui est à l'instruction publique, et la grande lutte a commencé.

Chesnelong. — « Nous ne sommes pas en présence de quelques faits isolés, mais en présence d'un système voulu, prémédité, ardemment poursuivi..... Il s'agit d'exclure peu à peu, par des procédés administratifs, les congrégations religieuses enseignantes et autorisées, non pas sans doute *cette fois* de l'enseignement libre, mais de toute participation à l'enseignement public... Voilà le système. » Système qu'il ne peut dénoncer que pour le combattre.

— « Soyez-en sûrs, le jour où les maîtres laïques seraient en possession exclusive de toutes les écoles, le jour où ils ne seraient point animés par le désir de ne point se montrer inégaux aux instituteurs congréganistes ; le jour où ils ne seraient plus excités par cette émulation, vous ne tarderez pas à vous apercevoir que le *monopole n'est pas seu-*

(1) M. Valentin ajoute, ironique et provocant : « Vous savez si bien les donner ! »

(2) Séance du 25 mars 1879.

(3) « Nous sommes de l'opposition nous ne nous en défendons pas, mais nous sommes de l'opposition conservatrice. » Chesnelong, même séance.

lement une injustice, mais qu'il est encore une infériorité ..... Nous demandons pour les écoles congréganistes leur part équitable d'action. Jamais nous n'avons ni voulu, ni désiré, ni demandé pour elles un monopole quelconque, jamais nous n'avons demandé une exclusion des écoles laïques. Ah ! si nous l'avions fait, j'entends les protestations indignées que vous auriez élevées *avec raison* contre l'arrogance de notre prétention (1). »

Certes oui, la grande lutte commence et continue. En cette année 1899, Chesnelong est sans relâche à la tribune pour défendre les congrégations religieuses, ces « légions de saintes filles qui n'ont d'autre fonction que de s'immoler au service de la souffrance (2) ».

CHESNELONG. — « Croyez-vous que si les Sœurs de charité n'étaient pas dans nos hospices — Dieu veuille épargner à mon pays cette honte et à nos pauvres ce malheur! — Croyez-vous que si elles n'étaient pas là... les largesses seraient aussi abondantes dans les hospices ? La charité ne serait pas diminuée, mais elle prendrait, soyez-en sûrs, d'autres directions..... En ce moment, nous sommes déjà obligés de défendre les Sœurs de charité comme sœurs enseignantes, *qui nous dit que nous n'aurons pas à les défendre comme Sœurs hospitalières ?*..... Pourquoi prononcer des exclusions ?... N'avons-nous pas assez de choses qui nous divisent, et faut-il encore amener la division en de tels domaines ?... Est-ce un mal que des hommes qui sont séparés par leurs opinions, quelquefois par leurs croyances, aient un terrain commun où ils puissent se rencontrer ?... En apprenant à se mieux connaître, ils apprennent quelquefois à s'estimer davantage (3). »

Quelques jours après (4) il s'écrie :

— « Monsieur le Ministre, je vous demande grâce, sinon pour les *béates*, au moins pour les hameaux où elles sont si utiles. Et, soyez tranquille l'exemple ne sera pas conta-

(1) Séance du jeudi 15 mai 1879.
(2) Séance du jeudi 10 juillet 1879.
(3) Séance du 10 juillet 1879.
(4) Le 29 juillet 1879.

gieux, il ne vous suffira pas de créer des écoles normales, ou même de séculariser la vertu pour remplacer les béates. »

De ces béates, providence des Cévennes et des pays perdus, gardiennes des enfants de tous âges; de ces pauvres femmes qui enseignent le catéchisme, la *Croix de Dieu* (1), le tricot, la dentelle, tandis que les mères sont aux champs ou aux fabriques ; de ces humbles pour qui Chesnelong a une tendresse qui le compromet, il revient aux autres. Quel que soit le point attaqué, il est aux remparts de la liberté de l'enseignement, jusqu'à épuiser la patience de Ferouillat, l'endurance de Jules Ferry, la longanimité de la gauche !

— « Veuillez supposer un instant — disait-il le 1er août (2) — que les situations sont renversées, que nous sommes le gouvernement, que vous êtes redevenus l'opposition. Supposez encore que nous nous conduisions à l'égard des écoles laïques comme vous vous conduisez à l'égard des écoles congréganistes..... Je vous vois monter à la tribune..... Je vous entends..... »

De telles suppositions sont malséantes, quelles que puissent être les précautions oratoires qui les précèdent (3). On le lui fit bien voir !.. Ferouillat le traite de vaincu, en y mettant comme une note définitive. Soit, reprend Chesnelong, mais « si nous sommes des vaincus que le pays désavoue et dont il ne veut plus désormais qu'avez-vous à craindre?... » Non, ajoute-il, « si pour être modéré, il faut, au gré de M. Ferouillat, ne pas rendre hommage quand elles sont attaquées aux choses que l'on respecte, et ne pas défendre quand on les voit en péril, les

(1) Dans l'ancienne France on appelait l'alphabet *La Croix de Dieu* parce qu'il était précédé du signe sacré et qu'avant d'epeler ses lettres l'enfant saluait en quelque sorte la croix et disait : « Croix de Dieu : A, B, C, D. » C'était la vieille tradition qui abritait sous le signe de la rédemption les premiers rudiments de la science.

(2) Toujours de l'année 1879.

(3) « Voyons, Messieurs, soyons justes les uns envers les autres, avait dit Chesnelong peu avant, le respect et une justice réciproque sont après tout les seuls liens pacifiques entre les opinions contraires. »

choses que l'on aime..... j'espère être toujours de cela profondément incapable ».

Durant cette joute que j'indique à peine, mais que j'indique cependant parce qu'elle amène une scène caractéristique, inoubliable pour les acteurs et les témoins, le Sénat applaudit souvent et les déclarations et les ripostes de Chesnelong. Jules Ferry n'y tient plus : « C'est une question scolaire, dit-il nerveux et agressif — ce n'est pas une question de parti, de passion, excepté pour ceux qui comme l'honorable M. Chesnelong cachent, derrière cette question, des passions de parti. »

Ainsi du moins la phrase est-elle reproduite le lendemain, dans l'*Officiel*, plusieurs affirment avoir entendu deux ou trois mots plus accentués. Toujours est-il que la droite se lève tout entière criant : *A l'ordre !*... qu'elle interpelle et le ministre, et le président (1) tandis que la gauche fait en sens inverse le même tapage.

Chesnelong. — « Je ne *cache* rien, Monsieur le Ministre. Tout ce que je vous demande c'est de mettre vos vues aussi à découvert que les miennes.... »

M. Fresneau. — Nous demandons que le ministre soit rappelé à l'ordre.

De toute part. — A l'ordre !... A l'ordre !

M. Audren de Kerdrel. — Nous ne pouvons permettre de semblables paroles !

M. Fresneau. — Il n'y a plus de président... Monsieur le Président rappelez le ministre à l'ordre.

Le ministre s'efforce de répondre... — « Vos colères prouvent que j'ai frappé juste...

Baron de Lareinty — Vous oubliez que c'est au Sénat que vous parlez. Retirez vos paroles.

Jules Ferry. — Je défends ici le gouvernement.....

Baron de Lareinty. — C'est nous que vous attaquez. M. Chesnelong parlait en notre nom.

Jules Ferry. — Comment Messieurs ? Vous attaquez le gouvernement...

(1) M. Martel.

BARON DE LAREINTE. — Vous nous avez outragés dans la personne de M. Chesnelong (1).

M. HERVÉ DE SAISY. — Vous *cachez* derrière vos doctrines la haine d'un franc-maçon.

BARON DE BARANT. — Retirez vos paroles !

Groupe nombreux de sénateurs debout et s'agitant : Retirez vos paroles !...

M. ANCEL. — Vous nous insultez...

JULES FERRY. — Je prends la défense du gouvernement...

M. ANCEL. — Vous êtes un insulteur.

Une grande partie de la droite se lève de nouveau et se dirige vers la porte. Le président les adjure de reprendre leurs places, explique, discute, menace, conjure, s'adresse aux droites, aux gauches, au ministre...

M. FRESNEAU. — On nous insulte, nous voulons nous faire respecter...

JULES FERRY. — Je trouve l'opposition ombrageuse !... Laissez-moi dire un mot...

Voix nombreuses à droite. — Nous ne sommes plus présidés ?

M. DE KERDREL. — Monsieur le Président, nous ne pouvons pas permettre que vous nous laissiez insulter.

JULES FERRY. — Qui vous a insultés ?...

Voix nombreuses. — Vous !... Vous !... Vous !... Retirez vos paroles (2)...

JULES FERRY. — J'ai dit qu'il y avait en tout ceci des passions de partis... J'ai le droit de le dire...

Une grande partie de la droite quitte la salle.

JULES FERRY. — «..... Est-ce que M. Chesnelong — qui ne s'en va pas, lui — qui accepte avec nous le combat à armes courtoises... n'a pas accusé le gouvernement de vouloir non seulement arracher l'enseignement à *toutes* les congrégations, mais *arracher Dieu* à toutes les écoles (3) ?

(1) J'ai déjà supprimé pour abréger, et je supprime ici quelques cris et interruptions qui ne semblent pas absolument nécessaires pour indiquer le caractère de la scène, sa physionomie, sa signification.

(2) Là encore j'omets des réclamations et des cris.

(3) Chesnelong avait dit cela en effet. Il soutenait souvent alors

CHESNELONG. — « Je vous répondrai.

JULES FERRY. — « Vous avez du gouvernement et de sa susceptibilité une bien étrange idée pour que vous supposiez qu'il peut entendre ces choses de sang-froid et qu'il n'a pas *le devoir* de protester contre un système qui tend à *dénaturer ses intentions*..... Il y a dans le pays une entreprise contre le gouvernement qui consiste à dire, *ce qui n'est pas vrai*, que le gouvernement veut supprimer *toute espèce d'enseignement des congrégations*, qu'elles soient autorisées ou qu'elles ne le soient pas ; que le gouvernement veut *supprimer dans les écoles normales, dans les écoles primaires, dans les collèges, l'enseignement religieux*, CE QUI N'EST PAS VRAI, *ce qui est* UNE CALOMNIE. »

Ici l'extrême gauche applaudit frénétiquement. « Mensonges certes !... Calomnie !... Dire qu'on veut supprimer l'enseignement religieux!... Voire l'enseignement congréganiste !... » Le ministre appuie :

— « L'honorable M. Chesnelong disait, il l'avait déjà dit, cette loi se rattache à une autre qui n'est elle-même qu'un des détails d'un plan d'ensemble. *On veut porter une atteinte profonde à l'enseignement congréganiste !...* »

Est-elle assez odieuse, la calomnie ?...

Cependant le dialogue continue — nous n'en pouvons suivre tous les méandres — entre Chesnelong coupable de ces jugements téméraires, et le ministre dont l'innocence est présentement garantie par tous les hommes qui formeront un jour « le bloc ». Et bientôt revenant sur l'incident qui vient de faire fuir la droite,

— « M. le Ministre a dit en parlant de moi, s'écrie Chesnelong : il a dit que j'avais apporté à la tribune des idées et des sentiments qui cachaient je ne sais quelles menées ténébreuses...

envers et contre les dénégations et les protestations du gouvernement et des gauches : 1° Que toutes les congrégations y passeraient ; 2° que tout enseignement religieux serait banni des écoles, puis remplacé par l'enseignement d'Etat anticatholique, antichrétien et athée.



JULES FERRY. — J'ai dit des sentiments d'homme de parti.

BARON DE LAREINTY. — M. le Ministre a dit *des visées ténébreuses*.

CHESNELONG. — J'ai l'honneur de répondre à M. le Ministre que je n'ai jamais caché, ni mes pensées, ni mes sentiments. Quand je suis à cette tribune, je les exprime tels que je les ressens et je n'éprouve aucun besoin d'en dissimuler quoi que ce soit... Je suis mû par deux *passions :* passion de servir comme je les comprends, les intérêts de mon pays ; passion de défendre toujours, quand je les vois attaquées les destinées religieuses et sociales auxquelles je crois attachées la prospérité et la grandeur de la France. Quand on a ces sentiments dans l'âme, quand on n'en a pas d'autres, quand on est sûr de sa sincérité, quand on est sûr aussi de son désintéressement, on n'a, Monsieur le Ministre, rien à cacher et l'on ne porte jamais de masque. »

Les centres et le peu qui reste de la droite applaudissent d'entraînement. Pour faire de telles déclarations la voix de Chesnelong retrouve ses vibrations de jeunesse, il reprend :

«... Est-ce que nous leur cachons quelque chose en ouvrant nos écoles ? Est-ce sur la porte de nos écoles il n'y a pas une croix ? Est-ce qu'elles ne s'appellent pas *écoles chrétiennes ?* En ce qui concerne les congrégations religieuses..., est-ce que le pays tout entier ne sait pas ce qu'elles pensent, ce qu'elles veulent, ce qu'elles croient, ce qu'elles enseignent ?... Je voudrais rencontrer la même sincérité dans les écoles qu'on oppose aux écoles chrétiennes ; je voudrais que pour ces écoles, il n'y eût ni faux titre, ni fausse enseigne ; je voudrais que lorsque l'enseignement y est antichrétien, elles eussent la franchise de s'appeler : *Ecoles antichrétiennes*..... Eh bien, oui, si vous voulez avoir la franchise de vos opinions, comme nous avons la franchise de nos croyances, appelez-vous par votre nom comme nous nous appelons par le nôtre, et..... savez-vous ce qui arrivera, c'est que nos écoles seront remplies et que les vôtres seront vides. »

Ce n'est pas tout : il répète, il corse encore « la calomnie » !

«... Vous voulez exclure — vous ai-je dit — les congrégations religieuses de l'enseignement public, parce que vous voulez exclure l'enseignement religieux des écoles publiques et j'ai ajouté : Au premier point de vue la campagne est déjà commencée ; au second, *elle se prépare.* »

Remarquons bien que ceci s'affirmait non pas même en 1882, mais en 1879. Et cette séance plus mouvementée, plus importante que je n'ai la place de le démontrer, fut suivie de bien d'autres en lesquelles Chesnelong répétait avec obstination ses dénonciations et ses prophéties.

Ainsi, le 9 décembre de la même année :

«... Je veux parler de l'entreprise administrative dirigée par le gouvernement contre l'éducation chrétienne en France..... Messieurs, le gouvernement attaque l'enseignement chrétien par deux côtés à la fois. D'un côté par une entreprise législative... dont je ne dirai pas un mot aujourd'hui ; et de l'autre, par une entreprise administrative, sur laquelle je vais m'expliquer. »

Et il s'explique en y mettant *l'ardeur de parole* que lui reprochait M. Ferouillat (1). Après quoi, avec une ténacité que les dénégations de Jules Ferry n'entament pas, il reprend son thème :

« Vous voulez exclure les congrégations religieuses des écoles, c'est la première partie de votre programme ; comme vous voulez exclure l'enseignement religieux lui-même de ces écoles, c'est la seconde partie de votre plan... Si j'exagère, montez donc à cette tribune, Monsieur le Ministre, et venez déclarer que le projet de loi... dont M. Paul Bert a déposé le rapport il y a trois jours, n'a pas votre approbation..... que dans votre pensée, l'enseignement religieux doit toujours être en France au nombre des matières d'enseignement obligatoires. Venez faire cette déclaration à la tribune. Si vous la faites, j'aurai peut-être quelques inquiétudes pour votre stabilité ministé-

(1) Voir la séance du vendredi 1er août 1879.

rielle ; mais j'honorerai votre courage ; si vous ne la faites pas — et vous ne la ferez pas — etc., etc. »

Jules Ferry peut se plaindre, comme il le fait de « la véhémente, de l'éloquente *sortie* (1) » de Chesnelong, les sorties de ce genre se renouvellent bien fréquemment pour lui. Le 26 janvier 1880, bien que sous la férule de M. Pelletan qui préside ce jour-là, il lance ceci :

«... M. Jules Ferry a inventé une paternité nouvelle : la paternité de l'Etat. L'Etat — a-t-il dit — est le père de famille universel... En sorte que puisque aujourd'hui la direction de l'instruction publique est entre les mains de l'honorable M. Jules Ferry, il est apparemment le père universel de l'heure présente, et que l'âme de nos enfants serait à lui avant de nous appartenir... » Et bientôt sur un autre ton : « Il n'y a pas de contrainte qui puisse faire réussir jusqu'au bout cette entreprise, elle est destinée à tomber tôt ou tard sous les malédictions des pères de famille ! »

Pour l'heure, l'entreprise se poursuit. M. Jules Ferry, dit Chesnelong quelques mois plus tard (2), « avait les meilleurs titres pour devenir le Président du Conseil d'un cabinet qui reprenait pour son compte l'œuvre de violence à laquelle M. de Freycinet s'était refusé...... C'est, Messieurs, la guerre à la religion s'appuyant sur la toute-puissance du budget de l'Etat et spéculant sur la pauvreté des familles pour porter atteinte à la plus sainte de leurs libertés ».... Et peu après, jetant un regard sur les expulsions déjà exécutées, ses bras tombent en quelque sorte, et il s'écrie :

« L'ombre du P. Lacordaire n'a pas pu protéger les dominicains..... »

(1) Plusieurs voix interrompirent à ce mot le ministre et lui crièrent : « Ce n'est pas une *sortie*, c'est une *entrée* » comme pour appuyer sur ce que Chesnelong revenait à ses moutons et dénonçait pour la dixième fois peut-être « le plan » touchant la suppression de toute congrégation religieuse dans l'enseignement, et de tout christianisme, voire de tout spiritualisme, dans l'enseignement ainsi monopolisé par l'Etat.

(2) Dans la séance du mardi 16 novembre 1880. Jules Ferry avait, dans cet intervalle, constitué un nouveau ministère et pris la présidence de ce cabinet.

Il annonce ensuite que « la lutte sera longue..., l'épreuve cruelle..., la résistance difficile », et, s'adressant au banc ministériel :

— « Vous n'en êtes pas à 1789, vous en êtes à 1792..... Le jacobinisme ne fut pas seulement une débauche, une sanglante oppression, il fut aussi une doctrine. Vous répudiez actuellement le crime, mais vous acceptez la doctrine. »

Huit jours après, Chesnelong a présenté un amendement sur le même sujet (1) et il le défend non moins vigoureusement, non moins ironiquement parfois.

Chesnelong. — «..... Le projet de loi admet que la religion pourra être enseignée à certains jours déterminés, par les ministres des différents cultes, aux élèves pour lesquels les familles, etc.,etc..., absolument comme s'il s'agissait d'un cours accessoire ou d'un art d'agrément sans connexité, avec le fond de l'éducation, etc...»

Jules Ferry très souvent visé en cette harangue, non moins excité d'ailleurs par ces coups droits, parle au nom du gouvernement, il veut détromper, éclairer « les personnes qui viennent d'entendre l'éloquente, la pathétique *sortie* de l'honorable M. Chesnelong ». — Il ne varie pas beaucoup sa formule comme on voit, — le Sénat est ému, la droite électrisée, et, de tout cela il résulte une tempête. Cette fois la droite ne s'en va pas, mais elle crie et proteste. Le Président du Conseil tente de dominer le tumulte. «... Est-ce que M. Chesnelong ne vient pas de faire contre le gouvernement que je représente.....

La droite. — « Un magnifique discours...

Jules Ferry. — « Une éloquente et pathétique sortie..... Personne n'admire plus que moi l'éloquence de mon honorable contradicteur..... mais... je proteste de toute mon énergie contre les formules que je rencontre si brûlantes dans son discours. « Bannir l'enseignement religieux de l'école ! déclarer officiellement la guerre au christianisme ! faire la guerre à Dieu ! supprimer le catéchisme !...»

(1) Le 22 novembre. L'amendement maintenait l'enseignement religieux dans les écoles de l'Etat.



Mais *non* Messieurs, le *catéchisme* n'est pas *supprimé*, seulement il sera enseigné par le seul fonctionnaire de l'Etat qui ait mission de l'enseigner..... *Non* encore une fois *nous ne chassons pas l'enseignement religieux des écoles*.... »

Si Chesnelong n'eût pas cru fermement au plan qu'il dénonçait, de telles déclarations lui eussent causé de vraies joies ; mais en pareils cas, fussent-ils sincères, les ministres passent et les plans restent. Et, tout prophète de malheur qu'il semblait être, Chesnelong d'ailleurs, n'atteignait pas, dans ses prévisions, les limites de la réalité. Nous l'entendons dire, le 23 décembre (1) :

— « Expulser brutalement, disperser violemment de pauvres saintes femmes, c'eût été jeter un défi par trop hardi aux délicatesses de la générosité française. On ne l'a pas fait, *on ne le fera pas*, mais c'est une question de méthode..... Vis-à-vis des congrégations de femmes, la violence serait trop odieuse, on espère que la fiscalité suffira. »

Trop odieuse, la violence! On verra bien. On verra le défi aux délicatesses !... et les méthodes qui changent avec les ministères..... Chesnelong se trompait moins, il ne se trompait pas du tout, quand il s'écriait l'année suivante (2) :

— « Vous êtes un gouvernement sectaire marchant en guerre contre les croyances du pays..... Vous voulez faire de l'école une forteresse contre l'Eglise ; vous voulez vous y embusquer afin de détruire dans l'école l'enseignement que le prêtre donne dans l'église : voilà votre dessein. »

Ou, en 1882 (3) :

— « Aujourd'hui vous avez effacé le nom de Dieu dans la loi : *dans un avenir prochain, il se trouvera, à coup sûr, un ministre pour prescrire que ce nom ne soit plus prononcé dans les écoles.* »

Ou, en 1883 (4) :

— « Au bout de ce système il peut y avoir une tyrannie que nos pères n'ont jamais connue. »

(1) De la même année 1880.
(2) Le 29 mars 1881.
(3) Le jeudi 16 mars.
(4) Le 6 mars.

Ou encore (1):

— « Les prétendues lois existantes sont des lois qui sont virtuellement abrogées, et vraiment la morale publique souffre de ces appels sans franchise faits à un arbitraire violent... »

Enfin, il ne se trompait pas lorsqu'en 1885 (2) il prononçait ce réquisitoire :

— « La paix religieuse existait dans notre pays, vous l'avez détruite. Il n'y a pas à l'heure qu'il est un foyer chrétien d'où ne s'élève une protestation contre votre politique; il n'y a pas une mère chrétienne, entendez-vous, qui du fond de son cœur révolté, ne lui envoie sa malédiction.

« La liberté de conscience existait dans notre pays... Vous l'avez opprimée dans la famille, dans les écoles, dans les hôpitaux, dans l'armée que vous avez privée de ses aumôniers en temps de paix, et à qui vous n'en donnez qu'insuffisamment en temps de guerre, à qui vous interdisez de franchir en corps le seuil de nos églises, même lorsqu'il s'agit d'y accompagner les restes de ses glorieux chefs... »

Il faudra que sa voix s'éteigne tout à fait pour qu'on n'entende plus de tels accents tantôt offensifs, tantôt défensifs, toujours *pénétrés*. D'où cette puissance spéciale sur les assemblées qu'avait constatée Gambetta.

Quelquefois c'est en deux mots qu'il va au fond des choses et déchire les voiles :

— « Le but que vous poursuivez n'est pas de répandre l'instruction dans le pays, mais de répandre *une certaine instruction* (3)......

«... Présentement... vous voulez réduire les écoles libres à un régime qui leur laisse à peine la liberté de vivre et qui les tienne en danger continuel de mort (4).

« L'instituteur neutre, qui donc l'a vu ? qui donc l'a rencontré? Il n'y en a pas. Et j'ajoute qu'il ne peut pas y en avoir. Il n'est pas donné à l'homme d'être neutre vis-à-vis

(1) Même date, même séance.
(2) Séance du 28 juillet 1885.
(3) Discours du 30 janvier 1886.
(4) Id.

de Dieu. Quand il ne l'adore pas, il le blasphème ; quand il ne l'aime pas, il le hait (1). »

Vives échappées, phrases à l'emporte-pièce, qui n'empêchent pas les discussions plus calmes.

— « Vous avez deux grandes forces enseignantes. Toutes deux ont fait leurs preuves, la simultanéité dans leur action a contribué puissamment à imprimer, depuis trois quarts de siècle une marche ascendante à l'instruction publique... La justice, l'expérience acquise, l'intérêt général vous commanderaient de maintenir, d'employer concurremment ces deux forces vives de l'enseignement selon le vœu des familles.....

«... Il manquera aux maîtres laïques le stimulant d'une rivalité féconde... vos inspections si sévères qu'elles soient ne leur rendront pas ces efforts de zèle qu'amène naturellement la lutte pacifique entre les deux enseignements, pour la conquête du premier rang (2). »

— « Si vous me dites que les religieux sont attachés à des congrégations, je vous répondrai que les francs-maçons sont affiliés à une association. Si vous me dites que les religieux prononcent des vœux la main sur l'Evangile, je vous répondrai que les francs-maçons prononcent des serments la main sur des poignards ! Si vous me dites que pour les religieux les enseignements de l'Eglise catholique sont *leur foi*, je vous répondrai que, pour les francs-maçons, les principes de la secte sont *leur seule loi*..... Vous n'excluez pas les francs-maçons, vous ne devez pas exclure les religieux. Comme je vous le disais avant-hier, si l'argument de la neutralité ne s'applique pas à tous, il ne vaut rien contre personne..... Ou bien votre neutralité est impartiale ? Alors ne faites pas une catégorie de suspects; ou bien votre neutralité n'est qu'un masque, une fausse enseigne pour permettre à l'irréligion de s'introduire dans les écoles ? Alors, ayez ici la franchise de le dire (3). »

(1) Discours du 2 février 1886. Chesnelong dira encore (séance du 7 juin 1889) : « J'estime que la neutralité est une chimère lorsqu'elle n'est pas une hypocrisie, et que les éducateurs sans Dieu, deviennent toujours, par la force des choses, des éducateurs contre Dieu. »
(2) Discours du 2 février 1886.
(3) Discours du 6 février 1886.



— « Aujourd'hui l'Etat est un mélange de jacobinisme et de faux libéralisme. Demain, ce sera l'Etat radical, et après viendra peut-être *l'Etat socialiste et révolutionnaire*. Et il faudra que l'enseignement passe par toutes les variations d'idées, de doctrines, de systèmes qui se produisent dans le gouvernement (1) ! »

Ces très courts fragments, cette poussière de discours souvent fort longs, ou du moins abondants et pleins, ne peut donner qu'une idée bien lointaine de la lutte incessante que soutenait Chesnelong, en se renouvelant lui-même de session en session.

— « Messieurs » disait-il en 1887 (2), car les années tombent les unes sur les autres comme les discours, comme les ministères; et les questions restent, et le fameux « plan » se développe ou se réalise.

— « Messieurs, je suis loin de vouloir appeler la contrainte légale au secours de la foi, je ne demande aucune mesure contre la liberté d'aucune conscience; mais je dis qu'un Etat qui reste indifférent entre la croyance en Dieu et l'athéisme matérialiste, que surtout un Etat qui a pour l'athéisme des prédilections particulières trahit son mandat, abdique sa mission. »

C'est cette abdication trop manifeste de l'Etat, ce sont ces « prédilections particulières » qui font que Chesnelong s'agite en dehors du Sénat, pour organiser, mettre en œuvre, haranguer les *Comités catholiques*, achevant de briser là une voix qu'on commence à ne bien entendre au Luxembourg qu'aux alentours de la tribune. Au nord, au midi, vers nos frontières déchirées de l'Est, parmi les bruyères de la Bretagne, dans les vastes salles de nos grandes villes (3), quels discours vibrants n'a-t-il pas prononcés !

(1) Discours du 25 mars 1886.
(2) Séance du mardi 1er février.
(3) Même au Sénat il fut bien de fois question de ces déplacements non parlementaires, la gauche s'en plaignait avec ses termes et ses allures ordinaires, les ministres les plus modérés les voyaient d'assez mauvais œil. M. Lepère étant *à l'Intérieur* et *aux Cultes*, disait en la séance du 9 décembre 1879 — « Je sais que M. Chesnelong se



« Quand il *prêchait* — disait-on — il électrisait grands et petits, et les tonnerres d'applaudissements n'étaient plus une figure. » Retenons l'expression, elle a toute la justesse du mot qui s'impose à l'opinion et qui la résume ou la concrète. Alors en effet « il prêchait », sa parole, forme et fond, avait quelque chose d'apostolique et de sacerdotal, c'était sa manière de s'unir plus étroitement à l'Eglise pour laquelle il parlait, d'affirmer son exigeante et scrupuleuse orthodoxie. Si chaudes néanmoins, si nourries que fussent en ces discours les périodes qu'il avait longuement travaillées (1), nous leur préférerons toujours la précision, la spontanéité, parfois l'originalité de ses discussions parlementaires et « laïques ». Mais enfin dans ces réunions, et encore à la *Société générale d'éducation et d'enseignement* dont il était également le président, il se dépensait non moins qu'au Sénat, et il faut s'en souvenir pour le suivre et l'entendre en tout et partout !

transporte volontiers *sur tous les points de la France...* » A quoi Chesnelong repondait au milieu des rires de la gauche, qu'il suivait en cela l'exemple que lui donnaient les ministres et *leurs* députés; et M. Baragnon ajoutait : — « Avec cette différence que *vos* députés voyagent a *nos* frais ! »

(1) Dans sa scrupuleuse orthodoxie, Chesnelong soumettait à des theologiens, puis retouchait, travaillait et retravaillait ses discours aux Comités catholiques, parce que, ces discours, étant exclusivement religieux, il avait toujours peur de se tromper quant à l'enseignement de l'Eglise. Aux Chambres, il fallait plus de spontanéité, et par le fait, la doctrine n'y perdait rien, tandis que la vigueur et la couleur y gagnaient beaucoup, C'est ainsi qu'un de ses discours qui fut le plus acclamé et d'autre part le plus doctrinal, le plus religieux, au Sénat, celui qui fit dire au général Robert : « Que pourriez-vous entendre de plus beau ? » fut provoqué par une interruption : « Le travail pour vous n'est que la peine du péché originel » lui avait-on crié. Interruption que Jules Ferry souligna par ces mots : « C'est là l'enseignement des congréganistes. » Sur ces mots Chesnelong se redresse : « Ah ! — fait-il — vous voulez que nous discutions la doctrine du péché originel !.. » et, laissant la phrase interrompue, il leur fait, sérieux, mais ironique, un catéchisme dont ils se souviendront : « Monsieur le Ministre — dit-il à Jules Ferry — je vous fais remarquer que ce n'est pas seulement l'enseignement des congréganistes, mais celui de l'Eglise catholique », et c'est celui-là qu'il donne alors, ajoutant : « La compétence me manque, la tribune de cette assemblée n'est pas le lieu, mais j'ai été contraint d'en venir là... » (Séance du 6 février 1886.) Il avait dit de même à M. Goblet le 19 juin 1884 : « Que vous ayez commis une méprise théologique, ce n'est pas là ce qui m'étonne, nous ne sommes probablement, ni vous ni moi, de profonds théologiens... » Et le 25 mars 1886, à la

Nous sommes fiers, dit-il le 21 février 1887. « Nous sommes fiers pour notre cause !... Plus elle est attaquée et plus elle montre de vitalité. Comptez les millions qui nous sont donnés chaque année pour les œuvres de charité et d'enseignement, et dites-moi donc, puisque vous prétendez que cette cause est morte, quelle est en France la cause prétendue vivante pour laquelle on ferait de tels sacrifices... (1) » Et comme « vous n'aurez pas raison du sentiment chrétien, ajoute-t-il alors, vous seriez bien inspirés de l'accepter comme une force salutaire au lieu de le combattre comme une force hostile; vous seriez clairvoyants si, au lieu de croire à son affaiblissement et d'y travailler, vous croyiez à son indestructibilité et vous comptiez avec elle. »

Dans le même ordre d'idées ou d'arguments, mais sur un point plus positif encore, Chesnelong avait dit, l'année précédente (2), au gouvernement que représentait M. Goblet.

« Songez-y bien, l'enseignement libre, c'est aujourd'hui le nôtre, qui vous dit que ce ne sera pas le vôtre un jour?...

gauche qui murmure parce que Chesnelong parle du dogme de la Rédemption: « Voulez-vous dire que la place de ces questions n'est pas à cette tribune ? Je suis de votre avis. Je ne me permettrai jamais de parler, en vertu de ma propre initiative, des questions dogmatiques à la tribune; je ne l'ai jamais fait, je ne le ferai jamais. Mais quand ces questions seront portées ici par mes adversaires... tant qu'il me restera un peu de force et de vie, je braverai vos murmures. » Au fond, la théologie de Chesnelong pris ainsi à l'improviste est toujours restée irréprochable, tout en gardant comme une marque laïque tout à fait en situation, marque qui disparaissait peut-être un peu trop dans les discours que les adversaires se plaisaient à nommer de « sermons ».

(1) Chesnelong y revient souvent, et organisateur de l'enseignement libre il en a le droit. Dans la séance du 22 décembre 1888, par exemple, il mit la gauche en feu par cette affirmation : « La diffusion de l'instruction primaire, nous la voulons comme vous... » Et alors, en réponse aux objurgations qui pleuvent sur lui : « Vous le contestez, Messieurs, eh bien ! j'oserai dire que nous le prouvons mieux que vous... Nous avons constitué à côté de votre budget le budget des sacrifices volontaires qui s'élève au moins à vingt-cinq ou trente millions par an pour le développement de l'instruction populaire chrétienne en France... Après tout vous ne lui donnez d'autre témoignage de votre sympathie que l'augmentation exorbitante des contributions forcées que vous imposez. ».

(2) Séance du 27 février 1884.

Eh bien, prenez garde en attaquant cet enseignement libre... prenez garde de vous désarmer d'avance contre les coups qui pourraient vous atteindre le jour où il serait l'asile de vos convictions, comme il est aujourd'hui le dernier refuge de nos croyances. »

Lorsqu'en cette même séance du 7 juin 1889, M. Combes, rapporteur en la circonstance, encense littéralement Chesnelong (1), lorsqu'en parlant de lui à la droite il le nomme : « votre orateur » comme s'il était unique (2), Chesnelong que l'encens n'a pas grisé et que fatiguent toujours un peu les allures autoritaires et pourtant mielleuses, spéciales en tout cas, du futur directeur spirituel du bloc, répond avec moins de politesse que de coutume : « Vous traitez les chrétiens de cette terre de France comme, dans l'orgueil de leurs victoires, des conquérants n'oseraient pas traiter des populations conquises, comme vous n'oseriez pas traiter en Algérie les Musulmans... » Ajoutant peu après : « M. le Rapporteur ne discute pas. Il procède par affirmations brèves et sommaires. *Il veut tout nous ôter*, même l'espérance... suprême ressource des vaincus et des opprimés.»

Le Sénat sourit de ce cri de détresse. plein d'une sorte d'ironie dont Chesnelong était coutumier. Quelqu'un disait un jour de lui : « Ce n'est pas un *pince sans rire* : il pince sérieusement, mais il rit. » On trouva d'ailleurs, on trouva déjà, que son jugement tombait à pic, sur le Rapporteur et sur ses procédés. Qu'en eût-il été depuis ?

Au reste, cette ironie sobre et discrète, assez spéciale à Chesnelong en tant que méridional — et méridional il l'était !... et il le confessait avec raison (3), — cette ironie

(1) C'est alors et après les leçons que nous rapportons, que M. Combes se fait tout petit et s'écrie qu'il ne répondra pas sur tous les points « au sujet si brillamment exposé par son honorable collègue M. Chesnelong », c'est alors qu'il déclare « trop difficile la tâche de suivre l'éloquent orateur », qu'il s'incline devant son « éloquente protestation », et affirme « son respect pour le grand talent de cet honorable collègue ». (Séance du 9 juin 1889.)

(2) « Si jamais, mes chers collègues de la droite, — s'écrie alors M. Combes — vous parveniez à convertir les sentiments qu'exprimait *votre orateur* en actes législatifs, si, par un retour de majorité que j'aime à croire impossible... »

(3) « Je vous en prie, Messieurs, — disait-il à la tribune le 9 dé-

mesurée, caractérise souvent les discussions auxquelles nous remontons ici. Lorsqu'en 1886(1) il s'escrime contre la nomination des instituteurs par les préfets ; « Le gouvernement y tient, dit-il, pour deux raisons, l'une qu'il n'avoue pas, l'autre qu'il avoue. » « La raison qu'il n'avoue pas, c'est que les instituteurs peuvent être transformés en agents électoraux, et que ce sont des agents électoraux de premier ordre (2). »

Sur quoi M. Goblet s'étant redressé, autant que la chose était possible, et ayant argué d'une circulaire assurément fort sage adressée par lui aux instituteurs, Chesnelong avait répondu :

— « Je reconnais que la circulaire était très convenable... et je me garderai bien de croire qu'en administration comme en diplomatie, à côté des notes publiques, il y a les instructions secrètes. Je ne veux rien croire de pareil ; mais je suis bien obligé de vous dire, Monsieur le Ministre, que les instituteurs ont très mal compris votre circulaire, ou qu'ils y ont très mal obéi... « ... Quoi qu'il en soit de ces rapports officiels, dont je ne conteste pas la sincérité, mais où je constate tant d'invraisemblances, j'ose affirmer qu'aux élections de février, les instituteurs sont sortis avec un ensemble très remarquable et une audace très téméraire de la réserve que vous leur avez prescrite... Je le dis parce que je le sais et parce que dans les départements intéressés c'est de notoriété publique : *les instituteurs vous ont désobéi. J'espère cependant que vous leur serez indulgent.* »

Toujours est-il que, sur ce ton ou sur un autre, champion de la liberté religieuse, autant que de la sagesse financière, on le verra, on l'entendra jusqu'au dernier jour soutenir la lutte. Sous le poids de ses soixante-quinze ans, il

cembre 1892, — j'apporte dans ce débat une très grande sincérité. Si j'y apporte une certaine véhémence, c'est que *je suis méridional*, et qu'une conviction ardente m'anime dans les questions qui touchent à la liberté de l'Eglise. »

(1) De jeudi 25 mars.

(2) « Ils ont entrée dans tous les foyers, — disait-il, — ils peuvent sans bruit, sans tapage, sans se compromettre, agir très efficacement sur les électeurs flottants, et ils le font. »

se débat « comme un beau diable » — le mot a été dit — contre *la loi d'accroissement*. Vous frappez sur certaines personnes, dit-il, « parce qu'elles ont le malheur d'appartenir à des catégories qu'il vous convient de traiter plus durement, à raison de leurs qualités personnelles... Ce ne sera pas le droit d'accroissement, ce sera une sorte de tribut que vous imposerez à une catégorie de citoyens... »

Et comme il se fait à gauche un grand tapage,

CHESNELONG. — « On interrompit à la Chambre l'honorable M. Clausel de Coussergue, comme vous venez de m'interrompre, et voici ce qu'il répondit : « ...Je voudrais bien savoir ce que vous me diriez si, à raison de ce que les doctrines que vous professeriez et les affiliations que vous auriez ne me conviendraient pas, je vous frappais d'un droit exceptionnel ?... (1) »

Deux ans plus tard — et les années comptent maintenant! — nous le retrouvons à ce poste de défense des congrégations religieuses :

— « Quand on n'a pas ces institutions, on les désire, on les appelle; quand on les a, on doit les protéger et en être fier (2) .»

Son chaud discours émeut alors le Sénat à ce point que M. Fresneau prend peur de *refroidir* cette impression en parlant après cet homme dont l'âme et le cœur ne vieillissent pas du tout (3), et le déclare au Sénat.

Enfin, lorsque M. Combes prépare déjà, ou même inaugure, le plan de son bloc ou le bloc de son plan, quand il porte à la tribune les premières *fiches*, déguisées en rapports administratifs, quand il poursuit dans leurs derniers asiles l'enseignement chrétien et la liberté des fonctionnaires, en 1898 (4) Chesnelong que la mort a touché de sa cognée et qu'elle abattra bientôt, saisit en un corps à corps qui n'a rien de sénile, le maître prochain de nos destinées, et termine ce combat singulier en déclarant à ce maître,

(1) Séance du 12 avril 1895.
(2) Séance du 26 février 1897.
(3) Voyez même séance.
(4) Séance du 27 février 1897.

dont personne encore n'a bien compris le jacobinisme mystique et implacable, que « la conscience française est une conscience chrétienne », qu'elle a des réveils certains, fussent-ils intermittents, au nom desquels il lui prédit « les *revanches*, ou tout au moins, les *réparations* de l'avenir. »

V

On n'a pas oublié, je pense, tous les efforts de Chesnelong sous l'Empire, en faveur des projets de Niel et pour la réfection de l'armée. A l'Assemblée nationale on l'a vu faire passer avant toutes choses, à tout prix en toute occasion, les intérêts de la défense du pays, et se servir chaque année pour cette défense « du glaive de sa parole » comme on eût dit il y a cent ans, glaive tranchant on le sait, dont il tenait bien la poignée en ces occurrences. Quelques indications suffiront donc pour le montrer au Sénat fidèle à ces antécédents. Et je me limiterai sur ce point parce que lorsqu'on écrit en 1906 et 1907, il faut réserver le plus de place possible à la question de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat qui va suivre.

Déjà, à travers les discussions budgétaires, nous avons plusieurs fois entendu Chesnelong réclamer la constitution d'un *trésor de guerre*, d'une *réserve* pour le moins « en vue de ces éventualités qu'il faut toujours s'efforcer de conjurer, mais qu'il faut toujours prévoir ».

— « Et qui vous dit, s'écrie-t-il le 21 décembre 1882, que cette réserve ne sera pas la garantie de votre sécurité, le complément de votre force, la sauvegarde de votre indépendance, enfin l'instrument du salut national ? »

De la même manière et annuellement, lorsque Chesnelong bataille avec les commissions et les ministres des finances pour fermer « les robinets par où s'écoule la fortune publique », quand il défend le trésor contre « les pro-

cédés des gens qui se ruinent » (1), il ajoute toujours en substance ceci que, pour l'instant j'emprunte textuellement à l'un de ses discours de 1884 (2) :

— « Je ne vous reproche pas le développement des dépenses militaires. Quand il s'agit de la force défensive du pays, nous sommes tous unis dans une étroite solidarité... »

Il voudrait inculquer à tous « la préoccupation d'avoir dans le budget un crédit disponible qui soit le gage de notre force nationale dans les jours difficiles (3) ».

— « Nous voulons la paix — dit-il encore, — nous espérons qu'elle ne sera pas troublée de longtemps; mais enfin, personne n'est maître de l'avenir, et il ne suffit pas toujours de vouloir la paix pour la garder..... ...Mais la guerre ne se fait pas seulement avec des hommes, avec des armes, avec des remparts, il y faut aussi des ressources financières considérables... Et ne pas mettre dans le budget un crédit dont la disponibilité puisse assurer la création immédiate de ces ressources, c'est une imprévoyance aussi compromettante, j'ai presque dit aussi coupable, que si vous laissiez vos magasins sans armes, ou vos frontières sans défense (4). »

L'année suivante il y revient : — « Nous voulons tous la paix, mais il ne suffit pas de la vouloir... Une guerre peut éclater en Europe, nous pouvons être contraints par le souci de notre dignité ou par la nécessité de notre défense à y prendre part... Nos armements ont été perfectionnés, notre matériel de guerre a été reconstitué, vous avez fait des travaux importants pour couvrir nos frontières, notre armée a le nombre et elle prouve au Tonkin qu'elle n'a rien perdu de sa vaillance. Vous avez fait les choses très patriotiquement ; mais est-ce qu'au jour des grandes épreuves... l'absence de toute réserve pouvant servir de

(1) Le 18 janvier 1884, il s'agit d'un nouvel emprunt, — Chesnelong — « Quoi ? ce procédé des gens qui se ruinent, serait quand il s'agit de l'Etat un procédé parfaitement régulier ?... »
(2) Même séance.
(3) 18 janvier 1884.
(4) Id.



gage aux emprunts... ne serait pas une grande faiblesse ? Messieurs, songeons à la France !... (1) »

Les guerres ! affirme-t-il en 1888 (2) — « il faut y penser toujours, et quand on est obligé de les subir, il faut être prêt pour la défense... il faut se réserver les moyens certains de faire, le moment venu, un grand effort financier. »

Un an plus tard (3) la loi militaire est en question, Chesnelong vient d'esquisser un tableau coloré mais exact de la situation financière et politique, et se tournant vers le banc ministériel où se trouve M. Rouvier (4) :

— « C'est cette situation, que vous trouvez rassurante, Monsieur le Ministre ?

— « Oh ! non !.. » répond celui-ci. Et alors,

Chesnelong. — « Vous aviez une armée dont étaient justement fiers tous les chefs qui avaient l'honneur de la commander. Cette armée, c'est la loi de 1872 qui vous l'a donnée. J'aurais compris que vous eussiez songé à perfectionner cette loi par quelques modifications dont l'expérience aurait pu montrer l'utilité. Mais la briser absolument ! la remplacer, malgré les inquiétudes de beaucoup de généraux dont l'autorité est consacrée... La remplacer, dis-je, par une loi nouvelle... Votre politique a affronté là une lourde responsabilité, et je lui reproche d'avoir fait fléchir devant des considérations qui n'ont rien de militaire, ce que réclamait un grand intérêt national... si la guerre venait!..... Vous n'avez rien prévu, rien réservé pour cette éventualité. »

En 1893 (5), Carnot est président de la République, M. Ribot du Ministère, M. Charles Dupuy est à l'Intérieur et aux Cultes, M. Tirard aux Finances, le général Loizillon à l'armée, l'amiral Reumier est à la marine, il y a eu, dans le va-et-vient des influences et des impulsions, comme un mouvement de prudence nationale, comme un remous de

(1) Séance du 20 février 1885.
(2) Séance du 25 mars.
(3) Séance du 10 juillet 1889.
(4) Alors ministre des finances.
(5) Le 14 mars.

justice et d'intérêt en faveur de l'armée dans les régions gouvernementales et parlementaires (1); on s'est vigoureusement et généreusement occupé des *boutons de guêtres* et de la *poudre sèche*. — « Vous avez patriotiquement fait toutes ces choses — dit alors Chesnelong aux membres du Cabinet — et j'ajoute que nous vous avons tous très patriotiquement secondés, car lorsqu'il s'agit de la dignité, de l'honneur, de l'indépendance de la patrie, il n'y a pas de partis en France et toutes les divergences d'opinion viennent se perdre et se fondre dans l'unité vivante du sentiment national (2). »

Néanmoins, et ceci constaté, il formule et maintient ses réclamations touchant « le trésor de guerre » et « l'emprunt qui devrait être la réserve sacrée des jours difficiles ». Et bientôt il ajoute qu'il proteste « de toute l'énergie de ses plus indéracinables convictions », contre deux lois qu'il combattra tant qu'il vivra : la loi sur l'enseignement (toujours) et la dernière loi militaire.

Il faudrait pouvoir reproduire ici toute la séance du 15 juillet 1886. Séance historique qui fut une tempête provoquée par une interpellation de Chesnelong. Le général Boulanger, ministre de la guerre venait de casser et d'exiler le général d'Aumale. Contre lui, ministre de la guerre, contre tout le Cabinet son complice, très particulièrement contre M. Goblet, Chesnelong tient la tribune et verse son indignation :

— « Parce que vous faites acte de violence, vous croyez faire acte de vraie force... La politique jacobine vous

(1) Comme tout va vite quand la démocratie est sans frein ! On était loin de penser à cette heure-là qu'un an et demi plus tard Casimir-Périer donnerait sa démission de Président de la République disant dans son message (16 janvier 1895) : « Depuis six mois se poursuit une campagne de diffamation et d'injures contre l'armée... » Ce que compléterait Waldeck-Rousseau disant à la tribune le 28 février 1892 : « Une chose grandit et grandit sans cesse dans le pays, c'est le pouvoir de la menace et de la calomnie, une sorte d'*inquisition obscure*. Elle est partout... ceux qu'on ne peut pas briser, on les salit.... » Les découvertes de M. Guyot de Villeneuve viendront après.

(2) Chesnelong avait vu de près en 1870 cette *unité vivante* selon sa belle expression, alors que l'hervéisme était encore une maladie non classée et même inconnue.

étreint, vous lui appartenez, *vous la servez*, et ce qui est plus triste encore *vous la subissez*... »

Ceux qui l'ont entendu savent avec quels éclairs dans le regard, notre orateur dont l'action suivait et mimait la parole, scandait alors ses mots, les enfonçant en quelque manière de son poing vengeur, dans les crânes de ses adversaires et les aplatissant sur leurs visages.

— « J'ai entendu dire qu'indépendamment du fond, l'accent général de la lettre vous avait déplu (1). Quand cette déplaisance serait justifiée, est-ce que le bannissement est fait pour avoir raison des formes de langage ?.. Et savez-vous pourquoi cette lettre est si belle ? — reprenait-il — son auteur savait bien quelle politique il heurtait de front, et *de quoi cette politique était capable...* Elle (la lettre) porte l'empreinte d'une grandeur morale qui ne sacrifie l'honneur à rien et qui sacrifie tout à l'honneur... J'envoie aux proscrits, aux nom de ceux qui ont partagé leur patriotique douleur, un hommage de respect, un salut d'espérance. »

Tandis qu'après le discours dont j'extrais ces passages, la droite entière entoure Chesnelong et fait à lui et au duc d'Aumale absent une double ovation, le général Boulanger est à la tribune, hargneux et mal à l'aise. Pour s'entraîner, il commence par adresser à Chesnelong des compliments sur son éloquence, c'est une entrée en matière. Ce premier pas franchi, le sentiment bien connu qui l'anime en cette occasion prend le dessus, et il en vient à traiter d'*insolente*, la lettre « si belle ».

Alors, ce n'est plus la tempête, c'est le typhon, le cyclone, le tornado. Toute l'Assemblée est sur pied, on se lance et se renvoie des injures comme avec des raquettes, MM de Lareinty et de Ravignan jettent à la figure de Boulanger « sa lâcheté, » et le mot tourbillonne répété par d'autres voix. On en sait les suites. Pour le moment, le général politicien a recours à une autre lâcheté devenue depuis un système, il insinue que l'incident se rattache à

(1) La lettre du duc d'Aumale au président de la Republique.



un *complot*, « à une mise en scène qui va se poursuivre... Vous le savez aussi bien et mieux que moi peut-être, Monsieur Chesnelong ? »

Avec un mépris non dissimulé, Chesnelong hausse les épaules, il avertit le ministre qu'il se trompe s'il croit ainsi « se disculper » et le silence se faisant un peu : « Mon Dieu ! dit-il, je ne veux pas passionner encore le débat... non je ne voudrais pas le passionner davantage... Mais je suis bien obligé de dire que, dans la mesure prise par M. le ministre de la guerre, il y a eu vis-à-vis des princes un outrage à leur dignité de princes et à leur dignité de soldats. Qu'aviez-vous à leur reprocher comme soldats ? Qu'aviez-vous à leur reprocher comme officiers de l'armée, à quelque titre qu'ils y figurassent ?.... Il fallait une protestation où l'on trouvât l'accent de l'honneur blessé. Monseigneur le duc d'Aumale l'a faite digne, haute, fière, comme il convenait à son caractère et à sa situation. M. le Ministre de l'Intérieur est venu nous dire pour nous justifier ce qui est injustifiable : « Vous êtes en présence de complots ténébreux... (1) la République est en danger... »

Cris à gauche. « Elle n'est pas en danger ! Non, non. On n'a pas dit cela ! »

Ces dénégations font sourire Chesnelong. — « Pardon ? — dit-il — j'oubliais que vous aviez proclamé son éternité... (2). Vous voilà donc parfaitement rassurés sur ses

(1) Les deux ministres s'étaient entendus pour parler du *complot* — et de la part de Boulanger, l'accusation n'allait pas tarder à être piquante. — Chesnelong va dire encore dans un instant : « M. le Ministre de la guerre nous accuse de conspirer, s'adressant à moi-même il vient de me dire que je dois connaître mieux que lui le secret de ces conspirations..., présenter mes amis et moi comme des organes de conspiration !.. Nous vous combattons à ciel ouvert, au grand jour de cette tribune..., dans ces réunions où nous parlons haut et ferme. »

(2) A l'occasion de la Revision de la Constitution en août 1884, alors que Madier de Montjau avait avec une si tragique amertume félicité Chesnelong d'avoir exécuté la République *de main de maître*, alors que Chesnelong avait dit à la majorité : En prétendant imposer à l'avenir et à jamais une forme de gouvernement, « vous faites une chose profondément contradictoire à vos principes, absolument chimérique et, souffrez que je l'ajoute, quoique je ne veuille pas vous blesser, *profondément ridicule.* » (Séance du 7 août 1884.)

destinées : elle n'est pas, elle ne sera jamais en danger (1). »

Et revenant à la lettre du duc d'Aumale :

— « Je l'ai lue ici cette lettre, sortez des généralités, dites donc quelle est la phrase que vous incriminez ? Vous parlez d'un outrage au Président de la République, vous parlez d'une attaque à la Constitution, dites donc quelle est la phrase contenant l'outrage au chef de l'Etat ou l'attaque à la Constitution ? Vous ne précisez pas; et je vous défie de préciser... Les procès de tendance, cela suffit aux gouvernements qui, comme le vôtre procèdent à coups d'arbitraire ! »

Chesnelong reproche alors « à ce gouvernement » de ne recourir à tant « d'arguties légales » que parce qu'il n'ose pas résister « à la majorité jacobine de l'autre Chambre », et il dit : « Elle a ordonné, vous avez obéi. »

M. Goblet se lève : « Nous ne pouvons tolérer cela ! » s'écrie-t-il.

— « Ah ! — reprend Chesnelong avec une autorité qui réduit le Ministre au silence. Ah ! j'ai le droit de dire cela. Et je ne sors ni de la vérité, ni de mon droit parlementaire en le disant... ...*Le gouvernement a obéi*, un noble fils de France ira rejoindre dans l'exil les nobles exilés de Juin (2) et *et la politique jacobine sera affirmée par une oppression de plus.* »

— « Monsieur le Ministre — continue-t-il — je suis un adversaire, mais je suis un adversaire loyal; je suis sûr que malgré les abîmes qui nous séparent, nous avons cependant un lien commun, *c'est l'amour du pays* (3). Vous devriez y prendre garde. La République à laquelle vous vous intéressez pourrait voir son éternité compromise; cela, c'est

(1) A quoi Chesnelong ajoutait : « Mais enfin il y a en France des hommes qui sans doute, faute de clairvoyance et d'intelligence — vous voyez que je ne veux pas vous fâcher — ne croient ni à la force, ni à l'éternité de la République, et même qui sont très inquiets pour le pays et la sécurité plus que précaire qu'ils trouvent sous la République. »

(2) Il s'agissait de l'exil des héritiers et chefs des dynasties ayant régné sur la France, lequel datait alors d'un mois, soit de juin 1886.

(3) Chesnelong s'adresse là à M. Goblet : il n'eût sans doute pas dit cette parole au général Boulanger que, même alors, il n'estimait aucunement. Et je profite de l'occasion pour attester ici qu'à aucun moment il ne fut atteint de la maladie du Boulangisme.



votre affaire, je n'ai pas qualité pour vous dire les risques qu'elle court dans vos mains; mais c'est *pour le pays* que je me préoccupe de l'avenir que votre politique prépare. »

L'armée, le pays, c'est tout un pour Chesnelong. Et ce n'est pas sans raison que, voyant l'armée menacée par cette première décapitation, par cette expulsion d'un chef reconnu supérieur et désigné par l'opinion comme le généralissime de la guerre possible, par cette exécution civile d'un grand Français, et cette mort militaire d'un vrai soldat; ce n'est pas sans raison, qu'il se couche en travers de la porte pour que cette iniquité ne passe pas.

Elle passera quand même, et il en était sûr; mais en certaines occurrences il est bon de se faire fouler aux pieds par l'injustice.

Il est d'autres circonstances où l'on ne doit pas craindre de supplier à mains jointes, de s'agenouiller s'il le faut, pour crier miséricorde.

Chesnelong ne se diminuait pas lorsque, implorant le Gouvernement et le Sénat, il s'écriait un autre jour (1) : « Au nom de nos soldats qui vous donnent leur vie mais qui entendent garder la liberté de leur âme, au nom de leurs pères et de leurs mères ; au nom du respect dû à la dignité de la vie comme à la majesté de la mort; au nom de ce qu'il y a de plus sacré dans la foi et de plus inviolable dans la conscience, grâce, Messieurs, grâce pour l'aumônerie militaire !.. »

Il ne venait pas moins de dire, du ton que les Chambres connaissaient : « Vous voulez chasser le prêtre de la caserne comme on chassait hier les évêques du Conseil supérieur de l'enseignement, comme on chasse les Frères et les Sœurs de nos écoles, comme on chassera demain les religieuses de leur maison de prière, *c'est trop*, *Messieurs*. »

Terminons ce paragraphe qui concerne l'armée par un aphorisme que Chesnelong fit entendre au Sénat le 26 décembre 1884 et qu'il eut lieu de répéter depuis : « La France veut la paix; mais elle ne veut pas être surprise par la guerre. »

M. DE MARCEY.

(1) Séance du 22 juin 1880.





AMES DE RELIGIEUSES

En 1783, des religieuses belges expulsées par le gouvernement de leur pays vinrent demander un asile provisoire à nos couvents français. Parmi les supérieures qui mirent le plus d'empressement à accueillir les fugitives, se distinguait Madame Louise de France, en religion, Sœur Thérèse de Saint-Augustin du Carmel de Saint-Denis : « On la voit s'occuper des choses, avec cette prévoyance des détails qui est la marque ardente des esprits avides du parfait : elle organise tout le voyage ; la tourière qui servira de guide et facilitera les embarras d'un chemin inconnu, les voitures à emprunter, les chevaux à louer, les passeports, les permissions de douane et jusqu'aux flacons d'eau de mélisse en cas de fatigue sur la grande route. — A Saint-Denis, on trouvera le gîte, la table, les vêtements, sans qu'il soit question de pensions ni de dots.

Les exilées arrivent, le 16 juin 1783, au matin. Elles se précipitent aux pieds de leur bienfaitrice qui les relève, les embrasse et « ne forme plus qu'une famille des deux communautés. » « J'espère que vous serez heureuses dans votre asile ; vous êtes déjà toutes dans nos cœurs ».

Les Carmélites de Saint-Denis se réfugient et se logent comme elles peuvent dans les greniers, abandonnant leurs cellules à leurs nouvelles compagnes, réduisant la frugalité même des repas, où l'union des âmes rend douce la gêne commune. »

De nos jours, c'est un exode en sens inverse qui se produit : les religieuses françaises vont demander l'hospitalité à la ca-

tholique Belgique. Par un hasard littéraire qui ne manque pas de piquant, deux livres paraissent à la fois (novembre 1906); où sont relatées les persécutions joséphistes du dix-huitième siècle, et les persécutions maçonniques du vingtième. Seulement, dans les deux ouvrages, il n'est en réalité question que des religieuses françaises. Ici, M. Geoffroy de Grandmaison essaye de nous faire connaître une carmélite de la vieille France issue de sang royal : là, une jeune religieuse, Marie de Nazareth, narre les tristesses d'une communauté enseignante récemment spoliée et expulsée par M. Combes. L'occasion est, me semble-t-il, unique, d'étudier à l'aide de documents quelques âmes de religieuses.

Joignez qu'aux intentions évidentes de ces deux écrivains correspond un acte décisif de notre grand Pape Pie X. Ce n'est pas en vain qu'il plaça naguère sur les autels, les seize carmélites de Compiègne.

Il en était temps.

Même dans les milieux les plus croyants, les timidités historiques des conférenciers et des écrivains prenaient des proportions inquiétantes. Sous prétexte de ménager les susceptibilités démocratiques, on n'osait plus, ou on ne voulait plus glorifier les martyrs de la Révolution. Dans le même temps, on témoignait je ne sais quelle indulgence un peu sotte pour les hommes de 89, voire pour ceux de 93. En vain, Taine et Renan avaient-ils sapé par la base les peu esthétiques piédestaux des idoles révolutionnaires. Des progressistes se trouvaient parmi nous pour célébrer en des formules vieillottes, les mérites patriotiques des grands ancêtres. Il fallait presque du courage pour mentionner seulement, la « céleste Madame Elisabeth ». Avant tout, il importait de ne point paraître louer l'ancien régime.

Pie X, n'a point de ces scrupules. D'un geste impératif il indique aux catholiques persécutés de France, leurs véritables modèles, les seize vierges-martyres de Compiègne. Tant pis pour Fouquier-Tinville, tant pis pour l'incorruptible Robespierre, l'aïeul politique de M. Henri Brisson, tant pis pour Danton, l'homme à la grande voix ! Ce sont des bourreaux... Parfaitement.

La royale héroïne de M. Geoffroy de Grandmaison peut être considérée comme l'inspiratrice, la conseillère et la mère des Carmélites de Compiègne. « Madame Louise avait, en partie, recruté cette phalange héroïque : ses générosités et celles de Marie-Antoinette donnèrent sa dot à Madeleine Lidoine, la prieure qui soutint, jusqu'à la mort, son troupeau et qui voulut porter en religion le nom de « Thérèse de Saint-Augustin » en souvenir de sa bienfaitrice. C'est encore son autre nom que choisit, en reconnaissance toujours, la Sœur « Louise de Jésus », dans le monde Madame Crétien de Neufville; la princesse a éclairé sa vocation, a prié pour elle et lui ouvrait même les portes de Saint-Denis, lorsque ayant appris que Rose Crétien possédait une fortune assez considérable, elle lui a conseillé d'aller à Compiègne où, dans la pauvreté de ce Carmel si régulier, ses générosités seront bien placées. »

Ainsi, Madame Louise de France apparaît tout d'abord aux regards de l'historien, comme la mère des martyrs. Elle est aussi martyre, pour son propre compte, puisqu'elle s'est immolée dans une pensée très précise, pour le rachat de son père le roi de France... de la France.

Entrons à la suite de M. Geoffroy de Grandmaison dans l'étude de cette âme supérieure.

Il est sans doute permis de dire d'une personne éminente par la sainteté (1) qu'elle a beaucoup d'esprit. Avec une aisance et une rapidité admirable, Madame Louise de France trouve les mots fins, justes et forts. Ses répliques les mieux réussies ne ressemblent, en rien, aux inventions ordinairement laborieuses de nos journalistes ou de nos écrivains contemporains ; elles se recommandent, au contraire, par la simplicité et la brièveté du tour : elles dénotent chez l'auteur une parfaite santé intellectuelle.

« Si j'osais, lui disait un jour Gustave III de Suède, j'offrirais le bras à Madame.

(1) Je prends ce mot et les mots analogues dans le sens et dans la mesure des décrets d'Urbain VIII du 13 mars 1625 et du 4 juin 1531, sans vouloir prévenir le jugement de l'Eglise. La précaution m'eût paru plutôt superflue, mais M. Geoffroy de Grandmaison a cru devoir mettre en tête de son livre une déclaration qui m'a intimidé. Je fais miennes, ses précautions oratoires.



— Je l'accepterais volontiers. La règle du Carmel ne dit rien sur le cas où les rois présenteront le bras aux Carmélites et nos familles sont en possession de se le donner depuis longtemps. »

« Eh bien, ma chère fille, lui demanda Louis XV, c'est donc vraiment, que vous voulez renoncer à tous vos droits?

— Oh ! non, mon cher papa, répond la novice en l'embrassant, le plus cher de mes droits, je le conserverai toujours, car toujours je serai votre fille dévouée. »

On voit que cette finesse spirituelle de Madame Louise de France est faite d'à-propos, de vivacité et de bon sens, surtout de bon sens. Par ses façons de juger les hommes et les choses la princesse devenue Carmélite rappelle Madame de Maintenon qui fut à la fois reine et supérieure de couvent. Sa cellule devient un centre d'influence administrative. Quelque application qu'elle mette à vivre isolée dans son obscurité monastique, elle se voit obligée d'intervenir peu à peu dans la direction de son ordre, puis dans les affaires générales des communautés religieuses, en France et à Rome. Les plus malveillants conviennent que, malgré tout, elle n'oublie jamais sa qualité de Carmélite.

Distinguée et spirituelle, comme l'étaient si aisément tant de femmes du dix-huitième siècle, Madame Louise de France est dans toute la force du terme, une femme de tête. Il semble même qu'elle ait des vues politiques plus hautes que celles des hommes d'Etat, ses contemporains. Elle se fait une idée très nette de ce quelques-uns appellent, bien à tort, le péril protestant, de ce qui est, en réalité, la conquête protestante. Par l'édit du 24 novembre 1787, les protestants obtiennent l'état civil dont ils étaient privés depuis Louis XIV. « Cette dérogation au vieux droit ecclésiastique est le résultat public d'un mouvement secret mené depuis de longs mois en particulier par un agent jeune, intrigant, actif, Rabaut Saint-Etienne, pasteur calviniste à Nimes, aujourd'hui champion de la tolérance pour son Eglise et demain de la proscription contre le clergé catholique. Dans le conseil du roi il a rencontré un complice inattendu : un évêque qui ira jusqu'à l'apostasie et au suicide ; et il se trouve soutenu avec chaleur

par le crédule Malesherbes, Malesherbes qui en exprimera tous ses regrets, quasi ses remords, plus tard, trop tard, à la veille de suivre à l'échafaud le malheureux Louis XVI que la singulière ingratitude des protestants tout justement, y fait monter. »

Madame Louise de France formule sur ce fait historique un jugement d'une étonnante profondeur. « Si ces gens-là reviennent dans ce beau royaume, avec le peu de religion qui y règne, Dieu seul sait où cela peut aller. »

Ces deux petites lignes mériteraient un commentaire, car elles résument et elles expliquent, dans une certaine mesure, ce qui est essentiel de l'histoire de France, depuis la Réforme jusqu'à nos jours. Il ne s'agit pas de nous en prendre à la religion protestante. Encore moins englobera-t-on dans un même sentiment de défiance nationale tous les luthériens et tous les calvinistes de France. Il existe une petite minorité de protestants chrétiens et sincèrement libéraux dont aucun des nôtres ne conteste les vertus. Mais depuis le milieu du dix-huitième siècle, au moins, c'est un certain protestantisme rationaliste qui dirige la grande lutte contre l'Église catholique. Un de mes amis qui s'occupe spécialement et trop silencieusement de l'histoire de la Révolution me citait naguère une interruption significative d'un député de la Constituante. Mirabeau pérorait à la tribune. « Taisez-vous bavard, lui dit-on; tout le monde sait bien que vous n'êtes qu'un demi-Rabaut. » Au fait, Rabaut Saint-Etienne joua un très grand rôle dans l'histoire de la Révolution, un rôle que les spécialistes n'ont point encore, paraît-il, élucidé. L'Encyclopédie, les velléités ecclésiastiques de Robespierre, la fondation de l'école laïque en France, la direction politique et religieuse de la troisième république, voilà des phénomènes historiques dont il serait intéressant de faire la synthèse. Madame Louise de France avait bien dit : « Si ces gens-là reviennent... Dieu seul sait où cela peut aller. » En l'an de grâce 1906, nous aussi, hélas, nous commençons à le savoir.

Les vertus de Madame Louise ne sont pas inférieures à ses qualités intellectuelles. Vivre une vie toute virginale dans le Versailles du dix huitième siècle, puis s'en aller mourir dans

un Carmel, c'est beau, c'est exceptionnellement beau, même dans les annales de la Sainteté. Les lis, d'ordinaire ne s'épanouissent pas dans certaines atmosphères viciées. Il arrive, au surplus, que l'héroïsme de Madame Louise de France attire vivement l'attention de ceux qu'elle édifie sur le véritable état religieux et moral de sa famille. Encore que sa vie rachète les grands scandales donnés par Louis XV, elle ne les supprime pas. Mais en étudiant l'héroïque vie de Madame Louise on fait plus ample connaissance avec ses sœurs, toutes si pieuses et sa mère, l'admirable Marie Leczincka. Il apparaît ainsi que sur le rayonnement moral de la famille royale, aussi bien que sur d'autres sujets, les historiens dits libéraux renseignèrent fort mal l'opinion. Le bilan des Bourbons du dix-huitième siècle se présente comme il suit : d'une part Louis XV, d'autre part le duc de Bourgogne, le dauphin père de Louis XVI, Louis XVI lui-même, la famille de Louis XVI, Madame Elisabeth. Total trois martyrs et deux saintes (Madame Louise et Madame Elisabeth).

L'esprit de pauvreté ne le cède en rien chez mère Thérèse de Saint-Augustin, à l'intelligent amour de l'Eglise catholique. Elle défend contre les sarcasmes des mondains, la sainte audace du bienheureux mendiant et pèlerin, Benoît Joseph Labre. « C'est, dit elle, avoir un bien grand esprit que de trouver le moyen de se sanctifier. » Elle pratique, pour sa part, une rigoureuse pauvreté. Voici neuf ans qu'elle fait durer sa tunique de serge ; sa robe de bure est rapiécée de morceaux d'étoffe qu'elle a ramassés dans la maison et qu'elle coud avec du fil de toutes couleurs.

« Je ne désespère pas, s'écrie une novice, d'apprendre, un jour, que notre mère s'est présentée devant le roi avec un torchon, en guise de voile.

— Je le ferais volontiers, ma chère Fille, plutôt que de m'éloigner de la simplicité que nous enseigne sainte Thérèse.

Dira-t-on que la pratique de la pauvreté religieuse est relativement facile à une fille de rois? Au fait, c'est avec une singulière aisance que Sœur Thérèse de Saint-Augustin promène sa robe rapetassée à travers les cellules du Carmel.

De soupçonneux démocrates attendront Madame Louise

de France aux deux articles obéissance et humilité. On leur confesse sans ambages qu'elle avait l'esprit naturellement hautain. « Pour lui donner une leçon après une faute d'orgueil, sa gouvernante, contre l'usage, fit demeurer sur les chaises les servantes pendant le repas. Rectifiant le cérémonial méconnu, l'enfant s'exclama :

« Debout, s'il vous plaît, Madame Louise boit ! »

La mère de Soulanges répondit sur le même ton que Madame Louise pouvait boire tout à son aise, mais que ses femmes resteraient assises...

Gourmandant une autre fois, une camériste :

« Suis-je pas la fille de votre roi? »

A quoi la servante bien inspirée :

« Et moi, Madame, suis-je pas la fille de votre Dieu? »

Sous l'influence de cette admirable discipline, la nature ardente de Madame Louise se transforma ; l'orgueil dut faire place à l'humilité. Les exigences de la critique moderne iront peut-être jusqu'à demander si cette humilité était de bon aloi. Devenue Sœur Thérèse de Saint-Augustin, Madame Louise parle de son illustre origine sans insistance ni affectation, ni mystère. N'est-ce pas là le plus sûr indice de la sincérité? Son orgueil naturel est si bien dompté que même sous le coup d'une émotion imprévue il n'a plus assez de force pour se manifester. Une Sœur, en récréation, se permit de dire que Marie Leczinska n'était pas née pour le trône des Bourbons... Notre Sœur est anglaise, dit Madame Louise ; elle ne pouvait parler des choses de France qu'avec une franchise extrême. »

Dans l'histoire pourtant bien riche en belles répliques à la française, je doute fort qu'on puisse rien trouver de plus exquis.

Telle est l'âme grave et pure de Madame Louise de France. Sa voie, pour parler comme l'Ecriture, sa voie s'en va sans cesse croissant jusqu'au jour parfait. Il arrive un moment où ses vertus prennent la forme de la plus haute sainteté.

Est-il possible de saisir, en quelque sorte, dans le vif de l'action, cette prodigieuse beauté d'âme qui, vue à distance et à travers des récits trop sommaires, produit cependant une im-

pression si profonde. Peut-être, et en tout cas, nous avons le droit d'essayer.

Une novice prise de découragement en face de l'uniformité vulgaire de la besogne laisse échapper ce cri : « Ah ! je n'y puis plus tenir ». Madame Louise la rencontre, élève sa pensée, l'enveloppe de son sourire : « Et oui, mon enfant, toujours balayer, toujours frotter, toujours se gêner, toujours se mortifier, et nous tiendrons, vous et moi... et ce, jusqu'à la mort. » Pensée à la fois simple et sublime que les deux carmélites vivent sous nos yeux. Un poète la traduisit naguère en un distique délicieux :

La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles
Est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour.

Certes, ces deux vers ont un charme infini, mais comme nous leur préférons le cri vibrant de Madame Louise : Et ce jusqu'à la mort !

La mort de Madame Louise de France devait être proportionnément bien plus belle que sa vie toute sublime. Mourir d'une patriotique et religieuse douleur, n'est-ce pas la forme la plus délicate du plus grand des sacrifices ? Bien qu'elle n'ait pas souffert dans son corps, la Vierge très sainte, mère du Sauveur se présente à notre piété, comme la Reine des martyrs. Il suffit qu'elle ait souffert plus qu'aucun autre, dans son cœur. Pareillement, devant certaines visions d'épouvante qui n'avaient rien d'imaginaire, Sœur Thérèse de Saint-Augustin se sent frappée au cœur. Cette France unique dans l'histoire des peuples, cette France fille aînée de l'Église et royaume de Marie, elle la voit déjà transformée en une république protestante, vassale de l'Angleterre ou de l'Allemagne, occupée uniquement de persécution. Semblable à Rachel, Madame Louise de France refuse d'être consolée parce que la vraie France bientôt ne sera plus. « La mère Thérèse de Saint-Augustin fut atterrée. Cette nouvelle, dit-elle, m'a causé une étrange révolution. Elle qui ne se plaignait jamais de sa santé avoue de grands maux d'estomac. « C'est ma faute, j'ai le cœur trop sensible. » La crise foudroya cette nature usée de morti-

fications. Trois jours après, les suffocations augmentèrent... Déjà, elle ne se faisait plus guère d'illusion sur son état...

Enfin, Sœur Thérèse de Saint-Augustin sait mourir à la française. Outre qu'une religion de noblesse, de droiture et d'honneur est toujours dans l'âme du Français de race, il ne se départ jamais d'un certain tour cavalier qui est comme la démarche naturelle de notre intelligence. Il laisse échapper de ces paroles fières et délicates qui sonnent avec une justesse particulière dans notre langue. Le délire, dit M. Geoffroy de Grandmaison, succède à un lourd sommeil. Et à l'aube du dimanche, les doigts serrés sur les grains de son rosaire, les yeux levés en haut, de ses lèvres desséchées tombaient les derniers mots qui résumaient naturellement l'ardeur de son caractère et le but de sa vie. « Dépêchons. Au galop. En paradis. »

Le souvenir de Madame Louise de France ne se présente jamais seul à notre mémoire ; bon gré mal gré, nous évoquons Marie-Antoinette, Madame Elisabeth et les seize carmélites de Compiègne, l'élite féminine de ses deux familles. Le jour de sa profession, Sœur Thérèse de Saint-Augustin avait reçu la ceinture de cuir, le scapulaire et le manteau des mains tremblantes de Marie-Antoinette qui sanglotait « à étouffer dans son mouchoir ». Oh ! ces sanglots de Marie-Antoinette, quel poète saura jamais les chanter? La future reine de France (elle n'était encore que dauphine) entendait, sans doute, ou redisait les terribles paroles de la liturgie : Quand tu étais jeune tu te ceignais toi-même et tu allais où tu voulais. Un jour, d'autres te ceindront et te conduiront où tu ne voudrais pas aller. »

Si vive et si visible était la prédilection de Madame Elisabeth pour la vie du Carmel qu'elle inspira quelque inquiétude à Louis XVI. Je ne demande pas mieux, dit-il à sa sœur, que vous alliez voir votre tante (Madame Louise de France), mais, ne l'imitez pas... J'ai besoin de vous.

Les seize carmélites de Compiègne, elles aussi, mettent toute leur fierté religieuse à se proclamer les filles spirituelles de Madame Louise de France. N'ont-elles pas toujours reçu du Carmel de Saint-Denis conseil et appui? C'est ainsi que la fille des rois obtint une suite plus que royale ; elle mérita d'avoir dans l'histoire, et au Ciel, un éclatant cortège de martyres.

Elle est déjà vénérable. Si j'osais l'invoquer, je lui adresserais cette simple prière : O vous que l'Eglise un jour proclamera peut-être une sainte, obtenez de Dieu, je vous prie, pour les chrétiennes du vingtième siècle, un peu de votre robustesse d'âme, quelque chose qui ressemble à votre virilité intellectuelle et à la pureté de votre sens catholique. Amen. »

Justement, voici une jeune religieuse que M. François Coppée présente avec son ordinaire bonne grâce aux lecteurs catholiques de France, et même aux autres, s'ils jugent à propos de l'entendre. Elle a nom Sœur Marie de Nazareth, et elle se propose de corroborer ou de compléter ou d'atténuer la thèse de M. René Bazin qui fait le fond de l'*Isolée*. L'ami de l'admirable Sœur Justine dit aux persécuteurs : Voyez les effets de votre abominable loi contre les congrégations. Pendant que cinq expiantes subissent un obscur et atroce martyre, une pauvre Sœur Pascale, par votre faute, tombe dans l'abjection. L'auteur du *Journal d'une expulsée* a l'imagination trop pure pour se représenter la misérable histoire de Sœur Pascale. Elle connaît, cependant, la trop célèbre héroïne de M. René Bazin. Retenons donc sa touchante déposition qui est aussi une rectification. Sœur Pascale n'habite pas Nimes, comme l'avait cru à tort, M. René Bazin, elle vit en Bourgogne, et, apprenez la bonne nouvelle, lecteurs de l'*Isolée*, il n'est pas vrai qu'elle ait traîné dans la boue sa robe blanche de novice. Elle s'est tout simplement relâchée de sa ferveur primitive ; elle a cueilli quelques fleurs sur le bord du précipice. Mais ses sœurs en religion se sont mises en prière et elles l'ont délivrée du mal ; Sœur Pascale est rentrée au couvent, sans avoir commis de faute grave. Dieu soit loué !

L'auteur du *Journal d'une expulsée* a de l'esprit, de la finesse, de la grâce, une piété délicate, une sensibilité exquise, un ardent amour des âmes. M. François Coppée porte sur son œuvre littéraire un jugement motivé que je me reprocherais de ne pas reproduire ici. « Ce récit de tant de douleurs est exempt de toute prétention et est d'une parfaite simplicité. Cependant le style en est délicat et pur, l'accent très profond et très émouvant. J'ai le droit de proclamer bien haut que tous ceux qui liront ces pages, pour ainsi dire baignées de larmes, recon-

naîtront et admireront l'âme d'une chrétienne qui, dans la plus cruelle des épreuves, demeure admirable de douceur, de résignation et surtout d'obéissance à la loi divine de la charité. A coup sûr, cette fidèle servante de Jésus-Christ, — et j'ajoute, cette excellente Française — ne peut retenir ses cris et ses pleurs de souffrance devant les outrages faits à sa foi. Mais sa haine du mal n'altère jamais sa pitié pour les méchants, et c'est avec une bonté délicieuse et que peut seul inspirer l'Evangile, qu'elle espère d'eux le repentir et qu'elle demande à Dieu leur pardon. »

Puisqu'il avait reçu mission d'introduire la jeune religieuse dans le monde littéraire, pourquoi M. Coppée n'a-t-il pas révélé son véritable état civil? Sœur Marie de Nazareth, auteur du *Journal d'une expulsée* est pour nous une vieille connaissance: elle s'appelait dans l'*Isolée*, Sœur Hèdwige. L'accent est le même, aussi intime et aussi profond chez l'une que chez l'autre, toutes les fois qu'elles parlent de leur couvent, de leurs vœux et surtout des enfants qu'elles n'ont plus le droit d'aimer. « Noël et les chants de nos élèves, Noël du prieuré béni, quand donc te retrouverons-nous, rassemblées de nouveau dans nos chers vieux murs lézardés et couverts de lierre qui nous clôturaient si bien?

« Nos anciennes élèves ont organisé une fête pour nos chères Mères du prieuré. Elles ont loué un harmonium qu'elles ont placé dans le chœur des élèves et elles leur ont fait la surprise, à la messe de minuit, de leur redire quelques beaux chants des jours heureux. Nos pauvres mères ont été si émues qu'elles en pleuraient. Et puis, le cher bataillon bruyant de nos jeunes chanteuses qui passait en bavardant et en riant dans la grande galerie les reportait à quelques mois en arrière, à l'époque où nous étions réunies, heureuses et calmes entre nos devoirs d'épouses envers Jésus et nos devoirs de mères envers nos enfants. »

Certes, sœur Hedwige ne désavouerait ni cet accent plaintif, ni cette expression évidemment sincère d'un si beau dévouement.

Toutefois, quand on compare les touchantes élégies de nos religieuses persécutées aux fortes paroles qui jaillissent comme

naturellement du cœur attristé d'une Louise de France, on se défend mal d'un sentiment d'humiliation. Je n'adresse aucun reproche personnel à Sœur Marie de Nazareth, mais il faut bien constater qu'elle subit, évidemment, l'influence d'un siècle médiocre.

D'abord elle fait trop de politique. Autant qu'une colombe blessée à mort est capable de s'irriter contre le cruel oiseleur, Sœur Marie de Nazareth s'indigne contre Combes. Elle finit par lui pardonner et même elle prie pour sa conversion, mais elle laisse voir, ingénument, toute la violence qu'elle fait à son patriotisme. Combes, Combes, ce nom revient sans cesse sous la plume de la douce Nazaréenne.

Pourquoi, ma chère Sœur, en voudriez-vous, à Combes, plutôt qu'à Waldeck-Rousseau, plutôt qu'à Ferdinand Buisson, plutôt qu'à Briand? Ils sont tous les valets de l'Antechrist. Combes même a un aspect plus minable que les autres, parce qu'il est, plus visiblement que les autres, un simple petit sous-off dans la grande armée du mal. Si la vue de sa barbiche napoléonienne ne vous suffit pas, essayez de mesurer la bassesse de ses haines. Que Combes triomphe ou qu'il soit renversé, la Révolution n'en poursuit pas moins sans relâche et sans réelle hésitation, son œuvre satanique. Vous en êtes à croire que si le nez de Cléopâtre eût été plus long, toute la face de la terre en eût été changée, c'est-à-dire, que si quelques milliers de voix eussent été déplacées aux dernières ou avant-dernières élections, la République ne serait plus sectaire.

Cette formule à peu près nouvelle remplace maintenant la statistique trop fameuse que, pendant un quart de siècle environ, les journaux bien pensants jetèrent à la tête de leurs ennemis : « La France qui compte trente-cinq millions de catholiques... » Ma chère Sœur, je ne dis pas que nous vaincrons, mais nous commencerons à regagner du terrain perdu, et nous préparerons un peu sérieusement la victoire, du jour où nous oserons penser, parler, écrire, agir et vivre contre les principes de la Révolution. Quant aux élections prochaines ou lointaines n'en parlons pas, si vous le voulez bien.

La conception que Sœur Marie de Nazareth se fait de la vie religieuse vaut mieux à beaucoup près que ses explications ou

ses sous-entendus politiques. Elle sait dire avec une sorte d'allégresse communicative les grands joies, les petites tristesses, l'intéressant labeur des religieuses enseignantes. Mais ici encore la médiocrité du siècle se fait sentir. Dans la vie d'une Louise de France ce qu'on voit sans cesse, pour ainsi dire, c'est la beauté du sacrifice, c'est aussi la hauteur de pensée jointe à une sensibilité saine et virile. Sans s'en douter peut-être, Sœur Marie de Nazareth décrit gracieusement ce que j'appellerai le confort spirituel d'un couvent moderne. Entendons-nous bien, les compagnes de Sœur Marie de Nazareth mènent toutes une vie vraiment pauvre, très laborieuse et austère. N'importe, les lecteurs du *Journal d'une expulsée* éprouvent comme une sensation intense de bonheur ; ils se disent : Ces religieuses, en vérité, gagnent le ciel par des chemins tout parsemés de roses. Aucune mère de famille ne goûte comme elles, une paix ininterrompue et des satisfactions de cœur toujours renouvelées. L'année scolaire est une suite de fêtes pour l'esprit, le cœur ou la piété.

Ecoutez, en effet, Sœur Marie de Nazareth :

« Religieuses et enfants se réunissaient aux pieds de la Sainte Vierge, dont la statue s'élevait au-dessus d'un magnifique bosquet de chrysanthèmes ; et deux cents voix chantaient de tout cœur : Magnificat... C'était simple et beau à faire pleurer. Une surprise attendait les enfants ; au sommet de l'escalier, sous le grand cintre éclairé magnifiquement, se voyait une apparition... Grotte de Lourdes, étable de Bethléem, Mater admirabilis... L'an dernier, c'était la Vierge aux Anges : une douce et jeune vierge couronnée de douze étoiles se détachait merveilleusement sur un fond de verdure ; de grands palmiers étendaient leurs larges feuilles découpées au dessus de la tête de Marie ; de chaque côté et sur le devant garnissant les plus hautes marches, se groupaient gracieusement quelques anges dont chacun tenait un instrument de musique, luth, harpe, lyre, etc. ; et l'on entendait une céleste harmonie... La procession s'arrêtait ; un silence profond succédait aux chants ; on regardait, on admirait, on n'osait même plus respirer... Et quand s'éteignait cette mélodie si douce et si profonde où se mariaient le violon, la harpe, le piano, l'har-

monium, c'était une explosion de frénétiques applaudissements ; puis avec enthousiasme on reprenait le Magnificat !... »

Est-ce assez joli ! vous me direz que cette fête, une des plus belles de l'année liturgique, apporte aux chères religieuses du Prieuré des joies exceptionnelles. Mais observez, je vous prie, que la régularité de la vie monastique a tant de charme qu'elle fait paraître insignifiantes par comparaison, les joies de la vie familiale. Expulsée de son couvent, Marie de Nazareth trouve chez les siens l'hospitalité que voici : « Mon frère et ma belle-sœur me comblent de prévenances et de soins ; mes neveux et nièce raffolent de leur tante qui de son côté les gâte et les aime autant qu'elle peut. Chaque jour mon jumeau organise une promenade, une excursion dans la montagne, il ne sait qu'inventer, mon frère aîné. » En lisant ces lignes vous tremblez, n'est ce pas? pour l'aimable héroïne du *Journal d'une expulsée*. Vous l'adjurez en secret, de ne se point laisser éblouir par les plaisirs du monde, vous lui dites : Petite Sœur Marie de Nazareth, prenez garde : vous allez oublier Notre-Dame du Prieuré »

Que les amis de la pure observance se rassurent ! Comme les captifs de Babylone soupiraient après Sion, Sœur Marie de Nazareth n'a qu'un désir : retourner dans son couvent... « Rendue par force à mon foyer, je cherche à montrer figure joyeuse, afin que mes chers parents ne se doutent jamais de ma souffrance. Mais souvent, je pleure quand je suis seule dans ma chambre ou que je prie dans une église, car je regrette de toute mon âme, ma chère et sainte vie religieuse.. »

Jamais, sans doute, les attraits du cloître ne trouvèrent de panégyriste plus persuasif que Sœur Marie de Nazareth. Lorsque la persécution présente aura perdu de son acuité, le *Journal d'une expulsée* passera, non sans quelque raison, pour un livre tout à fait dangereux; il attirera dans les couvents, toutes les jeunes filles qui le liront. Avis aux mères de famille.

En somme, les premières et les plus nombreuses pages du Journal, ne sont qu'agréablement élégiaques ou apologétiques. Sœur Marie raconte, pleure, prêche et prie avec une grâce touchante; ses dires manquent de vigueur et d'imprévu.

Par contre, le récit devient plus précis, plus poignant et

vraiment original dès que notre jeune religieuse, s'arrachans à ses poétiques souvenirs se contente enfin de dire les horreurt de la dispersion. C'est bien cela : dites-nous, ma Sœur, comment ont souffert et souffrent encore vos anciennes compagnes, les épouses de Jésus-Christ persécutées. Les protestations, ici, n'ont pas de raison d'être littéraire ; racontez, ce que vous avez vu et bien vu.

Lamentable est l'exode de toutes ces vierges chrétiennes qui quittent la liberté d'Israël pour aller vivre et mourir dans la captivité de Babylone, lamentable et honteuse pour la France. Des femmes innocentes meurent d'inanition, sur les chemins, parce que le gouvernement les a dépouillées du fruit de leur travail et de leur patrimoine de famille.

« Alors elle se mit à chercher du travail auprès des familles de ses petites écolières, et, n'en trouvant pas, elle vint dans cette ville pour mendier, de porte en porte, un morceau de pain ; car elle avait faim, elle avait froid, et elle se sentait bien malade... enfin on case à l'hospice cette religieuse expulsée. ... Trop tard, car la poitrine est atteinte et la malheureuse s'en va rapidement d'une phtisie galopante. »

Toutes les religieuses ne meurent pas de faim, mais la plupart d'entre elles mangent un pain bien amer. « Le lendemain — c'était avant-hier — Joseph-Marie ne put apercevoir son père qu'au déjeuner, et devant tous, elle lui demanda la permission de coucher dans le salon. Pourquoi refuses-tu de partager la chambre de Virginie ? Lucie ne veut pas te donner le salon, elle a raison. Virginie te vaut, elle gagne le pain qu'elle mange, et toi, tu n'as pas le droit de faire la difficile, ici. » Joseph-Marie retint fièrement ses larmes, pour dire avec calme à son père : « Eh bien, cher Père, je suis obligée de vous quitter, j'en ai beaucoup de peine, mais... — Pas de phrases ; tu veux t'en aller, tu es libre, ne fais pas de scène et file vite ».

Sœur Marie-Elisabeth dirige tant bien que mal un pensionnat de jeunes filles. Mais elle subit, chaque jour, toutes sortes d'avanies, inquisitions policières, procédés blessants des escompagnes, révolte de ses élèves ameutées contre son autorité par une institutrice, récriminations des familles. Elle ne tarde pas à succomber dans cette lutte inégale.

Et voici la religieuse ahurie pour qui les moindres difficultés de la vie mondaine sont des obstacles insurmontables ou une cause incessante de terreurs. « Sœur Mélanie se lamente toute la journée, elle ose à peine sortir seule, elle ne connaît pas le prix de la viande, ni des légumes, elle ne sait pas comment il faut parler aux fournisseurs, elle ne peut pas vivre sans son costume, elle a froid dans la tête et aux oreilles. Finalement, elle mourra si elle doit se risquer trop souvent dans les rues. » Sœur Mélanie est-elle donc une sotte, un être inutile et encombrant que la société ne saurait utiliser? Voilà bien une omission fâcheuse que je signale à l'attention de l'aimable historiographe des religieuses expulsées. Certainement, les supérieures de Sœur Mélanie ne la laissaient pas dans l'oisiveté ; elles avaient dû lui trouver des occupations en rapport avec ses aptitudes. Que dans une prochaine édition du *Journal d'une expulsée* Sœur Marie de Nazareth nous renseigne donc sur les travaux conventuels de Sœur Mélanie. Elle élargira de la sorte, et elle corroborera l'excellente thèse de M. René Bazin.

D'autres exilées mériteraient qu'on s'attardât quelques instants devant leur portrait. Je n'en nommerai que deux : Sœur Marie Eulalie et Sœur Rosalie.

La première mourut de douleur patriotique, en Allemagne. « Le médecin qui l'a soignée, vient d'écrire à notre mère ; il déclare que le cœur avait été gravement atteint, il y a quinze mois, et que notre sœur est morte des suites de l'expulsion. Morte, seule et en exil ! »

Il y aurait peut-être un beau chapitre à écrire sur le patriotisme des vierges de France exilées. Pendant la Révolution, deux religieuses de Saint-Cyr installées à Brigthon s'en allaient chaque après-midi sur le bord de la mer et là, elles regardaient du côté de la France en pleurant. Pareille souffrance, aujourd'hui, abrège bien des vies héroïques qui croyaient appartenir tout entières à leur pays d'origine. Je sais des Sœurs de Saint-Vincent de Paul qui perdues dans une petite ville du Pérou disent sans cesse : « Où est notre France? » Au pays de la beauté, il est un groupe de vierges contemplatives dont le cœur chante, sans cesse, le chant de l'exilé : » Ces arbres sont beaux,

ces fleurs sont belles, mais ce ne sont point les fleurs ni les arbres de mon pays, ils ne me disent rien.

« Ce ruisseau coule mollement dans la plaine; mais son murmure n'est pas celui qu'entendit mon enfance ; il ne rappelle à mon âme aucun souvenir. » Ou plutôt elles murmurent, tout bas, le *super flumina Babylonis*, et elles souffrent horriblement en songeant à leur patrie. Qui expliquera les souffrances patriotiques de ces religieuses cloîtrées? En France, elles ne voyaient personne, mais elles se rendaient compte que leurs prières de toutes les heures retombaient en pluie de grâces autour de leurs monastère. Maintenant, une angoisse mystérieuse et terrible étreint nuit et jour leurs cœurs d'exilées.

C'est à Sœur Rosalie que Sœur Marie de Nazareth doit les plus belles pages de son Journal. Je regrette de ne pouvoir reproduire intégralement ce trop court chef-d'œuvre. « En arrivant à la ville, la petite Marie-Rose (une jeune fille d'Auvergne qui devait être Sœur Rosalie) ne fut nullement déconcertée par l'effrayant tapage de la gare. Elle s'en allait, montrant son petit carton blanc à tous les « Messieurs galonnés » qu'elle rencontrait ; un sergent de ville eut pitié d'elle et la confia à un cocher de fiacre de ses amis. Celui-ci voulut la faire monter dans sa voiture : « Entrer dans cette boîte, nenni, je vais m'asseoir à côté de vous, je verrai le soleil, au moins. » Aussitôt dit, aussitôt fait. Le cocher, après avoir lu l'adresse écrite sur le petit carton, fouette son cheval, et les voilà partis à travers la ville. C'était le matin. Marie-Rose était ravie. La conversation s'engagea tout de suite.

« Et où allez-vous comme ça? demanda le cocher d'un air goguenard.— Je vais au couvent.—Au couvent,pourquoi faire? — En voilà une question, c'est pour être bonne Sœur, donc ! — Une bonne Sœur, vous ! Croyez-moi, avec des yeux comme ça, on reste en ville. — Ah pardine, faut-il donc qu'il n'y ait que les aveugles qui aiment le bon Dieu et soignent les pauvres? »

Le cocher resta coi. Marie-Rose reprit : « Si vous aimez à causer, causons. Tenez, montrez-moi votre ville ; j'ai quarante sous, je vous les donnerai ; mais donnez-moi de la vue pour mon argent. »

De toutes les pieuses héroïnes que met en scène l'auteur du

Journal d'une expulsée aucune ne ressemble autant à Madame Louise de France que la rustique Marie-Rose. La princesse et la paysanne se fussent admirablement comprises. Elles sont françaises toutes deux et capables de se dévouer jusqu'à la mort ; elles ont de l'esprit, elles ont du bon sens, elles ont du cœur, elles personnifient la race française telle que l'ont faite quatorze siècles de catholicisme. Mais... il n'y a plus de Louise de France, et si le progrès continue à sévir, il n'y aura plus bientôt de Marie-Rose.

Abbé DELFOUR.



UN DÉFENSEUR DE LA " NOUVELLE-FRANCE "

FRANÇOIS PICQUET " LE CANADIEN "

(1708-1781)

Suite (1)

CHAPITRE IV

FRANÇOIS PICQUET ET LES INDIENS DU LAC PENDANT LA GUERRE INTERCOLONIALE (1743-1748).

I. — Ouverture des hostilités.

Suivant leur fâcheuse habitude, les colons de la Nouvelle-Angleterre prirent l'initiative des hostilités (automne de 1743). A cette époque, les travaux entrepris à la mission du Lac des Deux-Montagnes étaient loin d'être terminés. François Picquet les poursuivit avec une hâte fébrile. Il ne pouvait évidemment se flatter d'en assurer la prompte exécution : pour les conduire à leur perfection, il avait besoin de beaucoup d'argent et de plusieurs mois d'un travail paisible, deux choses qui lui faisaient également défaut. Toutefois, sous son énergique impulsion, et grâce à l'assistance des jeunes prêtres qui vinrent alors partager le glorieux fardeau de son apostolat (2), la besogne fut menée vivement. Au printemps de

(1) Voir le numéro de janvier.
(2) V. ci-dessous. — Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame avaient ouvert une école au Lac dès 1720. Elles s'y dévouent aujourd'hui encore à l'instruction des jeunes filles, sans distinction de nationalité.

1744, le missionnaire se trouvait en mesure d'offrir un asile aux colons dispersés dans les cantons voisins.

En ouvrant un refuge à ses compatriotes dans la nouvelle enceinte des trois villages, François Piquet avait en vue de rendre la défense plus facile en cas d'alerte et en même temps de permettre à ses sauvages de faire plus librement cette guerre de courses aventureuses, de surprises et d'embuscades où ils excellaient. D'un jour à l'autre, la situation pouvait devenir critique, et déjà les autorités coloniales réclamaient le concours des auxiliaires indigènes, dont les services nous étaient indispensables pour les opérations militaires telles qu'elles se pratiquaient au Canada.

Des rivages de l'Atlantique aux bords des Grands Lacs et du Saint-Laurent, adoucissant l'arête des collines, comblant le creux des vallées, escaladant les pentes des Adirondacks et des Montagnes Vertes, baignant ses ombres dans le fleuve profond, courait, presque ininterrompue, l'immense forêt vierge aux solitudes mystérieuses, farouches, pleines d'embûches et de périls. Seuls, les Peaux-Rouges étaient capables de s'orienter à travers cet océan de verdure; seuls, ils en connaissaient les « sentiers d'ombre », étroits, à peine foulés, dont l'inextricable écheveau s'embrouillait et se perdait sans cesse au milieu des arbres verts, des branchages morts, des troncs pourrissants, parmi les lacs et les rochers, les savanes et les fondrières; seuls, ils savaient l'endroit précis où, sous la voûte bruissante des chênes géants, glissait, silencieuse et perfide, la rivière qu'il fallait passer, où le marécage qu'il fallait fuir dormait à l'ombre fraîche des pins et des érables.

On a tout dit depuis longtemps sur les merveilleux instincts de l'Indien chasseur. La vigilance est sa qualité maîtresse. Il scrute l'espace, tend l'oreille aux bruits lointains, observe sur le sol la trace affaiblie des pas, étudie la feuillée froissée ou la branche tordue, interroge la forêt, sa grande amie. Son esprit est toujours en éveil, son imagination féconde en ruses ; sa patience n'est jamais en défaut. Il sait se glisser sans bruit dans le feuillage, tourner autour du gibier pour le sentir et, sans en être flairé lui-même, ramper dans l'herbe pour le sur-

prendre. Avec l'ennemi, l'Indien procède de la même façon : en chasseur.

Aussi les Peaux-Rouges du Canada servaient-ils en campagne, soit comme guides à la tête de nos détachements en marche, soit comme « découvreurs » pour brûler les espions anglais, enlever les embuscades, reconnaître les positions et suivre les mouvements des partis ennemis. Ils n'étaient pas moins utiles pour la poste et les ravitaillements : l'hiver, des raquettes aux pieds, la peau d'ours aux épaules, ils accompagnaient sur les champs de neige durcie, sur les fleuves et les étangs gelés, les grands chiens qui traînaient les effets royaux, les vivres et les les munitions ; l'été, ils lançaient sur les cours d'eau leurs longues barques effilées qu'ils manœuvraient sans effroi au milieu des rapides blancs d'écume et qu'ils portaient allègrement sur leur dos d'une rivière à une autre ou par dessus les chutes. Enfin, quand ils ne se battaient pas en enfants perdus, ils faisaient le coup de feu, le plus souvent avec bravoure, aux côtés de nos miliciens et de nos grenadiers (1).

D'autant plus convaincus de l'importance de leur rôle au milieu des nôtres qu'ils nous étaient fidèles depuis un temps plus long, moins barbares parce qu'ils subissaient davantage l'ascendant de nos missionnaires et de nos officiers, les Indiens convertis au catholicisme ou tout au moins « domiciliés », c'est-à-dire établis à demeure dans nos missions et dans nos postes, nous rendaient naturellement les services les plus appréciés. Avec les sauvages restés idolâtres, on devait s'armer de patience, user de précautions infinies, car ils n'en faisaient proprement qu'à leur mauvaise tête et, trop souvent, on devait céder à leurs instincts féroces beaucoup plus qu'on n'aurait voulu (2). Il était d'ailleurs à peu près impossible de compter sur eux pour une campagne de longue durée : après un premier succès, ces excellents Peaux-Rouges étaient dans

(1) V. le chapitre que MM. A. Doughty et G.-W. Parmelee ont consacré aux sauvages (*The Indians*, ch. IX, tome II) dans leur grand ouvrage : *The siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham* (Québec, Dussault et Proulx, 1901).

(2) La correspondance des gouverneurs et des généraux, de Montcalm et de Lévis en particulier, en fournirait maintes preuves lamentables.

l'usage de regagner triomphalement « leurs wigwams » ; ils se refusaient à tenter le « Maître de la vie », en s'exposant deux fois, dans la même expédition, au périlleux honneur de la bataille.

Vers la fin de l'année 1743, les Canadiens se préoccupaient avec raison de l'attitude qu'allaient prendre, dans la lutte qui venait brusquement de se rouvrir, et les Iroquois des Cinq-Cantons et les sauvages des nations alliées. Aux premiers nous demandions seulement de garder une scrupuleuse neutralité : c'était le plus, semblait-il, que nous puissions espérer de leur problématique bienveillance. Pour les autres au contraire, la question était de savoir s'ils resteraient, « assis sur leurs nattes », paisibles spectateurs des événements, ou bien s'ils consentiraient à « déterrer la hache de guerre » et à combattre dans nos rangs. En pareille occurrence, les Indiens avaient l'habitude,— assez sage, il faut en convenir, — de se consulter longuement, de discuter gravement en des « palabres » interminables sur la décision la plus opportune, le tout pour gagner du temps, pour voir la tournure prise par la guerre, et finalement se ranger, en toute connaissance de cause, au parti du vainqueur.

Les choses se passèrent de tout autre façon quand, sur l'invitation du marquis de Beauharnais, François Picquet jeta le cri d'alarme dans ses villages du Lac des Deux Montagnes. Les Iroquois « domiciliés » furent les premiers à répondre à son appel ; ils le firent même avec un enthousiasme dont Lalande nous a conservé le curieux témoignage. C'est la harangue prononcée par Rouhaïatarasse, « grand chef des guerriers du Lac », dans l'assemblée tenue en cette occasion solennelle, harangue qui fut adressée au roi de France par l'entremise du gouverneur. Comme l'affirme très sérieusement le biographe de notre missionnaire, « si ce n'est mot à mot le discours du sauvage, on est sûr du moins qu'il a été rédigé par celui qui en connaissait le mieux le style et les dispositions » (1).

(1) M. Picquet possédait parfaitement la langue iroquoise, assez différente des idiomes huron et algonquin qu'il parlait également, mais avec moins de facilité. L'iroquois, d'une grande pauvreté en consonnes, manque complètement de labiales; les voyelles prédominent et donnent une grande douceur au parler, qui est cependant ample, fort, sonore, et se prête admirablement à l'éloquence.

« Mon père, — lisons-nous dans ce document, — fais moins attention à ma façon de parler qu'aux sentiments de mon cœur. Jamais nation ne fut capable de me dompter, ni digne de me commander. Tu es seul dans le monde qui puisse régner sur moi, et je préfère à tous les avantages, que l'Anglais peut m'offrir pour me faire vivre avec lui, la gloire de mourir à ton service.

« Tu es grand dans ton nom, je le sais. *Onnontio* (1) qui me porte ta parole et la *Robe-noire* (2), qui m'annonce celle du *Kichemanitou* (3), m'ont dit que tu étais le chef, fils aîné de l'épouse de Jésus qui est le grand maître de la vie ; que tu commandes un monde de guerriers ; que ta nation est innombrable ; que tu es plus grand maître et plus absolu que les autres chefs qui commandent les hommes et gouvernent le reste de la terre.

« Maintenant que le bruit de ta marche frappe mes deux oreilles ; que j'apprends de ton ennemi même que tu n'as qu'à paraître, et les forts tombent en poussière et ton ennemi à la renverse ; que la paix de la nuit et les plaisirs du jour cèdent à la gloire qui t'emporte ; que l'œil pourrait à peine te suivre dans tes courses et au travers de tes victoires, je dis que tu es grand dans ton nom et plus grand par le cœur qui t'anime, que ta vertu guerrière surpasse même la mienne. Les nations me connaissent : ma mère m'a conçu dans le feu d'un combat, m'a mis au jour avec le casse-tête à la main, et ne m'a nourri qu'avec du sang ennemi.

Eh ! mon père, quelle joie pour moi, si je pouvais à ta suite soulager un peu ton bras et considérer moi-même le feu que la guerre allume dans tes yeux !

(1) C'est-à-dire : *grande montagne* (*mons magnus*), traduction iroquoise du nom du chevalier de *Monmagny*, gouverneur de la Nouvelle-France au XVII[e] siècle. Cette appellation resta à ses successeurs. — *Onnontio-Goâ* (ou *Ononti-io-Goâ*), le « grand Onnontio », est synonyme de « roi », mot sans équivalent direct en langage indien, l'idée même qu'il exprime étant étrangère aux Peaux-Rouges.

(2) Le missionnaire.

(3) Le « Grand Esprit », Dieu, par opposition à *Matchimanitou*, le « mauvais esprit » ou le diable. — Tous les génies, toutes les forces de la nature et des cieux se confondaient pour les Indiens en un génie suprême et mystérieux, le « Manitou ». Ce nom, que les premiers missionnaires traduisirent par celui de « Grand Esprit », aurait été rendu plus exactement par celui d'« Inconnu ».



« Mais il faut que mon sang, répandu pour ta gloire sous ce soleil, te réponde de ma fidélité et la mort de l'Anglais de ma bravoure. J'ai la hache de guerre à la main et l'œil fixé sur *Onnontio* qui me gouverne ici en ton nom. J'attends, sur un pied seulement et la main levée, le signal qu'il doit me donner pour frapper ton ennemi et le mien.

« Tel est, mon Père, ton guerrier du Lac des Deux Montagnes. »

Voilà sans doute un beau discours et qui ne ferait point trop mauvaise figure dans un roman de Fenimore Cooper ou de Gustave Aymard. Il est fort possible que l'ancien missionnaire l'ait rapporté au bonhomme Lalande avec un peu de complaisance malicieuse ou amusée, égayé sans doute au souvenir des beaux gestes et des intonations bizarres dont jadis Rouhaïatarasse avait agrémenté son improvisation. N'empêche qu'au moment, où elle fut réellement prononcée dans l'assemblée du Lac, la harangue du chef iroquois empruntait aux événements contemporains une signification des plus sérieuses.

II. — *La lettre au marquis de Beauharnais* (septembre 1746).

La réponse que l'éloquent Peau-Rouge méritait de recevoir arriva, — au bout de deux années, — sous la forme d'une lettre signée par le ministre de la marine, le célèbre comte de Maurepas (1). Le roi Louis XV avait daigné y mettre une apostille.

Les menus détails qui précèdent nous sont révélés par François Picquet lui-même. Au mois de septembre 1746, celui-ci rédigeait en effet un long rapport au gouverneur sur « la conduite des sauvages des Trois Nations du Lac des Deux Montagnes dans le temps de la guerre. »

Véritable mémoire justificatif, qu'on dirait écrit pour mon-

(1) Jean-Frédéric Philippeaux, comte de Maurepas (1701-1781). Secrétaire d'Etat dès 1715, il eut dans ses attributions le département de la Maison du roi en 1718, celui de la Marine en 1723 et le titre de ministre d'Etat en 1738. Exilé à Bourges en 1749, il fut appelé par Louis XVI à la présidence du Conseil d'Etat (1774).

trer l'exacte réalisation des promesses faites deux ans plus tôt, cette relation piquante des exploits accomplis par les guerriers du Lac, pendant les deux premières années de la guerre intercoloniale, constitue un document du plus vif intérêt. Une recherche curieuse du pittoresque et de la couleur locale, un style souple et alerte, nullement apprêté, mais sobre et nerveux, le caractérisent au point de vue de la forme. Quant aux faits eux-mêmes, on s'aperçoit bien vite qu'ils sont sincèrement exposés et que, loin d'exagérer son propre rôle, le rédacteur a poussé la modestie jusqu'à oublier de parler de lui-même, quand il le faudrait.

La lettre-rapport de l'abbé Picquet est trop longue — 25 pages grand format — pour être reproduite en entier (1) : on nous saura certainement gré d'en détacher les principaux paragraphes. Les premières pages nous ont fourni plusieurs détails déjà utilisés ; on y relèvera encore des allusions, une en particulier très intéressante, à la harangue de Rouhaïatarasse.

« Monsieur, j'ai lu à nos sauvages assemblés la lettre que M. le ministre m'a fait l'honneur de m'écrire à l'occasion de la harangue au Roi que les guerriers prirent la liberté de vous adresser il y a deux ans. Je ne leur ai rien laissé ignorer de la bataille de Fontenoy, des conquêtes du Roi, du courage de Mgr le Dauphin (2), enfin des marques de bonté dont Sa Majesté ne dédaigne pas de les honorer...

« Le peu de guerriers qui étaient alors à la mission ont dit d'abord qu'ils n'étaient plus occupés qu'à faire des prisonniers et à casser des têtes ennemies, accomplissant ainsi la parole qu'ils avaient donnée à Sa Majesté « que leur sang répandu dans dans ce pays pour sa gloire lui répondrait de leur fidélité et la mort de l'Anglais de leur bravoure. » Ils ont ajouté que c'était

(1) En mss. à la Bibliothèque de Saint-Sulpice à Paris. M. Lévesque a bien voulu nous en faire une copie.

(2) A la suite de la Lettre se trouve précisément le début de la harangue que, « touchés et charmés du courage que Mgr le Dauphin [Louis de France, 1729-1765] a fait paraître à la bataille de Fontenoy » (11 mai 1745), les guerriers avaient prié le missionnaire de traduire. Elle devait être transmise au prince par l'intermédiaire du gouverneur.



aux vieillards, leurs oncles, qui conduisent les affaires du village, d'informer le Roi de leur conduite et faire le remerciement qu'exigent les grâces qu'il continue d'accorder à leur mission.

«... Ils finirent l'assemblée par l'éloge de votre modération, de vos façons nobles et engageantes... Ils se sont encore arrêtés à la pensée d'un compliment qu'ils vous ont fait cet hiver, lorsque vous êtes monté à Montréal sur les glaces : qu'en vain veut-on leur faire croire que vous êtes âgé ; votre démarche, votre air, votre ton de voix dénotent le contraire... »

Les vieillards renvoyèrent la délibération au lendemain « pour se donner le temps d'y réfléchir ». Ce n'était pas trop assurément pour peser les termes de l'adresse qu'ils se proposaient de faire parvenir au marquis de Beauharnais. Aussi bien, se substituant aux guerriers leurs neveux qui, « depuis qu'ils ont reçu la permission de frapper, sont devenus sourds et muets dans les villages », y paraissant à peine pour livrer leurs prisonniers et les chevelures levées sur les têtes ennemies, ne devaient-ils pas, eux désormais « incapables de combattre autrement que par leurs désirs », informer le gouverneur « de tout ce qui se passe dans le village du Roi, car c'est le nom que toutes les nations donnent à la mission du Lac ».

François Picquet assure que ses sauvages sont pénétrés de la plus vive reconnaissance envers le roi, à cause « de la gratification de deux mille livres que Sa Majesté leur avait accordée, dans l'année 1745, pour l'établissement de leur village ». C'était une façon délicate de remercier le gouvernement des subventions de 2.900 et de 2.000 livres, successivement accordées au missionnaire, à condition que ses sauvages continuent leurs travaux de fortification (1).

« Ainsi, — ajoute M. Picquet, — ce village qui est situé à la tête de toutes les habitations françaises, exposé à la vue de toutes les nations ; qui s'est consacré le premier et sans réserve au service du Roi; qui a soin du feu de ses conseils et où rien ne se fait qu'en son nom, doit faire honneur à son maître

(1) Le Président du Conseil de Marine à M. Picquet, 30 mars 1744 et 5 mai 1745, *Archives du Ministère des Colonies, Série B, vol. 78 et 81.*

comme à ceux qui l'habitent. Ceux-ci, après avoir renoncé généreusement à leur première liberté, si chère à toutes les nations de la terre, ont en même temps levé l'étendard de la fidélité et de la soumission aveugle aux ordres du Roi... Ce village n'excite-t-il pas déjà la curiosité des Français et des peuples les plus éloignés, lesquels avoueront bien mieux encore qu'on peut être infiniment heureux sous la domination du roi, dès que les ouvrages commencés seront parvenus à leur perfection ? »

Le passage qui suit — le seul de la lettre où l'auteur fasse mention de sa personne — n'est pas le moins piquant. Sous prétexte de mener à bien les travaux de fortification entrepris dans les trois villages, le bon abbé était tout simplement en train de se ruiner.

« Il faut avouer ici que ni les missionnaires ni eux ne sont en état de poursuivre les ouvrages ; que leur missionnaire — parlant de moi, observe mélancoliquement le porte-parole des « oncles », — paraît s'y être épuisé et avoir contracté des dettes (!). Pour eux, dans le temps de la paix, ils ont toujours préféré à tous les avantages qu'ils pouvaient tirer du commerce avec les Anglais la gloire de suivre les intentions du roi (ce qui engagea la Compagnie des Indes, il y a trois ans, de leur faire un présent de deux pièces d'étoffe) ; dans le temps de la guerre; ils sont même hors d'état de s'habiller. »

En dépit de leur pauvreté, les habitants du village du roi ont régalé de leur mieux les nations qui sont venues les visiter, faisant ainsi admirer « la magnificence du roi » jusque dans « le centre » de la misère. « S'il est difficile de trouver dans la mission... des commerçants et des gens riches », en revanche « il est aisé d'y voir des guerriers courageux, des orateurs habiles et de bons politiques qui n'établissent leur gloire que dans leur grandeur d'âme et dans le bonheur de plaire à Sa Majesté (1)... ».

A la lecture de ces déclarations où s'étale ingénument le traditionnel orgueil des peuplades indiennes, on ne peut rete-

(1) François Picquet ajoute : « Ils ressentent ainsi toute la force et pèsent toute la valeur des favorables paroles dont elle a bien voulu les honorer dans la lettre de M. le Ministre. »



nir un sourire, sourire d'indulgence et de sympathie. On ne peut s'empêcher aussi d'admirer de quels nobles sentiments François Picquet s'efforçait d'emplir ces âmes naturellement hautes et fières.

Suit un éloge du roi, assez hyperbolique comme il convenait dans la bouche de Peaux-Rouges, mais d'une précision et d'une délicatesse dans le choix des louanges, qui fait honneur au patriotisme éclairé du missionnaire (1). A la date où notre compatriote écrivait, Louis XV était encore le jeune souverain, héritier d'un grand nom, que la France, dans un accès de tendresse irraisonnée, quasi maternelle, négligeant le passé, escomptant imprudemment l'avenir, appelait le « Bien-Aimé »; qu'elle s'obstinait à voir, selon le mot de Mme de Ventadour, « beau comme l'espérance ».

III. — La diplomatie des Indiens du Lac.

La partie de la lettre, où François Picquet expose au gouverneur « la conduite » de ses Indiens « dans le temps de la guerre », est, comme on le devine, la plus intéressante.

Le secrétaire bénévole de l'assemblée des « Oncles » y revendique, non sans orgueil, pour ses chers néophytes l'honneur d'avoir répondu avec enthousiasme à l'appel des autorités et d'être aussitôt entrés au service du roi ; d'avoir fait les premiers prisonniers ; d'avoir emporté un fort et « livré combat en plein jour et en pleine campagne », avant qu'aucune autre

(1) « Onnontio-Goâ — s'écrie l'orateur sauvage — est nommé le Bien-Aimé. En faut-il davantage pour faire l'éloge d'un grand chef et d'un chef absolu ?... Que mon neveu le guerrier s'étonne de la rapidité de ses conquêtes, de son intrépidité dans les dangers, de sa constance à finir les campagnes les plus pénibles ; qu'il s'étonne d'apprendre qu'il couche sur la dure comme nous à qui quelques branches sèches sur la terre nue servirent de berceau. Pour moi, vieillard, j'admire encore davantage une attention inimitable aux moindres objets, sans jamais perdre de vue les plus grands desseins, et telle qu'il songe au prix du castor pour le soulagement de ses enfants du Canada, tandis qu'il médite la conquête des plus vastes provinces ; une bonté paternelle envers ses soldats ; ses visites, ses soins, son application à les soulager ; sa douceur et sa clémence tantôt envers des sujets qui avaient été infidèles, tantôt envers ses ennemis vaincus ; enfin ses charitables et fréquents souvenirs envers les forts de ses armées qui sont tombés dans les combats... »

nation ne se fût encore résolue à « saisir la hache d' *Onnontio-Goâ* ». Enfin, les sauvages du Lac se glorifiaient, — et à vrai dire ce n'était pas leur moindre mérite, — d'avoir empêché par une « perpétuelle correspondance » les Iroquois des Cinq-Cantons d'obéir aux suggestions de nos ennemis. Sur tous ces points, le narrateur insiste longuement, trop longuement même pour qu'on puisse reproduire intégralement son récit malgré tout l'intérêt qui s'y attache. Nous ne ferons donc que l'analyser, sauf à en citer certains fragments plus pittoresques ou plus dramatiques.

On connaît déjà l'attitude adoptée par les guerriers du Lac dès le début des hostilités entre le Canada et les colonies britanniques. Leur empressement à s'enrôler sous l'étendard de la France ne fut pas approuvé généralement : « les Indiens des autres villages leur reprochèrent de s'être trop hâtés dans une affaire de cette conséquence ». Des « mal intentionnés » allèrent jusqu'à les accuser « d'avoir commencé la guerre ». Loin de s'offusquer de ces critiques, les disciples de l'abbé Picquet, abdiquant leurs préjugés de caste, ne gardèrent pas rancune à leurs frères sauvages des mauvais traitements qu'ils eurent plus d'une fois à subir.

Ils poussèrent même le loyalisme jusqu'à se donner auprès des Cinq Cantons la mission la plus délicate et la plus risquée : maintenir en une stricte neutralité ces ennemis séculaires de la Nouvelle-France.

Dès l'hiver de 1744, les gens du Lac entretenaient avec les Iroquois une « correspondance » suivie, « tant pour en tirer les connaissances qui pouvaient être nécessaires que pour les faire persévérer dans leurs bons sentiments ». En présence des sollicitations continuelles des Anglais, on ne pouvait guère espérer que ces peuplades belliqueuses se prononceraient en notre faveur; l'essentiel était de leur persuader de conserver, au milieu du choc des armes, la paix qu'ils avaient jurée avec nous au début du siècle (1) : c'est à quoi réussirent les négocia-

(1) En faisant signer à trente-huit chefs sauvages, le 4 août 1701, l'engagement de ne plus combattre entre eux ni contre les Français, le chevalier de Callières avait recommandé spécialement aux Iroquois d'observer la neutralité la plus stricte entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre.



teurs envoyés secrètement par François Picquet vers les « cabanes iroquoises ». Le gouverneur leur en fit témoigner sa vive satisfaction.

L'hiver suivant, on dut renouveler les mêmes démarches. Le propre « filleul du gouverneur et son cousin » arrivèrent auprès des Cantons « fort à propos, alors que les Anglais faisaient tous leurs efforts pour faire accepter leur hache de guerre ». Les jeunes diplomates étaient alliés aux principales familles iroquoises : « leur vue les réjouit beaucoup et les confirma dans leurs bonnes intentions. » Bien plus, ils eurent l'habileté de décider les chefs des « Cinq-Nations », qui se trouvaient à Montréal, de « descendre » avec eux jusqu'à la ville de Québec, résidence habituelle du gouverneur. M. de Beauharnais reçut magnifiquement ses visiteurs et les Iroquois se montrèrent si touchés de sa bonne grâce et de sa bienveillance qu'ils promirent de « frapper sur l'Anglais, s'il entreprenait la conquête du Canada ».

On ne pouvait évidemment se fier à cette promesse : les promesses coûtaient si peu aux Iroquois ! Mais leur voyage à Québec n'en constituait pas moins, surtout à cette date, un symptôme rassurant. Suivant l'expression de François Picquet, on se trouvait alors « dans le temps des alarmes ». La France, engagée pour son malheur dans une politique trop exclusivement continentale, n'était pas en état d'envoyer à ses colonies les secours qui leur étaient nécessaires. Presque abandonné à lui-même, le Canada n'avait pu défendre l'Ile-Royale contre les efforts réunis de la Grande-Bretagne et de ses colonies d'outre-mer. Louisbourg n'avait qu'une garnison de 1.500 hommes, sans solde et mal nourris : ceux-ci capitulèrent honteusement devant les marins anglais de l'amiral Warren et les miliciens en sabots que Pepperell avait amenés du Massachusetts. Les vainqueurs célébrèrent leur victoire avec le plus bruyant enthousiasme (1).

Tant de tapage pour un succès, en somme plutôt médiocre,

(1) Une escadre, commandée par l'amiral Périer de Salverte, fut envoyée de Brest au secours de l'île Royale qui se trouva prise avant son arrivée.

s'expliquait sans doute par l'orgueilleuse satisfaction des gens de la Nouvelle-Angleterre, acharnés depuis un siècle à poursuivre la destruction de nos établissements, trop prospères à leur gré. De nombreux marchands, véritablement affolés par la contrebande dont Louisbourg était devenu le refuge, figuraient d'ailleurs parmi les volontaires bostonais. Toutefois, nos adversaires avaient un autre but en publiant avec fracas leur victoire : sachant fort bien que les Peaux-Rouges en recevraient une impression profonde, ils escomptaient déjà les défections qui ne pouvaient manquer de se produire au sein de peuplades toujours disposées à faire cause commune avec le parti du plus fort.

Au Canada, l'émotion fut très vive et l'on eut, semble-t-il, une claire vision du danger : non seulement il était à craindre que les Anglais ne missent à profit ce premier avantage pour remonter le Saint-Laurent et venir de nouveau assiéger Québec, mais on avait tout lieu de redouter que les nations alliées aux colons américains, les tribus jusqu'alors indécises ou même auparavant dévouées à la France, ne se réunissent aux troupes britanniques pour prendre à revers nos postes du « haut pays ». C'est ce que déclare formellement Lalande : « Après la prise de l'Ile Royale, toute la colonie était dans la consternation. L'on craignait tout de la flotte anglaise à Québec des nations alliées dans le haut de la colonie. » Et le savant biographe d'ajouter cette phrase bien éloquente dans sa simplicité : « M. Picquet répondit de cette partie. »

Comme on vient de le voir, le missionnaire n'avait pas attendu notre premier échec, pour combattre dans l'esprit des sauvages les dangereuses suggestions de nos adversaires. Après la chute de Louisbourg, il fit l'impossible pour neutraliser l'effet déplorable produit sur les Indiens par la victoire anglaise. Il y réussit, mais au prix de quels efforts ! On en jugera par le passage de sa lettre à M. de Beauharnais où, après avoir rappelé la visite des chefs iroquois à Montréal vers le début de l'hiver de 1765, il raconte comment, à quelques mois d'intervalle, ces mêmes Iroquois tentèrent de débaucher les guerriers du Lac des Deux-Montagnes :

« Tout cela n'avait pas néanmoins empêché les Cinq-Nations

de se laisser gagner par les Anglais et de venir négocier au Lac avec leurs frères au moins une suspension d'armes, s'ils ne pouvaient pas en obtenir la neutralité. Ils espéraient que, s'ils réussissaient au Lac, ils viendraient bien à bout des autres. Les députés arrivèrent donc au Lac et parlèrent ainsi avec deux grands colliers de porcelaine (1) :

« Mon frère du Lac des Deux-Montagnes, je viens t'ébranler « un peu la tête pour dissiper ton ivresse. Pourquoi ne pas « laisser battre les deux géants qui se font la guerre? L'un des « deux n'est-il pas capable de nous écraser par sa chute, « et l'autre ne nous exterminerait-il pas aisément si nous « avions pris le parti du plus faible? Cessez donc les hostilités, « autrement nous sommes tous morts. » Il jeta son collier et voilà la parole des cabanes Iroquoises (2). Un moment après, il jeta un autre collier en disant : « Mon frère, prends du moins « un jour (cela veut dire un an) pour examiner ensemble une « affaire de cette conséquence. »

« Le lendemain matin, l'orateur des guerriers parla, quoique cette affaire regardât le conseil des vieillards, et dit : « Le « règne des guerriers, c'est le temps de la guerre !

« Mon frère des Cinq-Nations, la fumée du sang répandu « d'Onnontio, ton père et le mien, excite mon ivresse. Un « enfant verra-t-il couler le sang de son père sans être trans- « porté de fureur? Tu veux m'effrayer par la force énorme

(1) Bandes de cuir « de deux ou trois pieds de longueur et de six pouces de largeur, garnies de coquillages qu'on trouve au bord de la mer, entre la Nouvelle-York et la Virginie. » (La Hontan, lettre VII). Ces coquillages, bleus ou blancs, étaient ronds et de la grosseur de petits pois; on les perçait et on les enfilait comme des perles. L'alternance des couleurs, le nombre des rangées avaient des significations précises. L'usage de l'écriture leur étant inconnu, les Peaux-Rouges se servaient de ces colliers comme de gages pour leurs contrats d'affaires ou leurs négociations. Ils gardaient parfois « un siècle ceux qu'ils avaient reçus de leurs voisins » et, comme on les reconnaissait à leurs différentes marques, c'était l'affaire des vieillards de rappeler « le temps et le lieu où on les avait reçus. » Le siècle révolu, ils pouvaient être utilisés pour de nouveaux traités.

(2) Les Iroquois, dont le nom viendrait du mode de conclusion de leurs harangues, se désignaient eux-mêmes superbement par le terme « d'hommes supérieurs à tous les autres » (Colden, *History of the Five Indian Nations of Canada*) ou par le qualificatif, plus modeste, de « Faiseurs de cabanes ». Leurs demeures étaient en effet plus grandes, mieux construites et mieux fortifiées que celles de leurs voisins.

« de l'Anglais. N'ai-je pas l'expérience de l'avoir toujours « vaincu? Désespère-toi, mon frère, je ne saurais changer « ma résolution. Enfonce ton collier jusque dans le centre « de la terre ; qu'aucune nation n'apprenne jamais qu'il s'est « tenu dans le village du Roi un discours comme le tien. Voilà « ma parole et mon collier qui peuvent paraître dans tous « les villages du monde. Je te laisse avec nos vieillards et nos « femmes ; le temps de venger mon père et le tien me presse. « Je pars ! »

« En achevant ces mots, il fit un cri en disant : « Je brûle un village », et chanta sa chanson de guerre avec tant de fermeté que le chef des Agniés résolut dès ce moment de finir ses jours avec les gens du Lac des Deux-Montagnes, ce qu'il a exécuté ; il est actuellement en guerre et l'un des plus zélés serviteurs du Roi. »

Cette subite « conversion » n'était pas un épisode aussi banal qu'on pourrait croire de prime abord. Grâce à leur vaillance et à leurs ruses, les Agniés ou Mohawhs avaient remporté des victoires nombreuses dans les guerres entre sauvages : leur prestige en était devenu tel qu'ils avaient fini par être considérés comme les représentants par excellence de la race iroquoise et que les autres nations s'étaient mises sous leur patronage. Des Indiens des Cinq-Cantons, c'étaient sans aucun doute les plus redoutables en même temps que les plus rebelles à notre influence. François Picquet lui-même ne parvint pas à les entamer sérieusement ; il disait, non sans humeur, qu'on devait « les regarder comme des Anglais ».

« Les guerriers partaient tous le même jour, — continue la lettre, — lorsqu'ils aperçurent les Outaouais (1) et les autres nations du haut Canada qui venaient à la mission. Ils déchargèrent les vieillards des cérémonies de leur réception et reçurent militairement ces étrangers qui, charmés de ce nouveau cérémonial, se mirent aussi à chanter la guerre avec eux, en menaçant avec la main les Anglais.

(1) Les Outaouais ou « Oreillards », appelés aussi par Champlain « Cheveux relevés », à cause de la disposition de leur chevelure nouée en « huppe » au sommet de la tête, chassaient au nord des lacs Erié et Ontario.

« Néanmoins les vieillards répondirent eux-mêmes au second collier des Cinq-Nations en ces termes : « Mon frère « des Cinq-Nations, le guerrier mon neveu a pris son parti. « Tu connais comme moi combien sa pensée est forte. Sou- « viens-toi seulement que, tandis qu'il était ici en paix, il ne « cessait de soulager ton bras contre les nations qui l'irritaient, « que leurs terres sont encore rougies de son sang et couvertes « de ses os. Si tu ne veux pas à ton tour lui aider, du moins « permets-lui de prouver à ton père et le sien que son guerrier « du Lac des Deux-Montagnes est son véritable enfant. »

Les Iroquois répondirent presque en même temps : « Ta « pensée est juste, mon frère ; je sens ce que tu veux dire, je « te répondrai l'année prochaine en homme reconnaissant. »

Ainsi, grâce à l'inébranlable fidélité des gens du Lac, les députés des Cinq-Cantons en furent pour leurs frais d'éloquence et pour leur courte honte. Ceux d'entre eux qui, dans la suite, prirent parti contre nous, furent relativement peu nombreux et ne se décidèrent que très tard. Aussi bien les domiciliés de la mission avaient eu l'adresse de se faire livrer en otages dix-huit jeunes garçons appartenant aux meilleures familles iroquoises ; ils en assumèrent généreusement la garde et l'entretien. Il est donc permis de croire que si les terribles guerriers qui nous avaient maltraités si cruellement pendant les guerres coloniales du règne de Louis XIV, nous causèrent, de 1743 à 1748, plus de souci que de mal, c'est en majeure partie à M. Picquet et à ses néophytes que nous en fûmes redevables.

Au reste, ces derniers ne limitaient pas aux seuls Iroquois leurs soins intelligents. « Aucune nation ne touchait à leur village sans être animée d'un zèle ardent pour les intérêts du Roi dans cette guerre. » A l'appui de cette affirmation, le missionnaire cite le fait suivant, en vérité caractéristique.

Des Hurons (1), des Outaouais et aussi des Mississa-

(1) Ceux des Yendat, auxquels les Canadiens donnèrent le nom, devenu définitif, de « Hurons » (leur chevelure, rejetée en avant, donnait à leur tête l'aspect d'une hure de sanglier). Ils vivaient sur sur les bords orientaux de la « mer douce » qui porte leur nom et au nord-ouest des bassins de l'Erié et de l'Ontario. Parkman (*France and England in North-America*) évalue à trente mille le nombre des Hurons qui étaient groupés, vers le milieu du dix-septième siècle,

gués (1) du Détroit (2), venus à Montréal pour engager le gouverneur à cesser les hostilités, voulaient à toute force qu'on déposât les armes. A cette nouvelle, écrit l'abbé Picquet, « cinquante Iroquois, près de quatre-vingts tant Algonquins que Nipissings, tous de la mission, partirent à l'instant pour Montréal. Ils y présentèrent, de la part du gouverneur et avec un collier que M. le commissaire leur donna, la hache de guerre d'*Onnontio-Goâ* à toutes ces nations. Ils leur parlèrent avec tant de fermeté et de confiance en Dieu et de zèle pour la gloire du Roi qu'ils les déterminèrent à prendre parti à la satisfaction de toute la ville: où l'on n'entendait que ce langage : « Nos bons amis, les gens du Lac des Deux-Montagnes ! nos véritables frères ! Pourra-t-on jamais se reconnaître de leur zèle, de leur attachement et de leur amour pour notre pays ? »

Le fait est que les braves sauvages s'employaient en toute occasion à entraîner les indécis à la bataille sous les plis du drapeau fleurdelisé. Ils y réussissaient du reste admirablement, « soit au moyen de négociations secrètes, soit en levant des partis pour remplacer les chefs morts des différents villages : ce qui flatta beaucoup le Sault-Saint-Louis (3). »

dans la « péninsule » de l'Ontario. La féroce inimitié des Iroquois les dispersa. Quelques-uns se dirigèrent vers les pays faîtiers qui séparent le versant des Grands Lacs de celui de l'Ohio; d'autres, vers l'Ouest, vers Détroit par exemple ; le plus grand nombre recula vers le Nord. Les trente-deux villages, situés entre l'Ottawa et le lac Simcoë, furent détruits les uns après les autres et un jour vint où tout le riche pays des Hurons fut transformé en un morne désert. A la place des noms de villages, visités un siècle auparavant par nos explorateurs, les cartes du XVIIIe siècle portent cette mention : « Nation détruite. »

(1) Ou Mississaugua, de la famille ethnique des Odjibeway. Ils vivaient principalement sur la rive septentrionale du lac Huron, d'où ils avaient refoulé les Iroquois envahisseurs. Il existe encore, vers Niagara, un fort Mississaugua.

(2) Fortin de traite, bâti par les Français en 1670. Il porta d'abord le nom du ministre Pontchartrain. En 1701, Lamothe-Cadillac en fit une petite colonie. Son admirable situation sur le « détroit », par lequel s'écoule le trop-plein du lac Huron dans le lac Erié, en faisait un de ces centres nécessaires, qui résistent à tous les accidents. Aujourd'hui, Détroit est une des grandes villes de l'Union (Michigan).

(3) Village d'Iroquois, fondé en 1668 sur la rive droite du Saint-Laurent, à une douzaine de kilomètres en amont de Montréal, près de la chute dont le lac Saint-Louis rappelle encore le nom.

Notons enfin que pour triompher des suprêmes répugnances de leurs frères de race, les hommes du Lac avaient à leur service un moyen presque infaillible : leur offrir des présents capables de réveiller leur vertu guerrière. Ils abandonnèrent de la sorte à certains « domiciliés », notamment à leurs voisins du Sault Saint-Louis, tous leurs prisonniers, « sept hommes en vie et une petite fille » ; ils distribuèrent aussi « vingt-sept chevelures aux différentes nations des pays d'en-haut, pour être portées dans les villages, afin de les exciter par ces trophées de leur victoire à suivre leur exemple » (1).

Ces tristes trophées avaient à leurs yeux le plus grand prix : ils leur avaient coûté si cher ! Au mois de septembre 1746, « le nombre de leurs morts et de leurs blessés, — six hommes tués et dix-sept blessés, dont trois incurables, — passait le nombre de ceux de toutes les autres nations réunies. » En outre, depuis le commencement de la guerre, on souffrait au village les plus grandes privations : les guerriers n'allaient plus à la chasse ; faute de bras pour les cultiver, les terres tom-

(1) S'il est inexact de prétendre avec Elisée Reclus (*Nouv. géographie universelle*, t. XVI, p. 45) que les Indiens ne faisaient pas de prisonniers, il est malheureusement trop certain que leur ambition était de scalper l'ennemi, mort ou vif, pour orner leurs tentes de la « chevelure du vaincu ». « Lorsqu'un sauvage revient dans son pays, écrivait le P. Sébastien Rasles en 1723 (*Lettres édifiantes*, t. IV, p. 113), chargé de plusieurs chevelures, il est reçu avec de grands honneurs ; mais, c'est pour lui le comble de la gloire, lorsqu'il fait des prisonniers et qu'il les amène vifs. » On sait comment ces malheureux étaient accueillis et à quels effroyables supplices on les destinait le plus souvent. Notons en passant que la générosité des gens du Lac prouve à quel point l'influence du christianisme avait modifié leurs mœurs : non seulement ils n'attachaient pas leurs prisonniers au « poteau de la torture », mais il est à croire qu'en les livrant à leurs alliés, ils demandaient pour les captifs un traitement humain.

Sur le scalp, que les anciens sauvages regardaient comme un trophée glorieux, les sauvages modernes professent la même opinion que leurs pères (Catlin, *North American Indian ;* P. de Smet, *Mission de l'Orégon*). Vainement, les missionnaires, et François Picquet plus que tout autre, s'efforcèrent de détruire ce préjugé barbare. Ils y réussirent d'autant moins que la plupart des administrateurs anglais et français encourageaient au contraire les Indiens à persévérer dans leur triste habitude. Au XVIIe siècle, le roi de France payait aux Hurons cinquante francs pour une chevelure d'Anglais et le roi d'Angleterre donnait le double pour celle d'un Français. (P. A. Gaspé, *Les Anciens Canadiens*). En 1760, le Parlement de Caroline taxait encore les chevelures.

baient en friche et la disette, qui sévissait dans la colonie tout entière, avait fait hausser le prix du blé. Dans ces conjonctures difficiles, François Picquet parut à la hauteur de ses devoirs. Vivement ému des souffrances supportées par ses fils spirituels avec une patience qu'on pourrait qualifier d'héroïque, ils les allégea du mieux qu'il put, recourant tour à tour au gouverneur, à l'intendant, à ses supérieurs ecclésiastiques, toujours prêts d'ailleurs à lui venir en aide ; donnant l'exemple en tout et partout ; besognant même aux champs pour sauver les cultures, lorsqu'il n'accompagnait pas ses guerriers dans leurs expéditions.

Le missionnaire avait assisté à l'assemblée générale des Indiens alliés, tenue à Montréal au début de la guerre. Dans l'automne de 1745, il se rendait à Québec avec ceux des hommes du Lac qui n'étaient pas encore baptisés. L'illustre Mgr de Pontbriand (1) voulut leur conférer le sacrement de ses propres mains, et les plus hauts personnages de la Colonie : le gouverneur, Charles de Beauharnais, l'intendant, Gilles Hecquart, le commissaire Varin (2), acceptèrent le parrainage des nouveaux chrétiens.

Quelques mois plus tard, en plein hiver, François Picquet allait encore à Montral trouver le gouverneur, qui était lui-même « descendu sur les glaces », en dépit de son âge. Le marquis présida une grande parade militaire, au cours de laquelle il félicita chaleureusement les auxiliaires indigènes, ceux du Lac en particulier, de leur dévouement aux intérêts de la Nouvelle-France.

En ce qui concernait les gens du Lac, ces éloges officiels étaient bien mérités. Nous venons de montrer leur rôle auprès des autres Indiens, il nous reste à les suivre sur les champs de bataille.

(1) Henri-Marie Du Breil de Pontbriand, né à Rennes et mort à Montréal en 1760. D'abord chanoine de Rennes, il fut sacré évêque de Québec, le 9 avril 1741. Les Indiens, conquis par son charme et par sa bonté, lui avaient donné un nom qui, dans leur langue, répond à cette expression : *Il nous console.* (Cf. Mgr Têtu, *Les Evêques de Québec.*)

(2) Compromis plus tard dans les scandales coloniaux de la Nouvelle-France, il fut condamné par le Parlement de Paris en même temps que Bigot.

IV. — La « guerre sauvage » de 1744 à 1746.

Tout au début des hostilités entre les colons anglais et canadiens, le gouverneur avait envoyé les hommes du Lac, par petits groupes de dix à cinquante, explorer les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Comme ils s'y rendaient d'habitude au moment de la pêche, ils avaient chance de passer inaperçus, en sorte qu'ils pourraient surveiller à leur aise et les préparatifs et les mouvements de l'ennemi. Ils avaient d'ailleurs la consigne de faire le plus possible de prisonniers, « afin d'en tirer les renseignements utiles. » La lettre au marquis de Beauharnais insiste particulièrement sur les courses des Nipissings (1) à travers les gouvernements de Boston et d'Orange (Albany), où ils parurent une fois au nombre de quarante-cinq.

A peine les braves « découvreurs » étaient-ils de retour de ces explorations dangereuses qu'on leur confiait d'autres missions. Sur des ordres venus de Québec, dans l'été de 1744, soixante dix d'entre-eux se remettaient en route pour Niagara (2), sous le commandement de M. de Saint-Pierre. Il s'agissait de convoyer « les canots de voyageurs (3) qui arrivaient chargés du Détroit ». François Picquet a pris soin de noter qu'en cette circonstance, ses Nipissings firent montre de la plus louable abnégation, car ils tinrent garnison au fort durant trois mois, malgré leur répugnance instinctive à s'immobiliser dans un poste.

Courir les bois, dresser des embuscades en se glissant dans des fourrés, impénétrables aux Canadiens eux-mêmes, pour y

(1) Peuplade qui porte le nom du lac auprès duquel sa postérité n'est pas encore complètement éteinte. Les appellations de « sorciers » et de « nation aux maléfices » étaient souvent appliquées aux Nipissings, renommés pour leurs « hommes de médecine ».

(2) Fort bâti par Cavalier de la Salle, en 1678, au point où la rivière Niagara se jette dans l'Ontario.

(3) Il s'agit ici des « barges » qui servaient pour les expéditions militaires ou commerciales. Ces canots, beaucoup plus grands et plus massifs que les canots indiens, étaient également faits d'écorce de bouleau, mais garnis de clisses et de varangues en bois de cèdre. Longs d'une trentaine de pieds, larges de quatre à cinq vers le milieu, ils se manœuvraient partie à la touée, partie à la rame et partie à la voile, car ils avaient généralement un mâtereau et une voile aurique.

guetter avec une merveilleuse patience le passage des ennemis, rôder autour des cabanes, en quête de crânes à broyer et de chevelures à scalper, détruire les métairies, incendier les moissons, emporter les villages et les forts par surprise, voilà ce que les Indiens appréciaient surtout à la guerre. Inutile d'ajouter que sur tous ces chapitres ceux-ci reçurent bientôt ample satisfaction.

Comme ses prédécesseurs au temps des guerres intercoloniales du règne de Louis XIV, le marquis de Beauharnais se vit réduit par le manque de ressources et par la difficulté de retenir au service les auxiliaires indigènes, à faire une sorte de « guerilla » continue permanente sur la limite occidentale des territoires britanniques. Il dut se contenter de lancer contre la Nouvelle-York et la Nouvelle-Angleterre des colonnes volantes dont la tâche principale était de ruiner les établissements de nos rivaux. Ces expéditions pouvaient sans doute avoir des résultats militaires sérieux, ne fût-ce que celui de rompre le faisceau des forces ennemies et par conséquent d'empêcher nos adversaires de diriger contre le Canada cette attaque vigoureuse et coordonnée, — véritable coup de bélier, — que nous redoutions à juste titre. En revanche, elles présentaient le grave inconvénient de répandre dans toute l'Amérique anglaise l'horreur du nom français et nous n'aurions pas eu d'excuse si, de l'autre côté des Alleghanys, on n'avait recouru à une stratégie tout aussi déplorable.

Il n'apparaît point que François Picquet se soit jamais préoccupé beaucoup du caractère en somme peu régulier de certaines opérations de guerre auxquelles ses sauvages et lui-même prirent une part active. Il pensa sans doute que, vu les circonstances, il y avait mieux à faire qu'à philosopher : il y avait à se battre pour conserver coûte que coûte à la France des territoires découverts par nos explorateurs, mis en valeur par nos colons et nos commerçants, largement arrosés depuis deux siècles par le sang de nos missionnaires (1) et de

(1) Il faut lire dans Charlevoix (*Hist. et descript. génér. de la Nouvelle-France*, Paris, 1744, t. I, liv. VII) le récit des supplices effroyables endurés par les PP. Daniel, Garnier, Lallemant, Jogues, et Brébœuf, en 1648 et en 1649. (Cf. Douglas Brymner, *Rapport sur*



nos soldats. L'hésitation est criminelle, quand le drapeau est en péril. François Picquet vola au secours du drapeau. A-t-on le droit de lui faire un grief d'avoir rempli résolument son devoir?

La première expédition militaire racontée dans la lettre au marquis de Beauharnais est celle que Pierrot (1), — « un colon du Lac », — dirigea vers la vallée de l'Ohio ou Belle-Rivière. Pierrot avait avec lui quelques Chaouanons (2) de sa connaissance. Ensemble ils « lièrent » huit Anglais. Sept des captifs furent donnés au « sieur Poudret, interprète » ; un seul fut conduit à Québec (été de 1744).

« Vers la même époque », quatre jeunes Nipissings revenaient d'explorer les rives de l'Océan. Ils se séparèrent « de leurs chefs, à la hauteur des terres », pour s'enfoncer de nouveau en plein territoire anglais, « avec un courage et une résolution surprenante à leur âge ». Tant de hardiesse faillit leur coûter cher; ils eurent plus d'une fois à s'ouvrir un passage, le tomahawk (3) à la main, au travers des rangs ennemis. Ils se tirèrent cependant sans trop de mal de leur périlleuse aventure, et, à défaut de prisonniers, ils eurent l'orgueil d'offrir au gouverneur des chevelures nombreuses.

Un peu plus tard, « tandis qu'on délibérait encore dans plusieurs villages s'il était à propos que les sauvages se mêlassent de la guerre », les gens du Lac « levèrent un parti considérable », qui se joignit aux volontaires du Sault-Saint-Louis. Le détachement se dirigea vers le lac Champlain sous les ordres de « MM. de Saint-Ours (4) et de Selle cadet ». Il était déjà parvenu à Sainte-Thérèse (5), lorsqu'il fut arrêté par un cour-

les Arch. canad., 1884.) Les martyres subis par la plupart des fondateurs des missions huronnes ne découragèrent pas leurs successeurs : la liste serait grande des Récollets, Jésuites et Sulpiciens, qui « plantèrent dans leur sang » l'Eglise canadienne.

(1) Mort peu après des suites de ses blessures à l'hôpital de Québec.

(2) Ces sauvages habitaient principalement dans le bassin de l'Ohio, entre la Monongahéla et la Grande-Rivière des Miamis.

(3) Casse-tête fait d'une corne de cerf ou d'un bois très dur. Sa forme était celle d'un coutelas terminé d'un côté par une grosse boule, de l'autre par une pointe crochue.

(4) Le nom de cet officier, qu'on retrouve à la prise du fort Georges en 1757, subsiste dans le nom d'un bourg canadien.

(5) Poste fortifié sur la rivière des Iroquois ou Richelieu, à peu de distance du lac Champlain, entre les forts Saint-Jean et Chambly.

rier du gouverneur : on devait attendre le parti du lieutenant Marin (1). Les Indiens obéirent sans murmurer et, chose plus extraordinaire, « sans se rebuter de la longueur du temps, qui fut de plus de vingt jours. »

Ils se dédommagèrent, il est vrai, le mieux qu'ils purent de leur inaction forcée en se livrant à leur sport favori aux alentours du poste. « Du produit de leur chasse », ils offrirent aux Canadiens et aux sauvages du lieutenant Marin, « le premier festin de guerre ».

C'était une bizarre cérémonie que ce « festin de guerre » où s'exaltaient en fanfaronnades, en plaisanteries grossières, en gestes de menace à l'adresse de l'ennemi, la bravoure réelle et l'instinct de massacre et de pillage des guerriers indiens. Des notes laissées par François Picquet (2) nous permettent de nous représenter avec exactitude, un genre de spectacle assurément peu banal et dont le missionnaire fut plusieurs fois témoin.

Qu'on se figure deux longues files de Peaux-Rouges, aux tournures les plus exhilarantes et les plus hétéroclites, assis sur leurs talons en face de vastes chaudières, remplies jusqu'aux bords de quartiers de venaison. Sur les visages de ces hommes, qui semblent tout pénétrés de la gravité du rite, un bariolage extraordinaire de couleurs : le premier badigeon est de rouge vermillon, la couleur de la joie et de la force, celle qui symbolise la race, et sur ce fond éclatant, en taches, en étoiles, en croix ou en barres, voire en savants dégradés imitant les phases de la lune dans ses apparitions successives, du noir composé avec de la suie des « perches à feu » ou la raclure des marmites, du blanc, du bleu et du jaune, ont été

(1) Officier originaire de Provence. Entré dans la marine en 1733, il servit longtemps au Canada. En 1753, Duquesne l'envoya contre les sauvages du Haut Ohio avec 3.000 hommes. A l'affaire du fort Georges, il commandait une partie des Indiens. Capitaine de vaisseau (1767), brigadier ès armées (1776), enfin chef d'escadre (1780), il s'illustra dans plusieurs combats sur mer (*Arch. de la marine, service général des campagnes*, B[4] *175*).

(2) Ces notes ont été trouvées, en 1807, parmi les papiers de Lalande qui les avait d'ailleurs très largement utilisées dans sa *Notice :* il y a peu de choses inédites à y glaner. Nous nous faisons un agréable devoir de remercier l'aimable érudit qui a bien voulu nous les communiquer.

appliqués méthodiquement. Quelquefois les nuances contrastent d'un côté de la figure à l'autre : un œil semble éteint, tandis que l'autre resplendit ; une joue brille comme un soleil, et l'autre paraît voilée d'un nuage. Au sommet du crâne, une mince touffe de cheveux parmi lesquels se hérissent des plumes d'aigle et s'entrechoquent avec un tintement joyeux des morceaux de verre ou de porcelaine. Chaque partie de la tête a d'ailleurs son « ornement » : des pendeloques, faites de petites pierres taillées, sont fixées aux narines et des boucles pendent aux oreilles qui, déchirées dès l'enfance et sans cesse allongées par les bijoux qu'elles portent, en sont arrivées à flotter sur l'épaule : ce qui est pour les Peaux-Rouges la perfection de la beauté! Tout le reste de l'équipage est à l'avenant : des colliers de coquillages retombent par devant la poitrine sur une chemise barbouillée de rouge, et quand la chemise fait défaut, — ce qui n'est point rare, — un bel habit galonné dissimule le brayer de cuir. Enfin une ceinture de nuances variées, mais toujours burlesquement assorties ; un grand coutelas, un tomahawk, un miroir, suspendus au cou ; des bracelets d'argent ou de cuivre encerclant chevilles et poignets, complètent un ensemble aussi extravagant que pittoresque.

L'assemblée silencieuse, un « orateur » se lève et prononce une harangue solennelle. C'est l'acte le plus raisonnable de toute la cérémonie. L'éloge de la nation française et de son roi, les causes de la guerre, les motifs d'honneur et de religion qui invitaient à y prendre part, formaient le thème habituel de ces « discours d'ouverture ».

On procède ensuite à la nomination des chefs. A l'appel de son nom, chacun des élus se dresse brusquement sur ses pieds, saisit la tête de l'un des animaux sacrifiés pour la fête et s'écrie d'une voix terrible : « Voilà la tête de l'ennemi ! » Une tempête de cris de joie et de colère, de rires d'orgueil ou de mépris, d'applaudissements furieux salue le trophée symbolique. Au paroxysme de l'enthousiasme belliqueux, le chef entonne alors sa « chanson de guerre », mélopée tour à tour sinistre et bouffonne, où il s'épuise en défis insultants, en facéties obscènes, en éloges hyperboliques prodigués aux assistants et surtout à sa personne redoutable : n'est-il pas un héros capable de

tout emporter, de tout écraser, de tout vaincre? Et tandis que le « chanteur » passe le long des rangs, chacun des guerriers répond à sa cantilène par des cris sourds, saccadés, tirés du fond de l'estomac, agrémentés enfin par des contorsions et des balancements de corps si plaisants qu'il fallait y être fait pour ne pas éclater de rire. A bout de souffle, le nouveau chef s'arrête et, avec un grand geste de dégoût, jette loin de lui la dépouille sanglante. Lorsque les mêmes rites ont été observés pour tous les capitaines, la fête s'achève par la distribution des viandes.

Sous le commandement du commandant Marin, les guerriers du Lac firent merveille. Ainsi que François Picquet se plaît à le rappeler au gouverneur, ils capturèrent les premiers « découvreurs » anglais ; placés à l'avant-garde du corps expéditiontionnaire lors de la prise de Sarasto (1), ils pénétrèrent les premiers dans la ville, enfonçant à coups de crosse les portes des maisons, tuant tous les habitants — des Flamands (2) surtout — qui leur résistaient ; enfin, de leur propre initiative, ils établirent des sentinelles devant les cabanes iroquoises dressées dans ces parages, assurant les propriétaires « qu'Onnontio (le gouverneur) avait toujours pour eux des entrailles de père et qu'ils n'en recevraient aucun mal s'ils ne se rangeaient point du côté des Anglais : ce qui eut un merveilleux effet sur les Iroquois. »

A la façon des bons généraux qui s'oublient eux-mêmes dans leurs bulletins de victoire, François Picquet a omis de nous de nous dire qu'il prit part en personne à l'expédition de Sarasto. Longtemps après, vers 1780, alors qu'il n'y avait plus d'honneurs à redouter, il en faisait la confidence à son ami Lalande.

« M. Picquet, lit-on en effet dans les *Lettres Édifiantes*,

(1) Dans le triangle formé par la « rivière du Fer », celle de « Manathe » (l'Hudson) et son affluent « la rivière des Mohawks ».
(2) En 1623, trois cents Flamands de langue française, originaires d'Avesnes, furent amenés par Jean de Forest, là où se trouve aujourd'hui New-York. D'autres vinrent plus tard avec des Hollandais, des Italiens, des Suisses, des Anglais et la Nouvelle-Avesnes changea son nom en celui de Nieuwe-Amsterdam, puis de New-York, « l'Empire-City » du Nouveau-Monde.

apprit par un détachement que les Anglais faisaient des préparatifs de guerre à Sarasto et poussaient leurs établissements jusque sur le Lac du Saint-Sacrement (1). Il en donna avis au général et lui proposa d'envoyer un corps de troupes pour intimider au moins les ennemis si l'on ne pouvait pas faire davantage. La partie fut liée. M. Picquet y alla lui-même avec M. Marin qui commandait le détachement. On brûla le fort et les établissements de Lydius (2), plusieurs moulins à scie, les planches, les madriers et autres bois de construction ; on détruisit les amas de vivres, les provisions, les troupeaux, sur près de quinze lieues... L'on fit cent quarante-cinq prisonniers sans avoir perdu un seul Français et même sans qu'aucun d'eux eût été blessé. Cette seule expédition empêcha les Anglais de rien entreprendre de ce côté-là pendant le cours de cette guerre. »

La lettre du missionnaire au gouverneur rappelle ensuite avec une complaisance évidente toute une série de petites affaires dans lesquelles les guerriers du Lac jouèrent leur rôle avec une remarquable décision. Faut-il ajouter que le narrateur, homme d'église et par ailleurs naturellement généreux et compatissant, ne laisse paraître aucune sensibilité au cours de son récit? Lui qui faisait les plus louables efforts pour adoucir la barbarie des coutumes indiennes, qui déplorait plus que personne les cruelles nécessités de la guerre, qui réprouvait avec énergie le massacre et le pillage, raconte sans sourciller les pires exploits de ses Peaux-Rouges : son unique préoccupation est de mettre en pleine lumière leur bravoure et héroïque dévouement.

On en jugera par les citations qui vont suivre. Voici en quels termes il rapporte l'attaque d'un fort anglais par une

(1) Aujourd'hui *lac Georges*, l'une des « merveilles de l'Amérique », au S.-O. du lac Champlain, dans lequel il se déverse par une nappe plongeante de dix mètres de hauteur. C'est l'ancien *Horicon* (Eau d'argent), à demi bassin, à demi fleuve, qui serpente au pied de collines, variant à l'infini les paysages de ses promontoires, de ses plages, de ses îles. On prétend que sa pureté cristalline lui valut le nom de *Saint-Sacrement* (Ostensoir) que le P. Jogues lui donna en 1646. Son eau était jadis employée pour les baptêmes dans certaines paroisses du Saint-Laurent.

(2) V. ci-dessus, p. 35.

poignée de sauvages du Lac des Deux Montagnes et du Sault-Saint-Louis pendant l'hiver de 1745 :

« Le 29 janvier, alors que les corps des différentes tribus n'étaient pas encore bien déterminés à prendre les armes, quatorze Iroquois du Lac des Deux-Montagnes furent équipés à Montréal (1). Ces braves guerriers, à la tête desquels était Gaïentagarosse, résolus de se distinguer, chantaient de si bonne grâce leur chanson de guerre qu'un parti d'Algonkins (2) se mit à leur suite. Un peu après, quelques Abénakis (3) et quelques sauvages du Sault-Saint-Louis, charmés de leur contenance et de l'air déterminé avec lequel ils les avaient vus partir, se mirent aussi en marche pour les joindre. Voilà donc Gaïentagarosse à la tête d'une troupe capable de répondre à ses vues.

« Les Algonkins, trop ardents, prirent les devants pour avoir la gloire de frapper les premiers. Ils firent en effet le premier prisonnier et levèrent quelques chevelures, après avoir surpris l'ennemi à la façon des sauvages qui n'aiment guère à s'exposer. Les Abénakis agirent de même. Ainsi nos Iroquois, avec ceux du Sault-Saint-Louis et deux Goyogouens (4), réfugiés depuis peu au Lac, ne se trouvèrent qu'au nombre de vingt-trois. Ils pénétrèrent jusqu'au delà de Dierfil (5), n'osant rien entreprendre autour de cette ville trop

(1) François Picquet dit un peu plus loin : « Souvent, dans le cours du printemps et de l'été, plusieurs guerriers se sont eux-mêmes équipés à la Mission et ont fait avec succès leurs courses, sans paraître à Montréal pour ne pas s'y débaucher. »

(2) La plupart des Indiens survivants au Canada appartiennent à la famille ethnique des Algonquins, ou plutôt à leur race, la grande « race algique ». Il s'agit ici de la « Grande Nation », dont les villages se succédaient dans la vallée moyenne du Saint-Laurent, et non de leurs « oncles », les Algonquins du Sud ou « Loups », plus souvent appelés Delaware ou Lenni-Lap (Hommes primitifs).

(3) Ou Ouabenaki (Peuple de l'Aurore). Ils habitaient en effet à l'orient des autres Indiens dans le Maine et, avec les Mic-Mac et les Etchemin (gens des canots), vers les fjords du Nord-Est (John Reade, *Transactions de la Société royale du Canada*, 1887). Souvent mentionnés dans les anciennes chroniques, ils sont devenus fameux dans la littérature américaine par leurs chants d'une poésie pénétrante.

(4) Iroquois de la nation des Cayucas (Goyangoins ou Goyogoans).

(5) Deerfield (Massachusetts) sur le Connecticut. Les Français l'avaient incendiée, dans l'hiver de 1703, pendant la campagne contre Boston.

bien gardée et fortifiée en règle. Enfin ils découvrirent le fort qu'ils ont attaqué.

« Les approches en étaient difficiles. Pour n'être pas découverts par les sentinelles qui veillaient dans une guérite extrêmement élevée au milieu du fort, ils contrefirent les cochons, communs dans l'endroit, et arrivèrent ainsi à la faveur de la nuit jusqu'aux maisons qui étaient aux environs ; elles leur servirent de retranchement.

« Le lendemain matin, quinze hommes sortirent du fort pour faire une ronde. Nos jeunes guerriers foncèrent sur les Anglais, mais plus tôt qu'il ne fallait, n'ayant pas laissé aux ennemis le temps d'approcher : ce qui donna le moyen à ceux qui étaient les plus près du fort d'y entrer promptement. Néanmoins, Atadenrat, que nous nommons « le coureur », coupa le chemin à quatre Anglais dont l'un tira son coup de fusil : ce qui ne lui fit qu'une légère blessure sous le bras. Comme l'Anglais fuyait du côté du fort, Atadenrat, pour ne point le manquer, lui planta la pointe crochue de son casse-tête dans le dos afin de l'arrêter et de le lier en vie. Mais l'Anglais, vigoureux et robuste, après avoir saisi le manche du casse-tête attaché au bras du sauvage, entraînait tout avec lui..... Atadenrat arracha enfin par un dernier effort et son casse-tête et une côte de l'Anglais, lequel tomba à la porte du fort d'où les ennemis tiraient continuellement des coups de fusil. Un second Anglais jeta par terre notre sauvage qui, n'étant pas dangereusement blessé, se releva à l'instant et se saisit de l'Anglais (ils l'ont amené à la Mission), le terrassa, le lia à la vue du fort et le conduisit ainsi hors de portée des balles. Sur ces entrefaites, un troisième Anglais fut tué à coups de couteau par un autre sauvage sur lequel il avait déchargé un coup, que celui-ci avait adroitement esquivé.

« Dans le même temps, le jeune Peganatoguen, neveu du grand chef du village, était aux prises avec le quatrième Anglais. Il avait d'abord eu l'adresse de ranger son adversaire entre lui et le fort, afin qu'il lui servît comme de bouclier ; ils se menaçaient également tous deux avec leurs fusils qu'ils avaient en joue et dont les bouts se touchaient ; ils parèrent l'un l'autre pendant un peu de temps le coup prêt à partir,

lorsqu'enfin le sauvage, plus adroit, brûla la cervelle de l'Anglais, tandis que les autres sauvages, de leur retranchement, et les Anglais, par la porte de leur fort, faisaient un feu terrible qui continua par différentes reprises jusqu'au soir. Les Anglais ne purent fermer la porte du fort, ni enlever les cadavres qui l'embarrassaient, à cause des coups de fusil et des flèches que les sauvages tiraient toujours très justes et fort à propos. La nuit vint heureusement pour les deux partis. Nos gens n'avaient rien mangé depuis quatre jours et étaient fatigués du combat. Les Anglais avaient perdu déjà trente hommes, au rapport d'un prisonnier qui a été pris depuis dans les mêmes cantons...

« Nos gens ont dit depuis que, si les partis, qui les avaient abandonnés, eussent été avec eux, ils se seraient jetés dans le fort, la hache à la main. Irrités d'avoir manqué leur coup, ils brûlèrent dix-huit maisons, épargnèrent le temple par respect et tuèrent une quantité prodigieuse de toutes sortes d'animaux domestiques. »

A la suite de ce récit (1), le narrateur affirme que, si le coup de main tenté contre Deerfied ne réussit pas au gré des Iroquois, il eut du moins ce résultat d' « allumer fortement le feu de la guerre dans tous les villages » ; depuis, « il ne s'est passé aucun jour où l'on n'ait vu quelques partis se mettre en marche, se battre, amener des prisonniers ou apporter des chevelures. »

Le missionnaire ne pouvait évidemment « rapporter le détail » de tous ces combats, « encore que très curieux par les circonstances qui les accompagnent » ; il a dû se borner à trois ou quatre, choisis sans aucun doute parmi les engagements les plus sérieux.

Il raconte par exemple comment, avec une cinquantaine

(1) Il ne serait pas sans intérêt de rapprocher d'un tel récit certaines pages du *Dernier des Mohicans*. Tandis que les aventures prêtées par Fenimore Cooper au guerrier algonquin, dont il a fait le héros de son livre, sont purement imaginaires, les prouesses accomplies par les guerriers du Lac ont au moins ce mérite d'être vraies. D'autre part, il est assez piquant de constater que le romancier et le missionnaire ne professent pas la même opinion sur les vertus guerrières de la race algonquine.



de guerriers, le grand chef Rouhaïatarasse, — aussi vaillant que disert, paraît-il, — mit en déroute une colonne anglaise de 150 hommes, à une portée de mousquet seulement d'un « fort considérable, situé entre les gouvernements de Boston et d'Orange ».

Déjà notre sauvage dressait une embuscade dans l'espoir d'y attirer la garnison, lorsque ses « découvreurs », qui battaient l'estrade « pour savoir si quelques camps volants des ennemis ne tenaient point la campagne », lui signalèrent l'approche d'un escadron. Les cavaliers guidés par deux Indiens, « dont l'un était un apostat du Sault-Saint-Louis », venaient opérer la relève des troupes casernées dans le fort. A cette nouvelle Rouhaïatarasse s'empresse de décamper sans bruit et va se blottir avec ses hommes au milieu d'épaisses broussailles. « Tous se couvrirent de feuilles et de branchages pour traverser un chemin qui était à la vue du fort. »

Le lendemain, sur les dix heures, la porte du fort s'ouvrit toute grande. Le chef iroquois et ses compagnons attendaient cet instant avec leur patience imperturbable de trappeurs. Sans qu'une branche craque, sans qu'une feuille remue dans le fourré, ils dépouillent aussitôt leurs vêtements, « le brayer excepté », et, le couteau aux dents, le fusil ou le tomahawk à la main, ils se tiennent prêts à bondir, tels d'agiles carcajoux sur de paisibles orignaux. Déjà les « Habits-rouges » défilent sous la muraille de la forteresse, « tambour battant et en bel ordre ». Par une singulière ironie du sort, ils viennent clouer une affiche contre le mur d'une maison, à deux pas de l'embuscade : « Défense de la part du gouverneur et sous les peines les plus graves de passer ladite maison. » En vérité, la proclamation était opportune !

Rouhaïatarasse, « persuadé que Dieu lui présente cette occasion de battre les ennemis de la religion et du roi », fait un signe « au chef de prière, le sieur Charry (1) ». L'aumônier « annonce » alors « le combat, au nom de Jésus et de Marie et à la gloire d'*Onnontio-Goâ* ». Au même instant, prompts comme

(1) Collaborateur de François Picquet, qui le donne comme aumônier de la petite troupe. On sait que le mot *prière* était généralement employé par les Indiens dans le sens de *religion chrétienne.*

l'éclair, tous les guerriers s'élancent hors du hallier, « en poussant des cris effroyables. » Leur apparition est saluée par une décharge de mousqueterie, si mal dirigée qu'ils n'en éprouvent aucun mal. Ils y répondent par une salve meurtrière et, sans prendre haleine, se jettent sur les traces de leur chef, « qui ne leur donne point d'autre commandement que son exemple. » Comme si « tous les diables étaient à leurs trousses », les Anglais se débandent et courent à toutes jambes vers le fort ou se dispersent dans les bois, talonnés par les Indiens qui, dans l'ivresse du carnage, broient des têtes, scalpent des chevelures, lient des prisonniers. La poursuite ne s'arrête que devant la porte de la forteresse, dont les défenseurs, à peine revenus de leur surprise, accueillirent nos Iroquois « par un feu enragé ».

Après cet épisode caractéristique de la « Guerre sauvage », la Lettre au marquis de Beauharnais cite un trait de bravoure vraiment admirable. Il fait le plus grand honneur aux Nipissings qui en furent les héros.

Ces braves gens étaient arrivés en vue d'un fort anglais. Ils étaient d'abord au nombre de sept seulement, mais dix-huit Algonquins se joignirent à eux. Instruit par ses découvreurs du faible effectif du détachement, le commandant ennemi manœuvra pour l'envelopper : il le fit attaquer de front par quarante hommes, tandis qu'il le prenait lui-même en queue avec le gros de sa troupe. Ainsi placés entre deux feux, les Peaux-Rouges n'hésitèrent pas à se défendre : ils le firent d'abord avec succès, rendant coup pour coup, ripostant à la fusillade par une grêle de flèches et de balles. Par malheur, le cœur vint à manquer au chef des Algonquins. Sous prétexte qu'on se battrait avec plus d'avantages dans la forêt voisine, il donna à ses hommes l'ordre de s'y réfugier : ceux-ci eurent la faiblesse d'obéir. Les Nipissings, imitant ces lâches, allaient-ils se replier à leur tour?

« Outchik, chef du parti qui était composé de son père, de ses trois frères et de deux de ses cousins, déclara qu'il ne quitterait pas ainsi le champ de bataille. Ne valait-il pas mieux périr en tuant des Anglais que d'être tué en les fuyant? Il fut bien secondé dans sa résolution : son frère aîné fit des prodiges de valeur, tantôt tirant son coup de fusil et lançant ses flèches,

tantôt assommant avec son casse-tête ceux qu'il avait séparés du gros, jusqu'à ce qu'il fût lui même jeté à terre par trois balles qui l'atteignirent presqu'en même temps. Outchik voyant son frère tomber à ses pieds : « Je mourrai aussi, dit-il, mais ce sera sur le corps du commandant de la troupe ennemie! » Il s'élance à l'instant comme un éclair, parvient jusqu'au commandant anglais, lui brûle la cervelle d'un coup de pistolet, jette un soldat voisin à ses pieds d'un coup de casse-tête. La petite troupe le suit, son frère se relève et se met de la partie. Le choc est si vif et si prompt que les Anglais se dispersent. Ils auraient tous pris la fuite sans les têtes du premier détachement de quarante hommes qui, s'étant emparés d'une hauteur voisine, ne cessaient de tirer sur nos gens auxquels le champ de bataille était resté. Les autres enveloppèrent pour la seconde fois nos braves Nipissings qui reçurent, tant les uns que les autres, près de quarante coups de fusil. Le frère aîné d'Outchik en reçut neuf pour sa part, et tous dangereux. Il tomba presque sans mouvement.

« La mère, qui était sur une hauteur à quelque distance de là, sentant son mari, ses fils et ses neveux dans le danger évident de tous perdre la vie ou d'être pris par les Anglais, exhorta avec une force martiale et tant de résolution les Algonquins (ils ne se battaient que de fort loin), que ceux-ci se lancèrent avec furie sur les ennemis et qu'ils obligèrent bientôt les Anglais à se réunir, pour se retirer dans le meilleur ordre possible, bien qu'à peu près tous blessés.

« La mère, chargeant alors son fils aîné sur ses épaules, exhorta son mari et ses enfants à se retirer. Outchick arracha de ses plaies et de celles de ses camarades toutes les balles qu'il put avoir, disant qu'il voulait les rendre aux Anglais avec usure. Il a bien tenu sa parole : malgré une plaie qui ne saurait se fermer, il a déjà été dans plusieurs partis, notamment dans celui de M. Rigaud. Son frère aîné est encore à l'hôpital à l'extrémité. Le cadet, âgé de dix-sept ans, a eu cinq blessures; tous en un mot, en étaient couverts lorsqu'ils arrivèrent à Montréal. »

Un souffle d'héroïsme, d' « héroïsme antique », ne soulève-t-il pas le récit émouvant qu'on vient de lire? Que dire de ces

sauvages qui donnaient à leurs ennemis et à leurs frères de si nobles exemples, de ces sauvages, capables de lutter jusqu'à la possession du champ de bataille, résolus au besoin à se faire tuer à leur poste? de ces guerriers qui arrachent de leurs plaies les balles pour les rendre à l'ennemi? de ces blessés qui se relèvent pour combattre encore jusqu'à ce qu'ils retombent, la poitrine trouée comme un drapeau étoilé de mitraille? de cette mère enfin, digne des femmes gauloises, qui ramène les poltrons au combat, et qui charge son fils mourant sur ses épaules? Ces sauvages à vrai dire mériteraient un autre nom, s'ils ne mettaient précisément en celui-là leur fierté suprême. A propos des Iroquois, Parkman a prononcé le nom de Sparte, affirmant que nul autre peuple n'est arrivé à unir, au même degré que ces Indiens, « l'existence individuelle et la vie nationale », à faire preuve également de bravoure et d'abnégation personnelle. L'érudit bostonnais avait raison : le parallèle peut s'établir ; peut-être même ne tournerait-il pas, système politique mis à part, à l'avantage des durs soldats de Lacédémone. Quand nos historiens parlent de ces derniers, il semble vraiment que les louanges ne soient jamais trop expressives ni l'admiration assez prosternée. Et pourtant dans le cœur des Spartiates sommeillaient aussi des instincts barbares, prompts à s'affirmer en de terribles réveils. Entre ces conquérants toujours sous les armes, ces apôtres du mensonge utilitaire, ces fanatiques de l'odieuse « cryptie » et les Peaux-Rouges d'Amérique, existe-t-il donc une telle différence que l'on puisse équitablement réserver à ceux-là toutes nos sympathies et notre admiration, quand nous marchandons à ceux-ci jusqu'à notre estime? Et puis, des Français n'ont pas le droit d'oublier que les sauvages du Canada souffraient et mouraient pour *une cause qui n'était pas la leur, mais celle* de la France lointaine et... indifférente.

Le brave Outchik, on vient de le voir, fut « du parti de M. de Rigaud. » Canadien de naissance, comme son frère, le futur gouverneur de la colonie, cet officier connaissait admirablement les Indiens et savait s'en faire obéir. Aussi fit-il à leur tête de nombreuses expéditions (1). Dans celle qu'il dirigea

(1) Le capitaine de Rigaud devint gouverneur de Trois-Rivières. Nous le retrouverons à la tête des sauvages pendant la guerre de Sept ans.



en 1746, vers la Nouvelle-York, il avait sous ses ordres, en outre des Hurons, Outaouais et Mississagués dont il a déjà été question, quelques Abénakis et un certain nombre de guerriers du Lac accompagnés d'un de leurs missionnaires, M. Depéret (1).

« Dans ce parti, écrit François Picquet, nos sauvages eurent l'honneur de représenter à M. de Rigaud, lorsqu'il était dans le dessein d'aller à Corlar (2), combien cette entreprise était dangereuse à cause que les Cinq-Nations qui sont voisines et vont tous les jours dans les maisons des Anglais, pourraient en prendre ombrage. Le parti de M. de Rigaud étant composé de toutes sortes de nations, il pourrait arriver que l'on fasse sans distinction main basse sur les sauvages des Cinq-Nations et sur les Anglais, et, infailliblement, ceux-là prendraient les armes : ce qui serait infiniment plus funeste à la colonie que toute la guerre des Anglais... Nous avons eu dans ce parti le neveu du grand chef du village de tué sous le fort qui a été pris et sept hommes de blessés : cinq Iroquois et deux Algonquins. Tous se battirent avec tant de bravoure, pour ne pas dire de témérité, que le chef des Abénakis s'écria : « Je l'ai bien toujours dit qu'il n'y avait parmi les nations que mon frère du Lac des Deux-Montagnes qui fût un homme comme moi ! »

Une dernière « course » est rappelée avec quelques détails dans la Lettre au marquis de Beauharnais : c'est l'expédition au cours de laquelle Kissensick, un chef Nipissing (3), fameux parmi les fameux, vint à bout d'une compagnie anglaise de trente hommes qu'il avait attaquée avec sept guerriers de sa tribu et « huit chefs des nations du pays d'en-haut ».

Certes, après avoir fait le récit sincère de tant d'exploits invraisemblables, après avoir mentionné quelques-uns seulement des services rendus à notre cause par ses chers sauvages, aussi experts en diplomatie qu'en bravoure, François Picquet

(1) Plus tard curé de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile. V. ci-dessous.
(2) D'ordinaire ce nom désigne le gouvernement de la Nouvelle-York.
(3) Dans une lettre sur laquelle nous aurons à revenir, Bougainville l'appelle Kisenseck.

avait bien le droit de conclure son rapport par ces lignes, où percent une émotion et une fierté fort légitimes :

« Voilà donc, Monsieur, ce qu'ils ont fait d'après vos ordres, pour vous contenter et pour plaire à Sa Majesté. Voilà ce qu'ils ont fait à la connaissance de tout le pays, au milieu des plus rudes épreuves qui n'ont servi qu'à mieux les faire connaître. »

V. — *Fin de la guerre intercoloniale* (1747-1748).

Pendant les deux dernières années de la guerre, l'activité du missionnaire du Lac et le dévouement de ses Indiens ne se démentirent à aucun moment.

La brillante offensive du maréchal de Saxe dans les Pays-Bas ne doit pas faire illusion sur la situation véritable de la France et de ses colonies, au printemps de 1747. Partis en guerre pour démembrer la Maison d'Autriche, nous en étions maintenant réduits à conquérir la paix, à nous défendre sur notre propre territoire. L'Angleterre était devenue pour nous une antagoniste redoutable : ses flottes menaçaient nos côtes bloquaient nos ports, arrêtaient les convois à destination de nos colonies. Le Canada qui était sous une dépendance étroite de la métropole, qui en tirait ses renforts, ses munitions de guerre et jusqu'à ses vivres, devait souffrir particulièrement de cet état de choses. Ainsi que doit l'être en principe toute guerre coloniale, la guerre d'Amérique, il ne faut pas l'oublier, était une guerre maritime (1), autant, et plus peut être, qu'une guerre continentale. Que la marine anglaise vînt à garder cet empire des mers qu'elle était en train d'acquérir et c'en était fait de nos grandes possessions d'Outre-Atlantique.

Or, en 1745, la flotte du duc d'Anville (2), envoyée pour reprendre Annapolis, ou tout au moins pour inquiéter nos rivaux en Acadie, après avoir essuyé une terrible tempête,

(1) Ce point de vue est celui où s'est placé récemment M. le major W. Wood, des troupes canadiennes, dans son volume *The Fight for Canada* (Westminster, Arch. Constable, 1904).

(2) Nicolas de La Rochefoucauld, duc d'Anville. Accablé de chagrin, il mourut peu après sur la plage inhospitalière de Chiboukou, non loin de cette Annapolis qu'il espérait reprendre. (Haliburton, *Account of Nova Scotia*, t. I, p. 126.)

avait été anéantie presque entièrement dans un combat inégal avec une puissante escadre britannique. Deux ans après, le nouveau gouverneur du Canada, le marquis de la Jonquière (1), en route pour rejoindre son poste, se heurtait, par le travers du cap Finisterre, aux flottes combinées des commodores Anson et Warren. Nos dix navires — cinq vaisseaux de ligne et cinq bâtiments inférieurs, — succombèrent glorieusement après une lutte acharnée contre les frégates et les seize vaisseaux de ligne des ennemis. Une partie du convoi que les nôtres avaient mission d'amener à Québec fut sauvée (2), mais le brave de la Jonquière était prisonnier (14 juin 1747) (3).

On devine quelles furent les appréhensions des Canadiens à la nouvelle de ce désastre. Au fait, leur situation devenait fort critique, les communications avec la France se trouvant coupées de nouveau et pour longtemps peut-être.

A ce propos, Lalande nous assure le plus sérieusement du monde que les « alarmes », causées dans la colonie par la défaite du cap Finisterre, furent « entièrement » dissipées par un « heureux événement », dû à l'initiative de François Picquet. L'affirmation est imprévue ; elle peut sembler plaisante : l'exagération n'est-elle pas d'ailleurs le péché mignon des biographes ? Quoi qu'il en soit, le fait mérite d'être retenu, le voici :

Vers le milieu de l'été (1747), le missionnaire recevait au Lac des Deux-Montagnes une ambassade solennelle venue des Cinq-Cantons iroquois. Les députés étaient « au nombre de soixante chefs avec leur suite. » François Picquet les accueillit le plus honorablement qu'il lui fut possible, avec cette politesse raffinée, cette courtoisie délicate, dont il connaissait, aussi bien que les Indiens eux-mêmes, les règles si sévères

(1) Jacques de Taffanel, marquis de la Jonquière (1680-1753), lieutenant-général ès armées. Il servit cinquante-six ans dans la marine et fit trente-huit campagnes. Il accompagnait Duguay-Trouin à la prise de Rio-de-Janeiro en 1711 ; il était capitaine de pavillon de l'amiral de Court au combat de Toulon en 1744. (Cf. Lacour-Gayet, *La Marine militaire sous Louis XV.*)

(2) Par Clément de la Jonquière, lequel s'illustra pendant la guerre de Sept ans en cherchant à secourir le Canada. (Cf. le comte de Lapeyrouse, *Hist. de la Marine.*)

(3) Il fut conduit en Angleterre. (Cf. Voltaire, *Le Siècle de Louis XV.*)

et si compliquées. On aperçoit sans peine quels résultats il espérait d'une visite que sans nul doute il avait provoquée. N'importait-il pas souverainement, dans les conjonctures présentes, d'entretenir avec les Iroquois des rapports d'amitié? Grâce à l'ascendant extraordinaire qu'il avait pris sur les Peaux-Rouges, grâce à la confiance qu'il avait su leur inspirer, notre compatroite devait réussir dans cette tâche.

Il y réussit à telles enseignes qu'au bout de plusieurs jours, il était parvenu à persuader à ses nobles visiteurs de se rendre à Québec. Il fit mieux : il les y conduisit lui-même, « comme autant d'otages », insinue Lalande. Évidemment, le missionnaire n'avait pas l'intention de violer, au préjudice de ses hôtes, les devoirs sacro-saints de l'hospitalité. Son but était tout simplement de retenir ses amis iroquois le plus longtempt possible loin de leurs villages, c'est-à-dire loin des intrigues des agents anglais. Il voulait aussi les mettre en relation avec le nouvel administrateur de la colonie, l'illustre marquis de la Galissonnière, chargé de faire l'intérim du gouverneur prisonnier.

Le marquis et le missionnaire étaient faits pour s'entendre : ils sympathisèrent en effet dès leur première entrevue. Déjà François Picquet avait deviné la haute valeur du futur amiral soit comme administrateur, soit comme soldat. De son côté, La Galissonnière ne tarda pas à se rendre compte des qualités du vaillant prêtre. Il apprécia bien vite son zèle infatigable, son parfait désintéressement et son patriotisme éclairé. Au surplus, nous possédons sur ce point un précieux témoignage, un témoignage pour ainsi dire officiel. Voici ce qu'on peut lire, en effet, dans le « Journal » (1), rédigé le 18 octobre 1747 et adressé au comte de Maurepas, ministre de la marine, par le marquis de la Galissonnière et par l'intendant Gilles Hocquart, celui-là même qui se plaisait à donner à François Picquet le titre peu banal d' « apôtre des Iroquois » :

« Il est à propos, Monseigneur, que vous soyez informé que pendant le long séjour que les députés des Cinq-Nations ont fait à Québec, Monsieur l'abbé Picquet, missionnaire du Lac

(1) *Arch. de l'Archevêché de Québec* (cité par M. Gosselin, p. 9).

des Deux-Montagnes, a profité des dispositions où il les a trouvés d'embrasser le christianisme, en leur faisant régulièrement et chaque jour, dans la chapelle Saint-Roch (1), des instructions publiques suivies d'une prière à la portée de cette espèce de catéchumènes. Il y a lieu d'être surpris d'une pareille assiduité de la part de ces sauvages. Quoiqu'ils soient capables d'une grande dissimulation, quelques-uns donnent lieu de croire qu'il y aurait de la sincérité dans leur conduite. Vous verrez par les paroles jointes à notre journal qu'elle paraît soutenue : l'avenir nous le fera connaître encore mieux...

« Le sieur Picquet prépare l'ouvrage depuis longtemps avec beaucoup d'ardeur et de zèle. Il a dans le village des Cinq-Nations quelques-uns des sauvages du Lac, des plus sages et qui lui sont affiliés, dont il se sert pour gagner les autres. Nous l'avons encouragé à suivre ce qu'il a commencé et il se flatte du succès. Cet ecclésiastique est parfaitement désintéressé et emploie une partie de son revenu (2) pour l'exécution de son projet.

« C'est de nous-mêmes que nous proposons, Monseigneur, de demander à Sa Majesté une pension sur les bénéfices de 6 à 800 livres : il n'en peut faire qu'un très bon usage et pour une fin très convenable (3). »

Une lettre comme celle-là, où la sincérité du sentiment s'unit à une si rare délicatesse, ne fait-elle pas également honneur à celui qui la mérita et à ceux qui l'écrivirent ? Si elle révèle chez ces derniers une exacte notion du but à la fois patriotique et religieux auquel François Picquet espérait atteindre, elle confirme d'autre part tout ce que nous avons déjà pu dire de l'œuvre admirable entreprise par notre compatriote et des moyens qu'il employait pour la mener à bien.

(1) Cette chapelle se trouvait en dehors de l'enceinte de la ville (à l'est de la rue Saint-Roch actuelle), dans un faubourg qui fut lui-même entouré d'une forte palissade en 1759. (V. le *plan de Québec* dressé en 1720 par Chaussegros de Léry, ing. du roi.

(2) Il s'agit sans doute ici du revenu de son propre patrimoine. Il convient cependant de noter que le roi venait d'accorder au missionnaire une nouvelle gratification de 2.000 livres. (*Arch. du ministère des Colonies, série B, vol. 85.*) Lettre du Président du Conseil de marine, 20 mars 1747.

(3) La pension sollicitée fut accordée comme nous le dirons.

Les sauvages « affiliés » ne servaient pas seulement, comme dit le « Journal », à « gagner les autres » ; ils avaient encore la mission de se renseigner sur les projets, les dispositions et les mouvements de nos adversaires. Les services qu'ils rendaient à ce point de vue étaient tout particulièrement précieux ; le fait suivant le prouve avec évidence.

L'abbé Picquet, ayant appris par ses « éclaireurs » que « les Anglais formaient un gros détachement » de miliciens et de sauvages, dans le dessein d'attaquer le Canada sur plusieurs points à la fois, en fit prévenir la Galissonnière. Des troupes légères furent tenues prêtes à partir au premier signe et, lorsque l'occasion parut propice, on fondit à l'improviste sur l'ennemi. Surpris au moment où ils s'y attendaient le moins, les Anglais furent complètement battus. Quelques-uns s'échappèrent dans les bois où ils périrent sous les coups des sauvages ; le plus grand nombre se rendirent, et tandis qu'on délivrait les prisonniers qu'ils avaient faits, ils se virent eux-mêmes conduits à Québec ; sous bonne escorte. « Le reste du détachement fut tué ou noyé au pied des cascades. » Lalande, qui nous a conservé le souvenir de cette petite victoire, affirme que, « depuis ce temps, aucun parti ne parut du côté du Lac des Deux-Montagnes », où « l'on demeura tranquille, comme dans la plus profonde paix, jusqu'à la fin de la guerre ».

Toujours d'après le même témoignage, pendant cette courte, mais décisive expédition, « notre missionnaire resta deux jours et deux nuits sans fermer l'œil. » Aussi bien, c'était assez son habitude de payer généreusement de sa personne.

Par bonheur, son endurance était à la hauteur de son courage « Pendant cette guerre — écrit encore Lalande — il contribua deux fois à la conservation de la colonie ; mais il ne passa pas quatre nuits de suite dans un lit. Il veillait sans cesse. On le voyait coucher dans les bois et sur la neige ; marcher à pied en l'hiver des journées entières, souvent dans l'eau ; passer le premier les rivières, au milieu des glaçons, pour donner l'exemple à ses guerriers ; exposant sa vie comme un militaire, tandis que ses connaissances lui faisaient trouver des expédients dans les occasions qui paraissaient les plus désespérées. Il prit possession, lui douzième, d'un pays que les Anglais étaient

sur le point d'occuper et il s'y conserva malgré leurs intrigues et leurs efforts. »

Tout commentaire risquerait d'affaiblir ces lignes tombées de la plume de l'homme qui connut le mieux François Picquet. Ce qui nous reste à dire du fondateur de « la Présentation » et de son rôle pendant la période la plus combative et la plus glorieuse, — la plus douloureuse aussi, — de son séjour à la Nouvelle-France, n'est pas pour infirmer le jugement qu'elles expriment avec une énergie et une sobriété vraiment émouvantes.

(*A suivre.*) André CHAGNY.



LES SONNETS DE SYLVESTRE

Suite (1)

III. *ERRANT... JE VISITAI...* (suite)

SOIR DE TOSCANE

« Le ciel s'est nuancé de vert pâle et de rose »,
L'horizon s'est frangé de vermeil, et plus près
Dans l'azur assombri montent de noirs cyprès ;
Site fait à plaisir pour quelque apothéose.

C'est l'heure calme et pure où l'âme se repose
En des rêves sans but et de vagues regrets,
Où l'Angélus s'envole avec des souffles frais
« Dans le ciel nuancé de vert pâle et de rose. »

Les coupoles de marbre et les toits des palais,
Illuminés encor par les derniers reflets,
Se mirent dans un flot tranquille aux tons d'opale,

Tandis qu'avec lenteur la campagne s'endort
Et que vers le couchant meurent les teintes d'or
« Dans le ciel nuancé de rose et de vert pâle. »

(1) Voir le numéro de janvier.



MÉDITERRANÉE

I

Une vasque de marbre, immense et couronnée
De coteaux odorants, de bosquets toujours verts,
Encercle ton azur, ô Méditerranée :
Tel un beau vase antique où dorment des flots clairs.

Tu baignes la Sicile élevant dans les airs
Ses panaches de feux, l'Hellade notre aînée
Avec ses îles d'or, radieuse traînée,
L'Afrique ardente et sombre et ses fauves déserts.

Puis tes vagues d'argent vont baiser en cadence
Les rivages latins, Italie ou Provence.
Mer sacrée où naquit jadis la Liberté,

Salut ! C'est sur tes bords qu'un jour l'Humanité
Vit éclore les fleurs de son adolescence,
S'ouvrit à l'idéal et connut la beauté !



MÉDITERRANÉE

II

Les pays du soleil forment ton noble écrin,
Mer aux flots de saphir, dorée et poétique ;
Les peuples de tes bords boivent dans l'air marin
Les gloires d'autrefois et la culture antique.

Tu vis en leur splendeur la Judée et l'Attique
Puis la cité romaine au verbe souverain ;
Tu vis l'essor vainqueur du monde catholique
Triomphant de l'Islam et de son joug d'airain.

Les siècles ont passé ; tu restes toujours reine.
En vain sont descendus à leur tour dans l'arène
Les Barbares du Nord, essaims laborieux,

Fiers d'un savoir confus, d'une lourde richesse ;
Tu gardes à tes fils l'immortelle allégresse,
Héritage sacré des héros et des dieux.



LAC D'ITALIE

Des Alpes, vers le Nord, les crêtes blanchissantes
S'élèvent dans le ciel, dominant les plateaux
Qu'avril a tapissés de verdures naissantes
Et le lac de saphir qui rit sous ses coteaux.

La lumière et la joie éclatent sur les eaux,
Sur les monts, dans les airs. Les cimes rougissantes
Jettent dans les vallons des ombres grandissantes ;
Le soir près de la rive assemble les oiseaux.

Et l'âme s'alanguit en la douceur de vivre
Dans ces instants divins, et l'œil s'égare à suivre
La vague où le couchant a mis ses derniers feux.

Puis le beau lac s'endort en roulant sur ses grèves,
Avec les blancs galets qu'agitent ses flots bleus,
Des pensers amoureux, des souvenirs, des rêves !



PEINT PAR LÉONARD

C'est le portrait fameux de « la Religieuse » :
Voile blanc, cheveux bruns, robe de velours noir,
Ample, au corsage ouvert en carré, laissant voir
Jusqu'au milieu du sein la poitrine neigeuse.

Le visage est de marbre, et sous son nonchaloir
Superbe on sent frémir l'âme mystérieuse,
Semblable au cours profond d'une eau silencieuse,
Le désir en éveil, l'âpre et muet vouloir.

Le sourire est d'un sphinx, et les lèvres sanglantes
Mettent sur sa pâleur des teintes violentes
Comme en donne à l'albâtre une fleur d'incarnat.

Quels pensers inconnus vivent en cette femme ?
Qui saura deviner sous sa glace et sa flamme
Le beau monstre au repos que Vinci dessina ?



LA STATUE DU CONDOTTIÈRE

Donatello jadis a coulé dans l'airain
Le Guattamelatta, très fameux condottière :
Il se dresse à cheval sur un socle de pierre,
Jouant de l'éperon tout ensemble et du frein,

Colossal par le bras, par l'épaule et le rein,
Lourde cuirasse au dos, casque au front, face altière,
Sa grande épée au flanc qui rayonnait si fière
Et qui l'a fait égal à plus d'un souverain.

Il reste là, songeant aux insultes vengées,
Aux combats, aux assauts, aux villes saccagées,
Et comme il sut un jour battre le vieux Sforza ;

Mais sans pouvoir résoudre, en son âme indécise,
S'il fit un beau marché quand Gênes proposa
Douze mille sequins pour qu'il investît Pise.



LA DOCTORESSE

Novella d'Andréa, l'illustre doctoresse,
Dans Padoue enseignait jadis le droit canon.
Les chroniques d'alors ont conservé son nom ;
Un vieux portrait nous dit sa grâce enchanteresse.

Car la beauté chez elle égalait la sagesse ;
Sous la toge classique et sous le bonnet rond,
Elle cachait en vain l'éclat pur de son front
Et les charmants contours de son corps de déesse.

Clercs, bourgeois, écoliers accouraient chaque soir
L'entendre disserter des effets et des causes,
Mais tous, la regardant, oubliaient son savoir ;

Et le Recteur auguste, averti de ces choses,
Afin qu'on l'écoutât désormais sans la voir
Devant sa chaire un jour fit tendre un voile noir.



CAMPO SANTO DE PISE

Le cloître est noble et beau dans sa simplicité,
Clos et dallé de marbre. Au milieu de l'enceinte
Sont venus tour à tour dormir en terre sainte,
Quatre siècles durant, les fils de la cité.

Sur l'arcade ogivale et le portail sculpté
Le temps et le soleil ont marqué leur empreinte;
A chaque angle, un cyprès par les aïeux planté
Frissonne au vent de mer et murmure sa plainte.

Au long des promenoirs court l'œuvre d'Orcagna :
Par ces fresques, le maître au bon peuple enseigna
L'éternel avenir de joie ou de souffrance.

C'est là que sous la serge ou l'armure de fer
Les citoyens rêvaient d'exterminer Florence
En devisant entre eux du ciel et de l'enfer.

UN TABLEAU D'ORCAGNA

Le cortège pompeux des seigneurs à cheval,
Des dames étalant hermine et pierreries,
Des valets, de la meute et des fauconneries
Se déroule au soleil sur les pentes du val.

Ils vont parmi les champs, les bois et les prairies,
Dans leur joie orgueilleuse et leur plaisir brutal ;
Mais le convoi s'arrête. O' spectacle fatal !
Trois morts, rongés des vers, amas de chairs pourries.

Ces cadavres aussi furent jeunes et beaux ;
Ils gisent maintenant au fond de leurs tombeaux ;
La faux inexorable a moissonné leur vie ;

La géhenne a reçu l'âme des trépassés,
Qui brûle en sa fournaise, aux démons asservie... ;
Et les nobles veneurs rentrent les fronts baissés.



RAPHAEL PINXIT

Comme l'aigle qui bat des ailes, emportant
Un monstrueux reptile en sa griffe acérée,
L'archange, un nimbe au front, superbe, étincelant
De fer et d'or, se dresse en la voûte azurée.

C'en est fait. Sous son pied chaussé d'airain, Satan
Tremble et rugit aux coups de sa lance empourprée,
Et Michel, applaudi de la troupe sacrée,
Jette l'ange rebelle au brasier qui l'attend.

Puis son chant triomphal se mêle aux harmonies
Des chérubins parmi les sphères infinies,
Célébrant le Très-Haut qui l'a rendu vainqueur.

Tel, rayonnant d'amour, de joie et de lumière,
Tu rends grâces, chrétien, quand ton humble prière
A dompté les serpents qui rampaient dans ton cœur.



NUIT EN MER

Pas un navire au loin, point d'écueil ou de terre ;
Malte et ses vieux remparts, derrière nous ont fui ;
Sur la vergue et les mâts se posent pour la nuit
Des colombes gagnant Lesbos, Chypre ou Cythère.

Le pilote est debout sur le pont solitaire,
Contemplant le flot clair qui frissonne et reluit ;
Et les cieux constellés ont épanché sur lui
Leur calme et pur éclat, leur paix et leur mystère.

Les astres ont pâli. Soudain vers l'Orient
L'aurore aux doigts de rose apparaît en riant ;
Instants doux entre tous, heure chaste et bénie,

Quand sous leurs voiles d'or, d'opale et de carmin
Le beau ciel de l'Hellade et la mer d'Ionie
Par un baiser nouveau consacrent leur hymen.



LE TOMBEAU D'ANTHÉRIUS

Dans l'antique tombeau de marbre que voilà,
A droite de l'autel du bienheureux Maurice,
Dormait Anthérius, sénateur et patrice,
Et tout proche brillait au soleil sa villa.

Sa tombe — vois, ami, le fer la mutila —
Vide aujourd'hui, se creuse au dedans blanche et lisse ;
Ses flancs, malgré le temps et la main destructrice,
Montrent les bas-reliefs qu'un maître y modela ;

D'un côté le Sauveur pardonnant à saint Pierre,
Et d'autre part, l'aveugle et le lépreux guéris,
Puis le nom du défunt suivi d'une prière.

C'est là ce qu'il retint de ses trésors sans prix :
Sur cette terre où tout sombre et se renouvelle
Sa foi seule a rendu sa mémoire immortelle.



LES DÉPOUILLES OPIMES

L'armée a pris ses rangs. Publius Marcellus
Passe avec ses licteurs devant chaque cohorte,
Maîtrisant son cheval qui s'ébroue et s'emporte,
Et d'un geste distrait leur rendant les saluts.

L'ennemi vient. La brise aux légions apporte
Les sauvages clameurs des guerriers chevelus.
Voici leurs cavaliers. L'un d'eux, aux bras velus
Parés de cercles d'or, a dit d'une voix forte :

« Si tu l'oses, Consul, accepte le défi
« Du roi Bérédorix ! » — Le Quirite s'élance
Et sous son coursier noir l'abat d'un coup de lance ;

Puis, chargeant les Gaulois étonnés qu'il défit,
Il voue à Jupiter avec trente victimes
Du Barbare expirant les dépouilles opimes.



TRASIMÈNE

Le Consul tient la plaine. Au flanc des monts arides
Que voile un rideau gris d'oliviers et de pins,
Annibal a rangé les guerriers cisalpins,
Puis ses bruns vétérans prêts à remplir les vides.

Ses archers d'Ibérie assaillent les Romains
De leurs traits empennés ; les escadrons numides
Chargent, le glaive au poing, sur leurs chevaux sans brides;
Puis, les rangs emmêlés, tous en viennent aux mains.

Mais soudain vers le ciel montent des cris lugubres.
Flaminius est mort sous le gais des Insubres;
Les Gaulois sont entrés au cœur des légions ;

Et les soldats Latins, qu'un vain effort ramène,
Comme un troupeau broyé sous la dent des lions,
Empourprent de leur sang le lac de Trasimène.





BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Commentaire français littéral de la Somme théologique. — Traité de Dieu, par le R. P. PÈGUES, O. P. — Deux vol. in-8°. — Toulouse, Edouard Privat, 1906. — *Prix :* les deux vol. 12 fr.

Les traductions françaises de la *Somme théologique* n'ont pas eu grand succès auprès du public. Les théologiens recouraient plus volontiers au texte latin. Les laïques, désireux de connaître la pensée de saint Thomas d'Aquin, étaient déconcertés par la brièveté des formules que la langue française rendait encore plus austères. Pour être utile aux théologiens et accessible à tous les laïques instruits, le P. Pègues, le savant éditeur des *Defensiones* de Jean Capréolus (Tours, Cattier), a fondu la traduction française dans un Commentaire littéral qui n'est pas du tout une paraphrase vulgaire, comme on aurait pu le croire, mais une explication intéressante et vivante du texte de la *Somme théologique.*

Nous avons sous les yeux les deux premiers volumes de ce Commentaire, tout le *Traité de Dieu.* Le R. P. Pègues, dans un langage très clair, expose la doctrine en suivant l'ordre des questions et des articles tels qu'on les trouve dans le texte latin. La traduction est très exacte. Elle n'est pas reproduite deux fois. Il aurait fallu l'isoler du *Commentaire,* et cette disposition n'aurait pas facilité l'étude. Le R. P. Pègues a eu raison d'alléger ainsi son ouvrage qui n'en sera pas moins très important, puisque nous n'avons ici que les vingt-six premières questions de la *Somme théologique.* Le *Commentaire* est inspiré par les traditions les plus pures de l'Ecole Thomiste, et il est, en même temps, bien moderne. On y lira, par exemple, une

bonne critique des prétendues découvertes de Kant au sujet des preuves de l'existence de Dieu. Mais c'est surtout par les explications des formules scolastiques, par le soin de montrer l'enchaînement logique et la puissance des arguments, que le R. P. Pègues rendra service aux étudiants.

J'aurais aimé quelques indications bibliographiques pour faciliter aux lecteurs, tout particulièrement aux laïques, l'étude plus approfondie de certaines questions sur Dieu et sa nature. Mais on ne saurait assez louer la clarté, la méthode, l'exactitude doctrinale de ces deux volumes. Le R. P. Pègues a fait une œuvre vraiment originale et excellente.

L. PÉRIER.

La théologie de saint Hippolyte, par A. D'ALÈS (Bibliothèque de théologie historique). — Un vol. in-8° de LIV-242 pp. — Paris, Beauchesne, 1906. — *Prix :* 6 fr.

Il s'en faut que le titre adopté par M. d'Alès et qui lui était imposé par la collection dans laquelle son livre paraît, dise tout ce que ce livre contient. Avant de parler de sa théologie, il était nécessaire de dégager des ombres épaisses qui voilent la figure et l'histoire de saint Hippolyte ; et d'ailleurs il n'était guère possible d'isoler l'enseignement religieux du grand docteur du reste de son œuvre. Ces deux motifs ont amené M. d'Alès à nous présenter un saint Hippolyte complet — pour autant que nous pouvons le connaître — dans sa personne, ses travaux, et plus spécialement cependant dans sa doctrine théologique.

Il l'a fait avec une science et une patience qu'il est juste d'admirer. Je dis une *patience*, parce que l'on sait assez que nous ne possédons sur saint Hippolyte que des renseignements authentiques excessivement maigres, et que la légende a défigurés à plaisir son histoire ; et l'on sait aussi que la plupart de ses écrits ne nous sont parvenus qu'à l'état fragmentaire ou à travers des traductions peu abordables pour des gens qui ignorent le slave. Je dis aussi une science, car M. d'Alès non seulement n'a pas reculé devant la lecture et l'examen de tout ce qui a été écrit — ou à peu près — sur son auteur, mais, en helléniste consommé qu'il est, il est entré bravement dans toutes les difficultés critiques de ses textes, et a proposé souvent des corrections, des lectures, des coupures qui en rendent le sens plus clair et plus cohérent.

L'ouvrage se divise en cinq chapitres : le souvenir de saint Hip-

polyte ; Hippolyte et Calliste ; l'Ecriture Sainte chez Hippolyte ; Science profonde et sacrée ; Eschatologie. Sur ce dernier point, M. d'Alès (p. 198), se prononce contre le millénarisme de saint Hippolyte ; et cette solution est en effet plus conforme à ce qu'était la tradition romaine. Certaines conclusions du chapitre II sur Hippolyte et Calliste ont déjà provoqué des contradictions. L'auteur entreprend d'y établir que la prétendue discipline qui excluait du pardon de l'Eglise, au commencement du IIe siècle, l'apostasie, la fornication et le meurtre, est, ou peu s'en faut, une invention de Tertullien devenu montaniste, et que les documents contemporains contredisent les affirmations de l'Africain. M. Funk et Mgr Batiffol ont combattu cette thèse, et elle est en effet difficile à soutenir. En particulier, le texte du *Contra Celsum* (III, 51), que M. d'Alès oppose, n'est pas décisif.

Le passage établit tout au plus que vers 246-248, date du *Contra Celsum*, on commençait en Orient, à se départir, sous l'influence de la nouvelle discipline inaugurée par Calliste, de l'ancienne rigueur. Et cela est possible, vraisemblable même, mais ne prouve pas que cette rigueur n'existait pas au commencement du IIe siècle. J'ai trouvé aussi un peu subtile la confirmation de *l'orthodoxie de Calliste*, que M. d'Alès veut tirer (p. 13 et suiv.) de l'exposé même des *Philosophoumena*. A presser les mots comme il le fait, nous découvririons des hérésies dans les plus grands docteurs du IVe siècle.

Ces quelques remarques ne m'empêchent pas de trouver le livre excellent, digne de son aîné, la *Théologie de Tertullien*, du même auteur.

J. TIXERONT.

Origène, le théologien et l'exégète, par F. PRAT, S. J. — Un vol. in-12 de LXIII-221 pp. (Collection de la *Pensée chrétienne*). — Paris, Bloud, 1907. — *Prix :* 3 fr. 50.

Le livre du P. Prat sur Origène est un ouvrage fort travaillé, et certainement l'un des meilleurs qui soient entrés jusqu'ici dans la collection de « *La pensée chrétienne* ». L'auteur ne s'est pas contenté de traduire, en les reliant entre eux les morceaux exégétiques ou théologiques les plus représentatifs du grand Alexandrin : il les a fait précéder d'une longue étude sur l'origénisme dans Origène et après lui, et les a accompagnés de notes et d'éclaircissements qui en déterminent le vrai sens et en précisent la vraie portée. Le texte grec est fréquemment cité en justification de la traduction, et

les manuscrits eux-mêmes ont été consultés quand le texte imprimé semblait peu sûr.

Les fragments traduits se rapportent à deux chefs, la théologie et l'exégèse d'Origène. On ne trouvera pas cependant dans les premiers toute la théologie d'Origène, car le P. Prat a pris pour base de son travail le *Periarchon*, et cet ouvrage omet tout ce qui regarde le Christ, l'Eglise, la Grâce et les Sacrements. Quant à la seconde catégorie de fragments ils exposent d'abord les principes, puis, donnent un spécimen de l'exégèse d'Origène ; mais ce spécimen a été bien choisi pour rendre moins incomplète la partie théologique, car il reproduit l'enseignement de l'auteur sur la grâce à propos du chapitre IX de l'Epître aux Romains.

Dans l'ensemble, le savant jésuite se montre favorable à Origène, et plaide au moins pour lui, quand il ne peut le justifier tout à fait, les circonstances atténuantes. Il se trouve, en ce faisant, en excellente compagnie.

J. TIXERONT.

Exercices spirituels de saint Ignace, à l'usage des prêtres séculiers et des religieux pour la retraite de huit jours, par le R. P. BUCCERONI, S. J., traduit de l'italien par l'abbé Ph. MAZOYER. — Un vol. in-12 de 500 pp. — Paris, Lethielleux, 1904.

Il serait bien inutile de faire l'éloge des *Exercices spirituels* de saint Ignace. Dans la première édition, le P. Bucceroni s'est efforcé de les adapter à l'usage des prêtres et des religieux, non en les résumant et en y ajoutant, comme l'ont fait Bourdaloue et le Père Nepveu, mais en conservant, autant que possible la physionomie primitive, en y maintenant surtout les *annotations* et les *additions*. Cette circonstance fait qu'au début surtout la méthode en paraît compliquée et la matière trop touffue pour une retraite de huit jours seulement. Mais une fois le mécanisme compris, les choses vont de soi.

T.

Marie dans sa vie et ses vertus, son culte et ses fêtes. Méditations A. M. D. C. — Un vol. in-12 de 536 pp. — Lyon, E. Vitte, 1907. — *Prix :*

Recueil de cent dix-huit méditations distribuées en trois parties : la vie de la Très Sainte Vierge (figures qui l'ont annoncée ; ses

mystères) ; dévotion à Marie et imitation de ses vertus ; — pratiques de cette dévotion : fêtes de la Très Sainte Vierge ; litanies et prières ; scapulaire, chapelet, etc.

C'est, comme on le voit, une théologie affective complète de la Mère de Dieu. Ces méditations ont été tirées, pour la plus grande partie d'un livre précieux « *Marie enseignée à la jeunesse* » dont se servait la Congrégation des Petits Frères de Marie. Elles ont donc, si je puis dire, fait leurs preuves, et se présentent aux fidèles comme un ouvrage classique, dont l'expérience a démontré l'action bienfaisante. La doctrine et la piété y vont de pair, sans rien de forcé ni d'excessif. C'est, à mon avis, ce qui doit le plus les recommander.

T.

Formation de l'orateur sacré. Thèmes oratoires, par le P. F. BOUCHAGE. — Un vol. in-12 de 277 pp. — Lyon, E. Vitte, 1907. — *Prix :*

Le P. Bouchage qui avait donné, l'année dernière, un premier volume théorique sur la *Formation de l'orateur sacré*, vient de compléter son ouvrage en y ajoutant un recueil de soixante-douze thèmes ou canevas d'instructions, qui embrassent la matière et suivent l'ordre du catéchisme du Concile de Trente. Les jeunes prêtres surtout accueilleront avec plaisir cette publication, honorée d'une lettre de S. E. le cardinal archevêque de Lyon, mais que suffirait à recommander le nom du saint et vaillant missionnaire qui en est l'auteur.

J. T.

La foi devant la Raison, réponse à deux « évadés », par l'abbé GAYRAUD. — Un vol. in-16 de 268 pp. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 3 fr. 50.

Ce volume, comme l'indique le sous-titre, est un livre de circonstance, mais qui porte plus loin que l'occasion qui l'a fait naître. Dans la première partie, en effet, où l'auteur suit pas à pas, en y répondant, les objections que l'abbé Z..., le premier évadé, lui a laissées par écrit, nous parcourons en réalité, toutes les difficultés classiques élevées contre les dogmes chrétiens et la philosophie spiritualiste au nom de la raison et de la science. Dans la seconde partie l'abbé Gayraud prend plus spécialement à partie le livre de l'abbé Hébert, le second évadé, sur l'*Évolution de la foi catholique*, livre

qui se réclame surtout de la critique historique et des théories évolutionnistes de l'Histoire des religions. C'est donc, en somme, à l'universialité, ou à peu près, des objections antichrétiennes que s'attaque l'abbé Gayraud. Dans ces conditions, il lui était difficile à lui-même d'être complet dans chacune de ses réponses ; mais on le trouvera toujours logique, nerveux, bien renseigné en matière de théologie et de philosophie, averti sur tout le reste, et discernant avec beaucoup de souplesse et d'à-propos ce que la foi catholique impose à notre croyance de ce que nos adversaires lui imputent gratuitement d'enseigner.

J. T.

De la préparation à la vie chrétienne dans les collèges religieux. Les Éducateurs, par l'abbé F. VALLÉE. — Un vol. in-8° de 135 pp. — Paris, Beauchesne et Cie, 1907. — *Prix :* 2 fr.

Premier volume d'un travail qui, vraisemblablement en comptera plusieurs autres. Dans celui-ci, l'auteur partant de ce principe que la première condition pour faire œuvre d'éducation vraiment religieuse dans les collèges chrétiens est de veiller au choix des éducateurs montre, en trois chapitres comment on doit *rechercher* les vocations pédagogiques, comment il est nécessaire de les *éprouver*, et comment il les faut *cultiver*. Observations pénétrantes sur les dangers de *laïcisation* auxquels est exposée la vie sacerdotale des maîtres dans nos institutions ecclésiastiques. A la fin, petite bibliographie pédagogique. Opuscule que feront bien de lire tous nos supérieurs de collèges, et généralement ceux qui sont chargés de recruter le personnel enseignant dans nos maisons d'études.

T.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

La Métaphysique des causes d'après saint Thomas et Albert le Grand, par Théodore de Régnon, S. J. — 2[e] édition, avec une préface de M. Gaston Sortais. — In-8° de xx-663 pp. — Paris, V. Retaux, 1906. — *Prix :* 8 fr.

M. G. Sortais a eu la très heureuse pensée d'éditer de nouveau l'ouvrage capital, avec les « Etudes de théologie positive sur la Sainte Trinité », du P. Th. de Régnon. Dans la préface qu'il y ajoute, il trace le portrait de ce métaphysicien original et fin, intellectuel de grande envergure, mais « de ceux qui vont au vrai avec toute leur âme », et qui ont une âme.

Le sujet de l'ouvrage donne à penser que ce dernier trait est pour le moins audacieux. Comment mettre « toute son âme à parler méthodiquement des cinq causes : cause efficiente, cause formelle, cause matérielle, cause exemplaire et cause finale? Rien pourtant n'est plus vrai. Pour s'en convaincre, il faut remarquer comment l'auteur n'oublie jamais qu'un traité des causes est le cœur même de la métaphysique et qu'une métaphysique est impliquée dans chacune de nos actions ; comment, en conséquence, la pensée revient sans cesse aux rapports de l'homme avec sa cause première, avec un élan et, dans l'expression, un accent véritablement lyriques. — Il suffit même de lire cet admirable livre I, où le P. de Régnon rappelle, dans une synthèse rapide, les principes de la logique péripatéticienne, tout particulièrement la théorie si souvent défigurée de l'abstraction. On y voit à quel point cette philosophie, en apparence irréelle, lointaine et autoritaire, est, au contraire réaliste et positive, proche du sens commun et de la vie commune, respectueuse aussi de l'autonomie de la pensée. « C'est dans sa propre intelligence que [le lecteur] doit se recueillir pour y chercher l'évidence des propositions dont on lui a expliqué les termes. » L'ouvrage pourrait porter comme épigraphe cette parole de saint Augustin que l'auteur cite à la fin d'une très curieuse « leçon pratique » : « *Noli putare quemquam discere ab homine. Admonere possumus per strepitum vocis nostræ : si non sit intus qui doceat, inanis fit strepitus noster.* »

Cela nous change des pâles exposés de logique où tout paraît mort, sans contact avec notre expérience intime. Cela donne à la

métaphysique, tout à la fois, un attrait et une valeur que lui ont souvent fait perdre des métaphysiciens qui n'étaient nullement philosophes.

Il faut rarement parler de chef-d'œuvre. M. Ollé-Laprune n'a pas craint de considérer cet ouvrage comme tel. A la vérité, depuis la renaissance de la philosophie scolastique, c'est à peine si l'on pourrait en citer un autre qui pût lui être comparé, pour l'érudition, la largeur de vues, la vigueur de la pensée et la piquante originalité de la forme.

S. P.

Logica, par le R. P. Fr.-E. HUGON, O. P.— vol. I. Parisiis. Sumptibus P. Lethielleux, s. d. — In-8°, de VIII-508 pp. — *Prix :* 5 francs.

Le R. P. Hugon a le courage d'entreprendre, après tant d'autres, un nouveau cours de philosophie scolastique qui promet d'être considérable, si l'on en juge par le premier volume. Celui-ci traite uniquement de la logique. Il se divise en deux parties, d'étendue à peu près égale : *logica minor, seu dialecta, logica major seu critica ;* la logique formelle d'abord, puis la logique réelle ou critériologie.

L'on pense bien qu'en deux cents pages, et plus, consacrées à la dialectique, l'auteur épuise le sujet. — Peut-être n'en pourrait-on dire autant de la seconde partie. Assurément on y trouve une réponse à la plupart des questions dont se compose le problème critique. Mais, d'une part, le problème n'est pas abordé directement, comme il le faut aujourd'hui. D'autre part, la question si grave de la valeur de la science et des méthodes scientifiques est à peine traitée. Nul ne peut méconnaître l'intérêt de la question des universaux : au fond, tout est là. Mais nul ne peut contester que ces choses ne doivent sans cesse être mises au point. C'est ce qu'on pouvait attendre d'un ouvrage qui porte pour titre général : *Cursus philosophiæ thomisticæ*. Le saint docteur n'eût certes pas compris autrement le rôle de la philosophie.

Le Rêve, études et observations, par Marcel FOUCAULT, professeur agrégé de philosophie au lycée de Nevers. — In-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, 304 pp. — Paris, Alcan, 1906. — *Prix :* 5 fr.

Ce n'est point ici une étude complète sur le rêve. L'auteur s'est attaché volontairement à un petit nombre de questions, pour

poser des problèmes précis et chercher des solutions au moins partiellement exactes.

Après avoir indiqué la méthode d'observation qu'il doit suivre et donné une classification très ingénieuse, il étudie successivement l'évolution du rêve après le sommeil : c'est le premier résultat de l'observation ; l'état de la conscience pendant le sommeil et la construction du rêve qui se fait principalement au moment du réveil ; les sentiments dans le rêve, particulièrement le désir et la crainte ; le développement des images dans les rêves ordinaires, dans le rêve hallucinatoire, dans les rêves à répétition.

Outre l'intérêt qu'une telle étude présente en elle-même, elle contribue pour une large part à nous faire pénétrer dans les couches profondes de la conscience que tâche de découvrir la psychologie des états anormaux.

S. P.

La liberté d'association, commentaire théorique et pratique de la loi de 1901, par Lucien CROUZIL, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. — In-12 de 306 pp. — Paris, Bloud et Cie.

L'auteur, dans cet ouvrage, suit pas à pas les différents articles de la loi de juillet 1901, et nous en donne un commentaire substantiel et pratique. Après un exposé rapide du droit d'association avant cette loi, il aborde son sujet. Il faut savoir d'abord ce qu'on entend par association, quelles sont les conditions de ce contrat, c'est ce qu'il fait dans un chapitre fort intéressant où il expose les rapports de l'association avec ses membres et avec des tiers, les qualités requises pour la validité du contrat, les causes qui peuvent l'entacher de nullité. Il passe en revue les diverses associations et examine quelle est la situation qui leur est faite, les associations non déclarées, les associations déclarées, les associations reconnues d'utilité publique et les associations soumises à des lois spéciales, telles que les sociétés de prévoyance à partage et à durée limitée, les congrégations religieuses et les associations paroissiales.

Cet ouvrage, composé par un spécialiste distingué, peut rendre de très grands services dans un temps où l'esprit d'association se répand dans toutes les classes de la société. Pourquoi les catholiques n'entreraient-ils pas dans ce courant qui tend à devenir général? Ce livre peut leur servir de manuel. « Si l'on peut déplorer, dit l'auteur dans l'avant-propos, que toute une partie de la loi ait été consacrée à mettre hors du droit commun et de la liberté les con-

grégations religieuses, il n'est que juste de reconnaître que les catholiques pourront tirer le plus grand parti de cette liberté nouvelle qui leur permet de s'unir ... pour maintenir leurs droits et développer leur influence.

Ph. Gonnet.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Saint Vincent de Lérins, par F. Brunetière, de l'Académie française, et P. de Labriolle, professeur à l'Université de Fribourg. — Un vol. in-12 de xcviii-144 pp. (Collection de la *Pensée chrétienne*). — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 3 fr.

Le *Commonitorium* de Vincent de Lérins avait naturellement sa place marquée dans la collection de la *Pensée chrétienne*, car peu d'écrits exercèrent sur l'Eglise plus d'influence, et furent autant lus et étudiés. L'ouvrage dut cette influence moins à l'élégance du style — remarquable cependant dans un ouvrage du ve siècle — qu'à l'idée de tradition et à la fameuse règle de foi si puissamment posées par son auteur. De nos jours il a retrouvé un regain d'actualité surtout à cause de l'idée du progrès dogmatique qui s'y trouve pour la première fois, nettement formulée. Et pour toutes ces raisons, la *Pensée chrétienne* devait à ses lecteurs une traduction de l'opuscule du moine de Lérins.

M. de Labriolle l'a donnée complète, c'est-à-dire comprenant le livre tout entier. Le texte qu'il a suivi est celui qu'a édité G. Rauschen dans son *Florilegium patristicum* (1906) ; et il s'est efforcé, nous dit-il, « de serrer le texte du plus près possible ». Une bonne introduction de cinquante pages traite au préalable de toutes les questions concernant l'auteur, la date, les sources et les interprétations du *Commonitorium*. Elle est précédée elle-même d'une magistrale préface de M. Brunetière sur l'idée de tradition et de dévepement dans l'Eglise. — En somme, volume important et intéressant, qu'il serait à souhaiter que les laïcs surtout, lussent en grand nombre. Il dissiperait bien des préjugés et des idées fausses.

J. Tixeront.

Un conseil de paroisse sous le régime de la première séparation de l'Église et de l'État, par M. l'abbé J. CONTRASTY. — In-8° de 110 pp. — Toulouse, imprimerie Saint-Cyprien, 1906.

Ce sont les archives de Seysses, au diocèse de Toulouse, qui ont fourni à M. Contrasty la matière de cette étude très intéressante et très opportune. A l'aide de procès-verbaux, d'états, de recettes et d'autres documents, il nous fait assister à la vie d'une paroisse, après le décret de la Convention du 21 février 1795, décret qui proclama la liberté du culte privé et sanctionna le régime de la séparation inauguré de fait par Robespierre. La ligne de conduite tracée alors au nom de l'archevêque de Toulouse par M. du Bourg, son vicaire général, tient en ces lignes d'une lettre pastorale : « Votre état actuel n'est pas un triomphe ; gardez-vous d'en prendre l'extérieur insultant. On vous a imposé la loi de renfermer votre culte dans l'intérieur de vos maisons. Eh bien, soumettez-vous à cette loi, évitez d'exciter l'inquiétude de ceux qui n'auront pas encore reconnu la sainteté de notre religion. » — Pendant quelque temps, les fidèles de Seysses se contentent à défaut de leurs pasteurs légitimes, de missionnaires venus de Toulouse. Quand ils obtiennent qu'un prêtre demeure enfin parmi eux, deux faits importants marquent sa venue : la réconciliation de l'église profanée par des ministres schismatiques, la constitution d'un conseil d'administration temporelle de la paroisse. Ce conseil, élu un jour après l'office des vêpres, suivant le mode usité dans les anciennes confréries paroissiales, mais en dehors de toute procédure légale ou ecclésiastique, s'occupe aussitôt de trouver un logement pour le prêtre, ainsi que les ressources nécessaires au culte. Des cotisations spontanées ou des dons en nature — de préférence à une taxe — furent la contribution ordinaire des fidèles de Seysses, dont les familles se virent bientôt, grâce à de fréquents renouvellements du bureau, presque toutes représentées au conseil par l'un ou l'autre de leurs membres.

C. B.

Le clergé rural sous l'ancien régime, par Joseph AGEORGES, épilogue par Georges GOYAU. — Un vol. in-12 de 64 pp. (Collection Science et Religion). — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

Signalons une précieuse brochure due à M. Joseph Ageorges, et dont M. Georges Goyau a écrit le long épilogue. Mettant à profit les travaux de MM. Imbart de la Tour et Babeau, et quelques autres ouvrages moins connus, M. Ageorges étudie l'origine, le déve-

loppement et l'organisation du clergé rural en France, depuis l'établissement des premières églises; il examine quelles étaient la mission et les devoirs que s'imposaient autrefois les curés et qu'ils remplissaient généralement avec un admirable dévouement. Mais ils avaient aussi des droits, qui, pour la plupart n'existent plus à l'heure actuelle ; M. Ageorges nous dit quels étaient ces droits, et il termine en décrivant brièvement la vie du curé de campagne sous l'ancien régime.

A ceux qui ne cessent de répéter — soit par ignorance, soit par mauvaise foi — que le clergé d'autrefois pressurait les pauvres paysans et vivait largement sans se soucier de sa mission, il faut conseiller la lecture de ces quelques chapitres. Sans nul doute ils seront étonnés des renseignements si précis qu'ils y rencontreront.

Que dire enfin des pages écrites par M. Georges Goyau sur le rôle social du curé de campagne à la fin du XVIIIe siècle, sinon que malgré leur brièveté, elles permettent de constater que leur auteur est, plus que jamais, en possession de toutes les ressources de son admirable talent. D. C.

Faut-il ramener l'Empire?, par Antoine LESTRA ; 2e édition, augmentée de documents nouveaux. — Paris, librairie des Saints-Pères, 1906. — *Prix :* 1 fr.

L'auteur de ce livre envisage l'hypothèse d'un retour au pouvoir des Napoléon, et cherche, par l'étude de leur passé, à prévoir leur avenir probable. Une critique impartiale et judicieuse des principes et des résultats de la politique impériale, une étude attentive du développement historique de la France et de sa situation présente, d'où il est facile de conclure aux déplorables conséquences d'une restauration bonapartiste, voilà ce que le lecteur trouvera dans l'ouvrage de M. Lestra. L'abondance des documents, la clarté de la discussion, la solidité des arguments recommandent ce livre à tous ceux qu'intéresse le problème de notre avenir national.

P.-L. B.

L'Affaire marocaine, par Victor BÉRARD. — Un vol. in-18° de 423 pp. — Paris, Colin, 1906. — *Prix :* 4 fr.

Quand éclata, voici plus d'un an, le différend franco-allemand, dont le Maroc fut le prétexte, l'émotion fut vive dans notre pays, car l'affaire paraissait grave ; nous comprîmes fort bien que nos voisins nous cherchaient une « querelle d'Allemand », et tout le

monde sait que ces querelles-là sont les plus redoutables, puisque c'est la mauvaise foi qui fait agir le querelleur. Notre double préoccupation fut donc, dès lors, de tenir tête à notre adversaire sur le terrain diplomatique sans nous en laisser imposer par ses grands gestes ridicules ou par ses déclarations sonores, et de réorganiser en toute hâte notre belle armée qui, depuis plusieurs années, subissait l'odieuse tutelle d'un homme qui faisait tout pour l'amoindrir. Pendant près d'un an l'Affaire marocaine a donc été l'objet des préoccupations de deux peuples entiers ; il serait difficile de compter les articles qui lui ont été consacrés dans les journaux et revues de France et d'Allemagne, et, de son côté, l'Europe prêtait, on peut le croire, la plus sérieuse attention au drame qui semblait se préparer.

L'ouvrage que M. Victor Bérard a publié cet hiver, était achevé dès le mois de janvier. On n'y trouvera donc pas un exposé des travaux de la conférence d'Algésiras, mais une étude de la situation intérieure du Maroc, de ses rapports avec les grandes puissances qui y possèdent des intérêts, avec la France, en particulier, des accords conclus à son sujet, enfin du désaccord qu'il a causé entre la France et l'Allemagne.

Mais il y a bien d'autres choses encore dans ce livre, car en somme les points que nous venons d'indiquer ne pouvaient suffire à remplir un volume entier. M. Victor Bérard s'en est rendu compte, et il a grossi son ouvrage de quelques développements qui ne laissent pas d'être intéressants et qui ne sont d'ailleurs pas sans rapports avec le sujet, tout en faisant malgré tout un peu figure de hors-d'œuvre. A ce point de vue le chapitre le plus caractéristique est celui qui traite des accords franco-espagnols. Il débute par une cinquantaine de pages consacrées à la royauté espagnole, et destinées, semble-t-il, à montrer pourquoi l'Espagne, depuis la perte de ses colonies, est plus particulièrement intéressée qu'elle ne l'était autrefois, à développer ses relations économiques avec le Maroc.

Un autre paragraphe est tout entier réservé à l'étude des avantages que pourraient retirer la France et l'Espagne de la construction des « Transpyrénéens » actuellement projetés. En somme, dans tout ce chapitre les accords franco-espagnols ne tiennent, à proprement parler, qu'une place fort restreinte, d'ailleurs tout à fait proportionnée à leur importance. Il ne faut donc pas trop insister sur ces hors-d'œuvre, qui se lisent avec fruit et plaisir, et qui sont presque nécessaires pour donner au livre de M. Bérard l'ampleur désirable.



Notons surtout toute la partie consacrée au désaccord franco-allemand. C'est, naturellement, la plus neuve et la plus intéressante. M. Bérard y met en lumière le synchronisme évident qui se remarque entre les agissements de notre diplomatie à Constantinople et les manifestations hostiles de l'empereur d'Allemagne à propos du Maroc. Il était nécessaire qu'un homme compétent, et peu suspect de chauvinisme, dévoilât dans un ouvrage solidement documenté, et écrit sur un ton mesuré, l'indéniable mauvaise foi dont n'a jamais cessé de faire preuve notre adversaire.

D. C.

Le Canada. — Les deux races, par André Siegfried. — Un vol. in-8° de 415 pp. — Paris, Colin, 1906. — *Prix :* 4 fr.

Il se pose, au Canada, un certain nombre de problèmes politiques très graves, que la plupart des Européens ignorent. On sait, généralement, que l'élément français et catholique reste très vivant, malgré les années écoulées, en face de l'élément anglais et protestant, mais les connaissances du public ne vont pas beaucoup plus loin.

Désormais, une telle ignorance ne sera plus excusable. M. André Siegfried vient, en effet, de publier un volume fort complet sur la question. Le problème canadien y est envisagé dans toute son ampleur et étudié jusque dans les moindres détails. Les lecteurs y verront qu'il est plus compliqué qu'on ne serait tenté de le croire.

C'est d'abord un problème de races. Le Canada compte environ 5.370.000 habitants. Plus d'un million et demi, exactement 1.650.000 sont d'origine française ; la race anglo-saxonne est représentée par trois millions d'individus environ. Entre les deux races, la rivalité est ardente, et le nombre imposant des Canadiens d'origine française leur permet de former une minorité compacte, forte, et très agissante.

La rivalité de races est d'autant plus âpre qu'elle se complique d'une question religieuse. Pour tout dire en peu de mots : l'élément français est catholique, l'élément britannique est protestant. Il y a peu d'exceptions, peu de protestants français, et assez peu de catholiques anglais.

Dans ce conflit permanent, l'Eglise et l'Ecole tiennent les premiers rôles. C'est l'Eglise qui groupe étroitement les Franco-Canadiens ; c'est par l'école que les partisans de la suprématie anglo-saxonne voudraient atteindre leur but. Dans une série de cha-

pitres très documentés et fort intéressants, M. Siegfried examine toutes ces questions épineuses. Il faut reconnaître qu'il fait de louables efforts pour être impartial, sans d'ailleurs y réussir pleinement.

Il étudie ensuite l'attitude des Canadiens vis-à-vis de l'Angleterre, de la France et du Canada ; selon lui le colosse yankee finira par tout absorber.

Avant que cela n'arrive, il était bon de donner en outre aux Européens quelques renseignements sur la vie politique canadienne. Que renferme la Constitution? Comment est-elle appliquée? Quel est le rôle des différents partis dans les luttes politiques? Comment se font les élections, etc. Toutes questions fort captivantes auxquelles répond M. Siegfried dans l'une des parties de son ouvrage.

Répétons que ce livre est à lire, et à lire de très près, puisqu'il nous montre l'inébranlable attachement d'un peuple de race française à tout ce qui lui rappelle la patrie d'autrefois, à la langue et à la religion en particulier.

D. C.

Sœur Marie-Louise Kumi, religieuse dominicaine, par M. Masson, — In-12 de 275 p. — Lyon, E. Vitte.

Nous avons dans ce volume l'histoire d'une humble religieuse que Dieu semble avoir choisie pour être une victime d'expiation, et contribuer au salut des âmes par la prière et la souffrance. Sa vie n'est pas féconde en événements variés. Née en Suisse, au canton de Schwitz, dans un petit village fort pittoresque, appelé Wollereau, elle vécut jusqu'à treize ans au sein de sa famille, prévenue de toutes les bénédictions du ciel, fidèle aux inspirations de la grâce, zélée pour la pratique des vertus chrétiennes.

Après deux ans passés au monastère de Wurmsbach, elle revint dans la maison paternelle. Mais Dieu l'appelait à une vie plus parfaite. Elle avait pour son père une affection tendre. Il lui en coûtait beaucoup de se séparer de ses frères et sœurs. Les assujettissements du cloître répugnaient à sa nature indépendante. Touchée de la grâce, elle vainquit ses répugnances, et alla s'enfermer dans le monastère de Wesen.

Ici commence pour elle un long martyre qui dura jusqu'à sa mort arrivée en 1817. Elle est marquée à plusieurs reprises par des stigmates qui ensanglantent sa chair. Son corps est déchiré par des plaies mystérieuses qui disparaissent pour renaître plus terribles.



Ajoutez à cela des tortures intérieures, des troubles dans l'âme, des tentations inouïes. Toutes ces épreuves coïncidaient avec des faits extraordinaires dans l'ordre surnaturel. C'étaient des conversions de pécheurs endurcis, des âmes délivrées de mortelles angoisses ou de tentations affreuses. Il y a toute une partie dans cette vie si éprouvée qui nous échappe. Ce sont les visions, les apparitions divines, les missions extraordinaires données à cette âme par l'époux. Jésus-Christ lui apparaît souvent. Les divers états de l'Eglise lui sont montrés sous des images tantôt effrayantes, tantôt gracieuses. presque toujours grandioses. Elle est transportée au congrès de Vienne, où se règlent les intérêts de l'Europe et ceux de l'Eglise. Elle entre parfois dans les profondeurs redoutables de la conscience. Les dispositions intérieures de personnages qui ont joué un rôle important se découvrent à ses regards. C'est là, pour un historien, un terrain glissant. On ne peut s'y aventurer qu'avec une extrême prudence. L'auteur du reste nous avertit qu'il n'entend donner à ces faits miraculeux qu'une autorité purement humaine. La précaution est sage, et il n'appartient qu'à l'Eglise de prononcer en ces matières délicates. Du reste, l'impression qui résulte de cette lecture est excellente, et les âmes pieuses en retireront un profit réel.

Ph. GONNET.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

Hérault de Séchelles. Œuvres littéraires, publiées avec une préface et des notes, par Emile DARD. — Un vol. in-16 de XIII-262 pp. — Paris, Perrin, 1907. — *Prix :* 3 fr. 50.

M. Emile Dard a raconté dans un intéressant ouvrage, comment Hérault de Séchelles qui, à vingt ans, avait publié un *Éloge de Suger* lequel n'était pas très inquiétant malgré son ton ironique, et qui, à vingt-cinq ans, devenait, grâce à Marie-Antoinette, avocat général du Parlement de Paris, fut plus tard l'un des membres les plus célèbres du trop fameux Comité de Salut Public. Nulle destinée ne fut plus singulière que celle de cet épicurien qui finit, sous la Terreur, dans la peau d'un ardent révolutionnaire. Avec le même talent dont il avait déjà fait preuve en écrivant la vie du général Choderlos de Laclos, M. Emile Dard a ressuscité l'énigmatique figure de l'auteur de la *Visite à Buffon*. Mais, comme Hérault de Séchelles,

non content de devenir l'ami de Robespierre et de Danton, fut et resta toute sa vie un excellent écrivain, son biographe a eu l'heureuse inspiration de publier ses œuvres littéraires. Nul doute qu'elles ne soient lues avec la plus vive curiosité, par tous ceux qu'aura intéressés sa bizarre histoire.

On trouvera dans ce volume presque tout ce qu'a écrit Hérault de Séchelles. Cependant son *Éloge de Suger*, œuvre de jeunesse, n'y figure pas. Mais on y pourra lire la *Visite à Buffon*, chef-d'œuvre d'ironie fine et discrète, que M. Emile Dard compare très justement aux *Huit jours chez M. Renan* de M. Barrès. Le *Codicille pratique et politique d'un jeune habitant d'Epone*, publié à la fin de 1788 est peut-être l'œuvre la plus intéressante d'Hérault de Séchelles, parce que nous l'y retrouvons tout entier. C'est un recueil de pensées exprimées sous une forme souvent piquante et parfois prétentieuse. Citons encore les *Réflexions sur la Déclamation*, les *Détails sur la Société d'Olten*, l'*Éloge d'Athanase Auger*, enfin un choix de pensées très ingénieuses et d'anecdotes fort divertissantes. Tout cela se lit sans aucune fatigue et avec plaisir, car on s'aperçoit bien vite que l'auteur est un proche parent de ces admirables écrivains de la fin du XVIII[e] siècle, Chamfort et Rivarol, pour ne citer que les meilleurs. Sans les égaler, il fait penser à eux, c'est déjà un bien grand mérite.

D. C.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — Batiffol (Mgr P.), *Questions d'enseignement supérieur ecclésiastique*. Gabalda. In-12, 3 fr. 50. — Dhorme (R. P. P.), *Choix de textes religieux assyro-babyloniens*. Lecoffre. In-8°, 12 fr. — Fontaine (J.), *La théologie du Nouveau Testament et l'évolution des dogmes*. Lethielleux. XVI-576 p. In-12, 4 fr. — Hastings (J.), *Dictionary of Christ and the Gospel*. Edinburgh, Clark. XII-936 p. In-4, 26 fr. 25. — Petrie (W.), *Religion of ancient Egypt*. London, Constable. 106 p. In-12, 1 fr. 25. — Rix (H.), *Tent and testament*. London. Williams and Norgate. 326 p. In-8, 10 fr. 60. — Saltet (abbé L.), *Les réordinations*. Gabalda, In-8, 6 fr. — Schettler (A.), *Die paulinische Formel « durch Christus » untersucht*. Tübingen, Mohr. VIII-82 p. In-8, 3 fr. — Scott (E. F.), *The IV[th] Gospel*. Edinburgh, Clark. VIII-379 p. In-8, 7 fr. 50. Seaver (R. W.), *To Christ through criticism*. Edinburgh, Clark. 212 p. In-8, 4 fr. 35. — Strowski (F.), *Pascal et son temps*. I. *De Montaigne à Pascal*. In-16, Plon, 3 fr. 50. — Waite (A. E.), *Studies in*

mysticism. London. Hodder. 368 p. In-8, 13 fr. 10. — WRIGHT (G.), *Scientific confirmations of Old Testament history*. Oberlin. x-432 p. In-12, 10 fr.

Philosophie, Sciences et Beaux-Arts. — BELLAIGUE (C.), *Etudes musicales*. III. Delagrave. In-12, 3 fr. 50. — BELOT (G.), *Etudes de morale positive*. Alcan. In-8, 7 fr. 50. — CHANTAVOINE (J.), *Beethoven*. Alcan. In-8, 2 fr. 50. — FOURREY (E.), *Curiosités géométriques*. Vuibert. In-8, 5 fr. — HERBETTE (M.), *Une ambassade persane sous Louis XIV*. Perrin. In-8, 5 fr. — JACQUINET (M.), *Que savons-nous ?* Perrin. In-16, 1 fr. — MÉRIDIER (L.), *L'influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse*. Hachette. In-8, 8 fr. — *Le Musée d'Art* (XIXe siècle). Larousse. 412 p. In-4, 28 fr. — PAULHAN (F.), *Le mensonge de l'art*. Alcan. In-8, 5 fr. — SCHNEIDER (R.), *Rome*. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — VUIBERT (H.), *Annuaire de la Jeunesse* 1907. Vuibert. 1128 p. In-8 3 fr. 50. — WYZEWA (T. DE), *Les maîtres italiens d'autrefois*. Perrin. In-8, 5 fr.

Histoire et Géographie. — AVENEL (Vte G. d'), *Prêtres, soldats et juges sous Richelieu*. Colin. 380 p. In-8, 4 fr. — BÉRARD (V.), *La France et Guillaume II*. Colin. 330 p. In-18, 3 fr. 50. — BILLARD (Dr Max), *Les Tombeaux des Rois sous la Terreur*. Perrin. In-8, 3 fr. 50. — BOURGEOIS (E.) et CLERMONT (E.), *Rome et Napoléon III* (1849-70). Colin. In-8, 7 fr. 50. — BOURGUET (A.), *La politique étrangère du duc de Choiseul*. Plon. In-8, 7 fr. 50. — DAUDET (E.), *Histoire de l'émigration pendant la Révolution française*. III. Hachette. In-8, 7 fr. 50. — DELEBECQUE (J.), *A travers l'Amérique du Sud*. Plon. In-16, 4 fr. — DEMANGEON (A.), *Dictionnaire manuel-illustré de géographie*. Colin. 870 p. In-18, 6 fr. — DERRÉCAGAUX (Gal), *Yusuf*. Chapelot. In-8, 5 fr. — DES COURTIS (Cte M.), *De Port-Arthur à Tsou-Chima*. Perrin. In-16, 3 fr. 50. — DUVAL (G.), *Londres au temps de Shakespeare*. Flammarion. In-18, 3 fr. 50. — LAVISSE (E.), *Histoire de France*, T. VII, 2e partie. Hachette. In-8. — *Louis XVII*. A. Michel. 300 p. In-8, 2 fr. — MARÉCHAL (H.), *Souvenirs d'un musicien*. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — PICARD (E.), 1870. *La perte de l'Alsace*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — PICOT (G.), *Notices historiques*. Hachette. 2 vol. In-8, 15 fr. — USSEL (Vte J. d'), *La défection de la Prusse* (Déc. 1812-Mars 1813). Plon. In-8, 7 fr. 50.

Philologie et Belles-Lettres. — CAMBRY (A.), *Mésalliance*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — FRANCHE (J.), *La légende dorée des bêtes*. Perrin. In-16, 3 fr. 50. — HUCHON (R.), *Un poète réaliste anglais*. George Grabbe (1754-1832). Hachette. In-8, 10 fr. — PICHON (R.), *La littérature latine dans les Gaules*. I. Leroux. In-8, 7 fr. 50. — *Supplément au Nouveau Larousse illustré*. In-4. — TOLSTOÏ (Cte L.), *Shakespeare*. Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.



LE PROBLÈME ESCHATOLOGIQUE DANS LE IVe LIVRE D'ESDRAS (1)

Le quatrième livre d'Esdras est un écrit juif de la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. Composé probablement en hébreu (2), au moment des persécutions de Domitien contre les Juifs, il fait partie de cette littérature apocalyptique pseudépigraphique, qui exerça une si grande influence à cette époque. L'auteur veut ranimer la confiance de ses compatriotes, qui, après la ruine de Jérusalem par Titus, commençaient à désespérer de la restauration, si longtemps attendue, de l'antique royaume d'Israël. Il leur annonce la fin du monde et la réalisation prochaine de leurs rêves d'avenir.

Mais cet ouvrage n'est pas seulement un manifeste des espérances nationales du peuple juif, après l'an 70. Le Pseudo-Esdras insiste au contraire beaucoup sur le sort heureux ou malheureux qui attend chaque homme après la mort. Pour lui, c'est bien la destinée de l'individu qui est le centre de la perspective dans la crise suprême de ce monde. Si, à la fin des

(1) In-8°, Paris, Picard, 1906 (thèse).
(2) L'original hébreu et la traduction grecque sont aujourd'hui perdus. Il nous reste cependant de cet ouvrage cinq versions orientales et une version latine, qui toutes, sauf Arm., ont été faites sur le grec. Pour le texte latin critique, cf. JAMES, *The fourth book of Ezra*, Cambridge, 1895.

temps, le Messie doit venir pour délivrer Israël de ses oppresseurs politiques, ce triomphe ne sera que passager. Ce qui est autrement important, ce qu'il importe à chacun de préparer dès ici-bas, c'est la sentence que le Seigneur rendra au jour du jugement général, car il s'agira alors d'une récompense ou d'un châtiment éternel.

Le quatrième livre d'Esdras marque donc, au point de vue eschatologique, un recul des espérances d'ordre temporel et terrestre devant les aspirations individualistes ; c'est ce qui en constitue l'originalité. Les quelques pages qui vont suivre (1) permettront au lecteur de comprendre comment cette solution, nouvelle en un sens, devait nécessairement s'imposer alors à un esprit sérieux, mais tourmenté, tel que l'était celui du Pseudo-Esdras.

Pendant les trois siècles qui précèdent la ruine définitive de la nation juive, la vie religieuse de ce peuple se meut autour de ces deux pôles : le messianisme et la Loi. D'un côté, il semble que tous les regards se portent vers l'avenir. On attend la grande manifestation de la puissance divine, qui doit amener sur la terre, avec le triomphe d'Israël, un règne de piété et de justice. De l'autre, la vie morale des individus se concentre pour ainsi dire dans l'observation de la Loi, source unique de la sainteté. Toutefois, il y a entre ces deux domaines de l'action et de la croyance une compénétration réciproque. Si l'on s'efforce d'obéir fidèlement aux préceptes divins, n'est-ce pas pour se préparer à la venue prochaine « du règne de Dieu »? Si l'on est certain de jouir bientôt de la félicité dans la nouvelle Jérusalem, n'est-ce pas surtout, parce que l'on espère une récompense pour les travaux et les souffrances d'ici-bas? Observer la Loi, pour avoir part au salut national : telle est, dans ses grandes lignes, la position du problème eschatologique, pour les Israélites de cette époque.

Ce n'est là cependant qu'une vue d'ensemble, la réalité historique est beaucoup plus complexe. Cette confiance en l'avenir et cet enthousiasme pour la Loi restent deux choses

(1) Elles forment la première partie de notre thèse et on peut facilement leur donner pour titre : Position du problème eschatologique.

distinctes, dont l'importance varie suivant les époques et selon les individus. Au premier plan, pour un « apocalypticien » ou un zélote, l'idée du règne de Dieu recule au second pour un rabbin préoccupé de casuistique et confiné dans l'explication des observances légales. Elle n'a aucune valeur pour un saducéen, soucieux de garantir la sécurité du présent. Il semble même précisément que la loi représente dans le judaïsme un élément plus consistant et d'aspect plus uniforme que l'espérance messianique. Celle-ci se présente à nous sous les dehors les plus variés. Si elle reste toujours et avant tout un concept eschatologique, elle nous apparaît tour à tour plus nationale ou plus universaliste ; elle exprime davantage, tantôt le côté temporel et terrestre de la perspective, tantôt le côté transcendant et religieux ; en un mot, elle se plie, dans ses formes accidentelles, aux contingences inhérentes à ce qui vit dans le temps. Au contraire, non seulement la Loi est assez généralement respectée; non seulement elle est considérée comme la gloire d'Israël, mais encore les devoirs qu'elle impose et les multiples interprétations qui la complètent, tout cela est déclaré obligatoire, jusque dans le plus petit détail, et doit être transmis de génération en génération, sans aucun changement. Les rêves d'avenir devaient s'écrouler avec la ruine de la nation, l'étude de la Loi devait rester la base de la religion juive.

Mais en définitive, tous ces rêves d'avenir, tout ce zèle pour la Loi, étaient dominés par une même tendance particulariste et nationale. Elle est frappante dans les descriptions apocalyptiques de la littérature judéo-palestinienne. Les Gentils y sont parfois associés à la gloire future d'Israël ; ils n'occupent jamais dans le royaume qu'un rang secondaire. Quant à ce grand mouvement de la Diaspora, qui a précédé l'établissement du christianisme, il semble au premier abord faire exception. On y remarque un ardent esprit de prosélytisme et certaines conceptions dégagées de tout parti pris exclusiviste. Cependant ces germes de religion universelle ne se sont pas développés. Pourquoi? Ne serait-ce pas parce que la religion juive est restée, malgré les apparences, une religion nationale? Si l'on s'intéressait aux païens, c'était uniquement dans l'es-

pérance qu'ils deviendraient Juifs ; si les convertis avaient droit d'entrer à la synagogue, il existait toujours entre eux et les Juifs de naissance une barrière infranchissable. Israël demeurait donc le centre de la pensée juive. Et cela est si vrai que le désastre de l'an 70 a suffi pour fermer définitivement le judaïsme à toute idée d'apostolat. On ne voit plus alors que les malheurs de la patrie et l'on se borne à attendre fermement et quand même la délivrance.

A côté de cet orgueil national, qui domine toute la piété juive et qui dut constituer un des plus grands obstacles à la propagation du christianisme dans le monde israélite, l'historien distingue un courant sensible d'individualisme religieux. L'organisation des synagogues, en particulier avec un service divin auquel tout le monde est admis à prendre part d'une façon plus ou moins directe, ne pouvait manquer de donner au culte un caractère moins impersonnel. On sait que l'on appartient à la communauté religieuse, non par droit de naissance, mais parce qu'on est décidé à devenir « juste », c'est-à-dire à vivre sans cesse « sous le joug de la Loi ». On comprend qu'il faut pour cela une volonté tenace, des efforts persévérants, une énergie personnelle intense. C'est à ce prix seulement que l'on peut espérer être admis un jour au nombre des « élus ».

Supposons maintenant que dans l'âme d'un Israélite, fermement convaincu du salut de sa nation, vienne à germer un doute sur sa propre justification et sur celle de ses frères. Que ce soit là le fait d'une nature fervente, qui se voit incapable d'observer intégralement une Loi trop lourde, ou bien le résultat d'une réflexion excessive sur la corruption intime de la nature humaine, il importe peu. Supposons seulement cette conscience envahie par le désespoir, lorsqu'elle considère le sort qui attend tous les siens. N'allons-nous pas assister à une crise religieuse d'un grand intérêt? Comment Israël peut-il être sauvé, puisque les Juifs ne peuvent être justifiés? Telle est la question, doublement angoissante pour un Israélite pieux, qui se pose alors infailliblement devant lui.

Mais c'est précisément ce qui préoccupe l'auteur de l'apocalypse d'Esdras, lorsqu'il médite sur la venue prochaine de la fin du monde. Il y a là une position nouvelle du problème

eschatologique. Nous allons l'étudier de plus près, quitte à examiner dans une seconde partie la solution, quelque peu originale, qui en résulte.

CHAPITRE PREMIER

LE SALUT NATIONAL

Au moment où le Pseudo-Esdras composait son apocalypse, le christianisme avait déjà plus d'un demi-siècle d'existence et la chute de Jérusalem était consommée. Les rêves d'avenir du peuple juif, si fortement empreints de couleur nationale sous la domination romaine (1), allaient-ils sombrer dans cette catastrophe? A ne considérer que la communauté religieuse établie à Jabné, sous la direction de Jochanan ben Zakkaï et plus tard de Gamaliel II, il semblerait que toute l'attention des Juifs se concentrât désormais dans l'étude de la Loi et des questions religieuses (2). Mais ce n'était là qu'une assemblée de rabbins. Or il est certain que les chefs du parti pharisien se tinrent à l'écart lors de la révolte de l'an 70 (3) ; à plus forte raison ne songeaient-ils pas maintenant à la revanche. Cette pensée, au contraire, resta dans l'esprit du peuple et nous n'en voulons pour preuves que les insurrections partielles qui se produisirent sous Trajan dans le judaïsme de la Diaspora et le soulèvement de la nation juive sous Hadrien (4). Dans tous les cas, il existait un malaise général. En présence de ces ruines matérielles, l'orgueil national se sentait froissé, la conscience juive vivement indignée, la foi religieuse douloureusement affectée.

Il y a un peu de tous ces entiments chez l'auteur de l'apocalypse d'Esdras. Il a vu le désastre de son peuple et c'est avec une tristesse émouvante qu'il nous le décrit : « Notre sanc-

(1) Bousset, *Die Religion des Judentums*, p. 187, n. 1.
(2) Schürer, *Gesch. des jüdischen Volkes*, I, p. 656-659.
(3) Bousset, *op. cit.*, p. 187-188.
(4) Schürer, *op. cit.*, I, p. 662-704.

tuaire a été dévasté, notre autel renversé, notre temple détruit, notre service divin a cessé ». Et sa lamentation se poursuit dans une magnifique peinture, sorte de morceau rythmé sur la désolation de Jérusalem (x, 21-23). D'ailleurs, presque à chaque page de son livre, on sent cette douleur amère, au souvenir de l'infortune d'Israël (x, 39, 49-50). Il avait espéré que le Tout-Puissant interviendrait bientôt en faveur de sa patrie, mais hélas ! le ciel est resté sourd à toutes ces prières. Aussi, dans son exil, interroge-t-il l'ange avec anxiété : « Les malheurs de Sion seront-ils donc sans fin ? » Et ce qui rend son chagrin plus cruel encore, c'est de voir l'opulente Babylone, la Rome impie, dans la plus grande prospérité : « *Vidi desertionem Sion et habundantiam eorum qui habitabant in Babilone* » (III, 2). Pourquoi le peuple de Dieu a t-il été ainsi livré en opprobre aux nations ? (IV, 23). La flétrissure infligée à Israël ne va-t-elle pas rejaillir sur celui que l'a permise? Telles sont les pensées qui tourmentaient cette âme fervente, lorsqu'elle envisageait la question du salut national.

On a beaucoup discuté sur l'universalisme de notre prophète. Certains critiques n'ont pas manqué de voir en lui « un zélote fougueux » ; d'autres, au contraire, ont reconnu dans son œuvre une tendance universaliste profonde. Peut-être aurait-il fallu, pour en bien juger, se placer à un point de vue moins exclusif (1). Sans être un zélote proprement dit, Esdras affirme hautement la supériorité incontestable de son peuple : « Vous avez dit, Seigneur, avoir créé pour nous ce premier monde » (VI, 55). Le monde, voilà donc « l'héritage » promis par Dieu à Israël (VII, 11) (2). Nous sommes loin des temps où les prétentions se limitaient à Canaan ou à ses environs ; les

(1) RENAN (*L'Apocalypse de l'an 97*, *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1875) ne veut voir dans notre livre qu'un manifeste des espérances messianiques du peuple juif, après la ruine de Jérusalem; GUNKEL (dans KAUTSZCH, *Apokr. und pseudep.*, II, Introduction, p. 335-350) exagère, au contraire, les tendances universalistes de l'auteur. Il y a, comme nous le verrons, chez Esdras, un Juif qui, d'une part, n'abandonne rien des prétentions nationales de ses ancêtres, d'autre part, s'intéresse cependant aux questions religieuses les plus élevées.

(2) Il n'y a pas de contradiction entre cette affirmation et celle de VIII, 44 (opinion de VOLZ, *Jüd. Eschat.*, p. 31). Le point de vue seulement est différent.

les espérances n'ont fait que grandir avec les siècles. Notre auteur veut pour sa race la domination universelle. Quant aux autres peuples, on voit par là quelle place ils peuvent occuper dans ses projets d'avenir. Aussi n'est-on pas étonné, lorsqu'il poursuit : « Vous avez dit, Seigneur, qu'ils ne sont rien, qu'ils sont semblables à la salive et vous avez comparé leur abondance à la goutte qui tombe du vase » (VI, 56). Ce contraste développé avec tant de complaisance nous indique bien quel est son idéal. L'insistance avec laquelle il rappelle les promesses divines, le soin qu'il a de les emprunter aux textes mêmes de l'Ecriture, le ton qu'il prend pour décrire cette supériorité promise à sa nation, tout montre que chez lui l'orgueil national est loin d'avoir disparu. Et cet orgueil a vite fait de se changer en indignation, en présence de la triste réalité. De là, cette apostrophe violente, qui part visiblement d'un cœur ulcéré : « Et maintenant, Seigneur, voici que ces nations, qui ont été comptées pour rien, nous dominent et nous oppriment, tandis que nous... nous sommes livrés entre leurs mains. Si le monde a été créé pour nous, pourquoi ne sommes-nous pas possesseurs de notre monde? » (VI, 57-59).

Le joug de l'étranger pèse donc lourdement sur les épaules d'Esdras (1). Aussi, lorsqu'il parle de Rome, cet aigle terrible, on sent qu'il est animé d'une haine implacable. Il n'a pas oublié les effroyables massacres de l'an 70 ; les mauvais traitements infligés à sa nation restent encore très nettement gravés dans sa mémoire. Toute sa colère des premiers jours revit maintenant sous sa plume. Pour lui, l'empire romain a dépassé les excès de ceux qui l'avaient précédé (XII, 13). Bien plus, sa méchanceté grandit de jour en jour d'une façon incroyable. On sait que pour les Juifs, Titus ne fut jamais « les délices du genre humain » ; ils l'appelaient, au contraire, « *Titus rascha* », Titus le scélérat. Pour Esdras également, la dynastie des Flaviens est celle qui a porté à son comble le despotisme impérial (XII, 38 sq.). Il semble même que les termes vont manquer à notre prophète, lorsqu'il veut stigmatiser la cruauté « de cet

(1) Sur les tendances exclusivistes des Juifs, pendant la domination romaine, cf. BERTHOLET, *Die Stellung der Israeliten und der Juden zu den Fremden*, Leipzig, 1897, p. 243-256.

aigle, aux ailes horribles, aux petites ailes funestes, aux têtes méchantes, aux serres cruelles, au corps pervers » (XI, 45). On dira peut-être que nous ne rencontrons pas sur sur ses lèvres, ces cris de rage que l'on retrouve parfois dans d'autres apocalypses (1), mais le souvenir du passé excite toujours violemment sa haine et le fait cruellement souffrir.

Ce qui augmente encore sa douleur, c'est que, pour lui, l'empire romain n'est point seulement l'ennemi d'Israël ; il est aussi, il est surtout, l'incarnation du paganisme. Les noms qu'il lui donne : Babylone, Esaü (2) (III, 28, 31 ; VI, 8-9) l'indiquent assez bien. Les reproches qu'il lui adresse le montrent encore mieux. Sans doute, Rome a persécuté Israël, « elle a opprimé les gens paisibles, elle a fait violence aux pacifiques... elle a détruit les remparts de ceux qui ne lui avaient fait aucun mal » (XI, 42). Mais ce n'est pas là son seul crime. N'est-elle pas actuellement la citadelle de l'impiété ? Esdras le sait bien, puisqu'il vit dans ses murs et qu'il voit tous les jours les iniquités sans nombre qui s'y commettent (III, 29). Non. Les habitants de Babylone ne sont pas meilleurs que les Juifs. Pourquoi donc leur a-t-il donné de renverser Sion? (III, 28).

Sans doute, Israël a péché, tout le cours de l'histoire juive n'est qu'une longue suite de désobéissances (III, 7-26). Esdras ne cherche pas à le nier. Mais est-ce là une raison suffisante pour un tel châtiment ? N'en est-il pas ainsi de toutes les nations (3) ? Quelles sont celles qui sont exemptes de souillures, qui ont accompli tous les commandements? (III, 35). Il n'y en a point. On peut bien trouver parmi elles quelques hommes justes, mais en fait de nations, Dieu lui-même n'en peut trouver aucune (III, 36). Toutes ont péché et certes beaucoup plus qu'Israël. Que l'on compare leurs égarements avec ceux de la nation juive et l'on verra bien de quel côté penchera la balance!

(1) Cf. *Bar.* XI.
(2) Cette appellation est fréquente dans les écrits rabbiniques. Cf. WEBER, *Jüdische Theologie*, 2e édit., Leipzig, 1897, p. 366.
(3) Les termes « nations », « nations de la terre » ne marquent pas une opposition purement nationale; ils sont synonymes de « païens », cf. IV, 23; VII, 37. Egalement, l'expression « habitants de la terre » est prise parfois dans le même sens, cf. III, 34; IV, 39; VII, 72. Sur les rapports des Juifs et des païens, après la destruction de Jérusalem, cf. WEBER, *op. cit.*, p. 51-79.

(III, 34). Les Israélites, au moins, ont reconnu le vrai Dieu, ils ont cru à son alliance (III, 32) et s'ils n'ont pas réussi à observer toute la Loi, ce n'est pas qu'ils ne s'y soient donné quelque peine (III, 33). La punition d'Israël est donc tout à fait injuste. Dieu pouvait châtier son peuple, puisqu'il avait péché. Mais s'il voulait en venir à cette extrémité, il aurait dû le punir de ses propres mains (V, 30).

L'auteur combat ici pour le triomphe de la justice. Il s'indigne de la conduite de Dieu, qui semble ignorer ceux qui le méprisent. « Vous supportez les pécheurs, vous épargnez les impies, vous conservez vos ennemis » (III, 30). Il est scandalisé à la vue de ce fait incroyable, à savoir que les païens, qui ne s'occupent pas de Dieu, ont complètement écrasé Israël. On dirait qu'il n'a pas l'espérance de l'au-delà, tant le bonheur terrestre des méchants le froisse et l'importune. Aussi se plaint-il amèrement au Très-Haut : « Pourquoi les nations sont-elles dans la prospérité, alors qu'elles ont négligé vos commandements? » (III, 33). « Pourquoi ceux qui niaient vos promesses ont-ils pu fouler aux pieds ceux qui croyaient à votre alliance ? (V, 29). Ce cri d'angoisse, l'historien le rencontre souvent sur les lèvres des Juifs opprimés (1). Tantôt l'accent du prophète est plus ferme, plus hardi, tantôt au contraire, plus souple, plus respectueux. Toujours sa supplication est empreinte d'une vive douleur, car Israël n'est pas seulement plus fidèle que les nations, c'est encore le peuple de Dieu.

Cette conviction intime qu'Israël est avant tout le peuple choisi, déjà si vivante chez les prophètes, et bien avant eux, nous la retrouvons, en effet, enracinée dans la conscience juive à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. Le Pseudo-Esdras en est un témoin fidèle. C'est une idée qui le poursuit toujours ; il y insiste à plusieurs reprises (V, 23-28 ; VI, 54, etc.) ; il la développe avec une certaine ampleur (III, 4-26). Depuis la création du monde, Dieu lui paraît sans cesse préoccupé de se constituer un peuple qui lui appartienne. C'est pourquoi, après s'être choisi tout d'abord, au milieu de la corruption de l'humanité,

(1) HAB., I. — *Eccle.*, VII, 15. — *Ps.* LXXIII (à un point de vue plus individuel).

des hommes justes comme les patriarches, il accomplit dans la suite, en faveur de cette race d'élection, les prodiges les plus éclatants et des merveilles sans nombre. C'est donc bien son peuple, son peuple unique parmi toutes les nations de la terre, son peuple chéri (IV, 23 ; V, 27), son enfant (VI, 58). C'est là sa propriété (V, 27) et son héritage (VIII, 16, 45). Aussi bien, tout ce qu'Israël possédait, il le tenait de Dieu. Jérusalem, le temple, la Loi comptaient parmi les bienfaits les plus magnifiques du Très-Haut (III, 19, 24 ; V, 25, 27) et par là même, ils constituaient un témoignage vivant, une garantie indéniable de l'alliance éternelle conclue avec la race d'Abraham (III, 15)... Et voilà que le peuple de Dieu a été répudié et écrasé. Pourquoi ? (V, 28).

Il y a bien quelque orgueil dans cette insistance à rappeler ainsi les privilèges d'Israël. Mais n'y aurait-il pas en même temps une douleur vraiment religieuse? L'auteur est intimement persuadé que Dieu ne peut manquer de faire honneur à son choix. Il a hérité de la foi de ses ancêtres. Ils étaient convaincus que « Jahvé se serait compromis devant les nations, s'il eût laissé son peuple, même désobéissant, périr dans le désert » ; il sait, lui, que la gloire de Dieu est directement intéressée à la conservation et à la prospérité d'Israël. On comprend alors quelle angoisse le saisit, lorsqu'il voit dans la plus complète détresse ceux que le Très-Haut avait mission de protéger. Non pas qu'il doute de la toute-puissance de Dieu, car il ne craint pas de répéter : « Vous avez anéanti votre peuple » (III, 30) ; « vous avez livré votre ville aux mains de vos ennemis » (III, 27). Mais il est vivement scandalisé, parce qu'il sent bien que son peuple et par conséquent son Dieu restent déconsidérés, et gravement, aux yeux de tous. On dirait même parfois que c'est un pur sentiment religieux qui l'anime. Sa demande se fait alors plus modeste et plus humble. « Sans doute nous ne sommes pas dignes d'obtenir miséricorde, nous ne sommes que vanité et néant, mais Dieu oublie-t-il que son saint nom a été prononcé sur nous ? » (IV, 24-25 ; X, 22). La situation malheureuse et injuste de sa patrie n'est donc pas le seul objet de ses préoccupations. Sa douleur n'a pas seulement pour cause la situation brillante des ennemis d'Israël, les intérêts du Très-

Haut lui tiennent également à cœur et c'est dans cette pensée qu'il s'écrie : « Pour l'honneur de votre Loi, pour l'honneur de votre nom dans le monde, pourquoi donc, Seigneur, n'avez-vous pas sauvé Israël ? »

Tel est bien l'état d'âme d'Esdras en face du problème du salut national. Sans doute les formes diverses sous lesquelles sa douleur s'exprime peut étonner au premier abord, mais en réalité il y a une union très étroite entre les divers points de vue auxquels successivement il se place. Rome lui apparaît comme le royaume du mal, comme représentant du monde païen soulevé contre Dieu et contre son peuple. Aussi, lorsqu'il en appelle au triomphe de la justice, il veut en même temps et par le fait même le triomphe d'Israël, puisqu'il est intimement persuadé que son peuple est supérieur aux autres nations de la terre. Et, d'autre part, les intérêts d'Israël ne sont-ils pas les intérêts de Dieu même ? Si le Seigneur glorifie Israël, ne sera-t-il pas glorifié par lui ? Au fond, l'idée qui domine dans cette conscience est une idée religieuse, à savoir : il n'y a qu'un Dieu, c'est le Dieu d'Israël. C'est là, pour notre auteur, une conviction inébranlable, le premier article de sa foi. C'est là aussi ce qui le fait souffrir, la raison d'être de sa plainte et de sa douleur.

On sent, à la vérité, qu'il étouffe dans cette vie, « Elle est si courte et si misérable ! » (IV, 33). Le présent lui paraît insupportable. Il ne peut trouver ici-bas de vraies consolations, aussi désire-t-il la fin du monde avec une ardeur passionnée. Elle doit amener avec elle le salut de sa nation et c'est pourquoi il demande avec angoisse si elle tardera beaucoup à venir. C'est là une question qui le précocupe et il la répète sous toutes les formes (IV, 33 ; V, 43-44 ; V, 50 ; VIII, 63) (1). Il veut des réponses de plus en plus précises : « Sommes-nous plus près de la fin que du commencement du monde ? » (IV, 45). « Est-ce que je vivrai, jusqu'à ce moment ? » (IV, 51). Dans son impatience à connaître le jour fixé, il se fait gourmander par l'ange, qui lui reproche son peu de résignation à la volonté

(1) Il faut également tenir compte de ce fait que l'auteur veut reproduire diverses traditions donnant des réponses un peu différentes. GUNKEL, *op. cit.*, p. 358.



de Dieu (IV, 34). Mais ce qui frappe dans ces demandes si souvent répétées, c'est le ton de fierté qui les caractérise. On n'y reconnaît pas l'accent de la prière, tel que nous le trouvons ailleurs (*schmone* 7 ; *b. berach.* 29 *b.*). On y sent, au contraire, de l'aigreur et de l'étonnement : « Dites-nous donc, Seigneur, si vous allez continuer longtemps encore de favoriser les méchants ? » (III, 31). « Combien de temps notre épreuve va-t-elle donc durer ? » (VI, 59).

Il ne faudrait cependant pas voir dans ces aspirations ardentes vers la fin du monde, des marques d'incertitude. Les événements contemporains n'ont pas tellement impressionné cette âme qu'elle en soit venue à douter du salut de sa patrie. Si la triple répétition des mêmes problèmes, au commencement des trois premières visions, montre bien que ce ne sont pas là « des questions imaginées par la curiosité oisive » (1), il y a encore un pas, entre la douleur indignée et le désespoir. Sans doute, Esdras ne formule pas ses demandes sous la forme de la supplication ; sa confiance n'est pas celle d'un cœur résigné. Mais si l'on peut surprendre dans ses paroles du dépit, du scandale religieux, on ne rencontrera pas de doute proprement dit. Non seulement il désire ce grand jour du jugement, qui doit amener la délivrance d'Israël et la ruine des nations impies (III, 34) ; il est encore convaincu qu'une telle réparation est nécessaire. Il connaît les promesses du Seigneur et les droits de son peuple et c'est ce qui explique sa foi en la destinée de son pays. Ne serait-ce pas aussi pour cela qu'il a passé à côté du christianisme sans le voir, si même il n'a fermé spontanément son cœur à toute annonce de l'Evangile ?

La confiance en un avenir idéal pour Israël, voilà la bonne nouvelle qu'Esdras vient annoncer à ses contemporains. Toutefois, il n'a rien du zélote qui voudrait précipiter l'avènement du royaume par des coups de force. Mais s'il n'excite pas à la révolte, il prêche moins encore le découragement. Il se ne résigne pas à son sort; il aime trop sa patrie pour cela. Il l'appelle sa mère (X, 6-8) et il ressent pour elle toute la tendressse d'un enfant. On sent, dans ses paroles, une âme fière, qui, sous les

(1) GUNKEL, *op. cit.*, p. 336.

coups de l'adversité, met toute sa confiance dans le Dieu d'Israël, en espérant des jours meilleurs. S'il y a de la lassitude et de l'irritation dans cette attente, c'est que l'auteur reste néanmoins étonné et scandalisé de la conduite du Seigneur à l'égard de son peuple. S'il y a de l'énervement et de l'impatience dans son désir pressant de la fin du monde, c'est qu'il avait rêvé une résurrection plus prochaine. Il reste cependant certain qu'elle ne saurait tarder ; le salut national est sur le point d'arriver. Mais on distingue, malgré tout, un voile de tristesse dans cette espérance (1). L'avenir de sa nation n'est pas l'unique, ni même la principale préoccupation d'Esdras.

CHAPITRE II

LE SALUT INDIVIDUEL

Comment chacun doit-il se préparer à la venue de « ce grand jour » pour Israël ? Rabbins et auteurs d'apocalypses ne manquaient pas en général, de résoudre la question. Les uns conseillaient d'accepter, en esprit d'expiation, les souffrances qui se présentaient en ce monde, afin d'être justifiés, quand « la fin » arriverait (*Bar.* LXXVIII, 6 ; *Sifre*, 73 *a* (Simon b. Jochaï) ; 73 *b* (Akiba). Les autres invitaient à la pénitence et à la pratique des bonnes œuvres, comme moyens efficaces, pour apaiser la colère divine et préparer ainsi la salut de la nation (*Kohel. r.* 9, 8). Tous estimaient ordinairement (2) que l'homme avait quelque chose à faire, pour toucher le cœur de Dieu et hâter la délivrance. Le Pseudo-Esdras, au contraire, est très loin d'une telle conception. Rarement, nous trouvons sur ses lèvres une parole de résignation (v. g. VII, 1 sqq.) ; jamais nous ne le voyons exciter ses lecteurs à l'observation de la Loi

(1) A plusieurs reprises (V, 41-42 ; V, 56-VI, 6), l'idée d'un jugement général, à la fin des temps, hante son esprit.

(2) Il y avait cependant quelques exceptions. D'après le Talmud, Josua b. Chananja, s'appuyant sur ISAIE (LII, 3), niait la nécessité de la pénitence (*b. sanh.* 97 *b*, 98 *a*) et ne comptait que sur la miséricorde divine et les mérites des Juifs les plus fervents (*b. erubin*, 101 *a*).

ou les exhorter au repentir. Il ne voit, dans le salut de son peuple, qu'une manifestation éclatante et inévitable de la toute-puissance du Très-Haut, et rien de plus. On dira peut-être que c'est là simplement l'attitude d'une âme fière, en proie à une vive douleur. N'y aurait-il pas dans cet orgueil, en même temps qu'une espérance ferme en l'avenir, des traces de découragement pour ce qui est de l'action présente ?

Esdras est une âme religieuse. Les iniquités sans nombre qu'il voit chaque jour se commettre dans le monde, les fautes de son peuple en particulier, ses propres infidélités, il n'en faut pas tant pour tourmenter cette conscience délicate. Comment expliquer, en effet, des rechutes si nombreuses ? La nature humaine doit être bien faible, nous devons fortement être inclinés au mal, pour être aussi inconstants dans l'observation de la loi divine. Et en fait, ne sommes-nous pas, presque malgré nous, entraînés à désobéir ? Quelle corruption de tout notre être, cela ne suppose-t-il pas ? Pour expliquer la fragilité humaine, l'auteur en appelle donc à son expérience personnelle. Jamais, il ne fait intervenir Satan ou ses anges, sous forme de démons tentateurs. Dans tout son livre, il les mentionne même pas (1). Il veut trouver en nous-mêmes, et uniquement en nous, le vrai motif de notre impuissance en face du bien.

Et certes, il n'est pas le premier à parler de ce penchant mauvais, inhérent à la nature humaine ; c'est là une donnée traditionnelle plus ou moins ancienne. D'après la théologie juive, en effet, l'homme arrive en ce monde avec une inclination qui le porte au mal. Elle est appelée par les rabbins « yezer hara ». Ce terme n'a cependant qu'une fois son équivalent dans la langue de notre prophète : « *cogitamentum* (Lat.) ou *sensum* (Syr.) *malum* » (VII, 92). Esdras parle ordinairement de la « *malignitas radicis* » (III, 22), du « *granum seminis mali* » (IV, 30-31), ou du « *cor malignum* » (III, 20-21) (2).

(1) Il y a là un problème à résoudre. Pourquoi cette croyance populaire aux esprits mauvais est-elle inconnue d'Esdras et de Baruch, ainsi que de la théologie rabbinique la plus ancienne? (BACHER *Register zur Agada der Tannaiten*, Strassburg, 1902).

(2) Tous ces termes sont-ils synonymes ? CHARLES (*The Apocalypse of Baruch*, LXX-LXXI et p. 92-93), EDERSHEIM (*Life and times*... I, p. 167, n.) veulent voir, dans le « cor malignum », un développement

Quant à la nature de ce germe mauvais, il est difficile de la préciser. Est-ce une inclination physique, qui a son siège dans la chair? S'agit-il uniquement d'une perversion morale? On peut discuter sur ce point de détail (1). En tout cas, cette théorie de « l'infirmité » de notre nature reste, chez notre auteur, une idée dominante. Il y revient sans cesse. Soit qu'il envisage la question du salut national, soit qu'il s'attriste sur le sort réservé à ses frères, cette pensée de notre impuissance préoccupe toujours son esprit.

Ce qui le frappe surtout, ce sont les funestes conséquences que ce germe morbide entraîne à sa suite. C'est lui qui a déterminé la chute du premier homme : « A cause de son cœur mauvais, le premier Adam a désobéi et a été condamné « (III,21). C'est lui qui a empêché « la Loi de porter des fruits » chez les enfants d'Israël (III, 20, 26). Maintenant encore, il égare une multitude d'âmes « dans les sentiers de la perdition » (VII, 48). Et à cela quoi d'étonnant, puisque Adam l'a transmis à sa prospérité? « *Et facta est permanens infirmitas* » (III, 22). Non pas que la chute du premier homme ait eu pour résultat de nous communiquer cette inclination au mal. Si la nature humaine est corrompue, ce n'est pas la conséquence du péché originel. Avant sa faute, Adam possédait déjà un « cœur mauvais » (III, 21). Le grain de la mauvaise semence a été semé dans son âme « *ab initio* » (IV, 30). Sa chute n'a donc été que le commencement du péché sur la terre. Lorsque nous désobéissons, nous ne faisons que suivre l'exemple de notre premier père (III, 21, 26). Si « nous nous éloignons facilement de la vie » pour « entrer dans la corruption » (VII, 48), il n'en faut pas accuser Adam ; la véritable explication est à chercher dans le germe mauvais, inhérent à la nature humaine, telle que Dieu l'a créée dès l'origine (III, 4).

du « granum mali seminis », une conséquence de notre consentement aux suggestions du germe mauvais, inné en tout homme. Il semble cependant que le « cor malignum » a été la cause et non l'effet de la première désobéissance (III, 21).

(1) Dans une savante étude sur le « yezer hara » (*Semitic Studies*, New-York, 1901, p. 93-156), F. CH. PORTER soutient (p. 98-135) contre WEBER (*Jüdische Theologie*, 2[e] édit., p. 225 sqq.) le caractère purement moral de cette inclination au mal.

Toutefois la folie du premier homme n'a pas été sans influence funeste sur la destinée de sa race. Si nous mourons tous (III, 7), si le monde est rempli de misères et de souffrances (VII, 11 sqq.) c'est la désobéissance d'Adam qui a produit ces effets désastreux. Mais le châtiment divin s'est borné là. On a prétendu quelquefois (1), sans raison valable d'ailleurs, qu'Esdras se rapprochait davantage encore de la conception chrétienne. Examinons de près les textes. On s'appuye tout d'abord sur ces paroles : « *Granum seminis mali seminatum est in corde Adam ab initio, et quantum impietatis generavit usque nunc et generabit usque cum veniat area* » (IV, 30). On attache surtout une grande importance au passage suivant : « *O tu quid fecisti Adam? Si enim tu peccasti, non est factum solius tuus casus, sed et nostrum qui ex te advenimus* » (VII, 118). Mais, dans le premier cas, l'auteur affirme simplement ceci, à savoir que le monde est rempli de péchés, à cause du grain de mauvaise semence, qu'Adam nous a transmis, et rien de plus. Dans le second, sans doute, la chute originelle est considérée comme ayant eu un contre-coup sur le sort de l'humanité. Mais il ne s'agit ici que de maux physiques et en particulier de la mort. L'examen du contexte suffit pour s'en convaincre (2). L'ange vient d'annoncer que le jugement de Dieu sera inexorable (VII, 102-115). Esdras a donc peur de la mort et c'est uniquement pour cela qu'il reproche à Adam sa faute. « La mort et non le péché, est comprise dans l'héritage de nos premiers parents (3). »

Mais le jugement porté par Dieu contre la création après la désobéissance d'Adam (VII, 11), le germe mauvais que nous portons tous au dedans de nous-mêmes et qui produit partout des fruits d'impiété (IV, 30), tout cela empêche-t-il notre libre détermination ? Nullement. La nature humaine n'est pas tel-

(1) TENNANT, *The sources of the doctrines of the fall and original sin*, Cambridge, 1903 p. 228-229.

(2) Il faut également comparer les variantes des versions orientales : Syr. « O quid fecisti, Adam? si enim tu peccasti, sed non fuit malum tui solius, sed et nostrum, qui ex te sumus »; Æth. « O Adam, quid fecisti? si enim tu non peccavisses, utique non evenisset nobis hoc malum »; Ar. « Aut quid fecisti, Adam? tu solus peccasti, quidne propterea est debita mors tibi soli, sed nobis similiter, qui nati sumus ex te? »

(3) BOUSSET, *op. cit.*, p. 389.

lement blessée qu'il n'y ait place pour la liberté et la responsabilité. S'il nous est très difficile d'accomplir toujours notre devoir, nous n'en sommes pas moins responsables de nos égarements, parce que « la liberté nous a été laissée pendant la durée très courte de la vie » (VIII, 5). Si quelquefois nous entendons l'auteur affirmer que Dieu a soin de préserver les justes de toute chute, afin de les sauver (IX, 21-22 ; XIV, 34), que le nombre des âmes justes est même fixé depuis le commencement du monde (VI, 5 ; IV, 35, sq), il ne faut pas voir là, à proprement parler, une théorie de la prédestination. De telles expressions ont plutôt pour but de montrer, soit le besoin d'un secours divin pour opérer notre salut, soit l'omniscience du Très-Haut et le rôle qu'il joue dans le gouvernement général de l'univers. Jamais, dans tous les cas, Esdras n'a l'intention de sacrifier la liberté. S'il n'insiste pas autant que Baruch sur ce fait que chacun de nous est l'Adam de son âme » (*Bar.* LIV, 19), s'il est au contraire, plus fortement frappé de la puissance du germe mauvais, qui nous attire vers le péché, il garde cependant un sentiment très vif de notre liberté et de notre responsabilité individuelles (III, 36 ; VIII, 56-62 ; IX, 7-13).

Mais alors si l'homme est libre, si sa déchéance n'est pas fatale, pourquoi donc Esdras ne conseille-t-il pas la pratique de la Loi, comme moyen de préparation au salut ? Aurait-il des tendances « antinomistes » ? Non. Il sait très bien qu'il n'y a pas, en dehors de la Loi, d'autre principe de justification. Elle a été donnée aux enfants d'Israël, pour qu'ils soient glorifiés éternellement (IX, 31) ; c'est par elle que l'on peut acquérir la vie (VII, 21) ; c'est d'après elle que nous serons jugés à la fin des temps (VII, 79). Non seulement c'est un des plus grands bienfaits du Seigneur, puisque c'est la meilleure de toutes les lois données aux peuples (V, 27), mais elle est encore quelque chose de sacré et d'intangible. Si les Juifs ne l'observent pas, elle n'en reste pas moins « dans sa gloire » (IX, 37. Cf. *II Cor.* III.) Ne vient-elle pas du Très Haut et n'est-elle pas par le fait même impérissable? (IX, 32). Notre prophète est donc loin d'en rejeter les préceptes ou même d'en contester la valeur et l'excellence particulières.

Il ne faudrait pas croire cependant qu'il partageât les mesquines préoccupations pharisaïques de quelques-uns de ses contemporains (1). Il devait au contraire trouver la Loi beaucoup trop difficile à observer. La casuistique des docteurs l'avait rendue pesante et compliquée et les Israélites pieux ne pouvaient manquer de ressentir tout le poids de ce formalisme extérieur. Esdras ne se plaint pas de la multitude des observances légales ; jamais, sur ses lèvres, un mot de blâme à l'adresse des pharisiens rigides de son temps. Il a une âme trop religieuse pour cela. Mais, par deux fois, il laisse entrevoir qu'une telle législation, qui rend si étroite la voie du salut, est devenue pour lui un véritable joug. On sent combien elle lui pèse, lorsqu'il nous montre Israël se donnant beaucoup de peine, pour en respecter, même d'une façon très imparfaite, les préceptes sans nombre (III, 33). Et les efforts des justes, pour observer la Loi, ne sont-ils pas plus considérables encore ? « *Servierunt cum labore altissimo... uti perfecte custodirent legislatoris legem* » (VII, 89). Si Esdras ne proteste pas contre cette masse d'ordonnances plus ou moins subtiles, il doit en souffrir cruellement car c'est là un obstacle de plus à la conquête du royaume messianique (2).

Comment pouvait-il alors conseiller l'observation de la Loi ? Il est loin d'avoir en elle cette confiance inébranlable, qui s'exprime si souvent dans les Psaumes. Sans doute, la Loi nous montre notre devoir; mais que peut-elle en face de cet attrait puissant qui nous pousse vers le mal ? Lorsqu'elle a été donnée aux enfants d'Israël, le Seigneur n'a pas enlevé leur cœur mauvais (III, 20). Bien au contraire : « *Lex in corde populi cum malignitate radicis, et discessit quod bonum est, et mansit malignum* » (III, 22). Hélas ! c'est le mal qui est resté. Un tel contraste

(1) DE FAYE, p. 118, s'appuyant sur IX, 37 et VIII, 29, n'en prétend pas moins pu'Esdras « a pour la loi cette vénération, pour ne pas dire cette superstition, qui constitue l'essence du pharisaïsme ».

(2) BALDENSPERGER, *Die messianisch-apokalyptischen Hoffnungen des Judenthums*, p. 215, écrit : « Man darf... von einer messianischen Unterströmung reden, welche sich zwar in keiner Weise bewusst war, dem strengen Legalismus Abbruch zu thun, und doch nicht völlig mit dem offiziellen Glauben der pharisäischen schriftgelehrten zuzammenfällt. » Il nous semble que c'est précisément la position de notre auteur, à ce point de vue particulier.

entre la « *thora* » et le « *yezer hara* », fréquent dans la théologie rabbinique, amenait donc notre auteur à reconnaître l'universalité du péché. Au reste, il ne se fait pas illusion sur ce point. Son expérience l'a suffisamment instruit. Il voit tous les jours combien est négligée la Loi de Dieu (VII, 20) ; il sait avec quelle facilité ses ancêtres dans la foi ont mené une conduite impie (III, 12, 13, 26). Quels sont d'ailleurs les habitants de la terre qui n'ont pas péché ? Quelles sont les nations qui ont observé les commandements de Dieu ? (III, 35). Esdras est convaincu que « les enfants de la femme », sans exception, sont soumis au péché, comme à une loi : « Tous les hommes sont défigurés par les impiétés, pleins de crimes et chargés de fautes » (VIII, 35). C'est là un thème qui lui est familier (IV, 39 ; VII, VII, 46, 68 ; VIII, 17 ; IX, 19 sq.) et qui donne à une partie de son œuvre un accent de pessimisme absolument remarquable. Il n'y a peut-être pas, dans toute la littérature juive de cette époque, d'écrit qui exprime plus fortement notre impuissance à nous justifier par nous-mêmes.

On comprend dès lors l'inquiétude et le trouble de notre messianiste ardent, car si la Loi n'est pas observée, elle n'en reste pas moins inflexible en face de notre faiblesse (IX, 34-37). Esdras a un sentiment très vif de la justice divine. Il sait que le Très-Haut est un juge inexorable. Il connaît la sévérité du jugement qui va venir (VIII, 18). Il tremble à son approche. Ecoutons les suprêmes conseils qu'il fait donner au peuple par son héros : « Commandez à vos instincts, disciplinez votre cœur, car il y a un jugement après la mort » (XIV, 34 sq.). « Le jugement était, en effet, un excitant pour les justes, une menace pour les impies, quelque chose de sérieux pour tous (1). » Notre prophète est rassuré sur le sort des Israélites fervents : « Il leur sera fait miséricorde » (XIV, 34), « ils recevront bientôt leur récompense » (VIII, 33). Mais les pécheurs peuvent-ils compter sur la grâce de Dieu ou doivent-ils s'attendre à être châtiés d'après la justice stricte? C'est là un mystère d'autant plus angoissant qu'Esdras prévoit déjà de quel côté va pencher la balance : « Seigneur, n'avez-vous pas dit dans votre

(1) VOLZ, *op. cit.*, p. 87.

Loi, que les justes recevraient l'héritage, mais que les impies périraient? » (VII, 17) (1).

Bien plus, c'est le problème de sa propre justification qui le tourmente. A plusieurs reprises, il se met lui-même au nombre des coupables (VII, 48, 64, 118, 126 ; VIII, 17, 31). Sans doute, il se laisse donner quelquefois par l'ange l'attestation d'homme juste (VII, 76-77 ; VIII, 47-49), mais il ne faut pas voir là une confiance en soi-même, caractéristique de l'orgueil pharisaïque. Ce titre doit valoir uniquement pour Esdras, le personnage fictif ; il semble être une note rédactionnelle, pour préparer la glorification merveilleuse du fameux réformateur, au dernier chapitre de l'apocalypse. Dans tous les cas, le véritable auteur reste toujours attristé à la pensée de la justice divine, s'exerçant sur l'impie dans toute sa rigueur, car la justice stricte, c'est la damnation éternelle.

Et alors se dresse devant Esdras le vision de cette multitude d'âmes pécheresses, réprouvées pour toujours. Il n'y aura donc, il ne peut y avoir qu'un très petit nombre de bienheureux : c'est là un fait qui s'impose de plus en plus à son esprit. Entendons-le répéter cette doctrine sous toutes les formes : « Le monde futur apportera de la joie à un petit nombre et des tourments à un grand nombre » (VII, 47). — « Il y en a plus de perdus que de sauvés » (IX, 15). — « Beaucoup ont été créés, mais peu seront sauvés » (VIII, 3. Cf. également VII, 137-139 ; VIII, 1, 55 ; X, 10). — « Les élus » sont comme une goutte en face d'un torrent (IX, 16), comme un grain par rapport à la grappe, comme une plante dans une grande forêt (IX, 21). Parmi les graines, que sème le laboureur, beaucoup périssent ; il en est de même des hommes « qui ont été semés dans le monde » (VIII, 41 sqq.).

Une telle perspective afflige cruellement notre prophète et il exhale sa douleur dans les plaintes les plus touchantes. Comment Dieu peut-il comparer l'homme à la graine du laboureur? (VIII, 44). N'est-ce pas sa créature privilégiée? Combien

(1) Il importe de noter cette conception de la justice divine. Quand il s'agissait de la délivrance d'Israël, le Très-Haut devait faire miséricorde; maintenant qu'il agit du salut individuel, l'auteur ne voit plus que la justice stricte.

est triste le sort du pécheur ! Il lui faut souffrir beaucoup ici-bas et il ne verra pas le bonheur dans l'autre vie (VII, 18, 117). Sa destinée est même plus terrible que celle des animaux. Eux, du moins, n'attendent pas de jugement, ils ne redoutent pas de supplices après la mort, tandis que nous, il nous faut « aller à la perdition avec conscience ». « O terre, qu'as-tu engendré, si l'intelligence est sortie de la poussière, comme les autres créatures ! Il eût mieux valu que la poussière elle-même n'existât jamais, pour que l'intelligence n'en sortît point. » (VII, 62-67). Et cette apostrophe magistrale : « Qu'est-ce donc que l'homme pour que Dieu s'indigne contre lui? Qu'est-ce donc cette race corruptible, pour qu'il s'irrite à son sujet ? » (VIII, 34).

Il serait cependant difficile de trouver dans de telles paroles cet accent d'indignation et de révolte que nous avons rencontré sur les lèvres d'Esdras, lorsqu'il réfléchissait sur les malheurs de sa patrie. L'auteur sent bien que la cause qu'il vient défendre est perdue. Il faut voir, avec quelle ingéniosité, il s'applique à inventer une échappatoire au terrible jugement qui approche. Il demande, tout d'abord, s'il n'y aura pas pour les damnés au moins quelque répit après la mort (VII, 75). Dans tous les cas, les justes pourront bien, au jour du jugement, intercéder en faveur des impies, pour alléger un peu leurs souffrances, surtout entre parents et amis (VII, 102-103). Cela est bien permis actuellement sur la terre pourquoi n'en serait-pas ainsi à la fin du monde? (VII, 106-111).

Esdras donne même ordinairement à sa prière une forme encore plus humble, tant il est persuadé du besoin qu'ont les pécheurs de la miséricorde divine. C'est dans des invocations d'une rare beauté qu'il rappelle au Très-Haut les bienfaits dont il comble la nature humaine (VII, 132-139). N'est-ce pas lui qui, par un effet de sa bienveillance, a pitié de ceux qui se convertissent à sa Loi ? Ne se montre-t-il point patient envers les impies ? N'aime-t-il pas mieux donner qu'exiger ? Comment alors ne pardonnerait-il pas à ceux qui ont désobéi à ses commandements, puisque, sans cette indulgence, la dix-millième partie des âmes ne saurait arriver à la vie éternelle ? Et d'ailleurs que sommes-nous vis-à-vis de Dieu ? Il a dit lui-même que nous étions son image, l'œuvre de ses mains. Ne

sommes-nous pas aussi l'objet de sa providence sans cesse en éveil ? Après nous avoir appelés à l'existence, c'est lui qui nous a conservés, pendant neuf mois dans le sein maternel ; c'est c'est lui qui a tout disposé pour notre subsistance dans les premiers jours de la vie ; c'est lui qui, par la suite, nous a dirigés dans sa miséricorde et instruits dans sa Loi. Comment donc pourrait-il nous perdre, et cèla « par une parole rapide », par une simple décision de son autorité souveraine, après avoir pris tant de peine pour nous former ? (VIII, 7-14).

Esdras s'élève encore plus haut, dans la sublime « confession » qu'il adresse au Très-Haut, pour implorer une dernière fois son pardon. Dans cette défense, à la fois poétique et forte, on reconnaîtra sans peine le rabbin déjà entrevu, humble devant Dieu, avec une petite pointe d'opiniâtreté, lorsqu'il se heurte à un problème difficile, passionné enfin pour le salut de ses frères. « Seigneur, qui habitez au ciel, dont les yeux sont fixés en haut, dont la chambre est dans les airs, dont le trône est indescriptible, dont la gloire est incompréhensible, devant qui l'armée des anges se tient debout avec effroi, dont la garde se change en tempête et en feu, dont la parole est ferme, dont les promesses sont stables, dont le commandement est puissant, dont les ordres sont terrribles, dont le regard dessèche les abîmes, dont la colère fait trembler les montagnes, dont la vérité reste éternellement, écoutez la prière de votre serviteur, prêtez l'oreille à la supplication de votre créature, faites attention à mes paroles. Car tant que je vivrai, je parlerai, tant que j'aurai l'intelligence, je répondrai. Ne regardez pas les péchés de votre peuple, considérez plutôt vos fidèles serviteurs. Ne pensez pas aux actions des impies, mais à ceux qui ont gardé votre alliance dans la souffrance. Oubliez ceux qui, en votre présence, ont pratiqué l'iniquité, et rappelez-vous ceux qui vous ont obéi dans la crainte. Ne perdez pas ceux qui ont vécu comme des animaux, mais considérez ceux qui ont enseigné votre Loi. Ne vous irritez pas contre ceux qui sont pires que les bêtes, mais chérissez ceux qui se sont toujours confiés en votre gloire. Car, nous et nos pères, nous avons fait des œuvres de mort, mais vous, vous avez été appelé miséricordieux, parce que nous sommes

pécheurs. Puisque nous n'avons pas des œuvres de justice, vous serez appelé le Clément, si vous voulez bien avoir pitié de nous. » (VIII, 20-32, cf. VIII, 36).

C'est donc toujours en faveur de sa patrie qu'Esdras implore le secours de Dieu. Ce sont surtout les pécheurs israélites qui attirent sa compassion ; aussi le voyons-nous, pour obtenir leur pardon, faire appel aux mérites des anciens justes, des martyrs, de tous ceux, bien rares hélas ! qui avaient accompli fidèlement dans le passé les préceptes de la Loi. On reconnaît là notre prophète. Il ne faut pas nier cependant qu'il ait des tendances universalistes. La pensée d'une origine commune à tous les hommes lui est familière, et, d'autre part, le sort qui leur est réservé, lors du jugement divin, excite son étonnement et attendrit son cœur. Néanmoins ce qui le touche particulièrement, c'est l'avenir de ses frères. Il prend soin lui-même de nous le dire : « C'est votre peuple, Seigneur, qui me fait souffrir, votre héritage pour lequel je pleure, Israël cause de ma tristesse, race de Jacob objet de ma douleur. » (VIII, 15-16.) Son regard embrasse bien toute l'humanité pécheresse, mais, dans cette multitude de réprouvés, il distingue spécialement les Juifs et c'est à eux surtout qu'il s'intéresse. « *Non, Domine, super nos, sed parce populo tuo et miserere hereditati tuæ, tuæ enim creaturæ misereris.* » (VIII, 45.) Les malheurs de la patrie avaient resserré bien des cœurs, qui s'étaient ouverts plus ou moins aux larges ambitions de l'apostolat.

Ce qui domine dans toutes ces protestations et dans toutes ces prières, c'est le sentiment du désespoir. Au fond, Esdras comprend que le dernier mot restera à la justice divine. Autant il était impatient, quand il s'agissait de la revanche d'Israël, autant il se montre maintenant accablé et résigné. « Les métaux les plus rares ne sont-ils pas les plus précieux? S'il y a, sur la terre, beaucoup de fer et d'argile, l'or et l'argent ne sont-ils pas d'un plus grand prix? De même, si le Seigneur laisse périr une multitude de pécheurs, le petit nombre des élus doit être à ses yeux d'une valeur inestimable. » (VII, 52-61). Le découragement, en face du redoutable problème de la justification, n'était-il pas d'ailleurs dans l'ordre des choses pour une âme comme celle d'Esdras? Le châtiment terrible,

que Dieu venait d'exercer sur son peuple, avait gravement contrarié ses rêves d'avenir. En dehors de toute communauté religieuse parfaitement organisée, la Loi devait aussi lui paraître plus lourde. Ajoutez à cela l'attente fébrile de la fin du monde, un vif sentiment du péché, une profonde défiance pour la nature humaine corrompue, la perspective d'une damnation éternelle en cas d'infidélité. Il n'en faut pas tant pour expliquer l'incertitude de notre prophète au sujet de son propre salut, son angoisse en face de la destinée qui attend tous les siens.

CHAPITRE III

LE CONFLIT ESCHATOLOGIQUE

A la vue de ses compatriotes, pour la plupart irrévocablement damnés, Esdras est inconsolable. Cependant son désespoir s'exprime presque toujours sur le ton modeste de la prière. Il redoute que leur sort ne soit en somme bien mérité. Aussi est-ce surtout par ses supplications et ses larmes qu'il tâche d'attendrir, en leur faveur, le cœur de Dieu. Mais pourquoi rencontrons-nous quelquefois sur ses lèvres, cet accent de fierté qui touche à l'indignation et qui détonne en pareille circonstance ? C'est qu'il a sans cesse présentes à l'esprit les promesses faites par Dieu à sa nation. Il a devant les yeux le magnifique tableau d'avenir, qui doit être bientôt la récompense de son peuple. Et alors, inévitablement, il se pose ce révoltant problème : « Comment s'accomplira la glorification d'Israël, puisque les Juifs ne peuvent être justifiés ? » Il doute du salut individuel de ses frères, car il sent bien qu'il ne peut y avoir de miséricorde, pour ceux qui ont volontairement transgressé la loi divine. Il est certain du salut de sa patrie, car il sait que le Très-Haut ne peut renier ses engagements les plus formels. On comprend dès lors, combien douloureux était, pour cette âme d'Israélite fervent, un tel conflit entre sa piété et sa foi nationale.

Nous touchons ici au centre même de toute cette apocalypse. Non pas que l'auteur y insiste beaucoup, mais parce qu'il s'y révèle tout entier. On a trop souvent considéré notre prophète comme un rêveur qui,tantôt s'indigne des misères de la vie présente, tantôt s'attriste sur le sort des pécheurs, tantôt s'enthousiasme par la contemplation de l'avenir d'Israël. Peut-être n'a-t-on pas assez vu ce qui constitue l'unité de sa pensée. Il se passe dans cette âme une crise religieuse et il est nécessaire d'en saisir toute la portée, si l'on veut bien comprendre la solution donnée au problème eschatologique.

Sans doute Esdras se préoccupe de la situation malheureuse de sa patrie. Il souffre, en la voyant si humiliée, et les rêves grandioses qu'il fait pour son peuple ne suffisent pas toujours à calmer sa douleur. Il souffre encore, en pensant à la nature humaine si corrompue, au monde rempli d'injustices et de péchés, à la vie misérable qu'il faut mener ici-bas. Il souffre surtout, en réfléchissant sur la destinée terrible qui attend une multitude d'âmes au jour du jugement.

Mais est-ce là tout Esdras? Nous ne le croyons pas. Il suffit, pour s'en convaincre, de rapprocher deux passages de son apocalypse. Dans la seconde vision (v, 43), nous lisons ceci : « Ne pouviez-vous pas, Seigneur, créer en même temps tous les hommes, ceux qui vivent maintenant et ceux qui ne sont pas encore nés, afin de faire apparaître plus tôt votre jugement ? » On sent dans ces paroles un vif désir de la fin du monde, une grande confiance en l'avenir. Mais alors pourquoi, peu après,notre auteur tremble-t-il en face de la justice divine ? Pourquoi souhaite-t-il si ardemment qu'il n'y ait plus rien après la mort ? (VII, 69.)

On ne peut expliquer un tel revirement de tendances, sans pénétrer au cœur même de notre sujet. Il y a un « jour du jugement » qu'Esdras appelle de tous ses vœux : c'est celui qui doit amener le châtiment des nations, coupables d'avoir persécuté Israël. Il y a un « jour du jugement » qu'Esdras redoute : c'est le « *dies decretorius* », qui verra la condamnation des impies et en particulier celle de tous les Juifs non observateurs de la Loi. Il nous semble précisément que cette opposition entre le point de vue eschatologique national et le point de vue

eschatologique individuel constitue la principale soufirance de notre prophète. Il se pose le problème messianique, comme on l'avait fait déjà tant de fois avant lui, mais il trouve dans sa conscience religieuse un obstacle à la solution courante. Le Très-Haut a bien dit que « l'héritage » appartiendrait à Israël ; cependant, n'est-il pas écrit dans la Loi que les justes seuls pourront l'obtenir ? Et Dieu sait si les Juifs doivent être comptés au nombre des justes ! Voilà le conflit eschatologique. Le Seigneur fera-t-il triompher ses promesses envers sa nation privilégiée ou sa justice à l'égard des individus ? Quels seront les possesseurs du « royaume » ? Le peuple de Dieu tout entier ou seulement un petit nombre d'élus ?

On a voulu quelquefois rapprocher Esdras de saint Paul. Le R. P. Lagrange écrit (1) : « Tous deux sont persuadés de la corruption de la nature humaine, et désespèrent de mériter le bonheur par les œuvres de la Loi ; tous deux ont des tendances universalistes. Mais tandis que le quatrième d'Esdras demeure dans une tristesse profonde, avec de vagues espérances pour l'avenir, Paul a trouvé le Sauveur qui l'a délivré du doute et dont il prêche l'évangile avec ardeur. » L'Apôtre aurait donc passé, avant sa conversion, par une crise de conscience analogue à celle qui s'est développée dans l'âme de notre prophète. Encore faudrait-il montrer que les convictions profondes de saint Paul sur la valeur de la Loi, sur le principe de la justification, ne sont pas, avant tout, le résultat de ses premiers essais d'évangélisation auprès des païens. Et c'est ce qu'on oublie trop de faire.

Dans tous les cas, il est certain qu'Esdras n'a rien de ce zèle plein de confiance qui caractérise saint Paul. On peut même dire qu'il est encore loin du christianisme. Le Messie que lui présentait la religion chrétienne, n'était point du tout celui qu'il attendait. Il rêvait pour son peuple la domination universelle. Comment pouvait-il alors rencontrer le Christ ? Il lui aurait fallu pour cela briser le lien le plus étroit qui le rattachait au judaïsme. Il ne devait pas seulement « rompre

(1) *Revue biblique*, octobre 1905, p. 488. Cf. également GUNKEL, *op. cit.*, p. 342-343, et VOLZ, *op. cit.*, p. 121.

avec le principe de l'équité de la Loi » (1) ; il était obligé de sacrifier ses espérances nationales les plus chères.

Esdras n'était pas prêt pour une telle rupture : les récents malheurs de sa patrie n'avaient fait qu'augmenter son attachement pour elle. Mais le problème de la justification n'en restait pas moins posé et il devait être, pour cette âme d'élite, d'autant plus angoissant qu'il venait précisément se heurter au problème messianique lui-même. C'est cette lutte intérieure, en face des questions religieuses les plus importantes, qui forme le suprême intérêt de notre apocalypse. C'est ce qui en constitue l'originalité. C'est ce qui la rend, sans contredit, entre toutes, « la plus sympathique et la plus profonde » (2).

(1) GUNKEL, *op. cit.*, p. 339.
(2) Voici les remarques très judicieuses de KAUTZSCH (I, p. XXI) : « Ueberaus vielseitig ist der Inhalt des 4. Esra, dieser « sympathischsten » und tiefsinnigsten unter allen Apokalypsen. Zu der Enthüllung eschatologischer Geheimnisse gesellt sich hier die tiefeindringende theoretische Erörterung der denkbar wichtigsten religiösen Probleme mit einem sittlichen Ernst und einem tiefinnerlichen persönlichen Anteil, wie er in höherer Steigerung kaum gedacht werden kann. »

Léon VAGANAY.



VUES SUR L'APOCALYPSE

L'Apocalypse est un livre qui a beaucoup exercé la sagacité des critiques et des exégètes. Au premier abord, il paraît, en effet, incompréhensible ; tout y semble mélangé, l'actuel et le prophétique, le réel et le symbolique. Il n'est donc pas surprenant que les gens, doués d'une imagination exubérante, se soient, sous prétexte d'expliquer cet écrit, livrés aux écarts d'une fantaisie désordonnée. Nous ne pouvons les écouter, car aucun d'entre eux n'a présenté une explication cohérente de ce livre mystérieux. Ils ont tous méconnu le caractère général de l'Apocalypse qui est d'être une suite de visions, dont on peut bien voir l'enchaînement général, mais dont il est impossible de faire accorder tous les traits, peignant les personnages ou décrivant les événements. De plus, l'Apocalypse est, dans son tréfonds, une prophétie des événements qui précéderont et accompagneront la fin du monde, et une prophétie à l'aide de symboles, ce qui rend l'interprétation impossible, puisque nous ne connaissons pas les événements symbolisés. On comprendra complètement l'Apocalypse quand les événements se seront réalisés.

Toute étude de cet écrit n'est pas cependant sans résultat appréciable, car nous pouvons essayer d'en comprendre ce que j'appellerais la surface, la signification première des tableaux, en le replaçant dans son milieu religieux, historique et littéraire, et surtout, en déterminant le but

que s'est proposé l'auteur. Nous apprendrons ainsi, tout au moins, quels sont les caractères généraux de ce beau livre, et peut-être comprendrons-nous un peu sa portée considérable pour le temps où il a été écrit, et pour le nôtre aussi.

Afin de faire ressortir l'intérêt de l'Apocalypse, je pourrais, tout d'abord, vous présenter un résumé des enseignements qu'il contient, et vous montrer ainsi l'importance de ce livre au point de vue théologique. Sur Dieu, sur Jésus-Christ, sur le Saint-Esprit, sur le salut, sur les anges, sur le démon, sur les fins dernières de l'humanité, il nous apprend ce que croyaient les chrétiens de son temps. Arrêtons-nous un peu cependant sur le portrait qui nous est tracé de Notre-Seigneur. En réalité, l'Apocalypse est un véritable chant d'amour et de triomphe en l'honneur de Jésus-Christ; Jésus-Christ remplit le livre. Au début, il apparaît sous la figure d'un Fils d'homme, vêtu d'une tunique et d'une ceinture d'or; sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche... Ses yeux étaient comme une flamme de feu... Sa face était comme le soleil lorsqu'il apparaît dans sa force. Plus loin, c'est un agneau qui paraissait immolé; il avait sept cornes et sept yeux, qui sont les sept esprits de Dieu. La cour céleste et toutes les créatures chantent ses louanges. A la fin du livre, il est le Verbe de Dieu et il paraît dans le ciel revêtu d'une tunique ensanglantée et monté sur un cheval blanc. Les armées célestes le suivent. Il est vainqueur des puissances du mal. Enfin, dans la Jérusalem céleste, l'Agneau règne assis sur le même trône que Dieu. Jésus-Christ reste, il est vrai, subordonné au Père, mais il possède toutes les qualités, toutes les prérogatives de Dieu.

Nous pourrions encore faire ressortir les beautés littéraires, si nombreuses dans cet écrit : la splendeur et la magnificence de ses tableaux, qui représentent la cour céleste, les fléaux qui dévastent la terre, la chute des villes pécheresses, le triomphe du Christ, la cité nouvelle, qui descend du ciel. Nous serions retenu trop longtemps, et il faut en venir au sujet que je vous ai annoncé.

* * *

L'Apocalypse a été écrite par Jean l'apôtre, le fils de Zébédée. La tradition primitive, représentée par saint Justin, saint Irénée et Tertullien, est très affirmative à ce sujet. Saint Irénée nous apprend aussi que saint Jean a vu « sa révélation » vers la fin du règne de Domitien, par conséquent vers l'an 96-98 après Jésus-Christ. Il était à Patmos, petite île du sud-est de l'Archipel, quand il fut ravi en esprit, le jour du Seigneur, et qu'il entendit une voix éclatante, qui lui ordonna d'écrire dans un livre ce qu'il voyait, et de l'envoyer aux sept églises de la province d'Asie. Le temps et le lieu de composition de l'Apocalypse étant ainsi bien délimités, nous pouvons replacer aisément cet écrit dans son milieu religieux et historique.

Grâce à la prédication apostolique, le christianisme s'était répandu rapidement dans l'empire romain; dès le milieu du premier siècle, nous trouvons des chrétiens en Palestine, à Antioche, en Syrie, en Galatie, en Grèce, à Rome, et je ne cite que les lieux, sur lesquels nous avons des données documentaires. Dans la province d'Asie, dont nous avons à nous occuper spécialement, les communautés chrétiennes étaient nombreuses et florissantes. Sans remonter jusqu'à ces Juifs d'Asie, qui avaient entendu la parole de saint Pierre, le jour de la Pentecôte, nous savons que ces communautés étaient déjà anciennes au temps où l'Apocalypse leur fut adressée. Vers l'an 56, saint Paul, venant de la Galatie et allant à Ephèse, avait dû, selon la route par laquelle il arriva dans cette ville, évangéliser Philadelphie, Sardes et Smyrne, ou Sardes, Thyatire, Pergame et Smyrne, églises que nous allons retrouver dans l'Apocalypse, avec Ephèse, la cité où l'apôtre établit son centre d'évangélisation. Le christianisme y devint assez florissant pour qu'il ait été l'occasion d'une émeute à Ephèse. Quelques années plus tard, nous le voyons établi dans la région voisine, à Milet. Les données sont trop rares pour que nous puissions suivre son his-

toire; le peu que nous savons nous permet de constater une situation morale et religieuse qui se montre dans son plein développement dans l'Apocalypse.

Lors de son dernier voyage à Jérusalem, saint Paul, ayant appelé auprès de lui les chefs de l'église d'Ephèse, leur prédit qu'il s'éléverait parmi eux des hommes, professant des doctrines perverses, et que des loups cruels n'épargneraient pas le troupeau. Plus tard, il écrivit deux lettres aux Ephésiens et aux Colossiens, où il combat ceux qui voulaient rendre aux anges un culte exagéré, et où il enseigne la prééminence de Jésus-Christ. Cette doctrine est celle qui illumine toute l'Apocalypse, et l'auteur de ce livre atteste aussi, à deux reprises, que l'on doit adorer Dieu seul et non les anges.

Dans ses épîtres à Timothée, saint Paul constate l'existence de nouvelles erreurs, et il prédit qu'il en est qui plus tard abandonneront la foi et proscriront le mariage et l'usage de certains aliments. Dans les derniers temps viendront des jours difficiles; des hommes seront souillés de vices nombreux. La situation religieuse des églises d'Asie avait peu changé lorsque saint Pierre, dans sa lettre, exhorta les chrétiens de ces régions à garder leurs âmes pures et à éviter les passions de la chair; en un mot, à être saints dans leur conduite.

Cet état moral et religieux répond à celui que nous constatons dans l'Apocalypse et auquel l'auteur veut porter remède. D'une manière générale, la situation est bonne, et il peut louer la foi, la charité et la persévérance de toutes les églises, sauf de celle de Laodicée. A toutes, néanmoins, à l'exception de celles de Smyrne et de Philadelphie, il a des reproches à faire. L'église d'Ephèse s'est relâchée de sa ferveur primitive; celle de Pergame contient des sectateurs de la doctrine de Balaam et des Nicolaïtes, des hommes qui enseignent à manger des viandes offertes aux idoles et à commettre la fornication; celle de Thyatire supporte la prétendue prophétesse Jézabel, qui entraîne les serviteurs de Dieu aux mêmes péchés, et, malgré la longanimité du Seigneur, ne veut pas se

convertir; celle de Sardes est mourante. Quant à l'église de Laodicée, elle est tiède et s'enorgueillit de sa richesse, tandis qu'elle est misérable. Il y avait aussi dans ces églises des hérétiques, dont les doctrines nous sont inconnues. Ils prétendaient pénétrer les profondeurs de Satan. Ce devait être une sorte de gnose. Signalons encore ceux qui se prétendaient juifs et ne l'étaient pas, et formaient la synagogue de Satan.

Nous pourrions, par induction, retrouver les idées principales qui régnaient dans ces églises, mais cela nous éclairerait peu sur les enseignements de l'Apocalypse; examinons seulement l'idée qui est, pour ainsi dire, la clef de cet écrit. De l'ensemble, il ressort que le monde est et sera le théâtre d'une lutte entre les deux puissances ennemies, le royaume de Dieu et le royaume de Satan, lutte qui a pour protagonistes le Christ et son adversaire, l'Antichrist. Cette idée était dominante à cette époque. Déjà les juifs avaient connu un adversaire du Messie, qu'ils nommaient Béliar ou Bélial. Saint Paul lui donne aussi ce nom, et il en parle en détail aux Thessaloniciens. Avant que le Christ ne vienne, leur écrit-il, il faut que soit révélé l'homme du péché, le fils de la perdition, l'adversaire de Dieu, celui qui se prétend Dieu, et ose s'asseoir dans le temple de Dieu. Le mystère de l'iniquité agit déjà, et lorsque ce qui le retient sera écarté, alors sera révélé l'inique, que le Seigneur détruira par le souffle de sa bouche et qu'il anéantira par l'apparition de son avènement. L'inique viendra avec toute la puissance de Satan, avec des signes et des prodiges menteurs, et il séduira ceux qui croient au mensonge et se perdent. Dans ses épîtres, saint Jean avait déjà parlé de l'adversaire du Christ, l'Antichrist, qui est déjà, dit-il, dans le monde.

Cette idée d'un adversaire du Christ était donc familière aux chrétiens d'Asie, et nous la retrouvons sous forme symbolique tout à la fois généralisée et personnifiée dans l'Apocalypse. Tantôt, c'est la Bête, qui monte de la mer; tantôt, c'est la Bête qui monte de la terre, mais celle-ci ne joue qu'un rôle subalterne. La première Bête blasphème

Dieu et son tabernacle; elle combat les saints, les vainc, et il lui est donné autorité sur le monde entier. Les habitants de la terre l'adorent. La seconde Bête exerçait l'autorité de la première et excitait les hommes à adorer celle-ci. La première Bête est évidemment l'empire romain, personnifié par ses empereurs. Le nombre de la Bête, est-il dit, est 666 et ce nombre est celui d'un nom d'homme. On s'est évertué depuis saint Irénée, à trouver ce nom d'homme et l'on a cru, surtout au siècle dernier, que c'était celui de Néron. En effet, si l'on donne aux consonnes du nom grec de Néron César, leur valeur hébraïque, on obtient, en les additionnant, le nombre 666. Actuellement, cette hypothèse est battue en brèche pour des raisons orthographiques, qu'il est inutile de vous développer. On a donc proposé le nom de Jules César ou celui de ἡ ἰταλή Βασίλεια, le royaume italien. Ces conjectures ne répondent pas aux données de l'Apocalypse.

Mais la Bête à sept têtes, c'est surtout l'empire romain, sur laquelle était assise Babylone, c'est-à-dire Rome, la grande courtisane, qui s'est enivrée du sang des saints et des témoins de Jésus : allusion très claire aux persécutions qu'ont eues à subir les chrétiens, à Rome, par l'ordre de Néron.

Si la première Bête, qui monte de la mer, est l'empire romain, lequel, pour un Asiate, venait de la mer, la seconde, qui monte de la terre, doit être locale. On ne s'entend guère sur la signification de ce symbole. Il est probable que cette seconde Bête, qui exerce le pouvoir de la première et la fait adorer, c'est la province d'Asie, représentée par son proconsul et par la commune d'Asie, dont le chef, l'Asiarque organisait le culte de l'empereur et y présidait. En Asie, le culte impérial était officiellement établi, et, tous les cinq ans, dans une ville, qui possédait un temple de Rome et d'Auguste, un Σεβαστεῖον, on célébrait des fêtes en l'honneur de l'empereur. Cinq des villes, nommées dans l'Apocalypse, Ephèse, Smyrne, Pergame, Sardes et Philadelphie, avaient été le lieu de ces fêtes. La Commune d'Asie promouvait l'adoration de l'empereur; c'est donc bien la seconde Bête, dont cette adoration est

une des principales fonctions. Mais elle opérait aussi des prodiges ; elle faisait descendre du feu du ciel sur la terre en présence des hommes, et animait la statue de la Bête de sorte que l'image de la Bête parlât. A quoi l'auteur fait-il allusion ? Probablement à des faits contemporains, mais que nous ignorons.

L'auteur de l'Apocalypse s'est, en effet, souvenu d'événements, qui se sont passés de son temps, et qui lui ont fourni de grandioses images. L'Asie mineure fut, à cette époque, le théâtre de phénomènes naturels bien propres à frapper l'imagination d'un écrivain, habitué à voir, comme les prophètes hébreux, dans les catastrophes de la nature, un symbole ou un effet de la colère de Dieu. Au 1er siècle, le sol de l'Asie trembla souvent. Au dire de Strabon, Philadelphie était une ville « pleine de tremblements de terre ». Dans cette région à laquelle on donna le nom caractéristique de κατακεκαύμενη, la brûlée, la terre était dans un perpétuel ébranlement. En l'an 17, douze villes furent détruites en une nuit ; en l'an 60, Colosses et Laodicée subirent le même sort. A peine les villes étaient-elles relevées de leurs ruines qu'un tremblement de terre les abattait de nouveau. D'ailleurs, la nature caverneuse du sol, les eaux chaudes qui y abondent, et les vapeurs empoisonnées qui s'en dégagent indiquent la présence de feux souterrains qui, de temps en temps, se manifestent par une explosion extérieure. Enfin, en 63, 68, 69, les orages furent terribles ; en 79, le Vésuve entra en éruption et détruisit les villes, qui l'environnaient. Au nord-ouest de Naples, les champs phlégréens offraient leurs sources thermales, leurs miasmes sulfureux et quelquefois des vapeurs enflammées. Sous l'empereur Claude, la famine désola le monde romain et elle sévit encore plusieurs fois en Palestine. L'auteur de l'Apocalypse s'est souvenu de tout cela et nous en trouvons des traces dans son écrit.

L'état politique de l'empire n'était pas moins troublé que la nature. A Rome, les empereurs se succédaient rapidement et la plupart périssaient de mort violente. Divers compétiteurs se disputaient le pouvoir, les armes

à la main ; l'empire était un véritable champ de carnage. D'autre part, la jeune église chrétienne avait eu à subir de nombreuses tribulations. A Jérusalem et en Palestine, elle avait été en butte aux persécutions des Juifs. Ceux-ci même l'avaient poursuivie de leur haine partout où elle s'était établie. A Rome, déjà au temps de Claude, confondus avec les Juifs, les chrétiens avaient été chassés de la ville. Néron se livra sur la communauté chrétienne de Rome aux plus sauvages excès; il fit égorger, brûler, jeter aux bêtes, tous les fidèles de Rome. Il les soumit aux tortures les plus infâmes que puisse inventer une imagination dépravée. Il est à croire que cette persécution eut sa répercussion dans les provinces. Si elle ne fut pas toujours sanglante, elle se traduisit par mille tracasseries, et nous pouvons croire que dans les villes d'Asie on obligeait les chrétiens à participer au culte de l'empereur et à recevoir par là une sorte de marque ; ceux qui refusaient étaient probablement exclus des avantages et des privilèges de la commune. C'est, sans doute, ce qu'a voulu rappeler l'auteur de l'Apocalypse quand il dit que la Bête, montée de la terre, fit que tous, petits et grands, riches et pauvres, hommes libres et esclaves, reçussent une marque sur leur main droite ou sur leur front, et que personne ne pût ni acheter ni vendre, sans avoir la marque, le nom de la Bête ou le nombre de son nom.

Bientôt d'ailleurs, la persécution, qui s'était plus ou moins apaisée sous les premiers Flaviens, revint à ses premières violences sous Domitien, lequel, plus que ses prédécesseurs, affirma sa divinité. D'après Suétone, ses ordres commençaient ainsi : *Dominus et Deus noster hoc fieri jubet*, Notre-Seigneur et Dieu ordonne que cela soit fait. Et tous ceux qui refusaient d'adorer le divin empereur étaient poursuivis et condamnés pour crime d'impiété. Domitien, nous dit le vieil historien Eusèbe, montra une grande cruauté; il finit par devenir l'émule de Néron dans sa haine et sa lutte contre Dieu. C'est de son temps que saint Jean fut exilé à Patmos, à cause du témoignage qu'il avait rendu à Jésus-Christ.

*
* *

On comprend quel devait être l'état d'esprit des chrétiens d'Asie, vivant ainsi dans un milieu hostile, en butte aux tracasseries de leurs concitoyens et aux violences du pouvoir. Ils savaient bien que Jésus avait prédit que le monde les haïrait et les persécuterait à cause de lui, mais ils croyaient aussi que Jésus, vainqueur du monde, reviendrait bientôt. Ce retard de la venue du Seigneur était pour eux une nouvelle cause d'anxiété. Et pourtant, il ne pouvait tarder, car les signes avant-coureurs de la fin du monde, diminution de la foi, catastrophes de la nature, Antichrist, avaient paru. Cet état des esprits nous explique et le contenu de l'Apocalypse et le but que s'est proposé l'auteur.

Des lettres, placées en tête de l'écrit, il ressort que la foi des fidèles est menacée par des hérétiques divers et que la persécution, qui a déjà atteint les églises, va continuer et augmenter. La lutte entre le royaume de Dieu et le royaume du monde, qu'avait annoncée Notre-Seigneur, est commencée et elle se poursuivra, mais elle se terminera par la victoire définitive du Christ. Saint Jean voulait donc exhorter ses lecteurs à conserver la pureté de la foi, et les engager à soutenir avec courage les souffrances pour le témoignage de Jésus. C'est sa propre expression. Peut-être en était-il parmi les chrétiens qui, rejetés de la vie commune par la profession de leur foi, étaient découragés, et croyaient que leur attente dans le retour de Jésus était vaine ? Qu'ils ne se laissent pas abattre, semble dire l'auteur de l'Apocalypse, car le triomphe des saints est certain ; toutes les puissances hostiles seront vaincues ; le Seigneur vient. C'est la description, sous forme symbolique de ce triomphe du Christ sur la terre d'abord, puis dans le ciel, et de cette destruction des puissances du monde qui nous est tracée dans ce livre. Babylone, c'est-à-dire Rome, la personnification de l'empire romain, le pouvoir adversaire du Christ et persécuteur des chrétiens, est tombée ; elle est devenue le repaire des esprits impurs

et des animaux immondes. La Bête, avec les rois de la terre et leurs armées et le faux prophète, sont précipités dans la fournaise de soufre. Satan est d'abord enchaîné pour mille ans, puis il est plongé définitivement dans le gouffre de feu. Les saints triomphent ; une Jérusalem nouvelle descend du ciel et devient l'épouse du Christ glorifié. Le Christ est assis dans le ciel, auprès du Dieu ; il reçoit les adorations de toutes les créatures.

Le triomphe définitif du Christ sur les puissances du mal doit avoir lieu, il est vrai, à la fin des temps, et il en est question seulement dans les derniers chapitres, mais tout le long du livre le chrétien est encouragé à l'espérance. Dans chacune des lettres, écrites aux églises, le Seigneur promet à celui qui vaincra de lui donner du fruit de l'arbre de vie, de la manne cachée, la couronne de vie, l'étoile du matin ; de le faire asseoir avec lui sur son trône. Déjà, une multitude infinie attend la suprême récompense ; il en est 144.000, qui suivent partout l'Agneau. Malgré les efforts de la Bête c'est-à-dire du pouvoir romain persécuteur, ceux qui n'avaient pas adoré la Bête et n'en avaient pas pris la marque sur le front ou la main, reviendront à la vie et règneront avec le Christ ; ils ne connaîtront pas la seconde mort. Et voulant consoler ceux qui étaient tristes, en voyant mourir leurs proches avant le retour du Seigneur, l'auteur dit : Heureux dès maintenant ceux qui meurent dans le Seigneur... ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent. Les serviteurs de Dieu verront la face de Dieu et régneront aux siècles des siècles.

Donc, « que le juste, s'écrie-t-il, persévère dans la justice et le saint dans la sainteté ». Que celui qui a soif vienne et que celui qui veut puise gratuitement de l'eau de la vie. Viens, Seigneur Jésus. Telle est la conclusion. L'Apocalypse est un *Sursum corda*, adressé par l'apôtre saint Jean aux chrétiens des sept villes d'Asie et aux chrétiens de tout le temps. Cette vue jette une lumière éclatante sur le contenu de ce livre.

Voyons maintenant d'où lui viennent les symboles, au moyen desquels il dévoile l'avenir et le dérobe aussi à nos

yeux et cette imagerie pittoresque qui donne à son écrit un caractère si particulier.

*
* *

Pour retracer les péripéties et la fin de la lutte entre le le pouvoir du mal et la puissance de Dieu, l'auteur de l'Apocalypse n'avait qu'à s'inspirer des prophéties antérieures. Le rôle du dernier des prophètes consistera donc surtout à adapter ces anciennes prophéties aux événements de son temps et aux fins dernières de l'humanité. Il ajoutera cependant quelques symboles nouveaux, qu'il aura soin d'ailleurs d'expliquer.

Rappelons, en passant, que la littérature apocalyptique était déjà abondante antérieurement à l'Apocalypse de Jean. Sans remonter jusqu'aux anciens prophètes d'Israël, Isaïe, Joël, Zacharie et surtout Ezéchiel, dans les œuvres desquels nous pourrions retrouver des visions apocalyptiques nous en avons des représentans avérés dans le livre de Daniel, les livres d'Hénoch, le livre des Secrets d'Hénoch, l'Apocalypse de Baruch, le IV[e] livre d'Esdras. Et nous devons présumer que plusieurs apocalypses juives ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Quelques-unes nous sont connues par leur nom seulement. Enfin, il faut admettre une certaine tradition d'idées apocalyptiques, que l'on retrouve un peu partout, sans que l'on puisse préciser d'où elles viennent.

Mais tenons-nous en aux textes, que nous possédons, pour déterminer les sources auxquelles a puisé saint Jean. Il faut remonter jusqu'aux plus anciens prophètes d'Israël pour retrouver quelques-unes des idées directrices de l'Apocalypse. Déjà ces voyants avaient prédit que les pouvoirs, qui opprimaient Israël, seraient détruits, que Jahvé aurait son jour, que, si Israël se repentait, il lui serait pardonné et qu'il triompherait. Remarquons cependant une différence profonde entre ces prophéties et les apocalypses; dans les premières les événements sont annoncés conditionnellement, tandis que dans les secondes ils sont annon-

cés d'une façon absolue. Mais c'est surtout avec les apocalypses juives qu'il faut comparer l'Apocalypse de saint Jean. Des deux côtés nous retrouvons les mêmes idées. Le jour du Seigneur viendra quand le mal aura atteint son apogée; le royaume du monde sera renversé et le royaume de Dieu s'établira. Les saints triompheront sur la terre avec le Messie. A la fin des temps, les puissances du mal livreront un suprême assaut, puis auront lieu la résurrection et le jugement. Le livre de Daniel, écrit d'ailleurs pour le même but que l'Apocalypse, présente une première esquisse de ce livre. On y trouve décrits les souffrances et le triomphe du peuple de Dieu en lutte avec les puissances païennes. Et maintenant, si nous examinons l'Apocalypse de plus près, et si nous entrons dans les détails, nous constatons que l'auteur s'est inspiré souvent des écrits antérieurs.

Le portrait du Christ glorifié est tracé à l'aide de traits empruntés à Daniel et à Ezéchiel; les insignes, dont il est revêtu, sont ceux du grand prêtre juif et du roi hébreu. Sa physionomie rappelle celle de l'Ancien des jours de Daniel, et c'est d'Ezéchiel que vient sa voix semblable à un bruit des grandes eaux. La description de la cour céleste a été tracée d'après celles qu'en avaient données Isaïe, Ezéchiel et Daniel. Les quatre chevaux du chapitre VI rappellent ceux du prophète Zacharie; la vision des sept plaies est manifestement dérivée des sept plaies d'Egypte. La chute de Babylone, c'est-à-dire de Rome, est un écho des malédictions prononcées par les prophètes contre Tyr et l'ancienne Babylone. Les oiseaux du ciel, conviés à la curée de la chair des rois et des puissants, l'avaient été déjà dans Ezéchiel. La lutte entre le Messie et la Bête, unie aux rois de la terre, et la victoire du Christ, sont d'anciennes traditions juives, ainsi que l'espoir d'une rétribution terrestre accordée aux justes, dont nous avons l'analogue dans le règne de mille ans de l'Apocalypse. La rénovation de toutes choses à la fin des temps est une prophétie d'Isaïe. Le temple que le voyant mesure est celui qu'avait déjà dépeint Ezéchiel.

Bon nombre des symboles de l'Apocalypse viennent aussi de l'Ancien Testament. L'auteur lui emprunte dans un but symbolique ses noms de lieux : l'Egypte, Sodome, Babylone, Jérusalem, l'Euphrate. Le chandelier à sept branches lui suggère les chandeliers d'or des sept églises; Balaam, le fait penser aux Nicolaïtes; Jézabel, à la prophétesse de Thyatire. L'épouse du Christ est une nouvelle Jérusalem; le tabernacle, le temple, l'arche d'alliance, l'encens, la manne reparaissent dans l'Apocalypse. Le lion de la tribu de Juda, la racine de David sont des épithètes qui dérivent de l'Ancien Testament. L'arbre de vie, le livre de vie, l'eau de la vie viennent de la même source. Et nous pourrions encore relever d'autres symboles, empruntés aux livres bibliques, mais cette énumération suffit pour nous indiquer à quel point l'auteur de l'Apocalypse dépend de l'Ancien Testament. Il le connaissait d'ailleurs si bien qu'à chaque instant il en reproduit des passages, quelquefois dans les mêmes termes. On a compté que, sur les 404 versets de l'Apocalypse, 278 contiennent des références aux saintes Ecritures; c'est plus des deux tiers de notre livre qui, plus ou moins, dérivent de l'Ancien Testament.

Il serait possible de retrouver aussi dans le livre d'Hénoch des idées ou des expressions, qui ont passé dans l'Apocalypse, soit que l'auteur les ait empruntées à la même source que le livre d'Hénoch, soit qu'il les ait prises dans ce livre. Déjà Hénoch avait dit que l'arbre de vie, planté dans le royaume, serait donné aux justes, que les justes seraient revêtus de vêtements de gloire, que l'Elu, le Messie, siégerait sur le trône de Dieu, que les rois de la terre reconnaîtraient le Messie et qu'ils seraient terrifiés quand ils verraient ce Fils de l'homme, assis sur le trône de sa gloire. Il avait décrit la résurrection et le jugement dernier : En ces jours, dit-il, la terre rendra son dépôt et le schéol rendra ce qu'il a reçu... En ce temps, je vis la Tête des jours, tandis qu'il siégeait sur le trône de sa gloire, et les livres des vivants furent ouverts devant lui. » Il savait aussi que le premier ciel passerait et qu'un ciel nouveau paraîtrait.

Nous devons reconnaître enfin que l'auteur de l'Apocalypse s'est souvenu des discours du Seigneur sur les fins dernières, que nous ont rapportés les évangiles, et qu'il en dépend pour les idées générales, pour l'ensemble du tableau, pour les résultats finaux. On peut même dire qu'il suit la même marche et qu'il a seulement développé les idées du Seigneur, en les exposant sous des formes symboliques et en les concrétant dans des figures empruntées à la nature ou aux prophéties antérieures.

Devrons-nous aussi admettre que l'auteur de l'Apocalypse a utilisé des apocalypses déjà existantes, en les insérant plus ou moins littéralement dans son œuvre? Les critiques modernes seraient assez disposés à résoudre de cette façon le problème de la composition de l'Apocalypse. Je ne peux m'arrêter à discuter leurs hypothèses, elles sont trop nombreuses; ce serait vraiment abuser de votre bienveillante attention. Ce que je dois dire, c'est que les critiques ne se sont pas encore entendus dans leurs systèmes de découpage et que, suivant celui qui manie les ciseaux, les documents sont plus ou moins nombreux; on en a découvert jusqu'à quatre, cinq et même six. Je ne veux pas cependant rejeter absolument le principe général de ces hypothèses. Il est possible que saint Jean ait connu des apocalypses antérieures; mais, en tout cas, s'il les a utilisées, il a procédé comme pour l'Ancien Testament. Il n'était pas un compilateur, mais un écrivain original. Il s'est servi, il est vrai, des symboles apocalyptiques déjà connus; il a décrit des spectacles que d'autres avaient déjà vus; il a répété des idées courantes de son temps, mais son livre n'est pas une mosaïque, et s'il exprime ses idées par des expressions ou des phrases des saints Livres, que sa mémoire a conservées, il ne coud pas ensemble des passages entiers d'écrivains antérieurs. Il travaille avec indépendance et l'ensemble de l'œuvre lui appartient en propre. Ainsi, le portrait du Christ glorifié rappelle des traits déjà vus dans Ezéchiel ou Daniel, mais l'idée de la glorification du Christ est originale. Dans la description de la cour céleste, on discernera des traits, des

expressions, qui viennent d'Isaïe, de Daniel, d'Ezéchiel, mais ils sont fondus en un tableau, qui est bien de la facture de l'auteur. Quant aux nombreux symboles par lesquels il a exprimé ses idées, s'il en est beaucoup qui lui viennent de l'Ancien Testament ou de la tradition apocalyptique, il en est beaucoup qu'il a, le premier, mis en œuvre; l'ouverture des sceaux, les sonneries des trompettes, l'effusion des coups produisant des fléaux divers sont une création de l'auteur à l'aide d'éléments préexistants. La description de Babylone, de la courtisane assise sur la Bête écarlate, est due tout entière à l'imagination du voyant.

On a essayé de retrouver dans le folk-lore babylonien et même égyptien quelques-unes des images symboliques de l'Apocalypse, entre autres, le dragon du chapitre XII, le monstre du chapitre XIII et la Bête du chapitre XVII. Le récit, fait au chapitre XII, de la poursuite de la femme par le dragon, serait un souvenir d'anciennes légendes cosmogoniques. C'est possible, quoique assez mal établi, mais cela n'enlève rien à l'originalité de l'auteur et celle-ci va ressortir de l'analyse succincte que nous allons faire de l'Apocalypse, afin de prouver la vérité des précédentes observations sur les circonstances qui lui ont donné naissance et sur le but que s'est proposé l'auteur.

*
* *

L'Apocalypse est par quelques-uns de ses traits une épître encyclique; elle commence, après une courte préface, par une lettre adressée aux sept églises d'Asie, suivie d'une lettre particulière à chacune de ces églises sur leur situation religieuse, et se termine par une bénédiction. Mais le corps de l'écrit est une suite de visions, plus ou moins reliées entre elles, d'après un plan général bien déterminé, qui laisse place toutefois à un certain flottement dans l'agencement des idées. « Toutes les scènes décrites formaient, dit Reuss, dans l'esprit de l'auteur, un ensemble, une série continue, un véritable drame enfin. Il a eu

le mérite d'introduire l'unité dans la grande variété des idées eschatologiques qui circulaient à son époque dans le monde judéo-chrétien. Il a su combiner artistement cette multitude d'éléments divers et réunir cette bizarrerie d'images et de symboles en un tableau tel que son livre est un véritable chef-d'œuvre autant par la lucidité de l'exposition que par l'élégante symétrie de l'enchaînement. Tout s'y dispose et s'y enlace au moyen d'un mécanisme on ne peut plus simple. Alternativement les nombres 3 et 7 déterminent le cadre des tableaux, et l'attention du lecteur est excitée et soutenue jusqu'au bout par l'ingénieuse méthode de faire sortir de la dernière scène de chaque acte, par une espèce de rayonnement ou d'éclosion, une nouvelle série de scènes. »

Et maintenant, écoutons l'apôtre nous exposer la suite de ses visions. Laissons de côté les détails, malgré leurs beautés pittoresques, et attachons-nous seulement à montrer l'enchaînement des tableaux et leur signification, quand ce sera possible. D'ailleurs, ce que nous avons déjà dit les éclairera suffisamment.

La révélation ou apocalypse, dont nous allons esquisser les grands traits, a été faite par Dieu à Jésus-Christ, qui l'a transmise à son serviteur Jean, par l'intermédiaire d'un ange. C'est, nous dit Jean, dans l'île de Patmos, où il était relégué pour avoir rendu témoignage à Jésus, qu'il fut ravi en esprit, le jour du Seigneur, et qu'il entendit une voix qui lui ordonnait d'écrire dans un livre ce qu'il vit et de l'envoyer aux sept églises d'Asie. Voici ses visions :

Jean, monté au ciel, voit, assis sur un trône, quelqu'un qui avait l'aspect d'une pierre de jaspe et de sardoine. Autour du trône, d'où sortaient des éclairs, étaient rangés vingt-quatre vieillards et devant lui sept lampes, qui sont les sept esprits de Dieu. Au milieu et autour du trône étaient quatre animaux à figure de lion, de taureau, d'homme et d'aigle. Tous chantaient jour et nuit les louanges du Dieu saint et tout-puissant. Dans la main droite de Dieu était un livre scellé de sept sceaux, que seul pourra ouvrir l'Agneau immolé, qui a racheté pour Dieu

tous les hommes. Toutes les créatures chantent la gloire de l'Agneau, qui ouvre le livre. Nous allons assister au premier acte du drame, où sont présentés les signes précurseurs de la fin du monde.

A l'ouverture des quatre premiers sceaux paraissent un cheval blanc, un rouge, un noir, un jaune, dont les cavaliers apportent à la terre la défaite, la guerre, la famine et la mort. Le quart des hommes périssent. A l'ouverture du cinquième sceau, Jean voit sous l'autel les âmes des martyrs, qui demandent à Dieu justice et vengeance; à celle du sixième a lieu un bouleversement complet de toute la nature.

Avant l'ouverture du septième sceau, les serviteurs de Dieu, venus d'Israël et de toutes les nations de la terre, sont marqués au front, pour qu'ils soient épargnés. Jean voit alors ceux qui sont venus de la grande tribulation et qui ont blanchi leurs tuniques dans le sang de l'Agneau.

Le septième sceau va être ouvert. Ce septième sceau sert à introduire une nouvelle série, celle des sept trompettes, qui annonceront de nouveaux fléaux. Les sept anges qui se tiennent devant le trône de Dieu reçoivent des trompettes. Tout d'abord, un ange offre à Dieu les prières des saints, puis verse du feu de l'autel sur la terre et il y eut des éclairs, des tonnerres, des tremblements de terre. Chacun à leur tour, les anges sonnent de la trompette, et une grêle de feu mêlée de sang brûle le tiers de la terre; une montagne embrasée tombe dans la mer, l'étoile Absinthe tombe dans le tiers des fleuves, dont les eaux deviennent amères; la clarté du jour et de la nuit est réduite d'un tiers. Le puits de l'abîme est ouvert et il en sort de la fumée et des sauterelles qui tourmenteront les hommes, qui n'ont pas reçu le sceau de Dieu. Les quatre anges enchaînés sur l'Euphrate sont déliés. Et leurs armées de cavaliers innombrables s'avancent; le tiers des hommes est tué par le feu, la fumée et le soufre qui sortent de la bouche des chevaux, dont le pouvoir est dans leurs bouches et leurs queues, semblables à des serpents. Les hommes qui ne furent pas tués, persévérèrent dans leurs

péchés. A la suite de ces catastrophes, qui doivent précéder la fin, l'auteur place la ruine de Jérusalem, laquelle, comme dans le discours eschatologique du Seigneur, est le prélude et le symbole de la fin du monde. La mise en scène est toute particulière. Jean voit un ange qui portait dans sa main un petit livre ouvert; il reçoit l'ordre d'avaler celui-ci, ce qu'il fait, et l'ange lui dit qu'il doit prophétiser encore. Alors suit ce qui se rapporte directement à Jérusalem. Jean reçoit une verge pour mesurer le temple et l'autel, mais il doit laisser en dehors le parvis du temple, livré aux Gentils, qui fouleront la ville Sainte. Deux prophètes rendent témoignage, mais la Bête, qui monte de l'abîme (évidemment Rome) les tuera. L'Esprit de Dieu entre en eux après trois jours, et ils montent au ciel. A ce moment, tremblement de terre qui détruit un dixième de la ville et des habitants.

Le septième ange sonne de la trompette, c'est le second acte du drame qui contiendra trois combats et la destruction du monde actuel. Avant d'arriver à la catastrophe finale, l'auteur décrit les diverses phases de la lutte et fait connaître les adversaires du Christ. Mais, tout d'abord, on entend dans le ciel un chant de triomphe, célébrant d'avance la victoire de Dieu et du Christ sur les nations révoltées. La lutte commence, Jean voit la naissance du christianisme et les premières persécutions qu'il eut à subir.

Une femme enveloppée du soleil et couronnée d'étoiles apparaît dans le ciel; elle était enceinte et criait. Un dragon rouge, dont la queue balayait le tiers des étoiles, se tenait devant la femme pour dévorer l'enfant qui allait naître. Elle met au monde un enfant mâle qui paîtra les nations avec une verge de fer; c'est le Messie. L'enfant est élevé vers Dieu et la femme fuit au désert dans une retraite que Dieu lui a préparée pour 1260 jours. Il y eut alors un combat entre Michel et ses anges et le dragon. Vaincu, le dragon est rejeté sur la terre, où il poursuit la femme, qui a reçu les ailes du grand aigle pour atteindre sa retraite au désert. Le serpent lance derrière elle un

fleuve d'eau, mais la terre l'absorbe. Irrité, le dragon fait la guerre aux autres enfants de la femme, qui gardent les commandements de Dieu et la foi en Jésus-Christ. Il donne son pouvoir à une Bête, qui monte de la mer; elle avait dix cornes et sept têtes et sur celles-ci un nom de blasphème. Toute la terre adorait la Bête, qui proférait des blasphèmes contre Dieu. La Bête vainquit les saints et eut autorité sur toute la terre. Il est facile de voir que l'auteur fait allusion à l'empire romain, persécuteur des chrétiens. Il personifie ensuite ce pouvoir dans une Bête à deux cornes, qui monte de la terre. C'est la Commune d'Asie, qui élève des statues à la Bête et la fait adorer; elle ordonne que tous reçoivent la marque de la Bête, sans laquelle on ne pouvait ni acheter ni vendre.

En opposition au triomphe de la Bête, l'écrivain place le règne de l'Agneau; puis des anges viennent annoncer l'imminence du Jugement, qui est préfiguré par des actes symboliques. Il y est préludé par un chant de triomphe à la gloire de Dieu, puis sept anges reçoivent des coupes d'or. A l'effusion de chacune des six premières coupes divers fléaux frappent la terre; des ulcères rongent les adorateurs de la Bête; les eaux de la mer et des fleuves sont changées en sang; le soleil brûle les hommes; la terre est plongée dans les ténèbres; l'Euphrate est desséché et laisse passer les rois de l'Orient. Trois esprits impurs sortent des bouches du dragon, de la Bête et du faux prophète, et assemblent les rois pour le combat du Jour de Dieu. Le septième ange verse sa coupe et il y eut des éclairs, des tonnerres et un grand tremblement de terre. La grande ville est divisée en trois parties; les villes des nations tombent; les îles et les montagnes disparaissent.

Le prophète décrit ensuite la chute de Babylone, figure de Rome, par des symboles qu'il est assez difficile de faire accorder; puis, nouveau chant de triomphe. Alors a lieu un second combat entre le Christ et la Bête et ses alliés, qui ont été les instruments de la ruine de Rome. Le Christ paraît monté sur un cheval blanc; il est revêtu d'une tunique ensanglantée et de sa bouche sort un glaive aigu. Le

Christ est vainqueur; la Bête et le faux prophète sont précipités vivants dans la fournaise de feu; les autres sont tués par l'épée du Christ.

Avant le troisième et dernier combat les élus jouiront d'un repos de mille ans. Un ange a enchaîné le dragon; mais au bout de mille ans il est délivré et il entraîne les nations de la terre à l'assaut de la cité des saints. Le feu du ciel dévore les nations et le diable est jeté dans le gouffre de feu, où il souffrira éternellement.

Après cette victoire définitive aura lieu la résurrection générale, suivie du jugement. Les morts se tiennent devant le trône de Dieu; ils sont jugés suivant leurs œuvres et ceux qui ne sont pas trouvés inscrits dans le livre de vie sont jetés dans l'étang de feu.

L'épilogue, c'est le triomphe des élus. Jean voit alors un ciel nouveau et une terre nouvelle; la Jérusalem nouvelle descend du ciel, parée comme une épouse. Dans la ville est le trône de Dieu et de l'Agneau, que les élus rois adoreront éternellement.

Jésus prend alors la parle. Il vient, apportant à chacun la rétribution selon leurs œuvres. Heureux ceux qui lavent leurs tuniques, afin d'avoir part à l'arbre de vie et d'entrer dans la ville. Dehors les méchants ! L'Esprit et l'épouse, c'est-à-dire l'Eglise, disent à Jésus : Viens. Et l'auteur invite quiconque entend à dire : Viens. C'est par ce cri d'appel au Seigneur Jesus que l'auteur termine son livre.

En résumé, les chrétiens sont persécutés sur la terre; ils souffrent, ils sont mis à mort pour le nom de Jésus-Christ, mais qu'ils prennent patience, qu'ils aient la foi en Jésus, et un jour viendra où les puissances du mal seront vaincues. Le Christ triomphera et avec lui régneront les saints. Que les cœurs troublés par les épreuves qu'ils endurent et par le triomphe des méchants se rassurent, car le Seigneur, le Dieu des esprits prophétiques, assure qu'il vient bientôt. Tel est l'enseignement de ce livre.

Ces paroles de consolation et d'espérance, que saint Jean adressait à ses contemporains, sont pour nous aussi un réconfort et un espoir. Nous voyons autour de nous triompher les ennemis de Dieu et de son Eglise ; il semble qu'eux aussi ils ont vaincu les saints. Comme le pouvoir d'autrefois, ils ne permettent d'exister qu'à ceux qui ont reçu la marque, l'estampille qu'ils confèrent. Ils sont les maîtres; mais leur triomphe n'est que temporaire. Ne désespérons pas : *Sursum corda*, en haut les cœurs ! Le Christ vient et il sera vainqueur. Que dis-je ? Le Christ ne nous a pas quittés, et, dans ses fidèles, il remporte déjà cette première victoire qui étonne le monde, la victoire de la persécution généreusement acceptée et de l'épreuve vaillamment soufferte. L'heure de la seconde victoire, de la victoire éclatante et définitive, reste le secret de sa Providence; mais, quelle qu'elle doive être, et dût-elle tarder, c'est avec une inébranlable confiance que nous l'attendons. Jésus-Christ nous l'a prédite et nous savons que sa parole ne passera pas. Il est le Véridique et il est l'Eternel !

E. Jacquier.



UN HOMME D'AUTREFOIS

Comme si l'histoire de la Révolution n'était pas déjà trop intéressante par elle-même, les persécuteurs du xxe siècle, s'appliquent, et avec succès, à nous la faire revivre. Pas de guillotine, non, mais une effroyable machine administrative, que des légistes ont su transformer en une sorte de cloche pneumatique. C'est une justice à rendre à nos ennemis qu'ils ne nous font pas mourir, ils nous empêchent seulement de vivre. Encore n'est-il pas très sûr qu'après avoir joué comme on sait de la confiscation et de l'exil, ils reculeront indéfiniment devant les exécutions sanglantes.

Il est temps d'en revenir à nos grands ancêtres à nous, les persécutés et les martyrs de 93.

Parmi ces fiers vaincus se distingue le marquis Henry Costa de Beauregard, l'ami, le frère d'armes, le digne collaborateur de Joseph de Maistre. L'étude biographique (1) qui lui fut consacrée par son arrière-petit-fils date de 1877 ; mais loin qu'elle ait vieilli, comme tant d'autres œuvres similaires, elle semble acquérir chaque jour de nouvelles beautés. Sous bien des rapports, *Un homme d'autrefois* ressemble fort à un chef d'œuvre. Etudions-le bien à loisir, sans ce souci aigu de sacrifier toujours à l'actualité qui paralyse lecteurs et critiques. Il en est de la plupart des livres comme de ces remèdes à la mode dont parlait certain médecin facétieux ou sincère : il faut en

(1) *Un homme d'autrefois*, par le marquis Costa de Beauregard de l'Académie française, Paris, Plon.

user pendant qu'ils valent d'être lus, c'est-à-dire, pendant les deux premiers mois qui suivent leur publication.

Deux gracieuses idylles servent de prologue au grand drame révolutionnaire. C'est d'abord la vie au château, à la fin du dix-huitième siècle ; c'est ensuite le voyage d'un jeune gentilhomme savoisien à Paris et à Versailles.

Les nouvelles générations d'électeurs sont tellement pénétrées d'esprit démocratique, qu'elles s'obstinent à voir la noblesse de France à travers les chansons de Béranger. Aux environs de 1780, on connaissait cependant un certain nombre de gentilshommes qui n'étaient ni sots ni malhonnêtes. L'auteur d'*Un homme d'autrefois* introduit discrètement ses lecteurs dans un intérieur délicieux. Honneur, travail, fidélité à de nobles traditions, amour des pauvres, goût très vif pour les controverses esthétiques ou philosophiques, souci de l'art, curiosité intellectuelle, rien de ce qui contribue à rendre les races fortes, intelligentes et saines ne manque à la famille Costa. Il est vrai qu'on y travestit singulièrement à l'usage des jeunes filles, l'histoire de Joseph et de la femme de Putiphar. Hypercritiques, voilez-vous la face, et vous pédagogues qui prêchez l'esprit scientifique, à l'âge le plus tendre, pleurez. « L'abbé trouva un jour Clémentine, la dernière petite fille, fort en colère contre la femme de Putiphar, qui en avait mal agi, disait-elle, avec Joseph. Voulant savoir comment elle entendait l'affaire, l'abbé découvrit avec une satisfaction bien légitime que cette vilaine femme était une menteuse et une voleuse. Pour faire renvoyer Joseph ne l'avait-elle pas accusé auprès de son mari de lui avoir dérobé un pot de crème (ce qui n'était pas vrai) pendant qu'elle-même cherchait à lui voler son manteau ».

De ce « doux nid dans la montagne » le jeune marquis Henry s'échappe, un jour, pour s'en aller voir Paris, la grand'-ville. Les surprises naïves, les aventures, les petites mésaventures et les petits succès de notre voyageur remplissent un bon et beau chapitre du livre. Henry a tôt fait de se déniaiser sans se laisser atteindre par cette profonde corruption intellectuelle et morale qu'est la grande fête du dix-huitième siècle. Il fréquente chez les peintres, Greuze et Boucher qui sont d'étranges

personnages, il dîne chez Mme Geoffrin, en compagnie de quelques petits-maîtres mal élevés, ce qui lui fournit l'occasion de se prononcer sur du Voltaire inédit avec une finesse extraordinaire. C'est merveille de le voir aux prises avec les embarras du vieux Paris (les porteurs d'eau n'étaient pas moins dangereux alors, que ne le sont aujourd'hui les bicyclettes et les automobiles), merveille de le suivre dans les réunions de courtisans et de philosophes. Le petit Savoisien joue les la Bruyère et les Saint-Simon, sans la moindre timidité. « Quel admirable lieu ! (que Versailles) écrivait Henry. Je suis mort de fatigue, mais je veux te dire, papa, quel pêle-mêle d'hommes et de choses, de peintures, de statues, de femmes, de soldats, de carrosses, de majestés et de petits riens j'ai admiré depuis ce matin. Versailles n'est qu'un contraste depuis le roi jusqu'au suisse de sa grille. Louis XV a l'air bon et méprisant, son suisse a l'air imposant et plat. Il s'en allait (le roi, pas le suisse) à la bénédiction, enveloppé d'un grand manteau rouge avec la plaque du Saint-Esprit ; il était suivi d'une longue file de cordons bleus et de gardes. J'ai vu la reine dans sa chaise à porteurs, lorsqu'elle a traversé ses appartements pour aller à vêpres. Elle m'a paru bien laide et bien décrépite : son nez et son menton se touchent presque. J'ai vu M. Le Dauphin et ses frères ; ils sont tout à fait enfants, d'ailleurs d'une assez jolie figure. Mesdames ont passé très vite. Elles étaient suivies des dames d'honneur, toutes extrêmement replâtrées, barbouillées de rouge et se pavanant en grands paniers qu'elles accrochaient un peu partout. Elles donnaient le bout de leurs doigts à des seigneurs tout à l'ambre, comme on dit ici. »

Le voyage du jeune marquis Henry ne fut pas de longue durée. En toute hâte, il rentra dans ses chères Alpes d'où il ne devait plus sortir.

Et vous devinez peut-être ce qu'il advint.

Il advint d'abord que le jeune marquis Henry épousa sa cousine, Mlle Geneviève de la Murinais, puis que cette union fut, pendant vingt ans, bénie du Ciel. S'il faut en croire Madame de Staël et Talleyrand, rien ne peut nous donner une idée, maintenant, de ce que fut la douceur de vivre aux environs de 1789. Le mariage du marquis Henry participe du

du conte de fées, du roman fénelonien, de la légende moyenâgeuse et surtout de l'idylle patriarcale, telle qu'on se la représente d'après certaines pages de l'Ancien Testament. A toutes les fictions imaginées péniblement par nos romantiques et nos réalistes, comparez, je vous prie, le très simple récit qu'on lit dans *Un homme d'autrefois.* « Après le discours de l'abbé, après la harangue du syndic et les mille poignées de main données et reçues, Henry finit par arriver à la porte du château ; il présenta le poing à sa femme qui sauta lestement à bas de sa mule. La marquise vint alors, à pas comptés, frapper avec son éventail trois coups aux portes demeurées closes ; puis, donnant la main à son mari, elle fit une gracieuse révérence à la foule et s'en alla prendre place à l'une des tables dressées autour de la terrasse.

Chacun en fit autant et attendit, les yeux fixés vers le château. Tout à coup les portes s'ouvrirent, et le vieux marquis Alexis, en grand habit de Cour, parut accompagné de sa femme, de ses enfants et de tous ses serviteurs.

Deux gardes-chasses portaient sur un bassin d'argent une aiguière de vermeil.

Le silence se fit comme par enchantement dans cette foule houleuse ; on n'entendait plus que les joyeux *Alleluias* du clocher voisin, lorsque le marquis, arrivé au milieu de la terrasse, fit remplir un gobelet, se découvrit et porta la santé du Roi, la santé de sa belle-fille et la santé de tous les amis qu'il voyait réunis.

Trois fois ainsi le marquis vida son verre au milieu des vivats de la foule, et la fête commença.

Pendant huit jours, au Villard, il y eut table ouverte au château et sous les grands arbres de la terrasse.

Le huitième jour, ce fut la fête des pauvres : chacun reçut un vêtement et un petit écu. Ce jour-là, selon le vieil usage de la maison, lorsque l'aîné se mariait, Henry et sa femme servirent eux-mêmes leurs invités. »

Si c'était cela, l'ancien régime, il faudrait que nous eussions tous le courage, je ne dis pas de le regretter, ni de préparer son retour, non, mais de reconnaître son immense supériorité esthétique et morale sur les mœurs de notre temps.

Les accordailles des petits gens n'étaient pas moins symboliques ni touchantes que les mariages des riches. « Dans le bout de la table, Fromentin, le grand vieux, en une pose d'idole antique était assis. Sur la fin du repas il se leva et dit : « Maître Blondeau, laissez-moi réciter le *De profundis* pour vos morts et une patenôtre pour vos vivants.

— « Je vous le permets, Fromentin ! »

Alors le joueur de guimbarde se signa et débita majestueusement les deux prières. Il se rassit, et maître Blondeau se leva à son tour :

« Je vous accorde pour la vie, toi la Finette, et toi, Pierre Ravaud, si tes parents y consentent.

— Nous le voulons, répartirent ceux-ci... »

En nos temps d'égalité outrancière, les ouvriers s'efforcent d'imiter les coutumes de ce qui est ou de ce qu'ils croient être le beau monde. Les avez-vous jamais vus descendre de leurs calèches de louage, lui, tout embarrassé de son chapeau haute forme, elle dirigeant mal sa traîne ? Pauvres gens ! et pour poétiser leur plus beau jour, ils n'auront bientôt plus qu'un prêche prudhommesque et laïque de M. le maire ou de son adjoint.

De longues et heureuses années suivirent ces fêtes du Villard, mais enfin, l'orage que les sages annonçaient en vain, éclata : la Révolution anéantit tout le bonheur du marquis Henry Costa et de sa famille. Il m'est impossible de résumer, ici, la dramatique histoire de tous ces fiers Piémontais frappés à la fois dans leurs affections et dans leurs croyances. Mais certains fragments ont une telle beauté qu'ils méritent sans aucun doute, un examen attentif.

C'est d'abord l'épisode à la fois virgilien et chrétien d'Eugène Costa, le fils du marquis Henry, qui mourut pour son roi à l'âge de quinze ans. J'imagine que si Virgile avait connu un jeune héros aussi pur, aussi fier et aussi gracieux qu'Eugène Costa, il eût élevé en son honneur un de ces tombeaux en marbre de Paros qui durent éternellement. Les vers divins par quoi Virgile célébrait le second Marcellus viennent d'eux-mêmes chanter dans notre mémoire, tandis que nous nous arrêtons émerveillés et émus devant la figure héroïque et tendre d'Eugène Costa.

..... una namque ire videbat
Egregium forma juvenem et fulgentibus armis
Sed frons laeta parum et dejecto lumina vultu.....
Heu, miserande puer, si qua, fata aspera rumpas
Tu Marcellus eris ; manibus date lilia plenis
Purpureos spargam flores.....

A défaut de Virgile, Eugène Costa eut pour panégyriste, Joseph de Maistre et il est juste de reconnaître qu'entre la vie du jeune héros et le génie de l'écrivain aucune disproportion n'existait. Officier à quatorze ans, Eugène Costa se battit comme un lion contre les armées de la république, il supporta les fatigues de trois effroyables campagnes, et il mourut des suites d'une blessure reçue sur le champ de bataille, en héros et en saint, peut-être, faudrait-il ajouter, en martyr. « L'abbé lui avait fait envisager (à Eugène) la révolution comme une preuve de la colère de Dieu, colère qui demandait à être apaisée par du sang. Il en fallait beaucoup ; ses souffrances, les larmes de sa mère étaient une expiation.

Le noble petit cœur d'Eugène avait battu à cette pensée du grand rôle qu'il jouait, son âme naturellement brave, il l'avait assez prouvé, s'exaltait devant une mort, non seulement glorieuse pour les hommes, mais utile aux yeux de Dieu. »

Le récit de ses derniers instants est sublime.

« Après avoir dit à Comte (son serviteur) de préparer une petite chapelle pour le bon Dieu qui allait venir, il voulut que ses épaulettes fussent détachées de son uniforme et placées auprès des bougies allumées. Quand tout fut prêt, le prêtre qui était allé chercher le saint viatique à l'église de Notre-Dame-des-Anges, revint accompagné de deux soldats du poste voisin. Eugène entendit les crosses de leurs fusils résonner contre la porte de sa petite chambre et voulut faire entrer ses hommes... Le délire revint. Eugène chantait à demi-voix une chanson de son pays, l'interrompant pour donner un ordre à ses soldats ; puis, il parlait de son père... Dans un coin de sa chambre, il aperçut son épée. Comte la lui donna. Il la saisit de sa petite main défaillante, la porta à ses lèvres et la laissa retomber sur son lit... »

De telles pages devraient figurer dans toutes les anthologies sacrées ou profanes.

Et à côté de cet épisode si gracieux, voici les monuments peut-être éternels d'une amitié illustre. La simple amitié est chose exquise entre toutes, mais si rare, si rare, que la Rochefoucauld et d'autres en nient l'existence. L'amitié d'un grand homme... qu'elle doit être belle ! Pourquoi faut-il que pour nous renseigner sur sa nature les poètes se montrent à la fois plus prolixes et plus précis que les historiens ? Oreste et Pylade, Achille et Patrocle, Nisus et Euryale vivent par la seule puissance du génie poétique. L'amitié de Montaigne et de la Boétie n'a pas un fondement historique très solide. Sur le commerce d'esprit et de cœur qui s'établit entre certains grands hommes, on est, somme toute, assez mal renseigné.

L'amitié du marquis Henry Costa et du comte de Maistre nous apparaît en pleine lumière. Elle ne dura pas l'espace d'un matin, mais elle subsista toujours chaude à travers deux longues vies, elle éclata surtout dans l'adversité, elle ne fut affaiblie ni par la séparation, ni par un prolongement d'intimité, ni même par la divergence des opinions.

Ce minimum d'égalité qui est nécessaire à toute amitié profonde le trouve-t-on dans le parallélisme biographique esquissé par l'auteur d'*Un homme d'autrefois ?* Autant que je puisse en juger, les Costa occupent une position sociale supérieure à celle de M. le sénateur, comte de Maistre. En tout cas, celui-ci ne cesse de se dévouer, il s'efface ou se multiplie, selon les circonstances, il console, il veille au bien-être au moins relatif de la famille émigrée. Telle est la simplicité et la grandeur d'âme de cette aristocratie trop souvent calomniée que le bienfaiteur et les protégés trouvent la chose toute naturelle. Si une situation contraire s'était produite, les Costa viendraient au secours des de Maistre. Alors quoi?

Il est même permis de se demander si la marquise Henry Costa rend bien justice aux mérites de son illustre ami. Elle craint que l'auteur du *Pape* ne sache pas, faute de cœur, louer convenablement son Eugène. J'avoue qu'en lisant l'expression de ce doute, je n'ai pu me défendre d'une sorte de colère. Que sur le vu de quelques pages des *Soirées* un indifférent reproche

à de Maistre, ce qu'il est convenu d'appeler sa dureté de cœur, on le conçoit dans une certaine mesure. Mais Mme Costa connaissait par expérience la bonté, la délicatesse d'âme et le dévouement de celui qui était déjà ou qui devait être un jour le grand-père de la petite Constance, elle le récuse comme panégyriste de son fils. Voilà bien l'exagération de la douleur maternelle. Femme d'un esprit supérieur, la marquise Costa n'est pas loin d'être une sainte. C'est à ce point cependant, qu'elle méconnaît le cœur d'un ami unique.

Le marquis Henry comprend mieux la hauteur d'âme de Joseph de Maistre, mais il ne s'incline qu'après quelques hésitations devant sa supériorité intellectuelle. Comme la plupart de ses contemporains, il se laissa séduire, tout d'abord, par les utopies révolutionnaires, et il ne pouvait pas en être autrement. Seul, un penseur de génie était capable de démasquer et de juger la Révolution naissante. Le marquis Henry Costa apparaît surtout comme un homme d'action, un homme d'action, probe, avisé, réfléchi, capable de devenir philosophe à l'école des faits révolutionnaires. C'est l'histoire de cette terrible éducation qui remplit la plupart des pages d'*Un homme d'autrefois*.

A qui n'envisage que les résultats, la vie du marquis Henry Costa offre une succession ininterrompue de déceptions et de défaites, voire de désastres. Comme homme politique il se heurta au flot révolutionnaire dont la force était alors irrésistible, comme homme de guerre il se battit contre Bonaparte, comme représentant de la noblesse et du parti royaliste il dut reconnaître, maintes fois, l'incapacité de ses amis. Difficilement, imaginerait-on une destinée historique plus malheureuse.

Et cependant, elle rayonne d'un éclat singulier, et elle apporte à ceux qui savent la comprendre un puissant réconfort. Pourquoi? parce que si l'honneur et la raison sont en nous, comme parle de Maistre, le reste n'en dépend pas. Au milieu de cette pauvre Cour piémontaise affolée, Henry Costa sut faire preuve de fermeté et de sang-froid. Forcé de signer une paix humiliante pour son pays, il conquit de haute lutte, l'admiration d'un vainqueur qui s'appelait Bonaparte. Enfin il

sut tirer de son âme meurtrie de patricien des cris sublimes et de nouvelles raisons de vivre. Une aristocratie n'est point morte, lorsqu'elle sait tenir en face de ses vainqueurs, le fier langage que voici : « Contre nous, disait à la fin de sa vie le marquis Henry, contre nous qui, pour la plupart, n'avons à nous reprocher que le crime d'une solidarité originelle, se sont dressées, au moment de la révolution, les choses comme les hommes et la nature comme l'idée.

Contre nous la terre des cimetières a donné son salpêtre, les cloches sont devenues des canons, les cercueils de plomb où dormaient nos pères ont fourni des balles, et les parchemins ont enveloppé les paquets de mitraille que l'on nous a envoyés.

Dieu n'a-t-il point voulu châtier ainsi notre orgueil de race, en l'écrasant sous les monuments qu'il s'était élevés à lui-même et qu'il croyait impérissables? »

Ces larmes, ces grandes larmes ont leur beauté profonde. Pour ne pas les comprendre, il faudrait pousser bien loin l'inintelligence démocratique. Toutefois, le marquis Henry ne se laisserait-il pas hypnotiser sur un seul vice, des hommes de sa caste ! Elle comptait alors à son passif des défauts graves, autres que l'orgueil, comme la paresse, la frivolité, et disons le mot, l'insuffisance intellectuelle. L'aristocratie du dix-huitième siècle succombait parce qu'elle avait perdu sa raison d'être.

Mais elle succombait, s'il est permis de dire, en beauté. En même temps que son admirable dignité dans le malheur réparait un passé coupable, elle révélait au monde une forme d'héroïsme prodigieusement distinguée et lui créait des raisons puissantes de ne pas mourir. Mon amie, écrivait le marquis Henry Costa, en apprenant que ses armoiries avaient été brisées à Beauregard et que l'on avait fait au Villard un auto-da-fé des parchemins de la famille, mon amie, bien fols sont ceux qui prétendent en avoir fini avec nous, parce qu'ils ont brisé nos armoiries et dispersé nos archives. Tant qu'ils ne nous auront pas arraché le cœur, ils ne pourront l'empêcher de battre pour ce qui est vertueux et grand, ils ne pourront l'empêcher de préférer la vérité au mensonge et l'hon-

neur au reste ; tant qu'ils ne nous auront pas arraché le cœur, ils ne pourront l'empêcher d'être réchauffé par un sang qui n'a jamais failli ; tant qu'ils ne nous auront pas arraché la langue ils ne pourront nous empêcher de redire à nos enfants que la noblesse ne consiste que dans le sentiment raffiné du devoir, dans le courage à l'accomplir et dans une inébranlable fidélité aux traditions de sa famille. Sur les sommets du Petit Saint-Bernard, dans la hutte de Lapon d'où je vous écris, tout aussi bien qu'aux Tuileries, ces sentiments sont de mise, et celui-là est le plus noble qui sait le mieux y conformer sa vie et sa mort. »

Cette fois encore, les nobles préoccupations morales du marquis Henry lui cachent entièrement, ou peu s'en faut, le côté philosophique, historique et social de son sujet. En ces horribles temps modernes, il ne suffit pas qu'une aristocratie puisse dire : j'ai le courage, j'ai l'honneur, j'incarne la beauté de ma race : il est indispensable qu'elle ajoute aussitôt : je suis utile, je suis nécessaire, je suis seule capable de conduire l'humanité dans les voies nouvelles où elle s'est engagée.

Un demi-siècle ou un siècle après la mort du marquis Henry des penseurs anglo-allemands reprendront pour leur propre compte, cette même thèse, en essayant, il est vrai, de la dénaturer. Nietzsche en viendra jusqu'à dire : « En somme, les sentiments d'orgueil collectif sont la grande école de la souveraineté, sur soi-même. La classe noble est celle qu'a faite l'hérédité de cette éducation-là. » Parmi les jeunes écrivains de notre temps, quelqu'un ne se trouvera-t-il pas pour rajeunir cette thèse très intéressante avec l'ambition de corriger le très dur paganisme de Nietzsche par le catholicisme chevaleresque du marquis Henry? La plupart de nos contemporains, pour parler comme Montaigne ont le sentiment malade, aux choses de l'aristocratie.

Quelle que soit la pénétration de son intelligence, le marquis Costa n'était qu'un élève, un élève assez lent à comprendre, de son grand ami Joseph de Maistre. Dès le mois de décembre 1789, celui-ci voit dans toute sa laideur, le fait révolutionnaire. Nos conservateurs louent Taine éperdûment parce qu'il découvrit et les crimes et la petitesse des grands ancêtres : ils

osent à peine citer de Maistre. Pourtant, le grand ami du marquis Henry avait fait la même constatation sur des pages vengeresses que n'égale pas la prose vigoureuse et trop colorée de Taine. L'auteur d'*Un homme d'autrefois* redoute pour certaines hardiesses inédites dont il a la garde, le grand jour de la publicité. Aussi plaide-t-il les circonstances atténuantes en faveur de de Maistre. Les lecteurs déconcertés ne vont-ils pas évoquer ici le nom de Zola? Au fait, le futur auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* fait des emprunts au dictionnaire de la langue la plus verte. Mais ce fin réalisme n'a rien de commun avec les ordures stylistiques de Zola. Tout au plus, fait-il songer à Saint-Simon, et comme d'autre part, l'ensemble de cette page (car il s'agit d'une simple lettre) n'est point trop indigne de Bossuet, il n'y a pas lieu de concevoir la moindre inquiétude sur ses destinées littéraires. La lettre de Joseph de Maistre au marquis Henry Costa qui porte la date du 7 décembre 1789 est un chef-d'œuvre de tout premier ordre. « Vous savez que tous les journalistes ont retenu leur plume en rapportant ce qui se dit dans l'antichambre de la Reine. Voici un de ces discours :

« Prenons les entrailles de cette p... pour nous en faire des cocardes.

« Le croiriez-vous, mon cher ami? Mounier a vu, a bien vu avec son œil droit et son œil gauche, des femmes de Paris, qui venaient de prendre du pain dans les cuisines du roi, tremper ce pain dans le sang des gardes du corps égorgés et le manger ensuite. Le joli peuple !

« Quand les ambassadrices furent introduites auprès du roi, elles lui demandèrent d'abord du pain ; il leur dit : Mes pauvres femmes, je n'ai pas du pain dans ma poche, mais vous pouvez aller dans les offices, vous y trouverez des provisions ; pas autant qu'autrefois, mais enfin vous y prendrez ce qui s'y trouvera. Puis le roi de France et de Navarre mit la main dans sa poche et leur donna sept louis, c'était tout ce qu'il avait dans ce moment ; mais ce don et cet air de bonté avaient fait trop d'impression sur ces nobles dames, qui s'avisèrent de laisser éclater trop de sensibilité en sortant ; les autres femmes les accablèrent d'injures et de coups, et, entre autres

gentillesses, leur donnèrent le fouet chez le roi. Jamais le salon d'Hercule n'avait vu cérémonie de ce genre. ».

Le fait révolutionnaire a, par lui-même, moins d'importance que les principes psychologiques par quoi il est produit. De Maistre se console des trahisons, des incendies, des pillages et des meurtres ; toutes ces ruines seront bientôt réparées. Mais que les idées subversives se propagent avec une telle rapidité et une telle force, voilà ce qui l'épouvante. En même temps il explique en psychologue lumineux, cette monstruosité historique et morale qui est l'existence de deux Frances ennemies. « On nous propose doucettement de voir ce qui nous conviendrait le mieux, de nous donner à la Suisse ou à la France ou de nous révolter pour notre compte. Sous une apparente modération, la pièce est fort incendiaire ; mais les amateurs de Chambéry trouvent cela d'assez bon ton, et l'un d'eux me disait hier qu'il ne doutait pas, que si les rois et le prince de Piémont lisaient cette brochure, ils ne l'approuvassent beaucoup. Et cela sérieusement ; je vous dis que ces gens-là sont fous. » Les choses se passent très exactement, aujourd'hui, comme en 1789. Seulement les amateurs s'appellent, en 1907, les catholiques progressistes et ne trouvant point de roi à qui donner de mauvais conseils, ils se contentent de critiquer le Pape et de paralyser son œuvre. Sous des apparences modérées, c'est toujours bien une rage violente qui sévit contre l'Eglise. Mais surtout le procédé intellectuel n'a pas varié. Les révolutionnaires de Chambéry émettaient trois hypothèses, toutes trois antipatriotiques, et dont chacune, en se réalisant, devait produire un chambardement universel. Ils ont soin d'omettre la quatrième, la seule sage, la seule qu'aient adoptée les Savoisiens et qui consistait à conserver moyennant quelques changements de peu d'importance, une constitution ayant déjà fait ses preuves et une dynastie habile entre toutes, dans l'art de régner. De même, les représentants du Bloc, en 1907, se livrent constamment à des coq-à-l'âne monstrueux qui sont un défi au bon sens, à la morale élémentaire à l'histoire et qui justifient le mot de de Maistre : Je vous dis qu'ils sont fous. Ecoutez, en effet, ce dialogue :

M. Briand : J'ai volé trois cents millions à l'Eglise, mais

chacun sait que je suis un homme très poli, un orateur très académique, un debater infiniment courtois, teinté de haute philosophie. Quelqu'un d'entre vous, Messieurs de la droite, oserait-il faire la moindre petite allusion à ces misérables trois cents millions?

CHŒUR DES DÉPUTÉS DEMI-CATHOLIQUES ET ULTRA-MODÉRÉS (On distingue dans leur groupe un ecclésiastique très connu). — « Il est vrai que la distinction, la finesse, la générosité, la bonté de M. Briand sont grandes, voire excessives. Silence aux intransigeants de droite et autres Baudry d'Asson qui susciteraient quelque ennui à un ministre aussi délicat. Louons, félicitons, remercions M. Briand, le successeur du grand et bon Waldeck-Rousseau. » M. BRIAND continue. « Cela posé, Messieurs, j'acquiers un nouveau titre à votre reconnaissance, en vous offrant une loi que je ne crains pas d'appeler une élégante souricière. Est-ce que, par hasard, le Pape se permettrait de refuser la dite loi que j'ai faite dans son seul intérêt? Evidemment, le Pape n'aime pas l'Eglise autant que je l'aime moi Briand, ou il ne connaît pas son devoir. Mais je suis décidé à faire le bonheur des catholiques malgré eux, fallût-il dresser contre leurs prêtrse, 80.000 procès-verbaux par semaine. »

LE BLOC. Nous demandons l'affichage.

Même incohérence en littérature, en philosophie, en esthétique et en sociologie. Un Jean-Jacques transforme l'histoire de ses vices en retentissantes leçons de vertu qui corrompent toute l'Europe moderne ; un Renan pare son athéisme intermittent et fuyant mais agressif, de je ne sais quelles grâces mystiques. Le protestant sectaire qui avait nom Auguste Sabatier, annonçait l'avènement prochain d'un nouveau catholicisme sabatérien, le vrai catholicisme, et quelques-uns des nôtres se réjouissaient fort de cette bonne nouvelle. Très gravement, d'onctueux sociologues affirment que le mot démocratie et le mot élite sont synonymes. Si de Maistre revenait parmi nous, il pourrait constater sans aucune peine, certes, que la folie révolutionnaire n'a rien perdu de son acuité.

A certains moments, les discussions du marquis Henry avec le comte de Maistre se rapprochent si bien de la grande réalité

qu'elles deviennent du drame, de la vie. La pensée et le sentiment, l'histoire et la haute spéculation, l'amitié et l'héroïsme coopèrent, dans un cadre magnifique, à une œuvre d'une beauté immortelle.

Le marquis Henry voulut au déclin de sa vie revoir son château de Beauregard, que les soldats de la révolution avaient réduit à l'état de ruine. « Henry demeurait absorbé dans une contemplation vide de pensées. « Vous me faites songer à Job, lui dit M. de Maistre, c'est bien le vent du désert qui a ébranlé votre maison. »

— « Et mes enfants ont été accablés, et ils sont morts, murmura le marquis Henry. »

M. de Maistre se leva, le spectacle de cette douleur l'inspirait tant que la barque abandonnée semblait attendre d'elle-même que le soleil se fût caché derrière le Jura, tandis que le soir répandait sur Beauregard les rayons d'un symbolique incendie, il développa les arguments de sa philosophie hautaine et implacable. Il expliqua au marquis, brisé par l'émotion, ces théories effrayantes qu'il devait développer plus tard sur les bords de la Néva. Il révéla les desseins de la Providence et initia le pauvre père d'Eugène à la réversibilité sur l'innocence des châtiments mérités par le crime. Il dévoila les mystères de l'expiation par le sang.

Le marquis Henry écoutait, mais au fond du cœur était tenté de se révolter contre le Dieu vengeur de M. de Maistre.

« Devant ces ruines, disait-il, vous avez raison de vous faire l'avocat de la Providence....

« Regardez l'œuvre de la révolution, continua M. de Maistre elle vous a frappé dans vos biens, elle vous a frappé dans la chair de votre chair, mais elle vous a laissé ce qu'elle a ôté à tant d'autres, l'honneur, qui ne dépend pas des événements. Elle vous a laissé ces affections que l'infortune grandit..... » On pense bien que le marquis Henry n'accepte pas sans colère, ces consolations cruelles ; il en revient toujours à la mort de son Eugène.

De Maistre disait vrai pourtant, et il ne dépendait que de lui d'avoir plus complètement raison. Mais ce qu'il taisait pour ne pas envenimer la blessure saignante de

son ami et disciple, il n'y a aucun inconvénient à le proclamer aujourd'hui. Eugène avait reçu de Dieu une destinée belle et enviable. Pour la résumer il eût suffi de graver sur sa tombe ces trois mots : innocence, héroïsme et amour. De cet âge de fer où il allait entrer que pouvait bien attendre d'heureux un jeune gentilhomme comme Eugène Costa? Le marquis Henry en avait, j'imagine, vaguement conscience. Et donc, il devait dire dans toute la sincérité de son âme : *Beati mortui!* Quoi qu'il en soit, cette grande scène de Beauregard fait songer à l'immortelle introduction des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Elle a moins d'éclat, sans aucun doute et cette modeste vue du Léman fait assez pauvre figure à côté de la célèbre toile russe au centre de laquelle se dresse la statue équestre de Pierre le Grand. Mais sur ces flots bleus d'un lac familier, peut-être perçoit-on les cris d'une douleur plus humaine et plus profonde. A Saint-Pétersbourg, le comte, le chevalier et le sénateur dissertent un peu bien froidement sur des vérités terribles. Ici, la philosophie chrétienne extrait d'une douleur palpitante une doctrine divine. Pendant ce temps, un pauvre idiot caché dans les ruines de Beauregard, chante la *Marseillaise*.

Qu'un sang impur abreuve nos sillons!

Des spécialistes dégageraient peut-être d'*Un homme d'autrefois* les éléments d'une sorte de monographie familiale. Ils montreraient quel admirable organisme était une famille aristocratique de l'ancien régime (1), ils diraient sa grandeur et sa décadence, enfin ils la rattacheraient à l'Etat demi-patriarcal dont elle était le prolongement. Au point de vue proprement littéraire, il y aurait quelque danger peut-être à insister sur la signification économique et sociale du livre ; son admirable unité en serait compromise. Les trop grands événements inspirent assez mal l'écrivain qui ose les étudier de front, si j'ose ainsi parler; les œuvres littéraires des plus remarquables dont ils provoquèrent l'éclosion ont, d'ordinaire, un caractère épi-

(1) En écrivant ces lignes, j'ai sous les yeux une courte notice consacrée à une famille très chrétienne de paysans méridionaux, la famille Martin de l'Escalette. Les disciples de Le Play découvriraient peut-être une certaine analogie entre les bons Cévénols et les nobles descendants des Costa.



sodique. Je ne sache pas qu'on ait vu de plus beaux et de plus effrayants reflets de la révolution que dans les dialogues échangés entre le marquis Henry et le comte de Maistre. Episode d'une beauté supérieure, ces pages doivent durer ; elles dureront.

Heureux M. le marquis Costa de Beauregard qui siège en l'an de grâce 1907, sous la coupole de l'Institut à côté de MM. Emile Ollivier, Ribot, Deschanel, Jules Lemaître et autres vaincus de la politique. Il a le droit de leur dire : « Voyez combien la défaite des miens, ma défaite, fut triomphante. N'éprouvez-vous pas quelque embarras, Messieurs, à parler des désastres grands ou petits qui vous rendirent à vos chères études? De même, vous comptez à votre actif quantité de livres que célèbrent les trompettes de la presse. Que pensez vous du mien, si vous l'avez lu (1). »

Un homme d'autrefois est un des plus beaux livres qui aient paru en France, depuis vingt-cinq ou trente ans.

(1) Je prie que ce dernier petit conditionnel ne scandalise personne. Comme les courtisans du temps de La Bruyère, les académiciens de nos jours ont peut-être le poli du marbre; ils en ont certainement la dureté.

Il m'arriva, un jour, à moi chétif, de soutenir une discussion très vive contre un Immortel des plus puissants. Il s'agissait de M. X..., candidat à l'Académie française, un de ces candidats brillants, populaires et redoutables qu'on n'éconduit pas. Mon Immortel n'en mettait pas moins en pièces M. X... et ses œuvres. Mais il laissait deviner ce que les scolastiques appelaient *ignorantia elenchi.* « Avouez-le, cher Monsieur, lui dis-je, vous n'avez pas lu un seul ouvrage de M. X... » — « Ça, c'est vrai », s'écria-t-il. Ce fut une explosion de rires auxquels notre Immortel se joignit de fort bonne grâce.

Abbé DELFOUR.

LE NOUVEAU STATUT LÉGAL

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE

Suite (1)

Nous avons interrompu, plus longtemps que nous ne le pensions d'abord, ces études sur la situation juridique nouvelle faite à l'Eglise de France. La faute en est moins à nous qu'au législateur. Depuis que le Président du Conseil a reconnu officiellement son « incohérence », ce malheureux législateur change à chaque instant de systèmes, et le gouvernement, chargé d'appliquer les systèmes contraires, complique encore la tâche de l'interprète par la multiplicité de ses gestes. De plus habiles que nous se sont bien avant nous découragés. Et M. Briand lui-même, qui avait entrepris, avec le concours de M. Grünebaum-Ballin, un commentaire de *sa loi* dans la revue *Les Lois nouvelles*, a laissé sécher sa plume dès le premier article.

Nous ne pouvons songer, dans ces conditions, à terminer si tôt notre propre examen. Laissant encore pour quelque temps l'étude des titres V et VI de la loi du 9 décembre 1905, il nous suffira aujourd'hui de souligner brièvement les retouches que la loi du 2 janvier 1907 a apportées précisément aux parties de la loi de 1905 que nous avions déjà analysées.

(1) V. l'*Université catholique* du 15 janvier 1907.



Nous indiquerons en même temps d'autres modifications résultant du projet de loi qui supprime la déclaration de réunion publique, projet encore ballotté entre la Chambre et le Sénat, mais dont l'effet s'est déjà fait sentir de façon pratique avant qu'il ait acquis le caractère de loi.

I

On sait les incidents dont est sortie la loi du 2 janvier 1907. A défaut d'associations cultuelles que les catholiques se refusaient à fonder, le gouvernement fermerait-il les églises ? S'il les laissait ouvertes, dans quelles conditions permettrait-il aux fidèles de s'y réunir? Dans une de ces circulaires dont il a le secret, où le chaud et le froid se marient si ingénieusement, M. le ministre des cultes exposa que les réunions cultuelles n'offrent pas les caractères spécifiques des réunions publiques réglementées par la loi du 30 juin 1881. Naturellement il conclut ensuite qu'il fallait les soumettre à cette loi qui n'était point faite pour elles. Mais il tolérait cependant qu'elles ne subissent de la loi qu'une application mitigée.

Le moindre défaut de cette circulaire était de n'être pas légale et de n'offrir par conséquent aucune garantie. C'était trop peu pour rassurer ceux que les pénalités de la loi de 1881 effrayaient ; c'était trop peu pour intimider ceux qu'elle n'effrayaient pas. Très généralement les fidèles restèrent dans leurs églises, sans faire aucune déclaration de réunion publique, et çà et là quelques prêtres se virent dresser contravention pour infraction à l'article 2 de la loi du 30 juin 1881. Ceux qui furent poursuivis devant les tribunaux de simple police eurent des chances diverses. Les acquittements balancèrent les condamnations. Manifestement le gouvernement ne pouvait maintenir l'exigence de la déclaration. C'était un expédient usé avant d'avoir servi. Il fallait trouver autre chose.

M. le ministre des cultes s'ingénia. Ce qu'il a trouvé, c'est la loi du 2 janvier 1907.

Mais toute loi résulte de la collaboration du parlement et du gouvernement. Les Chambres s'amusèrent à faire dans le nou-

veau projet Briand une simple interversion d'articles, plaçant à la façade, en pleine lumière, des dispositions que M. le Ministre aurait sans doute préféré éclairer d'un jour moins cru.

Il est, en effet, très facile de distinguer dans la loi du 2 janvier 1907, deux parties, dont la première est destinée à plaire aux anticléricaux farouches du Parlement, et la seconde à consoler et à amadouer les modérés et les amis de la paix, tout au moins les ennemis du trouble et de la violence.

II

La première partie de la loi (articles 1 à 3) règle ou plutôt affecte de régler d'une façon immédiate et définitive la dévolution des biens ecclésiastiques.

1. — Elle déclare que l'Etat, les départements et les communes recouvrent à titre définitif, *la libre disposition* des archevêchés, évêchés, presbytères et séminaires qui sont leur propriété et dont la jouissance n'a pas encore été réclamée par une association cultuelle.

« Cesseront de même, s'il n'a pas été établi d'associations de cette nature, les indemnités de logement incombant aux communes à défaut de presbytère » (1).

La loi du 9 décembre 1905 laissait ces édifices à la disposition des associations cultuelles pendant deux ou cinq ans (art. 14). Jusqu'à l'expiration de ce délai, à défaut d'associations cultuelles, l'Etat, les départements, les communes ne pouvaient utiliser les dits archevêchés, évêchés, etc., qu'à titre purement provisoire, de façon à les délaisser immédiatement aux associations cultuelles qui viendraient à se former. L'Etat, les départements, les communes n'en avaient pas la « libre disposition ».

Ainsi le déclarait M. Briand dans sa circulaire du 1er décembre 1906 (art. 4).

La loi du 2 janvier prétend leur en donner au contraire, sans attendre de plus amples délais, la libre et immédiate dis-

(1) Loi du 2 janvier 1907, art. 1, alinéas 1 et 2.

position. C'est punir les associations cultuelles futures de ce que les associations cultuelles passées se sont obstinément refusées à naître. Les catholiques qui ne comptaient pas plus former dans l'avenir des associations cultuelles qu'ils n'en ont formées dans le passé, déploreront cette nouvelle affirmation faite par le législateur de ses intentions spoliatrices. Mais à vrai dire, c'est pour eux un *telum imbelle sine ictu*. Ils peuvent le recevoir avec indifférence.

Par un étrange paradoxe, ce sont les communes et les départements que cette disposition paraît favoriser, qui vont s'en trouver le plus mal. Tout en affichant qu'il leur rend la *libre* disposition de leurs biens, le législateur de 1907 retranche en effet, à leur droit de disposition sur ces biens toute la liberté qui le caractérisait jusque-là.

De par la loi municipale de 1884 — et tel est encore le droit commun pour tous immeubles municipaux du domaine privé autres que les presbytères, évêchés et séminaires — les baux dont la durée n'excède pas dix-huit ans sont valablement consentis par le maire, sous le contrôle du Conseil municipal. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient approuvés par le préfet.

Pour les départements, leur droit commun est plus large encore. Ils peuvent non seulement louer, mais encore aliéner leurs immeubles du domaine privé, en vertu d'une simple délibération du conseil général (loi du 10 août 1871, art. 46.)

Eh bien ! la loi du 2 janvier 1907 déclare que, pour les archevêchés, évêchés, presbytères et séminaires dont les départements ou les communes sont propriétaires, leur *location* devra être approuvée par l'administration préfectorale. En cas d'*aliénation* par le département, il sera procédé comme dans les cas prévus par l'article 48 § 1er de la loi du 10 août 1871, c'est-à-dire que la délibération du conseil général, au lieu d'être définitive, pourra toujours être suspendue par décret.

Ainsi donc, la spoliation des catholiques fournit l'occasion au législateur de 1907 de rogner les libertés communales et de détruire le peu de décentralisation que connaissait notre droit public : conséquence bien inattendue, mais de parfaite logique jacobine !

2. — Quant au patrimoine des anciens établissements ec-

clésiastiques, ou bien il en a été fait attribution par ces établissements, ou bien il est sous séquestre. En réalité, les deux hypothèses n'en font plus qu'une, car les attributions tentées de bonne foi et dans les conditions les plus régulières par les anciens établissements ecclésiastiques, conformément à l'article 7 de la loi du 9 décembre 1905, n'ont pas été approuvées par les préfets, et il n'y a vraiment aucune raison de supposer qu'elles le seront davantage par le Conseil d'Etat.

Donc, en fait, les choses sont dans le même état que si aucune attribution n'avait été faite par les établissements ecclésiastiques. C'est à l'Etat qu'il incombe d'y procéder lui-même, qu'il s'agisse de biens cultuels ou de biens grevés d'affectation étrangère au culte.

Il devait attendre pour cela l'échéance de la deuxième année après la promulgation de la loi de 1905. Ainsi l'avait décidé, du moins pour les biens cultuels, le décret du 16 mars 1906 (art. 11), par une interprétation que quelques sectaires intransigeants avaient qualifiée de faiblesse et même de trahison, mais que le ministre défendait encore devant la Chambre des députés les 9 et 13 novembre 1906.

Or, la loi du 2 janvier 1907, désavouant et le texte du décret et les paroles du ministre, et donnant gain de cause aux susdits intransigeants, prononce que les biens des établissements ecclésiastiques qui n'ont pas encore été réclamés par les associations cultuelles seront attribués *à titre définitif*, dès la promulgation de la présente loi, aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance.

Sur ce point encore, au lieu de la spoliation différée, c'est — la loi du moins le proclame — la spoliation immédiate !

Toutefois il faut remarquer que l'attribution quoique promise sans délai, doit toujours se faire suivant les formes et dans les conditions déterminées par la loi de 1905, c'est-à-dire que tant qu'il n'y a pas de décret, il n'y a pas d'attribution. Le provisoire subsiste et les biens demeurent sous séquestre. Après deux mois écoulés, les choses en sont encore là, et rien ne prouve que le gouvernement soit encore près de faire ces attributions que la loi qualifie d'immédiates. Encore un point sur lequel le législateur de 1907 a fait à notre égard une mani-

festation haineuse et blessante, mais rien de plus qu'une pure et simple manifestation.

Je dis bien le législateur du 2 janvier 1907. Car je ne puis apprécier ici que des textes déjà passés en force de loi. Si certaines propositions, récemment déposées, devaient elles-mêmes se transformer en lois, nous devrions reconnaître peut-être que l'épée s'est enfoncée plus profondément dans la plaie. Je songe à des réglementations officieuses, par lesquelles on se propose de paralyser plus ou moins entre les mains des donateurs et de leurs héritiers l'exercice des actions en reprise, en revendication et en révocation que doit leur ouvrir la liquidation du patrimoine ecclésiastique. Il n'est pas temps encore de nous prononcer sur ce point. Si ces menaces prennent corps, nous aurons à mesurer leur portée (1).

3. — Mais nous n'en avons pas encore fini avec la première partie de la loi du 2 janvier. Cette « façade » jacobine s'achève dans l'article 3, qui est tout ce qu'on peut imaginer de plus odieux.

« A l'expiration du délai d'un mois à partir de la promulgation de la présente loi, seront de plein droit supprimées les allocations concédées par application de l'article 11 de la loi du 9 décembre 1905, aux ministres du culte qui continueront à exercer leurs fonctions dans les circonscriptions ecclésiastiques où n'auront pas été remplies les conditions prévues soit par la loi du 9 décembre 1905, soit par la présente loi, pour l'exercice public du culte, après infraction dûment réprimée.

« La déchéance sera constatée par arrêté du ministre des finances, rendu sur le vu d'un extrait du jugement ou de l'arrêt qui lui est adressé par les soins du ministre de la justice. »

C'est-à-dire que les allocations temporaires, cette aumône qu'un reste de pudeur avait arrachée aux spoliateurs du clergé, et qui devait panser, pendant quelques années, les plaies les plus cuisantes, sont brutalement supprimées.

Elles le sont, pour punir les prêtres auxquels on les avait promises d'une prétendue révolte contre la loi qui les dé-

(1) Voir la proposition déposée par MM. Raynaud, Sarrien, etc., sur le bureau de la Chambre, le 15 février 1907.

pouille. En quoi consiste cette révolte? Voilà ce qu'il fallait nous dire et ce que l'on n'a pas dit ou ce que l'on a bien mal dit.

Les prêtres frappés, ce sont ceux qui auront continué à exercer leurs fonctions dans les circonscriptions « où n'auront pas été remplies les conditions prévues soit par la loi du 9 décembre 1905, soit par la présente loi, pour l'exercice public du culte. »

L'infraction à la loi de 1905 et à celle de 1907, ce ne peut être, à bien peser les textes, que l'absence de la déclaration prescrite par la loi sur les réunions publiques, puis par l'article 25 de la loi de 1905 et enfin par l'article 4 de la loi de 1907. Or, cette déclaration, il ne dépend pas du curé qu'elle ait lieu, puisqu'elle doit être faite par deux personnes et non pas par une seule. Nos prêtres sont donc frappés pour une infraction dont ils ne sont pas les auteurs. C'est une monstruosité juridique !

Mais c'est aussi une puérilité ; et ces foudres mouillées n'ont point fait, fort heureusement, de victimes. C'est que la formalité de la déclaration, dès la date du 2 janvier, avait fait ses preuves d'impuissance. Le ridicule l'avait tuée, et bientôt le gouvernement lui-même allait demander aux Chambres de l'abroger dans une loi nouvelle, non pas seulement en faveur des réunions cultuelles mais par mesure générale, applicable à toutes les réunions.

Dans ces conditions, on s'est abstenu de *réprimer* les prétendues infractions, et les prêtres n'ayant pas été condamnés en justice pendant le mois qui a suivi la promulgation de la loi du 2 janvier 1907, il n'y a pas lieu pour l'administration des finances de constater par arrêté la déchéance de leurs droits aux allocations.

En résumé, cette première partie de la loi du 2 janvier aura surtout été une manifestation platonique. Manifestation détestable d'ailleurs, par laquelle le législateur a cyniquement confirmé la spoliation qu'il avait déjà décrétée en 1905. Mais, en pratique, notre situation n'en aura guère été changée.

III

C'était, on peut le croire, surtout la seconde partie qui tenait au cœur du ministre des cultes. C'est la seule qui réponde exactement au titre de la loi, c'est-à-dire qui concerne « l'exercice public des cultes ».

Dans cette seconde partie, la loi de 1907 est évidemment une loi de circonstance, destinée à tirer d'embarras le gouvernement quand il eut constaté qu'aucune des prévisions qu'il avait formées en 1905 ne se réalisait.

Le fonctionnement de la loi de 1905 reposait tout entier sur un pivot unique : l'association cultuelle. Dès lors que les catholiques ne faisaient point d'associations cultuelles, la loi leur devenait inapplicable. D'une part, elle n'avait pas rendu les cultuelles obligatoires, et, d'autre part, pour le cas où les intéressés n'useraient pas de la faculté d'en former, elle n'avait défini ni leurs droits ni leurs devoirs.

1. — Leur refuserait-on désormais l'usage de leurs églises? Légalement, nous le croyons, on ne le pouvait pas. Mais surtout, on ne l'osait pas. L'article 5 de la loi du 2 janvier déclare que, même « à défaut d'associations cultuelles, les édifices affectés à l'exercice du culte, ainsi que les meubles les garnissant, continueront, sauf désaffectation dans les cas prévus par la loi du 9 décembre 1905, à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion. »

Il faut remarquer que cette disposition s'applique également aux églises dont l'Etat, les départements et les communes se prétendent propriétaires et aux églises qui, appartenant naguère aux établissements ecclésiastiques supprimés, sont actuellement sous séquestre (1). Pour les premières, il y a donc une opposition bien marquée avec les évêchés, presbytères et séminaires. Les communes, les départements ou l'Etat recouvrent sur ces derniers *la libre disposition* (art. 1er) ; sur les

(1) Loi du 2 janvier 1907, art. 5, alinéa 4.

églises, ils n'ont aucun droit de disposition, ils doivent, jusqu'à désaffectation régulière, les laisser à la disposition des prêtres et des fidèles.

2. — Mais comment, de ces églises laissées à leur disposition, prêtres et fidèles pourront-ils user? A quelles conditions sera subordonné leur droit? Quelles seront les nouvelles règles de l'*exercice public du culte?*

C'était bien là la question embarrassante. Nos lecteurs savent par quel biais, dans la circulaire du 1er décembre 1906, M. Briand, accommodant à un usage auquel elle répugnait naturellement la loi de 1881 sur les réunions publiques, conseillait aux catholiques, s'ils ne voulaient point faire d'associations cultuelles, de déposer à la mairie ou à la préfecture une déclaration signée par deux personnes, dont l'une au moins domiciliée dans la commune, et indiquant vingt-quatre heures à l'avance les réunions qui seraient tenues dans l'église. Il consentait que cette déclaration ne fût faite qu'une fois en bloc pour toutes les réunions à tenir dans l'année. Il consentait aussi que les fidèles fussent dispensés de la constitution d'un bureau et que les déclarants demeurassent seuls, personnellement, responsables des infractions qui pourraient se produire dans la réunion. C'était faire bénéficier les réunions tenues sur initiative privée de quelques dérogations aux exigences de la loi de 1881, consenties par l'article 25 de la loi de 1905 en faveur des réunions organisées par les associations cultuelles.

L'article 5 de la loi du 2 janvier consacre législativement cette interprétation, dépourvue de toute solidité tant qu'elle représentait seulement l'opinion du ministre. Il fait plus, et il offre aux fidèles un troisième moyen légal de célébrer leur culte publiquement. Ce troisième moyen, c'est de former des associations de droit commun, conformes à la loi de 1901.

C'est ce que leur avait refusé formellement la loi de 1905. Il n'est pas excessif d'appeler cette innovation de la loi de 1907 *un recul.* Le législateur a cédé un terrain qu'il avait d'abord contesté. Mais il ne l'a encore cédé que de mauvaise grâce, puisqu'il ne nous permet pas d'user de toutes les ressources qui sont le droit commun de la loi de 1901. Il ne

veut pas que ces associations puissent être reconnues d'utilité publique, ce qui leur permettrait d'étendre leur capacité. S'il nous accorde l'usage du titre I[er] de la loi du 1[er] juillet 1901, il nous refuse celui du titre II.

Ou plutôt, et en cela éclate mieux encore sa mauvaise volonté, ce sont les articles 10 et 11 du titre II dont il nous exclut. Mais il applique à ces associations l'article 12 du même titre. Or, que lit-on dans cet article 12? On y lit que les associations « composées en majeure partie d'étrangers, celles « ayant des administrateurs étrangers ou leur siège à l'étran« ger, et dont les agissements seraient de nature.... à menacer « la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat..., pourront être « dissoutes par décret du Président de la République rendu « en conseil des ministres. »

Il est facile de saisir la menace dissimulée sous ce texte, quand on se rappelle l'audacieuse injure de « fonctionnaires de l'étranger » jetée à nos évêques par le Président du Conseil.

Ainsi donc, pour *occuper* nos églises et nous y réunir sans encourir de poursuites judiciaires, la loi nous offre, ou bien de former des associations cultuelles, ou bien de former des associations ordinaires déclarées ou non déclarées, — ou bien enfin de faire une fois l'an la déclaration préalable de réunion publique.

Le troisième terme de l'option va changer, quand sera définitive la loi présentée par le gouvernement et dont le principe tout au moins a déjà réuni le vote de la Chambre et celui du Sénat, sur la suppression de la déclaration de réunion publique. Déjà l'on peut être assuré qu'il ne sera plus dressé de contravention aux organisateurs de réunions publiques pour défaut de déclaration. En sorte que nous pouvons très légalement, très correctement demeurer dans nos églises, comme nous y étions hier, sans faire ni associations cultuelles, ni associations ordinaires, ni déclarations d'aucune sorte. C'est le *statu quo* et un *statu quo* commode. Aujourd'hui comme hier nous sommes dans nos églises parce que l'on n'ose pas nous en chasser. Mais tandis qu'hier, on pouvait prétendre que nous y étions sans droit, on nous reconnaît aujourd'hui le droit d'y

demeurer. En sorte que, grâce au législateur, le gouvernement ne pourra plus être taxé de faiblesse pour ne pas nous en expulser. Est-ce à nous, est-ce au gouvernement que le législateur rend ainsi le meilleur service ?

3. — Mais si nous sommes rassurés désormais contre des poursuites pénales, le sommes-nous également contre les troubles que les propriétaires légaux de nos églises pourraient apporter à notre droit de jouissance?

S'il prend fantaisie à un maire de réglementer l'usage de l'église communale par le prêtre et par les fidèles, si, un conflit s'élevant entre un prêtre dissident et le seul pasteur légitime qui soit en communion avec son évêque, le maire prétend le trancher au profit de l'intrus, s'il trouble enfin ou si même il supprime l'usage de l'église par les catholiques, comment ceux-ci feront-ils valoir le droit qu'ils tiennent de la loi? A qui s'adresseront-ils, et qui parlera en leur nom? Epineuse question qu'il n'est pas aisé de résoudre, tant qu'ils ne seront dans l'église, comme il a été dit dans les discussions parlementaires, que « de simples *occupants* sans titre juridique » (1).

Le *statu quo*, il faut le reconnaître, est dépourvu de toute garantie. Nous pouvons nous en accommoder, mais non pas nous en féliciter, ni surtout en savoir un grand gré à ceux qui nous l'ont concédé... parce qu'ils ne savaient plus comment faire autrement.

Aussi bien l'article 5 de la loi du 2 janvier prétend nous offrir une situation préférable à celle de simples occupants. Il nous présente le moyen de nous créer un « titre juridique » à la jouissance gratuite de l'église. Pour cela il suffit que l'association cultuelle — ou l'association ordinaire — ou enfin à défaut de l'une et de l'autre, le ministre du culte indiqué dans la déclaration annuelle de réunions publiques, sollicite cette jouissance. Elle pourra lui être attribuée par un acte administratif dressé par le préfet, pour les églises placées sous séquestre et pour celles qui appartiennent à l'Etat et aux

(1) Quant à l'existence de ce recours, le ministre lui-même l'a proclamée : « Ce sont, a-t-il dit, des procès susceptibles d'être plaidés devant les tribunaux français. » *Sénat*, séance du 28 décembre 1906.



départements, par le maire pour les églises qui sont la propriété des communes.

Tel est le maximum de libéralisme auquel le législateur du 2 janvier parvient à se hausser. Il ne nous assure pas la jouissance de nos églises ; il *permet* aux maires et aux préfets de nous concéder eux-mêmes, s'ils le trouvent bon. Pour lui, il fait le geste de Pilate et ne se soucie plus de ce qu'il adviendra dans les 36.000 communes de France !

De là sortirent les « contrats de jouissance » dont la négociation entreprise par les évêques de France, à la suite de leur assemblée générale et en vertu de leurs déclarations collectives, vient d'échouer devant le mauvais vouloir du gouvernement. Une fois de plus, il aura été démontré que les promesses de la loi ne lient plus en France les pouvoirs chargés de leur exécution.

Ces « contrats de jouissance » ou, pour s'en tenir aux termes mêmes de la loi du 2 janvier, cette concession de jouissance par acte administratif soulevait bien quelques difficultés.

Et d'abord le texte de l'article 5 prévoyait les déclarations de réunions publiques faites par deux personnes, conformément à l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905. Puisqu'il est admis désormais que ces déclarations deviennent inutiles, au point de vue pénal, garderont-elles leur utilité précisément dans cette circonstance, et seront-elles toujours une condition nécessaire à la concession de jouissance de l'église au curé ? On peut se le demander. Mais il faut remarquer que, jamais, au cours des récentes négociations, le gouvernement n'a soulevé cette difficulté. Les contrats de jouissance étaient signés par les curés en vertu des pouvoirs qui leur avaient été donnés par leur évêque, et sans aucune allusion à une déclaration quelconque souscrite par les paroissiens. Il semble bien que le gouvernement se contentât de cette procédure.

Mais l'article 5 subordonne la concession de jouissance à une condition bien plus dure. C'est la « réserve des obligations énoncées par l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 », c'est-à-dire l'obligation assumée par le concessionnaire, quel qu'il soit, association ou curé traitant à titre individuel, de sup-

porter les *réparations de toute nature, ainsi que les frais d'assurance et les autres charges afférentes aux édifices et aux meubles les garnissant.*

En d'autres termes, en concédant la jouissance des églises, l'Etat, les départements ou les communes se déchargeaient de toutes les dépenses qui incombent au propriétaire, et s'en déchargeaient sur ceux à qui ils ne concédaient que la simple jouissance pour un temps limité. L'épithète « gratuite », accolée par la loi à ce droit de jouissance, devenait une étrange ironie. Mieux eût valu cent fois pour un curé être locataire de l'église, en payer le loyer, mais n'avoir à sa charge que les seules réparations que le droit commun impose au locataire !

Qu'on réfléchisse, en effet, aux conséquences de cette obligation.

C'est d'abord le retrait de jouissance,qui peut être prononcé par décret et entraîner même la désaffectation de l'église, si « l'insuffisance d'entretien » compromet la conservation de l'édifice ou celle des objets mobiliers classés en vertu de la loi de 1887.

Mais c'est aussi le risque de dommages-intérêts prononcés par justice, à la charge du signataire du contrat *ou de ses héritiers* et à la requête du propriétaire de l'église : Etat, département ou commune (1).

En sorte que la concession de jouissance, telle du moins qu'elle est prévue par la loi du 2 janvier, est très avantageuse pour l'Etat, les départements et les communes qu'elle décharge de l'entretien de leurs propres églises. Mais pour les concessionnaires, c'est-à-dire pour les prêtres signataires du contrat, elle est très onéreuse, trop onéreuse même, pour être acceptée sans une limitation de responsabilité et sans d'expresses réserves que, jusqu'ici, le gouvernement s'est refusé à accueillir, et auxquelles, il faut bien le dire, le texte de l'article 5 ne paraît guère se prêter.

Encore,si cette « concession de jouissance » donnait aux prêtres qui l'auraient obtenue des garanties précises que la po-

(1) Nous avons eu l'occasion de développer ce point dans la *Croix* du 19 février, et nos observations ont été reproduites par l'*Osservatore romano* du 22 février 1907.

lice de l'église leur sera réservée, comme elle l'était sous le régime concordataire, et que les droits — ou les prétentions — des maires et des préfets, ne pourront pas sans cesse contrarier leurs propres droits ! Si la dignité et la sécurité du culte en vue desquelles nous subirions ces charges écrasantes nous était assurée ! Mais la loi est muette. Elle ne définit rien, elle laisse la porte ouverte aux interprétations les plus abusives.

Est-ce donc un marché de dupes qui nous était offert?

Nous n'hésitons pas à le croire, si le bilan de cette seconde réglementation légale de la séparation peut s'établir ainsi :

1° Au point de vue des biens, elle confirme la spoliation ;

2° Au point de vue de l'exercice du culte, elle ne le laisse libre que dans l'exacte mesure où les événements ont établi l'impossibilité d'en agir autrement. C'est-à-dire qu'elle proclame ouvertes nos églises après qu'on a pu mesurer la difficulté de les fermer ;

3° Mais elle cherche à nous faire payer cette liberté précaire et illusoire d'un prix qui suffirait à rendre le pacte léonin : l'obligation d'entretenir des édifices que l'on nous a volés, et de reconnaître, par cela même, que nous les occupons désormais par la seule bienveillance de nos spoliateurs, à titre irrévocablement précaire.

En vérité, si quelqu'un est autorisé à recourir au geste de Clémenceau, ce sont les catholiques qui peuvent sans remords repousser du pied la nouvelle formule de la séparation.

(*A suivre.*) P.-R. DU MAGNY

LE

VOYAGE D'UN AMÉRICAIN

A TRAVERS NOS IDÉES

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT (1)

Après avoir écrit maint article d'actualité littéraire ou philosophique, traduit et lancé plusieurs ouvrages d'origine ecclésiastique et anglo-saxonne, observé dans de jolis livres, clairs, simples et généreux, le mouvement des idées contemporaines, fixé, enfin, à larges traits, la figure de deux hauts prélats, est-ce que l'abbé Félix Klein, se ravisant tout à coup en pleine maturité de son talent, se disposerait à essayer de la littérature d'imagination ? Et cet essai, inégal quelquefois, mais toujours très curieux et très original : *La découverte du Vieux Monde par un étudiant de Chicago* serait-il le premier pas, un peu timide, qu'il fait vers le « roman » ? Ce pourrait être une grosse nouvelle des deux côtés de l'Atlantique.

Nous inclinons cependant à croire qu'elle est prématurée. Pour le moment, une autre explication du dernier livre de M. Klein s'impose et suffit. Il n'est que de voyager beaucoup, comme il a fait, pour remplir ses calepins de notes prises sur le vif, d'esquisses, de croquis, de traits de

(1) Abbé Félix KLEIN, *La découverte du Vieux Monde par un étudiant de Chicago*, in-12 de 315 pp. Paris, Flon, 1906.



mœurs, ou même d'idées aussi neuves qu'intéressantes, encore qu'un peu disparates, — car les milieux où on les cueille, milieux variés et imprévus, ne se prêtent pas toujours à orner de démonstrations bien enchaînées les thèses qui peuvent entrer dans un système parfaitement construit... M. Klein, à qui l'on a prêté souvent des théories très arrêtées jusque dans les matières où il ne pense guère à dogmatiser, M. Klein n'a peut-être que la résolution d'observer beaucoup, d'observer encore et toujours, d'utiliser, lui aussi, le positivisme en le spiritualisant à sa façon, d'interpréter les idées ou les faits du jour avec le plus de bienveillance et de confiance qn'il peut. Cette disposition d'esprit lui permet de comprendre et d'aimer beaucoup de choses très différentes, et en même temps. Or, comme il a voulu, cette année, nous conter ses propres découvertes dans notre pays, et dans nos esprits, et dans nos mœurs, il n'a rien trouvé de meilleur, afin d'éviter le reproche d'incohérence ou le péché de reportage intellectuel, qu'un peu de fiction pour relier élégamment toutes ses observations sur la politique, la vie religieuse, la morale, l'économie sociale en l'an de grâce 1906.

Qu'il y ait là du procédé, M. Klein en conviendrait le premier. Ne rencontrerait-il pas, au besoin, dans notre histoire littéraire, quelques exemples fameux derrière quoi s'abriter? Il gagerait aussi, sans doute, que le procédé n'est pas seulement commode, mais très légitime et très sage. Pour contempler à son aise le « jeu de ce monde », pour assister avec tranquillité, quoique avec sympathie, au spectacle que nous donnons de nous-mêmes, de nos divisions, de nos incertitudes, de nos aspirations les plus louables — ou les plus inquiétantes, — où s'installer mieux que dans le cerveau d'un étranger, avide de nous aimer autant que de nous connaître ? — Qu'on ne dise pas ici que les choses du Vieux Monde, du monde gréco-latin, se refléteront mal dans une intelligence d'Anglo-Saxon. D'abord les Américains sont-ils si sûrs que cela d'être Anglo-Saxons ? Au grand désespoir des anthropologues et sociologues, M. Cambon, notre ancien ambassadeur aux Etats-Unis, mettait une

certaine coquetterie à démontrer le contraire... Et puis, y a-t-il donc entre les Latins et les Anglo-Saxons, l'antinomie irréductible sur laquelle insista M. Mæterlink dans *Le double Jardin ?* Quand les Américains se lavent et se livrent à l'athlétisme, ils ne font rien de nouveau que de retourner... à l'antique. Leurs jeux sont renouvelés de la palestre, et M. Gaston Deschamps a failli démontrer un jour que le *tub* est grec.

***

Je ne sais trop si cela établit l'aptitude de l'étudiant de M. Klein, — il s'appelle Lionel Ferguson, — à nous écouter et à nous juger. Toujours est-il que son point de vue demeure celui d'un jeune homme habitué dès l'enfance à la liberté, et très surpris que ce ne soit pas aussi le point de vue de tout le monde. Songez-y. De la liberté, il n'a jamais goûté que les avantages. Des mœurs et des institutions de son pays, il n'a reçu, à la suite d'une longue emprise, que l'estime de la spontanéité et de l'initiative, en tout ordre de choses. Les traditions, de date récente aux Etats-Unis, ne l'ont jamais gêné dans ses mouvements, dans sa marche confiante vers l'avenir. Toutes ses paroles seront donc un plaidoyer incessant et inconscient en faveur de la liberté religieuse, politique, sociale, individuelle. Une de ses surprises, dans notre république, est de ne pas l'y rencontrer. Une de ses joies sera d'apprendre que la charte s'en trouve dans l'Evangile : « Les « rois des païens dominent sur eux, et ceux qui exercent le « pouvoir y sont regardés comme la source des biens. Il en « sera autrement de vous : le plus grand se fera comme le « plus petit, et celui qui possède sera comme le serviteur « des autres. »

Ce jeune Américain, dont M. Klein dirige si habilement les promenades et les entretiens, tombe, du reste, à point chez nous, puis qu'il débarque au printemps de l'année 1906, juste à temps pour que ses mémoires paraissent, en automne, à Paris et à Chicago. Or, personne n'ignore de quoi les Français avaient souci vers cette date, et comment ils s'y

prenaient pour offrir aux visiteurs étrangers un spectacle peu banal. On séparait l'Eglise de l'Etat — tout simplement. On commençait les inventaires. On allait faire les élections. Puis, tout le monde, conservateurs et radicaux, irait prendre ses vacances à la campagne, dans quelque joli coin perdu de la province. Belle occasion de les *interviewer*, à tête reposée, dans des circonstances favorables à l'éclosion et à la circulation des idées. Jamais on ne s'était plus occupé des choses d'Eglise que dans cet intervalle de quelques mois — sauf dans l'intervalle qui l'a suivi. Jamais on n'avait tant discuté dans les salons, dans les ateliers, dans les académies comme dans les petites chapelles, dans les réunions publiques comme dans les réunions privées, des questions religieuses ou sociales. Jamais on n'avait tant disserté sur la définition de la vraie démocratie, ni sur l'usage à faire de la liberté, qu'au moment où la première sortait de ses voies et la seconde subissait une éclipse

L'heureux étudiant ! quand nous assistions, nous, le cœur serré d'inquiétude à la succession triste des événements, quand nous comptions les mois et les jours qui nous séparaient des échéances fatales, il s'en allait, lui, son Baedeker à la main, visiter nos monuments dont il suppute la hauteur et les dimensions, nos sites dont il mesure la superficie, avant d'en dégager et d'en sentir l'âme mystérieuse. Ne reprochons pas à Lionel sa monomanie d'exactitude et ses tendances positives. M. Klein a bien fait de les lui attribuer, quoique plusieurs critiques, et de très avisés, s'y soient mépris, attribuant à l'auteur les goûts de son héros. M. Klein a voulu peindre jusqu'au bout un Américain qui fût d'Amésique. S'il lui gardait les défauts de sa race, que nous connaissons bien, c'était sans doute afin de pouvoir lui en conserver aussi les qualités que nous connaissons beaucoup moins.

La curiosité de Lionel Ferguson n'est pas, en effet, du dilettantisme, ni son flegme, de l'indifférence. D'abord il observe sans émotion, mais ensuite il quitte fort à propos son apparente impassibilité. Pour caractériser, par exemple, notre mentalité politique, il lui échappe des mots lourds et

cruels : « En politique, les Français sont fous ! » Mais c'est qu'on vient, dans les camps les plus opposés, de lui demander d'un petit ton sceptique : « Une république, une démocratie, les Etats-Unis ? Il ne faut pas nous la faire, jeune homme... » — Ailleurs, ce protestant égaré chez nous, mêlé d'aventure à une scène d'inventaire dont il contemple d'abord froidement les péripéties, va et vient « fort agité », jusqu'à ce que la vue de cette profanation et l'idée soudaine que le gouvernement d'un grand pays s'occupe « à une tâche si mesquine », fasse « venir des larmes à ses yeux ». Les pires scènes, continue Ferguson dans son journal, ont une fin. « Nous allâmes prendre notre repas dans un restaurant voisin, presque sans mot dire, ensuite nous redescendîmes le chemin de Sèvres... Mais nos âmes étaient bien loin des vaines curiosités, et le musée céramique de la manufacture ne nous préoccupait guère... De telles atteintes à la justice et à la liberté sont à peine concevables pour notre esprit. » — Quelques jours s'écoulent : Lionel s'assied près du lit d'un jeune homme que son ami, l'abbé Lagrange (serait-ce l'abbé Klein ?) prépare au dernier passage. Et ce n'est pas seulement un mourant que le prêtre guide à la vie, voici que ses paroles vont réveiller l'âme de Lionel, témoin, par hasard, de cette douce et rayonnante agonie ; voici que les adieux du malade lui révèlent des mystères de tendresse et de joie dont il n'avait jamais pris conscience : « la vie de Dieu avec tout ce qu'il possède de lumière, de bonheur, d'amour, devenue notre vie, à nous, dès cette terre, quoique à notre insu et imparfaitement, puis en plénitude et en toute clarté au-delà de ce monde ; la mort n'étant point la mort, mais le commencement de plus de vie, la rupture de ce qui fait obstacle à la seule grande, totale et resplendissante vie... » Le soir de ce jour, Lionel s'attarde dans la nef vide de la cathédrale. « Et moi, écrit-il, qui venais d'entrevoir l'amour de Dieu pour ses créatures, je fus effrayé de sentir combien peu elles pensaient à lui, combien peu, jusqu'alors, j'y avais pensé moi-même... Je restai là jusqu'à ce qu'un homme vînt me frapper sur l'épaule en disant que l'église fermait. »

Voilà un Américain bien songeur! Mais pourquoi voulons-nous qu'un Yankee ne ramasse chez nous que des échantillons de « nouveautés ». — Soyez persuadé que Lionel, en quittant la France, emportera cette vision, et qu'en cela même, il est bien de son âge, de sa race — et de son pays.

Et telle aura été, tout le temps de son voyage, — dans les châteaux, dans les presbytères qu'il ne déplaît pas à ce démocrate et à cet anglican de fréquenter, — telle aura été la constance, l'opportunité des attentions de la bonne Providence, dont M. Klein s'est fait pour lui l'interprète et le dispensateur, que Lionel emportera tout de même aussi une meilleure idée de notre France et de « notre » Eglise. Ce ne sera pas en vain qu'il aura conversé avec des catholiques de toute nuance, avec des curés de campagne et des prélats, surtout avec des prêtres tels que l'abbé Lagrange. « Mon ami, dit-il à ce dernier à la fin de ses Mémoires, écoutez bien : Si j'entre un jour dans votre Eglise, ce sera pour l'avoir connue comme vous la montrez. »

Les maux dont nous souffrons, fût-ce par notre faute, la Séparation elle-même n'est pas pour effrayer Lionel Ferguson. Ses interlocuteurs lui expliquent que ce n'est pas un fait d'exception et accidentel, un événement inopiné, sans précédents logiques. C'est, au contraire, un fait devant lequel la question à se poser n'est plus de savoir « comment on le détruira, mais comment on s'en arrangera, comment on en tirera le meilleur parti possible. » Tout en touchant du doigt les défauts de la loi récente, les guides et les commensaux de Lionel se consolent généralement de la perte injuste du budget des cultes, à la pensée que deux libertés précieuses sont rendues à l'Eglise : celle des nominations ecclésiastiques, celle aussi des assemblées. — On se demande comment un étudiant de Chicago, soudainement et momentanément transplanté sur notre sol, peut bien comprendre le prix que nous attachons à ces conquêtes. Ne faudrait-il pas qu'il eût vécu, dans sa propre confession religieuse, d'une vie qui ressemblât, au moins de loin, à celle que le Concordat nous avait faite, au moment de son déclin ? Et cette vie peut-elle offrir d'elle-même une représentation adéquate dans le

cerveau d'un libre citoyen des Etats-Unis ? On ne saurait trop le dire. Ce qu'il faut bien constater, c'est que Lionel croit à ses amis de France, d'un instinct candide et droit, qui n'est point rare chez ceux de sa race. Comme il aime déjà, à travers ses amis, notre religion nationale, il se réjouit aussi de leurs espoirs, il a le pressentiment que ces espoirs ne sont pas chimériques. Et c'est en cela encore qu'il est déjà des nôtres.

***

La foi catholique sera-t-elle, en fin de compte, le legs du Vieux Monde à cet enfant du Nouveau ? Etrange question à se poser à la fin d'un récit de voyage ! Mais précisément dans celui-ci le cadre, si admirable que M. Klein l'ait voulu et l'ait tracé, importe si peu, que nous nous en détachons insensiblement pour savoir si ce n'est pas de nos idées, plus que de nos sites, que Lionel s'est épris ? La question revient donc : Lionel sera-t-il un jour catholique ? L'auteur nous le donne à espérer. Mais, sans même qu'il nous l'insinue, j'en ferais volontiers le pari. Et non pas uniquement parce que Lionel a rencontré sur son chemin, en opposition avec des préjugés tenaces ou des vues étroites, la largeur de pensée et le souffle de générosité, d'ardeur au bien sous toutes ses formes, qui anime tous les héros, réels ou symboliques, de M. Klein. J'en jurerais aussi, parce que le dernier souvenir qui, de France, ait suivi Lionel sur les flots de l'Atlantique, c'est le son des cloches de Fourvière au-dessus d'une ville croyante, laborieuse, et grave en sa façon de comprendre la liberté, la bienfaisance et la justice sociale. Séduisante image pour une âme d'Anglo-Saxon, que celle qui s'est gravée dans ses yeux sur la colline lyonnaise ! Poésie et prière, prière et action, embellissement par la foi de toutes les énergies décuplées, utilisation pour le service des hommes de toutes les ressources naturelles, de toutes les forces économiques, mais aussi de toutes les ardeurs de la charité, de toutes les idées de progrès en germe dans l'Evangile : n'est-ce pas de quoi ébranler au fond du cœur de Lionel, les fibres inconnues de

lui qui le rattachent obscurément à la foi, à l'âme de l'Eglise, en attendant qu'il soit de son corps un membre actif et bien vivant? Or, tout cela il le découvre dans les idées, les œuvres, les entreprises philanthropiques et sociales dont il se fait, à Lyon même, expliquer la genèse. Quelque chose a donc chance de durée à ses yeux dans le Vieux Monde ? Oui, et ce n'est pas la « maison de Moret », toujours en retard d'une génération sur l'opinion contemporaine, maison dont M. Klein lui conte spirituellement les avatars dans un chapitre de satire qui tend, hélas ! à devenir un chapitre d'histoire. Mais si ce n'est pas la maison de Moret, malgré tout ce qu'elle a hérité d'un passé plein d'honneur, ce sont — et presque seules — les institutions qui doivent, même sans le savoir, au catholicisme la meilleure part de leur vitalité.

Qu'aux prochaines vacances, M. Klein s'en aille donc à Chicago ainsi qu'on l'annonce. Une traversée de plus n'est pas pour l'effrayer. Parmi les auditeurs accourus aux conférences que lui demande l'Université de Chicago, qu'il s'efforce de reconnaître le fils de son esprit, le délicieux étudiant Lionel Ferguson. Et qu'il nous le ramène par le plus prochain transatlantique, — vous allez dire, vous qui connaissez déjà ses impressions de voyage : pour le marier ? Sans doute, sans doute... Mais surtout pour achever sa conversion déjà ébauchée.

Que M. Klein se garde alors de le conduire exclusivement dans des sociétés de choix où les idées se tamisent et s'affinent peut-être à l'excès; qu'il le prive même — Lionel en souffrira-t-il beaucoup ? — de toute discussion sur l'exégèse, l'inspiration, la critique historique, pourvu qu'il le mène longuement dans les milieux moins élégants, moins « intellectuels », où les idées sont mises à l'épreuve et comme expérimentées. Là aussi se rencontre la France, une France qu'il faut connaître si on veut l'aimer passionnément et lui pardonner beaucoup. En voyant à l'usine, au foyer, à l'école, les ruines accumulées par la diffusion des doctrines de négation et de haine, en comparant ensuite à ces ruines le bien réalisé déjà sans bruit par les œuvres dues à la foi et à l'amour, Lionel poussera

plus loin ses réflexions. Il *conclura* peut-être puisqu'il est de ceux qui ne savent rien refuser à la vérité.

La France n'a pas, du reste, le privilège exclusif d'être le « vieux monde ». Il est difficile que Ferguson achève son tour d'Europe sans avoir aperçu l'Espagne, l'Italie, où le le Vieux Monde, comme presque partout, semble en conflit avec le Nouveau. J'ai l'idée que c'est à Rome, comme tant d'autres, comme Brunetière qui ne rougissait pas d'avoir été, en passant, le compatriote de Lionel, que Lionel, à son tour, conclura. C'est là qu'aboutit, souvent après de longs détours, la

Logique de la Foi, cordiale et vivace.

Mais, à Rome même, il faut savoir faire le tri de ses impressions de détail, pour extraire le parfum qui s'exhale de l'ensemble des choses, pour discerner l'appel du passé et du présent, la voix qui maintient et promulgue une tradition, la voix qui annonce, l'histoire de l'Eglise n'étant jamais close, ses victoires de l'avenir sur l'erreur et sur le mal. Il faut savoir aussi pourquoi l'on y va, ce qu'il serait inutile ou indiscret d'y chercher, puéril d'y blâmer, ce qu'il est juste et salutaire d'en attendre.

M. Klein est très capable de démêler tout cela pour son néophyte. Et puis, le tableau, digne achèvement de son œuvre, n'est-il pas de nature à le tenter ? Et si Lionel se convertit aux pieds du Saint-Père, ce ne sera pas la première fois, après tout, que le Vieux Monde aura subjugué le Nouveau.

Claude BOUVIER.



L'EXPÉDITION DE SAINTE-HÉLÈNE

Suite (1)

X

Nouveaux pèlerinages. — Rage de reliques. — Feuilles, fleurs, plantes, branches, gazon, ronces, broussailles, terre à pleins paniers, plus de mille bouteilles d'eau de la source. — Mesures sévères de l'autorité. — Mauvais temps. — Une messe à bord. — Visite à Brian. — Souvenirs. — Mort d'un jeune aspirant. — Préparatifs pour l'exhumation de l'Empereur. — Ordre du jour du prince. — Mécontentement. — Nos officiers supérieurs seuls admis. — L'exhumation confiée exclusivement par le gouvernement britannique à des mains anglaises. — Résignation forcée du prince resté à bord. — Il recev a sur le quai la dépouille mortelle à la tête des états-majors des trois bâtiments et tiendra le gouvernail de la chaloupe qui la portera à bord. — Cercueil d'ébène venu de Paris. — Char funèbre construit par le gouverneur. — Avenues gardées par les Anglais. — Débarquement du commissaire français, des compagnons et des serviteurs de Napoléon, des trois capitaines de corvette, du docteur, de l'abbé, etc. — Froid, pluie, brouillard. — Nuit mélancolique. — Le tombeau.

Le samedi 10 octobre, les pèlerinages ne discontinuèrent pas de la rade au tombeau de Napoléon ; le saule encore debout fut dépouillé de ses branches, que se partagèrent les matelots. On emporta aussi les fleurs et les plantes du tombeau, les feuilles et les branches de tous les arbres voisins ; on arracha même le gazon, les ronces, les broussailles ; on vint chercher la terre à

(1) Voir le numéro d'octobre.

pleins paniers ; et plus de mille bouteilles furent remplies de l'eau de la source sacrée. Jamais le culte des reliques ne fut porté à un aussi haut degré d'exaltation ; et les autorités locales se virent forcées de prendre de sévères mesures pour empêcher la dévastation complète des abords du tombeau.

Du reste, les Français furent reçus des habitants de l'île avec la bienveillance la plus affectueuse et l'hospitalité la plus empressée.

Le temps était mauvais, la pluie ne cessait pas, on était cependant au commencement du printemps à l'époque qui correspond à nos premiers jours d'avril en France.

Le dimanche 11 octobre, à 11 heures, l'abbé Coquereau dit la messe à bord de la frégate. C'était peut-être la première fois depuis vingt ans que le Saint Sacrifice était célébré devant Sainte-Hélène ; le digne aumônier regretta de n'y pouvoir faire assister quelques catholiques irlandais qui habitaient l'île ; mais la veille du départ il devait baptiser sur la *Belle-Poule* un enfant de quatre ans.

M. de Las Cases et quelques officiers de l'expédition étaient allés visiter Briars, assez joli site, à environ un mille de la ville, où l'Empereur séjourna plus de sept semaines en quittant James-Town et avant d'aller fixer sa résidence à Longwood. En ce moment Briars était habité par le lieutenant-colonel Trelawney, commandant l'artillerie, excellent homme, qui combla les Français de politesses. Le pavillon si bien décrit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* était toujours sur pied. On voyait encore le petit jardin où l'Empereur se promenait, le pied de vigne qui l'abritait et le mauvais siège de bois sur lequel il aimait à s'asseoir ; mais Tobie, le jardinier indien, était mort depuis longtemps.

Le lundi 12, le prince fit une nouvelle visite à la vallée du tombeau. Le soir, les officiers français furent invités à dîner par les officiers anglais du 91e régiment de l'artillerie et du génie. Le repas était présidé par le lieutenant-colonel Trelawney et le capitaine Blackwell. Il fut plein de convenance et de politesse.

L'abbé Coquereau, invité à cette réunion, n'avait pu s'y trouver : les derniers devoirs religieux à rendre aux restes mor-

tels d'un compatriote nécessitaient ailleurs sa présence. Il s'agissait d'un jeune aspirant de marine, pauvre enfant de dix-sept ans, mort sur la terre étrangère, tout près du lieu où le grand Napoléon avait rendu le dernier soupir. Il avait quitté la France, embarqué sur le *Lancier;* c'était sa seconde campagne. Il avait laissé sa pauvre mère qui pleurait ; lui joyeux, insouciant, bercé par des rêves d'or, ne voyant dans l'avenir que les épaulettes du commandement et cette décoration de la Légion d'honneur qui pare encore si bien la poitrine de celui qui l'a méritée. La traversée fut rude et laborieuse ; elle attaqua violemment cette frêle constitution, qui avait besoin longtemps peut-être du foyer maternel; le climat de Maurice ne fit qu'ajouter aux horribles douleurs qu'il éprouvait. L'enfant dépérissait de jour en jour.

On avait pensé qu'il pourrait trouver sa guérison sur le sol de la patrie ; qu'un air plus pur, un climat plus doux, des soins plus tendres, le rappelleraient à la santé. On l'avait donc embarqué sur un navire de commerce qui faisait voile pour l'Europe; mais les fatigues de la mer avaient été plus contraires encore que le calme de la terre à la poitrine déjà délabrée du pauvre jeune homme ; son mal avait empiré à vue d'œil. Le bâtiment s'était décidé à relâcher à Sainte-Hélène, et, après avoir déposé l'aspirant chez l'agent consulaire français, il avait remis à la voile cinglant vers l'Europe. Ce fut un déchirement de cœur pour l'enfant : « Ils verront ma mère, disait-il, et moi je ne la reverrai plus. »

Telles étaient les nouvelles qu'on avait du jeune navigateur quand l'abbé Coquereau, avant de quitter Paris pour l'expédition de Sainte-Hélène, fut présentée à sa mère, Mme la duchesse d'Harcourt, qui le conjura, les larmes aux yeux, de lui ramener son fils. Arrivé à Toulon, le digne aumônier ne pouvait déjà plus lui promettre que de lui rapporter un cadavre; les dernières nouvelles annonçaient que l'enfant n'avait pas survécu à ses souffrances. Il était mort à dix-sept ans, à deux mille lieues de sa patrie. Le digne prêtre avait donc aussi à redemander à la terre étrangère cet autre dépôt qui lui avait été confié.

Dans la nuit du 12 au 13, toutes les formalités, exigées par les autorités locales ayant été remplies, l'abbé partit pour le

lieu où reposaient les restes mortels du jeune aspirant. Il était accompagné des docteurs Guillard, Thibaut, Arlaud, Bionard, chirurgiens de la *Belle-Poule*, de la *Favorite* et de l'*Oreste*, et de quelques officiers qui s'étaient spontanément offerts pour aller rendre les derniers devoirs à un compatriote. Trente matelots de l'expédition assistaient à la cérémonie, ainsi que M. Salomon, agent consulaire de France. Ce jour-là l'exhumation d'un enfant inconnu à tout le monde, excepté à sa famille et à ses amis (1) ! Le lendemain celle du plus grand homme de son siècle, du héros qui a rempli l'univers du bruit de son nom !

C'est dans la nuit du 14 au 15 que devait avoir lieu cette solennelle opération. On supposait que les travaux seraient longs et difficiles, et l'on tenait à ce que les restes mortels de l'Empereur pussent être remis le jour suivant au prince de Joinville.

Deux vastes tentes avaient été dressées pour les besoins du service dans un coin de la vallée ; l'une devait servir de corps de garde à un fort détachement du 91e de ligne anglais ; dans l'autre il avait été décidé qu'on ouvrirait le cercueil. Le commissaire du roi des Français s'était entendu sur tous les détails avec le gouverneur. Leurs mesures avaient été si bien prises, qu'aucun obstacle ne semblait possible. L'union la plus complète régnait entre les officiers des deux nations. Le 14, ceux du 91e et de la milice de l'île avaient invité à un nouveau banquet nos officiers ; et les toasts de l'avant-veille avaient été renouvelés avec la même cordialité.

Le prince avait publié un ordre du jour réglant le cérémonial à observer dans les journées du 15 et du 16, et qui affligea ceux des Français qui, venus de si loin, voyaient leurs officiers supérieurs admis seuls à assister à l'exhumation et à suivre le cercueil impérial dans son dernier trajet sur le sol anglais. Le gouvernement britannique de son côté avait fort limité les choix. Seulement, l'exhumation accomplie, l'île entière était invitée

(1) Robert d'Harcourt, né le 6 janvier 1820, mort à Sainte-Hélène le 30 avril 1840. Il était fils du duc Eugène d'Harcourt, pair de France, ambassadeur à Rome, et de Mme Aglaé Terrey, duchesse d'Harcourt. Ses restes furent rapportés en France avec ceux de l'Empereur Napoléon. (V. *Souvenirs* de l'abbé COQUEREAU, 1841.)

à se joindre aux funérailles : depuis la vallée jusqu'aux dernières limites, c'est-à-dire jusqu'à l'embarcadère du port. Si l'on eut consenti à ce que les matelots français exécutassent ces travaux sous les yeux de leurs officiers, le prince les aurait vraisemblablement dirigés en personne.

Mais, d'après les dispositions prises par le gouvernement de l'île, l'exhumation devant être confiée exclusivement à des mains anglaises, le prince jugea convenable de rester à bord de la *Belle-Poule,* où sa propre résignation fit supporter plus patiemment aux Français le sacrifice auquel ils étaient condamnés. Son ordre du jour portait qu'il descendrait à la tête des états-majors des trois bâtiments de guerre pour recevoir sur le quai, des mains du gouverneur anglais, la dépouille mortelle de l'Empereur, et qu'il tiendrait lui-même le gouvernail de la chaloupe dans laquelle elle serait déposée.

Depuis deux jours le cercueil d'ébène, venu de Paris, et que nous avons décrit, avait été apporté dans une des deux tentes. Le gouverneur avait également fait amener tout près de là le char funèbre qu'il avait fait construire, tout drapé de noir, avec un baldaquin soutenu par quatre colonnettes, surmontées de panaches de crêpe. Quatre chevaux caparaçonnés de deuil y devaient être attelés.

Dès le 14 au matin, toutes les avenues qui conduisent à la vallée étaient gardées par de forts détachements de troupes anglaises. Une proclamation du gouverneur, affichée dans la ville, avait produit une sensation profonde. Quand dix heures sonnèrent à l'horloge de la frégate. Deux embarcations s'en détachèrent, portant à terre MM. de Chabot, Bertrand, Gourgaud, de Las Cases, les quatre serviteurs de l'Empereur, les trois capitaines de corvette, le docteur Guillard, l'abbé Coquereau, les deux mousses enfants de chœur, Dufour et Lérigé, et M. Roux, plombier.

A 10 heures ½, on montait dans les voitures préparées. Bientôt on quittait James-Town par un froid assez vif, accompagné de pluie fine et de brouillard. La lune se levait mélancolique, tantôt voilée par les nuages, tantôt fuyant en silence par dessus leur crête bleuâtre : la nature semblait s'associer au deuil religieux des Français. Arrivés sur la hauteur, ils aper-

çurent au fond de la vallée une lumière vacillante ; c'était celle des fanaux destinés à éclairer les travailleurs. De temps en temps on passait devant les postes anglais établis depuis le lever du soleil ; on approchait des lieux qu'on ne devait quitter qu'après avoir consommé l'exhumation. Rien n'était encore commencé : on attendait les représentants de la France.

A minuit ils s'arrêtaient devant la grille du tombeau.

On était en face de l'étroit espace où reposait Napoléon. Les commissaires des deux gouvernements introduisirent dans l'enceinte les personnes qui devaient être témoins de l'acte solennel qui allait s'accomplir. Nous avons dit quels étaient les représentants de la France. Du côté des Anglais, c'étaient le capitaine Alexander, député par le gouverneur de l'île, le chef de la justice M. W. Wilde, le lieutenant-colonel d'artillerie Trelawney, le colonel Hopson, le lieutenant-colonel de la milice secrétaire colonial W. H. Seale, M. C. Littlehale, lieutenant de la marine royale, commandant le brick le *Dolphin*, M. Darling, qui avait présidé à l'inhumation de l'Empereur, et le plombier qui avait soudé le cercueil.

XI

Commencement, à minuit, des travaux de l'exhumation par les soldats anglais. — Les bordures de fleurs offertes aux équipages par le prince. — Le silence et la pluie. — L'aumônier puise à la source de l'eau pour la cérémonie. — Première apparition du cercueil. — Les têtes se découvrent. — Prières unies des protestants et des catholiques. — Le *De Profundis*. — Les commissaires descendent dans le caveau. — Le docteur purifie la tombe avec du chlorure. — Un exprès envoyé au gouverneur. — La *levée du corps*. — Le cercueil transporté dans une tente. — Arrivée du gouverneur malade. — Ouverture du cercueil. — Tissu enlevé. — Napoléon sur sa couche funèbre. — Emotion, larmes et sanglots. — Danger de l'air. — Regrets. — Le cercueil sur le char funèbre. — Les drapeaux des Anglaises. — Un bracelet. — Marche solennelle du convoi. — Réception dans la ville. — Le prince, à la tête de ses états-majors, reçoit la dépouille mortelle de l'Empereur des mains du gouverneur de l'île. — La *Belle-Poule*. — Le sol français. — Plus de signe de deuil. — L'*Absoute*. — Le corps dans le caveau de l'entrepont. — Derniers pèlerinages. — Dernières reliques.

A minuit les travaux de l'exhumation commencèrent. Il avait été préalablement constaté que le monument était intact. Les ouvriers appartenant au 91e régiment d'infanterie anglaise arrachèrent d'abord avec soin les bordures de géranium et d'autres fleurs ; le prince les avait demandées pour les distribuer aux marins de l'expédition; puis, sous la puissance des leviers, une partie de la grille en fer se détacha ; les fortes couches de pierres cramponnées, sur lesquelles elle était scellée, cédèrent à l'action des crics, et les pioches, en mordant le sol, le déchirèrent dans une large étendue.

Le silence profond qui régnait dans l'enceinte, n'était interrompu que par la voix du capitaine Alexander, qui donnait brièvement ses ordres. Les nuages se condensaient à l'horizon ; ils allaient descendre dans la vallée, et une pluie fine commençait à tomber. A la lueur des fanaux on distinguait entre les cyprès et les saules les visages pâles et attentifs des spectateurs et ceux des ouvriers qui passaient et repassaient comme des

ombres. On entendait les coups répétés des marteaux qui frappaient la grille de fer et de loin en loin les voix des sentinelles qui se répondaient sur les hauteurs voisines.

La grille enlevée, M. de Chabot prit la mesure extérieure du tombeau. On retira les trois dalles noires qui le couvraient, en commençant par celle des pieds, détachant ensuite celle qui protégeait la tête, et finissant par celle du milieu. Les trois dalles enlevées, la terre végétale s'offrit aux regards, séparée du sol par un espace vide d'environ un pied et demi et présentant une grande fissure, un affaissement considérable, qui fit craindre que le cercueil ne fût écrasé. Cette terre paraissait humide.

Il était alors 1 heure ½. Le travail se poursuivait en silence ; l'activité était extrême. On arriva à une matière dure, qu'on crut être la pierre qui recouvrait le cercueil ; mais l'extrait du rapport d'Hudson-Lowe sur l'inhumation fit reconnaître un mur rectangulaire, formant comme on s'en assura plus tard, les quatre faces latérales du caveau. Il y avait de la terre végétale à une grande profondeur. Après avoir retiré cette terre, qui forma sur le sol un monticule de près de six pieds, on rencontra des fragments de dalles, jointes par des crampons de fer, et des morceaux de basalte liés par du ciment romain. Le ciseau mordait avec peine sur ce ciment au grain serré ; il s'ébréchait sur le basalte sans l'entamer ; sous les marteaux jaillissaient des étincelles. Cette opération lente et pénible dura jusqu'à quatre heures; la pluie redoublait, un vent plus fort s'engouffrait dans le ravin avec ses voix et ses plaintes ; et le jour qui luttait contre les brouillards, commençait à laisser distinguer les objets.

Cependant l'abbé Coquereau était allé puiser à la source l'eau qu'il devait bénir pour la cérémonie. Retiré dans une des deux tentes, il se préparait au grand devoir religieux qu'il était chargé d'accomplir.

Les forces des travailleurs, s'épuisaient. L'extrême difficulté de l'opération décida, vers 5 heures ½, le capitaine Alexander à faire pratiquer une tranchée sur le côté gauche du caveau pour abattre le mur correspondant et de là parvenir au cercueil dans le cas où la même couche supérieure continuerait à opposer

la même résistance ; mais, sur les 8 heures, la maçonnerie fatiguée, ébranlée, céda et laissa voir la large dalle envoyée d'Angleterre, qui couvrait le caveau dans toute son étendue. A travers une fente on aperçut le cercueil ; une autre le découvrit mieux encore. Le capitaine Alexander, mû par un sentiment religieux, que tout le monde apprécia, les fit couvrir de pierres ; il ordonna en même temps qu'on cessât de creuser le fossé latéral, qui était déjà parvenu à une assez grande profondeur.

Une chèvre avait été dressée pour lever la dalle. Français et Anglais allèrent revêtir leur grand uniforme. A 9 heures, une haie de miliciens et de soldats anglais se forma autour du monument. La pluie tombait avec violence. On acheva d'enlever le ciment qui maintenait la grande dalle, et on ajusta les crampons. L'abbé Coquereau, revêtu du rochet, du camail et de l'étole, se plaça du côté où reposait la tête; près de lui l'enfant de chœur Dufour avec le bénitier ; en face l'enfant de chœur Lérigé, qui portait la croix. Derrière lui les témoins anglais. Du côté de l'aumônier les témoins de la France.

A un signe de main du capitaine Alexander, les ouvriers saisirent les cordages ; et la dalle soulevée monta d'aplomb avec lenteur. Déposée sur le sol, elle laissa voir le cercueil. Il était 9 heures ½. Tout le monde se découvrit. Le recueillement général n'était troublé que par le bruit des prières ; protestants, catholiques, tous priaient Dieu avec la même ferveur. Il n'y avait plus là qu'une seule croyance au génie. L'abbé Coquereau répandit l'eau bénite et récita le *De profundis*.

Les commissaires descendirent dans le caveau où le cercueil en acajou était placé, à une profondeur de dix pieds environ, sur une large dalle, assise elle-même sur des cubes en pierre de taille. Sa longueur pouvait être de six pieds ; sur trois de large. Le bois était humide, mais bien conservé ; la planche inférieure autrefois garnie de velours, commençait seule à s'altérer ; quelques-uns des clous d'argent qui fixaient les parois, brillaient encore. A côté on voyait les sangles et les cordages qui avaient servi à descendre le cercueil.

Le docteur Guillard purifia la tombe au moyen d'aspersions de chlorure ; et un exprès fut envoyé au gouverneur pour l'informer des progrès de l'opération. Bientôt, à l'aide de forts cor-

dages, le cercueil soulevé quitta le lit où il reposait depuis vingt ans. L'aumônier fit la *levée du corps* conformément aux rites de l'église catholique. A 10 heures, 20 minutes, la dépouille mortelle de l'empereur Napoléon était au milieu des Français. Le capitaine Alexander commanda douze hommes du 91e, sans capote et la tête découverte, pour la transporter dans une des tentes voisines. L'abbé et les enfants de chœur la précédaient en achevant leurs prières. Derrière, par une pluie battante, s'avançait lentement le cortège français et anglais.

Après quelques mesures sanitaires prises encore par le docteur Guillard, on commença l'ouverture des cercueils. Le premier en acajou, qui enveloppait les deux autres, fut scié par les deux côtés pour en faire glisser le cercueil en plomb qu'il contenait et qui fut placé à midi 1/4 dans le sarcophage d'ébène qu'on avait apporté de France. Le gouverneur de l'île, quoique très malade, arriva à 1 heure moins 1/4, entouré de son état-major. Tout le monde attendait avec anxiété et en silence. On coupa et on souleva soigneusement la partie supérieure du cercueil de plomb, dans lequel on en trouva un troisième en acajou, si bien conservé, qu'on en put dévisser les clous. Le couvercle de celui-ci ayant été enlevé, on en aperçut un quatrième en fer-blanc légèrement oxydé. C'était le dernier.....

Napoléon reposait là.

L'émotion des assistants était à son comble.

La soudure fut coupée lentement ; le couvercle, entr'ouvert par le ciseau, céda.

D'abord, on ne distingua qu'un tissu blanchâtre, qui cachait l'intérieur du cercueil et empêchait d'apercevoir le corps ; c'était le satin ouaté qui, suivant la coutume des Indes, formait une garniture dans l'intérieur de la caisse. Elle s'était détachée et enveloppait la dépouille comme un linceul. Le docteur la souleva par une extrémité, et, la roulant sur elle-même des pieds à la tête, il mit le corps à découvert.

Il serait impossible de décrire l'émotion de tous ceux qui assistaient à cette scène funèbre. Plusieurs sanglotaient convulsivement; des larmes obscurcissaient tous les yeux.

Quelque chose de blanc, détaché de la garniture, couvrait, comme une gaze légère tout ce que contenait le cercueil. Le

crâne et le front qui adhéraient fortement au satin, en étaient enduits; on en voyait sur le bas de la figure, sur les mains, sur les orteils. Le corps conservait une position aisée, celle qu'on lui avait donnée en le plaçant dans le cercueil ; les membres supérieurs étaient allongés ; l'avant-bras de la main gauche s'appuyaient sur la cuisse; les membres inférieurs avaient légèrement fléchi. La tête était rehaussée par un coussin : le crâne se présentait volumineux, le front large et haut ; les yeux n'avaient rien perdu de leur volume ni de leur forme. Les paupières étaient complètement fermées ; quelques cils y paraissaient encore.

Les os et les téguments du nez étaient bien conservés ; le bas seul avait souffert. Les joues paraissaient bouffies ; le toucher en était doux, souple ; la couleur blanche. La barbe qui avait poussé depuis la mort, colorait le menton d'une teinte bleuâtre ; ce menton, qui n'était point altéré, conservait encore le type propre à la figure de Napoléon. Les lèvres amincies étaient entr'ouvertes ; trois dents incisives fort blanches se montraient sous la lèvre supérieure, qui était un peu relevée à gauche. Les mains encore belles semblaient appartenir à un homme vivant, tant elles étaient vives de teint et de coloris. Les doigts avaient des ongles longs, adhérents, d'une extrême blancheur. Les jambes étaient encore enfermées dans les bottes ; mais, par suite de la rupture des fils, les quatre derniers orteils dépassaient de chaque côté. Leur peau était d'un blanc mat ; ils étaient garnis d'ongles. Les vêtements avaient conservé leur couleur ; on reconnaissait très bien l'uniforme des chasseurs à cheval de la Vieille Garde au vert foncé de l'habit, au rouge vif des parements. Le grand cordon de la Légion d'honneur se dessinait sur le gilet. La culotte blanche était en partie cachée par le petit chapeau qui reposait sur les cuisses. Les épaulettes, la plaque et les deux décorations attachées sur la poitrine avaient perdu leur éclat, elles étaient noires. Les deux vases d'argent qui contenaient le cœur et l'estomac, apparaissaient entre les jambes ; l'un était surmonté d'un aigle, qu'on distinguait entre les genoux.

Cet examen qui n'avait duré que quelques minutes, constatait un état de conservation plus parfait qu'on n'était fondé à

l'attendre des circonstances connues de l'autopsie et de l'inhumation. Le docteur déclara que, redoutant pour ces restes précieux le contact de l'air atmosphérique, il était d'avis de les en garantir le plus tôt possible.

Cette détermination nécessaire causa à tous les spectateurs un serrement de cœur inexprimable. Les larmes coulèrent avec plus d'abondance. Enfin le satin ouaté fut remis à sa place, après avoir été légèrement enduit de crésoote ; on ferma hermétiquement les caisses en bois, on souda avec le plus grand soin les caisses en métal, à l'exception de celle de fer-blanc que les ouvriers ne peuvent clore attendu son état d'oxydation. Ainsi les restes de Napoléon étaient contenus dans six cercueils, un en fer-blanc, un en acajou, un en plomb, un second en plomb séparé du précédent par de la sciure et des coins de bois, un cercueil en bois d'ébène et un en bois de chêne protégeant tous les autres. Ces trois derniers avaient été apportés de France.

A 3 heures tout était terminé. En ce moment arriva le général Churchil avec ses aides-de-camp en grand deuil. La pluie tombait toujours. Le cercueil, qui pesait 2.400 livres, fut transporté à grand'peine sur le char funèbre par quarante-trois artilleurs qui l'entourèrent pendant tout le trajet.

Les drapeaux tricolores, qui allaient servir à la cérémonie et le pavillon impérial, qui était déjà à bord de la *Belle-Poule*, avaient été offerts dès la veille par les demoiselles de l'île, qui les avaient confectionnés de leurs mains. Le blanc et le bleu provenaient d'étoffes de soie ; le rouge était en crêpe de Chine. Ces jeunes Anglaises s'étaient dépouillées de leurs plus beaux châles, de leurs plus fins tissus, pour accomplir cet acte de réparation nationale. Les officiers de la reine d'Angleterre, jaloux de s'associer à cette œuvre, avaient apporté les galons de leurs uniformes, qui, sous les doigts agiles de leurs belles compatriotes, s'étaient métamorphosés en chiffres impériaux. En recevant ce précieux cadeau des mains de miss Gidéon, la plus gracieuse de ces filles de la blonde Albion, le prince lui avait promis que jusqu'à l'Hôtel des Invalides le pavillon impérial offert par les dames de Sainte-Hélène ombragerait le cercueil du héros. Il a tenu parole, à chaque transbordement, son premier soin

était que le drapeau ne quittât pas un instant le sarcophage ; et dès son retour à Paris, il s'empressa d'adresser à miss Gidéon une lettre flatteuse avec un bracelet d'or garni de perles, de rubis et d'une magnifique émeraude.

Cependant le poêle funèbre, avec ses aigles couronnés, ses abeilles en or sur velours violet, sa large croix d'argent et sa bordure d'hermine, avait été déployé et retombait sur le char qu'il couvrait entièrement de ses riches draperies. Huit valets de pied en grand deuil se tenaient à la tête des chevaux.

Les troupes attendaient le convoi funèbre sur la hauteur. Il se mit en route dans l'ordre suivant : 220 miliciens de Sainte-Hélène sous les ordres du lieutenant-colonel Seale ; 140 soldats du 91e régiment commandés par le capitaine Blackwell ; la musique de la milice ; l'abbé Coquereau, précédé des deux mousses enfants de chœur, Lérigé portant la croix, Dufour l'eau bénite ; le char à quatre roues traîné par quatre chevaux, caparaçonnés en drap noir : sur ce sol inégal il eût été dangereux d'en avoir un plus grand nombre. Les glands étaient tenus par MM. Bertrand, Gourgaud, de Las Cases et Marchand. Venaient ensuite les fidèles serviteurs : Saint-Denis, Noverraz, Pierron et Archambault. Le long du char marchaient les artilleurs, chargés de le retenir sur les pentes à descendre. M. Chabot conduisait le deuil ayant à ses côtés les capitaines Guyet et Charner, puis M. Arthur Bertrand, le capitaine Doret, le docteur Guillard et les autorités civiles, militaires et maritimes de l'île, qui avaient voulu que les Français occupassent le premier rang dans cette triste solennité. Derrière s'avançaient les principaux habitants en grand deuil, le cortège était fermé par une compagnie d'artillerie et un détachement de milice, que suivait une nombreuse population.

Parvenu à James-Town, le convoi funèbre défila lentement entre deux haies de miliciens. Le ciel s'était éclairci ; il ne pleuvait plus ; les magasins étaient fermés ; les fenêtres et les balcons couverts de monde ; la foule encombrait les rues ; les forts et les vaisseaux tiraient le canon de minute en minute ; les pavillons flottaient à mi-mât. A la haie des miliciens avait succédé une haie de soldats se prolongeant jusqu'à l'embarcadère.

Là le prince attendait sous le drapeau tricolore la dépouille du héros. Il venait de débarquer avec les états-majors de la *Belle-Poule*, de la *Favorite* et de l'*Oreste*. A l'approche du char, on se découvrit; les hommes des canots mâtèrent leurs avirons; au loin les trois navires de guerre français, hissant leurs couleurs, redressèrent, ainsi que tous les bâtiments français et étrangers, leurs vergues qui étaient en pantenne depuis huit jours; et la musique de la frégate fit entendre des marches funèbres.

A 5 heures et ½ le cortège atteignit l'embarcadère. Le gouverneur, qui avait suivi le char à pied, remit le corps de l'Empereur au prince de Joinville, qui le reçut au nom de la France.

La chaloupe qui portait déjà le cercueil, fléchissait sous le poids. Ce cercueil avait enfin quitté la terre d'exil ; le prince commandait; tous les Français s'étaient embarqués; le pavillon des dames de Sainte-Hélène était hissé ; la frégate, la corvette et le brick le saluaient d'une triple salve d'artillerie ; la terre y répondait par vingt-un coups de canon. Deux canots de la *Favorite* précédaient la chaloupe ; deux canots de la *Belle-Poule* l'escortaient; deux de l'*Oreste* la suivaient. Tous les hommes avaient la tête nue et le crêpe au bras.

On arriva enfin à bord de la frégate. Le 15 octobre 1815 Napoléon captif avait mouillé à Sainte-Hélène pour commencer sa longue agonie. Le 15 octobre 1840 ses restes mortels étaient rendus par Sainte-Hélène à la France.

Quand la chaloupe eut abordé la *Belle-Poule*, tout signe de deuil disparut à bord ; c'est au bruit des salves des navires pavoisés, avec leurs équipages rangés sur les vergues, que l'Empereur mort fut reçu. Soixante hommes étaient sous les armes ; les trois états-majors formaient la haie. Quand le cercueil passa, les tambours battirent aux champs, la musique fit entendre les airs nationaux de la France. Sur le gaillard d'arrière une chapelle ardente, ornée de trophées militaires, avait été préparée. Le cercueil y fut déposé à 6 heures ½ : il faisait presque nuit. A la lueur des fanaux rangés autour du catafalque, l'absoute fut dite, et le corps resta exposé. Quatre sentinelles furent placées aux quatre angles.

Pendant la nuit du 15 au 16 octobre, l'officier de quart veilla

près du corps avec l'aumônier. A 10 heures du matin devait commencer le service funèbre ; l'autel avait été dressé sur l'emplacement de la roue du gouvernail, appuyé sur le mât d'artimon ; il était ombragé de drapeaux tricolores et dominé par un trophée d'armes ; à droite à gauche, deux faisceaux de fusils surmontés d'une couronne de chêne ; au devant, deux obusiers ; entre l'autel et le cabestan, un drap noir brodé d'argent sur lequel reposait le cercueil couvert du manteau impérial et du diadème voilé d'un crêpe. L'encens fumait dans des cassolettes suspendues. Trente hommes étaient sous les armes à bâbord, trente à tribord. Les compagnons d'exil avaient repris leur place ; puis venaient les fidèles serviteurs et les quatre plus anciens sous-officiers, puis le prince, M. de Chabot, l'agent consulaire de France, les officiers de la marine royale et les deux capitaines des bâtiments de commerce la *Bien-Aimée*, de Bordeaux, et l'*Indien*, du Hâvre, ainsi que leurs passagers, enfin tous les matelots. Pas un étranger n'était là ; c'était une fête nationale.

Pendant toute la durée de l'office divin, la corvette et le brick qui depuis 8 heures du matin avaient leur pavillon à mi-mât et leurs vergues en pantenne, tirèrent alternativement un coup de canon de minute en minute.

La messe dite, l'abbé Coquereau, ayant quitté sa chasuble, prit l'étole et la chape et commença les prières de l'absoute ; puis le corps fut descendu dans le caveau funéraire préparé à l'entrepont. Le pavillon impérial, avec sa cravate de crêpe, flottait toujours au grand mât.

Le samedi 17 octobre, il y eut de saints et derniers pèlerinages à la vallée de Napoléon. Malgré les ordres les plus sévères, elle fut presque entièrement dévastée. Chacun, jusqu'au plus humble matelot, eut sa part de reliques. A neuf heures du matin on avait apporté à bord la grande dalle de pierre blanche qui fermait immédiatement le cercueil et les trois dalles qui couvraient la tombe.

XII

Départ de Sainte-Hélène. — L'exercice de la grenade et le branle-bas de combat. — On repasse la Ligne. — Un grain. — Trois navires. — Bruits de guerre. — Encore des grains. — Le jour des morts. — Une goélette hollandaise. — Confirmation des bruits de guerre. — Liberté de manœuvres donnée à la *Favorite*. — On se sépare. — Tristes adieux. — Vaincre ou mourir pour la France. — Toute l'artillerie de la frégate en batterie. — Les chambres des passagers détruites. — Elan du prince et de l'équipage. — Le *Vengeur*. — Encore des idées de guerre. — Absence de croisière anglaise. — Une lueur d'espoir. — Les difficultés de l'atterrissage. — Aplomb du prince — La rade de Cherbourg. — Le bâteau à vapeur la *Normandie*. — Salut des forts. — On entre dans le port. — Visite des autorités locales. — La frégate peinte en noir; les barbes que ses marins laissent croitre en signe de deuil. — Arrivée de la *Favorite*. — Pèlerinages de toute la Bretagne et la Normandie à bord. — Cent mille personnes. — Elan du conseil municipal. — Les Bourbons proscrits et les splendeurs du premier Empire. — Une jeune fille aveugle. — Cérémonie projetée à bord avant le transbordement.

Le 18 octobre, de bonne heure, le prince de Joinville donna l'ordre d'appareillage. On fit bonne route. Au coucher du soleil on distinguait à peine Sainte-Hélène. On en était à vingt-deux lieues. La *Belle-Poule* et la *Favorite* poursuivaient leur route par un bon vent.

Le 20, le prince commanda l'exercice de la grenade. Le lendemain, à 2 heures, il y eut branle-bas de combat. Le 28, on repassa la Ligne ; la chaleur était excessive. Dans la nuit du 30 au 31, on reçut un grain violent, il tomba une masse d'eau considérable. Dans la journée, trois navires furent en vue. L'officier d'ordonnance du prince fut envoyé à bord de l'un d'eux : c'était le *Hambourg*, venant des villes hanséatiques. Le capitaine remit à notre compatriote un journal de Londres, dont le contenu fit craindre qu'au retour, on ne trouvât la guerre déclarée entre la France et l'Angleterre. Le bruit courait, y disait-on, que le gouvernement français allait envoyer

à Sainte-Hélène deux bâtiments pour protéger le transport des restes mortels de l'Empereur.

Les grains se succédaient sans interruption : l'accès du pont devenait presque impossible aux passagers. Le 2 novembre, jour des morts, l'abbé Coquereau venait de terminer l'office divin par les prières de l'absoute, quand le prince crut apercevoir la *Favorite* donnant la chasse à une goélette qui pointait à l'horizon et qui bientôt arbora le pavillon hollandais. La corvette la rallia ; et peu après, une embarcation mise à la mer, déposait à bord de la *Belle-Poule*, le commandant de la *Favorite* et un de ses officiers, M. Lapierre. La goélette était l'*Egmont*, faisant route pour Batavia. Ces officiers apportaient deux journaux hollandais et des nouvelles de Paris du 5 octobre. Elles étaient fort graves. A Sainte-Hélène, quelques bruits de guerre avaient vaguement couru ; ici il n'y avait, disait-on, plus à en douter ; la question d'Orient avait désuni les grandes puissances, une conflagration générale paraissait imminente ; le pavillon britannique menaçait la Syrie, et le cabinet français, contrarié, assurait-on, dans sa politique extérieure, avait offert unanimement sa démission.

Le prince eut bientôt pris son parti, il donna liberté de manœuvres à la *Favorite ;* elle avait été jusque-là la fidèle conserve de la *Belle-Poule*, dont cependant elle retardait la marche ; elle avait partagé ses fatigues, ses contrariétés, ses beaux jours ; les officiers et les passagers des deux navires s'étaient de mieux en mieux connus et appréciés ; les calmes leur avaient permis bien des fois des visites réciproques. Partis ensemble, les deux bâtiments semblaient destinés à revenir ensemble. Et maintenant il fallait se séparer ! Tout l'état-major de la *Belle-Poule* reconduisit jusqu'à leur chaloupe le commandant de la *Favorite* et l'officier qui l'accompagnait, on se serrait la main, on s'embrassait, on se promettait de part et d'autre de combattre et de mourir, s'il le fallait, pour la France. Un instant après, les pavillons des deux navires étaient hissés, les équipages montaient sur les haubans, les états-majors se groupaient sur les dunettes, on se séparait au cri de : *Vive la France !*

Le lendemain, la *Belle-Poule* et la *Favorite* s'étaient perdues de vue dans l'immensité de l'océan.

Il fallait, à tout événement, se préparer à une défense énergique. Le prince ordonna de rouler sur leurs affûts toutes les pièces que la frégate pouvait présenter à l'ennemi. Les chambres provisoires disposées dans la batterie furent détruites; les membres de la mission de Sainte-Hélène et l'aumônier durent céder les leurs à des locataires au verbe plus haut, au ton plus brutal ; six canons de trente remplacèrent les passagers ; les parcs se garnirent de boulets ; il fut décidé que les branle-bas de combat se multiplieraient. Déjà les cloisons élégantes, les meubles précieux qui divisaient et garnissaient ces chambres, étaient jetés à la mer. Le prince s'exécutait le premier de très bonne grâce. « Messieurs, disait-il gaiment aux passagers, j'en suis au désespoir ; mais vous aviez usurpé la place de nos caronades ; je ne pensais pas avoir à vous réclamer si tôt la restitution du prêt qu'elles avaient bien voulu consentir à vous faire. »

Les officiers suivaient l'exemple de leur chef. Les matelots, ardents lorsqu'il faut construire, sont, dès qu'il faut détruire, cent fois plus forts, plus adroits, plus actifs encore. La besogne allait bon train. Le prince, assis sur une table, encourageait les travailleurs. « Garçons, leur disait-il, quand vos pères naviguaient, un vaisseau français, le *Vengeur*, s'abîma dans la mer avec tout son équipage pour ne pas se rendre aux Anglais. Est-ce que, si le sort trahissait votre courage, vous n'en feriez pas autant, vous autres qui avez l'honneur de ramener en France le corps de l'empereur Napoléon ? — Oui, oui, commandant! répondit l'équipage d'une voix unanime, nous mourrions tous, tous ; nous descendrions en masse dans la mer avec le corps de notre Empereur plutôt que de le rendre aux Anglais. »

Pour tout ce qui précède nous avons cité textuellement.

L'enthousiasme était à son comble, la hache et le marteau eurent bientôt fait place nette. Longtemps les débris flottèrent autour de la frégate. Les vaisseaux qui les ont rencontrés dans leur route, auront cru à quelque sinistre arrivé dans ces parages. Les canons nouveau-venus étaient fêtés par tout l'équipage ; c'étaient de vieux amis qu'on revoyait après une longue absence; les matelots les frottaient avec joie et avaient à cœur de leur rendre tout leur luisant. « Ils peuvent venir maintenant,

disaient-ils ; la frégate est parée. » Et déjà le quartier de bord, témoin de cet élan, prenait, pour ne plus le quitter, le nom de *Lacédémone*.

Le 9 octobre, au point du jour, deux navires étaient en vue. Les matelots envoyés en vigie déclarèrent qu'ils avaient changé de route dès qu'ils avaient aperçu la frégate. Les idées de guerre qui fermentaient dans toutes les têtes, prenaient à chaque instant plus de consistance. Le 18, on distinguait à seize lieues Sainte-Marie, l'une des Açores. On entrait dans les latitudes d'Europe ; on devait rencontrer des bâtiments dans ces parages qui sont l'une des grandes routes des Antilles ; et pourtant pas une voile ne se dessinait à l'horizon. On en concluait que la guerre était déclarée et que la crainte des hostilités retenait tous les navires marchands dans les ports.

Le 27 on jetait la sonde pour la première fois par un fond de 95 brasses. On estimait qu'on se trouvait à cent lieues environ de Cherbourg. C'était le moment de se préparer au combat. L'absence de toute croisière anglaise rassurait cependant les voyageurs. La paix était-elle maintenue ?

Le 28, à midi, les Sorlingues parurent, et point de croisière anglaise ! L'espoir se confirmait. Le 29, quarante-trois jours après le départ de Sainte-Hélène et cent cinquante-un après le départ de Toulon, on avait devant les yeux la terre de France. En haute mer, les fonctions du capitaine-commandant sont délicates, il faut diriger et surveiller, mais ce n'est rien en comparaison des dangers de toute espèce qui l'attendent à l'atterrage : vents, et courants qui poussent à la côte, marées, bancs, roches, barres, brisants, vigies, hauts-fonds, que de périls à éviter ! Quelle responsabilité ! C'est-là que les officiers se jugent et se classent mutuellement. A 6 heures, on n'était plus qu'à six lieues de la rade ; mais il faisait nuit.

Le jeune commandant, malgré un fort accès de fièvre, ne quitta pas le pont ; l'équipage entier resta debout, prêt à la manœuvre. Aucun lit, aucun hamac ne fut dressé. Le 30, vers 3 heures du matin, le concours du vent et de la marée permit de tenter l'entrée de Cherbourg. A 4 heures, on vit venir le bateau à vapeur la *Normandie*. La *Belle-Poule* avait été aperçue de terre au coucher du soleil ; et le préfet maritime envoyait

le bateau à la rencontre de la frégate. A 5 heures 10 minutes, on mouillait dans la rade. Le pavillon de soie avec son crêpe était hissé ; et, au lever du soleil, les forts le saluaient de cent un coups de canon.

Les restes mortels de l'Empereur étaient entrés dans une rade de France.

Le 2 décembre, la *Belle-Poule* était mouillée dans le port. Les autorités de Cherbourg faisaient leur première visite au prince de Joinville. Elles ne pouvaient se lasser d'admirer l'aspect majestueux de la frégate, avec sa coque peinte en noir, rappelant l'acte solennel qu'elle venait d'accomplir, et la tenue sévère de l'équipage, la plupart des matelots ayant laissé croître leur barbe en signe de deuil.

La *Favorite* arriva, de son côté, dans la matinée du 2.

Pendant les huit jours que l'expédition resta à Cherbourg, la foule encombra, sans relâche, le pont de la frégate. Ce n'était plus l'inquiète curiosité des peuples qu'elle avait visités ; c'était le religieux empressement d'une nation qui devait à l'Empereur ses plus beaux titres de gloire. Près de cent mille personnes vinrent de tous les points de la Bretagne et de la Normandie s'agenouiller devant le cercueil impérial. Le conseil municipal prit plusieurs mesures concernant les honneurs à rendre aux cendres du plus grand homme des temps modernes. Il fut arrêté que le jour de leur transbordement sur le bateau à vapeur destiné à les porter à l'embouchure de la Seine, le maire à la tête du conseil municipal, escorté par la garde nationale, partirait de l'Hôtel de Ville pour aller déposer, au nom de la population entière, sur le cercueil du héros, une couronne d'or composée de chêne et de laurier, à la banderole de laquelle étaient inscrits ces mots :

« *A Napoléon le Grand la ville de Cherbourg reconnaissante.* »

La couronne ne put être prête pour le jour du départ ; mais elle fut envoyée à Paris et déposée sur le sarcophage, à l'Hôtel des Invalides. Il fut arrêté, en outre, que la *place du Rempart*, agrandie de tout l'espace nouvellement conquis sur la mer et dont la ville jouissait en vertu d'un décret de l'Empereur, porterait le nom de *place Napoléon*.

La *Belle-Poule* était amarrée dans la même partie du bas-

sin qu'avait occupée le bateau sur lequel, en 1830, s'était embarquée la branche aînée des Bourbons. La frégate était entrée dans le port, qui s'appelait originairement le *port Napoléon*, le 2 décembre, jour anniversaire de la bataille d'Austerlitz. Un des trois vaisseaux de ligne en ce moment sur le chantier portait le nom de cette victoire, un autre celui de *Tilsitt*, et dans les bassins, à cinquante mètres de la *Belle-Poule*, se trouvait, comme un souvenir vivant du premier Empire, le *Friedland*, mis en construction à la fin du règne de Napoléon Ier, baptisé, à la naissance du fils du héros, du nom de *Roi de Rome*, et après bien des vicissitudes, après avoir changé dix fois de nom, rentré en possession du premier le lendemain de la Révolution de juillet 1830.

MM. de Las Cases et Hernoux étaient partis pour Paris, où les appelaient les travaux de la Chambre des députés. A bord, le général Bertrand attendait, avec les autres membres de la mission, le signal du départ, quand une lettre d'une écriture inconnue lui fut remise : Une pauvre jeune fille aveugle, ne pouvant être témoin des fêtes qui se préparaient, sollicitait, en tremblant, du fidèle compagnon d'exil de l'Empereur un souvenir de Sainte-Hélène. Cette lettre si simple à la fois et si enthousiaste émut le vieux général, qui, après s'être informé de la position de la jeune aveugle, alla, avec le colonel de Briqueville, lui faire une visite et lui offrir quelques-unes des précieuses reliques qu'il avait rapportées.

Une dépêche ministérielle avait fixé au 8 décembre le départ pour Paris. Le 4, au soir, le bateau à vapeur le *Hambourg* quittait le Havre avec soixante passagers qui y rentraient le 6 après avoir heureusement accompli leur saint pélerinage.

Le 7, au soir, un autel s'éleva de nouveau au pied du mât d'artimon de la *Belle-Poule;* des tapis funèbres furent étendus sur le pont et les panneaux ; et le cercueil fut déposé sur une estrade. Le 8, au lever du soleil, la frégate se couvrit de ses pavois ; les autres bâtiments de guerre et de commerce, ancrés dans le port et dans la rade, mirent leurs vergues en pantenne et hissèrent leur pavillon à mi-mât. Une messe solennelle devait précéder le transbordement des restes mortels du grand Empereur sur le bateau à vapeur la *Normandie*. A 9 heures, la garde

nationale et les troupes de terre et de mer se rangèrent en bataille sur le port, déjà envahi par la population. Les autorités civiles, militaires et maritimes montèrent à bord avec le clergé de la ville. A 10 heures devait commencer la cérémonie religieuse ; mais une pluie battante rendit impossible la célébration de la messe, et il fallut se borner à une absoute.

XIII

Transbordement du cercueil de Napoléon de la *Belle-Poule* sur la *Normandie*. — La frégate amène son pavillon de grand mât. — Marche des trois bateaux à vapeur la *Normandie*, le *Courrier* et le *Véloce*, emportant les états-majors et les équipages de l'expédition de Sainte-Hélène. — L'ombre de l'Empereur reprenant le chemin de sa capitale. — Le bateau à vapeur la *Seine* et le cutter le *Rôdeur* sortant du Havre à la rencontre de la flottille. — Les communications avec les deux rives du fleuve sévèrement défendues. — Empressement, enthousiasme général. — L'expédition longeant les jetées du Havre. — Apparition féerique. — Les fanaux, la nuit et le jour. — Effets de lumière. — Honneurs militaires. — Pieux recueillement. — Les cloches des communes environnantes. — Immense cri de : *Vive l'Empereur!* — Entrée dans la Seine. — Marche triomphale sans exemple. — Le givre glacial de décembre. — Foule sur les deux rives. — Municipalités, armée, garde nationale, clergé, vieux soldats, femmes, enfants, vieillards. — Immense traînée de poudre. — Quillebœuf et Lillebonne.

L'opération du transbordement eut lieu sur un plan incliné partant du gaillard de la *Belle-Poule* et aboutissant au gaillard d'arrière de la *Normandie*. Un sabord assez large avait été ouvert pour laisser passer le cercueil, qui descendit sans accident. A bord de la *Normandie* le corps était déposé au milieu du gaillard d'arrière, à l'emplacement de la claire-voie rasée à sept ou huit pouces au-dessus du niveau du pont.

Aussitôt le transbordement effectué, le prince de Joinville ordonna le départ pour la grande rade. La *Belle-Poule* amena son pavillon du grand mât, les troupes présentèrent les armes, les drapeaux s'inclinèrent devant le cercueil impérial, les tam-

bours battirent aux champs, les musiques firent entendre des harmonies funèbres; et des forts, des batteries et des bâtiments de guerre partit une salve de vingt-un coups. Alors les trois bateaux à vapeur la *Normandie*, le *Courrier* et le *Véloce* se mirent en route pour passer du port militaire dans la rade. La *Normandie* marchait en tête avec le pavillon impérial au grand mât. Elle était commandée par M. de Mortemart, capitaine de corvette. Venaient ensuite le *Courrier*, commandé par M. Garbin, et le *Véloce*, par M. Martinenq, fils du préfet maritime. Sur le premier de ces trois steamers il y avait cent matelots de la frégate, cent autres sur le second et deux cents sur le troisième.

On resta plusieurs heures en grande rade pour faire les derniers préparatifs et disposer tout ce monde sur les nouveaux bâtiments. La population de Cherbourg se pressait encore sur les quais, sur la plage, sur la digué. Plus loin, on apercevait la *Belle-Poule* et la *Favorite* que les marins de l'expédition venaient de quitter, et dont la brise agitait les pavois comme un dernier adieu. La batterie de l'Arsenal et le stationnaire continuaient à tirer un coup de canon de minute en minute.

Enfin, le prince donna le signal de l'appareillage, qui fut annoncé à la rade par trois coups successifs tirés du *Véloce*. A ce signal, tous les forts, toutes les batteries de la marine, tous les bâtiments de guerre firent une dernière salve de vingt-un coups. Les trois bateaux à vapeur bouillonnaient en fouettant la mer de leurs roues agiles; des tourbillons de fumée montaient dans les airs. De retour de son exil, l'ombre du grand Empereur reprenait le chemin de sa capitale.

A 2 heures ½ on était en route pour le Havre. Le prince désirait y arriver à 6 heures du matin, afin de pouvoir en repartir au petit jour et profiter des dernières heures du flot. La mer était bonne, la nuit fut calme, étoilée ; le mauvais temps qui avait duré toute la matinée, s'était dissipé. L'horizon n'était plus menaçant. On avançait avec une grande rapidité.

Pendant la traversée, le cercueil fut couvert du manteau impérial ; l'autel décoré de velours brodé d'argent, fut disposé au pied du mât d'artimon ; quatre aigles d'argent en ornaient les angles. Autour du sarcophage, s'élevaient trois ifs portant

des bougies. De chaque côté pendaient des cassolettes dans lesquelles brûlait l'encens. A la tête une croix dorée ; aux pieds une lampe dorée. Tout autour d'autres lampes brûlaient constamment.

Vers minuit, on se trouvait en vue des feux du Hâvre. Le soir, à la marée le bateau à vapeur la *Seine* était sorti du port, avec le cutter le *Rôdeur*, pour aller attendre en rade la flottille. Il devait accompagner le cortège remorquant le *Rôdeur*, qui pendant le parcours, servirait les salves en réponse aux saluts des batteries. Dans les instructions que le prince avait reçues, il lui était expressément recommandé de ne point laisser accoster son bâtiment pendant le trajet et de n'autoriser personne à descendre à terre si ce n'est pour l'approvisionnement de bord. Toute communication entre la flottille et les deux rives de la Seine était sévèrement interdite.

Le 9 décembre, à 6 heures du matin, le rappel battait pour la garde nationale du Havre ; celle de Montivillers était déjà en bataille sur la place de Provence. Malgré le mauvais état des chemins, les habitants des environs avaient marché toute la nuit pour se trouver à ce rendez-vous national. Les populations, accourues de toutes parts, couvraient les jetées et la place. Les yeux cherchaient au delà du *Véloce*, mouillé en rade, et parmi les vapeurs matinales de l'horizon, les mâts pavoisés qui devaient annoncer l'approche du cénotaphe flottant.

Il ne parut au large qui vers 6 heures ½, se dirigeant vers la Hève, ce promontoire aux flancs déchirés, du haut duquel François Ier contemplait l'armée navale qu'il envoyait contre l'Angleterre. En tête du convoi impérial s'avançait la *Normandie*, pavoisée des couleurs nationales, portant le pavillon de Sainte-Hélène au grand mât et tous ses autres pavillons hissés à joindre. Venait ensuite la *Seine*, puis le *Courrier* qui fermait le cortège. Le *Rôdeur* était resté au large.

Vers 7 heures, la flottille, laissant arriver le cap sur la tour de François Ier, gouvernait pour passer à petite distance des jetées. Elle marchait rapidement, favorisée par le vent et le flot. Son approche, combinée avec les progrès de la lumière, qui, sur son passage, blanchissait le ciel, se dessinait plus nettement de minute en minute sur le front obscur de l'horizon.

Sur le gaillard d'arrière de la *Normandie*, entre quatre fanaux ardents, dont la vive lumière se mêlait aux clartés naissantes du jour et aux derniers reflets de la lune, apparaissait sous le manteau impérial le cercueil de Napoléon.

Le précieux dépôt passa lentement devant les gardes nationales, qui présentaient les armes, et devant ces masses de populations accourues de si loin. Le pieux recueillement de tous ces hommes animés d'une seule pensée ne fut troublé que par le bruit du premier coup de canon annonçant l'entrée des restes mortels du héros dans un fleuve français, entre ces deux rives qu'il avait choisies pour sa sépulture.

La flottille et la terre échangèrent leurs saluts ; les cloches de toutes les communes environnantes y répondirent ; un immense cri de *Vive l'Empereur !* s'éleva majestueusement. En ce moment le soleil radieux se levait au dessus des collines qui forment le lit du fleuve et faisait pâlir les flammes funéraires. Le cercueil semblait environné d'une auréole céleste. Il y avait on ne sait quoi de féerique dans cette apparition fugitive de l'ombre du grand homme entre les dernières ombres de la nuit et les premiers rayons du jour.

La flottille était entrée dans le fleuve.

Dès ce moment commençait pour elle une marche triomphale dont jamais on n'avait eu d'exemple. Le temps était froid : Décembre, avec son givre glacial, avec son vent du nord, désolait la campagne ; mais les populations en couvraient la nudité. Les municipalités, l'armée, la milice citoyenne ; le clergé chantant l'office des morts ; ces vieux soldats du premier Empire vêtus de leurs vieux uniformes ; ces femmes se signant et disant leur chapelet ; ces enfants ébahis ouvrant de grands yeux ; ces vieillards à genoux, ces acclamations incessantes ; ces décharges continuelles de mousqueterie ; cet enthousiasme, en un mot, qui éclatait de proche en proche sur chaque rive au passage du convoi, comme une immense traînée de poudre, on essaierait en vain de reproduire tout cela ; il faut en avoir été témoin pour pouvoir en conserver à près de trente ans une idée nette et juste.

Les deux rives, malgré leur distance, étaient bordées d'habitants de toutes les communes voisines. Leur foule, presque

invisible, ne signalait souvent sa présence que par des coups de fusil. Du haut des collines, du fond des vallées, du plus loin qu'on pouvait distinguer la *Normandie*, partaient des signaux de toute espèce indiquant des groupes de citoyens satisfaits d'avoir pu apercevoir un instant le cercueil du héros populaire.

A Quillebœuf, où le convoi pouvait, grâce à la profondeur du fleuve, longer le bord, une ovation avait été préparée ; les gardes nationales de Pont-Audemer, de Saint-Aubin, de Sainte-Opportune, de tous les environs jusqu'à Trouville, s'étaient donné rendez-vous. Elles étaient rangées sur le quai favorable à leur développement. De l'autre côté de la Seine, malgré leur éloignement, les habitants de Lillebonne garnissaient la rive ; et telle était l'émotion qui les dominait, que, séparés du convoi par toute la largeur du fleuve, ces braves gens malgré le froid, s'avançaient dans l'eau pour s'en approcher.

Quand le convoi défila devant le quai de Quillebœuf, il fut salué par des feux de peloton et des salves d'artillerie répétées ; la garde nationale présenta les armes, les drapeaux s'inclinèrent ; et les navires pavoisés abaissèrent leurs pavillons en signe de deuil ; puis des cris d'enthousiasme se firent entendre, que répétaient à l'envi les populations voisines.

(*A suivre*)



REVUE DES PÉRIODIQUES

SOMMAIRE

L'Eglise et l'Etat en Ecosse, par G. Bonet-Maury. — *Revue politique et littéraire*, 12 janvier 1907.

C'est une thèse chère à certains que la Séparation de l'Etat et des Eglises est une nécessité de l'évolution des peuples modernes. Tôt ou tard, ce régime devrait se réaliser chez les nations libres. Cette espérance n'est cependant pas partagée par tout le monde, même chez nos adversaires. Des esprits positifs, défiant des généralisations trop séduisantes la croient chi-

mérique. Si toutes leurs conclusions ne sont pas les nôtres parce qu'ils n'admettent pas, comme nous, les droits au moins équivalents de l'Eglise en face de l'Etat, en tout cas, ils sont d'accord avec nous, en ce que, se basant sur les faits et la notion même de fonctions respectives des deux pouvoirs, ils ne croient point possible les séparer absolue :

« La formule de Cavour : « L'Eglise libre dans l'Etat libre » est une utopie, si ce n'est en Amérique, et il s'en faut de beaucoup qu'une Eglise séparée de l'Etat soit par la même affranchie du contrôle et de la juridiction du pouvoir civil. L'Ecosse en offre un exemple récent et instructif. »

Organisée vers 1560, sur le type presbytérien, l'Eglise calviniste d'Ecosse était autonome et gardait la libre élection de ses ministres. A différentes reprises, le gouvernement ayant tenté d'établir le droit de patronage à son profit, il en était résulté, au cours du XVIIIe siècle, une série de schismes ou de sécessions, les églises refusant énergiquement d'accepter la tutelle de l'Etat. Entre ces églises autonomes, diverses tentatives d'union avaient été faites. En 1900, une dernière eut lieu, et aboutit à un insuccès et à un retentissant débat sur la *dévolution des biens*. Une sentence de la Chambre des Lords (la plus haute juridiction en la matière) ne put être appliquée. Il fallut en venir à une nouvelle enquête et au vote d'une loi spéciale (7 août 1905) pour la répartition de ces biens. A l'heure actuelle le travail n'est pas encore terminé. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail du conflit, mais il faut en retenir cette leçon : qu'un différend entre des églises « libres » n'a pu malgré leurs efforts, se résoudre sans l'intervention de l'Etat. Ce n'est qu'un exemple, mais caractéristique et dont M. Bonet-Maury conclut :

« Que l'Etat et les églises ne peuvent s'ignorer mutuellement, surtout quand une église occupe dans un pays une place considérable, tant par la valeur de ses membres que par le chiffre de ses revenus. Le pouvoir civil a le droit de contrôler les faits et gestes du clergé et d'empêcher, par exemple, que les biens de mainmorte ne prennent un accroissement excessif ni que ces biens ne soient dévolus à une fraction de l'Eglise qui serait incapable de la gérer. Mais l'Etat doit bien se

garder de se mêler des questions spirituelles, du choix du culte ou des controverses dogmatiques, sous peine de provoquer la protestation des consciences. » L'apaisement en Ecosse, ne sera dû cette fois qu'à ce que : « L'Etat abdiquant son ancienne prétention de légiférer sur les questions de confession de foi ou de maintenir le droit féodal de patronage, s'est contenté de jouer le rôle d'arbitre et de garantir la fidèle exécution des volontés des testateurs. »

Encore une fois toutes ces conclusions ne sauraient être les nôtres à nous catholiques qui n'admettons point le droit supérieur de l'Etat. Mais s'il est établi par les faits que l'Etat ne peut ignorer l'Eglise ni les églises, c'est rester sur les terrain du bon sens et de la logique que de lui demander de traiter avec elles ; de respecter en elles des groupements de fait qui procèdent d'un droit naturel inapriscriptible et, en ce qui concerne l'Eglise catholique, au moins historiquement antérieur au sien.

Faut-il poursuivre l'abrogation de l'article 199 du Code pénal ? par A. Boudinhon. — *Revue du Clergé français*, 1er décembre 1906.

On avait cru qu'une des conséquences de la loi de Séparation était l'abrogation de l'article 199 du Code pénal. « Tout ministre d'un culte qui procédera aux cérémonies religieuses d'un mariage sans qu'il lui ait été justifié d'un acte de mariage préalablement reçu par les officiers de l'Etat civil, sera, pour la première fois, puni d'une amende de seize à cent francs. » Il n'en est rien. C'est là une loi de police et de sûreté générale, indépendante de la législation spéciale sur les cultes, et « de ce que les cultes cessent d'être *reconnus*, l'Etat ne cesse pas de les *connaître*. » De fait, la jurisprudence des tribunaux a été constante et ils ont condamné partout. M. Boudinhon estime qu'une campagne en faveur de cette revendication aurait-elle chance d'aboutir, les catholiques n'auraient aucun intérêt sérieux à l'entreprendre.

La vraie difficulté vient, en effet, de la distinction des deux mariages : mariage religieux et mariage civil auxquels Eglise

et Etat attribuent, chacun de son côté, des effets complets. Or, cette situation paraît bien irrémédiable chez nous. Si en certains pays, l'Etat se borne à *enregistrer* le mariage religieux des catholiques et à lui donner par là valeur légale, il nous est moins permis que jamais d'attendre une modification de la loi en ce sens. Tout ce qu'on peut espérer, et c'est bien aussi tout ce qu'on voulait obtenir, c'est que, comme en Italie, le pouvoir civil ignore absolument le mariage religieux et que, dès lors, celui-ci puisse être célébré le premier. Mais les inconvénients du dualisme ne paraissent pas devoir en être beaucoup diminués (1). On s'en est bien aperçu en Italie. Des mariages religieux suivis un peu plus tard de mariages civils illégitimes y créent fréquemment des situations inextricables. D'autre part, l'importance de l'acte religieux aux yeux des fidèles n'en est nullement augmentée. Sans doute, l'Etat n'affirme plus aussi clairement sa prétendue suprématie, il n'attente plus positivement aux lois de l'Eglise; il les nie cependant, puisqu'il en considère les effets comme nuls. « ... Dès lors que le mariage religieux se trouve dépourvu de toute valeur aux yeux des lois du pays, il s'ensuit que son prestige est par là même complètement neutralisé, annihilé, et sa priorité réduite à une préséance d'apparat. Le peuple doit en arriver fatalement à considérer comme le vrai mariage celui-là seul qui fait jouir du bénéfice des lois. » (R. Lemaire. — *Le mariage civil.*)

On peut dire en somme que la prétention de l'Etat de s'occuper, quand même, du mariage religieux lui conserve de l'importance, qu'en lui imposant le dernier rang, il le reconnaît, et par un curieux retour des choses, contribue à lui maintenir son prestige et sa place prépondérante dans l'imagination populaire.

En dépit de ces raisons et de l'autorité de l'éminent canoniste, il nous semble qu'il y aurait plus d'avantages à cette liberté de l'Eglise, quitte à prendre des précautions pour en écarter les inconvénients. De plus, l'ignorance, par l'Etat, du

(1) Par exemple la réponse aux questions du maire demandant aux jeunes gens s'ils veulent se prendre pour mari et femme, est sans signification catholique avant le mariage religieux. Elle n'en aura pas davantage, ce mariage étant déjà conclu.



mariage religieux, nous paraît dans la logique de la loi de Séparation. Les cérémonies de sa célébration ont tous les caractères d'un acte privé. A quel titre l'Etat en connaîtrait-il? La revendication, il est vrai, peut être inopportune. De plus pressants intérêts font, en ce moment, la préoccupation des catholiques, et elle ne peut être entreprise par initiatives individuelles, sans un mot d'ordre ou une approbation supérieure; mais nous ne croyons point qu'il faille la considérer comme condamnée d'avance ni comme inutile.

Les lois des femmes, par L. Delzons. — *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1906.

La réforme des dispositions du Code réglant la situation des femmes mariées est un fait accompli en Angleterre et en Suisse. Elle ne saurait beaucoup tarder chez nous, et il faut convenir qu'elle y est nécessaire. M. Delzons examine dans quel sens elle devra s'accomplir et dans quelle mesure il peut être utile d'imiter nos voisins et de réaliser cette émancipation de la femme mariée.

Les deux dispositions fondamentales du Code français sont l'incapacité de la femme et le régime de la communauté. — La femme mariée en France ne peut contracter sans l'autorité de son mari. D'autre part, en principe, les biens des époux forment un patrimoine commun dont le mari est le « chef ». Ces dispositions ne sont qu'une adaptation très heureuse et très juste pour le temps où elle fut faite de notre vieux droit français. Si le régime dotal qui conserve l'absolue séparation des fortunes a toujours eu la préférence des populations du midi, dans la grande majorité du pays, le régime delacommunauté a constamment prévalu. Sauf les immeubles, le patrimoine était commun et les gains des époux venaient l'accroître. A la mort du conjoint, chacun pouvait en revendiquer la moitié. Durant le mariage, ce patrimoine était à l'entière disposition du mari « seigneur et maître de la communauté ».

S'inspirant avant tout des intérêts du mariage lui-même et de la famille, le législateur de 1804 avait heureusement corrigé ce que ces dispositions contenaient de trop absolu en fa-

veur du mari. Retenant le principe de la communauté, si conforme à la haute conception de l'union conjugale, il avait restreint le pouvoir de disposition du mari, par exemple, par l'hypothèque légale accordée à la femme et la faculté pour elle de demander la séparation et de « renoncer ». L'incapacité de la femme elle-même avait été atténuée par la prescription de dix ans et la possibilité de la faire lever par les tribunaux.

Excellente encore une fois à l'époque où elle fut faite, cette législation ne répond plus à toutes les nécessités de notre société contemporaine. Au cours du XIXe siècle, elle s'est trouvée en présence de faits économiques nouveaux et imprévus : accroissement de la richesse mobilière, travail plus rémunérateur des femmes. Il lui a fallu en tenir compte et s'y adapter par une série d'accommodements plus ou moins factices. C'est de la manière dont s'est accomplie cette adaptation qu'il importe de tirer les indications utiles pour la réforme.

Un premier fait important, c'est l'accroissement prodigieux de la richesse mobilière autrefois à peu près nulle, et par suite l'augmentation considérable du patrimoine commun en regard des « propres ». Une réaction aurait pu se produire et une tendance aurait pu se manifester à constituer des propres immobiliers. Il n'en a rien été cependant, ce qui prouve bien la popularité et la force du régime de la communauté chez nous. « Le patrimoine commun se développe sans protestation avec la fortune mobilière. Il restait conforme aux sentiments de la bourgeoisie qui s'élevait, de garder commune la fortune créée par l'effort commun... »

Mais un autre fait économique non moins grave est constitué par la productivité plus grande du travail des femmes. Par la facilité du travail d'usine, par cette source de profits nouveaux qu'est la propriété littéraire et artistique, les apports de la femme au patrimoine commun peuvent se trouver considérablement augmentés ; et là, il paraît bien nécessaire de lui maintenir la propriété de ce qu'elle a produit par sa seule activité. La loi de 1881, en l'autorisant à se faire délivrer seule un livret de caisse d'épargne a commencé cette amélioration.

D'autres pratiques passées dans les mœurs n'auraient qu'à

être sanctionnées par la loi, par exemple : celle de l'assurance sur la vie au profit de la femme, le mandat tacite du mari pour tout ce qui concerne l'administration ménagère.

Au total et à prendre les faits dans leur ensemble, la part plus grande prise par la femme à la vie économique du ménage, paraît bien exiger la suppression de son incapacité civile et la reconnaissance de son droit de propriété sur ses gains personnels. Il reste que le contrôle du mari sur les actes de sa femme est indispensable dans l'intérêt commun, ainsi que son droit d'administration.

En Allemagne et en Suisse, la récente législation pourvoit à cette double nécessité par un régime assez complexe d'*union des biens*. La femme a la capacité civile, mais le mari garde le droit de lui interdire certains contrats ou de les dénoncer. Les biens sont unis, mais demeurent distincts et administrés par le mari. Un tribunal spécial *de Tutelle*, règle les différends et applique les dispositions.

Chez nous, il ne semble pas qu'il soit nécessaire de recourir à une organisation aussi compliquée et à un changement aussi radical, ni à l'abolition d'un régime éminemment conforme à nos traditions et à nos mœurs nationales. M. Delzons estime que la capacité civile accordée à la femme et une plus grand part dans l'administration domestique peuvent parfaitement se concilier avec le maintien du régime de la communauté. « Ce qui fit la grande force, l'originalité et l'on peut dire la beauté durable du régime de la communauté, ce fut assurément que, produit anonyme des habitudes d'un peuple, il unit pour la première fois le souci d'un idéal à l'intelligence d'un intérêt. Les lois franques avaient donné le germe : ce fut, après l'avènement de la troisième race, la nation nouvelle qui la fit éclore. L'étroite union physique et morale qui résulte du mariage doit se réaliser dans les biens : c'est l'intérêt du mariage : c'est aussi l'intérêt de la femme qui profite du patrimoine créé par le mari. Cette idée dans l'application a pu se déformer quelque peu, surtout par les excès de la puissance maritale. Elle n'en demeure pas moins la plus parfaite qui se puisse concevoir, et la plus parfaitement conforme à l'idéal du mariage même. De constater qu'aujourd'hui l'incapacité

absolue des femmes est un non-sens, que la richesse mobilière est infiniment plus abondante que l'immobilière, contrairement aux faits d'il y a cent ans, que tels droits nouveaux, la propriété littéraire, échappent aux classifications anciennes, qu'enfin, l'un en face de l'autre, le mari et la femme d'aujourd'hui ne peuvent être que des associés, avec un pouvoir de décision pour lui, tout cela ne vise, n'atteint que des modes d'application de l'idée et ne touche pas l'idée elle-même. Il est utile et même il est urgent de réformer ces défauts, avant tout de supprimer l'incapacité de la femme, de consacrer son droit d'administration dans la maison et sur les produits de son travail, de l'associer aux actes de disposition du patrimoine commun. Cela, les faits de tous les jours le conseillent, le commandent. Mais par delà cette évolution qu'il serait puéril et dangereux d'ignorer, il faut voir aussi ce qui n'a point changé, ce qui ne peut changer : le mariage avec toutes ses imperfections qu'y peuvent apporter les hommes et les femmes, demeure la plus complète, la plus absolue des associations humaines ; c'est comme association complète, absolue, qu'il est encore pratiqué dans la majeure partie du pays ; et le mari plus fort, plus instruit, y apporte, même quand la femme travaille, le gain le plus élevé. Réduite aux acquêts, corrigée, rajeunie, mais dans le détail de ses rouages, non dans l'idée même qui est sa force agissante, la communauté seule associe les biens, fait profiter la femme de l'effort du mari, et demeure donc la meilleure loi de notre société conjugale. »

Maurice Barrès et l'esprit européen, par DUMONT-WILDEN, *Revue politique et littéraire*, 19 janvier 1907.

L'hégémonie française s'est heureusement mieux maintenue dans le domaine des lettres que dans celui de la politique. C'est encore la pensée française qui est l'éducatrice la plus sûre et la mieux écoutée de la pensée européenne. Sans doute, pour les masses, cette influence de notre patrie se réduit trop à la « propagande des idées de la Révolution » et à la lutte contre les institutions religieuses. Mais ce n'est pas là toute l'action de la France... « à côté de ce public qui ne peut séparer la

« France des idées » de la « France de la politique » il en est un autre plus curieux de littérature que de politique et de pensée que de phrases : le public de l'esprit, le public de l'avenir. » C'est ce public, cette élite dépositaire de ce qu'on peut appeler la culture européenne que l'influence de Barrès a pénétré lentement, parce qu'en même temps que Français, il en était un des plus complets représentants.

« Depuis un peu plus de cent ans, depuis que la culture française n'est plus l'unique forme de tout intellectualisme, il existe en Europe un certain esprit extrêmement complexe et raffiné, dégagé de toute préoccupation nationale, mais tour à tour imprégné à doses inégales de toutes les grandes cultures nationales, composé bizarre et essentiellement moderne des dédains d'une aristocratie intellectuelle, la plus clairsemée qui soit, et des utopies d'un socialisme poétique à la William Morris, de l'anarchie, du brisement de cœur slaves et de l'esthétisme protestant à la Ruskin, de l'immoralisme voluptueux de Stendhal et de la vaste curiosité d'un Goethe, de la ci-devant profondeur allemande, et du nouveau positivisme italien, du cabotinage juif enfin et de la fièvre parisienne. »

Cette élite n'est plus autant que naguère dominée par l'Allemagne. Elle a rompu, au contraire, avec l'Allemagne moderne, militariste et commerçante façonnée par Bismarck et celle-ci a, d'ailleurs, confessé assez volontiers notre suprématie. Nietzsche ne reconnaissait-il pas en 1885 que « la France est le siège de la culture la plus intellectuelle et la plus raffinée de l'Europe ». Si elle a compris et acclamé Barrès, si elle l'a accepté pour un de ses chefs, c'est tout d'abord, parce qu'il en est venu à personnifier la lutte défensive de l'idéalisme. Contre l'universel désenchantement qu'il ressentait et analysait si bien il a proposé de réagir et tous ces blasés qui, sous le masque d'un adversaire reconnaissaient en lui un des leurs, ont senti aussi un médecin et un ami.

« Dans le même temps que ces âmes compliquées, précieuses et périlleuses, recherchent le goût français pour ce qu'il a de décadent, voici qu'elles découvrent la nécessité d'une réaction française contre cette décadence et cela, non

seulement au profit de la France, mais encore au profit de l'Europe. C'est ce qui explique l'influence grandissante de Barrès sur ce public bigarré dont il a si rudement combattu l'action dans les affaires de la France, c'est-à-dire l'influence du plus exclusivement français de tous les écrivains d'aujourd'hui. »

Et c'est aussi parce que cette réaction n'a pas été chez lui purement verbale et littéraire, qu'elle s'est traduite en actes et dans le domaine éminemment réel de la politique, que la confiance donnée lui est restée. Les forces sur lesquelles on avait compté jusqu'ici pour sauvegarder la Société de la marée montante du socialisme international, ne sont pas sûres :

« Dans ces milieux délicats et inquiets où se réfugie la culture la plus raffinée de l'Europe, on s'en est aperçu et l'on a commencé à concevoir la nécessité de défendre la civilisation en en reconstituant les énergies naturelles et la discipline.

« On refait donc le chemin parcouru par Barrès... De qui ces âmes inquiètes et cultivées à l'excès accepteraient-elles plus aisément une discipline au moment où elles sentent la nécessité d'une discipline ?... Plus Français que quiconque, il est seul assez universel pour faire comprendre hors de France le caractère universel de certaines nécessités françaises.

« ... Mais en défendant la culture française, il défendait toute culture aristocratique en Europe, il défendait une chose dont l'Europe ne peut se passer. »

Nous ajouterons qu'au point de vue catholique c'est précisément cette recherche passionnée du mal contemporain et de ses remèdes qui est intéressante à suivre. Du dilettantisme stérile, Barrès est venu au désir de l'action et à l'action généreuse et désintéressée. La vue nette des réalités a fait de lui le défenseur de l'idée de tradition si fondamentale dans le catholicisme ; et enfin il en est venu à défendre le catholicisme lui-même, parfois dans des termes singulièrement émus. Parlant de ses richesses artistiques :

« ... Il y a dans le catholicisme, dit-il, quelque chose de plus précieux que toutes ces pierres tombales, châsses peintes et statues ; je veux parler des forces spirituelles. Et si je vous

apportais l'inventaire de ces puissances morales, de ces vertus, de ces sentiments exquis, de ces délicatesses que le catholicisme a développées et maintenues dans ce pays, vous reculeriez, vous-mêmes, devant la perspective d'une pareille destruction. »

Sans doute, ce sont là constatations bien vieilles et que bien d'autres ont faites déjà. Peut-être n'ont-elles d'autre mérite que le prestige d'un style rajeuni et charmeur ; mais elles marquent les étapes d'une âme qui *sort de l'ombre* et vient à la lumière. Comme quelque autre de ses illustres contemporains, Barrès continuera-t-il cette marche en avant ? Dieu le sait. Mais pour ceux qui admirent son œuvre et lui savent gré des énergies réveillées dans les âmes françaises, il est bien permis de formuler ce vœu. C'est souhaiter au penseur sa dernière conquête, et au patriote sa récompense.

Le projet de loi sur le contrat de travail et les conventions collectives, par E. D'EICHTAL. — *Economiste français*, 19 janvier 1907.

En signalant aux catholiques la restauration du principe corporatif comme une des plus urgentes à accomplir dans le domaine social, Léon XIII avait surpris et déconcerté beaucoup d'esprits profondément pénétrés des préjugés de l'économie politique libérale. La meilleure justification des vues du grand pape c'est leur réalisation progressive. Les idées d'associations et de réglementation prennent une place de plus en plus grande dans la législation du travail. Seulement il y a lieu de déplorer qu'au lieu de se faire, comme il l'avait souhaité, sous la sauvegarde des idées chrétiennes, cette évolution s'accomplisse par la force aveugle des faits économiques que sanctionne de temps en temps seulement une législation maladroite, hâtive et faussée par l'esprit de parti. Le projet de loi sur le contrat de travail et les conventions collectives, que le ministre du travail a promis de présenter aux Chambres, en est un exemple caractéristique. Par certaines de ses dispositions, il constitue un véritable « retour aux tarifs et

corporations d'ancien régime », par d'autres, il s'efforce de nous faire faire un pas de plus dans la voie de la tyrannie collectiviste.

Préparé par une commission indépendante : la *Société d'Etudes législatives,* et hâtivement mûri par le gouvernement, le projet ne paraît pas pouvoir aboutir sans de sérieuses retouches. Quoi qu'on puisse penser de son principe et de la nécessité de réglementer à nouveau les relations de ceux qui commandent et de ceux qui offrent le travail manuel, il est certaines de ses dispositions qui sont inapplicables.

L'article 11 du titre I, par exemple déclare « ... illicite toute clause du contrat de travail par laquelle une des parties a abusé du besoin, de la légèreté ou de l'inexpérience de l'autre pour lui imposer des conditions de travail en désaccord flagrant avec les conditions habituelles de la profession ou de la région, ou avec la valeur ou l'importance des services engagés. » Sans parler de la difficulté d'apprécier ce « désaccord flagrant », on peut remarquer que par l'ensemble de ces dispositions, le travailleur adulte est traité en mineur et constitué sous une véritable tutelle. L'auteur se demande avec raison, ce principe une fois introduit dans la législation, où il s'arrêtera ; et on ne voit pas, en effet, une fois admis, pourquoi ne pas l'étendre à tout le régime des contrats.

Une autre difficulté et plus grave encore, ressort du titre II où il s'agit des « conventions collectives » non pas celles qui concernent un contrat « entre un employé et une collectivité d'employés s'engageant à un travail d'ensemble. » mais des conventions entre patrons et syndicats, par exemple, limitant d'avance, par tarifs durables, la liberté de contracter entre employeurs et employés.

Une condition essentielle pour que de pareilles conventions soient possibles, serait « que ceux qui les concluent, puissent être considérés comme les vrais mandataires de ceux qu'ils engagent ou que ceux-ci se rallient d'eux-mêmes, sans pression ni malentendu, à l'accord survenu. » Or, c'est ce que le projet de loi ne semble nullement assurer. L'article 15, au contraire, établit que les membres d'un syndicat, à défaut de stipulation contraire expressément énoncée dans les statuts ou la conven-

tion, sont considérés comme soumis aux obligations résultant de la convention conclue par ce syndicat, et ainsi liés à leur insu. Bien plus, en vertu de l'article 18, ce ne sont pas seulement les membres du syndicat, mais tous les employeurs et employés de la *région* et de la *profession*, qui seront présumés, *jusqu'à preuve contraire*, avoir accepté la convention, lorsqu'une seule de ces conventions aura été conclue dans une localité !

Enfin, ce qui ne serait pas moins nécessaire, ce serait d'assurer la responsabilité réciproque des deux contractants, employeurs d'un côté et employés de l'autre. « La première condition pour que (ces conventions collectives) se développent — et c'est cela dont s'occupe le moins le projet de loi — serait la solidité des garanties que les mandataires directs ou indirects des employés pourraient..... offrir aux employeurs au sujet de l'exécution des conditions collectives stipulées. » Il faut qu'en face du patron responsable de la non exécution de ses engagements, le groupement des travailleurs soit également responsable de la non-exécution des siens ; qu'ils aient recours l'un contre l'autre. Aux termes du projet actuel, cette égalité n'existerait nullement, et le patron lié par la convention n'aurait en face de lui que des groupements à peu près irresponsables. Les syndicats, par exemple, qui n'ont généralement pas de fonds et n'offrent aucune prise aux sanctions légales n'ont aucune responsabilité effective. La convention conclue dans ces conditions serait une véritable duperie pour le chef d'industrie.

Organiser cette responsabilité, équilibrer la situation des contractants, c'est là précisément que devrait porter l'effort du législateur, car c'est là qu'est le vrai problème, mais, comme le remarque M. d'Eichtal, c'est précisément ce dont on paraît s'être le moins préoccupé. C'est par là aussi que le projet de loi se ressent le plus visiblement de sa préparation hâtive et insuffisante et aussi de l'esprit de parti qui l'a inspiré. On cherchait moins en lui un remède à des maux réels, qu'une arme contre le patronat et le régime actuel de la propriété.

« Pourrait-on, en dehors de ces réserves proprement dites,

obliger les syndicats qui voudraient traiter avec les patrons à verser une sorte de cautionnement constitué par un prélèvement sur le salaire? Le patron pourrait-il constituer lui-même ce fonds de garantie en gardant un quantum de la paie ? Ce sont là des questions qu'il faudrait chercher à résoudre en regardant ce qui a été tenté au-delà de nos frontières, au lieu de se heurter à l'inapplicable par une législation qui, dans les conditions actuelles, serait une législation de privilèges pour les chefs des syndicats ouvriers et d'oppression intolérable pour les travailleurs individuels et les entrepreneurs. »

Le contrat collectif de travail, par A. GIGOT. — *Correspondant,* 10 janvier 1907.

Etudiant le même projet de loi sur le contrat de travail, M. Gigot retrace brièvement l'histoire du contrat collectif en France, en Angleterre et aux Etats-Unis. Les conclusions qui se dégagent de cette comparaison corroborent pleinement les critiques que nous venons de signaler à l'adresse du projet du gouvernement français.

La Révolution, en supprimant tous les groupements et toutes les associations ouvrières, n'avait laissé subsister entre employeurs et employés, que des relations et des contrats individuels. « Le législateur de 1791 n'admet le contrat de travail que sous la forme individuelle ; il condamne comme contraire à la liberté du travail toute intervention de la collectivité ouvrière ; il interdit également les coalitions formées pour défendre les intérêts des travailleurs et les corporations ou syndicats qui prétendraient les représenter. »

L'avénement de la grande industrie en nécessitant les grandes agglomérations des travailleurs, fit apparaître le vice fondamental de la conception révolutionnaire. En face du patron moderne « qui ressemble de plus en plus à l'administrateur d'un vaste empire... de ce chef d'industrie qui n'est souvent que le représentant d'une puissante association des capitaux », l'ouvrier devient plus isolé et désarmé. S'il n'est pas vrai que le patron soit pour cela affranchi de la loi de l'offre et de la demande, le travailleur n'en demeure pas moins dans un état

d'infériorité réel. Aussi la première réaction se produisit-elle de bonne heure et de 1833 à 1845, des tentatives de contrats collectifs s'ébauchèrent. Mais malgré l'appui de Berryer qui avait compris l'injustice foncière du contrat individuel, ces efforts échouèrent jusqu'à ce que la loi du 25 mai 1864 vînt proclamer la liberté de coalition et abroger les articles 414 et 415 du Code pénal. C'était le droit de lutter par la grève, mais sans l'organisation d'une représentation régulière capable de prévenir ou d'apaiser les conflits. Aussi ce corollaire, indispensable fut-il, très vite aussi, réclamé, à la fois par les ouvriers et les patrons. Ce n'est cependant qu'en 1884 que la loi sur les syndicats professionnels autorisa les travailleurs à créer ces organes indispensables de la défense de leurs intérêts. L'œuvre paraît encore incomplète. Investi de la personnalité morale, le syndicat peut bien conclure au profit de ses membres des contrats collectifs de travail, mais ni la loi ni la jurisprudence ne l'autorisent encore à en poursuivre l'application et à exercer à ce titre des actions en justice. « Le syndicat, d'après la Cour de Cassation, ne serait pas partie au contrat, mais un simple intermédiaire. » Or, l'usage du contrat collectif s'est rapidement généralisé depuis la loi de 1884. Pour les mineurs en particulier et les travailleurs du livre, il est définitivement entré dans les mœurs. La question qui se pose est de savoir si de nouvelles dispositions législatives devront accroître ses pouvoirs et en même temps ses responsabilités légales. C'est là précisément que l'examen de ses conditions en Angleterre et aux Etats-Unis est instructif.

Une première constatation intéressante est que « s'il est peu de pays où le contrat du travail rencontre des obstacles dans la loi, il n'en existe que deux où il soit entré dans les mœurs : l'Angleterre et les Etats-Unis. » En Angleterre en particulier, son développement a été considérable. « M. Raynaud constate en s'appuyant sur des documents officiels, que, de 1896 à 1899, la progression des contrats collectifs n'a pas été moindre de 15 pour cent et que ce contrat a été de beaucoup le plus fréquent de tous les modes de solution des conflits entre patrons et ouvriers..... on a d'ailleurs fait observer que cette forme de contrats n'a pleinement réussi que là où

elle a pu s'appuyer sur une forte organisation professionnelle. Les travailleurs anglais ont trouvé dans les *trade-unions* cette organisation puissante ; et quoique l'extension du *collective bargain* dépasse aujourd'hui la sphère d'action du *trade-unionisme*, il n'en est pas moins certain que c'est à ces grandes associations qu'il a dû son introduction dans la vie industrielle anglaise et ses progrès. »

Mais, autre fait digne de remarque, le contrat collectif n'a pas plus de sanction légale en Angleterre que chez nous. Seules les mœurs lui donnent sa force obligatoire. « La législation anglaise le reconnaît mais ne le réglemente pas ; l'*act* de 1871 qui consacre le libre fonctionnement des *trade-unions* ne leur reconnaît pas le droit de passer des contrats collectifs légalement obligatoires au nom de tous leurs membres et ne permet pas d'en poursuivre contre ces derniers l'exécution. « ... Les dispositions qui tendaient à leur donner cette capacité légale ont toujours échoué devant l'opposition des *trade-unionistes* qui craignaient de voir les membres des unions traduits en justice et exposés à encourir des responsabilités pécuniaires. »

En Amérique, la situation n'est pas différente, et « la plupart des contrats collectifs ne peuvent donner lieu à aucune action judiciaire. »

Si sommaires que soient ces constatations elles suffisent pour tirer quelques conclusions précises. Tout d'abord, le contrat collectif n'apparaît ni comme une conséquence absolument nécessaire de la grande industrie — en Allemagne, il n'existe à peu près pas — ni comme une panacée pour tous les maux résultant du régime du travail. En Angleterre et aux Etats-Unis où il est très répandu, il n'a supprimé ni les grèves ni les conflits, il en a parfois occasionné de formidables.

En tous cas, là où il existe, c'est concurremment avec la pleine liberté du contrat individuel. Ni en Angleterre, ni en Amérique, on n'accepterait l'idée d'en faire le régime unique et obligatoire des contrats du travail.

Et ces conclusions suffisent à faire ressortir les vices du projet français. Empreint de l'esprit interventionniste et collectiviste de nos gouvernants, il est un acheminement vers le

syndicat obligatoire et l'établit déjà par plusieurs de ses dispositions.

« Une fois de plus c'est à un régime de contrainte que nos modernes réformateurs demandent la réalisation de leurs programmes. Ils réclament le contrat collectif obligatoire... Il n'est pas nécessaire d'insister pour mettre en lumière les dangereuses conséquences d'un tel système qui, en imposant la forme collective, à l'exclusion de toute autre n'aboutit à rien moins qu'à faire abdiquer par l'ouvrier aux mains d'un syndicat toute personnalité et toute indépendance pour le règlement de son travail et de son salaire. » Cette remise du pouvoir aux mains des syndicats n'est justifiée par rien puisqu'à l'heure actuelle ils n'ont réussi à grouper qu'une infime minorité de notre population ouvrière, 16 pour cent environ. « En adoptant le projet de gouvernement, le législateur ne ferait pas, qu'il le veuille ou non, une œuvre de paix sociale ; il imposerait à la masse des travailleurs ce régime de l'obéissance passive que quelques-uns des apologistes du projet refusent d'accepter dans l'armée ; il rendrait plus vive et plus ardente la lutte entre le capital et le travail ; il creuserait davantage l'abîme déjà trop profond qui les sépare. »

Du droit de punir dans l'armée, par le Général Bourelly. — *Correspondant*, 10 décembre 1906.

Il est question, on le sait, de réserver dans l'armée le droit de punir aux officiers supérieurs. L'auteur montre que le maintien de ce droit tel qu'il existe est une condition indispensable du maintien de la discipline. « Les grades inférieurs étant les moins favorisés au point de vue du profit à tirer pour leur autorité, de l'emploi de moyens moraux, le règlement leur a attribué l'usage du droit de punir. Si ce droit n'est plus exercé que par « le commandant de compagnie et les officiers d'un grade supérieur », on affaiblit l'autorité des chefs, on détruit l'organisation de cette *Justice de famille*, dont l'action est purement intérieure et indispensable à la vie de l'armée. Les garanties de contrôle suffisant, sont d'ailleurs, assurées par l'examen des

punitions par le capitaine, et la possibilité des plaintes et des recours.

« Centraliser les punitions entre les mains du capitaine, c'est enlever à chacun de ses subordonnés une notable part de l'autorité directe et de l'initiative dont ils ont besoin pour remplir efficacement leur mission d'éducateurs et d'instructeurs de la troupe. L'autorité dont jouit un sous-officier ou un officier ne repose pas uniquement sur son mérite personnel et sur son caractère ; elle lui vient aussi des pouvoirs qu'on lui confère, des droits qu'on lui attribue. Il est facile de comprendre que le sous-officier, *à fortiori* le lieutenant et le sous-lieutenant, que l'on priverait du droit de prononcer la punition qu'appellerait une faute commise en leur présence ou constatée par eux, seraient sérieusement atteints dans leur influence morale sur leurs subordonnés. »

Au total, la réforme projetée ne se justifie que s'il est vrai que l'esprit de discipline puisse se relâcher et faire place à plus de liberté sans pour cela diminuer la valeur défensive de notre organisation militaire. La réponse définitive ne peut guère être donnée que par l'expérience, les exemples analogues pris dans la marine ou dans les armées étrangères étant trop différents. Mais le prix de cette expérience ne risque-t-il pas d'être trop élevé? ce peut être notre existence nationale elle-même.

La guerre sans déclaration de guerre, par ***. — *Correspondant*, 10 novembre 1906.

La guerre doit-elle être déclarée? La question, on le sait, est à l'ordre du jour depuis la guerre russo-japonaise. Dans sa séance du 20 septembre 1906, l'Institut de Droit International avait émis le vœu que... « conformément aux traditions du droit international et à la loyauté que les nations se doivent réciproquement dans leurs relations mutuelles et dans l'intérêt commun de tous les Etats, les hostilités ne commencent pas sans un avis préalable et non équivoque (déclaration formelle de guerre ou ultimatum) ». L'auteur anonyme de l'article du *Correspondant* examine ce que vaut en réalité l'appui

invoqué des « traditions du droit international. » Ses conclusions dissiperont sans doute bien des illusions.

« ... Le droit international tel qu'il existe aujourd'hui ne peut s'appuyer que sur des accords consentis ou conclus entre plusieurs Etats et qui lient entre eux les signataires de ces conventions ou sur une longue série de faits, dans une suite de cas analogues, constituant par l'usage une sorte de jurisprudence. Et malheureusement, le droit international ne peut invoquer aucun traité, aucune tradition de cette sorte.

..... Non seulement toutes les nations ont employé ces moyens, (les agressions brusques) mais elles les ont, dans les discussions de leurs Parlements, dans les *memoranda* de leurs ambassadeurs ou les déclarations de leurs ministres, déclarés licites. »

De l'examen de toutes les grandes guerres européennes depuis 1700, et laissant de côté les guerres coloniales ou entre états de l'Amérique du Sud, résultent, en effet, les constatations suivantes :

« Depuis deux cent six ans, dans la période comprise entre 1700 et 1906, il n'y a pas eu dix guerres dans lesquelles une « déclaration de guerre formelle » ait précédé l'ouverture des hostilités.

En revanche, dans 114 cas, les hostilités ont été commencées par des puissances européennes ou les Etats-Unis de l'Amérique du Nord contre d'autres puissances, sans aucune déclaration de guerre préalable.

Dans 36 cas, la France a commencé la guerre ou s'est livrée à des faits de guerre et à des actes d'hostilité sans aucune déclaration préalable.

Dans 31 cas, l'Angleterre a agi de la même manière.

L'Autriche a employé les mêmes procédés dans 12 cas, etc.

Les seuls cas, depuis le commencement du XVIIIe siècle, où la guerre fut déclarée d'une façon formelle, précise, antérieure à toute hostilité, à tout acte hostile, sont :

En 1719, la déclaration de guerre, lorsque la France se joignit à l'Angleterre contre l'Espagne.

La déclaration de guerre du 20 avril 1792 adressée par la France à l'empire d'Allemagne.

La déclaration de guerre à l'Angleterre, l'Espagne et les Pays-Bas, par la Convention nationale, le 1er février 1793.

La guerre entre la France et l'Allemagne en 1870.

Enfin... à la rigueur... la guerre entre les Etats-Unis et l'Espagne. »

Voilà pour les faits. Quant à l'opinion des hommes d'Etat sur leur légitimité et à la manière dont ils conçoivent « la loyauté que les nations se doivent réciproquement », elle n'est pas non plus douteuse.

« Tels sont les renseignements réels que nous apporte l'étude des événements qui constituent « les traditions ». Quant aux opinions des auteurs et des gouvernements, il est certain qu'elles sont « en immense majorité conformes à ces traditions. »

« ... Le commencement des hostilités sans déclaration préalable de guerre est proclamée comme un principe admis par un grand nombre d'écrivains militaires et entre autres par toute l'école allemande. » C'est, en particulier, la conviction que de telles formalités ne sont pas observées en pratique qui a empêché jusqu'ici, l'acceptation par les Anglais du projet de tunnel sous la Manche et l'empêchera vraisemblablement longtemps encore.

Ainsi à s'en tenir aux leçons de l'histoire aussi bien qu'aux déclarations des gouvernements contemporains et de leurs juristes, les agressions soudaines, sans avertissement préalable, sont la règle générale en matière de conflits internationaux. Si des pratiques plus chevaleresques doivent se généraliser un jour et s'imposer en loi universelle, il ne paraît pas que ce puisse être de sitôt et il serait étrangement imprudent pour un peuple, de faire entrer cette hypothèse en ligne de compte dans l'organisation de sa défense militaire.

La France en Orient, par le Prince Ferdinand Tyan. — *Quinzaine*, 1er janvier 1906.

Qu'il y ait bien une France d'Orient, qu'elle vive encore et que nous puissions compter sur elle, l'article du prince F. Tyan, en est par lui-même une preuve. C'est, en

effet, un Oriental, un des premiers représentants de cette nation maronite qui est « une partie de la nation française » qui nous rappelle nos devoirs à l'égard de ses compatriotes et se porte garant de leur fidélité ; et cette parole à la fois si lointaine et si proche ne laisse pas que d'être émouvante comme une leçon et un peu comme un remords. Après la guerre russo-japonaise, l'accord franco-anglais et la loi de Séparation, le prince Tyan, estime qu'il y a lieu de « faire le bilan de la France en Orient » où, selon lui, sa politique peut encore rester prépondérante. Or : « l'Orient reste la pierre de touche de la vigueur des nations, et quelles que soient les apparences contraires, c'est toujours en raison de leurs fonctions orientales que se révèle la vitalité des puissances ; c'est sur le champ de bataille diplomatique de l'Orient que se mesurent leurs forces et s'affermit leur prestige. »

1° Question d'Egypte. — En portant la guerre dans la vallée du Nil, la sagacité politique de saint Louis avait devancé les siècles. Le génie de Leibnitz et celui de Bonaparte devinèrent et reprirent l'inspiration du grand roi, mais les utilitaires de la politique ont livré à d'autres la grande œuvre française aux trois-quarts achevée. Dès 1883, l'habile conduite politique de l'Angleterre lui avait assuré la possession du canal construit par nous, elle réussit bientôt à y supprimer le contrôle international et enfin après Fashoda et Moukden à nous supplanter définitivement au point de vue politique. Mais *socialement* nous y sommes encore forts en Egypte et il ne tient qu'à nous d'entretenir et de développer cette force. La France « reste la nation éducatrice et charitable. Elle a été longtemps Pallas-Athénée ; elle reste toujours Athénée. »

II. Dans la Syrie « clef de l'Orient » nos droits sont plus anciens encore. Selon le prince Tyan, la remise des clefs de Jérusalem par Haroun-al-Rashid à Charlemagne, constituait une véritable donation motivée par l'impossibilité de soumettre les Maronites de la montagne. C'est ce protectorat accepté qui a été le point d'appui de l'influence française. Depuis, on n'a cessé, là-bas, de prier le Vendredi-Saint, « *pro rege nostro Christianissimo,* ou, *pro Christianissima Francorum natione.*

Vingt-cinq mille Maronites viennent au secours de saint Louis ; l'existence de la nation « Maronite-Française » est constatée par la diplomatie turque elle-même et Bonaparte reconnaissant « que les Maronites sont français de temps immémorial » est, cette fois, véritablement le continuateur de Charlemagne. C'est préparée et soutenue par ce protectorat de la nation maronite que s'est développée la politique française des Croisades, qu'elle s'est continuée par l'œuvre diplomatique des Capitulations qui établirent notre protectorat religieux sur tout l'Orient. Mais plus âprement encore qu'en Egypte, ce rôle prépondérant devait nous être disputé. Après deux siècles d'existence, le régime des Capitulations reçut le premier coup au traité de Kaïnardji passé en 1774 entre la Russie et la Porte. Au cours du XIXe siècle, Angleterre, Russie et Allemagne, tout en se jalousant, devaient s'unir contre nous et lorsque après les massacres et 1845 et 1860, la France accepta un mandat international pour la repression des troubles, elle consacrait déjà sa propre déchéance. Aujourd'hui, il semble qu'elle ne puisse sans contradiction revendiquer les restes de ses glorieuses prérogatives.

« Maintenant que le divorce est consommé entre l'Eglise et l'Etat, celui-ci, pour n'avoir plus de relations avec Rome, ne peut plus songer à protéger outre-mer des établissements et des rites relevant directement de Rome. »

III. Une seule chose nous reste : le protectorat *politique* du Mont-Liban etde la nation maronite. Comme il a été le principe de notre puissance en Orient, il peut en être le dernier appui. Les Maronites sont une théocratie, dont le Patriarche élu par la nation est en même temps le chef militaire. Tant que leur indépendance—liée à cette constitution — subsistera, que la France — ni les Maronites eux-mêmes — ne s'en désintéresseront pas, il y aura une France d'Orient qu'on ne pourra ignorer ni mépriser.

« *Le Mont-Liban* reste une enclave de la France, parce que les Maronites restent une théocratie sous le protectorat *de la France.* Voilà tout le secret de toute l'énergie française en Orient, et voilà pourquoi le vrai protectorat catholique est indépendant de la loi de Séparation et de la volonté du Saint-

Siège, car à la politique d'intérêt surgit la politique de principe, et si morte est l'œuvre de François Ier et des Capitulations, vivante reste l'œuvre de Charlemagne et des Croisades. »

« ... Il en résulte que travailler à sauvegarder la nationalité des Maronites du Liban, c'est travailler à sauvegarder les forces vives de la France. »

Jean BARRALLON.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Leitfaden zum Studium der Dogmengeschichte. Manuel pour l'étude de l'Histoire des dogmes, par Fr. LOOFS. Quatrième édition, entièrement refondue. — Un vol. in-8º de XXIV-1002 pp. — Halle, Max Niemeyer, 1906. — *Prix :* 13 fr,

Parmi les théologiens allemands, protestants de l'école libérale, il en est peu qui méritent autant d'attirer notre attention que M. F. Loofs. Son érudition est des plus considérables, sa critique littéraire très sûre ; par dessus le marché, il sait faire un livre, en présenter méthodiquement les idées et les faits : il est fâcheux seulement qu'il écrive un allemand généralement peu limpide.

Son résumé d'Histoire des dogmes avait obtenu un vrai succès, et pouvait passer pour un des meilleurs exposés qu'ait produits en ces derniers temps la science d'Outre-Rhin. M. Loofs vient de le refondre entièrement, et de lui donner non plus l'aspect d'une esquisse (*Leitfaden*), mais d'un vrai manuel. L'ouvrage a plus que doublé d'épaisseur ; les références, qui encombraient désagréablement le texte, sont passées au rez-de-chaussée ; les notes et indications précises surtout ont été multipliées. Tel qu'il est, l'ouvrage, moins complet que le *Lehrbuch* de M. Harnack, a cependant sur lui l'avantage d'être plus récent, mieux ordonné, et d'une consultation plus facile. Il tient le milieu entre la grande histoire largement développée et le simple résumé, guide-mémoire suffisant aux seuls initiés.

L'esprit d'ailleurs est resté le même, et cet esprit est naturellement peu sympathique au catholicisme et même au protestantisme dogmatique. Et ce n'est pas une raison pour nous d'écarter systé-

matiquement le livre et de ne pas profiter de son abondante infoı-mation : c'est seulement une raison de n'en pas accepter aveuglément les idées et d'en contrôler les conclusions.

J. TIXERONT.

L'authenticité mosaïque du Pentateuque, par Eug. MANGENOT. — Un vol. in-12 de 334 pages. — Paris, Letouzey et Ané, 1907. *Prix :* 3 fr. 50.

Cet ouvrage se présente « comme une sorte de commentaire de la décision » rendue par la Commission biblique, le 27 juin 1906, sur l'authenticité mosaïque du *Pentateuque*. M. Mangenot, qui est consulteur de cette Commission, a cru devoir faire dans son avant-propos la déclaration suivante : « Nous n'avons pas la prétention d'être le porte-parole autorisé de la Commission. Nous agissons sans mission, de notre propre mouvement et avec nos seules lumières. » Néanmoins la plupart des lecteurs catholiques accueilleront ce livre avec une particulière confiance en songeant au titre dont l'auteur a été honoré.

La première partie est consacrée à l'exposé des systèmes contraires à l'authenticité mosaïque ; elle occupe à elle seule près des deux tiers du volume. On ne peut que louer la netteté et la sincérité avec lesquelles l'auteur rapporte des opinions qu'il déclare réprouver formellement. Il aura rendu service aux lecteurs de langue française qui voudraient lire dans un auteur catholique les hypothèses de la critique moderne sur l'origine du *Pentateuque*. La thèse de l'authenticité mosaïque fait l'objet de la seconde partie ; les arguments habituels sont fidèlement reproduits. Les deux parties suivantes pour être les plus courtes, ne sont pas les moins intéressantes ; les questions qu'on y traite se posaient plus instamment pour les catholiques depuis la décision de juin dernier et M. Mangenot prend à leur égard une position un peu plus personnelle. Au sujet de la note théologique qui peut convenir à la thèse de l'authenticité, il croit pouvoir écrire « qu'elle n'est pas définie ni de foi catholique ni de foi divine, mais que, à supposer même qu'elle ne soit pas théologiquement certaine, elle est cependant si nettement enseignée par la tradition catholique qu'il y aurait témérité à la nier. » Quant à la nature de cette authenticité, quelques pages suffisent pour « indiquer les positions prises jusqu'à ce jour par nos contemporains, en distinguant les hypothèses que la Commission

biblique déclare expressément admissibles et celles qu'elle rejette implicitement ».

M. Mangenot expose exactement l'état des questions et commente avec mesure la décision qui fait le thème de son ouvrage. S'il garde trop le ton d'un rapporteur, on ne peut l'accuser cependant de n'avoir pas pris position sur le fond. Mais il est un reproche qu'il a pressenti, et dont il sent le besoin de se justifier, auquel pourtant il n'échappera pas : c'est d'avoir défendu trop sommairement la thèse de l'authenticité mosaïque du *Pentateuque*. L'exposé des systèmes critiques occupe 287 pages du livre ; les preuves de l'authenticité n'en tiennent guère que 62. Les réfutations les plus longues ne sont pas toujours les meilleures, mais en cette matière une plaidoirie quatre ou cinq fois plus courte que le réquisitoire auquel elle veut répondre a bien des chances de ne pas le faire oublier. Cette critique ne cache aucune arrière-pensée. Personne ici ne dira que « cet exposé (des systèmes critiques) est fait avec trop de complaisance et une sorte d'adhésion tacite » ni qu'il est trop long, et M. Mangenot a parfaitement raison d'écrire : « Cet exposé... sera utile même après la décision rendue, car cette décision ne résoud pas les difficultés. Il est impossible en effet de réfuter sérieusement les systèmes adverses, si on ne les connaît pas à fond. Il ne suffit pas d'en avoir une idée vague et par à peu près ; il faut suivre l'adversaire dans tous ses retranchements et le poursuivre sur son propre terrain. On ne le fera avec succès, que si, au préalable, on a bien exploré ce terrain et si on en a examiné les moindres plis... Nous indiquerons simplement l'objection, en toute sincérité, telle qu'elle est réellement, dans toute sa crudité, sans l'atténuer, la pallier ou la cacher. Le rôle de l'autruche, qui ne craint plus l'ennemi parce qu'elle ne le voit plus, nous a toujours paru ridicule. » M. Mangenot aurait pu ajouter : et dangereux. Aussi ne conseillera-t-on à personne d'imiter ce pauvre animal. L'exposé des systèmes critiques n'est donc pas trop long dans ce volume ; c'est l'exposé des preuves de l'authenticité qui est trop court. Quand M. Mangenot écrit : « Sa démonstration (de l'authenticité mosaïque du *Pentateuque*) est donc capitale. D'elle découle la valeur historique de tout le contenu d'un livre... Tout l'effort de la critique catholique doit donc tendre à prouver l'authenticité mosaïque du *Pentateuque* et à la défendre contre les attaques des adversaires »... ne condamne-t-il pas lui-même le procédé dont il a usé dans la seconde partie de son livre, et qu'il avoue : « Nous ne donnerons même pas à toutes les preuves, par exemple aux critères internes, pas plus

qu'à la réfutation des arguments contraires, tous les développements que ces arguments comporteraient. Nous ne nous sommes pas proposé de faire une réfutation en règle des systèmes critiques. » Ce n'est certes pas la difficulté de la tâche qui a pu faire reculer M. Mangenot : si elle est ardue, nul n'était mieux qualifié que lui pour l'entreprendre. Souhaitons qu'il prépare un travail plus complet sur cet important sujet ; quand il l'aura mené à bonne fin, il aura bien mérité de la cause de l'authenticité mosaïque, que « tout l'effort de la critique catholique doit tendre à prouver ».

E. PODECHARD.

La Commission pontificale et le Pentateuque, par le révérend Charles A. BRIGGS et le baron Frédéric DE HUGEL. Traduction autorisée de l'original anglais. — In-8° de 78 pages. — Paris, Picard, 1907. — *Prix* : 2 fr.

Le révérend Charles A. Briggs est l'auteur de travaux considérables sur la langue hébraïque, l'Ancien Testament en général, et plus particulièrement le *Pentateuque*. Au cours d'une carrière déjà longue, il s'est graduellement attaché à des conceptions religieuses fort voisines du catholicisme, au point même qu'il a été accusé par ses coreligionnaires d' « hérésie papiste »; actuellement, la question de la réunion des Eglises chrétiennes fait l'objet de ses préoccupations. Le baron F. de Hugel étudie aussi depuis longtemps les questions bibliques ; il a lu notamment, au Congrès scientifique des catholiques à Fribourg, en 1898, un mémoire sur l'Hexateuque. Ces deux savants ont été attristés par la décision de la Commission biblique en faveur de l'origine mosaïque du Pentateuque. Ils le disent dans des lettres qu'ils ont échangées à ce sujet et qu'ils publient, et rappellent les motifs qu'ils croient avoir de persévérer dans leurs opinions critiques. M. de Hugel va jusqu'à espérer que l'Eglise catholique acceptera un jour les théories modernes sur l'origine du Pentateuque.

E. PODECHARD.

La Providence créatrice, par A. DE LAPPARENT. — In-12 de 62 pp. — Paris, Bloud, 1907. — *Prix* : 0 fr. 60.

« L'ordonnance générale de notre demeure terrestre », « l'évolution de la surface terrestre », le rôle de l'énergie interne » et les

« étapes de l'évolution terrestre », telles sont les parties de cette conférence apologétique sur l'ordre du monde et la Providence. Inutile de rappeler la compétence de l'auteur et son beau talent de vulgarisation.

La formation de la chasteté, par E. Ernst. — Adapté de l'allemand, par J.-P. Armand Hahn. — Brochure in-12, de 87 pp. — Paris, Bloud, 1907. — *Prix* : 0 fr. 80.

Cet opuscule, écrit par une institutrice allemande, sous le pseudonyme de Ernst, touche avec une grande délicatesse et un solide esprit chrétien au plus délicat des problèmes de l'éducation. Il est difficile de dire plus de choses justes, d'une façon aussi précise, en un si petit nombre de pages. Les conseils partent d'une expérience consommée et sont inspirés par une psychologie très sûre. Il faut souhaiter qu'ils soient lus de beaucoup d'éducateurs, surtout des jeunes pères et mères.

Le Concile de Trente et la réforme du clergé catholique au XVI[e] *siècle*, par Paul Deslandres. — 1 vol. in-12 de 64 pp. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix* : 0 fr. 60.

Au début du XVI[e] siècle, un concile œcuménique était reconnu nécessaire pour mettre fin aux abus qu'avait mis en lumière la révolte de Luther. Comme on le sait, ce concile se réunit à Trente, et c'est à lui qu'est due la réforme du clergé catholique au XVI[e] siècle. On a déjà consacré d'importants travaux à cette question. Les ouvrages de MM. Baguenault de Puchesse et L. Mayruès quoique datant l'un et l'autre de plus de trente ans, sont encore à lire et à étudier de près.

Voulant s'en tenir au cadre forcément restreint de la collection Science et Religion, M. Paul Deslandres s'est borné à étudier sommairement l'œuvre de ce concile célèbre, soit pour ce qui touche la définition des dogmes, soit en ce qui concerne la restauration du pouvoir épiscopal, et la réforme du clergé en général. Il indique en outre les mesures qui furent prises à la suite du concile et l'accueil que reçurent ses décisions dans les différents pays d'Europe. Enfin cet intéressant et substantiel opuscule se termine par la Table, dressée par session, des principaux décrets dogmatiques du Concile.

D. C.

L'Église et l'État, leur séparation en France, par le chanoine PLANEIX. In-12 de XLIV-423 pp. — Paris, Lethielleux.

L'Eglise est une société complète et indépendante munie de tous ses organes. Elle doit vivre, agir, se développer au milieu des autres sociétés, quelles que soient leurs formes l,empire, royaume, république. Quelle doit être sa situation? Plusieurs réponses ont été faites à cette question importante. Les unes veulent l'absorber dans la société civile, ce sont les partisans du césarisme. D'autres repoussent cette théorie comme attentatoire aux droits mêmes de Dieu et à la dignité de l'âme humaine et rêvent d'une séparation absolue qui n'admettrait aucun rapport entre les deux sociétés. Cette théorie qu'on peut qualifier de chimérique compte beaucoup de partisans parmi les catholiques libéraux, et se résume dans une formule décevante : l'Eglise libre dans l'Etat libre. D'autres enfin, et c'est le vrai système, ne trouvent de salut que dans l'union et l'entente entre les deux pouvoirs. Cet accord se fait par les concordats.

L'auteur expose ces diverses questions avec étendue. C'est une partie du traité de l'Eglise qui, à raison des circonstances pénibles que nous traversons, est devenue extrêmement opportune. L'Eglise est indépendante dans le gouvernement des âmes, l'Eglise possède un droit à l'exercice d'une haute action directive et morale sur l'Etat. L'auteur le prouve par la nature et la fin même de la société spirituelle, par la mission qu'elle tient même de Jésus-Christ. Cette direction morale est utile à l'Etat lui-même. Elle est la sauvegarde de la liberté des peuples, de la moralité et de la tranquillité publiques. D'autre part, l'Etat est indépendant de l'Eglise dans sa propre sphère d'action. Tout ce qui touche aux intérêts matériels le regarde et ne regarde que lui seul. L'Eglise n'a pas à intervenir. Le système le plus désirable est l'union entre les deux puissances. Cette thèse est développée longuement dans la seconde partie et elle est corroborée par les conséquences funestes de la séparation.

Ph. GONNET.

Outlines of the life of Christ by W. SANDAY, 2d edition, revised with additions. — In-12, XII-273 pp. — Edinburgh, Clark, 1906. — *Prix :* 6 fr. 25

Cet ouvrage est une réimpression du grand article sur Jésus-Christ donné par le Dr Sanday dans le HASTING'S *Dictionary of*

the Bible. On peut le considérer comme une esquisse de la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, que l'auteur promet depuis plusieurs années. Il semble dire, cependant, dans sa préface que quelques-uns de ses points de vue ont changé. Nous présumons que ce n'est que dans les détails et que la position suffisamment conservatrice du Dr Sanday n'a pas été modifiée. D'ailleurs, si nous nous référons aux deux rapports qu'il donne en appendice sur l'état de la question des évangiles en 1903 et en 1905, nous voyons qu'il est toujours d'avis que la vérité se trouve dans la tradition historique de l'Eglise (p. 251).

Le plan suivi dans cette vie de Jésus-Christ est assez particulier. Après avoir retracé rapidement l'état historique, religieux et social de la Palestine au Ier siècle, l'auteur étudie le ministère primitif du Seigneur, son enseignement et ses miracles, la fin du ministère de Jésus, la crise messianique, puis dans un chapitre supplémentaire la nativité et l'enfance de Jésus, et enfin le verdict de l'histoire sur la personne de Jésus-Christ. Voici les conclusions générales auxquelles il aboutit : Dès l'origine, Notre-Seigneur a eu pleine conscience de sa Messianité, et il a voulu transformer l'idée que les Juifs se faisaient du royaume de Dieu. Pour faciliter cette transformation, il a parlé tout d'abord du royaume, sans proclamer sa qualité de Messie. Mais le royaume devait s'établir et il en était le roi. A la fin, l'histoire du royaume se concentre dans l'histoire personnelle du roi.

Nous croyons pouvoir recommander la lecture de ce livre comme un bon résumé de la manière dont est présentée actuellement la vie de Notre-Seigneur. L'exposé est clair, net, sans surcharges inutiles. On sait d'ailleurs que le Dr W. Sanday est le critique et l'exégète le plus apprécié à notre époque en Angleterre.

E. JACQUIER.

Études d'Histoire et de Théologie positive, deuxième série : L'Eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation, 3e édition, par P. BATIFFOL, recteur de l'Institut catholique de Toulouse. Un vol. in-16 de 392 pp. — Paris, Lecoffre, 1906. — *Prix :* 3 fr. 50.

Nous avons signalé ici et longuement analysé, dès qu'elle a paru, l'étude de Mgr Batiffol sur l'Eucharistie. Depuis, des discussions se sont produites autour de son œuvre qui ont amené l'auteur à la revoir de près. Nous avons le résultat de cette révision dans cette

troisième édition. Les changements sont assez nombreux, mais ne portent, en somme, que sur des détails : l'auteur a généralement maintenu ses thèses et a tâché plutôt de les fortifier. Il a seulement ajouté, à la fin du volume, des *Conclusions* qui le complètent heureusement.

J. TIXERONT.

Dieu, l'âme, Jésus-Christ, l'Église, par L. BOUCARD, vicaire à Saint-Sulpice. — Un vol. in-12 de 305 pp. — Paris, Beauchesne et Cie, 1906. — *Prix :* 3 fr.

Série de seize conférences faites en l'église de Saint-Sulpice à des étudiants, et qui embrassent la démonstration des vérités fondamentales de la religion chrétienne : existence de Dieu, immortalité de l'âme, possibilité et existence d'une religion révélée, historicité des miracles, divinité de Jésus-Christ, vérité de la religion fondée par lui et de l'Eglise catholique qui en est la forme sociale. Le fond, comme on le voit, est classique, mais adapté aux préoccupations modernes ; la forme est claire, la composition strictement méthodique et ordonnée. Ouvrage à conseiller aux jeunes gens ou même aux personnes plus âgées qui désirent étudier de plus près les bases de leur foi.

J. T.

Le Sacré-Cœur médité, par une religieuse des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. — Un vol. in-18 de 348 pp. — Paris, Beauchesne et Cie, 1906. — *Prix :* 2 fr. 50.

Recueil de trente-trois méditations ayant pour objet chacune une des invocations des litanies du Sacré-Cœur, et où l'auteur propose ce divin Cœur à notre *contemplation*, à notre *imitation*, à notre *zèle* pour le faire connaître et aimer. La doctrine est saine, la pensée personnelle, la langue pure. L'ouvrage peut servir d'excellent mois du Sacré-Cœur.

T.

Nos devoirs envers Dieu, par Léon DÉSERS, curé de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris. — In-12-IX de 246 p. — Paris, Poussielgue, 1906. — *Prix :* 2 fr. 50.

Les dix-neuf instructions renfermées dans ce volume ouvrent une série d'explications du Décalogue qui sera continuée plus tard.

Elles traitent d'abord de l'importance du décalogue qui est en harmonie parfaite avec la nature de l'homme et qui a une origine divine, puis abordent la grande question des devoirs envers Dieu qui se résument dans la foi, l'espérance et la religion. Cette partie de la morale chrétienne sur laquelle peut-être, on n'insiste pas assez dans l'enseignement donné aux fidèles est ici exposée avec une grande clarté et une foule de détails pratiques. On voit que l'orateur connaît admirablement la société contemporaine. Dans le choix des sujets, dans la manière de les présenter au public, il s'adapte aux besoins de son auditoire, sans amoindrir la doctrine, il la dégage des formules théologiques, et la revêt d'une forme très moderne qui est très propre à la faire pénétrer dans les esprits de notre temps. Ces instructions sont courtes mais substantielles, agréables à lire, pleines de force et d'onction.

Ph. GONNET.

L'Église et son œuvre, par Mgr GIBIER. T. II, *les Combats de l'Eglise*. In-8°, VII-512 pp. — Paris, Lethielleux. — *Prix :* 4 fr.

C'est le second volume d'un ouvrage sur l'Eglise et son œuvre qui comprendra quatre volumes. Le premier est consacré à l'examen de la constitution de l'Eglise, dans le troisième et le quatrième sont passés en revue les innombrables bienfaits dont elle a comblé l'humanité. Le second que nous allons examiner, nous raconte les luttes formidables qui l'ont assaillie depuis son origine jusqu'à nos jours. Pour l'apprécier à sa juste valeur, il importe de ne pas perdre de vue le caractère de l'ouvrage et le but que s'est proposé le vénérable auteur. Ce sont des instructions adressées aux hommes. Dans cinquante-deux conférences, se trouve résumée toute l'histoire de l'Eglise. On ne doit pas s'attendre à des recherches approfondies, ni à un étalage d'érudition propre à satisfaire la curiosité. Il s'agit surtout de convaincre ses auditeurs, de les remuer fortement et de créer en eux des convictions profondes. Dans cette vaste synthèse où se déroulent les machinations de toute sorte, inventées pour ruiner l'œuvre du Christ, éclate saisissante la démonstration de sa divinité. C'est d'abord la gloire des Césars qui s'acharne vainement contre les fidèles. Puis viennent les hérésies qui, tour à tour, attaquent chacun de ses dogmes, et déploient l'astuce et la perfidie plus dangereuse que la cruauté des empereurs romains. Les Barbares qui, le fer à la main, promènent partout la destruction et la ruine, s'inclinent devant l'autorité des évêques. Au moyen âge, les

empereurs d'Allemagne engagent la fameuse querelle des Investitures. Ils trouvent dans Grégoire VII et ses successeurs, des adversaires intrépides de leurs prétentions sacrilèges. Dans les temps modernes, la lutte prend un autre caractère, mais elle n'est ni moins acharnée, ni moins dangereuse. Le protestantisme, le gallicanisme, le jansénisme se déchaînent tour à tour contre l'édifice séculaire, et toutes leurs forces réunies et combinées ensemble par les philosophes du XVIIIe siècle se liguent dans un suprême effort contre l'ennemi commun. La Révolution triomphante croit en avoir fini avec le christianisme. Les églises sont fermées, le pape est exilé de Rome et traîné à Florence, à Pise, à Briançon, à Valence, il meurt dans cette dernière ville, glorieux défenseur des droits sacrés de l'Eglise. C'est le sujet des cinq dernières conférences.

On voit par ce résumé rapide combien est grandiose le tableau qui, par des traits successifs et variés, s'achève dans cet ouvrage. Il fournit, en même temps, comme nous le disons plus haut, un argument de haute valeur à l'apologétique chrétienne. C'est l'établissement de l'Eglise sans aucun secours humain et par l'intervention visible de Dieu, c'est sa persistance à travers les siècles, malgré l'absence complète de toute ressource, au milieu d'ennemis puissants et redoutables qui se renouvellent à chaque génération, et multiplient leurs attaques sous les formes les plus variées. C'est l'argument théologique de la fondation de l'Eglise et de sa durée miraculeuse qui semble un défi à la raison humaine. Cet argument qui n'a rien de nouveau est présenté avec des développements très propres à frapper les auditeurs et à les convaincre. Nous ne pouvons entrer dans le détail.Mais chacune de ces conférences présente un vif intérêt. Elles sont bien composées. La division est claire et très nette. Signalons les deux suivantes : le triomphe de l'Eglise primitive. Elle est libre, elle est favorisée et protégée. Elle est triomphante : la splendeur de l'Eglise, la splendeur de l'unité, la splendeur du talent, la splendeur de la vertu. Le style est vif et alerte, et s'élève parfois à la haute éloquence. Elles ont le mérite de la concision et de la brièveté, et, par conséquent adaptées aux auditoires de nos jours qui supporteraient difficilement les chefs-d'œuvre oratoires des grands missionnaires d'autrefois, quelque admirables que nous les jugions à la lecture.

Ces conférences ont été prêchées à Orléans, dans l'église de Saint-Paterne. Le succès avec lequel elles ont été accueillies, les recommande au public. On pourrait les utiliser pour nos auditoires d'hommes. Elles produiraient partout les mêmes fruits de conver-

sion, et contribueraient à former des chrétiens ardents et convaincus. Ajoutons qu'elles offrent des matériaux riches et abondants pour les prêtres qui, dans les catéchismes de persévérance, travaillent à l'instruction de la jeunesse.

L'Église se meurt, l'Église est morte, par Paul BARBIER. — In-16, de 222 p. — Paris, Lethielleux, 1906. — *Prix :* 3 fr. 50.

Ces deux phrases sous une forme vive et alerte résument assez bien une opinion malheureusement trop répandue en France. Pour les incrédules c'est un cri de triomphe. Ils croient à la ruine prochaine de l'Eglise, et saluent déjà le jour tant désiré où ils seront délivrés de la présence de cette importune. Pour les croyants, c'est l'expression d'un découragement trop peu justifié qui paralyse leurs forces, M. Paul Barbier dans cette brochure soumet cet état d'esprit à une analyse pénétrante, et se demande si les premiers n'escomptent pas à tort une victoire qui peut leur échapper, et si les seconds ne cèdent pas à un sentiment de pusillanimité peu digne d'une si noble cause.

Il examine d'abord dans une première partie intitulée : *Le Glas*, *Les faux prophètes*, *Aveu loyal*, les raisons que nous avons de croire à une catastrophe irrémédiable. C'est une peinture saisissante des maladies morales qui travaillent la société, peinture qui repose sur des faits nombreux, et qui semble laisser peu d'espoir à ceux qui espèrent le relèvement de notre chère France. L'auteur ne déguise rien, il étale au grand jour nos blessures. « Que reste-t-il de l'antique religion des aïeux ? Est-ce encore une grande flamme, ou n'est-ce plus qu'un charbon mi-éteint sous la cendre (1) ? » Mes pauvres chers amis les catholiques, si j'en crois certains savants, philosophes, littérateurs, journalistes et autres augures, nous sommes mort ou nous n'en valons guère mieux. Tout ce qui nous soutenait s'écroule, tout ce qui faisait notre force s'est évanoui (2). »

Ce tableau qui n'a rien d'exagéré et dont les couleurs sombres ne sont que l'expression de la réalité, n'autorise point le découragement ni les défaillances. L'auteur a dit le mal, il va dire le bien. A travers ce monceau de ruines accumulées par le travail des sectaires, un observateur attentif découvre des germes de vie chrétienne qui ne tarderont pas à éclore. « La France a la figure d'une nation athée ; elle reste dans son fond dit très bien l'auteur, une

(1) Préface.
(2) Ch. I, *Le Glas*.

nation catholique. Et il énumère les raisons que nous avons de croire à une résurrection qui viendra tôt ou tard. Il y a d'abord le travail de géants auquel se livrent les sectaires haineux qui essayent de démolir le christianisme. On n'essaie pas de tuer les morts. Il y a le nombre encore considérable de catholiques convaincus et dévoués. Il y a une hiérarchie puissante et coordonnée. Il y a les œuvres, végétation superbe, qui témoigne de la fécondité et de la richesse du sol catholique dans notre pays. Il y a cette force d'attraction merveilleuse qui lui ramène les meilleurs esprits et les meilleures âmes (1).

Ph. GONNET.

La Société Contemporaine et les leçons du Calvaire, par M. l'abbé MAÇAUD, docteur en théologie et en philosophie. — In-12 de 280 pp. — Paris, Téqui.

Ces neuf conférences sont un véritable commentaire des paroles de saint Paul : « Nous prêchons Jésus-Christ crucifié. Qu'il ne m'arrive pas de me glorifier en rien si ce n'est dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » L'orateur s'attaque aux vices qui travaillent la société contemporaine et la précipitent vers la ruine. Ces vices se retrouvent plus ou moins dans tous les pays et à toutes les époques de l'humanité. Seulement ils prennent diverses formes, s'adaptent aux tempéraments des individus, aux circonstances des temps et des lieux. Partout l'incrédulité a élevé ses prétentions audacieuses en face des vérités. L'indifférence les a traitées avec un souverain mépris. La volupté, l'avarice se sont opposées à leur diffusion. Lorsque le Sauveur vint annoncer aux Juifs la bonne nouvelle, il y eut un petit nombre d'âmes généreuses et empressées à la recevoir, *pusillus grex*. Et encore la persécution s'acharna contre ce troupeau fidèle... La masse du peuple rejeta le salut qui lui était apporté. Lors de la passion, apparaissent en foule les incrédules, les ignorants, les égoïstes, et il ne reste qu'un petit groupe auprès de la croix, la mère du Sauveur, saint Jean et les saintes femmes.

L'orateur retrouve les mêmes défaillances dans la société actuelle. Les incrédules de notre époque sont représentés par les scribes et les pharisiens, les ignorants par la foule qui obéissant en aveugle aux suggestions perfides de ses chefs demande à

(1) P. 202.

grands cris la mort du Sauveur. Les abstentionnistes et les apostats ce sont les apôtres qui se dispersent et se cachent, c'est saint Pierre qui renie son maître. L'homme de plaisir et le voluptueux, c'est Hérode ; Pilate est le portrait achevé de ces politiques intéressés et perfides qui vendent la justice, et sacrifient l'innocent par un faux calcul.

Toutes les passions mauvaises s'agitent dans la passion du Sauveur. Tous les vices montrent leur face hideuse. Mais, d'un autre côté, de grandes leçons nous sont données par la grande victime qui s'immole pour le salut du monde. Jamais Notre-Seigneur n'a affirmé sa divinité d'une manière aussi nette et aussi éclatante.

Jamais, peut-être, la démonstration de sa mission divine n'a paru avec plus d'évidence que dans le drame sanglant du Calvaire. Tous les hommes de bonne foi s'écrieront avec l'officier romain : Cet homme était vraiment le fils de Dieu. C'est ce qui ressort de ces conférences qui sont pleines d'un très vif intérêt et de détails pratiques.

Ph. GONNET.

Œuvres choisies, par Mgr GONINDARD, précédées d'unenotice biographique par le R. P. OLLIVIER, des Frères Prêcheurs. — In-8°. — Paris-Lyon, Emmanuel Vitte, 1907.

L'orateur, qui a pris la plume pour nous parler d'un orateur, semble s'excuser, dans une courte préface, de nous présenter une œuvre qui n'a point les allures de l'histoire et où il ne faut chercher que l'esquisse ressemblante d'une aimable figure.

L'élégante simplicité est précisément un mérite qui s'ajoute aux qualités de cette excellente biographie. Ramasser en quelques pages les traits les plus significatifs d'une vie entière et combien remplie, savoir les choisir et les mettre en belle lumière pour faire œuvre vivante, tout dire sans trop dire, ce n'est pas là un mince mérite, et il y faut toute l'habileté d'un maître.

Ce sont d'abord les premières années attristées par le deuil, et l'enfance auprès d'une mère pieuse, véritable Monique, dont le futur évêque sera l'Augustin sans défaillance ; c'est, plus tard, l'écolier docile de Montbrison et de Largentière, et le séminariste qui se forme aux bons combats dans la maison des Chartreux « cette véritable pépinière d'évêques ». L'abbé Gonindard est ordonné prêtre, et nous voyons se dérouler chaque étape de cette vie sacerdotale, présentée sobrement, mais avec cette netteté de traits qui est le vernis des maîtres et fixe définitivement une physionomie.

C'est le professeur, le directeur, l'homme d'œuvres, l'orateur qui se révèle ; et c'est toujours ce mâle visage aimable qui trahit au dehors une bonté que rien ne lasse, un cœur ouvert à tout ce qu'il a de généreux. Appelé au siège épiscopal de Verdun, Mgr Gonindard reste dans sa chère Lorraine tout juste assez de temps pour s'y faire aimer et y laisser d'inconsolables regrets. Viennent ensuite les heures plus douloureuses de la coadjutorerie de Rennes. Enfin, après avoir passé de la *lumière à la croix*, en dépit de sa devise, le vaillant évêque travaille jusqu'à la dernière heure et meurt debout en bénissant.

Avec ce crayon très ressemblant du séduisant et saint évêque, le nouveau livre nous offre les plus beaux spécimens de son éloquence, depuis les discours du jeune professeur, jusqu'aux panégyriques et aux mandements où Mgr Gonindard nous parle encore avec toute l'effusion de son cœur. *Pariunt desideria non traditi vultus.* Maintenant que ce livre est sous nos yeux, le regret de la chère figure disparue se fera moins douloureusement sentir. A. R.

Ce que fut la « Cabale des Dévots », 1630-1660, par Yves de la Brière. — Un vol. in-12 de 64 pp. (Collection Science et Religion), — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

La *Compagnie du Très Saint Sacrement de l'Autel*, que ses envieux ont appelée la *Cabale des Dévots*, fut fondée en 1630 ; elle exista jusqu'en 1660. Durant ces trente années, elle s'efforça de faire le plus de bien possible, soit en fondant des œuvres de propagande pieuse et d'assistance charitable, soit en luttant contre les protestants et les « libertins ». Elle était restée très ignorée, lorsque éclata, à la fin du siècle dernier, une violente controverse provoquée par un article de M. Félix Rabbe paru dans la *Revue Historique*. M. Rabbe, et d'autres après lui, la représentèrent comme une société secrète, une association mystérieuse, qui se serait livrée à de nombreux actes de dénonciation et d'intolérance cléricale contre les blasphémateurs et les protestants. Un certain nombre d'articles et d'ouvrages ont paru depuis quelques années sur la question ; mais bien peu témoignent d'une véritable impartialité. En particulier, le plus important de ces travaux, dû à M. Raoul Allier, n'est qu'un réquisitoire violent et haineux.

M. Yves de la Brière s'est donc proposé d'utiliser toutes ces publications et d'étudier à son tour les principaux côtés de la question. Félicitons-le de l'avoir fait avec talent et sans le moindre esprit de parti. D. C.

Le Protectorat religieux en Orient, par Joseph AUBÈS, docteur en droit. — Grand in-16, pp. 64. — Paris, Bloud, 1905. — *Prix :* 0 fr. 60.

Voici une brochure bien opportune. Elle peut rendre de vrais services dans ce temps où la question du protectorat religieux en Orient est souvent portée à la tribune dans le Parlement français. L'auteur n'a pas prétendu traiter le sujet à fond. Il ne le pouvait pas, vu les exigences du cadre qui était imposé. Mais il en dit assez pour nous orienter dans une région obscure. Voici le plan de l'ouvrage : Histoire du protectorat religieux de la France, son étendue, les conditions de son maintien, la situation des puissances étrangères à l'égard du protectorat religieux.

L'esprit dans lequel est conçu ce petit livre fait honneur à l'écrivain. Il adopte en la citant la conclusion de M. Deschanel, dans son discours à la Chambre. « Il n'y a pas deux politiques extérieures, une pour la monarchie et une pour la République ; il n'y en a qu'une qui sort des entrailles mêmes de notre terre et de notre histoire. » Une bibliographie très riche permettra aux érudits de présenter, sous un nouveau jour, cette glorieuse histoire de huit siècles qui est sur le point de s'achever selon l'expression de l'auteur dans quelque séance banale du Parlement. En tout cas, beaucoup de nos honorables auraient besoin pour s'éclairer dans leur vote de consulter cette petite brochure.

Ph. GONNET.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Les grands philosophes. Platon, par Clodius PIAT, agrégé de philosophie, docteur ès lettres, professeur à l'Ecole des Carmes. — In-8°. 382 pp. — Paris, Alcan, 1906. — *Prix :* 7 fr. 50.

Voici le treizième volume de la *Collection des grands philosophes* et le troisième de M. Clodius Piat dans cette collection qu'il dirige.

La première phrase de la préface indique que cet ouvrage est un exposé de la philosophie de Platon. Il n'est donc pas une suite de dissertations à l'occasion du philosophe et de sa doctrine : M. Piat se défend de rien mettre de lui-même dans l'analyse qu'il nous offre. Il veut, en profitant des derniers travaux de Zeller, Campbell, Jowet, Lutoslawski, Gomperz, qui ont permis une nouvelle appro-

ximation de la pensée de Platon, indiquer, avec une plus grande précision, quelques-uns des points fondamentaux de son œuvre ; « ces cimes, une fois éclairées, la lumière se fait plus abondante et tend à se propager sur tout le reste ».

Professeur depuis de longues années à l'Ecole des Carmes, M. Piat tient à honneur de réaliser la définition du *lecteur* d'autrefois. Il ne saurait se contenter, pour initier à une philosophie, de profiter des lectures des autres; cette initiation « ne produit que des réfractions de réfractions, c'est-à-dire des fantômes ». Il a voulu « un commerce intime et prolongé avec l'ensemble des œuvres de Platon, une lecture intégrale et patiemment comparée des textes eux-mêmes ». L'abondance et la précision des références où nous aimons à retrouver, six ans après avoir quitté l'Ecole des Carmes, un souvenir des travaux d'antan, attestent le souci de l'auteur de ne rien avancer qu'il n'appuie sur l'étude attentive et objective des textes originaux.

Un premier chapitre, les *Dialogues*, résume les résultats obtenus par la critique des textes sur l'ordre dans lequel ont été composés les *Dialogues*. Bien des obscurités demeurent ; on n'a pas encore de dates, mais on sait du moins les relations d'antériorité et de postériorité pour les principaux dialogues. Dès lors, on peut suivre, assez sûrement, les progrès de la pensée de Platon.

Le chapitre second, *la Méthode*, est le plus plein peut-être de tout le volume. Il expose le but suprême que poursuit la raison, la recherche de la vérité « qui est le premier des biens et pour les dieux et pour les hommes », et la méthode pour y arriver. M. Piat analyse la dialectique de Platon et détaille la marche du philosophe vers une méthode toujours plus compréhensive. De l'intellectualisme pur, Platon passe à la *cordialité*, puis à la thérapeutique morale de l'intelligence. On retrouve dans cette conception platonicienne du travail intellectuel, de l'ascension vers la vérité, le souci d'aller au vrai avec toute son âme et la proche parenté de l'âme de Platon avec celle de Pascal, celles aussi, plus rapprochées de nous, de Gratry et d'Ollé-Laprune.

Comme, d'autre part, la vérité aime à se répandre, à faire des adeptes qui puissent devenir à leur tour des conquérants, il fallait toucher ici la question du mode d'enseignement de Platon. Il fut oral, parce que « le livre n'est pour le jeune homme qu'un moyen de se souvenir de ce qu'il sait déjà, qu'on n'écrit pas dans les âmes avec une plume, et que les pensées du maître doivent passer toutes vivantes de son âme à l'âme de ses disciples et s'y développer

comme des grains que l'on jette en un sol fécond et bien préparé. » Cet enseignement vivant et individuel avait un but patriotique et humain au premier chef. Sans remuer superficiellement l'opinion publique par des écrits, sans aller, comme son maître Socrate, dialoguer çà et là au hasard des occasions, Platon fonde une école où des jeunes gens pussent être formés pour devenir dans la société où ils seraient jetés des ferments de rédemption.

Ce chapitre second sera lu avec le plus vif intérêt par ceux-là même qu'intéresse médiocrement l'étude des systèmes anciens.

Les philosophes, eux, trouveront dans les chapitres III à VI, *Les Idées*, *La Nature*, *Dieu*, *L'Ame Humaine*, un exposé très logiquement ordonné et très clair de la philosophie première et de la psychologie de Platon, Je veux signaler, comme mises au point particulièrement intéressantes, la question du prétendu conceptualisme de Platon que l'auteur appelle « le roman du Platonisme », l'analyse de l'infini et du fini, la matière première et la forme des scolastiques, l'analyse de l'idée de Dieu. M. Piat a vu comment l'idée du Bien, vers quoi tendent tous les êtres est au fond de la philosophie platonicienne et lui donne son unité. Le Dieu d'Aristote, indifférent au monde qu'il a organisé « κινεῖ ὡς ἐρώμενον », ainsi l'idée du Bien est pour Platon le centre où tend, consciemment ou non, chaque être, et même le Dieu qui a formé la nature.

Les chapitres VII et VIII, le *But moral*, la *Cité*, seront lus avec plaisir et fruit par tous. Les pages 288 à 290 qui terminent le chapitre VIII précisent avec bonheur les traits moraux de ce Platon toujours souriant dans ses dialogues, et, au fond, si tourmenté et souffrant de l'incurable insignifiance de notre existence terrestre.

Le chapitre IX, la *Cité*, raconte notre histoire de demain, quand l'Etat aura mis la main sur toutes les initiatives. Epuration de la population, classification des habitants, maintien de l'esclavage, sélection matrimoniale, divorce, éducation civique, tout tend à ce seul but, l'harmonie forte et durable qui ne se peut établir que par le sacrifice à l'Etat de toute marque d'individualisme. M. Piat fait très justement remarquer qu'en poussant jusqu'au bout sa généreuse pensée d'unité et d'harmonie, l'Homère de la sagesse arrive à la plus triste des utopies.

Dans une conclusion l'auteur montre que Platon incarne le génie grec avec ses qualités et ses défauts. Il étudie son influence; peu considérable d'abord, en raison de la mathématisation qui tendait à immobiliser et par suite à faire mourir d'inanition la doctrine platonicienne, elle fut finalement victorieuse du VIIIe au XIIIe siècle,

d'abord par sa facile adaptation aux mystères du christianisme, au XVII[e] siècle avec l'intellectualiste Descartes, au XIX[e] siècle enfin, avec Hegel, Fichte et Schelling. La raison de cette influence profonde et prolongée, c'est que, comme le disait Ollé-Laprune, « il y a un certain platonisme indispensable, encore que souvent inaperçu, au fond de toute explication un peu pénétrante de la pensée et de l'action ».

En appendice, un index bibliographique très complet.

Le livre de M. Piat est le livre d'un maître qui enseigne. Et d'abord, il est bref, sans commentaires inutiles ; de temps en temps, un mot, une courte phrase pour signaler une similitude d'idées entre Platon et quelque autre philosophe, et éveiller le désir de fécondes comparaisons. Il est ensuite impersonnel : rien de subjectif, mais le souci constant de traduire le philosophe ; ce qu'il en en demeure après la lecture, ce n'est point un fantôme. Enfin, il est créateur de sympathie. M. Piat aime Platon et il veut le faire aimer ; pour cela, il suffit, pense-t-il, de le faire connaître, d'exposer ce qu'il a de profond, de mystérieux même, et, par là, de séduisant. Une fois connu, Platon doit être « l'éternel revenant ».

Ce mot qui termine le volume est significatif : il révèle chez l'auteur, une poésie latente, faite de discrète imagination et de sens de la vie. On ne la rencontre que chez les philosophes qui savent penser « avec toute leur âme ».

J. VALLAS.

Idées générales de psychologie, par G.-H. LUQUET. — In-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, VII-295 pp. — Paris, Alcan, 1906. — *Prix :* 5 fr.

L'on désirait depuis longtemps, que la philosophie de M. Bergson devînt accessible au public. Le maître enseigne au Collège de France. Il a peu écrit, ou du moins peu publié. Les sujets qu'il traite, d'une grande portée, sans doute, sont restreints et, qui plus est, supposent toute une doctrine psychologique et métaphysique, qui jusqu'ici est encore un peu une doctrine ésotérique.

Voici qu'un de ses anciens élèves nous offre, sous forme de haute vulgarisation, un tableau de sa psychologie. « Si l'histoire de la philosophie ne fournissait un certain nombre d'exemples de disciples désavoués par les maîtres dont il se réclamaient, dit modestement M. Luquet, je me qualifierais volontiers de bergsonnien orthodoxe, et mon vœu le plus cher serait d'être considéré pour ce livre,

par le public et par M. Bergson lui-même, comme étant avec lui dans un rapport analogue à celui de Wolff à Leibniz. Essayer de mettre du Bergson à la portée de candidats au baccalauréat est une originalité assez grande pour que je n'en revendique pas d'autre. » Et il faut croire que M. Bergson ne considère point ce livre comme hérétique, puisqu'il en a accepté la dédicace.

On ne saurait entrer ici dans l'analyse de cet ouvrage, tout fait d'observations minutieusement notées, — nous ne dirons pas en dehors de toute préccupations systématiques, — et de larges descriptions de la vie psychique. Les chapitres intitulés : « réflexion et introspection », — « la solidarité dans la vie psychique », — « la continuité des opérations psychiques », — « la sélection » qui s'opère dans ce continu qu'est la conscience, — « l'intérêt pratique » qui, du point de vue psychologique, est la raison de la sélection, — ces chapitres sont très remarquables, — malgré des longueurs et des affirmations contestables.

Si l'on considère la doctrine dans son ensemble, il y a bien des réserves à faire... Partout on paraît supposer que la psychologie ancienne acceptait les métaphores, inévitables lorsqu'on veut traduire les faits de conscience, comme l'expression toujours adéquate du réel... Cela est-il? — Partout aussi, malgré qu'on en ait (v. p. 15), perce l'influence de l'hypothèse phénoméniste. Il faut le dire, n'est-ce pas une grande vanité que d'espérer constituer une partie quelconque de la philosophie, et tout particulièrement la psychologie en dehors de la métaphysique? Toute philosophie n'aboutit-elle pas là? Toute philosophie n'est-elle pas essentiellement métaphysique, consciemment ou non? En preuve, nous signalerions volontiers quelques affleurements d'un dogmatisme étroit et tranquille : pp. 87, 88, 89, 102, 108.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage ne sera peut-être pas très utile aux candidats au baccalauréat ; mais il intéressera tous ceux qui sont curieux des tendances les plus actuelles de la philosophie.

S. P.

La philosophie de la longévité, par Jean FINOT. Onzième édition définitive. — Paris, Alcan, 1906. — In-8º de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. v-358 pp. — *Prix :* 5 fr.

« Notre-Dame, la Mort plane, impitoyable, au-dessus de nos joies, nos tristesses, nos amertumes, nos espoirs. « La Reine des épouvantements » ne cesse de terroriser la conscience humaine »



p. 3. — De notre conception de la mort dépend notre conception de la vie et notre vie même. Or « la survivance de l'âme, consolation suprême pour tant de consciences, devient indifférente pour beaucoup d'autres. Ceux-là même qui paraissent s'y attacher tendrement, se sentent envahis par des doutes poignants. Ils vont, en tout cas, contre les exigences et la logique de la survie psychique » p. 5. Donc, cherchons autre chose : cherchons s'il n'y aurait pas une survie pour le corps. Le tombeau ne serait-il pas « une nouvelle phase de l'être, repos absolu ou source d'une vie nouvelle ? » p. 8.

C'est dans ce style, quelque peu apocalyptique, que l'on essaie « dégager une pensée douce de la science de la vie », de « montrer derrière les buissons fanés qui s'en vont en hiver, le spectacle de la vie couronnée de fleurs au printemps... ».

Après nous avoir fait longuement méditer « sur les mystères de la longévité », on nous offre un plaidoyer original en faveur de l'inhumation, puis des considérations mystiques sur la « vie de la matière dite inanimée », la « vie comme création artificielle », l'ouvrage se termine, comme les contes moraux, par un dénouement heureux, intitulé simplement : « Pour les amoureux de la vie (récapitulation) ».

Peut-être caractériserait-on assez exactement cette philosophie de la longévité, si l'on disait qu'elle est un essai pour restaurer la doctrine de la métempsycose, en la fondant sur une théorie de l'évolution de la matière. Malgré un étalage considérable d'érudition, qu'on nous permette de le dire, il est douteux que cette restauration soit prise tout à fait au sérieux...

S. P.

Traitement de la Volonté et Psychothérapie, par le Dr H. LAVRAND, professeur aux Facultés libres de Lille. — In-12 de 64 pp. — Paris, Bloud, 1907 (Collection : Science et Religion). — *Prix :* 0 fr. 60.

Faire appel au moral pour guérir les maladies organiques et inversement, n'est certes pas une nouveauté. La psychothérapie, science nouvelle, repose sur cette vieille idée. Mais elle la transforme par les applications systématiques qu'elle en fait. Créée par le docteur Liébault, vers 1886, elle est développée par l'école de Nancy (Bernheim) qui constitue une *thérapeutique par la suggestion*, c'est-à-dire par l'influence inconsciente de l'idée, — puis avec plus de profondeur et de hardiesse peut-être, par Dubois (de Berne).

Celui-ci inaugure une *psychothérapie rationnelle*, qui fait appel surtout à la raison et à la maîtrise de soi. — Rien de plus sérieux que ces essais, encore qu'ils soient un peu vagues. Rien de plus autorisé que l'exposé qu'on nous en donne.

Les idées morales de Sophocle, par A. DUFRÉCHOU. — In-12 de 90 pp. — Paris, Bloud, 1907. — *Prix :* 0 fr. 60.

C'est dans un but pratique que l'on s'applique à dégager les leçons de morale du théâtre de Sophocle. La poésie dramatique, chez les Grecs, était un enseignement. Il ne suffit pas d'en admirer et d'en goûter la forme ; il faut en méditer la pensée, afin d'enrichir notre âme en même temps que notre esprit... Et nul conseil n'est plus opportun que ceux qui nous viennent du poète de la volonté.

Les Idées morales de Cicéron, par A. DEGERT. — In-12 de 80 pp. — Paris, Bloud, 1907. — *Prix :* 0 fr. 60.

« L'espèce de florilège qu'on a fait ici (des idées morales de Cicéron), s'est surtout inspiré du désir de mettre sous les yeux des lecteurs de l'heure présente des conseils d'actuelle utilité. » Et, par surcroît, l'on y trouve une page intéressante de l'histoire de la philosophie, bien que l'auteur se défende de telles ambitions.

Les idées morales de Madame de Sévigné, par J. CALVET. — In-12 de 125 pp. — Paris, Bloud, 1907. — *Prix :* 1 fr. 20.

Voilà un moraliste charmant. Quelle jolie idée de nous faire relire les lettres de Mme de Sévigné pour que nous en goûtions la sagesse! Car c'était une âme admirablement équilibrée et un cœur bon qui parlaient par sa plume ; et c'était aussi une âme solidement chrétienne. Sa conversation touche à tout, de façon pénétrante et légère, à la Providence, à la religion, à la mort, à l'éducation, aux lectures. — Personne ne reprochera à M. Calvet d'avoir doublé le volume de ces extraits si délicatement reliés et classés.

Les idées jaunes, par Gaston JAPY. — Un vol. in-16 de 289 pp. — Paris, Plon, 1906. — *Prix :* 3 fr. 50.

Devant le flot toujours montant des idées révolutionnaires, l'inquiétude de tous ceux qui possèdent quelques biens et qui sont amis du calme, devient chaque jour plus vive. Les théoriciens de

ces idées ont longtemps prétendu qu'ils ne faisaient qu'exposer les revendications très légitimes de la classe la plus nombreuse et la plus laborieuse de la nation. On pouvait donc croire qu'ils avaient derrière eux la presque totalité des ouvriers, c'est donc avec raison qu'on les considérait comme une force très redoutable.

Mais, depuis quelques années, l'on a vu se former, en face des syndicats rouges, qui représentent l'élément révolutionnaire, des syndicats jaunes organisés dans le but de grouper les travailleurs désireux de voir s'améliorer leur condition souvent si précaire, mais trop intelligents pour verser dans l'utopie collectiviste.

Ces syndicats jaunes s'opposent de toutes leurs forces à l'action destructrice des syndicats rouges. Et l'avenir leur réserve une influence de plus en plus considérable. Le nombre des adhérents est déjà très élevé, et il ne peut qu'augmenter très rapidement. Car tous les esprits qui d'abord auront donné leur sympathie aux idées rouges », à cause de la fausse apparence de générosité dont savent les parer certains orateurs trop habiles, mais qui se seront enfin dégagés des nuées qui les empêchaient de voir clair, viendront naturellement à la doctrine des Jaunes.

Ils y viendront d'abord d'instinct, sentant plus ou moins confusément qu'ils y trouveront la vérité. S'ils veulent ensuite établir leurs convictions sociales sur des bases solides, ils liront le livre de M. Gaston Japy. Ils trouveront dans cet ouvrage, groupées en une vingtaine de chapitres, toutes les idées qui rendent la doctrine des Jaunes harmonieuse et susceptible d'excellentes réalisations pratiques.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Die illustrierte Geschichte der katholischen Kirche, par J.-P. Kirsch et V. Luksch. — In-4°, 25 livraisons à 1 mark. — Munich, 1905, Allgemeine Verlags-Gesellschaft.

La *Leo Gesellschaft* de Vienne (Autriche) confiait en 1904, à Mgr Kirsch, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse) et à M. Luksch, professeur à Leitmeritz, la composition d'une histoire de l'Eglise qui vient d'être achevée et qu'a publiée par fascicules richement illustrés une librairie de Munich qui s'est fait une spécialité des éditions de grand luxe.

La savante académie catholique de Vienne a voulu mettre ainsi

à la portée du grand public un travail aussi attrayant qu'instructif sur une histoire qu'il ignore en général ou ne connaît que par des manuels un peu trop *lourds* d'ordinaire pour être maniés par des mains profanes.

La valeur scientifique de cette histoire est garantie par le choix des auteurs, tous deux spécialistes en la matière. Mgr Kirch, le continuateur bien connu d'Hergenröther, en raconte les origines ; M. Luksch la conduit du VIII[e] siècle jusqu'à nos jours. L'un et l'autre, malgré leur sûreté d'information, ont écarté de leur récit tout apparat scientifique ; mais cela même répond au but des éditeurs et à la nature de l'ouvrage et n'est point fait pour déplaire à ceux des lecteurs français qui connaissent assez l'allemand classique pour comprendre un texte facile sans trop recourir au dictionnaire.

Car c'est dans une langue aisée, peu chargée de néologismes— mérite rare chez un écrivain allemand ! — que les auteurs présentent l'exposé des faits, les examinant parfois d'un point de vue nouveau et les classant dans des sections chronologiques qui brisent fort à propos les vieux cadres des manuels d'histoire ecclésiastique.

Mais l'intérêt de ce livre lui vient surtout de l'illustration qui l'éclaire. Point de page dans les 600 et plus de cet in-4° qui ne contienne une, deux, trois gravures, et des gravures d'une exécution irréprochable, toutes d'un caractère strictement historique, inédites en partie, reproduisant des médailles, des monnaies, des sceaux, des portraits, surtout les plus beaux monuments et édifices du monde catholique ; sans compter cinquante héliogravures hors texte.

Rien n'a donc été négligé pour donner aux curieux de l'histoire et des choses de l'art un ouvrage de vulgarisation scientifique à la hauteur du sujet. On en promet une prochaine traduction italienne ; ne pourrait-on en faire espérer aussi une traduction française sous forme de livre d'étrennes ?

O. J.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — ANDRÉ (abbé G.), *L'Eglise catholique aux Etats-Unis*. Lethielleux. In-12, 0 fr. 60. — ARTAUD (V. D.), *Saint Joseph*. Beauchesne. In-18, 2 fr. — BRÉMOND (H.), *Gerbet*. Bloud. XII-371 p. In-12, 3 fr. 50. — CHOUPIN (L.), *Valeur des décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège*. Beauchesne. 400 p. In-16, 4 fr. — FONTAINE (abbé Y.), *La théologie du*

N. T. et l'évolution des dogmes. Lethielleux. xxxii-576 p. In-12, 4 fr. — FUZET (Mgr), *Dernières années concordataires*. Roger. xx-363 p. In-8, 6 fr. — GUEDEMANN (M.), *Jüdische Apologetik*. Glogau. Flemming. xxi-248 p. In-8, 8 fr. 75. — HARNACK (A.), *Sprüche und Reden Jèsu*. Leipzig. Hinrichs 220 p. In-8, 6 fr. 25. — HOLTZMANN (H.-J.), *Das messianische Bewustein Jesu*. Tübingen, Mohr. vii-100 p. In-8, 3 fr. 25. — JOLY (L.), *Le christianisme et l'Extrême-Orient*. I. Lethielleux. 407 p. In-12, 3 fr. 50. — LEIPOLDT (J.), *Geschichte der neutestamentlichen Kanons*. I. Leipzig. Hinrichs. viii-288 p. In-8, 4 fr. 50. — SCHMIDT (H.), *Jona*. Gottingen. Vandenhœck u. Ruprecht. vii-194 p. In-8, 7 fr. — TYRREL (G.), *Dures paroles*. Lethielleux. xvi-541 p. In-8, 5 fr. — WEISS (R. P. A. M.), *Péril religieux*. Lethielleux. In-8, 4 fr. — ZIEGLER (I.), *Der Kampf zwischen Judentum u. Christentum in den ersten drei christlichen Jahrhunderten*. Berlin. Poppelauer. 94 p. In-8, 2 fr. 50.

Philosophie, Sciences et Beaux-Arts. — COMBARIEU (J.), *La musique*. Flammarion. In-18, 3 fr. 50. — EVELLIN (F.), *La raison pure et les antinomies*. Alcan. In-8, 5 fr. — FAGUET (E.), *Le socialisme en 1907*. Soc. franç. d'impr. In-18, 3 fr. 50. — GASTOUÉ (A.), *L'antiphonaire grégorien*. Picard. xii-307 p. In-8, 12 fr. — HÉMON (C.), *La philosophie de M. Sully-Prudhomme*. Alcan. In-8, 7 fr. 50. — REBOURS (P. J. B.), *Traité de psaltique*. Picard. xv-289 p. In-8, 12 fr. — ROBIQUET (P.), *Histoire et droit*. Hachette. 2 vol. in-16, 7 fr. — ROGUENANT (A.), *Patrons et ouvriers*. Gabalda. In-12, 2 fr.

Histoire et Géographie. — *Atlas de Géographie moderne*. Hachette. In-folio, 25 fr. — BAINVILLE (J.), *Bismarck et la France*. Nouv. Lib. Nat. xvi-300 p. In-18. 3 fr. 50. — BOIGNE (Ctesse de), *Mémoires*. I. 1781-1814. Plon. In-8, 7 fr. 50. — BONET-MAURY (G.), *France*. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — GRABOWSKI (J.), *Mémoires militaires*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — GONNARD (Ph.), *Les origines de la légende napoléonienne*. In-8, 7 fr. 50. — HANSEN (J.), *Ambassade à Paris du Baron de Mohrenheim* 1884-98. Flammarion. In-18, 3 fr. 50. — JANSSEN-PASTOR, *L'Allemagne et la réforme* VII. Plon. In-8, 15 fr. — LENOTRE (G.), *Les Massacres de Septembre*. Perrin. 350 p. In-16, 3 fr. 50. — MASSON (M.), *Fénelon et Mme Guyon*. Hachette. In-16, 3 fr. 50.

Philologie et Belles-Lettres. — ALANIC (M.), *Les espérances*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — DUFOUR (Ph.), *Paris pittoresque et poétique*. Neurdein. 200 p. In-16, 5 fr. — GRÉVILLE (H.), *Le roi des Milliards*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — LEMAITRE (J.), *Théâtre*. II. Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50. — PARIS (G.), *Mélanges Linguistiques*. II. Champion In-8, 6 fr. — TINSEAU (L. de), *La clef de la vie*. Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

M. Henri BEAUNE

C'est par un grand deuil que la présente année a commencé pour les Facultés catholiques de Lyon. Le 30 décembre, l'éminent doyen de la Faculté de droit, M. Henri Beaune, s'éteignait après une assez courte maladie qui, dès la première heure, hélas ! ne nous avait laissé que peu d'espoir, tant l'ébranlement de sa santé, depuis environ deux ans, semblait lui donner le caractère d'une crise fatale. Ni les ressources de l'art le plus éclairé comme le plus dévoué, ni les soins de la plus exquise tendresse, ni les ardentes prières de tant d'âmes attachées à la sienne par l'affection et la reconnaissance ne devaient avoir raison d'un mal greffé par l'inclémence de la saison sur un organisme usé par le travail et qui n'était, dans les desseins de la Providence, que l'épreuve suprême réservée aux âmes mûres pour la récompense. Triste journée du premier de l'an , où la famille universitaire ne pouvait se rencontrer qu'autour d'un cercueil, dans l'émotion de la grande perte subie par notre œuvre !

Ce deuil qui frappait si douloureusement les siens et ses collègues, —sa double famille — fut vivement ressenti au dehors, comme l'ont bien prouvé et l'émotion dont la presse catholique se faisait l'écho, au lendemain de sa mort, et le cortège d'amis et d'admirateurs qui, à Lyon, sous la présidence de Son Éminence le cardinal Coullié, à Dijon, sous celle de Mgr Dadolle, accompagnait les funérailles du vénéré défunt, funérailles, de par sa volonté dernière, si chrétiennement simples. Ni fleurs, ni discours, ni l'hommage militaire auquel lui donnait droit son titre de chevalier de la Légion d'honneur ; nul apparat et nul éclat ; rien que l'hommage du cœur et le concours des prières. Une fois passée la cérémonie funèbre, l'éloge ne pouvait manquer à un homme tel que lui. Quelques jours après, au sein de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, dont M. Beaune était, depuis vingt-deux ans, l'une des gloires les plus incontestées et qu'il eut le rare honneur, partagé avec l'illustre Dr Ollier, de présider à deux reprises différentes, le président de l'année, M. Henri Tavernier, le loua comme il méritait d'être loué, avec le cœur de l'ami et

cette noble admiration qui va plus encore à l'homme qu'à son œuvre, si belle que soit cette œuvre. Dans quelques jours, ce sera le tour de l'association des anciens magistrats, et l'on devine avec quelle éloquente autorité seront fixés les traits d'une des plus grandes figures de magistrats du dernier siècle. Pour nous, c'est le professeur, c'est le doyen qui nous appartient, et notre devoir est de dire, dans une Revue qu'il honora d'une si précieuse collaboration, la reconnaissance que nous vouons à sa mémoire.

Quand l'Université catholique eut le grand honneur d'ouvrir ses rangs à M. Beaune, en 1880, il s'était fait sans doute un nom des plus honorables dans le monde des lettres ; il est bien peu d'écrivains de province, de ceux surtout dont le métier n'est pas exclusivement d'écrire, qui puissent, à l'âge de 47 ans — son âge d'alors — compter à leur actif tant de publications, toujours distinguées, parfois de haute valeur, comme celle qui, dix ans auparavant, avait fait de lui un lauréat de l'Institut. Mais, c'est surtout comme magistrat qu'il avait conquis la célébrité. Depuis ses débuts, en 1858, au Parquet de Langres, il avait gravi d'un pas rapide les degrés inférieurs de la magistrature ; procureur général à Alger dès 1874, à Aix en 1875, à Lyon en 1879, il avait su, par l'éclat des services rendus, particulièrement à Alger et à Aix, inspirer une telle confiance au ministère de la Justice — quand ce ministère était détenu par un compétent, un Dufaure, par exemple — qu'à peine installé à Lyon, il se trouvait au seuil de la Cour de Cassation, dont il était, par décret, nommé Avocat général. On sait comment fut brisée la carrière d'un tel magistrat, si bien fait pour honorer les plus hautes situations sous un gouvernement qui n'aurait été préoccupé que de justice, mais si peu capable de plier sa conscience aux complaisances d'une politique sectaire.

C'est avec la double auréole du lettré délicat et du jurisconsulte consommé qu'il pénétrait dans ce calme asile de l'enseignement supérieur que le cardinal Caverot avait été si heureux de lui ouvrir. Cette union, chez M. Beaune, des lettres et du droit, qui faisait songer aux plus beaux jours de notre vieille magistrature, ne manquait pas d'intriguer ceux qui se plaisent à chercher, dans l'éducation première, la cause d'un phénomène qui ne se prodigue plus guère. Comment donc, chez M. Beaune, s'était formé le lettré? Sous quelles influences s'étaient développés en lui ce goût des belles choses, cette élévation de pensée, cette délicatesse de style, cette noblesse de parole ? D'aucuns se le sont demandé plus d'une fois, mais la modestie de M. Beaune gardait bien son secret ; à ses yeux

le moi était trop haïssable pour qu'il se résignât à entretenir de sa personne qui que ce fût, lecteur, auditeur ou simple interlocuteur. Nous l'ignorerions encore, si de bienveillantes confidences n'étaient venues, quand il n'y avait plus de modestie à ménager, nous renseigner sur les premières années de l'écrivain de race que fut notre regretté doyen.

Les maîtres habiles ne lui manquèrent pas. Élève, à partir de sa première communion, au collège royal de Dijon, il eut, en seconde, pour professeur de lettres M. Bonnel, qui devait un jour être son collègue à l'Université catholique, et pour professeur de sciences le grand savant M. Pasteur ; en rhétorique, il fut l'élève d'un excellent humaniste M. Materne, plus tard censeur des études au Lycée Bonaparte, et, en philosophie, de M. Gunit, nommé ensuite à Lyon. Bachelier en 1851, il passe à la Faculté de droit, où il compte parmi ses maîtres, MM. Morelot, doyen, Lacomme, Serrigny, Capmas, et où il se lie avec M. I. Gilardin, son condisciple, d'une de ces amitiés qui durent autant que la vie. Cependant, ce n'est ni au Collège ni à la Faculté qu'il reçut l'influence décisive; cette influence, que ses études ne purent du reste que favoriser, lui vint de sa famille même et de ses relations de Bourgogne et de Paris. Comme la plupart des hommes arrivés à un haut degré de distinction, il garda l'empreinte profonde de la formation maternelle ; d'une extrême délicatesse de sentiment, sa mère lui façonna le cœur à l'image du sien. Rien n'était touchant comme d'entendre ce vieillard, à certains moments de sa dernière maladie où un demi-délire amenait sur ses lèvres les pensées du tréfonds de l'âme, appeler sa mère avec les termes caressants de l'enfance. C'est d'elle qu'il tenait le grand cœur qui fait la grande pensée. A son père, qui était conseiller de préfecture à Dijon et devint par la suite conservateur des Musées impériaux de Saint-Germain, il dut le goût des études historiques, particulièrement de l'histoire de la Bourgogne. D'une intelligence très ouverte et très alerte, M. Beaune père était passionné d'antiquités bourguignonnes, et si les travaux sur la petite patrie occupent une telle place dans l'œuvre de son fils, surtout durant la première période de sa carrière littéraire, nul doute qu'il ne faille voir, dans une prédilection si marquée, un héritage paternel.

La famille Beaune avait des relations fréquentes, dont quelques-unes tout à fait intimes, avec des hommes qui ont laissé la trace la plus lumineuse dans l'histoire du catholicisme français au siècle dernier: Lacordaire, Montalembert, Mgr Dupanloup, Théophile Foisset, Mgr Bougaud, les familles d'Harcourt et de Maistre, et le grand



poète Lamartine. On conçoit l'impression que devait faire sur une jeune intelligence, ardente et réfléchie, la conversation d'une semblable élite intellectuelle et religieuse ; on peut en retrouver l'écho discret dans les pages où M. Beaune, à l'occasion, évoque ces grands noms, à plus forte raison quand il expose leur pensée ou leur action, surtout dans la notice biographique, si élevée et si pénétrante, qu'il a consacrée à Th. Foisset, « ce magistrat des anciens jours, qui sut garder le triple culte de la religion, de la science et des lettres, et dont les rares qualités s'harmonisaient dans un grand caractère ». Ajoutons que plusieurs de ces relations nouées à Dijon, au foyer domestique, se continuaient à Paris, où le jeune Henri Beaune, poussé par un invincible besoin de les retrouver, faisait d'assez fréquents séjours. C'est à ce contact, incomparablement bienfaisant, qu'il s'éprit d'enthousiasme pour le Vrai, le Beau et le Bien et qu'il apprit à faire à la religion, dans ses travaux comme dans sa conduite, la place que lui doit un chrétien. Notamment, en ce qui concerne l'influence de Th. Foisset sur la pensée de Henri Beaune, Eugène Spuller a dit, dans un article sur le célèbre Bourguignon, que M. Beaune était « l'un des fils intellectuels de ce magistrat catholique » ; jugement que M. Beaune ne contredit pas, au contraire, quand il écrit dans une note manuscrite, avec sa réserve coutumière : « La vérité est que je l'ai beaucoup aimé ».

Le feu sacré, allumé dans cette vive intelligence, ne risquait pas de s'éteindre faute d'aliment. Dès les années de l'adolescence, Henri Beaune avait la passion de la lecture. S'il a lu tout ce qui s'est imprimé sur sa chère Bourgogne, sans compter bien de l'inédit, dans les archives publiques ou privées, quels livres n'a-t-il pas lus encore ? Lui aussi aurait pu dire qu'il en lisait « qui sont du Nord et qui sont du Midi ». Il est vrai que sa méthode de lecture n'était pas à la portée de tout le monde. Doué d'une force peu commune de pénétration, d'analyse et de synthèse, il avait vite fait d'extraire d'un livre ce qui en faisait la « substantifique moelle » et, grâce à la mémoire la plus prompte comme aussi la plus tenace, il avait plus vite fait encore de l'emmagasiner en lieu sûr. Sa conversation révélait souvent, sur les sujets les plus variés, de vrais trésors d'érudition toujours prêts à l'appel de la pensée. Que de fois n'a-t-il pas émerveillé ses confrères de l'Académie — ce n'est pas trop dire — par la sûreté avec laquelle il pouvait contrôler sur l'heure une communication sur les matières en apparence les plus étrangères à l'objet de ses études familières, tantôt la complétant, tantôt la rectifiant, par un jugement mieux informé, par un nom ou

même par une date ! « Si la mémoire ne fait pas le génie, disait un savant mathématicien, elle y aide singulièrement. » M. Beaune possédait, au service de sa pensée, une des mémoires les plus sûres qui se puissent rencontrer, et, dans cette mémoire, un instrument de développement personnel dont il a merveilleusement usé.

Il n'en faut pas davantage, semble-t-il, pour expliquer comment le lettré, chez M. Beaune, fut si tôt et si parfaitement au niveau du jurisconsulte, si tant est qu'il ne l'ait pas devancé. Cette formation, qui resta si personnelle sous l'influence combinée de la famille et des relations, éclaire aussi d'une vive lumière la dernière période de sa vie, la plus longue, puisqu'elle a duré vingt-six ans, et aussi de beaucoup la plus féconde. La politique qui avait révoqué le procureur général s'était singulièrement trompée dans ses calculs, si elle avait espéré annihiler le citoyen en brisant le magistrat. Le citoyen se donna à l'enseignement libre, comme le magistrat s'était donné au service de la justice, de toute son âme ; et dans la carrière de l'enseignement, M. Beaune, sans rien dérober à l'étudiant de ce que lui doit le maître le plus consciencieux, put faire aux travaux personnels une place que n'aurait pas comportée la carrière du magistrat, si habile eût-il été à économiser les loisirs, et mettre au service de la science tant d'érudition accumulée. D'ailleurs, pour un professeur tel que M. Beaune, écrire n'est-ce pas une autre manière d'enseigner? Il écrivit beaucoup. Qu'on jette les yeux sur la liste de ses publications, telle que la reproduit M. H. Tavernier, et l'on constatera que, si, pour les travaux d'histoire et d'archéologie, le nombre est exactement le même dans les deux périodes de sa vie — soit 20 numéros pour l'histoire et 5 pour l'archéologie — par contre, les publications juridiques passent, dans la seconde période, de 9 numéros à 34 et les publications littéraires de 15 à 42. Et qu'on le remarque bien, il y a là des œuvres de tout premier ordre qui lui ont valu, à trois reprises différentes, les récompenses de l'Institut : son œuvre capitale, le *Droit coutumier*, en 4 volumes, et les *Mémoires d'Olivier de la Marche* (en collaboration avec M. d'Arbaumont), également en 4 volumes. Le *Droit coutumier*, écrit en même temps qu'enseigné, fut salué par les juges les plus compétents, au fur et à mesure de l'apparition des volumes de 1880 à 1889, comme un chef-d'œuvre de science juridique, d'une haute portée philosophique, historique et, par là même, apologétique, et écrit d'un style merveilleusement limpide, harmonieux et coloré, le style d'un maître écrivain. Quant aux *Mémoires d'Olivier de la Marche*, par le choix et la collation des manuscrits comme

par la précise science des notes, ils suffiraient à classer leurs éditeurs parmi les plus habiles chartistes. Ce sont ces œuvres surtout qui firent rayonner le nom de notre éminent collègue dans le monde savant, tant à l'étranger qu'en France, et lui valurent le diplôme de docteur *ad honorem* de l'Université de Louvain. Il est bien impossible d'énumérer ici les 101 publications sorties de la plume de M. Beaune pendant sa carrière professorale ; qu'on nous permette au moins de rappeler ses discours et rapports académiques, comme aussi ses admirables conférences du vendredi sur la *Vie intérieure au* XVII[e] *siècle*, sur la *Tristesse moderne*, sur la *Liberté d'enseignement en* 1844, et sur un *Juge de Marie-Antoinette*, tour à tour ou à la fois chefs-d'œuvre de délicate psychologie et de savoir historique aussi bien que de pénétrante éloquence.

Telle était bien, en effet, la qualité dominante de son éloquence : l'art d'aller droit au cœur tout en faisant la pleine lumière dans l'esprit et en charmant l'oreille par la souple cadence d'un style abondant, harmonieux et volontiers périodique. Que de fois, à entendre M. Beaune, n'eut-on pas l'impression que l'art chez lui était arrivé à ce point de perfection qu'il semblait se confondre avec la nature, tant la richesse de la forme répondait à la richesse de l'idée, et tant le mouvement du style accompagnait fidèlement le mouvement même de la pensée ! Éloquence au fond très savante, et qui demande une longue pratique de la plume, mais qui n'agit que plus sûrement sur l'auditeur et garde encore, pour le lecteur, la puissance de son charme. Quel souvenir on conserve des superbes envolées que savait prendre sa parole, jusque dans un rapport ou une simple allocution de circonstance ! On se souviendra, à l'Académie de Lyon comme chez nous, de cette habileté consommée à faire d'un rapport une œuvre éloquente, et plus encore peut-être à élever l'éloge à la hauteur d'une noble et chrétienne leçon.

Avec une telle parole au service d'une science approfondie, le magistrat, si éminent qu'il eût été, ne risquait guère de se trouver inférieur à lui-même dans une chaire de professeur. Son succès ne pouvait surprendre que sa modestie ; il fut d'emblée ce que tous avaient prévu. Quand son vénérable doyen, M. Brac de la Perrière, lui souhaita la bienvenue, à la séance de rentrée, par ces simples paroles : « L'enseignement du droit coutumier a été confié à un magistrat aussi éminent par le savoir que par le caractère ; ses leçons ont été vivement appréciées, et de sa plume est sorti déjà un volume remarquable par la science, par la méthode et par le style », les applaudissements durent prouver à M. Beaune que les

triomphes du professeur pouvaient lui faire oublier ceux du magistrat et que s'il s'était séparé à regret d'une famille aimée, il avait trouvé une autre famille qui l'aimait et qu'il allait lui-même aimer beaucoup. Ses collègues lui donnèrent la plus haute preuve de leur respectueuse et affectueuse déférence, quand, à la mort du premier doyen de la Faculté de Droit, ils le désignèrent, à l'unanimité, au choix de notre Chancelier. Dans cet honneur, M. Beaune ne vit que le devoir de se dévouer davantage encore et de se consacrer avec une nouvelle ardeur au rôle d'éducateur. Ce qu'il avait été et ce qu'il fut de plus en plus dans ce rôle, un de ses premiers auditeurs, de ceux qui l'ont le mieux connu et aimé, le disait éloquemment au lendemain de sa mort : « Professeur, puis doyen, ses leçons ont creusé dans l'âme de ses élèves, un sillon, où les tristesses et les défaillances du temps présent tomberont sans le combler. L'orateur éloquent, l'érudit et le savant révélait bientôt, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, un éducateur, un manieur d'hommes. Il avait, pour la formation d'un caractère, le don d'autorité, cette puissance par laquelle le maître, après avoir conquis l'estime du disciple, le fait croire à sa parole, se soumettre, se modeler à son action, sent couler dans ses veines sa propre virilité, jusqu'au jour où le voyant enfin lui aussi devenu homme, il rend à la famille et au pays le citoyen qu'ils lui avaient demandé (1). »

C'est que l'homme, chez M. Beaune, était de valeur supérieure, doué, à un rare degré, de toutes les qualités qui font et maintiennent l'autorité : sûreté du jugement, netteté de la pensée, toujours maîtresse d'elle-même, invariable dignité du caractère et, en dépit de l'apparente froideur du premier abord, une bonté foncière qui savait aller jusqu'aux plus exquises délicatesses. Quel étudiant aurait pu échapper à l'empire de tant de talent et de tant de bonté? Et, en dehors même de la vie scolaire, qui donc a fait appel à ses conseils, sur n'importe quel genre de difficulté, sans sortir de l'entrevue éclairé, réconforté, séduit surtout par ce charme d'une parole qui venait trop du cœur pour n'aller pas au cœur? Si de douloureuses épreuves avaient laissé sur son visage l'empreinte d'une

(1) *Vérité française*, 11 janvier, article de M. L. Lucien-Brun. C'est avec une particulière émotion que nous transcrivons ici un extrait du bel article consacré par M. L. Lucien-Brun à la mémoire de son maître vénéré. Il avait tenu à se joindre à la délégation des Facultés catholiques qui accompagna jusqu'au cimetière de Dijon la dépouille de M. Beaune. Ce trait seul montre la profondeur de sa reconnaissante affection. Hélas, un mois après, frappé, dans la vigueur de l'âge et de la santé, par une attaque de grippe insidieuse, cet homme et ce chrétien d'élite allait rejoindre le maître tant regretté, laissant à son tour des regrets qui ne peuvent trouver de consolation que dans les hautes pensées de la foi.



grave mélancolie et parfois à sa parole un accent de tristesse résignée qui faisait, à qui ne le connaissait qu'à la surface, prononcer le mot de pessimisme, il avait l'âme trop haute pour n'être pas toujours un conseiller d'énergie. Aussi tous ceux qui avaient l'habitude de demander lumière et réconfort à cette intelligence d'élite, à cette âme virile, à ce conseiller hors de pair, ont bien senti que sa disparition laissait dans leur vie un vide irréparable.

Ce qui explique la belle unité de cette vie sur des théâtres si différents et livre, en dernière analyse, le secret de son admirable fécondité et de sa bienfaisante action, c'est qu'elle fut toujours dominée et inspirée par la pensée chrétienne. « Homme antique par le caractère », a-t-on dit justement, il était aussi par la foi un de ces chrétiens des anciens temps que sa jeunesse vit revivre dans la renaissance catholique du XIX[e] siècle, et dont le souvenir lui fournit l'idéal de sa vie. Foi profonde et, si l'on peut ainsi dire, foi vécue, qui pénétrait la vie comme la pensée et passait, sans effort et sans apprêt, d'un mouvement naturel et spontané, dans la parole et dans le livre. C'est elle qui donnait toute sa force à ce sentiment du devoir qui était une des plus saillantes caractéristiques de sa physionomie morale. D'autres ont dit ou diront l'idée qu'il se faisait du devoir dans la magistrature ; nous qui n'avons connu que le professeur et le doyen, nous savons bien que, dans la carrière de l'enseignement, il ne vivait que par le devoir et pour le devoir, et le devoir dans toute la hauteur de sa notion chrétienne. A cet égard, on était tenté parfois de croire qu'il allait jusqu'au scrupule. Quand, autour de lui, on avait si bien le sentiment que le temps était venu, dans l'intérêt d'une santé si précieuse à tous, de modérer l'effort, de réduire les heures d'un enseignement devenu pour lui une charge au-dessus des forces physiques, lui qui, pour son propre compte, ne mesurait le devoir qu'à l'idéal qu'il en portait dans sa grande âme, s'obstinait à enseigner jusqu'au jour où la maladie vint le terrasser. Ah ! il aimait tant sa Faculté, ses étudiants, dont il avait eu, cette année même, la joie inespérée de voir grandir le nombre dans une proportion depuis longtemps inconnue ; ce fut sa dernière joie de doyen, mais combien douce à un homme qui s'était si bien donné à sa fonction ! La pensée de sa chère Faculté ne l'a quitté qu'avec le dernier souffle de vie ; quand un collègue visitait le vénéré malade, il l'entendait vite s'enquérir d'elle, et n'abandonner ce thème aimé que pour déplorer, et avec quel sentiment d'indignation à peine contenue, l'inique persécution dirigée contre l'Église de France. Sa Faculté, l'Église, la France : nobles

amours qui, avec l'amour des siens, faisaient battre le cœur du chrétien mourant et qui, nous en avons la douce confiance, animeront son intercession auprès de Dieu.

Il a dû mourir comme meurent les élus, celui dont la vie fut si hautement exemplaire, qui se prépara si pieusement au dernier passage et qui avait écrit sur la mort la pensée qu'une main pieuse a su extraire de son journal intime et transcrire sur son *Memento*. Elle est trop belle, trop révélatrice de sa grande âme chrétienne, pour qu'à notre tour nous ne la transcrivions pas ici : « La mort est l'ennemi qui est sûr de vaincre. C'est le plus redouté parce qu'il est le plus mystérieux. Oui, mais à côté des affres de l'incrédule, écoutez le chant de triomphe de celui qui croit : *Proficiscere, anima christiana*. La terre va s'ouvrir, le ciel s'est ouvert avant elle et l'âme immortelle remonte au séjour pur où elle attend le corps. Les voiles qui lui cachaient l'au-delà, se déchirent, les larmes perdent leur amertume, et derrière les grandes ombres, sur ce monde qui expire, entre cette âme qui part et celles qui restent, rien ne luira plus désormais que l'impérissable couronne promise par Dieu à ses fidèles, à ses élus. »

A. DEVAUX.



FRIEDRICH WILHELM WEBER

Pourquoi Friedrich-Wilhelm Weber n'est-il pas connu en France? C'est cependant un poète charmant et qui occupe dans la littérature allemande une place fort honorable ; c'est même, dans le meilleur sens du terme, un poète populaire : sa poésie est simple, religieuse, d'une forme qui se grave aisément dans la mémoire ; tous peuvent la goûter, et c'est la première condition pour que la gloire d'un poète devienne une popularité. Donc tous les catholiques allemands lisent, apprennent, chantent F. W. Weber ; on explique ses œuvres dans les classes, on en tire des sujets de dissertations littéraires ou pieuses ; les enfants ne peuvent pas plus ignorer Weber qu'il ne nous était jadis permis d'ignorer Florian ou Mme Deshoulières. Pourquoi donc les catholiques français ignorent-ils jusqu'à son nom? Weber est un poète profondément catholique ; il faut même dire que le catholicisme est le fond de sa poésie et de sa pensée, quelle qu'en soit la forme : chanson, méditation, conte épique ou lyrique. Aussi, les protestants allemands font systématiquement le silence sur son nom et ses œuvres. Ils ne lui consacrent que quelques lignes, en passant, dans leurs histoires de la poésie, parce qu'ils ne peuvent pourtant pas le négliger complètement; ils s'efforcent de le dissimuler dans l'ombre de l'ennuyeux auteur d'*Amarante* dont le nom s'obscurcit chaque jour, au lieu que celui de Weber brille de plus en plus. Un professeur d'université, protestant, étant arrivé dans son cours à l'école poétique, à la-

quelle appartient Weber, se permit de dire : « Quant à Weber, nous n'en parlerons pas ; il est inutile de nous arrêter à des auteurs aussi insignifiants. » Mais ce professeur s'adressait à des étudiants moins partiaux que lui, dont quelques-uns étaient catholiques et Alsaciens ; ils protestèrent aussitôt contre ces paroles et si énergiquement, que le professeur se vit obligé de faire à Weber la place qu'il mérite. Eh bien, nous apprenons, en France, l'histoire de la littérature allemande dans des manuels faits par des protestants, qu'il serait bien aisé de nommer, ou faits d'après des ouvrages protestants ; c'est une des raisons pour lesquelles nous connaissons mal ou même pas du tout les poètes catholiques allemands, Weber, entre autres. Je ne le connaissais pas non plus après plusieurs longs séjours dans l'Allemagne protestante. Une fois que je me trouvais avec un prêtre alsacien de mes amis, la conversation amena sur ses lèvres le nom de Weber et de ma part la question : « Qu'est-ce que ce Weber ? » — « Vous ne le connaissez pas, vous, catholique et à moitié allemand ! (J'étais confus). Lisez-le dès que vous en aurez le loisir ; je vous assure que vous serez ravi. » C'est ce qui arriva. Et depuis ce temps, deux ou trois ans déjà, je n'ai jamais manqué de recommander à mes amis de lire Weber. En m'adressant aux lecteurs de cette revue, je saisis une occasion de recommander mon poète à plus d'amis à la fois, et je serais heureux que l'un d'eux voulût bien faire sur Weber l'étude qu'il mérite (1).



La petite ville de Dribourg répond au signalement ordinaire des petites villes d'eaux allemandes : le long d'une grand'-route et sur le flanc d'une colline des maisons pour les étrangers, proprettes, toutes neuves, qui éclipsent de plus en plus les chaumières des « indigènes » ; trois ou quatre grands hôtels, casino, jardins publics, avec monuments et fontaines

(1) Il existe sur Weber de nombreuses études en allemand ; il n'y en a pas en français, à notre connaissance.

vives de l'eau bienfaisante du lieu. Tout cela n'a rien pour arrêter longuement l'attention, ce qui est plus pittoresque et même rare, inoubliable, c'est le merveilleux cirque de montagnes qui entoure Dribourg; non point de très hautes montagnes, dont les dernières pentes ne seraient que glace ou roche; mais une chaîne d'altitude médiocre couronnée par les ruines de l'antique Ibourg, toute couverte de cultures, de pâturages et de forêts, d'une immense forêt surtout dans la direction de la « Hänge », où l'on chemine une journée sans rien voir que la colonnade indéfinie des troncs d'arbres, sans rien entendre que le bruit de ses pas sur une terre rouge comme si elle était saturée de sang. Mais suivons la direction opposée ; passons le petit pont de l'Aa ; en dix minutes nous arrivons à Alhausen. Au centre du village, une humble maison de forestier s'abrite tout contre l'église. C'est là, qu'en 1813, le 25 décembre, naquit Friedrich-Wilhelm Weber, fils de Jean Weber et d'Anna-Maria Gehlen. Celle-ci, d'un village voisin, dans la jolie vallée de la Nethe, était une simple, douce, excellente femme. Sa piété, sa tendresse ont eu sur Wilhelm une heureuse et durable influence. Le fait ne semble pas rare en Allemagne que les poètes doivent quelque chose à l'amour, à la piété ou à l'intelligence artistique de leur mère; n'est-il pas reconnu pour Gœthe, par exemple, Schiller, Uhland, Heine, Lenau, Scheffer, etc.? La mère de Weber était d'un caractère aimable et presque enjoué ; elle avait du goût pour la musique et la poésie et elle fut avec son mari la première éducatrice du futur poète. Celui-ci garda toujours pour ses parents une profonde et pieuse affection. Devenu grand poète, il en rappelle souvent le souvenir; longtemps après que la mort les a séparés de lui, il les revoit en rêve, il leur parle, il veut saisir leurs formes chéries, mais celles-ci se dérobent à ses caresses, le laissant tout en pleurs, seul et sans autre consolation que la prière.

L'espace nous manquerait ici pour décrire les heureuses années que le petit Wilhelm passa au sein de sa famille dans son village natal. Il les rappelle dans telle ou telle de ses poésies (*Cloches du soir*, par exemple), comme s'il les eût vécu dans une sorte de paradis. Intelligent et actif, les heures, d'ailleurs

courtes en Allemagne, passées à l'école primaire, ne pesèrent pas trop lourdement sur lui; et, le restant du jour, il faisait avec son père, de longues promenades dans les forêts, ou bien tout seul, un bâton à la main, comme un petit homme, il courait les champs, les villages, les bois, observant toute chose avec une attention éveillée et curieuse, faisant ample provision de ces impressions vives et fraîches, qui sont devenues l'un des charmes de sa poésie.

Il fallut bientôt songer à donner au petit Wilhelm une instruction plus développée, que celle reçue à l'école primaire. En 1827, il entra en seconde classe au « gymnase » de Paderborn. Paderborn est une très ancienne ville épiscopale, pleine de souvenirs historiques. Tout près de là, sur le bord de la Lippe, s'élevait la citadelle d'Aliso, qui joua un rôle important dans les guerres des Romains contre les Germains. Plus tard quand la citadelle fut détruite, le roi des Francs tint à Paderborn la diète célèbre dans laquelle les chefs saxons abjurèrent le paganisme. C'est là encore que le pape Léon III vint en 799 demander à Charlemagne son appui contre la noblesse de Rome.

Tous ces souvenirs sont rappelés par Weber dans les *Treize Tilleuls*, comme les mœurs et le pittoresque de la petite ville dans le *Forgeron de Paderborn*.

Au sortir du collège, Weber, âgé de vingt ans, devint étudiant à Greifswald. Ce fut une période de courage et d'activité qui trempa son caractère et mûrit ses heureuses qualités.

« Je suis venu sur la terre, écrivait dans une chanson le jeune étudiant, sans autre patrimoine que mes dix doigts et mon cerveau. » Il dut subvenir en donnant des leçons aux frais de ses études. Or, il étudia tout ce que l'on enseignait, et même ce que l'on n'enseignait pas alors, à l'université de Greifswald : littératures anciennes, germaniques, scandinaves, sciences physiques, histoire naturelle, médecine. Au bout de trois ans, il alla à Breslau achever ses études et soutint sa thèse de médecine à Greifswald en 1838.

Malgré ses travaux multiples, Weber trouvait le temps d'être un joyeux compagnon. Gustave Freytag dont il devint le camarade à Breslau, dans l'association « Pomerania », écrit

dans ses *Souvenirs* : « Un peu plus tard vint Fritz Weber, le poète des *Treize Tilleuls*. Quand il arriva il avait derrière lui un long passé d'étudiant, mais il voulait travailler encore ; il était plus mûr et plus homme que moi. Sa réputation de poète était déjà grande parmi ses amis de Greifswald. Il m'apparut comme le poète idéal, bien plus que mon professeur (1), et j'avais pour lui le plus grand respect. » Quelques-unes des jolies pièces de Weber datent en effet de sa vie d'étudiant : une *Prière du soir, Aujourd'hui c'est dimanche, le Voyageur, le Pèlerin*.

Docteur en médecine, Weber entreprit ce tour d'Europe qui tient tant au cœur de tout Allemand.

En costume de touriste, le sac tyrolien sur le dos, à la main le bâton ferré, il partit pour l'Autriche, visita les Alpes, l'Italie, la Riviera, puis Paris, où il fut médecin interprète à l'Hôtel-Dieu et entendit les leçons de plusieurs professeurs célèbres, Andral, Belpeau, Civiale, Jules Guérin. Il revint pour toujours dans son pays en 1842, et là, pendant une quarantaine d'années, exerça la médecine. Sa vie ne fut marquée par aucun événement extraordinaire, mais remplie par une activité féconde et benfaisante ; il est prodigieux que sa carrière médicale, qui fut aussi laborieuse et complète que possible, ne nuisit pas à son développement pratique.

Marié en 1850 avec Anna Gipperich, il eut une fille, Elisabeth, et un fils, le docteur Friedmann Weber.

En 1867, le baron Guido von Haxthausen, un vrai Mécène des sciences et des lettres, lui offrit généreusement l'hospitalité dans le château de Thienhausen, afin que, moins absorbé par les soucis matériels de l'existence, le poète pût mener à bonne fin le chef-d'œuvre qu'il avait entrepris : les *Treize Tilleuls*.

Weber obtint toutes les distinctions honorifiques qu'un

(1) Ce professeur de poésie était Hoffmann von Fallersleben, — poète médiocre, loué avec quelque exagération par Freiligrath dans sa pièce : *Dies Buch ist wie 'ne Laube*.

Weber entretint avec Freytag une correspondance active qui ne doit pas être sans intérêt pour l'histoire de la poésie.

homme de valeur peut attendre en Allemagne. Député du cercle prussien de Warburg-Höxter, de 1861 à 1893, il reçut la croix de l'Aigle rouge et le titre de Conseiller Secret; l'Académie de Munster lui décerna le titre de docteur *honoris causa* (1880).

Les œuvres de Weber comprennent des traductions : *Enoch Arden, Ayliner's Field* (1869) et *Maud*, de Tennyson, remarquables par leur précision et leur élégance ; des chansons suédoises mises en vers allemands et parues avec un accompagnement de piano en 1872. Les *Treize Tilleuls*, œuvre originale de longue haleine ; un autre poème : *Goliath*, puis deux recueils importants *Poésies* et *Feuilles d'automne*. Ce dernier recueil publié deux ans après la mort du poète en 1896, ne pouvait qu'ajouter à sa gloire. Or cette gloire était déjà grande et de bon aloi ; elle ne ressemble pas à ces engouements d'un jour qui portent subitement un homme au faîte de la popularité. Il y a plus de douze ans que Weber est mort, et l'on parle de lui de plus en plus ; les éditions de ses œuvres se multiplient aussi rapidement que jamais ; il me souvient d'avoir lû dans la 108e les *Treize Tilleuls*, le plus connu de ses poèmes, le seul dont nous parlerons.

* * *

C'est un poème à la fois épique et lyrique. A quel genre littéraire appartient-il? Nous laisserons aux spécialistes le soin d'en décider. Au surplus il n'est pas bien sûr que Weber se soit proposé de faire précisément une épopée ou un conte. « Je conçus le sujet, écrit-il, en 1874 ou 1875, et j'en écrivis quelques fragments, à peu près le dixième du tout. Le 21 octobre 1877, pendant la session du Landstag, je résolus d'en finir; j'écrivis le reste comme cela me vint, et je pendis le manuscrit pour ma fille à l'arbre de Noël. »

L'action se passe en 822 et 823, sous le règne de l'empereur Louis le Pieux. Une grande partie de l'Allemagne avait, à la suite des Francs, embrassé le catholicisme. Les Saxons et leurs voisins les Frisons, restaient au milieu des autres peuplades

germaniques, isolés dans leurs croyances superstitieuses et barbares. Cet isolement redoublait d'ailleurs leur opiniâtreté. Trente ans Charlemagne avait lutté contre eux dans un but à la fois politique et religieux. Il était parvenu à leur imposer la domination et les lois franques; quant à la religion, la répandre dans le peuple, la faire pénétrer dans les cœurs devait être l'œuvre des moines. On avait donc élevé des abbayes sur le sol saxon. C'est à un moine de cette époque que l'on doit le poème du Sauveur (*Heiland*), le plus ancien monument de la littérature saxonne. Weber en a parfois imité le langage naïf et pittoresque dans les *Treize Tilleuls.*

Le lieu de l'action est la Nethgau, dans la Westphalie orientale.

Elmar, le jeune héros du poème représente le type achevé des Saxons de cet âge. Il est de haute taille, des cheveux blonds encadrent son mâle visage et ses yeux pâles reflètent toute l'ardeur de son âme. De noble et pure race il est profondément attaché à la foi de ses ancêtres pour laquelle son père est mort en combattant. Sa mère est morte aussi ; il vit à Habitschof, l'antique domaine de sa famille, seul au milieu de ses serviteurs, triste de songer que sur son pays pèse chaque jour davantage le joug des Francs ; qu'il serait vain de vouloir le secouer ; que le courage de ses ancêtres, précieux héritage dont son cœur est enflé, il ne peut le déposer pour servir ses dieux et sa race.

Elmar, seigneur d'Habitschof a été invité pour la fête des moissons à Bodinkthorp par le comte Bodo. Celui-ci a reçu de Charlemagne la suzeraineté sur toute la Nethgau. Sa cour réunit en ce jour de fête tous les nobles du pays, chrétiens ou païens. Elmar a quitté sa solitude pour y venir, non par amitié pour ce comte vassal de l'empereur franc, mais parce qu'il espère voir la belle Hildegunde, la fille de Bodo, qu'il aime et dont il est aimé.

A Bodinkthorp, se trouve depuis quelques jours le comte Gero, ambassadeur du roi des Francs, le *missus dominicus*, qui essaye vainement d'attirer par ses flatteries l'attention de Hildegunde. Cet insuccès lui donne du dépit ; il devient jaloux

lorsqu'il remarque l'intelligence d'Elmar et de Hildegunde. Il se met à railler le jeune héros de sa foi païenne et de ses superstitions. Celui-ci se contient par respect pour son hôte. Mais quand Hildegunde présente en rougissant la coupe d'honneur à Elmar, les moqueries du Franc se changent en injures. Elmar laisse éclater sa colère, impose silence à Gero et le menace de son épée.

Par cette action, Elmar viole les lois de l'hospitalité ; le comte Bodo le chasse de sa maison, la fête est suspendue et tous les invités se retirent en silence.

La nuit vient ; la demeure du comte est rentrée dans le calme ; seule Hildegunde veille en pleurant. Soudain des flammes entourent la salle d'honneur aux massives boiseries, gagnent le toit de chaume éclairant les bois d'une effrayante clarté. Des cris s'échappent de la fournaise. Elmar, resté près de là, accourt, reconnaît la voix d'Hildegunde, se précipite dans les flammes et rapporte la jeune fille évanouie, les vêtements à demi-brûlés au comte Bodo qui ne peut se défendre d'un mouvement d'admiration et de reconnaissance.

Cependant Elmar s'éloigne à travers la forêt ; il va confier son amour et son malheur à Swanahild, une druidesse vénérée dans tout le pays pour son grand âge et sa science.

En traversant une clairière, Elmar est soudain frappé d'un flèche. La blessure n'est que légère, le héros se précipite dans la direction d'où la flèche est partie et trouve le perfide Gero. Dédaignant un si lâche adversaire : « Va, lui dit-il, c'est un valet qui doit t'égorger ! »

Gero revint à Bodinkthorp plein de honte et de rancune ; il accuse Elmar d'avoir par vengeance mis le feu à la maison du comte Bodo. Il met tant d'adresse dans cette accusation qu'Elmar est condamné. Suivant le droit franc il sera dépouillé de ses biens ; il ne pourra être reçu comme hôte par personne ; personne ne lui devra aide et ni protection ; il mènera dans les bois la vie d'une bête sauvage.

Après cette sentence, Elmar s'enfuit désespéré à travers les champs et les forêts jusqu'à ce qu'épuisé par la fatigue et par le sang qui coule de sa blessure il tombe évanoui. Le serviteur

du monastère des Treize Tilleuls le trouve et reconnaît aussitôt à la noblesse de ses traits un jeune seigneur ; il l'emporte au monastère où les soins des Pères raniment bientôt Elmar. Cependant la flèche de Gero était empoisonnée ; une sorte de délire s'empare du malheureux Elmar, qui revit en d'horribles hallucinations les scènes les plus douloureuses de sa vie. Il ne comprend pas les conseils ni les soins de ceux qui l'ont recueilli; il ne peut même pas leur faire le récit de son histoire. D'ailleurs comment se confierait-il, lui païen, aux apôtres du christianisme? Enfin les soins du Père prieur et la science de la druidesse Swanahild triomphent du poison de Gero. Elmar recouvre la raison et la santé. Alors un grand changement se fait dans son âme ; il reconnaît la bonté des moines et admire leurs vertus. Ces moines sont pour la plupart de nobles seigneurs, païens dans leur jeunesse et devenus chrétiens lorsqu'ils furent instruits dans la religion nouvelle. Elmar devient curieux d'étudier cette religion qui a pu s'imposer à des hommes nobles, savants, courageux, et qui loin de diminuer leurs vertus leur en fait acquérir de nouvelles, cette divine charité surtout, à laquelle il doit la vie. Nous ne pouvons retracer ici les étapes de la conversion d'Elmar. Disons seulement que le récit est très attachant et que sous une forme dramatique il renferme une claire et délicate étude de psychologie.

Pendant que Elmar recevait le baptême, les choses changeaient grandement à Bodinkthop. Eggi, un petit apprenti forgeron, racontait à Bodo que l'auteur de l'incendie n'était pas Elmar, mais un paysan, nommé Grimbart, qui venait en mourant d'en témoigner du repentir; puis que c'était Gero qui avait tiré sur Elmar une flèche empoisonnée. Le comte Bodo réunit son conseil ; on envoie porter ces nouvelles à l'empereur Louis qui tient sa cour à Aix-la-Chapelle. Celui-ci annule la sentence prononcée contre Elmar et le désigne pour succéder à Bodo, vieux et malade.

On va chercher Elmar en grand honneur au monastère des Treize Tilleuls et il arrive à Bodinkthorp juste à temps pour entendre le vieux comte Bodo saluer et bénir en lui son successeur et le fiancé de Hildegunde.

* * *

Nous avons négligé dans cette analyse une foule de rôles secondaires qui donnent lieu à d'intéressants épisodes : celui d'Eggi, le petit bohémien abandonné par ses parents en pays saxon ; celui d'Aiga, la petite servante du comte Bodo, clairvoyante et espiègle ; celui de la bonne Swanahild, prêtresse d'une religion étrange et terrible par ses légendes ; elle assiste tristement au crépuscule de ses dieux et à la conversion de leurs derniers fidèles. Il faudrait esquisser aussi la silhouette de ces admirables moines de l'abbaye des Treize Tilleuls ; celle des conseillers de Bodo, de l'évêque de Paderborn, oncle d'Elmar, et surtout de cette charmante Hildegunde, sœur de Velléda, l'un des plus gracieux ornements du poème. Il faudrait aussi indiquer quelques passages que l'on ne peut se lasser de relire : la description de la fête des moissonneurs dans la maison de Bodinkthorp, telle la maison de Hunding dans la Walkyrie ; la colère d'Elmar contre Gero qu'il menace de son épée, comme Achille menace Agamemnon ; l'entrevue d'Elmar et de la druidesse Swanahild, dans un décor fantastique de rochers qui rappelle celui où s'endort Brunehild. Plus loin, par une heureuse fiction, le poète anime la forêt qu'Elmar a traversée, les oiseaux, les plantes, les animaux, les arbres discourent entre eux des malheurs du héros ; et, c'est avec un art infini que le poète prête à chacun d'eux le langage qui lui sied. Dans un autre chant, le plus célèbre de tous peut-être, il nous peint la tristesse de Hildegunde pendant l'absence d'Elmar. Il est parti, frappé par une sentence honteuse et terrible ; pour tous il n'est plus qu'un objet de haine et de mépris. Seule Hildegunde ne peut le condamner, ni le croire coupable ; elle continue à l'aimer ; elle voudrait le rejoindre pour partager et adoucir son affreuse destinée ; mais le proscrit a dû s'enfuir trop loin ; elle ne peut que pleurer et prier. Le Dieu des chrétiens qu'elle a appris à connaître aura sans doute pitié d'elle. Dans tout cet épisode, l'art du poète, simple et soutenu par

un thème touchant, approche de bien près de la perfection classique.

On trahit souvent les poètes en analysant leurs œuvres ; c'est ce que nous craignons d'avoir fait pour Weber. Aura-t-on donné une idée des *Méditations* de Lamartine quand on en aura indiqué le thème? ou du *Paradis perdu* quand on en aura rappelé le sujet et les principaux épisodes? Nous n'avons pas davantage donné une idée de l'œuvre de Weber. Il faut la lire, et, bien entendu, dans le texte. Sans doute elle a été traduite dans toutes les langues ; mais par malheur la traduction française faite très soigneusement par un bénédictin de Solesmes ne rend aucunement la poésie du texte. Peut-être cette traduction est-elle impossible plus encore que l'analyse du poème.

Il est plus facile d'indiquer quelques pensées qui se dégagent de cette œuvre profondément religieuse. D'abord celle-ci : que le catholicisme est un bienfait pour les Saxons. Cette religion de paix et d'amour adoucira leurs mœurs farouches et fera triompher parmi eux un idéal plus élevé de justice et d'énergie. La fidélité est vraiment en Saxe une qualité nationale. On sait quelle fut la fidélité des Saxons à l'Eglise depuis leur conversion, même pendant et après la Réforme.

La foi catholique est aussi pour l'homme la condition de la perfection morale et du bonheur. Elmar, le héros si noble et si vaillant, reconnaît bien vite qu'il y a dans les vertus chrétiennes quelque chose que le paganisme ne pouvait inspirer à ses fidèles : un idéal de pureté, de douceur et de force qu'il fallait ravir au ciel pour en parer la nature humaine. Enfin l'amour reçoit de la foi chrétienne toute sa dignité et sa valeur.

Par elle le plaisir éphémère et la douce union des âmes sont transformés en un sentiment profond et presque religieux ; il réunit toutes les forces du cœur humain dans un acte d'admiration et de respect qui remonte jusqu'au Créateur ; il épuise toutes les facultés de jouissance dont notre âme est douée et prolonge ses espoirs au-delà du tombeau.

* * *

Il y a encore dans l'œuvre de Weber deux livres admirables *Poésies* et *Feuilles d'automne*. Il n'entre pas dans notre plan d'en parler ; nous ne pouvons cependant terminer cet article sans les signaler à l'attention de nos lecteurs. On retrouve dans ces recueils toute l'âme du poète, si riche d'énergie et de foi, d'expérience et de pitié. Dans sa longue carrière, Weber a dû se pencher sur toutes les misères humaines pour les guérir ou les consoler. Rien d'étonnant que le poète se double chez lui d'un psychologue merveilleusement informé. Aussi ses pièces de vers sont-elles souvent un substantiel aliment pour la pensée, en même temps que des œuvres d'un art consciencieux et délicat. Par tous ces mérites elles assurent à Weber une place très honorable dans la nombreuse légion des poètes de l'Allemagne moderne, et, par le souffle de foi qui les anime, elles intéressent tout particulièrement le public catholique.

H. O.



UN DÉFENSEUR DE LA " NOUVELLE-FRANCE "

FRANÇOIS PICQUET " LE CANADIEN "

(1708-1781)

Suite (1)

CHAPITRE III

LES ORIGINES DE LA PRÉSENTATION (1748-1750).

I. — Le Canada au lendemain de la paix d'Aix-la-Chapelle (1748).

Après de laborieuses négociations, les préliminaires du traité d'Aix furent rédigés et signés, avec une hâte exceptionnelle, le 11 avril 1748.

Durant les interminables séances du Congrès, les plénipotentiaires avaient paru moins préoccupés de prévenir les occasions de querelles futures que de mettre un terme, coûte que coûte, à des hostilités qui avaient fini par lasser toutes les puissances. Aussi, les protocoles qu'ils échangèrent ne réglaient aucun conflit, pas plus le conflit continental que le conflit colonial et maritime.

« Souvenez-vous de ne pas revenir sans la paix ; le roi la

(1) Voir le numéro de février.

veut ! » Cette instruction sommaire de Mme de Pompadour à Saint-Séverin semblait inviter ce diplomate courtisan à ne soulever aucune de ces questions délicates, dont la discussion eût sans doute prolongé l'attente de la marquise et des cours européennes, mais qui, au jour fatal, risquaient de reparaître plus pressantes, si pressantes même qu'un débat pacifique ne pourrait plus alors être institué pratiquement. De ce nombre étaient la délimitation des frontières vers l'Acadie et la souveraineté de la vallée de l'Ohio, revendiquée par la France pour le Canada et la Louisiane, par l'Angleterre au nom de ses colons américains. Pour trancher ces grosses difficultés, le cabinet de Versailles décida de s'en rapporter à une « Commission des limites ». C'était renouveler la faute commise à Utrecht (1), et laisser subsister des causes permanentes de conflit.

Louis XV avait cru désarmer l'Angleterre en acceptant de faire la paix « en roi, non en marchand ». « Bête comme la paix ! » gronda bientôt le bon sens populaire (2), quand on apprit en France que nous renoncions avec une générosité trop naïve à toutes nos conquêtes dans les Indes et aux Pays-Bas. En retour des plus durs sacrifices, nous obtenions uniquement la restitution de Louisbourg (3) et la cession des îlots de Saint-Pierre et de Miquelon !

L'illusion du gouvernement français était d'autant plus dangereuse que, selon la remarque de la Galissonnière, la paix devait tout juste « assoupir la jalousie de l'Anglais en Améri-

(1) En 1713, nous avions laissé l'Acadie « conformément à ses anciennes limites ». Cette formule imprudente, source d'éternelles contestations, servit de clef à nos rivaux pour pénétrer dans la Nouvelle-France par la porte de l'Est.

(2) Le peuple avait raison de qualifier durement un traité, insignifiant quant à ses résultats, humiliant quant aux détails de son exécution ; qui retirait du même coup et bénévolement notre drapeau de Chambéry, de Fribourg, de Maëstricht, de Madras ; qui ne reprenait même pas au Piémont la partie du Dauphiné perdue en 1713.

(3) Cette restitution, accueillie avec une véritable fureur par les Bostonais, s'explique par ce fait que l'Angleterre jugeait la menace de Louisbourg utile pour réfréner les ambitions, déjà très apparentes, de ses sujets d'Amérique. Il est étrange que la politique française n'ait pas aperçu dès cette époque quel parti elle pouvait tirer de cet antagonisme latent.

que ». Elle ne pouvait être, et ne fut en réalité, qu'une simple trêve, à peine une suspension d'armes (1).

Au lendemain même du traité, une compagnie d'actionnaires yankee et virginiens se formait dans le but de coloniser les deux rives de l'Ohio (2). Les gouverneurs de Pensylvanie et de Maryland ne se gênaient point pour délivrer des passeports à quiconque voulait courir les aventures de la traite par delà les Alléghanys (3). Déjà les « Américains », comme on les appelait, cherchaient à sortir de l'étroite bande côtière où s'étageaient leurs treize gouvernements. Ce devait être tout d'abord une sorte d'infiltration à peine visible, une marche lente et dissimulée, l'invasion méthodique et silencieuse des territoires contestés, avant la prise de possession bruyante et définitive. La lutte était engagée pour la conquête du bassin de l'Ohio.

Le bon droit se trouvait alors de notre côté, c'est incontestable : l'article 9 du traité d'Aix-la-Chapelle ne stipulait-il pas que les choses resteraient sur le pied où elles étaient avant la guerre? Or, en 1743, — et si l'on excepte Oswégo que le gouvernement français avait toujours considéré comme une usurpation contre laquelle il n'avait cessé de protester, — la Grande-Bretagne tenait l'Acadie jusqu'à l'isthme et ne possédait aucun établissement sur les bords de la Belle-Rivière. Au surplus, nos titres étaient fondés sur les découvertes de nos explorateurs et sur le commerce pratiqué sans interruption par nos coureurs de bois et nos traitants officiels, dans les régions

(1) Des partis de sauvages, alliés des Canadiens ou des Anglais, ne cessèrent de tenir la campagne, pillant les fermes écartées, commettant tous les méfaits qui étaient le résultat le plus ordinaire de ces sortes de randonnées.

(2) En 1750, le Parlement anglais concédait à cette compagnie 600.000 acres de terrain, immédiatement répartis entre un certain nombre de colons. Il était difficile « d'opérer » avec plus de désinvolture, alors que siégeait la fameuse Commission des Limites. A voir la Grande-Bretagne précipiter de la sorte ses colons contre les nôtres, presqu'au lendemain de la paix, ne dirait-on pas qu'elle n'avait signé le traité qu'avec l'intention secrète de ne pas l'observer?

(3) V. *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760* (Québec, Cary, 1838), p. 9, qui signalent les courses des Anglais à Sandusky, « à trente lieues du Détroit. »

visitées pour la première fois par Cavelier de la Salle, en 1670.

Mais si le droit nous favorisait, nos adversaires avaient pour eux le nombre, autant dire : la force. Nous possédions encore, il est vrai, les deux tiers de l'Amérique du Nord, mais notre supériorité n'existait plus que sur la carte, sur *nos* cartes (1). Bien groupées, adossées à l'Atlantique, en communication directe avec leur métropole et par conséquent faciles à ravitailler, les colonies anglaises l'emportaient de plus en plus par le chiffre de leur population. Elles étaient, vers 1748, de quinze à vingt fois plus peuplées que le Canada et la Louisiane (2) ! Une telle infériorité assurait notre défaite, s'il n'était tenté sans retard, pour sauver la plus belle de nos colonies, un effort énergique et suivi.

Par malheur, à l'opposé de la Grande-Bretagne qui s'intéressait chaque jour davantage au développement de ses possessions d'outre-mer, la France, absorbée par le règlement des affaires européennes, s'inquiétait médiocrement de ce Canada lointain, de ces « arpents de glace », comme dira le trop spirituel Voltaire (3), qui coûtaient si cher au pays (4) et rapportaient si peu. En vain, de la Galissonnière envoyait à Versailles des rapports décisifs et, par endroits, tristement prophétiques : il ne réussit pas à secouer l'indifférence élégante du grand public français, ni même à frapper, comme il aurait fallu, l'esprit de Louis XV et de ses ministres.

Les arguments principaux à l'aide desquels les colons britanniques s'efforçaient de justifier leurs prétentions, étaient

(1) Un géographe anglais, dont ses compatriotes admettaient volontiers les conclusions, n'avançait-il pas « qu'après le traité d'Utrecht les limites du continent avaient été tirées, et que les commissaires avaient tiré une ligne courbe (!) depuis l'Océan Atlantique jusqu'à la latitude du 49e degré. » (Cf. *Mémoires sur le Canada*, p. 35).

(2) Contre les 1.200.000 blancs des colonies britanniques, le Canada proprement dit, comptait alors à peine 60.000 habitants, l'Ile-Royale une dizaine de mille, les établissement des Lacs peut-être 10.000 encore, et la Louisiane quelques milliers.

(3) Lettre à Moncrif, 27 mars 1757.

(4) Le budget de la colonie, ordinairement d'un million, devait s'enfler bientôt de manière inquiétante.

les deux suivants : 1° les Franco-Canadiens n'occupaient pas effectivement les territoires en litige ; 2° le traité d'Utrecht, en concédant à l'Angleterre la suzeraineté sur les Iroquois, l'avait mise par le fait en possession de tous les pays habités par ces sauvages entre le Saint-Laurent, les lacs Ontario et Erié, Susquehanna et la l'Hudson (1) ! Au fond, si les « Américains » raisonnaient de la sorte, c'est qu'ils étaient fermement résolus à faire aboutir *per fas et nefas* le projet qui les hantait depuis un siècle. Leur persévérance les rendait insensibles aux retards intermittents, aux défaites partielles. Avec la ténacité caractéristique de la race anglo-saxonne, ils entendaient poursuivre la réalisation de cette idée, partie essentielle de leur programme de colonisation de l'Amérique septentrionale : bouter les Français hors du Canada, en attendant de pouvoir les chasser de tout le continent. Et sans nul doute tel était le sens de cette formule : « la plus grande Acadie ! »

Le comte de la Galissonnière était trop clairvoyant pour ne point pénétrer les desseins menaçants de nos rivaux et, d'autre part, il avait un sentiment trop vif des responsabilités qui pesaient sur lui pour attendre les événements, les bras croisés (2). Regardant l'isthme de Shédiac et les Alléghanys comme les véritables limites et les boulevards nécessaires de là Nouvelle-France, il prit ses dispositions pour sauvegarder les droits de la colonie.

Au nord comme au nord-est, sur le cours inférieur du Saint-Laurent et vers l'Acadie (3), nos établissements paraissaient

(1) On discuta sur ces questions de 1750 à 1753, mais les « travaux » de la Commission des Limites n'aboutirent qu'à la publication de trois gros volumes de mémoires. Dans ses *Souvenirs*, le maréchal de Noailles signale une des chicanes suscitées par les commissaires britanniques, Shirley et Mildmay : contrairement à l'usage, ceux-ci refusèrent de déposer leurs conclusions en français, bien que leurs collègues protestassent ne prétendre par là à aucune prééminence.

(2) V. ce que disent de lui les *Mémoires sur le Canada*, pp. 1 à 5. Quoi qu'en aient pensé les éditeurs de cet ouvrage, c'est évidemment de la Galissonnière et non du marquis de la Jonquière qu'il s'agit à la page 1.

(3) Du côté de l'Acadie, le Commandant-général prêta les mains aux projets du fameux abbé Le Loutre, curé de Missagouache (Fort Lawrence), lequel espérait qu'en favorisant l'immigration de nos

en sécurité, du moins pour le moment. Au contraire, le danger était pressant dans la région des Grands Lacs et de la Belle-Rivière. Etendre la frontière idéale de nos possessions jusqu'à la ligne sinueuse des cimes appalachiennes, était une opération plus difficile à réaliser sur le terrain que sur le papier. Il importait cependant au suprême degré d'opposer une barrière insurmontable aux ambitions anglaises, surexcitées par l'appât du magnifique butin à recueillir dans un pays neuf, aux ressources infinies comme ses horizons.

Le premier soin qui s'imposait au gouverneur intérimaire était donc de s'assurer définitivement du bassin de l'Ohio, ne fût-ce que pour maintenir ouverte et toujours praticable la voie la plus directe et la plus commode entre la Louisiane et le Canada. La mission qu'il devait confier, en mai 1749, au lieutenant d'infanterie, Céloron de Blainville (1), répondait à cette préoccupation. Les instructions de cet officier portaient, en effet, qu'il devait parcourir la contrée comprise entre les Lacs et les Alléghanys ; visiter les nations sauvages qui l'habitaient, afin de les rallier à notre cause; donner la chasse aux traitants britanniques et leur intimer la défense de reparaître dans le pays, à peine de confiscation de leurs marchandises (2) ; enfin, « planter en terre », en présence du plus grand nombre possible de Peaux-Rouges et dans des lieux choisis, des plaques de plomb (3), portant gravées, avec

compatriotes en deçà de l'isthme sur les territoires appartenant à la France, les frontières se trouveraient naturellement établies et fortifiées et que l'Angleterre renoncerait peut-être un jour à la presqu'île elle-même. Jean-Louis Le Loutre était en Acadie depuis 1746.

(1) Commandant du Détroit, où il devait revenir, sa mission terminée. Cf. Parkmann, *Montcalm and Wolfe*, t. I, p. 76 et *Mém. sur le Canada*, p. 11 et 73. Ce dernier ouvrage, qui contient sur Céloron plusieurs détails inexacts, le juge ainsi : « Il étoit brave, intelligent et capable de commander; il eut des ennemis qui le perdirent et sa hauteur ne lui permit pas de prendre les biais qu'il falloit pour les détruire. » Céloron a laissé un *Journal de campagne*. V. ci-dessous.

(2) Céloron était porteur de lettres de la Galissonnière pour le gouverneur de Pensylvanie, Hamilton, exposant l'objet de la mission.

(3) Une de ces plaques, retrouvée vers 1815, avait été enterrée, comme en fait foi l'inscription qu'elle porte, à l'embouchure de la

les armes du roi, les revendications de la France (1).

La Galissonnière connaissait trop bien l'audace obstinée de nos rivaux, pour s'en tenir à cette unique mesure. Il comprenait à merveille que nous ne resterions maîtres de la « Grande-Vallée » qu'à une triple condition : 1° la coloniser ; 2° en occuper solidement les points stratégiques les plus importants ; 3° faire rayonner sans cesse notre influence sur les tribus indiennes, sur les Iroquois des Cinq-Nations en particulier.

Il était donc nécessaire tout d'abord de diriger un vigoureux courant d'émigration vers le bassin de l'Ohio, d'y attirer nos commerçants et d'y créer des colonies agricoles. Il fallait ensuite y multiplier sans retard nos établissements, afin de relier par une chaîne continue le golfe laurentien au Mississipi. Or, dans tout cet immense pays, nous ne possédions encore aucun poste fixe ; Frontenac, Niagara, Détroit, Michillimakinac jalonnaient la route des Illinois, mais étaient situés beaucoup trop au nord des rives de la Belle-Rivière. Bien plus, entre Montréal et le lac Ontario, nous n'avions pas d'établissement sérieusement protégé. Dans les projets du Commandant-général, une première série de forts avancés, de forts d'arrêt, construits le plus près possible de la frontière des Appalaches, barreraient le passage aux envahisseurs ; en arrière se dresserait une seconde ligne de postes fortifiés. On formerait ainsi un immense chemin de ronde couvrant la colonie tout entière et assurant, — avantage inestimable ! — des communications régulières entre les diverses parties de nos possessions. En troisième lieu, pour déterminer les Indiens

rivière Venango, le 16 août 1749. (Cf. de Witt Clinton, *Archæologia americana*, Cambridge, 1836.) Toujours d'après l'inscription, la France revendiquait tout le bassin fluvial de l'Ohio et de ses affluents « jusqu'aux sources », en vertu des traités de Ryswick, Dordrecht et Aix-la-Chapelle.

(1) Evidemment, cette cérémonie, — dont il devait être dressé procès-verbal, — avait pour principal but de frapper l'imagination des Indiens. Aussi, les écrivains anglais ou anglophiles, tel l'auteur des *Mém. sur le Canada* (p. 4), en la qualifiant « d'irrégulière, d'inutile et de risible », ont-ils laissé paraître moins d'humour que de méchante humeur.

à nous apporter l'appoint de leurs forces dans les luttes à venir et, si possible, à lier indissolublement leur fortune à la nôtre, il importait de mieux les connaître, de leur rendre plus de services, de nouer avec eux des rapports entretenus avec soin, et pour cela, il fallait d'abord habiter à proximité de leurs villages, sinon au milieu de leurs « cabanes » elles-mêmes.

Ce programme (1), de la Galissonnière ne put malheureusement le remplir jusqu'au bout. Il aurait voulu que la France lui envoyât des hommes, soldats (2) et colons, en grand nombre. Il demandait surtout des laboureurs, au moins une dizaine de mille, pour peupler et mettre en valeur les vallées de la Belle-Rivière et de ses affluents ; il ne put les obtenir. Il n'eut pas davantage la satisfaction de voir s'élever les forts qu'il rêvait de construire, et quant aux « centres d'influence » qu'il souhaitait établir à portée des sauvages, s'il présida à la création de l'un des plus fameux, les circonstances ne lui laissèrent pas le loisir d'en constater lui-même l'action bienfaisante et le rayonnement.

On ne sera certainement pas étonné d'apprendre que ce foyer d'influence catholique et française n'est autre que la mission célèbre de la Présentation, fondée par François Picquet. Le plus surprenant eût été sans doute que le nom de ce dernier ne se rencontrât point sur la liste des Canadiens qui servirent avec le plus d'intelligence et de dévouement les desseins patriotiques de la Galissonnière.

(1) Le point faible de ce programme, c'est qu'il était bien difficile d'opposer une digue infranchissable au courant qui emportait dès lors les « Américains » vers le « Lointain-Ouest ». Pouvait-on confiner pour toujours dans les étroites limites de son berceau d'enfant un peuple à l'adolescence déjà drue et forte, toute débordante d'une sève vigoureuse, et qui portait dans ses juvéniles ambitions les promesses de son magnifique avenir ?

(2) Il réorganisa les milices canadiennes qu'il ne cessa d'exercer et dont il porta l'effectif à 12.000 hommes.

II. — Fondation de La Présentation (1749).

Le comptoir créé par les Anglais sur la côte méridionale du lac Ontario, à l'embouchure de la rivière Chouaguen (1), autrement dit juste en face de notre ancienne et florissante station de Frontenac, constituait une menace précise pour l'avenir de la Nouvelle-France. (2)

Non seulement ce poste mettait nos rivaux à même de détourner à leur profit exclusif le commerce de la région des Lacs qui avait longtemps formé notre principale richesse, mais il leur donnait le moyen, la guerre déclarée, de frapper notre puissance au centre et de couper en deux tronçons notre vaste empire colonial. Par suite, la Louisiane se verrait complètement isolée de nos établissements laurentiens et toutes communications seraient interrompues même avec les postes du haut-pays ; les tribus indiennes de l'ouest, parmi lesquelles nous comptions des clients nombreux et fidèles, ne pourraient plus se concerter avec nous ; bref, la Nouvelle-France, déjà menacée d'être enveloppée, et à demi-tournée depuis 1713, visée maintenant en plein cœur, deviendrait une proie certaine, le jour où les Anglo-Américains se sentiraient assez forts et assez résolus pour l'attaquer de front par le nord-est et par le sud, et pour la prendre à revers par la vallée du haut Saint-Laurent.

La fondation d'un établissement solide sur cette dernière base de défense, plus particulièrement vulnérable, devait donc apparaître comme une nécessité pressante à la Galissonnière. Pourtant, ce n'est pas à lui que revient tout le mérite, ni même le mérite principal, de cette importante création. Le poste de La Présentation, à la fois mission de sauvages iroquois et

(1) L'orthographe *Chouaguen*, qui est celle de Fr. Picquet, est la plus commune dans les anciens mss., qui offrent cependant les formes *Chouéguen*, *Choëguen* et *Chouagen*. La rivière Chouaguen ou Oswégo est un canal d'écoulement qui réunit tous les lacs Iroquois.

(2) Beauharnais avait reçu l'ordre de le détruire, mais il avait redouté « les oppositions que les Iriquois n'auraient pas manqué d'y apporter. » (*Arch. du minist. des Colonies*, *Ordres du roi*, Instructions à la Jonquière, 30 avril 1749).

station militaire, fut l'œuvre par excellence, — on pourrait dire sans exagération : le chef-d'œuvre, — de François Picquet.

Celui-ci nous l'a déclaré lui-même (1) avec cette fierté et cette noble franchise, qui ne sont pas les traits les moins séduisants de sa nature : « [C'est] moi qui ai conçu le projet de ce nouvel établissement, qui l'ai mis au jour, formé et affermi autant qu'il a été en mon pouvoir, malgré les contradictions presque générales des principaux habitants de la colonie, surtout de certains interprètes, des commissaires de Montréal, des gouverneurs, d'autres officiers des troupes et des missionnaires des différentes maisons, mais protégé par M. le comte de la Galissonnière, commandant-général du Canada et par M. Bigot, intendant (2). »

Au fait, si les autorités supérieures, de la colonie se montrèrent favorables au projet de notre compatriote, bien des gens le critiquèrent avec vivacité ; certains le combattirent avec acharnement. Et ce furent d'abord ces « missionnaires des différentes maisons (3) », qui donnaient trop fréquemment

(1) Dans le titre du « Registre où sont inscrits les baptêmes, les mariages et les sépultures de la Mission de la Présentation, etc... »

Ce registre, dont il n'existe qu'une copie à l'évêché d'Ogdensburg, est conservé au séminaire de Montréal. Il constitue un document du plus vif intérêt non seulement pour l'histoire du fort de la Présentation et par conséquent des origines de la ville d'Ogdensburg, mais, en général, pour l'histoire de la population canadienne. Il renferme, en effet, sans parler des actes de sépulture, 409 certificats de baptême et 56 de mariage entre les dates du 9 janvier 1750 et du 23 juillet 1760. François Picquet y faisait suivre sa signature de mentions qui ont varié : d'abord. « missionnaire de Saint-Sulpice, chargé du nouvel établissement de La Présentation » ; un peu plus tard, « missionnaire des sauvages et des Français au nouvel établissement, etc.... que nous avons formé et dont nous sommes chargés par le Roy », ou bien « prêtre de Saint-Sulpice, missionnaire du Roy qui avons établi cette mission » ; enfin, « supérieur de la mission nommée La Présentation » ou « supérieur de la mission de Soëgatsi ».

(2) François Bigot (1705-1781), issu d'une famille de Guyenne, fut intendant à Louisbourg, avant de l'être en Canada. Après le traité de Paris, il fut jeté à la Bastille et condamné au bannissement. Sans avoir pour lui l'indulgence de l'auteur des *Mémoires sur le Canada* (p. 40 et s.), on doit reconnaître que, dans des circonstances très difficiles, il rendit des services réels à la colonie C'était un homme laborieux et intelligent, mais dont le souci principal fut de faire prospérer ses affaires personnelles, au lieu de consacrer tous ses soins aux intérêts publics.

(3) L'allusion est assez transparente pour qui connaît l'histoire ecclésiastique du Canada vers le milieu du XVIIIe siècle, sans qu'il

l'affligeant spectacle de rivalités inspirées par la plus méprisable jalousie ; ensuite, les officiers et fonctionnaires qui s'étonnaient qu'un prêtre sulpicien fût « mis à la tête des négociations qu'on voulait faire chez les Cinq-Nations » ; ce furent surtout ces parasites de tout genre : munitionnaires, interprètes, entrepreneurs de convois, etc..., occupés dès cette époque à s'engraisser au détriment de la colonie qu'ils prétendaient servir, et enfin ces professionnels de la traite clandestine dont les vallées supérieures du Saint-Laurent et de la Belle-Rivière formaient le royaume. Il n'était pas jusqu'aux Indiens « domiciliés » qui ne regardassent d'assez mauvais œil une semblable entreprise (1). Bref, comme le dit fortement Lalande, « la jalousie et la contradiction l'auraient fait échouer sans la fermeté de l'abbé Picquet, soutenue par celle de l'administration.»

C'est vraisemblablement pendant le long séjour qu'il fit à Québec en 1747, que le missionnaire du Lac soumit à l'approbation de ses supérieurs et à l'examen des autorités coloniales l'idée de sa future création. Dès le mois de janvier 1748, l'affaire était portée devant le Conseil de Marine (2). Au mois d'octobre suivant, la Galissonnière annonçait au comte de Maurepas le prochain départ de François Picquet pour le haut-pays : il devait y choisir l'emplacement d'une nouvelle mission de sauvages iroquois. Le Commandant-général ne faisait pas grand fond sur les dispositions favorables que ces Indiens avaient encore manifestées tout récemment ; il croyait toutefois qu'on ne devait « rien négliger pour les diviser (3) ». Voilà une application assez inattendue de la maxime du Sénat romain : diviser pour régner !

On admettra sans peine que l' « apôtre des Iroquois »

soit nécessaire d'insister. Bornons-nous à constater qu'on chercherait en vain dans la correspondance de François Picquet une seule critique injuste à l'égard de ses collègues du clergé régulier ou séculier.

(1) Certains entretenaient avec les Anglais de Ckouaguen et de Corlar des relations commerciales illicites.

(2) *Archives du Ministère des Colonies.* Lettres du président du Conseil de marine au comte de la Galissonnière, 23 et 31 janvier 1748 *(série B, vol. 87, folios 7 et 12).*

(3) Voir ci-dessous la dépêche de Rouillé à la Jonquière, du 4 mai 1749.

avait des vues plus hautes et plus généreuses. Son protecteur pensait et s'exprimait en homme politique, uniquement préoccupé de soustraire le plus possible d'Indiens des Cinq-Nations à l'influence britannique, soit en les invitant « à venir demeurer parmi nous », soit en les rendant les clients de notre commerce ou les obligés de notre pays par le système des présents de traite. Par là on parviendrait sans doute au but éloigné auquel on tendait : briser l'effort des Anglo-Américains au sud des Lacs ; on atteindrait, en tout cas, au but d'intérêt moins général, mais aussi plus immédiat, que l'on poursuivait secrètement : ruiner le poste de Chouaguen. François Picquet, lui, n'avait pas de plus chère ambition que de servir tout ensemble la religion catholique et la France. Aussi le verrons-nous s'installer le plus près possible de ces Iroquois qu'il voulait évangéliser, civiliser, conquérir à son pays et à sa foi. Cela ne l'empêchera pas d'ailleurs de songer à la défense de la colonie et, dans cette vue, de s'établir en une position stratégique remarquable.

« Le 30 [octobre 1748]. — dit un document canadien (1), — l'abbé Picquet part de Québec pour se rendre au fort Frontenac ; il doit examiner aux environs de ce fort le terrain le plus propre pour former un village aux Iroquois des Cinq-Nations qui se proposent d'embrasser le christianisme. »

Le missionnaire remonta donc le Saint-Laurent déjà emprisonné sous son manteau de glace. Il en explora soigneusement tout le cours supérieur, mais lorsqu'il parvint au lac Ontario son choix était déjà fixé : il l'avait arrêté sur la petite péninsule qui forme au confluent de l'Oswégatchie et du fleuve un magnifique port naturel. Là, échappé enfin au dédale des Mille-Iles, soudainement grossi par les ondes tumultueuses qui se précipitent entre les rives étroites de son premier affluent, le majestueux cours d'eau semble se recueillir et comme hésiter avant de plonger dans ses rapides.

François Picquet revint au même endroit, vers la fin du printemps de l'année suivante. Cette fois, il était muni de tous

(1) *Extrait en forme de journal* dans *Collection de manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, publiée par ordre de la Législature de Québec (Québec, Coté, 1884), t. III. p. 418.

les pouvoirs et de toutes les autorisations nécessaires : aussi fonda-t-il sa mission. C'était le 1er juin 1749, comme nous l'apprend la belle inscription latine qui ouvre le registre de La Présentation (1).

On a supposé que le missionnaire avait donné ce nom à l' « habitation » qu'il venait d'établir, « en l'honneur du jour où chaque année, les prêtres de Saint-Sulpice renouvellent leurs promesses cléricales (2) ». En réalité, François Picquet a voulu tout simplement fixer par un souvenir religieux cette date mémorable du 21 novembre 1748, — fête de la Présentation de la sainte Vierge au Temple, — où, pour la première fois, il promena ses regards charmés sur la scène qu'il allait illustrer bientôt par son zèle apostolique et son admirable dévouement à « la plus grande France ».

Les débuts du nouvel établissement furent plutôt difficiles, si l'on en juge d'après le rapport adressé par notre compatriote au comte de la Galissonnière, le 4 août 1749 (3). Ce rapport est fort long, mais c'est autant et plus peut-être qu'un document historique et géographique de tout premier ordre, un très curieux document humain. Presque à chaque ligne s'y révèle la forte personnalité de l'auteur, heureux mélange de modération et de ténacité, d'intrépide courage et de belle humeur, de désintéressement et de générosité, de sens

(1) « *In nomine D. Dei omnipotentis, individuæ Trinitatis, ad propagationem divini imperii D. N. Jesu Christi, sanctissimæ ipsius sponsæ Ecclesiæ, necnon regni Ludovici XV, Regis dilectissimi, Christianissimi; ad salutem barbararum Americæ gentium, anno a Christo nato millesimo septingentesimo quadragesimo nono, prima die junii : Summo Pontifice Benedicto XIV; Quebecensi episcopo Henrico-Maria de Pontbriand; totius Novæ Franciæ gubernatore D. D. de la Jonquière et, ipso absente, jussu regis duce generali ejusdem coloniæ tempore belli D. D. de la Galissonnière; et rei judiciariæ, civilis disciplinæ et rei aeriariæ præfecto* [intendant de justice, police et finances] *D. D. Bigot; sub tutela B. Dei genitricis Mariæ Virginis, B. Archangelorum Michaelis, Gabrielis et Raphaelis, Angelorumque custodum, B. Joannis Baptistæ et Joseph, Apostolorum Petri, Pauli et Joannis Evangelistæ, ac S. Francisci Salesii* [le patron particulier du missionnaire], *novae habitationi vulgo dictæ a barbaris Soegatsi et a Gallis La Présentation initia dedit Franciscus Picquet, presbyter.* »

(2) V. M. Gosselin (op. cit., p. 11), qui ajoute : « Et ce choix fut approuvé de ses supérieurs ».

(3) *Archives de l'Archevêché de Québec, Documents de Paris, Eglise du Canada*. M. Gosselin l'a publié in-extenso (op. cit., pp. 11-17).

pratique et de philosophie, ou, comme il disait plaisamment lui-même, de « stoïcisme ».

* * *

Dès son arrivée au bord de l'Oswégatchie, François Picquet s'était empressé d'écrire au Commandant-général pour lui rendre compte de ses premiers travaux : les lettres n'étaient point parvenues à leur destinataire. Le missionnaire n'était pas homme à se scandaliser pour si peu : il reprit donc paisiblement la plume afin de présenter à son protecteur la « substance » des missives... égarées.

« Voici en substance, Monsieur, ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire dans plusieurs lettres successivement, que M. de Beaudicourt (1) m'a dit que vous n'aviez pas reçues.

« Je partis de Montréal, comme vous le savez, le 9 mai, bien charmé en m'éloignant, quelque stoïcien que je sois, de ne plus entendre les mauvais raisonnements que certaines personnes faisaient contre mon entreprise.

« Je passai par le Lac des deux Montagnes pour y prendre ma chapelle et mes hardes, et j'y appris que les gens du Sault-Saint-Louis n'avaient eu pour objet dans l'alarme qu'ils donnèrent ce printemps, que de m'empêcher de suivre ma route. Je ne crois pas, quoi qu'on puisse dire, que personne leur ait inspiré cette manœuvre : les sauvages sont assez coquins, étourdis ou bêtes, pour faire de leur tête de pareilles affaires, comme cela s'est vu pendant la guerre.

« Je ne parlerai point des mauvais raisonnements, que des envoyés sauvages de Lachine vinrent faire aux Iroquois des Cinq-Nations qui étaient au Lac (ce qui les a empêchés de monter avec moi), ni des motifs de crainte que Français et sauvages voulaient jeter dans mon cœur pour me faire relâ-

(1) Drouët de Beaudicourt, lieutenant d'infanterie, était venu, sur l'ordre du gouverneur par intérim, assister le missionnaire et inspecter le nouveau poste dont il devait être le premier commandant. V. ci-dessous.



cher: M. de la Morandière (1) vous en aura déjà suffisamment informé. »

Après ce court et dédaigneux souvenir accordé à ses détracteurs, François Picquet en vient à parler de son voyage. Comme il emmenait avec lui, sans parler du matériel nécessaire aux travaux d'établissement, une véritable caravane composée de soldats, d'ouvriers canadiens et de sauvages, il avait attendu, pour se mettre en route, la débâcle des glaces qui interdisent, de novembre à mai, la navigation du Saint-Laurent.

« Je me mis donc en marche pour monter les rapides avec vingt-cinq Français et quatre sauvages, et j'arrivai heureusement le 30 du mois de mai (2) au lieu de ma destination, à la rivière de la Présentation, que les sauvages nomment dans leur langue Soégatsi.

« Il ne s'est rien passé dans tout mon voyage, qui soit digne de votre attention. J'ai seulement examiné attentivement la nature des rapides de la rivière du fort Frontenac (3), si importante aux Français, surtout pour nous conserver la possession du lac Ontario, sur lequel les Anglais ont des yeux d'une concupiscence extrême.

« J'ai reconnu, Monsieur, qu'il ne serait pas bien difficile de rendre cette rivière plus praticable qu'elle n'est actuellement, et qu'un homme entendu, avec six bons travailleurs pourrait, dans un été, ôter au moins les dangers d'y périr, qui

(1) Robert de la Morandière, sous-ingénieur à Montréal. Il est question de lui dans les lettres de la Galissonnière à Maurepas, du 10 et 20 octobre 1748 (*Rapport sur les Archives canadiennes pour 1887*.) V. ci-dessous.

(2) Il mit donc 21 jours pour faire, d'après ses propres calculs, environ 35 lieues. On peut se rendre compte par ces chiffres de la lenteur avec laquelle on remontait le fleuve : les dangers de la navigation à travers les remous et les rapides, et la nécessité de « faire portage » par dessus les chutes, constituaient les principales difficultés d'un voyage, dont le moindre désagrément n'étaient pas « les incommodités indicibles des moustiques qui se rencontrent le soir et le matin dans les bois où l'on arrête pour faire la chaudière et prendre son repos à plate terre et à la belle étoile... » (Cf. *Hist. chronol. de la Nouvelle-France*, par le P. Sixte le Tac, pub. sur le mss. de 1689 par E. Réveillaud; Paris, Fischbacher, 1888).

(3) Le cours supérieur du Saint-Laurent, du lac Ontario aux rapides de Lachine.

s'y trouvent dans plusieurs endroits, pour les bateaux du roi et les canots des voyageurs (1). »

Long de 1.350 kilomètres à partir du lac Ontario, le Saint-Laurent n'a plus à descendre que 75 mètres pour atteindre la mer ; il devrait donc jouir d'un cours relativement tranquille. Tout au contraire, il est accidenté par des chutes nombreuses, il glisse avec fracas sur de longs plans inclinés, il s'élargit en magnifiques nappes lacustres, il se ramifie enfin en plusieurs bras autour de grandes îles et de plusieurs archipels d'îlots. C'est que, parmi les grands fleuves du globe, il est un des moins avancés dans sa période de formation : non seulement il n'a point encore régularisé ses rives, mais il roule ses eaux, tantôt tumultueuses et tantôt apaisées, sur les marches d'un escalier géant dont les grands lacs occupent les étages supérieurs. Aussi la navigation n'y était-elle pas sans danger, vers 1749. Il fallait beaucoup de sang-froid et une rare habileté pour « sauter les rapides » sur les frêles canots d'écorce qui sillonnaient alors le fleuve.

Avec une précision technique qui ferait honneur au coup d'œil et à la science de plus d'un ingénieur-hydrographe, l'abbé Picquet, observateur attentif et homme de prompte décision, signale résolument au gouverneur les améliorations qu'il juge nécessaires pour aménager le cours du Saint-Laurent. Le plus curieux, c'est que les travaux qu'il indique : dérochements, ouverture de chemins de halage, creusement de canaux contournant les rapides, ont presque tous été exécutés depuis (2) :

« Les principaux rapides sont les Cascades, le Trou, le Buisson, le Coteau des Cèdres et les Cèdres, le Coteau du

(1) Dans sa IVe Lettre, La Hontan décrit ces canots, d'un faible tirant d'eau, très légers, mais aussi fragiles, en un mot, « admirables pour le passage du Styx » Leur longueur variait entre 10 et 28 pieds. « Les plus petits ne contiennent que deux personnes. Ce sont de vraies chaises de poste pour l'autre monde. On y est assis sur les talons ; pour peu de mouvement que l'on se donne, ils se renversent. Les plus grands peuvent contenir aisément quatorze hommes. Mais pour l'ordinaire quand on veut s'en servir pour transporter des vivres ou des marchandises, trois hommes suffisent pour les gouverner. Les grands canots, faits d'écorce de bouleau, sont sûrs et ne tournent jamais. Deux hommes les portent à leur aise sur l'épaule... »

(2) La Jonquière en fit exécuter déjà pour 5.000 livres.

Lac (1), les Mille-Roches, le Moulinet, le Long-Sault, le Rapide-Plat et les Galops (2) ; les moins dangereux sont la Pointe-au-Diable celle à Colas, celle à Cardinal (3) et d'autres petites pointes à peu près de la nature de celles-ci.

« Les plus à craindre pour la vie des canotiers et la perte des canots sont : le Trou qu'il serait aisé de rendre praticable en faisant un chemin le long de terre, le rocher étant fendu en plusieurs endroits, et n'y ayant presque que des grosses pierres que l'on pourrait faire tomber dans le fond du trou sous la chute d'eau qui pourrait ainsi s'aplanir ; — le Buisson, où l'on a déjà fait un canal dans le roc, mais qu'il serait nécessaire de creuser encore un pied, afin qu'on y puisse passer dans les eaux basses : ce qui paraîtrait facile, à cause que le rocher se peut lever par bancs en bien des endroits et que le passage n'est pas long ; — le Coteau-du-Lac, où récemment le bateau de M. de Joncaire (4) a péri avec un jeune homme. L'on peut aisément pratiquer un passage entre la terre et les chutes, et former un chemin jusqu'au-dessus des îles, à dix ou douze arpents plus haut que le Coteau, pour éviter l'endroit qui est précisément au-dessus des chutes, et par où il faut nécessairement passer avec les bateaux ou les grands canots des voyageurs ; et si par malheur l'on y fait la moindre manœuvre, l'on est perdu sans ressource.

« Le Long-Sault a ses dangers (5) ; il est facile d'y remédier en

(1) Le Coteau du Lac (la ville actuelle de Coteau est située vers l'issue du lac Saint-François), les Cèdres, le Buisson et le Trou forment les derniers bouillonnements du fleuve avant qu'il ne s'endorme dans le lac Saint-Louis. De la « Grande-Ile », — magnifique forêt parsemée de rochers pittoresques, — jusqu'au confluent de l'Ottawa les courants irrésistibles du fleuve sont évités aujourd'hui par le canal de Beauharnais.

(2) Un peu en avant du confluent de l'Oswégatchie et le premier qui se présente en descendant. Les navires le contournent par le Canal des Galops ou Canal Iroquois, long de 12 kilomètres et profond de 4 m. 27, ainsi que tous les canaux creusés entre le lac Ontario et Montréal. — Le Rapide-Plat suit de près les Galops : on en est dispensé actuellement par le canal du même nom (6 kilom. et demi.)

(3) Vers la ville canadienne de Cardinal, laquelle est bâtie sur la rive droite du fleuve.

(4) Chabert de Joncaire, envoyé par le commandant-général à La Présentation. Nous l'y retrouverons bientôt.

(5) Le Long-Sault, redoutable succession de rapides d'un dévelop-

pratiquant un chemin le long de la côte. Pour une demi-journée que j'y ai fait travailler mes hommes en y passant, tous ceux qui y ont monté cette année, l'ont trouvé fort praticable.

« Tous ces rapides sont comme le sépulcre des voyageurs.

« Les autres, moins considérables, peuvent bien s'adoucir en pratiquant des chemins le long de la côte et en coupant avec soin tous les arbres qui les embarrassent.

« Un homme judicieux, entendu et appliqué à cette œuvre, trouvera infailliblement le moyen de rendre praticable cette rivière ; il occasionnera ainsi l'établissement des terres magnifiques que l'on y voit de tous côtés, soit dans les îles, soit sur les côtes du nord et du sud.

« Et afin que le roi ne crée pas un nouveau fond pour cette dépense, il n'est pas de bourgeois de canots qui ne donnât à sa part une pistole (1), chaque engagé (2) un écu, et chaque bateau du cent (3), une pistole; ce qui ferait, suivant une supputation, la somme de mille écus, c'est-à-dire les gages des travailleurs. Le roi pourrait donner cent pistoles à l'entrepreneur, et cent francs par chaque rapide que celui-ci aurait rendu praticable, sur le témoignage des voyageurs, après la visite faite par un ingénieur ; ou bien le roi pourrait retenir la somme dont nous venons de parler et donnerait plus ou moins à l'en-

pement total de près de 15 kilomètres, offre en effet des passages terribles, qui ont nécessité le creusement d'un canal de 18 kilomètres et demi, « le canal de Cornwall » (en amont du bourg manufacturier de Cornwall), toujours utilisé à la montée.

« Nous avons sauté le Long Sault,
Nous l'avons sauté tout d'un morceau ! »

chantent encore les bûcherons canadiens. (E. Gagnon, *Chansons populaires du Canada*).

(1) La valeur de la pistole avait été portée, en France, à 11 livres 12 sols en 1689. Mais elle ne tarda pas à être considérée simplement comme une monnaie de compte représentant une valeur fixe de 10 livres. Le mot est employé encore avec ce sens dans certains bourgs du Canada et de notre Midi. L'écu valait 3 livres, et non 6.

(2) Fr. Picquet distingue entre les « bourgeois » ou propriétaires de canots, nantis d'une concession perpétuelle du gouvernement colonial, et les simples « engagés », en possession d'un contrat révocable.

(3) « Ceux qui sont chargés de vivres ou de munitions, qui portent sept milliers pesans et sont conduits par 4 ou 5 Canadiens. » *Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760*, par le C[te] de Maurès de Malartic, p. p. le C[te] G. de Maurès de Malartic et P. Gaffarel (Dijon, Damidot, 1890), p. 29.

trepreneur pour chaque rapide, suivant qu'ils seraient plus ou moins difficiles à raccommoder ; et l'entrepreneur se fournirait de tout, excepté des outils et de la poudre nécessaire.

« Il ne serait pas difficile de trouver des gens capables d'une telle entreprise, dont l'objet me paraît être d'une très grande conséquence pour le pays. Je ne fais que toucher, en passant, cette matière ; les bornes que je dois me prescrire dans cette lettre ne me permettent pas d'en faire un mémoire. »

Voilà bien le style d'un homme d'action, — on serait presque tenté de dire : d'un homme d'affaires, — sobre en paroles, mais prompt à saisir une entreprise, à la retourner sous toutes ses faces pour l'étudier et qui, lorsqu'il l'a jugée « possible », en prévoit l'exécution jusque dans les moindres détails.

Les réflexions qui suivent ne dénotent pas moins d'esprit pratique :

« J'ai aussi examiné, tant ce printemps que l'automne dernier, la nature des terres, qui me paraissent les plus belles du Canada ; et je pense que dans la suite, si on les cultive, bientôt elles seront les greniers de la colonie.

« Il y a des bois de chêne en quantité, et des arbres d'une grosseur et d'une hauteur prodigieuses. Je croirais que dans les titres de concession, il serait nécessaire pour les conserver que le roi se réservât non seulement les chênes, mais qu'il défendît à tout propriétaire d'en couper aucun sans permission. Dans les arpents de terre que j'ai fait défricher, j'ai réservé déjà des chênes suffisamment pour bâtir une barque sur le bord du bassin. Je les fais tous conserver, dans la pensée que l'on donnerait peut-être bien de l'argent dans la suite pour les avoir. »

Sur la richesse du sol de La Présentation et des régions avoisinantes, tout le monde ne partageait pas cette opinion. « Au dire de l'abbé Picquet, observait un visiteur (1), le terroir est excellent, mais il ne nous a pas paru tel ; on y voit presque autant de sapins que de bois franc (2). »

(1) Le P. de Bonnécamps, professeur d'hydrographie au collège de Québec, dans sa *Relation du voyage à la Belle-Rivière fait en 1749 sous les ordres de M. de Céloron.* (Cité par M. Gosselin, p. 10.)

(2) En réalité, si les forêts des rives de l'Oswégatchie se compo-

C'est un fait cependant que la vallée du Saint-Laurent, de Kingston à Québec, a produit jadis beaucoup de blé et mérita jusqu'à un certain point ce titre de « grenier » du Canada que les provinces de l'Ouest viennent de ravir au « vieux pays (1) ». Quant aux observations du missionnaire relatives aux chênes, elles étaient pleinement justifiées. Les titres de concession des anciennes seigneuries réservaient toujours au souverain les bois de cette essence (2). De plus, c'était une des règles économiques posées par Colbert en vue d'une exploitation rationnelle des forêts canadiennes, qu'il fallait « conserver au roi » les arbres « propres pour construire des vaisseaux. »

saient d'essences d'arbres variées : hêtres, « pruches », peupliers liards, bouleaux, dont les Indiens utilisaient l'écorce pour construire leurs canots et recouvrir leurs maisonnettes, conifères nombreux (pins, sapins, épinettes, cèdres jaunes ou rouges, gris ou blancs), érables, chênes blancs, noyers (en particulier le précieux noyer noir), il ressort clairement de la fin de la lettre de Fr. Picquet, qu'elles renfermaient plus de bois ouvrable que de bois « mou ».

(1) On cultive encore tout le long de la vallée, les arbres fruitiers et le tabac, qui forment, avec l'élevage, très florissant, les principales ressources agricoles des provinces canadiennes d'Ontario et de Québec, ainsi que de la partie laurentienne de l'Etat de New-York. Aujourd'hui, il est vrai, l'industrie tend à prendre dans ces pays, notamment vers le confluent de l'Oswégatchie, une importance supérieure à celle de l'agriculture ; on utilise de plus en plus la houille blanche des chutes de l'Oswégatchie (à Ogdensburg), de la rivière Raquette et du Saint-Laurent (usines de Waddington, de Masséna, de l'Ile-Long-Sault). V. *The Ogdensburg Journal*, 8 sept. 1906.

(2) V. aux *Pièces Justificatives* le brevet de ratification par le roi d'une concession de terrain, accordé par de la Jonquière à Fr. Picquet, en 1751.

(*A suivr*) André CHAGNY.

L'HOMME QUI VIENT

Musset se plaignait, il y aura bientôt un siècle, de ce qu'il appelait très irrévérencieusement, la littérature des confiseurs.

Que dirait-il, aujourd'hui? Toute une peuplade d'insupportables bénisseurs a envahi le sol de notre France jadis si vigoureuse. Humanitaires, pacifistes, sociologues, conférenciers de dix-huit ans, prêcheurs de Genève, phraséologues ou blagologues, ils sont tous éloquents, terriblement éloquents et prolixes; ils inondent la France de leur prose douceâtre et écœurante. Ils chantent dans un jargon odieux, les joies pures d'une ère nouvelle qui n'est pas encore ouverte — naturellement — mais qui ne saurait tarder à venir.

Les peuples sont pour nous des frères, des frères...

Avant qu'il soit longtemps, ils obtiendront avec un minimum de travail, un maximum de confort, et, assurés d'une paix éternelle, ils pourront consacrer tous leurs loisirs à la guerre antireligieuse, devenue le sport par excellence.

Un honnête homme vient de se trouver enfin qui fait justice de toutes ces billevesées dangereuses. Il parle un langage dur, mais bienfaisant. Vantez, en effet, vos découvertes, tant qu'il vous plaira, Messieurs les modernistes, mais reconnaissez que les conditions générales de l'existence ne se sont point modifiées. La vie n'a pas cessé d'être un effroyable champ de bataille. Ni les vaincus, ni même les vainqueurs ne sauraient se passer d'espérances supra-terrestres ; ni les vainqueurs ni les vaincus n'ont le droit de compter ici-bas sur un sérieux re-

pos : les uns et les autres ressentent sans cesse, dans leur chair ou dans leur cœur, des morsures cruelles d'un aiguillon mystérieux.

Soupirant après je ne sais quels Edens, le fils d'Eve voudrait être heureux et dire :

C'est ici ma maison, mon champ et mes amours.

Il entend une voix impérieuse qui l'arrache à son rêve : marche, marche. Il désirerait vivre en paix avec lui-même et avec ses frères ; une fatalité constante le contraint à la lutte interne et externe. Il lui serait doux de jouir, à certaines heures, des succès acquis, richesses matérielles ou conquêtes d'âmes, mais la force des choses exige qu'il se renouvelle, sous peine de déchoir ou de mourir.

Et, non-seulement nos philanthropes nient ces vérités primordiales, mais ils construisent une psychologie, une pédagogie, une morale et une politique qui reposent sur les erreurs correspondantes. Le plus grand malfaiteur des temps modernes ayant dit que l'homme naît naturellement bon, il est logique que ses disciples, ses innombrables disciples aient mis leur idéal moral dans l'absence de toute contrainte. De là l'état anarchique où nous vivons.

M. Georges Valois (1) se propose justement d'*instaurer* dans les milieux soi-disant intellectuels un certain nombre de vérités élémentaires. Pour attirer d'abord, puis retenir l'attention assez récalcitrante des lecteurs contemporains, il n'hésite pas à employer une méthode un peu étrange. Les dialogues alternent avec les apologues ; les apostrophes dramatiques succèdent aux exposés didactiques; quelques sermons, une prière, des analyses psychologiques mettent un peu de variété dans l'ensemble de l'ouvrage qui paraîtra, malgré tout, austère aux hommes de 1907. On a dit déjà que M. Georges Valois imite Carlyle et Nietzsche, et il est bien vrai qu'il emprunte à ces deux auteurs, nombre de leurs idées réactionnaires, mais son procédé littéraire ressemblerait plutôt à celui de Tolstoï. La constante préoccupation de réfuter Rousseau donne enfin à

(1) *L'homme qui vient.* Librairie nationale, par Georges Valois.



L'Homme qui vient comme une physionomie à part. On devine que les images ou les formules déclamatoires au nom desquelles le Jean-Jacques répandait ordinairement ses sophismes, produisent dans l'intelligence de M. Georges Valois un effet de hantise. « Le premier, avait dit Jean-Jacques, le premier qui, ayant enclos un terrain s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. » Il est aisé de découvrir tout ce qu'il y a de malhonnêteté révolutionnaire dans cette phrase odieuse. Mais le mérite, ici, consiste à trouver une image qui s'oppose à celle de Rousseau. En face de l'homme à l'enclos, M. Georges Valois fait se dresser l'homme au fouet : « C'était à coup sûr un homme fort, aux poings solides, à l'esprit prompt. Ayant deviné les pensées de ses frères, il les guetta, en battit un certain nombre, en assomma un ou deux tout à fait, tua le tigre et revint avec une chose de son invention, un bâton auquel il avait lié la queue du tigre : *le Fouet.*

— Et maintenant, dit-il, *travaillez !*

Ainsi prit fin le règne de la paresse qui est au fond de notre nature, et commença le règne de l'effort et la civilisation. L'homme marchait au milieu de ses frères avec son fouet à la main et disait : « J'ai froid ; construisez-moi une maison ; je veux avoir des fruits toute l'année ; plantez des arbres devant ma porte. » Il leur faisait défricher le sol et semer des graines, et disait quand venait la récolte : « Mettez cela dans *mes* greniers, car tout ce que je vous oblige à produire est à moi, car sans moi, vous seriez encore des chiens errants, et moi qui vous ai réunis, je vais maintenant vous donner à manger. Et vous aurez ainsi plus encore que ce que vous auriez eu, si vous étiez demeurés des chiens errants, et vous le mangerez en plus, en toute paix et sécurité, car moi, au-dessus de vous, je veille au tigre, à l'ours et à l'autre homme qui nous menace.

— Et les autres s'inclinaient et murmuraient :

— Que ton nom soit loué, ô victorieux, car le fouet que tu tiens dans ta main est comme le désir que nous avions de nous élever au-dessus de nous-mêmes. Frappe-nous pour que nous demeurions des hommes. »

L'apologue est un peu long et peut-être rappelle-t-il trop

exactement le phoque blanc de Kliping, mais, il est ingénieux et piquant. Souhaitons qu'il devienne populaire.

La thèse fondamentale de M. Georges Valois est-elle admissible? Faut-il penser que tout ce qui se fait de bien dans la vie physique et morale de l'humanité soit dû à la seule force? Il est difficile de méconnaître l'importance psychologique du struggle for life commercial, mais en vérité, nous acceptons difficilement cette idée que la vertu, surtout la vertu surnaturelle des chrétiens, soit le résultat d'une contrainte extérieure.

Cependant, la première loi morale que Dieu imposa aux hommes s'appelle la loi de crainte. Jésus-Christ la compléta ; il n'eut garde de la détruire. D'autre part, Dieu et Moïse ont une façon de commander qui agréerait fort, je pense, à l'homme au fouet et à son panégyriste.

« Moïse étant en chemin, le Seigneur se présenta à lui dans l'hôtellerie et il voulait le tuer... »

Or (durant la promulgation du Décalogue), tout le peuple entendait les tonnerres et le son de la trompette, et voyait les lampes ardentes et la montagne toute couverte de fumée. Et dans la crainte et l'effroi dont ils étaient saisis, ils se tinrent éloignés, et ils dirent à Moïse : Parlez-nous, vous-même, et nous vous écouterons ; mais que le Seigneur ne nous parle point, de peur que nous ne mourrions. Moïse répondit au peuple : Ne craignez point, car Dieu est venu pour vous éprouver et pour imprimer sa crainte en vous, afin que vous ne péchiez point. » (Exode, XX, 18-22.)

Encore que le Nouveau Testament se présente tout d'abord comme une divine homélie sur la charité, il est bien plutôt l'exposé d'un drame, d'un drame sanglant. Il renferme, au surplus, un grand nombre de maximes ou de prophéties terribles, sur le rôle du glaive, sur l'éternité de la pauvreté, sur les persécutions et l'amour de la croix.

La conception de l'homme au fouet appelle donc un certain nombre de restrictions sérieuses, mais elle peut servir de point de départ à une philosophie de l'autorité. Les humains ne sont point des anges, et quelques-uns d'entre eux ne se rapprochent de l'état angélique qu'au prix d'une lutte incessante et énergique contre les mauvais instincts de leur nature.

Pour des raisons historiques très connues, les chrétiens de race française ont particulièrement besoin d'une discipline paternelle, oui bien, mais forte. Sous des chefs résolus ils étonnèrent le monde par leur vertu et le dominèrent, tandis que livrés à je ne sais quel vague libéralisme pseudo-démocratique, ils s'enlisent dans la décadence.

La philosophie de l'autorité suppose une apologie de l'idée aristocratique. M. Georges Valois ne recule pas devant ce redoutable devoir, quelque certitude qu'il ait d'ailleurs de se heurter à des préjugés tenaces. « L'aristocratie est légitime, dit-il, parce qu'elle est la condition nécessaire de la civilisation. » Principe plus que vrai, principe incontestable contre lequel les démocrates les plus fougueux ne pourront pas s'insurger longtemps. Eux-mêmes, dans le tréfonds de leur âme, ils se considèrent comme prédestinés par un décret nominatif de la Providence, à la direction du genre humain. Les difficultés commencent, dès qu'il s'agit d'indiquer bien exactement les signes certains auxquels on reconnaît une véritable aristocratie. M. Georges Valois n'hésite pas à proclamer disqualifiée, la noblesse légitime. Comment d'honnêtes hobereaux voués aux fonctions de chambellans sauraient-ils devenir conducteurs de peuples ? Il n'est que trop vrai, hélas ! La noblesse française qui fut longtemps si brillante, manque aujourd'hui de confiance en elle-même, d'initiative et d'activité. Est-ce une raison suffisante pour la déclarer inutile et encombrante ? Non pas. S'appeler La Rochefoucauld, ou de Broglie ou d'Uzès, c'est, sans doute, porter une lourde charge, mais c'est aussi incarner une idée toujours vivante, c'est encore disposer d'une force. Aux dernières élections législatives, j'assistais à l'éclosion d'une candidature d'Uzès. Parmi les bourgeois et les paysans *éclairés* de la région, il se produisit d'abord une explosion de colères et de rires. Imposer à la démocratie du XXe siècle un *duc et pair*, c'était insensé ! A la fin de la campagne électorale, on reconnaissait généralement que le très féodal candidat avait pu réunir sur son nom redouté le maximum des voix d'opposition. Quelques distinctions importantes échappent donc à l'attention un peu fiévreuse de M. Georges Valois.

Justifie-t-il du moins sa conception de l'aristocratie nou-

velle : « Chacun s'avance, avec sa bande de partisans comme un baron du moyen âge avec ses vassaux. Ils ne sont pas la négation de la noblesse, ils sont la nouvelle noblesse. Pillards, voleurs, tripoteurs des fonds publics, maîtres chanteurs parfois. C'est possible. Ils n'ont point le temps d'établir leur fortune honnêtement, par les nouvelles forces d'industrie et de commerce et on ne les reconnaîtra définitivement que lorsqu'ils auront réuni autour d'eux les signes de leur force ; il faut bien que l'on puisse mesurer à la grandeur de leurs appétits ce qu'ils sont capables d'administrer dans la nation. Ils prennent l'argent, les valeurs, pour s'assurer l'exercice de leurs facultés, comme autrefois les barons prenaient les terres. — La fortune publique à qui peut s'en servir pour le plus grand bien du pays. « Malhonnêtes gens », disent les « légitimes » aristocrates. Comment avons-nous nommé vos pères, aristocrates, les fondateurs de vos légitimités, ceux qui ont pris nos terres ? Nous les avons nommés *conquérants*. »

Moyennant quelques efforts, on comprend la pensée de M. Georges Valois, pensée approximativement juste. Il ne définit pas l'aristocratie en soi, mais bien plutôt il s'ingénie à réfuter d'une part les intellectuels, d'autre part les vieux légitimistes. Ainsi se trouve mise à nu, la brutalité foncière que recouvre une très légère couche de conventions dites sociales. La Force seule est capable de donner leurs titres à des aristocraties nouvelles, et la Force apparaît souvent dans l'histoire sous les formes de la violence. Aristocrates, dites-vous en style noble, conquérants ou fils de conquérants. Allons donc ! un homme clairvoyant n'use pas de ces pauvres artifices littéraires, il appelle chat, un chat, et bandit, un aristocrate.

Outre que cette définition pittoresque ressemble fort à une apologie des panamistes et autres malfaiteurs trop connus, elle suppose une méconnaissance grave des lois de l'histoire, et elle ne fait point sa part à la force purement morale ou religieuse. Le malhonnête homme de nos jours qui viole à la fois le Code et le Décalogue, ne sera jamais un aristocrate.

Ne l'égalez pas, je vous prie, au soudard féodal à demi barbare qui se trouvait aux prises avec la corruption romaine, ni à l'Hercule hellénique, ni aux justiciers primitifs qui mettaient

un peu d'ordre dans la vie des Troglodytes. Tel qui fut un condottiere presque sympathique s'inscrirait aujourd'hui parmi les escrocs et les grecs. M. Georges Valois a tort de ne pas donner certaines explications nécessaires qui eussent constitué la philosophie de l'autorité.

Je lui reprocherai encore de ne pas croire à la supériorité de la force morale sur la force physique. Du moins, n'en parle-t-il pas suffisamment. Dans ces pages, si vivantes, il est trop souvent question de coups de poing, de coups de fouet, de coups d'épée et de coups de bourse. On connaît cependant un certain nombre d'êtres humains qui, par la seule puissance de leur parole, firent reculer les soldats, les banquiers et les diplomates. L'explication psychologique de cette victoire ne présente aucune difficulté sérieuse. Supposons un homme qui sache se contenter d'une nourriture et d'un vêtement très simple et qui ait en même temps assez d'énergie morale pour ne craindre ni la prison, ni les tortures, ni la mort. Cet homme assurément n'aura pas de peine à vaincre les plus forts d'entre ses frères.

La confiscation, répond saint Basile à un préfet qui le menace, la confiscation ne peut atteindre celui qui n'a rien, à moins que tu n'aies envie de ces vêtements usés et de quelques livres qui font toute ma richesse. L'exil ne m'effraie pas davantage : je n'appartiens à aucun lieu ; cette terre où je suis n'est pas mienne ; en quelque pays que je sois mené, j'y serai chez moi. Pour mieux dire, je sais que toute la terre est à Dieu, et je me considère partout comme un étranger et un pèlerin. Quant aux tourments, ils ne m'importent guère ; mon corps est si frêle que le premier coup l'abattra. La mort me sera un bienfait ; elle m'enverra plus vite à Dieu pour qui je vis, que je sers, pour qui je suis déjà à demi-mort, et vers qui j'ai hâte d'aller. »

Les forces matérielles de l'âme deviennent ainsi visibles et la démonstration de leur supériorité sur les forces physiques se produit d'une façon mathématique.

Il n'est personne qui ne connaisse la divine protestation d'Antigone contre les lois scélérates de Créon ; on connaît moins la défaite honteuse de son bourreau. « Eh ! bien, dit Tirésias à Créon, sache qu'après quelques tours de roue du soleil, tu au-

ras payé par la mort du fils de ton sang, les morts que tu as faits, et que ce fils descendra aux Enfers, revanche de l'âme que tu as enfouie vivante au sépulcre et de cet autre cadavre que tu retiens sur la terre et qui appartient aux dieux infernaux... Les Erinnyes vengeresses sont déjà sur toi... Tu as irrité l'archer, sa colère te lance des flèches, et tu n'éviteras pas leur blessure ardente. » Plus sévère que le poète, l'imagination populaire trouva moyen d'aggraver ces terribles châtiments. S'il faut s'en rapporter à une légende athénienne, Némésis consent à ne pas faire mourir Créon, mais pour son plus grand malheur, elle le destine à la massue de Thésée, le tueur du minotaure, de Cercyon, de Périphétès, de Procuste, de tous les monstres au front bas et au cœur cruel.

La philosophie de l'autorité telle que l'expose M. Georges Valois est donc originale et attachante, mais incomplète. Il démontre, ou plutôt, il rappelle qu'une société désireuse de ne point mourir ne saurait se passer d'aristocratie. Travail relativement facile ; on pourrait même dire très facile, s'il ne fallait encore un certain courage pour rompre en visière à la triomphante blagologie démocratique. Il explique ensuite assez bien que toute véritable aristocratie est une force, une force actuellement agissante. Mais il ne sait pas définir les formes diverses que cette force revêt ou doit revêtir dans les temps modernes. Sans inconvénient, je pense, il pourrait recommencer sa démonstration. En somme, il définit mal l'aristocrate, mais il caractérise assez heureusement le patron. Son livre se rapprocherait de la perfection, si la société contemporaine se composait uniquement de banques ou d'usines. Cependant, même chez les peuples les plus avancés on voit encore à côté de la Bourse, l'église, et à côté de l'église, la caserne. M. Georges Valois dit, redit, proclame que le véritable chef des temps modernes, c'est l'homme d'affaires américain. Est ce qu'il oublierait, par hasard, le général japonais? Que l'armée du mikado écrase demain l'armée des Etats-Unis, et c'en est fait de tous ces rois de l'or, de l'acier ou du pétrole que M. Valois avait sacrés conducteurs d'hommes.

L'auteur de l'*Homme qui vient* reprend tous ses avantages, dès qu'il aborde la partie négative de son œuvre. Il s'attaque

avec succès au socialisme et à la démocratie, deux puissantes et fausses divinités. Il définit la première, un retour à la bête, ce qui est de nature à surprendre de très nombreux adorateurs. Même dans nos milieux catholiques il faut que nous entendions trop souvent de singuliers dithyrambes en l'honneur du socialisme. Tel jeune conférencier sonore lui offre très régulièrement un tribut opime de niaises flagorneries.

On pense bien que les petits jeux de cette pauvre diplomatie n'attirent point M. Georges Valois. Bravement, il ramène la psychologie du socialiste à trois ou quatre éléments essentiels : paresse, incapacité, basse jalousie, amour d'une phraséologie désuète : « Si la contrainte cessait, ils (les socialistes) continueraient de travailler pendant quelque temps, parce qu'ils seraient entraînés par la longue habitude laborieuse de l'instinct, mais ils iraient en descendant. Ils nommeraient des « centralisateurs de travail » à qui ils donneraient le « mandat impératif » de supprimer toutes les tâches dont ils ne voient pas l'utilité, et ensuite toutes celles qui compliquent la vie et aboutiraient ainsi à supprimer toute civilisation, même la plus élémentaire, — car la première étincelle qui jaillit du frottement de deux morceaux de bois a aussi compliqué la vie. Et enfin ils s'étendraient sur le sol en disant : « Nous voulons faire ce qui nous plaît ; nous ne voulons plus de contrainte. » Après quoi il n'y aurait plus qu'à recommencer l'histoire, ou à mourir.

C'est ainsi que le socialisme, qui veut abolir toute contrainte, est le retour à la Bête.

Ils disent enfin : « Il n'importe, le socialisme doit être, parce qu'il est la justice. » C'est bien cela, vous ne voulez plus faire d'efforts. Vous ne dites pas : « Il sera parce que nous le voulons », ce qui serait encore un effort ; mais : « Nous demandons la justice ! » A qui la demandez-vous, insensés? Puisque vous avez détruit Dieu, il n'y a plus personne au-dessus de vous pour la donner. »

L'apparition de l'*Homme qui vient* coïncide avec une défaite apparente tout au moins, de la social-démocratie allemande, protectrice et alliée du socialisme français. D'où je veux conclure simplement ceci que le socialisme réputé jusqu'ici invincible est vulnérable au talon ou au cœur. Essayons de le com-

battre en France, comme on a su le combattre en Allemagne et peut-être le verrons-nous reculer. A ceux qui l'interrogeaient naguère sur les causes de son échec, le chef de la social-démocratie, Bebel, répondait sur un ton mélancolique : « Je n'en vois pas de plus profonde que l'action de l'instituteur. A lui seul, on doit le réveil des passions chauvines (ailleurs on dirait du patriotisme) qu'on a constaté naguère à Berlin. » Le corps des instituteurs allemands daigne encore se laisser guider par une administration d'ailleurs prévoyante. Il fut facile et presque possible de l'orienter dans un sens contraire aux doctrines socialistes.

Au surplus, les Allemands réfléchis ne se contentent pas d'écouter ou d'excuser ou d'admirer les Jaurès d'outre-Rhin. Une organisation spéciale fut fondée en 1903, l'*Alliance de l'Empire,* destinée à combattre la démocratie socialiste. Elle a grandement contribué à l'échec du parti révolutionnaire. Elle s'est donnée pour mission d'éclairer les Allemands, lecteurs attentifs, sur l'histoire, les doctrines, le programme, l'organisation, les querelles intestines et les meneurs de la social-démocratie. Elle envoie à un millier de journaux, ceux du Centre exceptés, une correspondance régulière, très renseignée et très agressive, et elle dresse des orateurs qui s'en vont combattre dans les réunions publiques les agitateurs socialistes. Au moment des élections, elle publia et répandit à un nombre considérable d'exemplaires un *manuel destiné aux électeurs non socialistes*, qui est la contre-partie du manuel social-démocrate et qui condense sous forme de dictionnaire, toute sa propagande de faits et de texte. Cette publication excita au plus haut point la colère du *Vorwaerts* qui le dénonce comme un tissu de mensonges ou de calomnies.

Le réquisitoire de M. Georges Valois a d'autant plus de chances de succès qu'il est de nature à intéresser à la fois les intellectuels et peut-être quelques hommes du peuple. Ses démonstrations, ses dialogues et ses apologues sont d'une clarté parfaite. « Nommez-moi votre législateur, dira le Socialiste, et je décréterai en votre nom que vous devez moins travailler. »

Mais il ne peut s'arrêter là, quand il a promis moins de tra-

vail, c'est-à-dire plus de loisirs, il faut qu'il promette encore plus de profits...

Comment feras-tu, ô Socialiste, pour leur donner plus d'argent avec moins de travail ?

Nous ferons la Révolution, crie le Socialiste; vous me nommerez administrateur de vos richesses... tout le profit sera également réparti entre vous.

Et voilà où le socialiste est un homme dangereux et l'ennemi de la civilisation. Quand il aura fait la révolution, il demeurera l'homme de la plus grande satisfaction, pour la moindre fatigue. »

La meilleure façon de discréditer le socialisme, c'est encore de glorifier la pauvreté. M. Georges Valois l'entend bien aussi, mais il a quelque peine à rajeunir des arguments très connus. Après Aristophane, après saint Matthieu, après saint François d'Assise, comment faire preuve d'originalité et de sagesse en même temps dans l'éloge de la pauvreté? N'étaient certaines pages scabreuses où M. Georges Valois semble confondre les deux domaines bien distincts des deux ordres naturel et surnaturel, on aurait le droit de dire qu'il a réalisé ce tour de force. Deux ou trois chapitres de l'*Homme qui vient*, serviraient très convenablement de paraphrase au célèbre sermon de Bossuet sur l'*Éminente dignité des pauvres dans l'Eglise*. Qu'on en juge par le tableau suivant :

« Les pauvres ont leur fardeau, et les riches aussi ont le leur. Les pauvres ont leur fardeau; qui ne le sait pas ? Quand nous les voyons suer et gémir, pouvons-nous ne pas reconnaître que tant de misères pressantes sont un fardeau très pesant, dont leurs épaules sont accablées ? Mais encore que les riches marchent à leur aise et semblent n'avoir rien qui leur pèse, sachez qu'ils ont aussi leur fardeau. Et quel est ce fardeau des riches ? Chrétiens, le pourrez-vous croire? Ce sont leurs propres richesses,

« Que celui qui naît dans l'opulence veille bien sur lui-même: il est tout près de la perdition. Chaque pièce d'or qu'il trouve dans son berceau est marquée pour lui au signe de la Bête, et c'est la main du malheur qui les fait tinter toutes à son oreille. Car la tentation est trop forte pour ce riche, — la tentation de renoncer à l'effort, à la contrainte sur soi-même, et nul n'est au-dessus de lui pour le maintenir dans la vraie voie. Voici ce qui est terrible pour l'homme qui naît riche : il peut satisfaire tous ses

Quel est le fardeau des pauvres ? C'est le besoin. Quel est le fardeau des riches ? C'est l'abondance. « Le fardeau des pauvres, « dit saint Augustin, c'est de n'a« voir pas ce qu'il faut, et le « fardeau des riches, c'est d'a« voir plus qu'il ne faut. » *Onus paupertatis non habere, divitiarum onus plus quàm opus est habere.* Quoi donc ! est-ce un fardeau incommode que d'avoir trop de biens ? Ah ! que j'entends de mondains qui désirent un tel fardeau dans le secret de leurs cœurs ! Mais qu'ils arrêtent ces désirs inconsidérés.

appétits de plaisir sans effort, et il peut toujours rechercher le plaisir sans compromettre immédiatement sa vie. Tandis que le pauvre n'obtient de jouissance qu'après un effort de sa propre énergie, le riche l'obtient avec l'effort d'autrui, qui est son or; tandis que le pauvre est précipité immédiatement dans la misère et la mort s'il abandonne l'effort du travail pour le plaisir, le riche n'y est entraîné qu'insensiblement. Et c'est ainsi qu'il oublie les vérités essentielles, que la satisfaction est le prix de l'effort, et que celui qui renonce à la fatigue, à la douleur qu'est l'effort, renonce en même temps à la vie.

Il est aisé de voir que M. Georges Valois rajeunit tout simplement la saine logique d'Aristophane. Si tout le monde devient riche, disait le grand comique, qui donc voudra battre le fer, construire des navires, coudre, tailler le cuir, tanner, blanchir le linge, fendre la terre avec la charrue ? M. Georges Valois qui défend si bien le vrai progrès contre les tenants attardés du socialisme, n'en est pas moins le représentant authentique d'une certaine timidité intellectuelle légèrement régressive. Il indique à peine les considérations d'ordre surnaturel qui sont le fond même du magnifique sermon de Bossuet. A plus forte raison, ne rappelle-t-il, en rien, le lyrisme divin d'un saint François d'Assise (1).

Parlons franchement, il faut être ignorant comme un conférencier socialiste pour ne pas savoir que sur la fonction éternelle et belle de Madame la Pauvreté dans l'histoire du progrès humain, toutes choses furent dites, il y a longtemps et

(1) Seigneur, ayez pitié de moi et de madame la Pauvreté. Voici qu'elle est assise sur le fumier, elle qui est la reine des vertus... Tandis que votre mère, à cause de la hauteur de la croix, ne pouvait atteindre jusqu'à vous, en ce moment, madame la Pauvreté vous embrassa de plus près que jamais...

dans un langage parfait, par des hommes supérieurs. La seule question qui se pose est celle-ci : Les petits-fils de Jean-Jacques ont-ils assez d'intelligence pour comprendre les vérités les plus élémentaires? M. Georges Valois pense que oui sans doute, et c'est pourquoi, il essaie de les rééditer dans un langage moderne et pittoresque.

Après le socialisme, l'auteur de l'*Homme qui vient* attaque résolument l'idée démocratique. Il essaie de résumer ses griefs dans trois propositions radicales qui vont faire bondir tous nos progressistes : 1° La démocratie conduit à l'anarchie politique ; 2° la démocratie conduit à l'anarchie intellectuelle et et morale ; 3° la démocratie est la négation même de la nation.

De Bonald, de Maistre et le Lamennais des grands jours avaient professé les mêmes idées ou peu s'en faut, mais dans un style plus élevé et plus philosophique. Ce livre admirable et très peu connu qui s'appelle *De la religion dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, semble parfois le prolongement du *Discours sur l'histoire universelle* et de la *Politique tirée de l'Écriture Sainte*. La démocratie, disait Lamennais, la démocratie chez un grand peuple détruirait infailliblement le christianisme, parce qu'une autorité suprême et invariable dans l'ordre religieux est incompatible avec une autorité qui varie sans cesse dans l'ordre politique. Le christianisme conserve tout, en fixant tout. La démocratie détruit tout, en déplaçant tout... La médiocrité réussit mieux dans les démocraties que le vrai talent, surtout lorsqu'il s'allie à un noble caractère. La persévérance est le propre des gouvernements aristocratiques, jamais ils ne sommeillent, jamais ils ne se lassent, jamais ils n'abandonnent un dessein conçu; tout, au contraire, se fait au hasard, par entraînement, ou par caprice, dans les démocraties... »

Au lieu d'affaiblir ces hautes considérations, ainsi que le fait M. Georges Valois, ne vaudrait-il pas mieux les reproduire avec une humble exactitude? Nos jeunes gens catholiques eux-mêmes ne connaissent plus Lamennais première manière, ni de Bonald, ni de Maistre.

C'est pourquoi, sans doute, ils rédigent d'assez pauvres dithyrambes en l'honneur d'une vague démocratie qui n'a ja-

mais existé. Il est regrettable que leurs ordinaires conseillers n'aient pas la force de les arracher quelquefois à certaines discussions empiriques et déjà fatiguées sur les aspirations du quatrième état, puis de les mettre quelquefois en présence d'une doctrine haute et jeune, toujours jeune. La prose de Lamennais a plus d'ampleur et de force et de vie que celle de M. Georges Valois, mais peut-être surprendrait-elle les lecteurs de notre génération.

Sur un certain nombre de points d'ailleurs, l'auteur de l'*Homme qui vient* se sépare de Lamennais. Celui-ci ne condamne pas absolument le banquier et le directeur d'usine, mais il n'a garde de les sacrer en quelque sorte, prêtres des temps modernes. Il croit que l'or peut devenir un agent de corruption et il redoute, non sans motif, les vertigineux progrès de la spéculation. En quoi, il fait preuve de perspicacité. Contre les tendances anarchistes du socialisme, défendons sans respect humain l'autorité du patron, mais n'allons pas absoudre la Haute Banque d'une foule de méfaits et de crimes qui lui sont imputés.

Aucune de ces restrictions n'est formulée dans le livre de M. Georges Valois, il investit d'une sorte d'infaillibilité et d'impeccabilité l'homme au fouet qui sait gagner de l'argent. On se sent très loin de la sainte montagne sur laquelle le divin Maître énuméra les sept Béatitudes, lorsqu'on entend des paroles comme celles-ci : « L'homme libre n'est plus chef de guerre, il est chef d'industrie. Il faut donc adapter et transformer la force guerrière, en force industrielle. Lorsque cette transformation sera accomplie, va sans crainte dans la forêt des Affaires. « La carrière est ouverte aux talents. » Tu es libre d'y agir à tes risques et périls... L'argent est le vrai signe de l'énergie et de la capacité... Il faut réhabiliter l'argent non point dans nos actes, mais dans nos idées et dans nos paroles... C'est ainsi que l'homme au fouet montre sa puissance, ce que nous appelons la puissance de l'argent et qui n'est autre chose que la puissance de l'homme qui a pu ne pas gaspiller sa vie, qui a eu l'énergie et la capacité de transformer ses efforts en richesses durables. »

Tant de dureté nietzschéenne et yankee révolte les lec-

teurs, à la fin. Ils évoquent ou invoquent saint Jean-Baptiste, le divin Sauveur qui n'avait pas une pierre où reposer sa tête, saint François d'Assise, saint Benoît Labre et... ils s'irritent contre l'auteur de l'*Homme qui vient.* Il est toujours dangereux de vouloir trop prouver.

Même préoccupation excessive de l'état d'esprit moderniste, dans le choix de la méthode. Au lieu que les trois grands penseurs catholiques du dix-neuvième siècle s'appuient le plus souvent sur les dogmes pour réfuter leurs adversaires, M. Georges Valois lutte ou croit lutter avec ses seules forces contre les erreurs du vingtième siècle. La théologie et le surnaturel n'apparaissent qu'aux dernières pages du livre. D'aucuns verront dans ce procédé le comble de l'habileté apologétique. J'ose penser, au contraire, que M. Georges Valois se donne beaucoup de mal pour flatter de médiocres préjugés.

Il abaisse en même temps le ton de sa polémique. Il dira par exemple : « Tout est dans ceci : Gagner sa vie et être toujours capable de l'effort nécessaire pour la gagner, afin d'être à l'abri de toutes les catastrophes. Cherche les nourritures de la vie et les protections de ta force pendant le repos. Cherche les meilleures nourritures et la meilleure utilisation de ton effort ; voilà la voie de ta croissance infinie. »

Au fond, M. Georges Valois se contente ici, de paraphraser deux commandements bibliques : Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ; Croissez et multipliez ; mais on serait tenté de croire par moments qu'il s'applique de parti-pris à les transformer en apophtegmes matérialistes, ou du moins, à leur donner une vague apparence de matérialisme. Quel contraste entre ce style et celui de Lamennais, par exemple ! L'auteur de *La Religion dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* dira sur le ton d'un prophète qui descend du Sinaï ou du Carmel :

« Il n'existe et ne peut exister d'union véritable qu'entre les esprits ; donc, la société et toutes les lois essentielles de la société sont de l'ordre spirituel ou religieux, et la perfection de la société dépend de la perfection de l'ordre spirituel ou religieux. » Pour qui veut bien y regarder d'un peu près, il n'est pas impossible d'adapter ou plutôt de subordonner à la haute

philosophie religieuse de Lamennais l'empirisme pittoresque de M. Georges Valois. Mais l'abaissement de l'esprit public qui s'est produit depuis quelque quatre-vingts ans, rend cette adaptation fort difficile.

C'est que M. Georges Valois, esprit très français, a subi trop fortement l'influence anglo-allemande. Il revient du cap Nord où Carlyle entrait en extase et de cette Forêt-Noire peuplée de brigands et de fantômes où Nietzsche s'exerçait à la danse dionysiaque. Assurément, lire Carlyle et Nietzsche vaut mieux que ressasser les niaiseries démocratiques dans lesquelles, si on n'y met bon ordre, on finira bien par étouffer, un soir, l'esprit français. Il n'en est pas moins vrai que de ce contact prolongé avec des intelligences fortes mais un peu grossières, il est resté quelque chose. Tel chapitre (1) de l'*Homme qui vient* rappelle plus que ne le voudraient les amis de l'auteur, la philosophie générale du *Sartor Resartus*. Carlyle avait dit sur ce ton énigmatique et ironique qui lui est familier : Dans toutes les hautes spéculations (des philosophes errants et non ailés), l'homme est tacitement représenté comme un animal vêtu, alors qu'il est par nature un animal nu ». Lourde et prétentieuse facétie dont Pascal avait exprimé tout le sens philosophique en deux lignes simples et claires. Non, il ne faut pas voir dans Carlyle, un maître très sûr.

Nietzsche l'est bien moins encore. Or, l'auteur de l'*Homme qui vient* dépend étroitement de l'auteur de *Zarathrousta*. Il atténue, explique, résume pour un lecteur idéal qui est Français et catholique, les idées essentielles de Nietzsche, mais il ne prend aucun soin de dissimuler leur origine. Le « soyez dur » allemand se transforme sous nos yeux en trois substantifs français, contrainte, autorité, aristocratie. A quoi bon, cependant, tout ce fracas germanique? Il est étrange qu'on aille chercher si loin les exagérations de Nietzsche, quand on peut, si aisément mettre à profit les sages leçons de Bossuet ! L'auteur de *Zarathrousta* avait fait de la dureté sa vertu et son Dieu. Bossuet, au contraire, dit au prince, son élève : « Ne

(1) Le XVIIe, qui a pour titre : Celui qui vient au monde tout habillé.

soyez pas comme un lion dans votre maison, opprimant vos sujets et vos domestiques. Le prince ne doit être redoutable qu'aux méchants. Car, comme dit l'Apôtre « il n'est pas donné pour faire craindre ceux qui font bien, mais ceux qui font mal. Il est le ministre de Dieu pour le bien ; que si vous faites mal, tremblez, car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée.

Ainsi, le gouvernement est doux de sa nature ; et le prince ne doit être rude qu'y étant forcé par les crimes. »

Cette note ne se confond pas absolument avec celle qui domine dans l'*Homme qui vient.* Soyons juste, cependant. Bossuet vivait dans un temps normal où le bon sens et la haute raison réglaient la vie des hommes. De nos jours, les pleurards de nacelle ont envahi non seulement la littérature, mais la politique et la sociologie ; et au milieu des plus âpres luttes pour la vie, ils épanchent, tels des aveugles quêteurs, toutes sortes de complaintes pacifistes. Le rude bon sens de Bossuet, atténuerait, en 1907, la douceur de son homélie royale.

On peut donc, après ces quelques explications restrictives, souhaiter la bienvenue à l'*Homme qui vient.* Les claquements de son fouet interrompront quelques airs de mandoline, et ce sera tout profit pour les musiciens eux-mêmes, aussi bien que pour les auditeurs.

Abbé DELFOUR.

L'Eglise catholique, La Renaissance, Le Protestantisme.

Suite (1)

Nous croyons l'avoir montré, l'humanisme ou, pour employer un terme plus extensif, la renaissance fut pour l'Eglise catholique une épreuve redoutable, une épreuve qui, jusqu'au jour où s'établit un juste équilibre entre les traditions chrétiennes et la culture des lettres et des arts antiques, arracha à son bienfaisant empire un trop grand nombre d'âmes. La crise protestante contribua à la délivrer de l'humanisme païen, mais elle constitua pour elle une nouvelle épreuve dont le résultat fut de retrancher de son sein, non plus seulement des individus, mais des peuples entiers. Essayons, à la suite de M. l'abbé Baudrillart, de nous faire une idée des causes qui donnèrent naissance au mouvement de la réforme protestante et qui favorisèrent son développement. Nous chercherons ensuite à nous rendre compte de la résistance que l'Eglise catholique lui opposa et des efforts qu'elle fit pour reconquérir le terrain perdu par elle.

(1) Voir le numéro de novembre.



NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DU PROTESTANTISME.

A en croire la plupart des historiens protestants, la réforme n'aurait été autre chose que l'explosion spontanée et irrésistible de la conscience morale des peuples révoltés contre la corruption de l'Eglise romaine, corruption qui, d'après eux, remonterait jusqu'au IVe ou même jusqu'au IIe siècle. Pendant la longue suite d'années écoulées depuis ces premiers âges, l'Eglise chrétienne aurait été la proie de l'erreur, de la superstition, de l'immoralité, lorsqu'enfin Dieu la prenant en pitié, lui aurait envoyé les deux prophètes des temps nouveaux, Luther et Calvin, les régénérateurs de la vie religieuse au sein de la chrétienté, et, grâce à eux, la lumière aurait enfin succédé aux ténèbres. *Post tenebras lux,* dit une devise chère aux protestants.

La vie humaine est ou doit être une lutte perpétuelle contre le mal et l'homme a toujours besoin de se réformer lui-même ou de subir la réforme. « L'Eglise est composée d'hommes, dit Mgr de Ségur. Le pape, les évêques, les prêtres sont des hommes et malgré la sainteté intrinsèque de leur ministère, ils conservent les imperfections et les faiblesses humaines. Cela suffit pour faire comprendre en quel sens l'Eglise a toujours eu et aura toujours besoin de réformes. Elle n'a rien à rectifier dans l'enseignement de sa foi qui est divine et invariable ; elle n'a rien à redresser dans sa morale qui est sainte, ni dans les sacrements par lesquels elle sanctifie les hommes, mais elle a besoin de rappeler sans cesse à la règle ceux de ses enfants, et même ceux de ses ministres, qui, n'étant que trop faillibles, négligent ou violent l'observation de ses lois. — Depuis dix-huit cents, ans les papes et les conciles ont travaillé sans relâche à réformer les divers points de discipline qui venaient successivement à défaillir. Telle a été en particulier, l'œuvre du célèbre Concile de Trente qui a effectivement *réformé* l'Église. »

« On ne saurait le nier, a écrit le cardinal Gibbons, au

XVI[e] siècle la corruption des mœurs avait pris une telle extension, qu'une réformation générale était nécessaire et le relâchement de la discipline avait envahi le sanctuaire même. » Le mal était depuis longtemps dénoncé par les meilleurs esprits et par les plus saints personnages. C'est ce que Bossuet constate, au début de son histoire des *Variations*, dans son simple et grandiose langage. On me pardonnera la longueur de la citation qui va suivre. Je n'ose vraiment l'abréger ou y faire des coupures. « Il y avait plusieurs siècles qu'on désirait la réformation de la discipline ecclésiastique. « Qui me donnera, disait saint Bernard, que je voie avant de mourir, l'Eglise de Dieu comme elle était dans les premiers jours? » Si ce saint homme a eu quelque chose à regretter en mourant, ç'a été de n'avoir pas vu un changement si heureux. Il a gémi toute sa vie des maux de l'Eglise ; il n'a cessé d'en avertir les peuples, le clergé, les évêques, les papes mêmes ; il ne craignait pas d'en avertir aussi les religieux qui s'en affligeaient avec lui dans leur solitude et louaient d'autant plus la bonté divine de les y avoir attirés, que la corruption était plus générale dans le monde. Les désordres s'étaient encore augmentés depuis. L'Eglise romaine, la mère des Eglises, qui durant neuf siècles entiers, en observant la première, avec une exactitude exemplaire, la discipline ecclésiastique, la maintenait de toute sa force par tout l'univers, n'était pas exempte de mal, et dès les temps du concile de Vienne, un grand évêque (1), chargé par le pape de préparer les matières qui devaient y être traitées, mit, pour fondement de l'ouvrage de cette sainte assemblée, qu'il y fallait *réformer l'Eglise dans le chef et dans les membres*. Le grand schisme, arrivé un peu après, mit plus que jamais cette parole à la bouche non seulement des docteurs particuliers, d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailly, des autres grands hommes de ce temps-là, mais encore des conciles ; et tout en est plein dans le concile de Pise et dans le concile de Bâle, où la réformation fut malheureusement éludée et l'Eglise replongée dans de nouvelles divisions. Le cardinal

(1) Guillaume Durand, évêque de Mende.

Julien (1) représentait à Eugène IV (1431-39) les désordres du clergé, principalement de celui d'Allemagne. « Ces désordres, lui disait-il, excitent la haine du peuple contre tout l'ordre ecclésiastique ; et si on ne le corrige, on doit craindre que les laïques ne se jettent sur le clergé, à la manière des hussites, comme ils nous menacent hautement. » Si on ne réformait promptement le clergé d'Allemagne, il prédisait qu'après l'hérésie de Bohême, et quand elle serait éteinte, il s'en élèverait bientôt une autre encore plus dangereuse ; « car on dira, poursuivait-il, que le clergé est incorrigible et ne veut point apporter de remède à ses désordres. On se jettera sur nous, continuait ce grand cardinal, quand on n'aura plus aucune espérance de notre correction. Les esprits des hommes sont en attente de ce qu'on fera et ils semblent bientôt devoir enfanter quelque chose de tragique. Le venin qu'ils ont contre nous se déclare : bientôt ils croiront faire à Dieu un sacrifice agréable en maltraitant ou en dépouillant les ecclésiastiques comme des gens odieux à Dieu et aux hommes et plongés dans la dernière extrémité du mal. Le peu qui reste de dévotion envers l'ordre sacré achèvera de se perdre. On rejettera la faute de tous ces désordres sur la cour de Rome, qu'on regardera comme la cause de tous les maux, parce qu'elle aura négligé d'y porter remède. » Il le prenait dans la suite d'un ton plus haut : « Je vois, disait-il, que la cognée est à la racine, l'arbre penche, et au lieu de le soutenir pendant qu'on le pourrait encore, nous le précipitons à terre. » Il voit une prompte désolation dans le clergé d'Allemagne. Les biens temporels dont on voudra le priver lui paraissent comme l'endroit par où le mal commencera. « Les corps, dit-il, périront avec les âmes. Dieu nous ôte la vue de nos périls, comme il a coutumé de faire à ceux qu'il veut punir, le feu est allumé devant nous, et nous y courons. »

« C'est ainsi que, dans le XV[e] siècle, ce cardinal, le plus grand homme de son temps, en déplorait les maux et en prévoyait la suite funeste : par où il semble avoir prévu ceux que Luther allait porter à toute la chrétienté, en commen-

(1) Julien Contarini.

çant par l'Allemagne ; et il ne s'est pas trompé lorsqu'il a cru que la réformation méprisée et la haine redoublée contre le clergé allaient enfanter une secte plus redoutable à l'Eglise que celle des Bohémiens. »

« Elle est venue, cette secte, sous la conduite de Luther, poursuit le grand évêque de Meaux, et, en prenant le titre de réforme, elle s'est vantée d'avoir accompli les vœux de toute la chrétienté, puisque la réformation était désirée par les peuples, par les docteurs et par les prélats catholiques. Ainsi, pour autoriser cette réformation prétendue, on a ramassé avec soin ce que les auteurs ecclésiastiques ont dit contre les désordres et du peuple et du clergé même. Mais c'est une illusion manifeste, puisque, de tant de passages qu'on allègue, il n'y en a pas un seul où ces docteurs aient seulement songé à changer la foi de l'Eglise, à corriger son culte qui consistait principalement dans le sacrifice de l'autel, à renverser l'autorité de ses prélats et principalement celle du pape qui était le but où tendait toute cette nouvelle réformation dont Luther était l'architecte.

« Nos réformés nous allèguent saint Bernard qui, faisant le dénombrement des maux de l'Eglise, et de ceux qu'elle a soufferts dans son origine durant les persécutions, et de ceux qu'elle a sentis dans son progrès par les hérésies, et de ceux qu'elle a éprouvés dans les derniers temps par la dépravation des mœurs, dit que ceux-ci sont le plus à craindre parce qu'ils gagnent le dedans et remplissent toute l'Eglise de corruption : d'où ce grand homme conclut que l'Eglise peut dire comme Isaïe que « son amertume la plus amère et la plus douloureuse est dans la paix », lorsqu'en paix du côté des infidèles et en paix du côté des hérétiques, elle est plus dangereusement combattue par les mauvaises mœurs de ses enfants. Mais il n'en faut pas davantage pour montrer que ce qu'elle déplore n'est pas, comme ont fait nos réformateurs, les erreurs où l'Eglise était tombée, puisqu'au contraire, ils la représentent comme étant à couvert de ce côté-là, mais seulement les maux qui venaient du relâchement de la discipline. D'où il est aussi arrivé que lorsqu'au lieu de la discipline, des esprits inquiets et turbulents, comme un Pierre de Bruis, un Henri, un Arnaud

de Bresse, ont commencé à reprendre les dogmes, ce grand homme n'a jamais souffert qu'on en affaiblît aucun et a combattu avec une force invincible tant pour la foi de l'Eglise que pour l'autorité de ses prélats. »

« Il en est de même des autres docteurs catholiques qui, dans les siècles suivants ont déploré les abus et en ont demandé la réformation. Gerson est le plus célèbre de tous, et nul n'a proposé avec plus de force la réformation de l'Eglise dans le chef et dans les membres. Dans un sermon qu'il fit après le concile de Pise devant Alexandre V, il introduit l'Eglise demandant au pape la réformation et le rétablissement du royaume d'Israël : mais, pour montrer qu'il ne se plaignait d'aucune erreur qu'on pût remarquer dans la doctrine de l'Eglise, il adresse au pape ces paroles : « Pourquoi, dit-il, n'envoyez-vous pas aux Indiens dont la foi peut être facilement corrompue, puisqu'ils ne sont pas unis à l'Eglise romaine de laquelle se doit tirer toute la foi? » Son maître Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, soupirait aussi après la réformation mais il en posait le fondement sur un principe bien différent de celui que Luther établissait, puisque celui-ci écrivait à Mélanchton « que la bonne doctrine ne pouvait subsister tant que l'autorité du pape serait conservée » et au contraire ce cardinal estimait que « durant le schisme, les membres de l'Eglise étant séparés de leur chef, et n'y ayant point d'économe et de directeur apostolique », c'est-à-dire n'y ayant point de pape que toute l'Eglise reconnût, « il ne fallait pas espérer que la réformation se pût faire ». Ainsi l'un faisait dépendre la réformation de la destruction de la papauté et l'autre du parfait rétablissement de cette autorité sainte que Jésus-Christ avait établie pour entretenir l'unité parmi ses membres et tenir tout dans le devoir. »

« Il y avait donc deux sortes d'esprits qui demandaient la réformation : les uns vraiment pacifiques et vrais enfants de l'Eglise, en déploraient les maux sans aigreur, en proposaient avec respect la réformation dont aussi ils toléraient humblement le délai ; et loin de la vouloir procurer par la rupture, ils regardaient, au contraire, la rupture comme le comble de tous les maux : au milieu des abus ils admiraient la divine

Providence qui savait, selon ses promesses, conserver la foi de l'Eglise : et si l'on semblait leur refuser la réformation des mœurs, sans s'aigrir et sans s'emporter, ils s'estimaient assez heureux de ce que rien ne les empêchait de la faire parfaitement eux-mêmes. C'étaient là les forts de l'Eglise, dont nulle tentation ne pouvait ébranler la foi ni les arracher à l'unité. Mais il y avait, outre cela, des esprits superbes, pleins de chagrin et d'aigreur qui, frappés des désordres qu'ils voyaient régner dans l'Eglise et principalement parmi ses ministres, ne croyaient pas que les promesses de son éternelle durée pussent subsister parmi ces abus : au lieu que le fils de Dieu avait enseigné à respecter la chaire de Moïse malgré les mauvaises œuvres des docteurs et des pharisiens assis dessus, ceux-ci devenus superbes, et par là devenus faibles, succombaient à la tentation qui porte à haïr la chaire en haine de ceux qui y président ; et comme si la malice des hommes pouvait anéantir l'œuvre de Dieu, l'aversion qu'ils avaient conçue pour les docteurs, leur faisait haïr tout ensemble et la doctrine qu'ils enseignaient et l'autorité qu'ils avaient reçue de Dieu pour enseigner. »

« Tels étaient les Albigeois et les Vaudois ; tels étaient Jean Wiclef et Jean Huss. L'appas le plus ordinaire dont ils se servaient pour attirer les âmes infirmes dans leurs lacets, était la haine qu'ils leur inspiraient pour les pasteurs de l'Eglise : par cet esprit d'aigreur on ne respirait que la rupture ; et il ne faut pas s'étonner si dans le temps de Luther où les invectives et l'aigreur contre le clergé furent portés à la dernière extrémité, on vit aussi la rupture la plus violente et la plus grande apostasie qu'on eût peut-être vue jusqu'alors dans la chrétienté. »

Heureux donc suivant la pensée du cardinal Gibbons, les Luther, les Calvins, les Zwingle si répudiant tout esprit de révolte contre l'Eglise et pleinement soumis à ses enseignements en matière dogmatique, ils s'étaient bornés à réclamer la réformation de la discipline et des mœurs avec ces sentiments de modération et de foi dont Bossuet vient de nous parler ! Nous n'aurions aujourd'hui qu'à placer leurs noms à côté de ceux de saint Charles Borromée, de saint Philippe Néri et de saint Ignace,

ces grands apôtres de la vraie et légitime réformation dans l'Eglise. Malheureusement pour eux et pour le peuple chrétien, ils rompirent avec le Saint-Siège, s'attaquèrent au dogme et rendirent la résistance indispensable.

Mais si, depuis longtemps déjà, la nécessité d'une réforme disciplinaire était proclamée au sein de l'Eglise, comment se fait-il, dira-t-on, qu'elle n'eût pas été tentée par l'autorité légitime? Par la nature même des choses, quand un grand corps a besoin de réforme, cette réforme est malaisée, car les abus procurent toujours quelque avantage aux membres de ce corps et ceux qui en bénéficient s'opposeront toujours ou activement ou par la force d'inertie, à leur extirpation. Aveuglés, d'ailleurs, par l'intérêt personnel, souvent ils ne verront dans ce qui nous appelons abus que des concessions légitimes aux nécessités du temps,que des dérogations à des règles qui ne sont plus en harmonie avec les besoins de leur époque, que des usages justifiés par une longue coutume, etc.

Au surplus, l'œuvre de la réforme n'avait jamais été complètement mise en oubli. Après le grand schisme d'Occident, par exemple, de grands efforts avaient été tentés pour ranimer parmi les religieux et les religieuses l'esprit de leur vocation. Le cardinal de Cusa, un des plus grands hommes de son temps, était arrivé, grâce à l'appui que le Saint-Siège lui avait prêté, à de sérieux résultats. « Mais que d'obstacles s'offrirent aux réformateurs de la part de religieux et de religieuses qui n'éprouvaient nullement le besoin de changer de vie, dit M. Laffay (1). On vit de simples femmes lutter avec la dernière énergie, tantôt elles usaient d'habiles expédients ; tantôt elles opposaient la force à la force, se barricadant dans leurs cellules ou dans la chapelle ; tantôt elles en appelaient à Rome ; tantôt elles demandaient à leurs parents, leurs frères ou leurs proches le secours de leur épée. »

La résistance des parties directement intéressées n'était pas le seul obstacle au renouvellement de l'esprit de ferveur au sein du clergé et parmi les fidèles. « Le xve siècle aurait dû

(1) *L'Allemagne au temps de la réforme*, p. 43. (Dans la collection: *Science et religion. Bloud*, lib^re).

être celui de la réforme, dit M. l'abbé Baudrillart. Il ne l'a pas été. Pourquoi?

« Parce que les circonstances ont été telles que la papauté s'est vue d'abord, et pour un temps considérable, obligée de concentrer ses efforts sur ce point : restaurer dans le monde occidental la véritable idée de la constitution de l'Eglise et du pouvoir pontifical ; et cela malgré l'opposition d'un concile, celui de Bâle, soutenu par une grande partie de l'opinion chrétienne ; malgré les adeptes de cette théorie qui subordonne le pape au concile, répandus dans toutes les nations, toutes les universités ; malgré la mauvaise volonté des princes et des rois, ceux de France en particulier, qui cherchent à rendre leurs Eglises d'autant plus indépendantes à l'égard de Rome, qu'ils les veulent plus subordonnées au pouvoir civil. »

« Parce que la papauté, à peine a-t-elle réussi à couronner l'œuvre d'union à Constance, en montrant aux catholiques le vrai centre de l'unité, voit la chrétienté tout entière menacée par l'invasion mulsumane et s'épuise en vains efforts pour entraîner l'Europe divisée à une croisade, sans parvenir même à faire oublier leurs discordes aux états italiens les plus directement visés par le Turc. »

« Parce que ces désordres des états italiens et le danger qui en résulte pour l'état pontifical, contribuent à donner à la papauté un caractère politique qui deviendra prédominant à la fin du XVe siècle, et fera trop souvent passer, chez un Sixte IV, un Alexandre VI, un Jules II, au second plan, les préoccupations d'ordre purement religieux. »

« Parce qu'enfin la papauté elle-même, séduite, dans la mesure que j'ai montrée, par le charme de la renaissance, n'en verra pas assez les périls, et glorieuse de présider à l'essor de la civilisation nouvelle, n'entendra pas assez tôt le bruit des coups portés à la foi traditionnelle et le murmure des consciences troublées. » Lorsque réveillée, en quelque sorte, par la voix éclatante de Jérôme Savonarole, l'Eglise, au cinquième concile deLatran, tenu sous Jules II et Léon X, entreprendra à nouveau et sur une plus large base, l'œuvre de la réforme, il sera trop tard. Les éléments révolutionnaires s'agiteront déjà en Allemagne, prêts à se répandre sur le reste du monde chrétien.

C'est en Allemagne, en effet, que les abus étaient plus grands et soulevaient les réclamations les plus vives ; c'est en Allemagne que l'autorité du Saint-Siège était plus discutée et moins obéie et que l'exercice de ses droits ou de ses prétentions rencontraient le plus de résistance. A tous égards, cette contrée justifiait l'exclamation de l'empereur Maximilien : *Pauvre pays allemand !* Tout y était désordre, insubordination, anarchie. L'empire était devenu une fédération d'états sous la présidence d'un chef élu à vie, l'empereur ; et, depuis la *bulle d'or* de Charles IV (1356), ses électeurs étaient sept princes (trois ecclésiastiques et quatre laïques) qui jouaient un rôle de plus en plus important et ne lui laissaient qu'une autorité bien amoindrie. Cette autorité avait encore été affaiblie par l'institution, en 1500, d'un conseil de régence, œuvre de la diète d'Augsbourg. « Le royaume, dit M. Laffay, était ainsi transformé en une oligarchie princière, ayant à sa tête un président impuissant, décoré du nom d'empereur. Quand Luther sèmera la discorde avec l'hérésie, Charles-Quint, quelque bien disposé qu'il soit, ne pourra ni n'osera s'assurer de sa personne, pour peu qu'un puissant électeur le favorise. »

Quant à l'Eglise d'Allemagne, elle était riche à l'excès et par un abus qui remontait déjà haut dans le passé, les grandes dignités d'archevêque, d'évêque, de chanoine, étaient entre les mains de la noblesse et, trop souvent, leurs titulaires vivaient dans le plus entière insouciance de leurs devoirs. Le bas clergé n'offrait pas un spectacle plus édifiant. Sauf d'honorables exceptions, la vie des prêtres qui le composaient, était frivole, quelquefois gravement coupable ; leur ignorance était complète. Dans les couvents d'hommes et de femmes la discipline était singulièrement relâchée.

La masse de la population était travaillée par les traditions hussites et par les souvenirs de la guerre de Bohême et les paysans étaient toujours prêts pour l'insurrection. Le royaume de Dieu est proche, leur disait Hans Böhm ; désormais il n'y aura ni Pape, ni Empereur, ni autorité quelconque, mais égalité entre toutes les classes. En partageant les trésors de l'Eglise, on pourra vivre heureux : abolition des taxes et des dîmes ; la pêche, la chasse et les prairies appartiendront à tous ;

les princes et les seigneurs auront à gagner leur vie comme tout le monde.

Dans toute révolution, il faut un bouc émissaire. C'est le pape qui fut désigné aux populations comme le grand coupable, et l'antipathie naturelle entre l'Allemand et l'Italien grossissait, à leurs yeux, leurs griefs trop souvent fondés contre la cour de Rome et le clergé. Dans ces conditions, une crise formidable devait éclater à la première occasion ; la plus légère étincelle devait suffire pour allumer un vaste incendie. « Qu'un homme comme Luther surgisse, dit M. Laffay, qu'il se fasse l'écho des plaintes de tous, qu'il tonne contre les abus, surtout ceux du clergé et de Rome, qu'il déplore la misère du peuple, on l'écoutera comme un oracle. On l'écoutera même dans ses exagérations, même quand, entêté dans son opinion, il brisera avec l'Eglise : lorsque la passion s'en mêle, on est toujours disposé à croire sur tous les points qui a raison sur quelques-uns. »

Luther incarnait donc les éléments révolutionnaires dont nous venons de parler et il dut sa prodigieuse influence et ses rapides succès à la satisfaction qu'il donnait aux tendances diverses de son temps et de son pays. En lui ses compatriotes retrouvaient ce singulier mélange de rudesse grossière et de sentimentalité mystique qui les distinguait. « Oui, dit M. l'abbé Baudrillart, Luther était bien, suivant le mot d'Evers, *kern-deutsch*, foncièrement allemand ; il a bien résumé en lui les aspirations d'un grand nombre de ses concitoyens et c'est bien l'ensemble de ces aspirations que l'on a désigné, au début de la grande crise du XVI[e] siècle, sous le nom de luthéranisme. Là est le secret de sa force, comme le secret des premiers triomphes de la réforme protestante. » Et les triomphes de l'hérésie furent durables grâce à l'appui que lui prêtèrent les princes devenus tout-puissants par l'écrasement des éléments révolutionnaires qui s'étaient mêlés à elle et par l'accaparement des biens d'Eglise, ces princes qui, maîtres des consciences aussi bien que des corps, avaient intérêt à maintenir par la force un état de choses singulièrement favorable à leur cupidité et à leur absolutisme.

(*A suivre*) Ch. DE LAJUDIE



CHARLES CHESNELONG

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE (1)

VI

« Je vous demande pardon — disait un jour Chesnelong au Sénat — de monter si souvent à la tribune pour parler des questions qui touchent aux choses religieuses ; mais... nous portons la défense où l'attaque se produit (2). »

Il disait de même : « Je ne garde absolument aucune illusion, la politique actuelle est une politique de guerre aux croyances chrétiennes (3). »

Il disait encore : « Je crains que finalement on ne veuille réduire la liberté des cultes à n'être plus en France que l'oppression de ceux qui ont un culte par ceux qui n'en ont pas (4). »

Et il ajoutait : « Nous ne sommes qu'au commencement de la persécution religieuse, et nul ne sait, vous ne savez pas vous-mêmes où elle vous conduira (5). »

Ces paroles ou ces sentences, que je groupe ici plus ou moins arbitrairement, sont comme l'introduction de ce qui

(1) Voir le numéro de février.
(2) Séance du 7 mai 1880.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Séance du 16 novembre 1880.

va suivre, elles résument la pensée qui, du jour où la gauche républicaine s'empara du pouvoir, devint pour Chesnelong une obsession, à savoir que « la politique de guerre aux croyances chrétiennes » est inhérente au régime; que, sous prétexte de *liberté des cultes*, et sous ce titre, cette politique organise l'*oppression* des cultes; et que les hommes qui font cette besogne ne savent où ils vont. Lui, il tient dès lors et il dit, que cet aboutissement sera la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et que cette séparation sera la consommation de la campagne engagée contre les ordres religieux. Je n'ai point à discuter sa manière de voir, mais à la présenter; je n'ai pas même à faire ressortir la réalisation de ses prévisions, mais à les faire connaître.

En réalité, Chesnelong ne traita jamais théoriquement, doctrinalement, théologiquement, la question de la séparation des deux pouvoirs, ou s'il toucha sur ce point à la doctrine, il l'effleura respectueusement ; il aurait dit, là encore, à ses collègues comme en la discussion sur le divorce : « Nous ne sommes probablement, ni vous, ni moi, de bien profonds théologiens ? (1) » Non, ce fut au positif en quelque sorte qu'il étudia cette chose lointaine qui se dessinait à l'horizon comme un fantôme et dont on lui reprochait la hantise. Ce fut la séparation quant à la France et pour les temps actuels, la séparation en regard du dernier Concordat, voire de celui de François Ier, mais enfin et en un mot, la séparation concrète. Et, serviteur ardent de l'Eglise, amoureux passionné de la vieille France, n'ayant aucune confiance dans le libéralisme de ses dominateurs nouveaux, il ne vit et ne prévit dans la rupture du contrat bilatéral que l'asservissement de l'Eglise, il ne vit et ne prévit dans le mot de séparation qu'une hypocrisie de l'Etat marchant à ce but : « L'Eglise esclave et spoliée dans l'Etat tout puissant. »

Se trompait-il ? Encore une fois, nous n'avons pas à l'examiner et à conclure; mais, cette explication donnée,

(1) Séance du 19 juin 1883.

nous avons à écouter Chesnelong se débattant contre le fantôme qui se matérialise d'année en année. L'on dirait au début, la scène de la légende ou du lied : — « Mon Père, mon Père, je viens de le voir, le Roi des Aulnes... le spectre noir. — Mon fils, c'est un brouillard du soir », répondent à l'envi MM. de Marcère, Jules Ferry, Goblet, Barthélemy-Saint-Hilaire et bien d'autres, souvent avec une parfaite bonne foi : ils nient l'existence du fantôme, mais celui-ci s'avance et le brouillard prend corps. Partons de là.

Nous sommes en 1878 (1), Chesnelong est au Sénat depuis quelques mois seulement, il y épluche son premier budget :

— « A entendre quelques-uns de nos adversaires, on dirait que le budget des cultes ne répond ni à un besoin social, ni à un droit acquis, que c'est une pure générosité qui, concédée par faveur, pourrait être arbitrairement restreinte, ou même supprimée... On recule devant la suppression à cause de sa rigueur et peut-être aussi de son impopularité, mais on la montre comme une menace, et on la préconise en théorie comme un principe et comme un droit... On appelle cela, dans le langage de certains programmes : La Séparation de l'Eglise et de l'Etat...

« ...La religion doit avoir sa place dans le budget des Etats, comme elle a sa place dans la vie des peuples... on peut lui assurer une dotation propre et inaliénable pour mieux garantir son indépendance ; on peut lui attribuer une dotation annuelle... ; mais en France ce budget a un tel caractère que sa suppression serait la plus odieuse des spoliations.

Barthélemy-Saint-Hilaire. — « Qui est-ce qui en parle ? »

Chesnelong. — « Ce budget est une dette. En le votant... Nous acquittons un engagement rigoureux. Le clergé avait des biens qui lui appartenaient, comme nos maisons et

(1) Séance du 23 mars 1878. — (Ministère Dufaure, Wadington, de Marcère, Bardoux...)



nos champs nous appartiennent... L'Etat un jour s'est approprié ces biens (1)... Ce fut dans leur pensée (2) une grande expropriation pour cause d'utilité publique, dont la création du budget des cultes fut l'indemnité. Eh bien ! l'illustre M. Thiers disait un jour à l'Assemblée nationale : « L'Etat doit être un honnête homme », le serait-il si, tout en maintenant l'expropriation, il retirait l'indemnité ? »

Barthélemy-Saint-Hilaire. — « Personne ne le propose ! »

. . . .

Chesnelong. — « Si vous demandez à l'Eglise d'accepter dans l'ordre des choses spirituelles sa subordination à l'Etat, elle résistera jusqu'au martyre... Si vous demandez à l'Eglise d'accepter sa séparation avec l'Etat, elle se prêtera au fait, pourvu que sa liberté soit sauvegardée, mais elle n'acceptera pas le principe..... En cas de conflit nous n'admettons pas, comme on l'a dit, que le dernier mot doive appartenir à la suprématie de l'Etat. Non. Le dernier mot appartient à l'accord des deux pouvoirs. »

Quelques mois plus tard (3), à propos d'un projet de loi concernant la Confession d'Augsbourg dont il soutenait les droits au nom de la liberté de conscience et de la justice (4), « le défenseur des doctrines catholiques en France », comme Eugène Pelletan nommait ce jour-là Chesnelong, interpellait ainsi M. de Marcère :

— « M. le ministre de l'Intérieur disait à cette tribune qu'il y avait des catholiques qui reniaient le Concordat ; il se trompait gravement, Messieurs. Non, nous ne renions pas le Concordat, *nous le revendiquons.* »

Et un instant après il ajoutait :

— « Nous le revendiquons parce que nous voulons la

(1) « Je suis de ceux — ajoute ici Chesnelong — qui pensent que la mesure ne fut ni juste, ni bonne, ni profitable... »

(2) Dans la pensée des membres de l'Assemblée constituante.

(3) Le jeudi 20 février 1879.

(4) Il s'agissait des modifications qu'imposaient, dans l'organisation des Eglises de la Confession d'Augsbourg, les cessions territoriales de 1871, et en cela même de l'acceptation par l'administration française des 29 articles délibérés et arrêtés en synode, en juillet 1873.

distinction des deux puissances, et que nous voulons aussi leur accord. »

Alors il citait et commentait le rapport de Portalis, sur les lois de Germinal (1) : « Quand une religion est admise, on admet, par raison de conséquence, les principes et les règles d'après lesquels elle se gouverne... s'il appartient aux lois d'admettre et de rejeter les divers cultes; les divers cultes ont par eux-mêmes une existence qu'ils ne peuvent tenir des lois et dont l'origine n'est pas réputée prendre sa source dans des volontés humaines. »... « La convention avec le Pape... participe à la nature des traités diplomatiques, c'est-à-dire à la nature d'un véritable contrat. Et ce que nous disons de la convention avec le Pape s'applique aux articles organiques des cultes protestants.» Il s'en prenait aux *Etudes administratives* de Vivien : « La loi qui reconnaît un culte, l'adopte avec *sa constitution*, *ses dogmes*, *ses maximes*. » Il s'armait de M. Thiers, disant à la tribune en 1867 : « Il faut prendre chaque culte tel qu'il est, et vous n'avez pas à vous en mêler... On n'a pas plus le droit de se mêler de leur administration que celui de se mêler de leur foi. » C'est assez indiquer comment il saisissait toute occasion d'entrer dans le fond d'une question qui, alors, n'était même pas posée.

— « Messieurs, soyons francs », reprenait Chesnelong au mois de juillet suivant, ayant affaire encore au ministère Wadington (2) « soyons francs, ce que l'on veut, c'est leur exclusion (des ministres des cultes). On y travaille, et on la poursuivra. » Ah ! continuait-il : « Pourquoi prononcer des exclusions lorsque l'accord a produit des résultats si excellents et si bienfaisants ?... N'avons-nous pas assez de choses qui nous divisent, et faut-il encore faire entrer la division dans des domaines qui devraient lui être interdits ?... On nous parle aujourd'hui de séparer bien des choses qui ont été et qui devraient rester unies pour le grand bien de la société !... »

(1) Loi de Germinal an X. Partie du rapport concernant les Eglises protestantes.

(2) Séance du 10 juillet 1879. Discussion sur le service des hôpitaux.

Ainsi cette obsédante pensée lui fait-elle sans cesse déborder son sujet. On le voit alors faire un visible effort pour retrouver son point de départ. Ici, par exemple, il revient aux Commissions administratives des hospices par ces mots : « Il y a une *séparation* que vous ne pourrez pas prononcer, c'est celle de la religion et de la charité (1). »

Le 23 février 1880, Jules Ferry est à l'Instruction publique et aux Cultes; il a inventé l'article 7, contre lequel Chesnelong se dresse :

— « Quelle est la pensée qui vous inspire? ou plutôt quelle est la passion qui vous anime? »

Mais, tout en défendant les ordres religieux, il saute la barrière et revient à son sujet :

— « Il n'y a que trois attitudes possibles. Il faut protéger la religion, il faut respecter sa liberté, ou bien, il faut la persécuter...

« ... La vieille religion du pays ! vous ne la protégez pas, vous l'appelez l'ennemie.

« Je reconnais qu'à beaucoup d'égards nous sommes *encore* dans la liberté. Nous avons *encore* dans l'intérieur de nos temples la liberté pleine et entière de l'autel, du sacrifice, de la prière et de la prédication... (2) Vous défendez *encore* ce budget des cultes, qui n'est pas une largesse, mais une dette dans le sens le plus étroit du mot : à tous ces points de vue, vous êtes dans la liberté... Cependant... si la loi était votée, et à partir du jour où vous commenceriez à l'appliquer, vous sortiriez de la liberté et vous entreriez dans la persécution. »

Les ministres, qui n'ont jamais pleine conscience de la fragilité de leur vie ministérielle, attestent ici qu'ils ne veulent ni la suppression du budget des cultes, ni certes la persécution. La loi, rien que la loi, libéralement interprétée.

(1) Il avait dit plus haut : « Les curés ont une *spécialité* qui doit leur être reconnue... la charité, qui fait partie de la mission du prêtre. »

(2) « La presse catholique est libre, ajoute ici Chesnelong. Le droit de réunions privées..., le droit de pétitionnement existent. » Personne plus que lui n'eut horreur des plaintes injustes et des reproches exagérés.

Chesnelong : — « Qui nous dit que cette modération relative, alors même qu'elle serait dans votre volonté, sera dans votre puissance ? Ce n'est pas d'ordinaire aux hommes qui déchaînent certaines passions qu'il peut appartenir de leur tracer des limites... Vous me direz que la sagesse du gouvernement sera là... Et si le gouvernement n'est pas sage?...

« Qui nous eût dit, il y a deux ans, qu'il se trouverait un ministre pour proposer un article 7 au vote des Chambres (1)? Or, il y a beaucoup plus loin de la liberté à l'article 7, que de l'article 7 aux conséquences que je vous indiquais. »

Huit jours après (2), Lucien Brun ayant, au cours d'une discussion sur la liberté de l'enseignement supérieur, parlé du concordat comme d'un engagement synallagmatique, Eugène Pelletan s'est emparé de son assertion pour la démentir. Les papes, dit-il, regardent les concordats comme des *indults*, des faveurs qu'ils accordent. Et la preuve, c'est une lettre approbative de Pie IX au vicomte de Bonald, auteur d'une brochure qui soutient la thèse de l'inégalité des contractants ; la preuve encore, c'est qu'un cardinal jésuite et un autre jesuite, supérieur d'un séminaire, tiennent pour cette doctrine (3).

Chesnelong ne pouvait prévoir cet intermède étranger à la discussion (4), mais il a tant étudié cette question, elle

(1) « Un honorable député, poursuit Chesnelong, disait : C'est une loi de défense sociale ; il s'est trompé d'un mot, il aurait dû dire : une loi de discorde sociale. » Nous avons l'article 7, vient-il de dire à Jules Ferry « en attendant que, s'il ne suffit pas, vous inventiez, selon un mot qui n'est pas de moi mais d'un de vos amis, *des insecticides plus puissants*. »

(2) Le 1er mars 1880.

(3) Le cardinal jesuite était le cardinal Tarquini. Pelletan le donnait comme vivant, Chesnelong l'avertissait qu'il était mort et l'interrompait en disant qu'il y avait assez d'autres cardinaux qui avaient d'autres opinions. L'orateur jésuite était le P. Dufour, supérieur du séminaire de Montauban, qui soutenait que, de la part du Pape, tout était *privilèges concédés*. Chesnelong lui opposait aussi d'autres Jésuites et plus encore d'autres docteurs.

(4) C'était dans la séance précédente que Lucien Brun avait dit le mot contre lequel s'insurgeait Pelletan, mais personne n'avait pu prévoir cette insurrection. Pelletan avait fourbi ses armes dans le secret et cherché partout en silence ce qu'il appelait des preuves contre la sincérité du Concordat. Nul, sauf Pelletan, ne s'attendait à discuter la nature du Concordat en arrivant au Sénat le 1er mars.

lui est toujours si présente qu'il relève immédiatement le gant (1) et se montre, comme en certains tournois, le champion romanesque et inattendu, armé de toutes pièces sous le vêtement qu'il dépouille. « Ce n'est pas moi, observe-t-il, qui ai porté cette question à la tribune, mais du moment qu'elle y a été posée, il faut que la lumière se fasse. » Ceci entendu « il est incontestable qu'il y a deux opinions parmi les théologiens canonistes, » et cela veut dire qu'en dehors des dogmes, le Saint-Siège leur accorde la liberté de discussion. Mais, continue-t-il en substance, si Rome laisse ainsi discourir les uns, lorsque la papauté agit et s'exprime elle-même et au point de vue positif il n'y a aucun doute, un concordat est pour elle un *instrument diplomatique* et *un contrat bilatéral*. La lettre au vicomte de Bonald, ajoute-t-il avec beaucoup de profondeur et de justesse, signifie qu'en des questions d'organisation et de discipline ecclésiastique telles que celles que règlent les concordats, « l'Eglise, loin de porter atteinte aux droits d'autrui, fait largesse de ses propres droits » mais cela ne change rien à la sincérité des engagements qu'elle signe. Et, « la preuve que la lettre pontificale n'a pas le sens que l'honorable M. Pelletan lui attribue... c'est que le cardinal Saglio a soutenu, dans des écrits très savants et très autorisés... que les concordats constituent de vrais contrats » et que ces écrits ont été l'objet de trois brefs, très laudatifs, dont un de Pie IX.

— « Il y a à Rome, reprend-il, un chanoine qui depuis vingt ans professe le Droit canonique au Collège romain... Les évêques, les archevêques se groupent autour de sa chaire... C'est le chanoine de Angelis... et il enseigne « que les concordats sont de vrais contrats... » Il vient de publier un ouvrage où sa thèse est développée, et « Léon XIII vient de lui adresser un bref excessivement louangeur ».

(1) Aussitôt après la sortie de Pelletan, Chesnelong s'adresse à Jules Ferry : « J'espère que M. le Ministre me permettra, avant de prendre la parole lui-même, de répondre très peu de mots à M. Pelletan. » A quoi Jules Ferry répond avec bonne grâce : « Parfaitement... Tout ce que vous voudrez, M. Chesnelong. »



Sur ce, la Gauche qui, durant ces explications spontanées et topiques, a interrompu d'abord avec violence (1), change de manière ou de tactique et se met à ricaner.

Chesnelong : « Cela vous fait rire ? Je vais tâcher d'être plus précis. »

Et alors, avec sa mémoire impeccable et sa pleine possession du sujet :

— « En 1818, Pie VII fit un concordat avec le royaume de Naples; en 1855, Pie IX en fit un avec l'Autriche. » Dans ces deux concordats il était stipulé comme le complément nécessaire des traités, « que les deux *parties contractantes conféreraient ensemble* » pour résoudre les difficultés, s'il en survenait.

— « Qu'est-ce que cela prouve ? crie-t-on à gauche.

Chesnelong : — « Cela ne vous suffit pas ?... En 1841, un concordat intervint entre Grégoire XVI et le Gouvernement sarde. Plus tard une difficulté survint — c'était sous Pie IX — et le cardinal Antonelli écrivit, dans un document officiel : « *Ces traités*, bien qu'ils aient pour objet des points de discipline ecclésiastique, prennent cependant le caractère de ceux qu'on appelle *internationaux*. »

(Murmures et impatiences.)

M. Buffet : « C'est un scandale... Ces interruptions oppriment la liberté de la tribune. »

Chesnelong : — « Il me semble que j'apporte ici des énonciations précises. Je ne me jette pas dans des raisonnements nuageux et théoriques; je rappelle des faits, je cite des pièces officielles... En 1859, un concordat est signé entre le Saint-Siège et le grand-duché de Bade. Les Chambres n'en voulaient pas et, par un vote, les abolissent. Pie IX proteste et dit textuellement dans une allocution consistoriale : « Nous devons nous plaindre hautement de ce qu'une convention solennelle soit ainsi abrogée, contrai-

(1) « C'est intolérable ! s'était alors écrié M. Buffet, c'est un parti-pris ! » Le président était intervenu de son mieux. « Un peu de patience, Messieurs, suppliait à son tour Chesnelong, je n'en abuserai pas... » Tout cela, en vain; les rumeurs et les interruptions avaient continué.



rement à toutes les règles de la justice, *par une seule partie sans le consentement de l'autre.* »

— « En fait, poursuit Chesnelong, vous trouverez des gouvernements qui ont brisé les concordats sans s'être préalablement concertés avec le Saint-Siège ; mais *vous aurez beau consulter l'histoire de tous les temps, vous ne verrez jamais le Saint-Siège prenant, lui, l'initiative de la rupture d'un concordat...*

« Et en France, à l'heure où nous sommes, qui donc attaque, Messieurs, le Concordat ? Qui demande de le considérer comme lettre morte ?... Ceux qui réclament la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, voilà les adversaires du droit concordataire.

« Nous, catholiques, non seulement nous acceptons le concordat, mais nous le revendiquons. Nous vous demandons seulement de ne pas vous borner à l'observer dans la lettre; mais, comme le disait M. le duc de Broglie, de respecter l'esprit de *concorde*, de pacification, d'union entre l'Eglise et l'Etat, qui en inspira les dirpositions. »

Cette fois, la question est posée, ou elle l'est presque; non pas officiellement, mais elle l'est dans les esprits, bien qu'elle le soit tout autrement qu'elle ne le sera vingt ans plus tard.

Au mois de novembre de la même année (1), à propos de suppression de traitements et d'autres mesures peu concordataires,

— « Comment ? — s'écrie Chesnelong — nous avons avec le Saint-Siège un traité de paix qui s'appelle *le Concordat* (ce qui veut dire concorde, accord) et quand il surgit des questions qui n'ont pas été prévues par ce traité, ou qui ont été mal réglées par lui, nous nous refuserions à entrer en relations pour maintenir la bonne entente ?... La diplomatie a été justement imaginée pour prévenir les conflits entre deux gouvernements qui désirent vivre en bonne intelligence (2).

(1) Le 16 novembre 1880.

(2) C'est dans ce discours et là même entre ces deux paragraphes que Chesnelong adressait ceci à Jules Ferry, chef du cabinet depuis le mois



. . . .

« A l'époque de la première révolution, on n'arriva pas du premier coup à la profanation des temples et à la persécution des prêtres. On commença à mettre la main sur la liberté de l'Eglise ; on continua par la dépouiller de ses biens ; on finit par fermer ses temples. Vous n'en êtes encore qu'à la première méthode ; *avec la suppression du budget des cultes, vous arriverez à la seconde ; un pas de plus dans la logique de l'oppression vous conduira fatalement à la troisième*, à moins que le pays n'en vienne à se débarrasser un jour ou l'autre des persécuteurs de sa foi....

« Oui, vous avez à peu près respecté *jusqu'ici*, la liberté du ministère épiscopal et paroissial. *Je crois même qu'il n'entre pas dans votre plan de vous y attaquer*, SI VOUS ÊTES LES MAITRES DU MOUVEMENT..... Votre tactique est plus savante : Vous voulez, en laissant à la religion ses temples, l'y tenir en quelque sorte assiégée et l'exclure de partout ailleurs ; vous voulez.... arrêter l'expansion de ces doctrines et restreindre la sphère de son action ; vous voulez en un mot l'entourer d'un faux respect *pour arriver à la faire mourir sans paraître la tuer.* »

Passons sur les deux ou trois années suivantes. Chesnelong s'y débat contre l'idée de la suppression du budget des cultes qui maintenant perce et se fait jour annuellement dans la discussion générale du budget. Dès qu'il en est question de près ou de loin, notre ami est là pour déclarer au gouvernement qu'il ne saurait « commettre cet acte odieux d'*improbité nationale* (1) » et s'il arrive qu'un

de septembre : « M. le Président du Conseil disait.... qu'il avait à lutter contre deux anarchies : l'anarchie cléricale et l'anarchie révolutionnaire. Je ne sais ce que c'est que l'anarchie cléricale..... à moins que M. le Président du Conseil n'appelle de ce nom la résistance à l'arbitraire sur le terrain de la loi. Mais en tout cas il a oublié une troisième anarchie l'*anarchie gouvernementale.* »

C'est encore là qu'il faisait entendre cette redoutable interrogation qui peut nous paraître aujourd'hui, hâtive, prématurée alors, en 1880, ou du moins précoce : « Est-ce que le régime actuel cumulerait avec les agitations publiques des gouvernements de discussions, les intrigues secrètes des gouvernements absolus ? *Est-ce qu'à côté du gouvernement il y aurait une direction occulte* qui garderait la réalité *de l'influence sans en avoir l'apparence ?...* »

(1) Séance du 6 mars 1883.

mot soit prononcé touchant la propriété des églises et chapelles. « Vous ne les avez pas *données* à l'Eglise, vous les lui avez *rendues* (1) », crie-t-il de même à l'Etat, qui du reste ne songe pas à les reprendre (2). C'est de l'extrême gauche que partent ces fusées vite éteintes auxquelles les chambres prêtent peu d'attention, mais dans lesquelles quelques hommes avisés, dont Chesnelong, voient des brûlots préparés par les loges. Arrivons à 1884, on en est au second ministère Ferry, et l'on a beau mettre le pied dessus, les fusées révolutionnaires contre les cultes fument et sont d'ailleurs plus fréquemment lancées.

— « A de bonnes paroles, je préférerais un bon texte de loi (3) » vient de dire Chesnelong comme le fera un jour Pie X. Il s'agissait alors des cimetières, des croix, des cloches, et le mot de séparation venait d'être prononcé.

Chesnelong. — « Le vrai principe qui doit présider aux rapports de l'Eglise et de l'Etat, c'est celui, non de la *séparation*, mais de la *distinction*..... Le faux principe de la *subordination* de l'Eglise à l'Etat conduit fatalement à l'oppression des âmes sous la domination de la force (4). »

Un autre jour (5), il a parlé d'une séparation libérale et sincère qui octroierait à l'Eglise la liberté réelle et la disposition de ses biens, comme d'un régime possible. — « Mais — continue-t-il — il y a une autre séparation à la fois brutale et inique, qui peut se résumer en ces termes : sup-

(1) Séance du 6 mars 1883.

(2) Aucun des ministères, pas plus ceux de Goblet et de Gambetta que ceux de Freycinet, ou que le ministère Duclerc-Fallières, ou que le ministère Ferry, ne voulaient certainement ni s'emparer des edifices religieux, ni dénoncer le Concordat.

(3) Dans ce discours du 11 février 1884, ces paroles complètent celles-ci : « La liberté n'est sérieuse que lorsqu'elle est couverte par un droit certain... Les seules libertés dignes de ce nom sont les libertés garanties. Là où la garantie manque, la liberté est en échec et arrive tôt ou tard a être en souffrance. Et en supposant que nous n'ayons rien à craindre pour aujourd'hui, qui répondra de demain. » Dans ce discours aussi, ce passage : « J'en demande pardon au gouvernement ; mais je ne crois pas, en matière religieuse, à sa modération et à son impartialité. Je ne crois pas à son respect pour la liberté religieuse. »

(4) Séance du 11 février 1884.

(5) Séance du 10 mars 1884.

pression du budget des cultes, *l'Eglise dépossédée des immeubles dont elle a la disposition ;* dans l'avenir *ni droit de posséder, ni possibilité de se créer des conditions stables d'existence. Elle vivra d'aumônes ou périra d'inanition.*

« Cela, Messieurs, c'est la séparation pour arriver à la destruction.....

« Et maintenant quel est le système auquel le gouvernement se rattache? Ce n'est pas au régime de la séparation... dans le respect de la propriété et de la liberté; il n'en veut pas, il craindrait qu'il ne donnât trop d'indépendance à l'Eglise. La séparation carrément spoliatrice et destructive? Je ne la lui impute pas. Elle aurait un tel caractère d'iniquité, elle serait si déloyale, si malhonnête qu'elle me semble impossible à force d'être monstrueuse;» seulement, « vous cherchez à exclure l'Eglise de tous les actes de la vie sociale..., vous restreignez par tous les moyens possibles ses droits, ses ressources, son action ; en un mot *vous préludez à la séparation*, et vous la préparez par des éliminations, par des mutilations successives.

. . . .

..... *Si vous êtes pour le Concordat..... ne le faussez pas par des interprétations contraires à son esprit. Si vous êtes pour la séparation, n'y marchez pas par des voies obliques et détournées.....* Mais... restreindre les droits des cultes religieux tantôt à propos des écoles, tantôt à propos des hôpitaux, des traitements ecclésiastiques, des cloches, des clefs des églises..... Je ne sais pas si cela est habile ; mais cela n'est pas bon, et j'ajoute que cela n'est pas franc. »

Hélas ! oui, c'est habile. Ce terrible problème de la séparation n'est plus seulement posé, il est désormais *imposé* à l'attention de tous. Et il l'est par ces travaux d'approche que dénonce Chesnelong, par ces lignes de circonvallation qui vont, durant vingt années, — avec plus ou moins de hâte ou de résistance, selon la composition des ministères, — se croiser et s'entrecroiser, avant d'aboutir au projet de loi formel, défini, avoué. Tout tourne autour de ce pivot. La religion peut tenir moins de place qu'autrefois dans la vie

de tous. L'Eglise, le Pape, les évêques, le Concordat, remplissent la bouche de M. Tolain autant que celle de Chesnelong (1). MM. Goblet, Ferry, Clémenceau, Combes à ses débuts, ne parlent pas d'autre chose.

M. de Pressensé (2) dit au Sénat, le 23 février 1885 : « La séparation de l'Eglise et de l'Etat est la consécration définitive de la *neutralité de l'Etat*... Nous avançons donc *très certainement* vers des temps nouveaux. Je ne demande qu'une chose, c'est que nous y marchions par les voies de la justice... » Il termine ainsi son très beau discours anti-concordataire (3) : « Voici ma conclusion en deux mots : La pleine émancipation de l'Eglise, la pleine neutralité de l'Etat, à l'heure marquée par le pays ; mais *par la justice et par l'équité* »; et, prêchant de la sorte la marche franche vers ce qu'il considère comme l'affranchissement des églises, il aime à rappeler cette sortie récente, honnête et exaspérée de M. Goblet : « Je vous dis que vous y marchez d'une façon oblique et détournée, que vous voulez faire la sépa-

(1) M. Tolain, fut constamment l'adversaire violent de Chesnelong.

(2) Edmond Dehault de Pressensé, membre de l'assemblée nationale, sénateur depuis 1883, père de Francis de Pressensé.

(3) « Le Concordat, dit Pressensé en ce discours et ce passage résume sa thèse — était le contraire d'un régime de liberté ; voilà pourquoi je ne saurais jamais ni l'approuver, ni l'aimer en lui-même. Il a été, non un progrès mais un recul dans notre histoire. Je reste persuadé que quand le vrai traité de pacification se fera, il sera signé en dehors du Concordat, sur le terrain de la liberté. » — C'est dans ce discours qu'avec une bonne grâce très sincère le ministre protestant s'écrie : « Le beau triomphe pour la République d'avoir jeté sur le pavé quelques vieux chanoines, d'avoir diminué le nombre des vicaires de l'Eglise catholique ou des suffragants de l'Eglise protestante, et rendu le service religieux impossible aux extrémités de nos circonscriptions territoriales ! Le beau triomphe d'avoir rendu les études ecclésiastiques plus laborieuses, plus difficiles, parfois même impossibles, et cela dans les classes indigentes ! Le beau triomphe de laisser ruiner des édifices religieux qui sont aussi des monuments historiques ! Ah ! vraiment qu'il y a lieu de se féliciter d'une si glorieuse campagne ! »... C'est encore dans ce discours que je copie ce passage : « Lorsque vous voulez mettre plus ou moins votre budget au service d'une philosophie ou d'une *irréligion d'Etat* que faites-vous ? Vous faites de l'ultramontanisme retourné et vous êtes de tristes plagiaires du vieux monde que vous combattez... ne visant pas seulement tel ou tel parti politique, *mais bien réellement* la religion en soi..... Je dis que si cette hostilité avouée contre la religion se développait et prétendait se solidariser avec la République, *il n'y aurait pas de plus sûr moyen de perdre celle-ci.* »

ration d'une manière indirecte et que pour ma part, je n'y consens pas. »

Jules Ferry aussi n'y consent pas, nous allons le voir. Il va même plus loin : directe ou oblique, il ne veut de SÉPARATION par aucun moyen et sous aucune forme.

En attendant qu'il le dise, Chesnelong, succédant à M. de Pressensé, parle du moment présent et pour le moment présent, avec son ordinaire netteté.

— « Je ne pense pas que vous vouliez constituer, Messieurs, un clergé propriétaire par amour pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Je croirais faire injure au Sénat en supposant un seul instant qu'il est partisan de la suppression pure et simple du budget des cultes..... Donc, vous voulez conserver le budget des cultes. Alors, Messieurs, ne le ruinez pas par des réductions incessantes.

« Il faudrait être aveugle pour ne pas voir que nous sommes en présence *d'une secte absolument puissante* qui veut arriver à la suppression du budget des cultes par des éliminations successives. »

Trois jours après (1) belle séance d'art en quelque sorte, en laquelle après s'être entendu avec Chesnelong, M. Bardoux intervient en faveur du budget condamné par la secte. Il objurgue, il supplie, pour que le crédit affecté à la conservation de nos cathédrales, déjà trop réduit, soit relevé (2). Un mois plus tard (3) c'est Jules Ferry qui défend les *Facultés théologiques* (4), et à leur occasion, le Concordat.

(1) Le jeudi 26 février 1885.

(2) «..... Les dentelles de pierre s'émiettent, les plombs qui rattachent nos plus éclatantes verrières se détachent, les retards peuvent être fatals..... Je ne croirais jamais qu'on puisse reporter sur des édifices, sur des monuments nationaux, des rancunes et des antipathies..... Je disais que je ne croirais jamais, Messieurs, que vous veuillez rendre responsable de dissentiments, d'antipathies et de rancunes, les monuments des vieux âges de notre histoire nationale. Je ne le croirais jamais ?... Je ne comprendrais pas que vous puissiez oublier qu'il s'agit ici de chefs-d'œuvre. Et aussi actuellement d'ouvriers spéciaux d'un talent incomparable qu'on va réduire à la misère, ou à chercher un autre travail..... » Discours de M. Bardoux, 26 février 1885.

(3) Le 21 mars 1885.

(4) « Messieurs, je suis du très petit nombre des personnes qui

Jules Ferry. — « Dites oui ou non si vous voulez le maintien du Concordat, son maintien loyal, ou bien, ayez le courage d'avouer que vous le livrez..... Le Concordat qui n'a ni sens, ni portée, s'il n'est pas un contrat de paix religieuse et de bon accord entre l'Etat et les Eglises..... Il n'y a pas de sens politique à vouloir maintenir le Concordat, si l'on n'est pas décidé à maintenir en même temps la paix religieuse..... Quand la frontière est tracée, quand elle est bien délimitée comme elle l'est aujourd'hui (1), c'est l'intérêt de la République de ne pas la franchir, *de laisser le prêtre dans le temple* et de n'entreprendre en aucune façon sur les consciences religieuses. »

Que Jules Ferry, qui a en lui, « des parties de l'homme d'Etat » comme on disait au XVIIe siècle, veuille conserver le Concordat et ne pas se dessaisir de tout ce que l'Eglise accorde à l'Etat du fait de ce traité ; on le sait bien. Mais que l'auteur de l'*article* 7 et des *décrets* parle ainsi de la paix religieuse ?... On regarde du côté de Chesnelong, de droite, de gauche, avec une égale curiosité. Cela se fait d'instinct, et il monte de même à la tribune.

Chesnelong. — « ... Monsieur le Président du Conseil a désavoué formellement, par des paroles très énergiques, ces prétendus concordataires qui ne cherchent qu'à faire sortir du Concordat les moyens de faire à l'Eglise des conditions de vie plus difficiles et d'opprimer sa liberté..... Monsieur le Président du Conseil vient de prononcer de bonnes paroles sur le respect qui est dû au Concordat ; mais ses actes ?...
..... Croyez-vous, Monsieur le Ministre, que nous ayons oublié tous les actes de votre politique depuis six ans ?..... Si c'est par conviction que vous avez suivi cette politique, quel droit avez-vous de la désavouer aujourd'hui ? ... Si c'est par défaillance ? Je me demande ce qui peut rester

s'intéressent aux Facultés de théologie (*sourires*). Je l'ai prouvé, Messieurs, vous pourrez le demander à Rome..... Cette institution dont je comprenais la haute portée, l'utilité sociale, dont j'avais appris à respecter, à estimer, le personnel si élevé, si libéral — si exceptionnellement libéral dans notre clergé français. » Discours de Jules Ferry, 21 mars 1885.

(1) La frontière entre les droits de l'Etat et ceux des Eglises.



d'autorité à un gouvernement qui, au lieu de dominer sa majorité..., en est réduit à se faire supporter par elle en coopérant à des destructions qu'il n'approuve pas. »

Cela peut s'appeler, je crois, une mise à point. Jules Ferry, qui confessa tant de fois son admiration pour la parole de Chesnelong, la trouva, dit-on, ce jour-là, d'une saveur un peu amère. Ils ne se rencontreront plus sur cette *voie sacrée* qu'ils parcourent ainsi en des sens divers (1). Mais il est une affirmation de Jules Ferry dont Chesnelong s'armera même après la chute de son adversaire, et c'est celle-ci : « Il n'y a pas en France de religion d'Etat, mais *il n'y a pas d'irréligion d'Etat* » (2).

En cette séance de mars 85 et après cette explication si ferme, tout un discours suit qui électrise une partie du Sénat et soulève l'autre ; il n'est pas achevé que des exclamations, presque semblables et pourtant différentes, s'entrecroisent avec passion : — « Mais répondez donc !... Répondez si vous le pouvez... On ne peut pas y répondre !... On n'ose pas y répondre !... » crie-t-on à droite, tandis qu'à gauche : — « Il faut à ce discours une réponse !... Répondez !... » Le Président demande le silence, l'impose avec menace. On n'en répète pas moins à droite que *personne n'ose répondre*. Il s'en tire par un rappel à l'ordre et personne ne répond.

En 1888, à la fin de juin, le ministère Floquet tente depuis trois mois l'application du programme radical; c'est dire que la question religieuse est à l'ordre du jour autant que jamais, et dès lors, la pensée du Concordat est là aussi.

Chesnelong. — « On parle beaucoup aujourd'hui de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Quant à moi, je ne crois pas qu'elle soit très proche. Je sais bien que le ministère actuel l'a inscrite dans son programme d'avenir; mais, *à*

(1) C'est en effet une semaine plus tard qu'eut lieu la chute de Jules Ferry, le 30 mars 1885.

(2) Le mot datait de 1882. Chesnelong s'était depuis appuyé sur cette parole comme sur un bâton, mais il s'en arma très particulièrement contre MM. Ferrouillat et Goblet, le 6 février 1886.

mon avis, le ministère actuel pourra tomber, et bien d'autres ministères pourront tomber après lui, avant que la Séparation de l'Eglise et de l'Etat soit accomplie. Nous restons encore et nous resterons longtemps (1) sous le régime du Concordat. Et j'ajoute, dès lors que nous devons rester sous le régime du Concordat loyalement appliqué. *En matière de traité, il n'y a pas de milieu honorable entre une application sincère et une dénonciation* PAR CONSENTEMENT RÉCIPROQUE (2). »

Notre orateur amène ainsi M. de Pressensé, de moins en moins concordataire, d'ailleurs, à faire cette déclaration :

— « Bien qu'étant un des plus faibles partisans du Concordat, pour rien au monde je ne voudrais l'abroger par parties, avant que tout le régime qui règle les rapports de l'Eglise et de l'Etat ait été soumis à une grande et complète délibération (3). »

Selon lui, en effet, qui n'est partisan, même faible du Concordat que par euphémisme, ce n'est pas le moment de toucher même aux rouages sociaux qui grincent. Et, en fait, on est à une heure de suprême angoisse, de malaise profond et général. Malaise dont la guerre religieuse reste le fond et dont le Boulangisme est né. Il en est né ; il en est mort, aussi bien que de la misère morale de son chef, et des fautes de ses troupes. Mort ou vif, il a aggravé l'anxiété, la mésintelligence, le désordre. Et alors, délégué de la puissance qui travaille dans les bas-fonds et agite les surfaces, M. Combes est entré en scène, programme en mains, fiches aussi ; il a eu déjà des escarmouches avec Chesnelong en qui il incarne la défense catholique, il en aura encore.

(1) Dis-sept années, c'est quelque chose en effet. Les loges ont en réalité travaillé sans relâche à cette démolition du Concordat pendant près de trente ans.
(2) Séance du 28 juin 1888.
(3) M. de Pressensé explique ainsi son opposition au Concordat : « Imposer la religion comme une obligation civique, c'est le propre du paganisme. Voilà pourquoi, au nom de la foi chrétienne, j'applaudis à tout ce qui se fait pour la sécularisation de l'Etat ».



Cette souffrance universelle, cette agitation de tous, pousse quelques-uns à des manifestations imprévues qui pourraient passer pour des actes de contrition et de réparation; Challemel-Lacour s'écrie à la fin de cette année (1) en un discours qu'il faudrait relire tous les ans au Parlement, mais qui fut et qui serait de même la voix de celui qui crie dans le désert : « Je vous le dis, à vous mes collègues républicains, faites que la République redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, le règne de la loi; *faites que chacun s'y sente protégé dans ses biens, dans sa personne,* DANS SES CROYANCES » (2).

D'où il suit que notre champion, — pour ne parler que de lui, puisque seul, il est ici en cause, — multiplie ses efforts et ses déclarations.

— « Quand l'Eglise est protégée par les pouvoirs chrétiens, — dit-il le 17 décembre 1889, — elle accepte la protection avec reconnaissance, quand on la laisse libre et respectée, elle montre dans sa liberté sa force bienfaisante, quand elle subit la persécution, elle ne se révolte pas, mais elle proteste et *elle attend la réparation.*

« Ce que vous n'obtiendrez jamais d'elle, c'est qu'elle consente à être une Eglise esclave, et qu'elle accepte une servitude ratifiée par son propre silence. Elle a toujours parlé, et elle parlera toujours pour revendiquer les droits de la vérité et de la justice (3). »

(1) Dans la séance du mercredi 19 décembre.

(2) Ce n'est un secret pour personne que Challemel-Lacour mourut épouvanté et désolé de ce que devenait la République et de ce qu'elle faisait. C'est dans ce discours justement célèbre de 1888, qu'il parle « des populations immenses attachées à leurs habitudes, à leurs traditions, avec des croyances peut-être attiédies et assoupies, sur certains points et dans quelques régions, mais *sujettes à des réveils surprenants;* vivant encore d'ailleurs presque partout et qui tiennent dans la vie intime... plus de place que la politique n'en tiendra jamais ». C'est dans ce discours encore qu'il pousse des cris de détresse : « Est-ce que nous n'essayerons pas d'arrêter ce peuple las, mécontent, mais abusé et enivré, sur la pente qui l'entraîne à des agitations sans fin, à des désastres sans nom ?... Est-ce que nous laisserons recommencer la série des révolutions? ce jeu de hasard qui énerve et qui déprave? »

(3) En ce discours qui fut d'ailleurs éperdûment applaudi, Chesnelong lit une circulaire de préfet privant de leur traitement cinq desservants pour crime d'élection : « *Il importe que les catholiques jouis-*

Voilà ce qu'il en est, et ce qu'il en sera de l'Eglise; quant au Gouvernement, s'il dénonce le contrat qui le lie envers elle, il reste en tout état de cause, son créancier.

— « Nous sommes ici d'honnêtes gens, — déclare Chesnelong au Sénat (1), — eh bien ! je m'adresse à la conscience de tous : quel est donc celui d'entre nous qui consentirait, après avoir reçu un legs, sous certaines conditions, non seulement à détourner ce legs de son but, mais à l'appliquer à un but contraire ? Quel est l'honnête homme qui ne se révolterait pas à la pensée de manquer aussi gravement au respect du bien d'autrui et au respect d'un engagement sur lequel la mort a mis le sceau de son irrévocabilité ?... Il n'y a pas deux morales, et ce qui est flétrissant pour un individu ne devient pas honorable quand il s'agit d'une collectivité... « L'Etat, disait M. Thiers, doit être avant tout un honnête homme. »

Il y eut, en 1895, une inoubliable séance sur ce sujet qu'on n'épuisait ni n'épuisera, tant que les consciences ne seront pas au large et qu'une partie de la France se sentira spoliée. Ce fut celle du 9 décembre (2).

M. Dide disait : — « Plusieurs solutions se présentent. Il en est une qui a mes préférences,..... c'est la solution de la pleine et entière liberté. Je crois tellement à la vérité que j'imagine qu'elle n'a pas besoin... des secours de l'Etat pour se défendre... et que la Séparation des Eglises et de l'Etat serait la solution, la plus équitable et la meil-

sent désormais de la même liberté de vote que ceux qui appartiennent aux autres cultes... » Je suis vraiment touché de cette sollicitude de M. le Préfet de l'Ariège qui suspend le traitement de nos prêtres pour protéger notre liberté », dit-il alors. Et plus tard : « Nous ne refuserions pas notre concours à une politique qui voudrait nous donner le premier des biens, la paix religieuse, et les premières de toutes les libertés : les libertés religieuses. »

(1) Dans la séance du 8 juillet 1890.

(2) Séance dont il faudrait pouvoir tout reproduire. M. Dide, protestant et même pasteur, mais surtout extrême gauche, provoqua et obtint ce jour-là un ordre du jour invitant à la répression des fautes de l'Episcopat contre les *articles organiques*, et ceci, à propos des pèlerinages français à Rome et de la condamnation de Mgr Gouthe-Soulard. Au point de vue oratoire, cette séance fut un tournoi.

leure. Si vous n'avez pas la Séparation des Eglises et de l'Etat, il reste l'application du Concordat dans l'esprit de la tradition nationale. »

En tout cas, — je résume ici, — il faut prendre des mesures. Il y a, continuait-il, « une personnalité intelligente, habile, souple » avec laquelle *il faudrait causer*, auprès de laquelle il importerait d'agir, c'est « la Papauté... L'avez-fait ? Le ferez-vous ?... Mais il y a une chose que vous ne pourrez faire, que vous ne ferez pas, c'est de laisser subsister le *statu quo.* »

M. Goblet disait : — « Nous pensons que le Concordat est un acte caduc qui n'est plus, aujourd'hui, en rapport ni avec l'état de nos mœurs, ni avec le régime sous lequel nous vivons ; nous pensons qu'il ne peut plus être désormais qu'une source de difficultés et de conflits, que, par conséquent, il faut que le gouvernement de la République prenne son parti de s'orienter vers la Séparation et de préparer l'abandon du Concordat. » Il ajoutait : — « En pareille matière, les rigueurs sont impossibles et se retournent contre ceux qui s'en servent..... J'ai trop le respect du sentiment religieux et des croyances sincères, pour avoir jamais compris la Séparation des Eglises et de l'Etat dans d'autres conditions que les conditions de liberté et d'équité. Ce doit être l'objet d'une loi qui doit *assurer le libre exercice des cultes* en donnant aux associations religieuses comme aux associations civiles, le moyen de posséder ce qui est nécessaire pour leur fonctionnement. »

M. Fallières alors à la Justice et aux Cultes disait : — « Je suis absolument convaincu que si, demain, le régime de la Séparation était substitué au régime du Concordat, nous jetterions dans le pays un trouble, une émotion, dont à coup sûr, la République ne serait pas appelée à bénéficier... Je dis qu'il y aurait imprudence à appliquer ce régime à la France, avant qu'une majorité compacte ne se soit déclarée prête à l'accepter pour le pays... Etes-vous certains, en effet, que par la séparation de l'Eglise et de l'Etat vous aurez tari la source des conflits ?... J'estime

qu'il serait d'une souveraine imprudence de laisser à l'Eglise une liberté complète... (1). »

On voit quel chemin a été parcouru. Ces hommes de gauche, sénateurs et ministres, en sont tous, maintenant, à la séparation en perspective et la tiennent plus ou moins pour commencée. Tous ne la désirent pas, mais tous l'ont *à cheval sur le nez*, comme disait le Prince de Kaunitz. Même M. de Freycinet (2), qui se dérobe aux plus impatients en disant à la fin de cette séance : « Le Cabinet qui siège sur ces bancs ne croit pas avoir reçu le mandat, ni des Chambres, ni du pays, d'accomplir la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ni de la préparer. » On n'y arrivera cependant pas de sitôt, comme l'a dit Chesnelong, et beaucoup de ministères tomberont encore sans avoir cette mission, si tant et qu'elle soit jamais donnée.

Quant à lui, Chesnelong, mal servi par ses forces de septuagénaire dont il abuse, il répond à tous :

— « ...Messieurs, il y a deux méthodes de séparation... celle des laïcisations successives », et il s'explique sur cette première méthode « qui saccage l'une après l'autre » nos richesses et nos réserves morales avec nos institutions traditionnelles; après quoi : « Voici une autre méthode, une méthode plus sommaire, plus expéditive, plus radicale qui maintient toutes les laïcisations déjà faites, qui accepte d'avance toutes les laïcisations futures, qui demande à les consommer par la laïcisation totale du budget, c'est-à-dire *par la suppression du budget des cultes;* avec le secret espoir — c'est à coup sûr celui de la plupart des promoteurs de la séparation de l'Eglise et de l'Etat — avec le secret espoir de prendre l'Eglise par la famine. »

Et alors, ou du moins bientôt, cette interrogation :

(1) M. Fallières est même plus agressif et plus dédaigneux et il s'attire de la part de Chesnelong cette leçon directe dont nous aurons trop tôt hélas ! à nous souvenir, lorsque, Président du Sénat, il aura à lui rendre un dernier hommage : « M. le Garde des Sceaux n'a pas compris que ce langage comminatoire, hautain, et presque offensant n'a aucun rapport avec la pensée de pacification qui avait inspiré le Concordat en 1801 ?... »

(2) M. de Freycinet était alors président du Conseil. C'était son quatrième ministère dit *Ministère de Cronstadt.*

— « ...En retirant tout concours à l'Eglise, lui refuserez-vous aussi la liberté ?... L'honorable M. Goblet a dit non.

« En supprimant les droits concordataires, refuserez-vous à l'Eglise toutes les conditions du droit commun ?... L'honorable M. Goblet dira encore non.

M. Goblet. — « Sauf des limites ?

Chesnelong. — « Il y aura des limites dans le droit commun qu'on accordera à l'Eglise !... Ceci est menaçant. Déposséderez-vous l'Eglise des édifices consacrés au culte, et des autres bâtiments dont elle a la disposition de par le Concordat ?... Enfin, supprimerez-vous le budget des cultes sans compensation ?... »

Vingt ans de résonnance nous ont quelque peu habitués au son des cordes que touche ici Chesnelong ; mais le catholique qu'il est, vibre alors avec elles de toute sa personne. On le voit pâlir au cours de ce questionnaire dont nous connaissons aujourd'hui les réponses ; la voix lui manque quand il s'agit de la suprême liberté, de l'Eglise et de nos Eglises !... et de tout ce qui assure le culte, et de tout ce qui éclaire les peuples, et de tout ce qui les sauve ; de ce pourquoi il a vécu, de ce pourquoi il est prêt à mourir ; il chancelle et implore le Président. Et M. Le Royer propose une suspension que le Sénat accorde avec une sorte de vénération respectueuse. Oui, respectueuse, même à gauche. Et quand au bout d'un quart d'heure, Chesnelong revient à son sujet en s'excusant de *sa véhémence*, la gauche crie comme la droite qu'*elle n'entend pas* et qu'*elle voudrait entendre*... Se tournant alors vers elle : « Je vous remercie de l'observation — fait-il — mais je vous assure que j'élève la voix tant que je peux. »

Il l'élève, en effet, pour dire à M. Fallières :

— « Vous n'avez pas compris, M. le Ministre, que tant que vous êtes sous le régime du Concordat — et lors même que vous n'y seriez pas — quand vous vous trouvez en présence de cette grande chose qui s'appelle l'Eglise, en présence de la conscience de ce pays qui se trouve derrière l'Eglise, vous deviez à l'une et à l'autre, de les respecter davantage, d'en parler avec moins de dédain... que

vous deviez leur faire l'honneur de penser que des menaces mesquines ne peuvent leur en imposer ? »

Il l'élève pour cette autre apostrophe :

— « Je m'adresse à Messieurs les ministres et je leur dis : Voulez-vous continuer cette politique antireligieuse qui a déjà soulevé tant de passions... qui a fait tant de ruines : ruines morales, ruines sociales... », leur annonçant qu'alors ils sont réduits à adopter « ou le *statu quo* aggravé par de nouvelles lois persécutrices, ou une séparation complète, totale, de l'Eglise et de l'Etat, avec suppression du budget des cultes, doublé d'une spoliation peu honnête. »

A vrai dire, Chesnelong est ici en défaut, il n'imagine pas la troisième solution, celle qui s'avance et qui renferme les deux autres, à savoir : *les lois persécutrices* unies à la *séparation doublée de la spoliation*. Cependant il ajoute comme en pressentant quelque chose : — « Ce ne serait pas l'Eglise libre dans l'Etat libre.... ce serait l'Eglise plus ou moins esclave, plus ou moins spoliée dans un Etat qui lui disputerait ses libertés les plus nécessaires... qui lui ravirait... ses droits de propriété les plus légitimes. »

A quoi il ajoute :

— « Et alors, Messieurs, ce ne serait pas la paix... Oh ! non... »

Cette paix-là, la paix aux dépens des sacrifices de la conscience et de la foi, la paix par l'insurrection contre la hiérarchie et la discipline catholique : — « Cette paix-là (1)... Nous ne l'accepterons jamais ! jamais ! jamais ! »

Et vraiment ce triple *jamais*, moins célèbre et plus solide que celui de Rouher en 1867, pourrait servir de préface aux Encycliques de Pie X, aux protestations de l'Episcopat français quinze ans plus tard.

Notre orateur en cette séance semble plus d'une fois les paraphraser d'avance. Ecoutons-le, recommandant en façon de menace, de ne pas oublier « que, née dans la pauvreté,

(1) « Dans l'abdication de nos croyances, dans l'oppression de nos consciences, dans la servitude de notre foi — dit Chesnelong — une telle paix nous semblerait un commencement d'apostasie. » 9 décembre 1891.



l'Eglise sait au besoin *la braver et s'y retremper* », ou s'écrier : « Dans l'ordre des vérités qui tiennent à notre foi, et dans l'ordre des devoirs qui tiennent à notre conscience, nous ne nous courberons jamais devant les injonctions d'un pouvoir humain, quel qu'il soit. »

Le Président du Conseil qui d'ailleurs ne veut ni de la séparation, ni de la spoliation, M. de Freycinet, ramenant les choses, dit-il, « au point précis », après « cet éloquent discours », se hâte d'affirmer à la tribune ceci : — « Aucun des gouvernements républicains n'a eu la pensée de froisser en quoi que ce soit la religion et de restreindre l'exercice du culte... *Quant à nous ingérer dans ce qui se passe à l'intérieur des églises*, des édifices religieux et dans l'enseignement religieux proprement dit, *nous n'y avons jamais songé.* »

Combien de déclarations analogues Chesnelong n'a-t-il pas obtenues des divers cabinets depuis 1879 !... Toutes étaient probablement sincères et tombaient cependant inefficaces les unes sur les autres comme des capucins de cartes, jeu de massacre, non intentionnel, dont les joueurs étaient eux-mêmes les jouets d'une sorte de fatalité antique et tragique. Il tuaient le Concordat comme Œdipe immolait son père : l'oracle s'accomplissait à leurs dépens et malgré eux. Nul ministre au pouvoir ne voulut en effet la rupture avant celui qui la fit Ils tenaient au Concordat comme à un instrument de règne, gênant parfois, plus souvent commode, qu'il s'agissait de savoir manier et interpréter; « œuvre de pacification et d'affranchissement dont vous faites une œuvre de division et de servitude », leur disait Chesnelong au cours de leurs *adaptations arbitraires* (1). Car s'ils prétendaient garder le Concordat, ils entendaient s'en servir contre l'Eglise. Et c'est ainsi qu'après l'avoir élimé, pressé comme une orange, tronqué, truqué, défiguré, il a disparu sous le geste brutal — et unilatéral — du premier ministre qui a cru pouvoir s'en passer.

(1) Séance du 9 décembre 1891.

Sans doute ces mainteneurs intéressés du Concordat ne se sont point arraché les yeux après l'accomplissement de l'oracle. Oracle des loges, du jacobinisme, de *la révolution en marche*, autre mot de Chesnelong, qui expliquait ainsi l'inefficacité des efforts des conservateurs : « Nous sommes une révolution qui marche (1). » Ils n'ont pas pris leur crime, plus ou moins involontaire, aussi à cœur que le vieil Œdipe le sien; mais si leurs yeux leur restent, il en est aujourd'hui qui les ferment pour ne rien voir de ce qu'ils ont préparé ou favorisé. Et peut-être résonne-t-elle à leurs oreilles la voix de celui qui leur disait : « Si vous êtes pour le Concordat... ne le faussez pas par des interprétations contraires à son esprit (2) » ou qui leur adressait cet avertissement : « Prenez-y garde, Messieurs; au bout de ce système il peut y avoir une tyrannie que vos pères n'ont jamais connue ?.. (3). »

Restons-en là. Aussi bien Chesnelong n'a plus, à partir de 1892, de grande discussion sur la Séparation; et comme, selon le mot de Jules Simon, « il a déjà donné tous les arguments » il n'y a plus, quand il y revient, que la forme de changée (4).

Il se peut que la révolution *que nous sommes* et qui marche depuis plus d'un siècle, aboutisse, quant à la situation respective de l'Eglise et de l'Etat, à une évolution providentielle; il se peut qu'elle soit, selon la pensée de Joseph de Maistre, l'agent *très coupable* de solutions ou d'événements *très justes* Dès 1895, et parce qu'à droite comme à gauche un certain travail se continuait dans tous les esprits, Mgr d'Hulst écrivait : « Nous allons vers la Séparation, vers la rupture du Concordat, et je n'ai pas le courage de

(1) Séance du 26 décembre 1884 : « Nous ne sommes pas une société qui se rasseoit, » ajoutait ici Chesnelong.

(2) Chesnelong, 10 mars 1884.

(3) Séance du 6 mars 1883.

(4) Cette question de la *Séparation* nous a fait déborder notre programme. Ce n'est même plus *la vision Ezéchiel;* il semble qu'il y ait ici de la chair et de la vie beaucoup plus que nous ne nous étions engagés à en mettre. Mais à l'heure où s'écrivent et s'impriment ces pages, quand la France, et en vérité le monde, sont comme suspendus à ce mot et à cette chose, faut-il s'en excuser?



le regretter, parce que je suis convaincu qu'il a rendu tous les services qu'il pouvait rendre et qu'il ne nous fait plus que du mal. » Il n'en est pas moins vrai que le Concordat était un poste que l'Eglise n'abandonnait pas et que d'ailleurs elle n'a pas encore abandonné, une forteresse que tout catholique devait défendre; et que Chesnelong se tint armé sur ce rempart — armé et se servant de ses armes — alors qu'on ne croyait pas autour de lui au sérieux de l'attaque qu'il repoussait. On eût dit, à certaines heures, qu'il entendait seul les pas assourdis et lointains des colonnes qui s'avançaient... Il était du reste trop essentiellement conservateur pour ne pas défendre le concordat avec une conviction non entamée. Dans l'armée catholique, Chesnelong ne fut jamais un voltigeur, un éclaireur, une sentinelle aventureuse aux avant-postes, un Ney ou un Murat au fort de la bataille; il fut plutôt, il fut toujours le champion de la discipline, le héros de la consigne, la voix, le clairon et quand même, le tacticien du devoir.

VII

Tel est le fond, telle est la substance de cette carrière sénatoriale à travers laquelle nous venons de faire des incursions rapides, incomplètes et toutefois suffisantes pour mettre en lumière l'unité de la vie de Chesnelong. Ligne droite, nette, fortement accentuée, sans une déviation, sans un crochet, sans une rature, sans une manque, qui monte vers le ciel comme la tige d'un peuplier non tordue par les orages.

Cet homme que nous connaissons bien pour l'avoir en réalité accompagné pas à pas de 1865 à 1876, et que nous venons, à partir de cette date, de suivre de loin, c'est toujours le même travailleur consciencieux, le même financier, le même royaliste, le même Français. Par-dessus tout c'est le même catholique militant et pieux, puissant en œuvres et en paroles, qui devait user ses dernières forces

pro aris et focis, comme il avait dépensé les premières; et que nous voyons aller au but jusqu'à la fin par le chemin le plus court comme le plus laborieux, sans que les atteintes formelles de la vieillesse, les prières de ses amis, les interventions de la médecine puissent arrêter ce surmenage évident d'une forte et belle constitution.

« Mais c'est votre vie que vous égrenez sur les degrés de la tribune! lui disait un jour quelqu'un. — Pourquoi pas?» répondait-il. — A quoi il ajoutait bientôt en souriant : « Ce n'est pas cependant ma tribune d'élection. » J'indique en passant ce trait puisque je le rencontre, parce qu'il contribue pour sa part à la physionomie de l'homme. Militant au degré où il l'était, jeune d'âme et de cœur comme il le resta, spontané, maître de sa parole au point qui fut le sien, Chesnelong, au Sénat, ne regardait pas du côté de la Chambre, où les discussions ont une action plus immédiate et une portée plus directe, sans soupirer un peu (1). Surtout, il y avait eu là pour lui, au début, un sacrifice à accepter; mais, convaincu que la Providence était pour beaucoup dans sa *vocation* sénatoriale (2), il s'était résigné vite et donné *sans repentir* à ses nouveaux « devoirs d'état ».

Devoirs qui, évidemment, marchaient de pair avec les autres. Les reconstructeurs de Jérusalem, aux jours de Néhémie, prenaient d'une main la truelle et de l'autre l'épée; Chesnelong aussi bâtissait et ferraillait des deux mains (3), ayant en plus sur ses épaules ou sur ses genoux ses enfants et ses petits-enfants. L'image n'est pas forcée, c'est cela dans la seconde comme dans la première partie de sa vie parlementaire. Tandis qu'il tient au bout de son fleuret Jules Ferry, Léon Say, Goblet, Pressensé, Tirard, Peytral, Floquet, ou seulement Pelletan, Schœlcher, Madier de Montjau, Testelin, Boulanger, Ferrouillat,

(1) Principalement alors où il n'était question que d'annihiler le sénat ou de le supprimer.

(2) On a vu les conditions assez improbables de son élection.

(3) *Una manu sua faciebat opus, et alterâ tenebat gladium.* Esdras, liv. II, IV, 17.

Combes, etc., dans le même temps, il rentre à son foyer avec l'impérieux besoin d'y répandre et d'y reposer son cœur, un cœur qui se fond sous la caresse des tout petits (1) et qui s'affermit et se répare sous les chaudes et fortes affections des grands. C'est le moment où il marie ses derniers enfants et ses premiers petits-enfants, avec les sollicitudes, les prudences, l'application et les satisfactions profondes dont nous avons eu l'écho pour les autres. C'est l'époque où il cède à saint Vincent de Paul et donne à Dieu celle qu'il aime à nommer sa *céleste* enfant (2). Il pleure, lui, comme un enfant lorsqu'il accorde son consentement à cette vocation d'une fille pour laquelle il avait eu d'autres espérances ; mais ami et défenseur passionné des filles de saint Vincent de Paul (3), il remercie Dieu à travers ses larmes de récompenser ses efforts et ses combats en lui demandant un tel sacrifice. Ceci est littéral (4). Jamais le père et le chrétien ne furent plus étroitement unis qu'en cette âme, et il semble qu'ils le furent là, spécialement par ce qui aurait pu les diviser.

Lorsqu'en 1894 il fut question de célébrer à Orthez les noces d'or, la cinquantaine de mariage de M. et Mme Chesnelong, le premier point du programme de la fête fut naturellement la réunion de tous les oliviers et rejetons d'oliviers — le style biblique est ici de mise — autour de la table du père de famille. Nul rameau n'y pouvait manquer, *l'ombrage*

(1) Dans une lettre du 4 avril 1862, Chesnelong discute la question du tutoiement des parents par les enfants, et il confesse que, pratiquement, un argument l'a emporté pour lui sur tous les autres : « un de ses enfants, à cheval sur ses genoux, l'a caressé de ses deux petites mains en lui disant : Petit père, je t'aime !... » La prédominance du respect en a basculé du coup et la forme tendre l'a emporté.

(2) Le prénom de Mlle Chesnelong, aujourd'hui l'une des assistantes de la Supérieure générale des Filles de la Charité, était Céleste.

(3) Il n'est pas, je crois, une seule année où Chesnelong ne défende et ne glorifie les Filles de saint Vincent de Paul. Devant elles il s'incline, s'attendrit, ou s'exalte ; ou bien il implore comme le 10 juillet 1879 : « Ne livrez pas les Sœurs de Charité..... »

(4) A un prêtre, son confident et son ami, il disait et écrivait : « C'est le plus grand honneur que Dieu pût me faire ; après le sacerdoce de mon fils, c'est la plus haute récompense de mes efforts. Je l'en remercie dans la sincérité de mon cœur. Mais, mon bien cher ami, je pleure toutes mes larmes. »

de ces jeunes pousses, c'était le nimbe du patriarche, c'était la fête elle-même. Il advint, cependant, qu'en dépit des textes sacrés et des infinies tendresses de son cœur, un scrupule s'empara de la jeune Sœur de Charité. A Saint-Vincent les pauvres doivent être véritablement et au sens de la parole évangélique « les pères, les mères, les frères, les sœurs » de chaque membre de l'*Institut*, auquel on n'appartient, qu'en renonçant aux joies de la famille selon la chair. Néanmoins les supérieurs ne pouvaient refuser à leur champion sa fille, en une telle occurrence, et pour un jour !... Mais, elle, la fille, devait-elle accepter, même pour le bonheur des siens, cette quasi infraction aux sévérités de la règle ? Telle était son angoisse : elle en écrivit à son père. Ecoutons la réponse de celui-ci :

«..... Nous lisons dans ton âme, ma fillette aimée, comme si elle était un livre ouvert devant nous. D'un côté nous savons combien tu nous aimes et quelle joie tu aurais à nous apporter le grand bonheur de ta présence. D'un autre côté, plus la joie serait grande, plus tu te sens portée à en faire le sacrifice, plus il te semble que ce sacrifice est dû... Et puis, tu te dis, n'est-ce pas, que le renoncement étant le principe et la garde de ta vocation tu dois le pratiquer, tu dois le pratiquer jusqu'à l'immolation d'une telle joie ?..... Après avoir donné ta vie au Maître, lui en retirer, ne fût-ce qu'un jour..... faire fléchir, ne fût-ce qu'un jour, la loi de renoncement que tu as acceptée... le peux-tu ? le dois-tu ?.... Dans ce combat intérieur tu sens que Jésus-Christ doit rester le maître et que le sacrifice doit l'emporter..... Pourtant tu hésites à cause de nous..... N'en es-tu pas là, ma fille chérie ?... Eh bien ! parce que nous ne voulons pas que tu sois ainsi tourmentée, nous aussi nous avons fait *notre sacrifice*..... Donc, fillette aimée, fais-le, ton sacrifice. Nous y joignons le nôtre pour ne pas troubler le tien. Si nous ne pouvons pas ne pas en souffrir, nous n'avons pas le droit de nous en plaindre et nous avons le devoir de le respecter..... A huit heures, messe où nous communierons en action de grâces, à dix heures et demie messe des noces d'or. Sans être près de nous, tu seras avec nous... Nous

nous verrons de ce regard de l'âme, de ce regard du cœur qui créent une présence (1). »

Et les choses se passèrent ainsi.

Une consultation du même genre ou du même ordre, avait eu lieu déjà quelques mois plus tôt entre le père et la fille. Celle-ci cherchant toujours le moyen de faire davantage pour Dieu, pour le prochain et encore pour son pays, avait été tentée de solliciter la grâce d'être envoyée aux missions étrangères :

«..... Nous sommes aussi en France comme en pays de mission — lui avait alors (2) répondu Chesnelong, avec sa grande sagesse et ses fermes prévisions — ... Et qui peut dire que l'occasion des sacrifices ne se présentera pas en France dans des conditions plus graves que celles qui pourront se produire en pays de mission ?... Je n'en conclus pas sans doute que le devoir est de rester en France parce que le péril peut y devenir plus grand ; j'en conclus que la tâche à remplir en France exige un assez grand dévouement et expose à d'assez grands sacrifices pour qu'on y trouve le saint emploi d'une vie consacrée à Dieu..... Il y a peut-être mieux à faire que d'ambitionner une vocation extraordinaire, c'est de se donner tout entier à celle où l'on est placé et d'y servir Dieu de toutes ses forces. »

Très doucement, le père avait ensuite insinué à sa fille qu'en tout cas il serait sage et peut-être conforme au quatrième commandement de Dieu d'attendre un peu :

«... Je suis arrivé à un âge où l'on n'a devant soi qu'un très court avenir, où l'on n'a plus pour faire face aux rigueurs de la vieillesse que le soutien de la religion, les espérances, et encore les joies, les consolations des bonnes et saintes tendresses de famille. »

Mais sur ce point il n'appuie pas, et se reprenant :

« Tu m'as écrit, m'a fillette aimée, que tu ne réaliserais tes désirs qu'avec mon consentement et ma bénédiction. Mon consentement je n'ai pas le droit de te le refuser. Tu

(1) Lettre du 5 septembre 1894.
(2) Cette lettre est du 15 février 1894, donc antérieure de plus de six mois.

t'es donnée à Dieu, et c'est à Dieu de disposer de toi... Je n'ai pas le droit de me placer entre ton âme et lui pour intercepter les impulsions de sa grâce. Le moment venu tu auras donc, si tu persistes, mon consentement. Non pas un consentement qui murmurera, bien qu'il soit douloureux; mais un consentement qui remerciera Dieu de la grâce de choix qu'il t'aura faite..... Quant à ma bénédiction si pauvre par elle-même et qui ne vaut que comme attribut de ma paternité chrétienne, elle est inséparable de ma tendresse. Et là où tu seras, là où Dieu te voudra, ma fillette aimée, là jusqu'au dernier souffle de mon vieux cœur, ma tendresse te suivra, ne fût-elle faite que de larmes. Et, fût-elle faite de larmes, ces larmes te diront encore et toujours que tu as été dans ma vie un vrai trésor du bon Dieu. »

Cette bénédiction ne sortit pas de France, l'avis des Supérieurs ayant été conforme à celui du père, et ce fut une singulière douceur pour cet homme de toutes les tendresses légitimes et saintes, et de celles-là seulement, que de garder ainsi « sa fillette ».

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que rien ne montre mieux « cet homme » que cette correspondance.

En 1898, il écrit pour LE CORRESPONDANT un article considérable sur les finances. « Je t'en enverrai un exemplaire — mande-t-il à sa chère fille — il t'intéressera malgré la spécialité un peu aride du sujet, à cause du vieil auteur (1). » Sur quoi revenant à ses ordinaires épanchements : « Nous, les vieux — lui dit-il — dont les jours ici bas seront courts... nous avons besoin de compter sur la miséricorde de Dieu. Elle nous viendra par toi je l'espère. Tu es notre sauvegarde, notre bouclier, notre petite providence, une providence douce et chère, que nous retenons près de notre cœur pour être notre force dans la vie et dans la mort. »

On n'écrit guère à Saint-Vincent, la règle espace les effusions de famille, et la règle est ici respectée au degré que nous savons ; il résulte de cette privation relative que les lettres de « Céleste » sont pour son père comme une

(1) Lettre du 13 août 1898.



manne qui tombe du ciel. « Il me semble que je continue ma prière en venant te remercier de ta lettre d'hier qui m'a fait un grand bonheur, comme tout ce qui vient de toi. Quand mon cœur est tenté..., quand il est troublé par les déceptions qui ne manquent jamais à la vie publique, j'aime à aller te trouver, par la pensée, dans cette chère maison (1) où je te vois prier et travailler, te dépenser de toutes manières au service de Dieu et des pauvres (2). »

Et lorsque la petite religieuse rappelle et invoque au nom de la loi qui la régit, la doctrine de renoncement devant laquelle elle sait bien que son père s'incline, celui-ci se rend en effet et se redonne seulement un peu de cœur en disant : « Ce à quoi tu n'as pas renoncé, n'est-ce pas, c'est à nous aimer, c'est à être la bénédiction du foyer que tu as quitté (3) ?... »

Arrivons aux dernières étapes. Au printemps 1898 sœur Chesnelong est appelée, au titre qui est encore le sien, à faire partie de la haute administration de sa congrégation ; on devine son émoi, plus que cela ses répugnances. Son père lui écrit :

«.... Puisque la Supérieure générale t'appelle à cette mission nouvelle, c'est que le bon Dieu t'y voulait. Voilà la pensée qui doit te rassurer..... En y apportant une grande bonne volonté, un dévouement actif et résolu, tout ce qu'il y a en toi de foi, d'amour du bon Dieu, des âmes et de ton Institut... tu donneras ta part et Dieu fera le reste. Et puis, quand on veut fortement avec lui, on peut ce qu'on veut ; quand on veut d'un vouloir qui se désintéresse de soi pour ne rechercher que le devoir, on trouve dans la force et la grâce de Dieu, ce qui rend toute action efficace... C'est là ce que tu dois te dire, ma fillette aimée, en entrant dans la voie où j'espère que tu pourras répondre à ce qu'on attend de toi. Entres-y donc avec simplicité, avec sérénité, avec la fermeté calme et forte du devoir accepté (4). »

(1) Sœur Chesnelong était alors supérieure d'une maison des filles de la charité, à Tours.
(2) Lettre du 29 juin 1897.
(3) Lettre du 14 août 1897.
(4) Lettre du 27 mai 1898.

Nous retrouvons-là le chef de famille, ayant charge d'âme et qui relève le courage de son humble fille ; telle n'est pas, on l'a vu, son ordinaire attitude. Du jour où cette enfant s'est donnée à Dieu et aux pauvres, elle a été revêtue à ses yeux d'un caractère sacré et sa débordante tendresse s'est nuancée de respect; il a vu en elle d'ailleurs comme le paratonnerre de sa famille, et il lui a confié la mission de procurer, de réaliser, d'assurer « le salut et le bonheur de tous ». Ceci n'est pas seulement pour lui une espérance, c'est une foi, et cette foi est un oreiller sur lequel il repose. Lorsque, quelques années auparavant, le mariage de la dernière enfant de Chesnelong s'est préparé et conclu (1), le père avant toutes choses avait demandé l'aide de « sa Providence douce et chère », mystique bâton de sa vieillesse. Et, sans doute, il sait bien qu'en ces occasions, il ne faut pas compter sur la présence corporelle et sensible de cette chargée d'affaire : « Tu seras loin de nous..., mais plus que nous tu seras près de Dieu (2) », et c'est sur quoi il *spécule* quand il s'adresse ainsi à sa « sauvegarde », à son « bouclier », à la « bénédiction de son foyer ».

Pauvre foyer, menacé cependant !... Au mois de septembre 1898, une crise, un spasme, dont la signification n'est pas méconnue par celui qui reçoit ce premier avertissement, jette la tristesse et l'inquiétude dans ce doux intérieur. Chesnelong n'en est pas troublé, bien qu'il en soit ému. Il sait seulement, et il dit qu'il faut tenir sa lampe allumée. Et puis cette année s'achève, la dernière dont il verra la fin. Et voici comment il la termine le 31 décembre avant minuit : « Je te gardais pour mon dernier épanchement, comme on finit la journée par la prière la plus douce et la plus intime, fillette bien aimée... Je suis un peu cardiaque, très patraque et mes soixante-dix-neuf ans sont quelquefois lourds à traîner », cependant « je suis en aussi bon état qu'après mon accroc de septembre ». Suivent

(1) Mlle Louise Chesnelong, qui avait épousé, en Anjou, M. Louis Gordon, le 18 août 1890.
(2) Lettre du 13 août 1890.



d'autres détails de famille et de santé, et enfin les vœux, les souhaits de fin, de commencement d'année et de toujours, que le père résume cette fois en un seul : « ... Nous demandons à Dieu, ta mère et moi... de faire de toi, de plus en plus, une vraie fille de la charité (1). »

J'ai cru, et je ne m'en dédis pas, que pour mettre en lumière près de l'homme du dehors et de la politique, l'homme d'intérieur et l'homme de famille, il n'y avait rien de mieux que de recourir à de telles citations.

Retournons maintenant de quelques pas en arrière. Le 21 août 1890, il se passa à Pau quelque chose de très émouvant et j'ajouterai de très grand.

Les salles, les salons, le jardin d'hiver de l'hôtel Gassion, fleuris à merveille, contenaient une assistance basquaise et béarnaise, nombreuse et pourtant choisie; revêtus de leurs costumes historiques, des sociétés musicales des deux pays faisaient entendre les marches, les chants, les vieux motifs traditionnels; des artistes locaux exécutaient la musique de maîtres béarnais et basques; un splendide banquet réunissait ce monde très vibrant, très enflammé. Dans une pièce spéciale émergeait d'un fourré de palmiers, de bananiers, de cocotiers, un buste de marbre blanc, qu'un sculpteur de vrai talent, et l'on avait cru d'immense avenir, venait de réaliser avant de mourir (2). Ce marbre était vivant, puisqu'il était ressemblant, vivant, agissant et chaud: c'était le buste de Chesnelong, dont lui faisait hommage le Béarn et le pays basque ligués ou plutôt unis, par la reconnaissance, l'admiration, et ils ajoutaient l'amour. On échangea des discours et des toasts, on rapprocha le nom de Chesnelong des noms d'O'Connel et de Berryer — ce n'était pas la première fois. — On l'associa à ceux des Montalembert et des Dupanloup — il avait été à la peine avec eux. — On célébra la grande, la petite patrie et toutes les causes servies ou défendues par Chesne-

(1) Lettre du 31 décembre 1898.

(2) C'était un jeune statuaire béarnais, M. Etchetto, dans lequel le monde artistique commençait à voir ou à espérer un maître. Il mourut phtisique et, disait-on, dévoré par l'art.

long. Sur le socle du buste l'artiste avait sculpté cette légende : *Pro Deo et patria !...* Cette fête fut le geste sincère et très noble de tout un pays.

Elle précéda de quatre années la solennité des *noces d'or* où, malgré l'abstention dont nous connaissons l'histoire, vingt-sept enfants, petits-enfants, arrière-petit-enfant (il y en avait un) rendirent témoignage et hommage aux héros du jour.

Avec ces descendants directs, derrière eux, toute une parenté collatérale, toute une légion d'amis et toute la ville d'Orthez.

« Le petit abbé », comme on disait alors, officiait à l'autel (1), bonheur sans pareil pour le père et pour la mère. L'archiprêtre d'Orthez, après avoir célébré cette belle famille, adressait aux vieux époux cette parole : « ... Si, depuis un demi-siècle, votre foyer a été tel que je l'ai dépeint, c'est que vous avez su garder la grâce sacramentelle... » Phrase dont l'évidente justesse s'imposait à tous et résumait en un seul mot, devant un tel exemple, la doctrine catholique touchant le mariage. Personne n'ignorait, en effet, pas même le gamin béarnais si proche parent du gamin de Paris, pas même la foule qui s'ouvrait aux portes devant le cortège, que ce qui passait, c'était le mariage chrétien.

Les télégrammes de Léon XIII, du nonce, de l'archevêque de Paris, des cardinaux, des évêques tombaient comme une rosée sur ce couple agenouillé, augmentés des dépêches des hommes politiques et des amis éloignés; et puis, *at home*, ce fut la pluie des toasts, des discours en vers, en prose, même en vers de langue basque ou de patois béarnais ! Beaucoup de couleur locale, plus encore de tendresses familiales, des émotions contagieuses, un sentiment religieux très profond, la suppression momen-

(1) Emile Chesnelong, le quatrième fils et le cinquième enfant de Chesnelong, dont nous avons vu la vocation ecclésiastique et l'entrée à Saint-Sulpice. Il était alors vicaire de Saint-Pierre de Chaillot; il fut, depuis, curé de la Madeleine. Il est aujourd'hui évêque de Valence.



tanée des heurts et des douleurs de la vie : tout contribua à faire de cette journée la consécration et la récompense de la double carrière parcourue. Il n'y a pas que des ronces et des épines sur le chemin que suivent les gens de bien. Il y a des haltes fort douces, et quelquefois des haltes bien proches de la fin du voyage. Celle-ci eut lieu le 4 octobre 1894.

L'*Ad multos annos*, dont la vieille demeure avait retenti en cette journée, n'en avait pas en vain frappé les échos. Il fut suivi de plus de trois années de lutte et d'action qui pourraient compter double à tout âge, mais dont la valeur est incalculable quand elles s'ajoutent au chiffre de 75 ans. Au seul mois d'avril de 1895, Chesnelong a quatre formidables séances (1), en lesquelles il discute : 1° le budget avec sa lucidité de jeunesse ; 2° et, de même, l'impôt progressif, l'impôt sur *le revenu* et l'impôt sur *les revenus* (2), car il distingue; 3° le *droit d'accroissement* et les questions qu'il implique ou voisine. En dehors du Sénat, discours à diverses réunions politiques et religieuses; aux Congrès catholiques, à Paris, en province, à la *Société générale d'Education*, aux distributions de prix, etc. On dirait, à mesure qu'il avance, que ce bon serviteur, sentant que le temps va lui manquer, se hâte, quelles que puissent en être les conséquences, pour que le service du maître ne souffre pas. En février 1897, c'est l'épluchement du budget (3). Au mois de mars, c'est le corps à corps avec Combes

(1) Le 1er, le 3, le 8, le 12 avril.

(2) « Je ne voudrais ni de l'un ni de l'autre... Ce qui me paraîtrait désastreux, c'est qu'on substituât à l'impôt réel, c'est-à-dire à l'impôt sur les choses par lesquelles le revenu se manifeste, l'impôt personnel, c'est-à-dire l'impôt atteignant le revenu selon la déclaration que le contribuable serait obligé de faire. Car ou la déclaration ne serait pas contrôlée, et ce serait une prime aux déclarations déloyales, ou bien on armerait le fisc de moyens de vérification efficaces, et ce serait alors pour les contribuables la plus odieuse et la plus vexatoire des inquisitions... Cela viendra avec le ministère radical homogène... Messieurs, quand le capital est menacé, il prend ses précautions *et il se dérobe;* et quand le capital se dérobe, pour la plus grande masse des ouvriers, c'est le chômage... Il faut que le capital ait toute sa sécurité pour que le travail ait toute son activité. » Séance du 1er avril 1895. — Je n'ai pu me défendre d'indiquer en passant cette argumentation dont on peut suivre à l'*Officiel* les développements.

(3) 26 et 27 février 1897.

touchant les premières fiches (1). C'est, à la Société générale d'Education, le panégyrique de Mgr d'Hulst, du Frère Joseph (2) et des victimes du Bazar de la Charité (3). Ce sont toujours les discours aux écoles (4), etc.

Cependant, et par ces généreux excès, la voix se brise tout à fait; il faut, en 1898, s'arrêter ou à peu près ; il faut, en tout cas, au Sénat, se borner aux interruptions importantes, aux courtes explications ; mais cela n'empêche pas le travail : on peut être avocat consultant lorsqu'on ne peut plus plaider soi-même. Quand la voix ne porte plus d'ailleurs, la plume est une ressource, bien qu'elle soit ici un pis aller; et Chesnelong donne au *Correspondant* son étude sur *le régime fiscal des successions*.

Ce patriarche « orateur, patriote, et avant tout chrétien » dira M. Keller (5), termine ainsi son pèlerinage terrestre. Il sait que l'éternité est pour lui très proche; il peut se dire et il se dit avec la haute sincérité de l'apôtre : « J'ai bien combattu » (6). Il attend l'arrivée du Maître comme les vierges sages, sans défaillance et sans terreur, versant sur tous ceux que Dieu fit siens la foi, l'espérance et l'amour dont son cœur déborde.

Le 29 juin, jour de sa fête, la dernière qu'il pense célébrer ici-bas, il écrit un mot spécial, tendre et confidentiel à chacun de ses enfants ou petits-enfants (7). Le 19 juillet, jour de saint Vincent de Paul, il va communier à l'Eglise avec sa famille, en très étroite union avec l'absente, celle dont saint Vincent de Paul partage avec lui la paternité. Le 22, trois jours après, au milieu d'une paix qui est le grand caractère de cette mort, *Dieu l'appelle par*

(1) 13 mars 1897.
(2) Supérieur général des Frères des écoles chrétiennes.
(3) A l'assemblée générale de la Société d'éducation le 28 mai 1897, Chesnelong célébra aussi en cette séance M. Claude Mauras et M. Ferdinand Briant, qui venaient de mourir.
(4) Spécialement à Orthez le 22 août.
(5) *Correspondant*. Livraison du 10 août 1899. Chesnelong par E. Keller.
(6) 2e à Timothée, IV-7.
(7) On se souvient qu'enfants, petits-enfants, belles-filles ou gendres, ils étaient 28 en 1894.



son nom, comme dit l'Ecriture, et, du fauteuil qu'entourent à l'envi ses enfants, il répond en inclinant la tête : *Me voici, Seigneur !*

Certes ! *ce fut un grand deuil !...* N'insistons ni sur celui de la famille, ni sur celui du pays et de l'Eglise. Mais, pour achever à la tribune cette histoire où la tribune tint tant de place, allons au Sénat, pour la rentrée des Chambres, le 14 novembre 1899.

La mort a très exceptionnellement décimé la haute assemblée, durant les vacances qui s'achèvent (1), et, je ne sais si le fait s'est jamais reproduit, M. Fallières qui préside doit annoncer en ces quatre mois, le décès de onze sénateurs, parmi lesquels plusieurs ont tenu une assez large place dans l'assemblée et dans le régime. Il suffit de citer les noms d'Albert Grévy, Tirman, Scheurer-Kestner, Paul Devès (2)... Le président doit donc mesurer la place — et il la mesure — même à ses amis, même à ceux qu'il désigne comme des « chefs du parti républicain (3) ». Aux uns il accorde quelques lignes, aux autres un, deux, trois paragraphes ; il ne dépasse ces limites que pour un seul des sénateurs disparus, et ce privilégié est Chesnelong. Un adversaire incontestablement, un adversaire résolu, déclaré, et qui, récemment n'a pas été très tendre pour M. Fallières, ministre (4). Mais il y a des convenances et des justices qui

(1) Elles ont duré du 4 juillet au 14 octobre.

(2) Voici la liste des onze :

MM. Halleguen (Finistère) ;
Albert Grévy (Doubs) ;
Chesnelong (B.-Pyrénées) ;
Tirman (Ardennes) ;
Isaac (Guadeloupe) :
Cyprien Chaix (B.-Alpes) ;

MM. Taulier (Vaucluse) ;
Scheurer Kestner (H.Rhin) ;
Laubry (Yonne) ;
Savary (Finistère) ;
Paul Devès (Hérault).

La douzaine des décès durant ces quatre mois fut complétée dans les premiers jours de la session par la mort de M. Pénicaud (Haute-Vienne).

(3) M. Fallières décerne ce titre à M. Taulier, plus encore à M. Devès, « l'un des chefs les plus autorisés du parti républicain ». Il réclame celui de fondateur de la République pour M. Scheurer-Kestner, il célèbre M. Cyprien Chaix pour avoir « fait tête aux entreprises du 16 mai » et appartenu au « groupe qui fut l'âme de la résistance républicaine » mais il sent bien et il accuse toute la distance qui les sépare de Chesnelong.

(4) Voyez séance du 9 décembre 1891.

s'imposent, il y a des noms qui commandent, il y a une opinion ambiante qui se dégage, se combine et se condense comme une vapeur au-dessus des chaudières de tous les partis, une opinion si bien solidifiée, si bien formulée déjà qu'elle n'admettrait pas que Chesnelong fût traité comme les autres. Chacun attend le président à ce nom... Or il y a plus, et nous allons le constater. Malgré tout ce qui sépare et tout ce qui irrite, malgré son parti, malgré lui-même, il y a chez M. Fallières une estime, un sentiment personnel très voisin de la vénération, pour clérical que soit ce mot qu'il ne dirait pas ; il y a comme le besoin de « délivrer son âme » en disant du bien de cet homme de bien.

Après avoir déclaré, pour l'acquit de sa conscience, que « ce qu'il faut *mettre au-dessus de tout*, c'est la fidélité aux origines démocratiques et l'inébranlable attachement aux convictions républicaines » nonobstant cette déclaration qui est tout l'éloge du premier inscrit (1), M. Fallières, quand il en est à Chesnelong, le troisième par ordre alphabétique, s'écrie :

«..... La mort de M. Chesnelong, qui a été un coup sensible pour le parti conservateur, a provoqué, j'ose l'affirmer, les regrets du Sénat tout entier.

« *Pour rendre hommage au caractère et au talent*, le souvenir des divisions s'efface, et c'est une des nobles traditions des assemblées parlementaires de s'incliner avec respect devant la mémoire de ceux de leurs membres qui dans des rangs opposés ont fait honneur à leur mandat. »

— De toute part : « Très bien ! Très bien ! »

M. Fallières. — « M. Chesnelong qui a donné, sans partage, quarante ans de sa vie aux affaires publiques, a été un des adversaires les plus déterminés du régime républicain. A l'Assemblée nationale, après avoir pris une part toujours active, et une fois prépondérante, aux tentatives infructueuses de restauration monarchique, il s'efforça autant qu'il le put, d'écarter l'application des lois constitu-

(1) M. Halleguen.

tionnelles. Cette attitude n'était pour surprendre personne : *on l'attendait de sa logique et de sa sincérité...*

« Au Sénat, où la majorité d'alors lui donna un siège d'inamovible le 24 novembre 1876, *il resta fidèle à lui-même* en soutenant le Cabinet de Broglie et en votant la dissolution de la Chambre des Députés. Les manifestations républicaines que fit alors éclater partout la politique de résistance, et qui se sont tant de fois répétées depuis cette époque, n'ébranlèrent pas sa foi monarchique. Il est mort dans les rangs de l'opposition qu'il n'a jamais désertée, et à laquelle il a prêté si souvent le concours d'une parole qui ne manquait ni d'éclat, ni de puissance.

« Qu'il traitât une question de finances, ou qu'il défendît les intérêts catholiques qu'il croyait menacés, il prenait avec aisance possession de la tribune. Une réelle élégance de forme, l'abondance et la clarté de l'argumentation, l'élévation de la pensée, de temps à autres de soudains emportements dont sa courtoisie savait habilement modérer l'expression, l'impétuosité de son geste, le feu de son regard : *tout contribuait à donner à son discours un relief saisissant*, bien fait pour *séduire* ceux que l'orateur n'arrrivait pas à convaincre.

— Très bien ! Très bien !

M. Fallières. — « Cette voix s'est éteinte... Le souvenir en sera durable !... »

Mouvement prolongé.

Vingt années plus tôt, alors que, *fidèle à lui-même* comme le constate M. Fallières, Chesnelong défendait les vaincus que d'autres insultaient et narguaient pour être *descendus* du pouvoir, Chesnelong avait riposté à ses interrupteurs par cette fière parole : « Quand on est frappé parce qu'on a voulu se tenir debout, on tombe, Messieurs, on ne descend pas (1). »

Empruntons-lui, pour clore cette étude, ce mot gravé comme une médaille et qui pourrait être mis en exergue à la sienne. Frappé, il le fut souvent, parce qu'il s'exposa

(1) Séance du 22 juillet 1879.

toujours généreusement à l'être; il tomba de même en sa carrière publique du haut de ses plus légitimes ambitions, du haut de ses plus chères espérances, parce qu'il voulut rester debout quels que pussent être les risques et périls; mais .... qui le vit jamais descendre?

Non, pas même le 22 juillet 1899, où, pour mourir, il se tint debout dans tous les sens qu'on peut donner ou prêter à cette expression.

M. DE MARCEY.



REVUE DE PATROLOGIE

I. — La collection des *Quellenschriften*, dirigée par M. Krueger, a pour objet, comme on le sait, de mettre à la portée des bourses les plus humbles les principaux documents de l'ancienne littérature ecclésiastique. Elle a donné entre autres, l'année dernière, un second tirage de l'édition abrégée des Pères apostoliques de M. F. X. Funk (1). Cette édition reproduit, sans les longues introductions, les variantes, les notes et la traduction latine, le premier volume de la grande édition des *Patres apostolici* du même auteur (1901). Elle comprend donc la *Didachè*, l'épître de Barnabé, la première et la deuxième épître de saint Clément, les lettres de saint Ignace, l'épître et le *martyrium* de saint Polycarpe, les fragments de Papias et de Quadratus, l'épître à Diognète et le Pasteur d'Hermas. En deux endroits, le texte des *Patres apostolici* se trouve amendé : dans le *Martyrium Polycarpi*, où l'auteur a pu profiter du travail de M. Schwartz, *De Pionio et Polycarpo* (1905), et dans le *Pasteur*, similitude v, 1, 3, où la découverte de fragments d'une version copte sahidique a permis de rétablir une ligne négligée jusqu'ici comme douteuse.

II. — Mais l'œuvre dernière capitale de M. Funk est la belle édition de la *Didascalie des apôtres* et des *Constitutions aposto-*

(1) *Die apostolischen Vaeter*, herausgegeben von F. X. Funk, 2e édit. Un vol. in-8° de xxxvi-252 pp. — Tubingue, Mohr, 1906. Prix : 1 fr. 75.



liques qu'il a donnée en 1905 (1). Nul, on peut le dire, n'était mieux que lui préparé à ce travail considérable, car depuis longtemps il avait exploré les abords du sujet, et son attention avait été attirée du côté des écrits disciplinaires multiples, prétendant ou non émaner des apôtres ou de Notre-Seigneur, que les six ou sept premiers siècles nous ont légués. De ces écrits le plus étendu comme le plus important est sans contredit les *Constitutions apostoliques*, compilation syrienne des environs de l'an 400, et dont les sources nous sont assez bien connues. Les six premiers livres ne sont qu'une reproduction ou un remaniement de la *Didascalie des apôtres*, plus ancienne d'un siècle environ. Le livre VII a pour base, dans sa première partie, la *Didachè* à laquelle il emprunte des phrases entières. Le livre VIII, le plus long et le plus original, n'est qu'un exposé de la discipline contemporaine du rédacteur soit connue par des documents plus anciens, soit observée directement. A ce VIIIe livre d'ailleurs se rattachent plusieurs écrits que quelques auteurs (Achelis, Rahmani) ont prétendu en être la source, mais que M. Funk — avec raison — en croit plutôt dérivés : tels l'*Epitome* grec du livre VIII, les *Constitutions de l'Église égyptienne*, les *Canons d'Hippolyte*, le *Testament de Notre-Seigneur*.

En considérant les deux volumes de M. Funk, on se prend à regretter qu'il n'ait pas donné au second l'ampleur du premier, et n'ait pas, en insérant dans son ouvrage tout l'ensemble de ces documents pseudo-apostoliques, formé un *corpus* complet des anciens apocryphes disciplinaires. On verra cependant qu'il en a adopté un certain nombre et cela d'ailleurs n'enlève rien à la valeur de ce qu'il a fait. Le premier volume comprend donc, après une introduction de cinquante-quatre pages, une édition de la *Didascalie des apôtres* et des *Constitutions apostoliques*. Pour le premier document, nous ne possédons plus l'original grec, mais seulement une version syriaque complète, et des fragments d'une version latine. M. Funk a composé son texte des fragments de la version latine connue,

(1) *Didascalia et Constitutiones apostolorum*, edidit F. X. Funk. Deux vol. in-8° de LVI-704 et XLIV-208 pp. — Paderborn, F. Schoeningh, 1905. Prix : **44** fr. **50**.

et d'une traduction latine de la version syriaque faite par lui-même. Le texte entier, divisé en dix livres et suivant les chapitres des *Constitutions apostoliques*, a été imprimé en face du texte correspondant des *Constitutions*, de façon à pouvoir lui être aisément comparé. — Les *Constitutions* elles-mêmes ont été éditées par M. Funk après une recension toute nouvelle et personnelle des manuscrits. Ceux-ci sont au nombre de onze, auxquels il faut ajouter les versions arabes, éthiopiennes, syriaques et les extraits fournis par les auteurs. M. Funk a pris pour base de son travail le *codex Vaticanus* 839, du x[e] ou xi[e] siècle, mais il ne l'a point suivi servilement. L'édition d'ailleurs est conçue sur le plan de celle des *Patres apostolici*. A partir du VII[e] livre, le texte grec est accompagné d'une traduction latine dont la *Didascalie* pouvait tenir lieu pour les six premiers. Au bas des pages double série de notes, variantes et notes explicatives. De plus, pour le VII[e] livre, texte de la *Didachè* qui permet de voir en quoi l'auteur des *Constitutions* l'a reproduite. Tout ce travail est excellent, et met entre les mains des travailleurs un instrument de premier ordre. — Le deuxième volume contient les *Testimonia et scripturae propinquae :* une étude rapide d'abord de ces documents apparentés ; puis *in-extenso*, les fragments des *Constitutions apostoliques* cités par Anastase, l'*Epitome* du livre VIII, les *Constitutions de l'Église égyptienne*, la *Didascalie* arabe, les XXX *Capitula* extraits des *Constitutions*, les *Canons des apôtres* attribués au synode d'Antioche, la *Loi canonique des apôtres*, un pénitentiel *pro lapsis* attribué aux apôtres, et enfin, l'*Euchologe* de Sérapion. De tous ces documents le dernier est le plus important et l'éditeur lui a donné un soin spécial.

Remercions encore une fois M. Funk de son beau travail, et félicitons-le en particulier d'y avoir conservé la bonne tradition classique : l'usage du latin pour l'introduction et les notes, une traduction latine accompagnant le grec, pour ceux qui ne lisent pas couramment cette dernière langue.

III. — Pour ne pas sortir de l'Allemagne, la collection des *Christlichen Schriftsteller* de Berlin a donné en 1906 trois nouveaux volumes. D'abord un second volume de Clément d'A-

lexandrie comprenant les six premiers livres des *Stromates* (1). L'éditeur est toujours M. Otto Staehlin. Nous avons déjà, en annonçant le *Protreptique* et le *Pédagogue*, indiqué la méthode de ce savant et les manuscrits pris par lui comme base de son édition de Clément. Nous n'y reviendrons pas ici. Les *Stromates* sont l'ouvrage sinon le plus achevé, du moins le plus important et le plus difficile à bien comprendre de l'Alexandrin. M. Staehlin nous les présente dans un texte bien supérieur à ceux que l'on en possédait déjà.

Avant les *Stromates* de Clément avait paru un quatrième volume d'Eusèbe, contenant ses ouvrages de polémique contre Marcel d'Ancyre, le *Contra Marcellum* et le *De ecclesiastica theologia* (2). On sait que ces deux traités furent composés après le concile de 336 qui déposa Marcel, c'est-à-dire tout à la fin de la vie de l'auteur. Eusèbe, qui n'avait pas à y prendre position pour ou contre le consubstantiel, mais seulement à combattre ce qui paraissait être un sabellianisme masqué, y évolue tout à son aise et se montre très fort contre son adversaire. Ce qu'il y a mis de plus précieux pour nous cependant, ce sont encore les nombreuses citations de l'ouvrage de Marcel *De subjectione Domini*, infiniment utiles puisque l'écrit de l'évêque d'Ancyre a péri. Ces fragments avaient déjà été relevés et réunis à part par Rettberg sous le titre de *Marcelliana* (1794). M. Klostermann, l'éditeur du présent volume, n'a pas manqué de reprendre et de perfectionner encore l'œuvre de son devancier, et de nous présenter (pp. 185-215), sous une meilleure forme, cette collection de fragments, qu'une table de concordance (p. XXVII-XXX) permet de retrouver immédiatement dans le corps des deux ouvrages d'Eusèbe. Le manuscrit, base de l'édition, le seul qui ait une vraie valeur, est un manuscrit de Venise, le *Marcianus* 496, du Xe-XIIe siècle.

Le plus récent volume paru des *Christlichen Schriftsteller* est

(1) *Clemens Alexandrinus*, Zweiter Band, *Stromata* I-VI, herausgegeben von Dr OTTO STAEHLIN. Un vol. gr. in-8° de XIV-518 pp. — Leipzig, J. C. Hinrichs, 1906. Prix : **20** fr. **65**.

(2) *Eusebius Werke*, 4e Band, *Gegen Marcell*, *Ueber die kirchliche Theologie*, *Die fragmente Marcells*, herausgeg. von Dr ERICH KLOSTERMANN. Un vol. gr. in-8° de XXX-256 pp. — Leipzig, Hinrichs, 1906. Prix : **11** fr. **25**.

le texte des fameux *Acta disputationis Archelai cum Manete*, dont la découverte récente d'un nouveau manuscrit permet de désigner comme l'auteur un prêtre nommé Hegemonius (1). De cet ouvrage, source de premier ordre pour la connaissance du manichéisme, nous ne possédons plus, sauf quelques fragments grecs, qu'une version latine, ancienne du reste et qui doit remonter à la fin du IVe siècle. Elle n'était connue jusqu'ici que par l'édition de Zacagni, insérée dans la *Patrologie grecque*, tome X. M. C.-H. Beeson, l'auteur de la nouvelle édition a pu sensiblement améliorer l'œuvre de son devancier, grâce aux manuscrits plus nombreux qu'il a consultés, et surtout au manuscrit de Munich du XIIe siècle, appartenant au professeur Traube, qu'il a pris pour base de son travail. Il a modifié quelque peu la division en chapitres de Zacagni, mais a maintenu toutefois les chiffres de ce dernier entre parenthèses, afin de rendre les recherches plus faciles.

IV. — De son côté, la collection des *Textes et documents*, dirigée par MM. Hemmer et Lejay, vient de donner deux nouveaux volumes, l'un et l'autre de Tertullien, l'un et l'autre édités par M. P. de Labriolle, professeur à l'Université de Fribourg en Suisse. Le premier contient le *De pœnitentia* et le *De pudicitia* (2), deux ouvrages qui ont au fond le même sujet, la pénitence, mais traité à un point de vue et dans un esprit bien différents. Le *De pœnitentia* est une instruction calme, une sorte d'exhortation aux catéchumènes, œuvre d'un prêtre qui veut éclairer et diriger. Quand il l'écrit (200-206), Tertullien est encore catholique. Le *De pudicitia*, au contraire, est un pamphlet, l'œuvre d'un sectaire. Le pape, Calliste probablement, a rendu sinon absolument possible, du moins plus facile la réconciliation des fornicateurs et des adultères, et Tertullien, devenu montaniste, éclate et s'indigne contre un pareil laxisme. M. de Labriolle a parfaitement mis en lumière dans son *Introduction* le caractère différent des deux écrits,

(1) *Hegemonius*, *Acta Archelai* herausgeg. von C. H. BEESON. Un vol. gr. in-8° de LIV-134 pp. — Leipzig, Hinrichs, 1906. Prix : **7** fr. **50**.
(2) *Tertullien*, *De Poenitentia*, *De pudicitia*, édit. par P. DE LABRIOLLE. Un vol. in-16 de LXVII-237 pp. — Paris, Picard, 1906. Prix : **3** fr.

et les circonstances différentes qui en expliquent l'inégalité du ton. Les notes explicatives qui suivent (pp. XXIX-LXVII) éclaircissent les principales difficultés du texte. Celui-ci est emprunté pour le *De pœnitentia*, à l'édition de Preuschen (1891), pour le *De pudicitia*, à celle de *Reifferscheid-Wissowa* dans le *Corpus* de Vienne. La traduction française serre le texte de près. A la fin bon index des mots latins.

L'édition du *De praescriptione haereticorum* présente les mêmes qualités, et est d'ailleurs disposée de la même façon (1). Au début, longue introduction qui indique la marche du traité, et débrouille le fil de la pensée de Tertullien. Puis, notes explicatives, et enfin texte et traduction. Le texte est emprunté au *Florilegium patristicum* de Rauschen. Le volume est encore plus important que le précédent, la thèse du *De praescriptione* étant plus générale et plus vaste.

V. — Dans les *Cambridge patristic texts* a paru, en 1906, le traité de saint Jean-Chrysostome *De Sacerdotio* (2). L'éditeur, M. Arbuthnot Nairn, croit l'ouvrage postérieur à l'an 386, époque où Chrysostome fut ordonné prêtre, encore que les événements qui en ont provoqué la composition se soient probablement passés en 373. Le volume est conçu suivant le type adopté pour la collection. Au commencement, introduction soignée sur le caractère, la date, l'authenticité du traité ; examen de quelques points doctrinaux plus saillants (le sacerdoce, l'eucharistie, la pénitence, la charge épiscopale) ; critique du style, histoire du texte, liste des manuscrits existants et consultés. M. Nairn s'est arrêté, comme au meilleur, pour son édition, au manuscrit de Munich 354, du XIe siècle. Suit le texte, sans traduction, mais accompagné, au rez-de-chaussée, de notes explicatives abondantes, grâce auxquelles l'étudiant ne rencontre plus dans le livre de difficultés notables. A la fin, index des mots grecs.

(1) *Tertullien, De Praescriptione haereticorum*, édit. par P. DE LABRIOLLE. Un vol. in-16 de LXVIII-114 pp. — Paris, Picard, 1907. Prix : 2 fr.

(2) *De Sacerdotio* of St John Chrysostom, edit. by J. ARBUTHNOT NAIRN. Un vol. in-12 de LVIII-192 pp. — Cambridge, University press, 1906.

VI. — Pour en venir maintenant aux travaux de patristique proprement dits, je signalerai d'abord l'excellente étude du P. A.-L. Feder S. J. sur la Christologie de saint Justin (1). Un travail de ce genre manquait à la théologie catholique. Dans celui-ci, l'auteur, après une introduction assez longue sur l'importance de saint Justin comme témoin de la foi en général et comme témoin de la personne et du rôle de Jésus-Christ en particulier, examine en détail : 1° la doctrine de saint Justin sur Jésus Messie, et les preuves qu'il donne de sa mission divine ; 2° sur Jésus-Christ Logos du Père, vrai Dieu, et sur ses rapports avec le Père et le Saint-Esprit ; 3° sur Jésus-Christ Verbe incarné, et ses deux natures dans l'unité de personne ; 4° sur Jésus-Christ rédempteur et son œuvre de salut ; 4° enfin sur la vie historique de Jésus-Christ. Les conclusions de l'auteur sont celles que l'on admet généralement. Le subordinatianisme de saint Justin est caractérisé comme un subordinatianisme personnel et semi-arien. Le Verbe n'est pas *heteroousios* ni *homoousios*, mais *homoiousios* au Père. Il a même nature, mais des propriétés un peu différentes. Le *logos spermaticos* est interprété de la raison humaine, participation de la raison divine qu'est le Logos. Peut-être le P. Feder force-t-il un peu la note, en voulant expliquer, par la théorie postérieure de Théophile d'Antioche et de Tertullien, la théorie de saint Justin sur l'état du Logos avant sa prolation pour la création. Saint Justin est moins précis que ses successeurs, et sa théorie est à peine ébauchée, si même il en a une. Gardons bien ici l'ordre des temps.

VII. — Félicitons M. de Laforge de vivre au XXe siècle, où il lui est permis d'être favorable à Origène, et non point au VIe, où il eût été infailliblement condamné (2). M. de Laforge pense donc que l'on peut justifier Origène à peu près en tout, et que les passages incriminés de ses œuvres ou bien ont été mal com-

(1) *Justins des Martyrers Lehre von Jesus Christus*, von A. L. FEDER, S. J. — Un vol. gr. in-8° de XIV-303 pp. Freiburg-im-Breisgau, Herder, 1906. Prix : 10 fr.

(2) *Origène, Controverses auxquelles sa théologie a donné lieu*, par F. DE LAFORGE. — Un vol. gr. in-8° de 223 pp. Sens, Miriam, 1905. Prix : 5 fr.

pris, ou bien ont été interpolés par les hérétiques. Nous connaissions déjà cette thèse de Vincenzi. Je ne dirai pas que notre auteur l'a fortifiée. Son livre est mal composé, dans un ton qui n'est pas celui de l'histoire critique, rempli de choses inutiles. Que vient faire ici, par exemple, l'histoire détaillée de l'Arianisme, du Pélagianisme, du Nestorianisme avec les anathématismes de saint Cyrille, de l'Eutychianisme avec le texte entier de la lettre de saint Léon à Flavien, du v[e] concile général? Le P. Prat, dans son volume sur Origène, a été autrement sobre et précis ; il a vu dans l'origénisme ce qu'il est vraiment, la plupart du temps un prétexte à des querelles dont le vrai motif est ailleurs. Quant aux erreurs de détail, je pourrais en relever plusieurs. Le mot *trinitas*, par exemple, n'est pas propre à l'Eglise d'Alexandrie : il se trouve, pour la première fois, dans Théophile d'Antioche. Où M. de Laforge a-t-il vu que saint Augustin ait admis la préexistence des âmes? Il la rejette au contraire (*De anima et ejus origine*, I, 15). Puis, pourquoi écrire Chrysostôme ? Στόμα s'écrit par un *omicron*. Bref, l'auteur a fait imprimer sur la couverture de son livre : *Première édition*. Souhaitons-lui d'en avoir une seconde, mais corrigée.

VIII. — A la faculté de théologie de Lyon, quelques thèses ont été soutenues en juin et octobre derniers, qui intéressent la patristique. Je mentionnerai en premier lieu une étude très minutieuse de M. Viard sur la *Didascalie des apôtres*, cet apocryphe disciplinaire dont j'ai signalé plus haut une édition par M. Funk (1). Le travail de M. Viard, précédé de celui de M. Achelis sur le même sujet, n'a que dans une faible mesure le mérite de l'originalité. Au moins présente-t-il, dans une forme claire et précise, les conclusions auxquelles est arrivée la science sur le point traité. — J'indiquerai, en second lieu, une thèse de M. Blein sur le sacrifice eucharistique dans saint Augustin (2), dépouillement consciencieux des œuvres du

(1) *La Didascalie des Apôtres*, introduction critique, esquisse historique, par M. Viard. Un vol. gr. in-8° de 92 pp. Langres, 1906.
(2) *Le Sacrifice eucharistique d'après saint Augustin*, par M. Blein. Un vol. gr. in-8° de 63 pp. Lyon, Rey, 1906.

grand docteur sur cette question, mais dont les résultats sont assez maigres. — M. Bornet a raconté d'une façon intéressante les péripéties de la querelle des images en Occident (1); récit auquel M. Maréchal a donné un complément critique important par une étude sur les *Livres carolins*, le principal document de cette affaire (2). Il y a, dans cette dernière thèse, des pages excellentes sur les inconvénients qu'aurait présentés chez les Francs, l'introduction du culte des images tel qu'il se pratiquait chez les Grecs.

(1) *La controverse des images en Occident*, par E. Bornet. Un vol. gr. in-8° de 108 pp. Lyon, Rey, 1906.
(2) *Les livres carolins*, histoire et doctrine, par J. Maréchal. Un vol. gr. in-8° de 105 pp. Lyon, Paquet, 1906.

J. Tixeront.



REVUE DES PÉRIODIQUES

SOMMAIRE

L'armée et l'obéissance, par E. Lamy. — *Correspondant*, 10 janvier 1907.

Analysant le livre de M. de Fonlongue (1), M. Lamy retrace un magnifique portrait de l'officier français. Dans notre société qui a perdu le goût des aventures militaires, le plus dangereux reproche que l'on puisse faire à l'officier c'est que : *par vocation* il doit désirer la guerre et y pousser son pays.

« Quand il se croira fort, il lui tardera de combattre ; après avoir préparé l'instrument de victoire, il voudra s'en servir. Les énergies de sa nature le font un provocateur, et d'autant plus dangereux que sa vocation est plus parfaite. Le mépris du danger, point d'honneur pour les gens de guerre, devient le danger même pour une nation laborieuse. Ces prodigues de leur vie, en effet, ne risquent pas seulement la leur, mais celle

(1) *L'officier et ses ennemis*, par le capitaine Couderc de Fonlongue. — Perrin.



des autres ; ils jouent avec ce qui ne leur appartient pas, la partie sanglante où tout le gain est pour eux. »

M. Lamy n'a pas de peine à montrer que ce reproche est un pur anachronisme, qu'il ne reproduit nullement l'état d'esprit de nos officiers. Sans doute l'armée d'aujourd'hui n'est plus « une armée de prince, ni de métier », faite pour la conquête, elle n'est plus que « la jeunesse de la nation » montant sa garde à tour de rôle, pour la sécurité de tous. Mais cette transformation nécessaire, nos officiers l'ont comprise les premiers.

« S'ils n'ont pas détesté comme les mères toutes les guerres, ils ont condamné les guerres d'aventure, de désœuvrement, et comme on disait autrefois, de magnificence. Ils n'ont plus voulu que coulât en vain le sang déjà si diminué de notre race ; car à la défaite, ils ont vu succéder la dépopulation, la stérilité des mariages faire des vides dans nos armées, tandis que s'accroissaient celles de nos rivaux, et les années se suivre aussi meurtrières pour nous et plus effrayantes pour notre avenir qu'une succession de batailles perdues. La conscience militaire s'est donc unie à la conscience patriotique pour apprendre aux officiers français la réflexion, la gravité, la mesure. Cette conscience les oblige à tout faire pour que chaque Français aille avec toute sa valeur aux combats, où il peut être contraint, elle les détourne de provoquer ces chocs et de tenter le hasard. »

Le reproche ne porte donc point et au lendemain de la guerre l'opinion publique avait eu raison de mettre sa confiance dans nos chefs militaires. « Mais les gouvernements fondés sur la puissance de la parole ont une peur congénitale de l'épée. » Les défiances ne pouvaient que croître et s'aggraver. Les événements du 16 mai portèrent une première atteinte au prestige de l'armée en évoquant des images de coups d'Etat. En 1886, l'aventure boulangiste renouvela ces craintes et la tentative de Déroulède aux obsèques de Félix Faure, leur maintint une apparence de fondement. Malgré eux, les officiers étaient suspects et compromis quand éclata l'affaire Dreyfus.

Une triple coalition allait se trouver toute formée contre eux et profiter des moindres fautes de la justice militaire.

« Obtenir la réhabilitation du Juif condamné était pour toute la race d'Israël une question d'honneur ; briser le service des renseignements, était pour les armées étrangères qui redoutaient sa clairvoyance le moyen de n'être plus surprises dans leurs préparations et de surprendre les nôtres ; renouveler l'état-major général par des hommes-liges du régime, était la sûreté pour les politiciens. Et comme ces intérêts divers avaient de communs interprètes, comme la franc-maçonnerie toute-puissante sur les républicains français était internationale et leur faisait entendre les vœux de l'étranger, comme la puissance financière des Juifs opérait avec prodigalité et méthode dans le monde entier, disposait de la presse et pesait sur les gouvernements, l'affaire prit une étendue qu'elle n'avait pas d'abord, et fut conduite avec une unité qui la transforma. »

Si malgré ce formidable assaut, les officiers sont restés, s'ils ne démissionnent pas en plus grand nombre c'est qu' « ils sont retenus par leur œuvre, par un besoin de la défendre après l'avoir faite, par le devoir, tant qu'ils pourront la servir, de ne pas se refuser à elle, et, dût-elle périr, par le scrupule de quitter les derniers le navire, s'ils ne le sauvent pas... Ils se savent les derniers éducateurs du peuple depuis que l'Etat ignore et que les pédagogues nient toutes les croyances nécessaires à l'existence de l'homme et des sociétés. Ils se sentent charge d'âmes. Ils continuent d'entretenir autour d'eux l'atmosphère de générosité et de courage que l'on ne respire plus ailleurs. Ils comprennent la nécessité de plier sous la loi sociale de l'obéissance, l'orgueil anarchique où chaque volonté est instruite et exemplaire. Ils ont confiance qu'ils enseignent efficacement ces vertus parce qu'ils les pratiquent. C'est l'espoir d'être par cette vie sacrifiée, utile aux autres qui fait la discipline de ces officiers devant les faveurs scandaleuses, leur calme devant l'outrage de certaines provocations, leur patience dans les in-pace où sont ensevelies les facultés et les énergies d'un grand nombre. Ils pensent, comme dit avec une noble simplicité M. de Fonlongue, qu'on ne mérite pas de récompense à faire son devoir. »

Cette patience et cette constance ont, en grande part, leur

source dans le sérieux des convictions religieuses. Elles se maintiendront et assureront l'avenir « contre toutes les épreuves, sauf une : si l'on exigeait des officiers des actes contraires à cette foi qui soutient toute leur constance...

Or cette exigence est aujourd'hui formulée. » La lutte entre l'Etat et l'Eglise n'est que momentanément calmée et ne peut finir que par « une crise de fureur » de la part de l'Etat. Les officiers catholiques devront-ils obéir?

A cette question qui porte actuellement l'angoisse dans tant d'âmes de soldats, M. Lamy répond comme doit le faire tout chrétien véritablement conscient de ses devoirs et de ses droits.

« Dire que le devoir militaire ne permet jamais ni examen, ni refus devant un ordre, c'est déclarer sans limites dans l'armée, et l'autorité de ceux qui commandent, et les obligations de ceux qui exécutent. » Or c'est là formuler un droit de sauvages.

La caractéristique de la civilisation est dans ces deux faits : limitation du pouvoir et spécialisation des fonctions sociales. « L'ordre commence quand l'autorité reconnaît des limites à ses droits, il se perfectionne à mesure qu'elle répartit ses tâches entre des mandataires plus compétents, qu'à la confusion se substitue la division du travail, que l'Etat n'a plus de bonne à tout faire et pourvoit à chaque nature de service par un personnel différent d'aptitudes et de technique. »

Que chacun remplisse les fonctions qui lui ont été confiées ; qu'il les remplisse au prix de n'importe quel sacrifice de sa part, mais qu'il ne remplisse que celles-là. Voilà la formule des devoirs et des droits réciproques de l'Etat civilisé et des individus.

« Mais si l'Etat requérait le magistrat de recouvrer les impôts, le professeur de rendre la justice, et le financier d'enseigner, seraient-ils tenus d'obéir? Non, car le service public dont on les voudrait charger ne serait pas celui qu'ils ont promis...

De là résulte que les droits de l'autorité peuvent être violés soit par ceux qui obéissent, soit par ceux qui commandent. La plus grave des deux anarchies n'est pas celle des subordonnés qui se refusent à la soumission légitime, c'est celle des

chefs qui portent le commandement hors de son domaine. La première n'est qu'une sédition contre les droits intacts de l'ordre, la seconde détruit cet ordre jusque dans la raison de ceux qui le doivent maintenir. »

Or ces principes s'appliquent au devoir militaire comme aux fonctions civiles. Il est impossible de justifier une différence. L'officier « comme comme tous les autres serviteurs de l'Etat, s'est offert pour une œuvre précise et unique : la défense de la patrie par l'épée. Sans doute, « pour accomplir ce devoir, il a aliéné plus de sa liberté que nul autre : seul il a promis la soumission toujours prête de son corps à toutes les souffrances, à tous les dangers, et le sacrifice jusqu'à la mort. Plus étendue, son obéissance doit aussi être plus prompte, plus stricte, plus parfaite ; parce que celle-là seule convient à la guerre...

Mais si l'obéissance militaire diffère de tout autre par l'efficacité soudaine de ses conséquences, elle n'est pas autre par son origine. Elle naît pour l'officier de l'engagement pris avec l'Etat. Plus les servitudes militaires que l'officier a acceptées sont lourdes, plus il importe de ne pas les lui imposer au-delà de ses engagements. » Et cela l'Etat le reconnaît lui-même dans le texte fixé par lui des règlements militaires.

C'est donc bien d'une véritable corruption des services sociaux que le gouvernement français se rend présentement coupable. Cette tentative d'ailleurs porte son châtiment en elle-même. C'est contre les convictions chrétiennes que l'on veut faire prévaloir le devoir civique. Mais le jour où on aura réussi à ôter aux officiers ces convictions qu'on leur reproche, il deviendra impossible de leur demander l'obéissance que l'on réclame : la division des idées introduite dans l'armée en neutralisera les efforts.

« Le jour où les officiers seront libres-penseurs, comme les politiques, verra des mœurs nouvelles. Sans doute, ceux-là seront unanimes à servir l'Etat dans sa lutte religieuse. Seront-ils unanimes à le seconder dans ses difficultés sociales?

Pour peu que ceux-ci ménagent chacun leur avenir, leurs impulsions opposées produiront l'inertie, les efforts pour mettre de l'unité dans l'esprit des troupes étant faits ici et là en sens et au profit d'idées contraires, laisseront l'armée d'au-



tant plus divisée, qu'ils seront plus efficaces, elle ne se sentira pas conduite. Elle deviendra neutre devant les crises sociales comme elle le fut tant de fois devant les crises politiques. Peut-être connaîtra-t-elle le malheur plus grand de n'avoir montré son énergie qu'en se déclarant, suivant les lieux, les heures et les chefs, tantôt pour et tantôt contre les mêmes causes et combattra-t-elle contre elle-même au profit des idées ennemies. »

« Le principe que le devoir militaire exige l'obéissance sans limites n'est pas seulement une erreur de doctrine, mais une offense à la dignité humaine. Il se dément lui-même, puisqu'il permet au soldat le droit de refuser sa soumission à tout ordre irrégulier, que l'homme libre de juger s'il manque un cachet ou un mot sur un morceau de papier n'a pas le droit de juger si ce papier ordonne une infamie ou un crime, que les chicanes de forme sont permises où la protestation de la conscience est interdite. Séparer le soldat de sa conscience, en faire un être machine, un accessoire de son épée, indifférent, comme elle et comme elle irresponsable, est créer un monstre. Ce monstre aura pour devoir, sur un signe, de détruire ce qu'il sait utile, de combattre ce qu'il voulait défendre, de traiter en coupables les innocents, y eût-il parmi eux ses proches, sa mère, et, si le bourreau manque, de le remplacer. »

Telle fut, en effet, l'obéissance militaire dans le paganisme : sans limites, « idolâtrie de la fidélité militaire » jusqu'au jour où les chrétiens de la légion thébaine proclamèrent tout à la fois et les droits de la conscience et la dignité du soldat.

Pour un gouvernement qui ne peut ou ne veut apaiser les discordes intérieures, l'unique solution de la difficulté est celle qu'il fallut bien adopter dans la Rome impériale : le dédoublement des forces militaires. A côté de l'armée des frontières, des légions chargées de la défense extérieure, qu'on organise la garde prétorienne chargée de maintenir l'ordre à l'intérieur. Quelles que doivent être les conséquences d'un pareil système pour nous, elles vaudront mieux que la désorganisation et l'anarchie du système actuel.

« Que pour ses besognes intérieures le gouvernement ait

des troupes de police, qu'il en accroisse le nombre selon ses besoins, qu'il les organise de façon à porter facilement leur force où il faudra combattre. A elles de maintenir l'ordre durant les conflits entre les ouvriers et les patrons, à elles de porter dans la rue, par toutes les gradations qui vont de la mollesse à la brutalité, les variétés de la politique officielle envers les prolétaires. A elles d'exécuter les desseins de cette politique envers les catholiques.

Nous aurons plus à souffrir d'elles que de l'armée. Nous n'aurons à attendre, quels que soient les ordres, ni les scrupules, ni les douceurs d'exécution, ni le refus du concours que trop d'injustice inspirait à la conscience et à la générosité de nos soldats. Mais nous préférons supporter davantage pour une Eglise qui survivra aux persécutions, et à ce prix garder intacte l'armée dont la force est nécessaire à la grandeur menacée de notre patrie. »

Du respect de la loi et de l'obéissance passive, par J. CAUVIÈRE. — *Correspondant*, 25 janvier.

L'article de M. Cauvière est en somme la justification par les faits de la thèse catholique si magnifiquement défendue par M. Lamy. L'obéissance militaire pour être entière et sans réserve au point de vue du sacrifice, n'en demeure pas moins réglée par la conscience dont elle dérive ; si elle est totale dans les limites de la loi humaine, elle cesse en face d'une loi divine.

Contre nos ennemis religieux, les preuves *ad hominem* seraient faciles mais il en est de meilleures et qu'il peut être utile de rappeler aux catholiques par trop oublieux des plus élémentaires notions de la morale. Mieux que les opinions des philosophes et des hommes politiques, toujours un peu suspects en la matière, mieux encore que les affirmations de la *Déclaration des droits de l'homme*, ou de nos diverses constitutions politiques, les textes de nos règlements militaires actuels, sont déjà de nature à convaincre. Ils établissent du moins comment *jusqu'ici*, et par les lois qui nous régissent, a

été conçue l'obéissance militaire. Or cette conception est celle de l'obéissance consciente et réfléchie, soumise aux limites, que la nature des choses, ou des droits supérieurs lui imposent (1).

Mais ces règlements ne font que préciser la pensée que sous les régimes les plus absolus ont défendue nos grands hommes de guerre ou d'état, celle qu'ils ont traduite dans leurs actes Pour les esprits que convainc surtout la leçon des faits, les preuves sont faciles à fournir.

La fameuse recommandation de nos rois prescrivant au Parlement *de résister aux édits qui pourraient avoir été surpris à leur bonne foi*, est connue de tous : pour être d'ordre politique, l'exemple n'en a pas moins sa valeur.

Napoléon, suivant la formule même du règlement actuel, estimait que « le Souverain ou la patrie commande à l'officier inférieur et aux soldats, l'obéissance envers leur général et leurs supérieurs, *pour tout ce qui est conforme au bien et à l'honneur du service*. Pratiquement, il accablait de rigueurs le général Vidal, qui avait obéi à l'ordre de Dupont lui prescrivant de mettre bas les armes.

Lannes, lieutenant-colonel en 1794, libérant des prisonniers français pour les arracher au décret de mort de la Convention ;

Moncey, refusant de présider le conseil de guerre qui devait juger ce même Lannes en 1814 ;

Lapasset, gardant les drapeaux que Bazaine lui ordonnait d'envoyer à l'arsenal de Metz, et félicité plus tard par le conseil de guerre ;

Sonis en 1880 démissionnant pour ne pas participer à l'expulsion des religieux, et à la même époque, le général Davout refusant de poursuivre un lieutenant qui n'avait pas voulu participer à ces expulsions attestent suffisamment l'existence

(1) Quand un chef militaire est investi d'une fonction, la formule employée est la suivante : « Vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera, pour *le bien du service* et l'exécution des règlements militaires ».

Dans la marine : « Equipage, vous reconnaîtrez M... pour votre commandant, et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour *le bien du service* et la gloire des armes de la France. »

d'une tradition ininterrompue qui refuse de considérer l'obéissance militaire comme aveugle. Or les hommes que l'on vient de citer ne sont point de ceux que l'on puisse accuser d'avoir méconnu les lois du devoir militaire, ni d'avoir reculé devant les sacrifices qu'il impose.

Par contre, la monstruosité de certaines obéissances, quand elle n'est pas flétrie par les contemporains, l'est tôt ou tard par l'opinion publique et par l'histoire.

Carrier se vantant des 30.000 victimes faites en Vendée par obéissance à la Convention ;

Westermann, commandant des « colonnes infernales » écrivant que « *suivant les ordres donnés*... il a écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, massacré les femmes... et *n'a pas un prisonnier à se reprocher*... » ;

Le capitaine de vaisseau Macé, à Nantes, sur un ordre du commandant Foucault, faisant froidement lier et jeter à la mer 48 prisonniers, dont 30 femmes, 10 enfants et un vieillard, trouveront-ils aujourd'hui un seul approbateur parmi les partisans les plus obstinés de l'obéissance passive?

Il serait facile encore une fois, de multiplier les exemples, mais il ne paraît pas que ce soit nécessaire. Pour quiconque se dégage des préoccupations de parti, la cause est entendue : elle n'a d'ailleurs jamais pu être sérieusement discutée. Parler du *devoir* d'agir contre sa *conscience*, c'est parler du *devoir* d'agir *contre son devoir*. Ce n'est pas faire une erreur philosophique, c'est poser une contradiction dans les termes. Le devoir ne se comprend qu'en fonction de la conscience. Celle-ci supprimée, les notions de loi et de discipline disparaissent, il ne reste que celles de nécessité et de force. C'est assurément un étrange indice de notre anarchie intellectuelle et morale qu'il faille rappeler même à des catholiques, des évidences aussi élémentaires. Aussi bien, la question est-elle mal posée. Ce qu'en réalité l'Etat Français revendique dans ce conflit, ce n'est pas le pouvoir absurde d'imposer un devoir contre le devoir, de créer un « droit contre le droit », c'est, comme dans la question de l'enseignement, de décider en dernier ressort du

bien et du mal moral; ce qu'il veut, c'est être juge unique et sans appel des intelligences et des consciences. Meurtrière et tyrannique, — mais logique peut-être — dans le paganisme, la prétention est insoutenable dans notre société christianisée. Elle pourra faire des victimes, elle ne prévaudra pas contre le droit de la conscience émancipée par la Foi.

L'armée et la discipline, par ***. — *Correspondant*, 25 février 1907.

Nous n'avons plus ici une discussion spéciale sur la question de l'obéissance. C'est tout l'ensemble des réformes à introduire dans notre organisation militaire si profondément modifiée par le service de deux ans, qui est rapidement examiné. L'auteur est un officier supérieur puisque c'est « l'expérience journalière du commandement » qui a signalé à son attention les perfectionnements qu'il propose d'introduire. A défaut de cet aveu, la sûreté d'allures avec laquelle il touche à ces questions diverses, suffirait à le faire reconnaître.

« C'est en essayant d'écarter du débat toute considération étrangère à ce que nous croyons l'intérêt même de l'armée et de la discipline, qui en est la clef de voûte, que nous allons examiner l'état actuel des choses, en rechercher les côtés faibles et défectueux, puis déduire si, et dans quelle mesure, par quels procédés, il convient de transformer, de modifier les deux éléments qui contribuent, en lui donnant la sanction nécessaire, au maintien de la discipline dans l'armée : la répression disciplinaire et la répression judiciaire. »

Relativement à cette action disciplinaire, nous avons signalé dans la Revue (1) le projet de loi restreignant le droit de punir, et un article du général Bourelly faisant ressortir les inconvénients de cette diminution d'autorité. L'auteur du présent article n'est pas arrêté par cette considération. Des deux principales dispositions du projet :

« 1° Suppression du droit de punir pour toute autorité infé-

(1) N° de mars 1907.

rieure à celle du commandant de compagnie, escadron ou batterie ;

2° Extension du droit d'appel en matière disciplinaire et décisions d'appel conférées à des conseils. »

Il approuve « pleinement et entièrement » la première, repoussant seulement la seconde qui lui paraît inapplicable. La constitution de ces conseils se heurte en effet à une double difficulté. Ou bien, ils ne comprendront que des officiers au moins égaux en grade à celui qui a porté la punition, et alors leur réunion sera extrêmement difficile ou coûteuse pour les petites garnisons ; ou bien ils comprendront des officiers de tous grades et des officiers de grades inférieurs se trouveront ainsi appelés à apprécier les actes de leurs supérieurs ce qui serait purement et simplement « l'anarchie organisée et la suppression de toute discipline ». Entre ces deux alternatives, le *statu quo* lui paraît de beaucoup préférable.

Les principales questions examinées ensuite sont tout d'abord celle du recrutement. Dans l'intérêt de l'armée, il y aurait à en modifier profondément l'économie pour le rendre plus sévère. A l'heure actuelle les conditions tant des engagements volontaires que de la conscription permettent l'incorporation des éléments les plus médiocres au point de vue moral. L'envoi dans les bataillons d'Afrique est relativement difficile et la flétrissure en est à peu près définitive. Il faudrait que d'une part cet envoi fût plus fréquent, et que d'autre part le relèvement des sujets incorporés, fût rendu plus facile par des sélections successives de compagnie en compagnie et des différences de traitement correspondantes. Enfin :

« Il serait urgent de rétablir, pour les engagements volontaires dans l'armée métropolitaine, l'obligation du consentement des chefs de corps ; ceux-ci, intéressés plus que personne à la bonne composition et à l'état moral de leur personnel, s'empresseraient, après enquête, d'élaguer tous les éléments dangereux en garnison. Leur véritable place est dans l'armée coloniale ; là, seulement, une existence de sacrifice et de privations ouvrirait à ceux qui la recherchent, la voie de l'amendement et du retour au bien. »

« Pour en finir avec ce qui a trait au personnel non gradé, nous renouvellerons le vœu déjà émis par nous dans le *Correspondant* de voir supprimer la salle de police et ne conserver comme punitions, que la consigne au quartier, en semaine ou le dimanche, et la prison cellulaire. La réunion dans une même pièce, ne fût-ce que pour la nuit, d'un certain nombre d'hommes punis, constitue, pour l'hygiène morale, un danger évident sur lequel il est superflu d'insister. Toute punition dont l'accomplissement, au lieu de concourir à l'amendement de celui qui la subit, l'expose à se pervertir davantage, et qui va à l'encontre du but poursuivi, doit être impitoyablement rejetée. »

La formation des cadres est devenue une des difficultés les plus graves ; un solide encadrement étant le contrepoids et le correctif nécessaire du service à court terme. Or :

« On ne peut guère compter, pour fournir des instructeurs méthodiques et rompus à leur tâche, pour exercer une autorité réelle et reconnue, que sur les sous-officiers rengagés qui, dans notre armée, sont en proportion infime et absolument insuffisante. » Une des mesures les plus efficaces pour relever ce prestige et ce niveau moral des sous-officiers, est le maintien des règlements sur les conditions morales et financières de leur mariage, et c'est encore un point sur lequel on a fâcheusement cédé. Il est souverainement nécessaire, dans leur intérêt propre et dans celui de leurs fonctions qu'une tutelle « bienveillante et vigilante » continue à s'exercer sur ces jeunes gens et les sauve des entraînements irréfléchis que leur situation au régiment rend particulièrement dangereux. De plus : « il eût été logique, comme cela se fait en Allemagne (et chez nous pour la gendarmerie) de le loger, avec son ménage, à la caserne, c'est-à-dire à côté de ses occupations, à pied d'œuvre. » Faute de cette mesure, le service de nos sous-officiers se trouve rendu plus pénible et moins efficace, sans être moins coûteux pour l'Etat.

« Il s'ensuit que le rendement de nos sous-officiers, c'est-à-dire de l'un des rouages les plus précieux de la hiérarchie, surtout dans une armée qui a adopté le service à court terme, se trouve par une série d'inconséquences et de contresens, réduit

au minimum, pour ne pas dire à presque rien, et cela en dépit de sacrifices dont aucune armée de constitution analogue n'offre l'exemple. »

L'auteur aborde en terminant la question plus grave encore de la justice et des tribunaux militaires, qu'il a d'ailleurs déjà traitée dans le *Correspondant* en 1903, et ses conclusions sont absolument à retenir.

« Il n'y aurait, pensons-nous, qu'avantage à rendre aux tribunaux ordinaires la connaissance des crimes et délits de droit commun commis par les militaires sous les drapeaux, et il ne serait que logique, également de remettre aux tribunaux de simple police la connaissance des contraventions relevées contre les mêmes militaires dans les mêmes conditions, et dont la répression était laissée jusqu'ici aux soins de leurs chefs hiérarchiques et résolue par eux au moyen de punitions disciplinaires. Mais il paraît, au contraire, indispensable que les crimes et délits militaires soient laissés à l'appréciation des gens du métier, et d'y comprendre exceptionnellement l'espionnage en temps de paix, même commis par des personnes étrangères à l'armée, l'expérience ayant prouvé que les tribunaux ordinaires ne peuvent s'acquitter de leur tâche sous ce rapport qu'avec l'aide d'hommes capables d'apprécier la valeur des documents soustraits ou livrés. Il serait également très utile de comprendre dans les délits militaires le vol opéré à la caserne de militaire à militaire, et cela à cause de la trop grande facilité avec laquelle il peut être commis, étant donné que, dans la chambrée, le petit avoir de chacun est à la discrétion presque complète de ses voisins. »

Il fait justice, en quelques mots, des principaux arguments invoqués contre la justice militaire. A propos de sa prétendue insuffisance professionnelle, il rappelle ironiquement que ce ne sont pas les juges militaires qui ont été victimes pendant ces dernières années des plus retentissantes mystifications, ni à eux qu'on peut reprocher d'avoir « des années durant... rendu des jugements touchant des héritages imaginaires et des valeurs renfermées dans des coffres-forts vides. » Quant à l'autre argument : « qu'il ne faut pas des tribunaux d'excep-

tion ; pour être logique, il faudrait également supprimer les tribunaux de commerce et les conseils de prud'hommes ».

Encore une fois, l'indépendance de ces appréciations est bien faite pour inspirer la confiance. Le critique inconnu de nos institutions militaires n'est point un traditionnaliste à tout prix. Il sait voir le mal et accepter les remèdes nécessaires. Cette largeur de vues n'en rend que plus impressionnantes les critiques formulées contre les projets actuels du gouvernement et ses tendances générales, et plus vives les inquiétudes qu'elles inspirent pour notre sécurité nationale.

Jean BARRALLON.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Manuel d'histoire ancienne du christianisme par Charles Guignebert, chargé de cours à la Faculté de lettres de l'Université de Paris. *Les origines.* — In-16, x-549 pp. — Paris, Picard, 1906. — *Prix :* 4 fr.

En tête de l'avertissement aux lecteurs, M. Guignebert déclare que son livre ne prétend « ni à l'érudition ni à l'originalité ». C'est « un manuel purement laïque » dans lequel « il a été fait strictement œuvre d'historien ». « Sauf, est-il ajouté, de rares exceptions où la nécessité de prendre parti parmi des doctrines absolument contradictoires, m'a forcé d'exprimer une opinion personnelle, j'ai effacé ma personne autant que possible. » Telles sont les déclarations de M. Guignebert qu'il est bon de vérifier.

Il est permis à un auteur de traiter une question sans l'étayer de tout l'appareil critique. Il ne faudrait pas cependant, sous ce prétexte, esquiver une importante question par une phrase non seulement banale, mais qui jette un jour incomplet et même faux sur l'état des choses.

La critique textuelle du Nouveau Testament qui, depuis trente ans, a exercé la patience et la sagacité de nombreux savants et qui a été exposée en d'excellents travaux par Scrivener, Hort, Burgon, Kenyon, Nestle, von Soden, a été traitée par M. Guignebert en quelques lignes d'une note, et l'autorité à laquelle il nous renvoie, c'est Bacuez ! Vraiment, de qui se moque-t-on ici ? Et voici comment est exposée la question : « On estime à environ deux cent mille toutes les variantes que peut présenter le texte du Nouveau Testament après une comparaison minutieuse des manus-

crits grecs, des diverses versions et des citations répandues dans les écrits des Pères. » Depuis Bacuez, 1891, ce nombre de variantes a beaucoup augmenté, car, en ces dernières années, on a collationné un certain nombre de manuscrits. Et ce nombre va s'augmenter encore lorsque von Soden aura livré les résultats de ses recherches sur les manuscrits minuscules et sur les écrits des Pères. Le chiffre de variantes paraîtra formidable, mais, ce qu'aurait dû dire M. Guignebert, pour donner une idée exacte, c'est que bon nombre de variantes sont comptées plusieurs fois, que non pas « la plupart », mais la très grande majorité « sont de mince importance », et que s'il en est « de très graves », aucune n'atteint la substance du dogme chrétien. En supposant même, par exemple, qu'on supprimerait le texte de Matth. XXVIII, 19, appuyé cependant sur de bonnes autorités, le dogme de la Trinité n'en subsisterait pas moins dans de nombreux passages du Nouveau Testament.

M. Guignebert croit, en outre, avoir écrit une œuvre impartiale en citant fidèlement les opinions des critiques d'écoles différentes. En réalité, il cite les opinions des critiques catholiques, mais sans fournir les preuves dont ceux-ci les appuient, tandis que le développement de son exposé est tout entier emprunté aux écrivains protestants ou rationalistes. Pour lui, ce sont ces derniers qui représentent la science et obtiennent ses éloges. Et il en décerne quelquefois de bien immérités. Sur saint Paul, le livre essentiel et français est celui de A. SABATIER : l'*Apôtre Paul, Esquisse d'une histoire de sa pensée*. Or, personne n'ignore que ce travail n'a rien d'objectif et qu'il représente uniquement le point de vue personnel de l'auteur. Une traduction française des livres du Nouveau Testament, particulièrememt recommandable, serait celle de Reuss ; quelle que soit la valeur des travaux du savant exégète alsacien, ses traductions ne peuvent être données comme telles, car ce sont plutôt des interprétations du texte. M. Guignebert aurait pu citer comme excellentes traductions françaises celles du P. Lemonnyer, du P. Rose, du P. Calmes et s'il tenait à une traduction d'un auteur protestant, il aurait mieux fait de présenter comme bonne celle de Bonnet-Schrœder.

Si maintenant nous examinons les procédés de critique ou d'exégèse de M. Guignebert, il y aurait beaucoup à reprendre. Il tranche les questions d'une façon catégorique et aussi subjective que possible. Si un texte le dérange, il déclare qu'il a l'impression que ce texte est inauthentique ou bien qu'il est d'origine tardive. Il a des

affirmations audacieuses : Jésus ne jeûne pas, il ne s'est jamais déclaré Fils de Dieu, il n'a jamais été accusé de s'être déclaré tel. Jésus n'a pas fondé l'Eglise ; les apôtres n'ont joui que d'une prééminence personnelle ; ils ne gouvernent pas ; Jean n'a jamais vécu à Ephèse ; Pierre, d'après la tradition, serait mort à Rome pendant la persécution de Néron ; c'est peu soutenable, dit-il. Nous pourrions multiplier ces citations ; en voilà assez pour qu'on puisse juger de la mentalité de l'auteur et de la valeur critique et historique de son œuvre.

E. JACQUIER.

L'authenticité du quatrième Evangile et la thèse de M. Loisy, par A. NOUVELLE. — In-12 de pp. 176. — Paris, Bloud, 1905.

L'auteur cite et met en valeur les textes de saint Justin et de saint Irénée qui attribuent le IVe Evangile à saint Jean et réfute les objections tirées d'un texte de Papias et de l'hérésie des Aloges. Il examine ensuite le IVe Evangile lui-même et montre qu'il n'y a pas incompatibilité historique entre cet évangile et les évangiles synoptiques tant au point de vue des faits que des discours du Seigneur. Il passe en revue les difficultés insolubles auxquelles se heurtent ceux qui nient l'origine johannique du IVe Evangile et enfin prouve que le caractère allégorique de cet évangile n'est pas démontré suffisamment.

L'auteur est bien au courant de la question et a présenté avec habileté tous les arguments qui établissent l'authenticité johannique du IVe Evangile.

E. J.

Les idées de M. Loisy sur le quatrième Evangile, par Constantin CHAUVIN. — In-12 de pp. 292. — Paris, Beauchesne, 1906. — *Prix* : 3 fr. 50.

M. Chauvin passe en revue et discute les idées qu'a émises M. Loisy dans la troisième lettre de « *Autour d'un petit livre* » sur le IVe Evangile. Il étudie d'abord la question d'authenticité johannique, en faisant ressortir la valeur des témoignages de saint Irenée et de Papias, puis il passe à l'examen interne et aux origines littéraires du IVe Evangile. Il examine les rapports entre cet Evangile et les synoptiques, la valeur historique des discours du Seigneur et enfin l'importante et difficile question de l'allégorie dans le IVe Evangile.

Les conclusions de l'auteur sont nettement conservatrices. L'exposé est très exact, bien conduit et bien informé. Nous ne pouvons entrer dans le détail, car les questions discutées sont trop nombreuses. Nous n'avons pas d'ailleurs d'observations ou de réserves importantes à présenter. L'auteur est trop bien au courant des questions pour qu'on puisse le prendre en défaut. Il a bien mis en valeur tout ce qu'on pouvait dire sur la question johannique.

E. J.

Casus conscientiæ ad usum confessariorum compositi et soluti ab A. LEHMKUHL, S. J. — Éditio 3ª. — Deux vol. grand in-8° de pp. XVI-572 et 592. — Fribourg-en-Brisgau. Herder, 1907. — *Prix :* 16 fr.

Nous avons rendu compte, quand ils ont paru pour la première fois, en 1902, des *Casus conscientiæ* du P. Lehmkuhl, et fait ressortir tout le mérite de cet ouvrage considérable, œuvre d'un théologien éminent. L'accueil que le public ecclésiastique a fait à ce livre a justifié notre appréciation. La troisième édition, que nous annonçons aujourd'hui, a été retouchée en quelques endroits, soit pour l'éclaircissement de la pensée, soit pour mettre les solutions en harmonie avec les récentes décisions des congrégations romaines. Quelques cas nouveaux ont été aussi ajoutés. Autant d'améliorations apportées à un travail déjà excellent.

J. T.

Le catéchisme romain. Explication nouvelle par Georges BAREILLE docteur en théologie et en droit canon. T. II. *Le symbole.* — In-12, pp. 714. — Montréjeau, Soubiron, 1907.

Cette explication du symbole se distingue par la solidité de la doctrine, la richesse des informations, la sûreté en même temps que l'originalité de la méthode. L'auteur prend tour à tour chacun des articles du recueil sacré, en fait l'histoire, et nous offre le développement du dogme à travers les siècles. La lumière ne jaillit pas pleine et entière sans la manifestation de la vérité, et il faut admettre un développement progressif de la révélation divine. L'Ancien Testament est très sobre de renseignements sur le Saint-Esprit. Le Nouveau Testament est plus explicite. La divinité du Saint-Esprit, si elle n'est pas mentionnée d'une manière expresse, peut se conclure avec évidence, par les attributs que l'auteur inspiré lui prête,

et le rôle qu'il lui attribue. Dans les premiers siècles de l'Église, la bataille s'engage surtout autour des dogmes de la création, du monothéisme, de la divinité du Verbe fait cher, de la rédemption. Ce n'est guère qu'au IVe siècle que l'attention des Pères se porta sur les questions relatives à la personne du Saint-Esprit. Le grand mérite de l'ouvage de M. Bareille est de nous retracer en abrégé et d'une façon fort claire ce développement des vérités dogmatiques.

Ph. GONNET.

Memoriale vitæ sacerdotalis, auctore Cl. ARVISENET. — *De sacrificio missæ*, auctore cardinali BONA. — Petit in-12 de pp. 425. — Fribourg-en-Brisgau. Herder, 1906.

Les prêtres trouveront dans ce petit volume deux opuscules, excellents entre beaucoup, que la librairie Herder a été très heureusement inspirée de remettre au jour. L'un, le *Memoriale*, parut en 1794, et fut composé pendant son exil par un prêtre français victime de la Révolution. Ce recueil de 89 méditations sacerdotales n'a rien perdu de son actualité, il s'en faut. *O si scirem loqui !* dit l'auteur dans sa préface. Or nul n'a su mieux que ce prêtre, parler à l'âme du prêtre des temps modernes. — Le second opuscule est le traité bien connu du cardinal Bona, *De sacrificio missæ*. Mais pour connu qu'il soit, il se fait rare en librairie. — La réédition était des plus opportunes.

Ces deux traités feront bonne figure dans la collection dite *bibliotheca ascetica mystica* que la librairie Herder nous rend le service de publier sur la demande du cardinal archevêque de Cologne et avec le concours du P. Lekmkuhl.

S. J.

Questions d'enseignement supérieur ecclésiastique, par P. BATIFFOL, recteur de l'Institut catholique de Toulouse. — Un vol. in-12, de pp. 354. — Paris, Gabalda, 1907. — *Prix :* 3 fr. 50.

Sous ce titre, Mgr Batiffol a réuni en volume un certain nombre de discours et d'articles ayant tous en effet pour objet — sauf le dernier — l'enseignement supérieur ecclésiastique. Presque tous avaient déjà paru dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* de Toulouse, où on a pu les lire. Souhaitons que, sous leur nouvelle forme, ils atteignent un grand nombre de lecteurs nouveaux. Le point que l'auteur met constamment en relief dans ces manifestes



écrits ou parlés, c'est l'importance capitale de posséder, et par conséquent de créer et d'entretenir un enseignement théologique — c'est-à-dire ecclésiasitique non seulement par ceux qui le donnent, mais par l'objet qu'il traite — vraiment supérieur. Mgr Batiffol — encore que docteur ès lettres — s'est toute sa vie occupé spécialement d'histoire et de philosophie religieuses, et il a très bien vu — et qui donc peut ne pas le voir? — que tout le débat entre la libre-pensée et nous est un débat religieux et théologique ; qu'en matière religieuse sous toutes ses formes, il est essentiel que nous nous montrions plus forts que nos rivaux laïcs ; et qu'après tout il nous servirait de peu de conserver la liberté de l'enseignement, si nous étions battus sur notre propre terrain, qui est le terrain surnaturel et théologique. Cette idée fondamentale, bien qu'elle ne soit pas toujours explicitée, reste le *leit-motiv* de tout ce que contient ce volume. Et à cet égard on peut dire que la méditation des articles même les plus anciens, comme de ceux sur Mgr Duilhé de Saint-Projet et sur Jacques Thomas, sera infiniment utile à nombre de personnes, trop enclines à ne voir dans la situation actuelle qu'un effet des passions politiques, et non — ce qu'elle est en réalité — la conséquence de dissentiments profonds qui portent sur la conception même de la vie.

J. TIXERONT.

Une page d'histoire sur les associations cultuelles, par M. l'abbé G. ANDRÉ, supérieur du Séminaire universitaire de Lyon. — In-16, pp. 124. — Paris, Lethielleux. — *Prix :* 0 fr. 60.

Dans cette brochure, M. l'abbé André nous retrace l'histoire des associations cultuelles en Amérique. Dans un premier chapitre, il nous fait assister à leur origine. Il s'agit en Amérique comme en France d'associations établies selon les lois existantes du pays, pour subvenir aux frais du service divin et à la subsistance du clergé. Mais là s'arrête la similitude. En Amérique, ces associations appelées « Trustees » jouissaient d'une liberté complète. Elles pouvaient devenir personne civile, capable de posséder, d'acquérir et d'administrer les ressources nécessaires au culte d'après les statuts, la discipline et les exigences de leur religion. L'État n'intervenait que pour les protéger, et s'abstenait de toute immixtion dans les questions religieuses, il favorisait même leur développement. L'élément laïque prit une prépondérance excessive dans ces corporations. L'action des prêtres et des évêques fut paralysée et violemment

contrariée. Des scandales se produisirent, des schismes éclatèrent. Il ne fallut rien moins que les efforts héroïques des évêques, l'intervention de Rome, les règlements disciplinaires de huit conciles, pour réfréner l'audace des Trusteistes, et assurer la pleine indépendance du clergé. C'est l'histoire de ces luttes gigantesques et de la victoire finale que nous retrace M. André dans cette intéressante brochure. Elle nous montre comment les Américains ont su conquérir la liberté religieuse et assurer le triomphe définitif. Elle nous met devant les yeux un magnifique exemple à suivre, et peut nous consoler dans les douloureuses épreuves que nous traversons.

Ph. GONNET.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Psychologie du Libre arbitre, par SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie Française. — In-16 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. — Paris, Alcan, 1907. — *Prix :* 2 fr. 50.

M. Sully-Prudhomme est philosophe presque autant que poète. Il ne craint pas d'aborder les problèmes particuliers et de s'astreindre à une méthode, c'est-à-dire de faire cet effort, sans lequel il n'y a pas proprement de philosophie, et qui consiste à concevoir un système dont toutes les parties s'enchaînent et se commandent. C'est pourquoi l'examen de la croyance au libre arbitre l'a conduit à une théorie de l'origine des idées et de la valeur de la connaissance dont voici les conclusions : « L'idée d'une chose implique les caractères propres à cette chose » ; « il n'y a rien en elle qui ne participe de quelque réalité interne ou externe, soit intégralement et exactement, soit en partie et d'une manière approximative au moyen de l'abstraction et de l'imagination créatrice », p. 83. D'où cette conséquence, à l'égard du problème de la liberté : « il résulte de l'analyse de l'idée que l'idée du libre arbitre implique... le caractère qui le définit ».

Ce n'est pas le lieu de faire la critique de cette Critique. Notons seulement que, malgré ces conclusions, singulièrement voisines d'une doctrine dogmatique et réaliste, l'auteur paraît s'être mépris sur la vraie nature de la métaphysique : ce qui l'a conduit à professer un agnosticisme quelque peu contradictoire avec l'ensemble de sa pensée, telle qu'elle nous est connue par cet essai.

Mais ce n'est là que la moitié de l'ouvrage. Le volume contient aussi un « *Vocabulaire logiquemenl ordonné des idées les plus générales et des idées les plus abstraites* », précédé d'un aperçu sur la définition.

Il serait grandement à désirer que l'on pût constituer d'une manière, non pas définitive, mais provisoirement stable le vocabulaire philosophique. Mais que de difficultés, sans parler de la mode ! Un vocabulaire logique de philosophie peut-il être autre chose que le vocabulaire « d'une » philosophie? Et que serait un vocabulaire philosophique qui ne serait pas « logique »? — Le vocabulaire de M. Sully-Prudhomme est logique, et il nous fait connaître les grandes lignes de sa philosophie. On la trouve particulièrement aux mots « substratum », « substance », « métaphysique ». C'est un spinozisme rajeuni par un effort très personnel et très sincère.

Il est juste de dire de ce petit livre qu'il est un ouvrage considérable. C'est par des efforts pareils et aussi pénétrés d'un profond désir de clarté, — sans rien négliger de la complexité des problèmes, — que l'unité d'esprit, si elle n'est pas une chimère, pourrait se former de nouveau, au moins dans quelque mesure.

S. Pouloux.

Le mensonge de l'art, par Fr. Paulhan. — In-8°, de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. — Paris, Alcan, 1907. — *Prix :* 5 francs.

Trois « fonctions collectives », pense M. Paulhan, aident l'homme à vivre sa vie en le trompant : l'art, la science et la religion. C'est l'illusion créée par l'art qui fait l'objet de ce volume.

« Le caractère le plus important de l'art, c'est, il me semble, de créer une réalité illusoire et superficielle, destinée à déguiser, à remplacer provisoirement, et, même, en certains cas, à remplacer pour toujours la vraie réalité, c'est de nous faire vivre dans un univers qui n'existe pas, ou qui n'existe guère, mais qui correspond à nos désirs. L'art consiste essentiellement à remplacer un monde réel qui nous froisse, qui ne nous satisfait pas, par un autre monde, moins vrai, mais plus satisfaisant. » (Introduction).

Il est essentiel que la création artistique reste idéale. L'œuvre d'art, si elle se réalisait, c'est-à-dire, si elle se rapprochait de la vie au point d'être une chose de la nature, se nierait elle-même et perdrait sa valeur sociale.

Outre cette idée générale, — ce qui différencie l'art de la science

et de la religion, — les différentes formes de l'art, — ses rapports avec l'émotion esthétique, avec l'utile, avec le jeu, avec le bien et avec le vrai, — tels sont les principaux objets de cet ouvrage extrêmement complexe et original dans sa forme.

S. P.

La Morale est-elle une science ? par J.-A. CHOLLET. — In-12 de 62 pp. — Paris, Bloud, 1907. — *Prix :* 0 fr. 60.

C'est là une question spéculative, en apparence, mais d'une portée pratique qui n'échappe pas à la réflexion. Cette brochure fait bien connaître : 1° la réponse de la philosophie traditionnelle ; 2° les critiques et les essais de « morale scientifique » de MM. Lévy-Bruhl, dans la *Morale et la science des mœurs*, Albert Bayet, dans la *Morale scientifique*, et M. Durkheim, dans divers écrits.

Questions esthétiques et religieuses, par Paul STAPFER, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Bordeaux. — In-8°, de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. — Paris, Alcan, 1906. — *Prix :* 3 fr. 75.

M. P. Stapfer a réuni dans ce volume trois articles absolument distincts, mais d'ailleurs intéressants tous trois à des titres divers. Les « questions esthétiques » sont représentées par la vieille question de « l'art pour l'art » : un historique, de la critique et une conclusion où l'on concilie la souveraineté de l'art et les droits de la morale. Deux questions religieuses : « un philosophe religieux du dix-neuvième siècle, Pierre Leroux, » — et « la crise des croyances chrétiennes. »

Peut-être le plus grand intérêt de l'ouvrage est-il dans ce dernier article. Son objet principal est la crise au sein du protestantisme libéral. — Il y a un catholicisme libéral aussi ; et il y a une crise de la foi. Cette étude servira, d'une manière indirecte mais réelle, à éclairer certaines tendances dont il est beaucoup parlé chez nous. Il y a des différences radicales entre les deux mouvements ; mais que de formules communes ! Or, s'il est souvent injuste de les interpréter dans le même sens, parce qu'elles n'ont guère de commun que les mots, n'est-il pas dangereux de s'exposer à de telles interprétations et de multiplier les équivoques ?...

Que M. Stapfer parle toujours avec une compétence parfaite et un

sens suffisant des nuances, on n'en jurerait pas. Il a des hymnes à l'esprit scientifique et, tout à côté, des affirmations candidement simplistes, en matière de philosophie, de religion ou d'histoire (v. p. 192). « Voltaire [lui] suffit », p. 203. Il y paraît. Le bon sens et les paradoxes les plus surprenants voisinent à toutes les pages... Mais Renan lui aussi n'a-t-il pas passé par là ?...

S. P.

Spinoza, par Léon BRUNSCHVICG, docteur ès lettres, — Deuxième édition, revue et augmentée. — In-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. — Paris, Alcan, 1906. — ***Prix :*** 3 fr. 75.

Ce volume du savant éditeur de Pascal présente dans un ordre méthodique, l'exposé complet de la philosophie de Spinoza : le point de départ, qui est la liberté de l'esprit, à l'égard des biens périssables, à l'égard de la société, à l'égard de la religion même ; — la méthode qui consiste à analyser le contenu de l'esprit, « à raisonner sur le raisonnement, à comprendre l'intellection », p. 35, puisque la vérité et l'intelligence sont identiques ; — Enfin, la doctrine elle-même : Dieu, substance nécessaire, infinie, unique, l'Être en qui l'esprit serait à la fois l'essence et l'existence ; — l'homme, second terme du problème pratique qui domine toute philosophie, participation de Dieu, avec lui dans « un rapport d'identité », p. 105, de telle sorte que l'ordre moral n'existe pas, mais se confond avec l'ordre métaphysique ; — la reconstitution d'une science morale, qui n'est autre que la science de l'homme considéré du point de vue de l'expérience et non plus « du point de vue de Dieu », en lui-même, dans ses rapports avec les autres parties, dans son rapport avec le tout dont il est partie.

L'intérêt historique de cette étude, qui paraît « objective », n'échappera à personne. Le panthéisme, sous sa forme spinoziste, n'est professé intégralement nulle part. Mais il en reste des traces profondes chez bon nombre de philosophes. — C'est pourquoi l'on aurait désiré qu'à l'exposé fût jointe une critique.

S. P.

Leibniz, par le baron CARRA DE VAUX. — In-12 de 64 pp. — Paris, Bloud, 1907. — ***Prix :*** 0 fr. 60.

Quelques notes biographiques, une première partie *scientifique*, une deuxième partie *philosophique*, une troisième partie *politique*

et religieuse, une note biographique très érudite, voilà le contenu de cet opuscule qui forme ainsi une introduction très complète à l'étude de Leibniz. Peut-être la doctrine philosophique est-elle un peu sacrifiée aux dépens des travaux scientifiques. Mais peut-être aussi avait-on trop oublié que Leibniz fut surtout un savant.

Théodore Jouffroy, par Michel SALOMON. — In-12 de 64 pp. — Paris, Bloud, 1907. — *Prix :* 0 fr. 60.

Après avoir esquissé délicatement le portrait de Jouffroy, l'auteur expose successivement sa psychologie, sa morale et son esthétique. Il insiste, et avec raison, sur sa psychologie, dont il marque les rapports avec la physiologie et la sociologie, avec la métaphysique aussi. Il le montre partout aux prises avec le problème de la destinée, tourment et noblesse de sa vie, comme d'ailleurs de toute vie.

La famille et l'État dans l'éducation, par A.-D. SERTILLANGES, professeur de philosophie morale à l'Institut catholique de Paris. — In-12, de pp. 240. — Paris, Lecoffre-Gabalda, 1907. — *Prix :* 3 fr. 50.

Il est des questions qu'il semble oiseux de se poser. A quoi bon entre gens sensés, se demander qui doit élever l'enfant? Démontre-t-on l'évidence? Et voilà cependant ce qui fait l'objet des cinq conférences recueillies dans ce volume. Oiseuses, de telles questions devraient l'être en effet. Mais les esprits se trouvent actuellement dans un tel désarroi, qu'il n'est plus facile de s'entendre même sur les grandes notions fondamentales. On doit faire réflexion et remonter très haut pour se reconnaître au milieu de cette confusion d'idées.

Il faut donc savoir gré à M. Sertillanges d'avoir examiné en philosophe qu'il est et en se laissant uniquement diriger par l'esprit de vérité, le problème si débattu de l'éducation nationale. Il se demande dans ces cinq conférences : 1° ce qu'est l'enfant à l'égard de la famille ; 2° ce qu'il est à l'égard de l'État ; 3° quels partages de fait existent entre la famille et l'État dans l'œuvre éducatrice ; 4° ce qu'il faut penser de la gratuité, de la laïcité et de l'obligation au point de vue de la famille et de l'État, et enfin 5°, suprême question à laquelle tendaient en réalité toutes les autres, les droits que peuvent avoir les éducateurs à la formation religieuse et morale de l'enfant et la source de ce droit.

Le savant conférencier établit que le droit de la famille à l'endroit de l'enfant est le *premier*, comme se tenant le plus proche de la nature et que si le rôle de l'État doit être de protéger, de contrôler et, à certains égards, de promouvoir l'éducation publique, il faut d'abord et avant tout que l'État fasse en sorte que l'on puisse se passer de ses services. Hors de là, toute ingérence de sa part est oppressive et tend au monopole.

Puissent ces pages être méditées par ceux d'entre les libéraux et les catholiques — et ceux-là sont légion — qui estiment que certaines concessions aux idées du jour sont de bon ton et témoignent d'un esprit large, alors que de fait elles sont suggérées par l'esprit de secte le plus étroit.

O. J.

Maîtres et parents, par PAUL CROUZET. — In-12, de pp. 302. — Paris, Colin, 1907. — *Prix :* 3 fr. 50.

Ceci est un livre de bonne foi. L'enquête entreprise par l'auteur part d'un fait : l'insuffisance reconnue aussi bien dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire, de la coopération actuelle entre maîtres et parents. Sans parler de l'école primaire « trop souvent, dit M. Crouzet, le lycée reste un couvent moins encore par ses grilles de fer que par ses grilles morales. Et l'ignorance de la famille par le lycée n'a d'égale que l'indifférence, froide ou hautaine, de certains parents pour les maîtres de leurs fils ».

Pour établir la coopération désirable, M. Crouzet ne se dissimule les difficultés ni du côté de l'Université, ni du côté des familles. Il les analyse avec impartialité et pénétration. Il ne prétend pas non plus en avoir raison par des mesures d'une application générale et d'un effet magique. Mais ses recherches, ses constatations et ses réflexions sont très suggestives, et si les remèdes qu'il indique ne sont pas une panacée, ils sont du moins à la portée de tous. Il n'est que de s'en servir. Mais, pour cela, que de bonnes volontés à mettre en branle ! Quelles ardeurs à refaire !

P.

La mentalité laïque et l'École, par L. LESCŒUR, avec une préface de M. KELLER. — Un vol. in-12 de pp. XIV-264. — Paris, Téqui, 1906. — *Prix :* 3 fr. 50.

Dans cette étude, le P. Lescœur examine ce que les instigateurs de la pensée laïque pensent et enseignent dans les écoles, surtout

dans les écoles primaires supérieures, sur Dieu, sur l'origine de l'homme, sur l'âme, sur la morale, sur la patrie. Il consulte à cet effet les revues pédagogiques, les manuels et les journaux dirigés par les Chavilon, les Fournières, les Téry et inspirés par ces prophètes de la cité future qui s'appellent les Buisson, les Payot, les Séailles, les Jaurès, et voici les réponses qu'il trouve. Dieu est un vieux mot représentant une entité chimérique ; l'âme, une fonction plus élevée du corps ; la morale, un ensemble d'obligations conventionnelles imaginées assez tard par les hommes au sortir de l'animalité primitive ; la patrie, une négation de la grande loi de la solidarité universelle ; la vie présente, notre tout...

Toutes ces réponses sont tirées de pièces authentiques mises sous les yeux du lecteur, signées par les promoteurs de la mentalité laïque. Pas n'est besoin d'être grand clerc pour deviner où nous conduira, s'il se généralise, comme on y tend par le monopole, l'enseignement de ces sinistres folies. L'aboutissant fatal sera un régime voisin de celui que nos armées sont allées détruire au doux pays du *doux* Béhanzin. Il était bon de le rappeler aux pères de famille de France.

Annuaire de la jeunesse pour 1907, par H. VUIBERT. — In-12 de pp. 1127 — Paris, Vuibert et Nony, éditeurs, 1907. — *Prix :* 3 fr. 50.

La librairie Vuibert et Nony fait œuvre des plus utiles pour la jeunesse des écoles et pour ses maîtres en publiant chaque année, depuis 1890, ce répertoire aussi rempli de choses que clairement ordonné. On y trouve tous les renseignements désirables sur les diverses institutions tant libres que laïques des trois degrés d'enseignement et sur toutes les écoles spéciales, c'est-à-dire celles où l'on entre au sortir du collège ou de l'école primaire et qui ressortissent à la guerre, à la marine, aux colonies, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, à l'instruction publique et aux beaux-arts, aux travaux publics, etc. Il est d'ailleurs tenu à jour avec soin un scrupuleux. Chaque édition s'enrichit de documents nouveaux ; c'est ainsi qu'on trouve dans celle-ci, en appendice, le texte de la loi militaire de 1905 conplété par les décrets ministériels qui en concernent l'application. Si l'on se rapporte à l'annuaire de 1897, on constate qu'en dix ans ce livre s'est augmenté de plus de cent cinquante pages et combien serrées ! 971 pages en 1897, 1127 pages en 1907. Nulle bibliothèque scolaire ne saurait se passer d'une indicateur aussi sûrement informé.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Luttes pour la liberté de l'Église catholique anx États-Unis, par M. G. ANDRÉ, supérieur du Séminaire universitaire de Lyon. — In-16, pp. 112. — Paris, Lethielleux.

Voici une petite brochure fort intéressante et fort opportune. M. l'abbé André, dans des pages agréables à lire, nous retrace l'histoire du catholicisme aux États-Unis. Un premier chapitre, nous expose d'abord les rudes labeurs des missionnaires qui implantèrent la foi dans cette immense contrée. Ce furent des héros, et par leurs vertus ils rappelèrent les exemples qui autrefois conquirent le monde païen à la foi. Ils luttèrent vaillamment pour la liberté de l'Église. La liberté, dit l'auteur, ces pieux soldats la portaient en droit dans leurs âmes; en fait, ils durent mourir à sa recherche.

L'Église d'Amérique a passé par des alternatives de succès et de revers. La liberté fut conquise au prix des épreuves les plus laborieuses. Puis survinrent des persécutions redoutables. Il y eut même une période d'éclipse où faillit sombrer la liberté religieuse. Mais les catholiques furent admirables d'énergie et de constance. Ces vicissitudes, M. André les expose avec beaucoup de clarté et de méthode dans les chapitre III-VII, les premières épreuves dans l'usage de la liberté. L'intérêt est d'autant plus vif pour nous catholiques de France que nous y trouvons une analogie assez marquée avec la crise redoutable que nous traversons. M. André fait ressortir ces ressemblances, mais il y trouve en même temps des motifs d'espérer un avenir meilleur. Il salue cet avenir avec l'accent d'un patriotisme qui honore son cœur de prêtre. Pour nous résumer, disons que cette brochure est bien composée, bien écrite, et très propre à nous éclairer sur la tactique à suivre pour combattre nos ennemis.

Ph. GONNET.

Journal de L'Estoile, par Armand BRETTE, extraits publiés avec une notice bibliographique et précédés d'une Introduction par Edme CHAMPION. — Un vol. in-18° de XXXVII-359 pp. — Paris, Colin, 1906. — *Prix :* 4 fr.

M. Armand Brette a déjà publié avec la collaboration de M. Edme Champion, deux ouvrages du plus vif intérêt pour qui veut péné-

trer un peu profondément dans l'histoire de la société française d'autrefois. La correspondance du célèbre médecin Gui Patin est pleine, en effet, de renseignements précieux sur l'état de la France vers le milieu du grand siècle ; on peut en dire autant du *Journal* du marquis d'Argenson, pour ce qui concerne le milieu du XVIII[e] siècle.

L'ouvrage qui paraît cette année, est composé d'extraits du *Journal* de Pierre de l'Estoile. Il est conçu sur le même plan que les deux précédents. M. Armand Brette a choisi lui-même, dans ce volumineux *Journal*, les passages les plus caractéristiques, et il a pris soin de rédiger une double notice, biographique et bibliographique.

L'introduction est due à M. Edme Champion ; elle semble avoir pour but d'indiquer la signification exacte et la valeur historique du *Journal* de l'Estoile. En réalité cette Introduction n'est qu'un plaidoyer déguisé, comme nous allons essayer de le montrer.

M. Champion décrit d'abord l'état de la France à la fin du XVI[e] siècle. Le tableau qu'il fait est singulièrement sombre. La première moitié du siècle « qui, de loin nous éblouit et nous attire, dit-il, n'avait pas été exempte de dangers et de souffrances ». Et la seconde moitié, ajoute-t-il, plus loin, « fut épouvantable ». La France courait donc de très grands dangers, elle avait besoin d'être sauvée sans tarder, elle le fut, en effet, dit M. Champion, « à force de bon sens ». Elle fut sauvée selon lui, grâce à ces hommes du tiers-parti qui se groupaient autour de Michel de l'Hospital. Or, l'Estoile appartenait à ce parti ; voilà comment nous revenons enfin à notre auteur.

Pierre de l'Estoile était catholique. M. Champion est bien forcé d'en convenir ; mais son catholicisme n'avait pas l'intransigeance de celui des ligueurs ; M. Champion l'en félicite et saisit l'occasion pour dire tout le mal qu'il pense de la Ligue. Un des paragraphes de son Introduction est intitulé *La Ligue et la Révolution française*, il s'efforce d'y prouver que si les philosophes ont eu quelque influence sur la Révolution française, le rôle des prêtres catholiques a été encore beaucoup plus odieux dans les violences auxquelles se sont parfois livrés les ligueurs. M. Champion va même jusqu'à déclarer que si la Harpe et Taine avaient lu le *Journal* de l'Estoile, ils auraient remarqué que les fureurs qu'ils appellent jacobines, avaient été précédées de fureurs au moins égales en violence, bien supérieures en durée, et attisées par les prêtres avec une autorité autrement grande que celle des philosophes. » Les lecteurs avertis

et impartiaux ne seront pas dupes de semblables affirmations. Ils ne prendront pas au sérieux une Introduction où il est parlé des « divagations » de Taine, où Bossuet est accusé de « grossière ignorance » ou de jouer une « comédie impudente ».

L'Introduction de M. Champion, nous n'hésitons pas à le reconnaître, est intéressante par certains côtés, mais elle est malheureusement très audacieuse ; c'est ce que nous avons le devoir de signaler à nos lecteurs.

D. C.

Figures de martyrs, par Henri CHÉROT, S. J. Deuxième édition revue et augmentée par Eugène GRISELLE, docteur ès lettres. — Un vol. gr. in-8° de pp. XII-310. — Paris, Beauchesne, 1907. — *Prix :* 4 fr.

Dans ce volume M. E. Griselle a réuni, sous un titre commun, une série d'études du P. Chérot relatives surtout aux martyrs de la Révolution française. Le plus gros morceau (p. 1-121) est formé par une réédition de l'histoire des seize carmélites de Compiègne exécutées le 29 messidor (17 juillet) 1794, et déclarées, il y a quelques mois, bienheureuses par Pie X. M. Griselle a pu compléter sur certains points le texte du P. Chérot, et y a joint un fac-similé d'une requête et de la signature des seize martyrs. — La seconde partie (pp. 123-176), comprend le résumé de plusieurs travaux récemment parus sur quelques prêtres et religieux, victimes également de la fureur révolutionnaire, l'abbé Pinot, l'abbé Bottex, la sœur Marguerite Rutan, les trente-deux religieuses d'Orange, M. de Villette, le P. Morel de Posat, l'abbé Volondat, les filles de la Charité d'Arras. — Enfin un troisième récit (pp. 177-203), nous parle de la mort de trois bienheureux martyrs de Hongrie au commencement du XVII[e] siècle. — Suit une centaine de pages de pièces justificatives se rapportant surtout aux martyrs de Compiègne. Ce n'est donc pas un simple livre d'édification qui nous est donné ici : c'est une œuvre scientifique, où le dossier assemblé et consulté par l'historien est mis sous les yeux du lecteur, et lui permet de vérifier lui-même toute toutes les assertions de l'auteur.

Cet ouvrage est à lire et à faire lire. Dans un temps de persécution comme celui où nous sommes, où les hommes qui nous gouvernent font profession de ne rien rejeter de la Révolution et de l'accepter en bloc, il est utile que l'on sache exactement quelles turpitudes et quelles monstruosités ils approuvent, et, par conséquent, ils

sont prêts à renouveler. La peine de mort, nous dit-on, va être supprimée ; mais croyons bien qu'elle ne le sera que pour les malfaiteurs. Aux autres il sera toujours opportun de la regarder comme une possibilité qui les menace : il leur sera toujours bon de contempler les les exemples d'héroïsme que leur présentent les *Figures de Martyrs.*

J. T.

Gobineau, par A. DUFRÉCHOU. — In-12 de 64 pp. — Paris, Bloud, 1907. — *Prix :* 0 fr. 60.

Nous avons eu un Nietzsche, en France, et nous n'en avons rien su ! On commence à le découvrir, et le voilà à la mode dans quelques revues et quelques journaux. Le comte de Gobineau, diplomate, littérateur, sculpteur même, mais surtout sociologue, auteur d'un *Essai sur l'inégalité des races humaines* (Paris, 1853-1855), et d'une *Histoire des Perses* (1869), est mort en 1882. M. Dufréchou fait connaître l'homme et la doctrine dans une étude attachante.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

LA BRUYÈRE : « *le chapitre des Esprits forts* », par J. CALVET, agrégé de l'Université, professeur à l'Université catholique de Toulouse. — In-16, de pp. 62. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

La Bruyère termine son livre par un chapitre sur les Esprits forts. Ce chapitre est fort curieux et fort intéressant. Mais quel en est le caractère et quel a été le but du grand écrivain en le livrant au public, et en le plaçant à la fin de son œuvre pour en être le couronnement? A-t-il voulu faire une apologie de la religion? Ou bien a-t-il cédé à son penchant pour la satire et ouvert à son génie pour l'observation une carrière nouvelle? Déjà, dans certaines classes de la société, l'incrédulité commençait à être de mode, elle s'acclimatait surtout, dans quelques salons élégants. Le type du libertin et de l'esprit fort pouvait tenter un esprit fin et pénétrant comme l'était La Bruyère. La question est au moins douteuse. Nous nous rallions entièrement au jugement de M. Calvet. « Le chapitre des Esprits forts de la Bruyère est d'inspiration nettement chrétienne. Il n'est pas un fragment d'apologie de la religion... Cependant il répond aux préoccupations religieuses... Nous pouvons le relire aujourd'hui et y trouver beaucoup de raisonnements qui ont plus qu'une

valeur historique (1) ». Cette petite brochure est très sérieuse. L'introduction est instructive, bien pensée. Les notes, qui accompagnent le texte accusent de l'érudition et du goût. Nous regretterions que l'auteur s'arrêtât en si bon chemin, et qu'il ne nous donnât point une édition complète des *Caractères* de la Bruyère.

Ph. GONNET.

Mes petits gars, histoires vécues, par un vicaire de campagne. — Un vol. in-16 de 142 pp. — Paris, Beauchesne et Cie, 1907. — *Prix* : 2 fr. 50.

Charmant petit volume dans lequel un vicaire d'un diocèse de l'Ouest raconte simplement ce qu'il a obtenu, en fait de pratiques chrétiennes et de vertus surnaturelles, de petits gars de dix à quatorze ans qu'il réunissait chez lui ou sous quelque hangar. A l'occasion, aperçus profonds sur l'âme et la psychologie des enfants. Livre excellent pour patronage, cercle, ou même comme livre de prix.

T.

Michel Smirlof, par Georges DU VALLON. — Un vol. in-12 de 254 pp. — Paris, Henri Gautier, 1906. — *Prix* : 2 fr.

Michel Smirlof est l'histoire d'une orpheline pauvre qu'une vieille parente a recueillie, moitié par charité, moitié par orgueil, de famille, et qui, en faisant simplement son devoir, finit par conquérir l'affection de sa protectrice. Elle inspire même un sentiment plus tendre à un neveu de celle-ci, jeune Russe, d'un noble caractère, dont la carrière a été injustement brisée et le mariage rompu par la trahison odieuse d'un ami ; et si la mort glorieuse de Michel Smirlof, qui a repris du service pendant la guerre russo-japonaise, termine douloureusement le roman ébauché entre lui et la jeune fille, ce n'est qu'une épreuve momentanée. Bientôt une affection plus sûre s'offre à l'orpheline et lui ouvre un avenir tout rempli par les joies de la famille et celles de l'apostolat chrétien. La lecture de ce petit volume est très attachante ; et les leçons qui se dégagent du récit ne peuvent que produire les meilleures impressions sur le lecteur.

(1) Page 16.

La Prière de Lucette, par Michel AUVRAY. — Un vol. in-12 de 252 p. — Paris, Henri Gautier, 1906. — *Prix* : 2 fr.

Ce petit volume fait revivre sous les yeux du lecteur, de la manière la plus délicate et la plus émouvante, les drames intimes et navrants qui sont l'inévitable conséquence du divorce. Elevée à l'île Bourbon par une vieille grand'mère, et déjà fiancée à un officier de bonne famille, Mireille Dionys voit tous ses projets d'avenir brisés par le nouveau mariage que, à son insu, son père a contracté. A son retour imprévu en France, après la mort subite de sa tutrice, elle se trouve dans la position la plus fausse et la plus douloureuse, froissée dans ses sentiments chrétiens, blessée par la froideur de sa belle-mère, partagée entre son affection pour sa mère auprès de laquelle elle cherche un refuge, et son amour pour son père qui ne se résigne pas à vivre loin d'elle. Lucette, l'enfant née du second mariage, devine sa peine, et a comme une conscience obscure de l'irrégularité de la situation religieuse de ses parents. De cette situation, elle souffre elle-même, et en faisant, au lit de mort, sa première communion, elle s'offre en sacrifice pour le salut de ceux qu'elle aime avec l'inquiète tendresse et la clairvoyance des malades, marqués pour une fin prématurée. Sa prière est exaucée. La mort de sa fille a ouvert au cœur de la seconde femme de M. Dionys une blessure qui ne se fermera pas. Elle meurt après un sincère retour à Dieu. Les parents de Mireille se réconcilient et elle-même retrouve son fiancé demeuré fidèle dans l'épreuve. Le récit, très rapide, est d'un intérêt qui ne se ralentit pas. Les peintures, d'une touche discrète, donnent bien l'impression de la réalité. Le personnage de Lucette, l'enfant victime, quoique tenant matériellement peu de place dans le livre, domine tous les autres par sa grandeur morale et par cette beauté achevée que la souffrance imméritée donne à l'innocence.

La fin du Rêve, par Danielle D'ARTHEZ. — Un vol. in-12 (La Bibliothèque de ma fille). — Paris, Henri Gautier, 1906. — *Prix* : 3 fr.

Chacun de nous porte en soi deux hommes. *La fin du Rêve* est l'histoire de la lutte entre les deux Gaston Le Vasseur : l'un qui tient de son père, artiste au noble caractère mais à la volonté faible, une certaine générosité, quelques élans sincères vers l'idéal ; l'autre, élevé par sa mère et surtout par son grand-père, magistrat dur,



aux ambitions déçues, dans le culte de la fortune et le désir d'arriver coûte que coûte. Comme il n'est que trop fréquent, la lutte finit mal, et l'arriviste tue en Gaston même l'honnête homme. Les péripéties du combat dans ce cœur de jeune Parisien sont retracées d'une manière très vivante; le dénouement bien préparé est d'une logique intime en quelque sorte fatale. L'auteur fait preuve dans l'analyse des sentiments et des caractères d'une véritable pénétration. Il pose nettement ses personnages qui se soutiennent jusqu'au bout.

Dans l'Engrenage, par Jeanne de COULOMB. — Un vol. in-12 (La Bibliothèque de ma fille). — Paris, Henri Gautier, 1906. — *Prix :* 3 fr.

Comment deux époux, d'ailleurs d'âme très haute, pour ne pas s'être assez inspirés des vues de la foi, ni assez pénétrés de l'idée chrétienne de leurs devoirs, peuvent s'engager dans une série interminable de malentendus, se méconnaître, se faire cruellement souffrir, et aboutir au divorce avec toutes ses odieuses conséquences, c'est ce que montre très bien l'auteur de *Dans l'Engrenage*. Titre parlant et vrai ! Car c'est bien un engrenage que cette succession d'incidents pénibles qui naissent les uns des autres. Il semble souvent qu'on va enfin s'échapper. Il faudrait si peu de chose pour ramener l'un vers l'autre ces deux cœurs qui se cherchent. Mais parce qu'ils se cherchent avec leur orgueil, leur égoïsme, leur amour-propre blessé ! ils ne se rencontrent et ne se reconnaissent que trop tard, dans la souffrance et dans la mort. On lira ce volume avec le plus grand intérêt ; le récit est bien conduit, et certaines scènes sont extrêmement émouvantes.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — ALMA (D'), *La controverse du quatrième Evangile.* In-8, 560 pp. Nourry, 5 fr. — ARCHELET (abbé), *Le gaspillage de la vie*, Lethielleux. In-12, 3 fr. 50. — DÉSERS (chan.), *Les morales d'aujourd'hui et la morale chrétienne.* Poussielgue. In-12, 2 fr. — DUPUIS (Ch.), *La crise religieuse.* Bloud. In-16, 1 fr. 50. — FABER, *Œuvres posthumes.* Lethielleux. 2 vol. In-12, 7 fr. — GIBERGUES (abbé de), *Par l'espérance.* Poussielgue. In-18, 3 fr. — GUIBERT (J.), *Le réveil du catholicisme en Angleterre au XIXe siècle.* Poussielgue. In-12, 3 fr. 50. — GUIBERT (abbé), *La piété.* Poussielgue. In-32, 1 fr. 50. — HAVARD (R.), *L'âme qui se donne.* Lethielleux. In-12, 3 fr. 50. — LA RIVE (Th. de), *25 ans de vie catholique.* Plon. In-16, 3 fr. 50. — MAYOR (B.), *The epistle of St Jude and the second epistle of St Peter.* In-8, 444 pp. Macmillan, 17 fr. 50. — PIAT (abbé), *De la croyance en Dieu.* Alcan. In-16, 3 fr. 50. — RENAULT (J.), *La pureté.* Lethielleux. In-12, 1 fr. — RIFAUX (Dr M.), *Les conditions du retour au catholicisme.* Plon. In-16, 3 fr. 50. — TERTULLIEN. *De præscriptione hæreticorum.* Picard. LXVIII-114 p. In-12, 2 fr. — TILLMANN (F.), *Der Menschensohn.* Freiburg, Herder. In-8, 5 fr. 60. — WEBER (S.), *Christliche Apologetik.* Freiburg, Herder. In-8, 6 fr. — WEISS (B.), *Die Quellen des Lukasevangeliums.* Stuttgart. Cotta. XII-226 p. In-8, 7 fr. 50. — X. *Formation morale et religieuse de la jeune fille.* Lethielleux. In-18, 1 fr. 50. — ZELLINGER (R.), *Die Dauer öffentlichen Wirksamkeit Jesu.* In-8, 107 pp. Münster, Aschendorff, 2 fr. 50.

Philosophie, Sciences et Beaux-Arts. — *L'Année scientifique.* 1906. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — BOCQUILLON (E.), *Pour la patrie.* Vuibert & Nony. 628 p. In-16, 4 fr. — BOUTMY (E.), *Etudes politiques.* Colin. In-8, 3 fr. 50. — DESCHANEL (P.), *A l'Institut.* Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50. — FLORNOY (E.), *La lutte par l'association.* Gabalda. VII-208 p. In-12, 2 fr. — GOYAU (G.), *Autour du catholicisme social.* III. Perrin. In-16, 3 fr. 50. — HÉRICOURT (Dr J.), *L'hygiène moderne.* Flammarion. In-18, 3 fr. 50. — LASSERRE (P.), *Les idées de Nietzsche sur la musique.* Mercure de France. In-18, 3 fr. 50. — ROBIDA (A.), *Les Escholiers du temps jadis.* Colin. In-8, 1 fr. 50. — ROGUENANT (A.), *Patrons et ouvriers.* Gabalda. In-12, 2 fr. — SEILLIÈRE (E.), *L'impérialisme démocratique.* Plon. In-8, 8 fr. — SPINOZA. *Ethique.* Colin. 420 p. In-8, 7 fr. 50. — TAUSIN (H.), *Dictionnaire des devises ecclésiastiques.* Lechevalier. XX-324 p. In-12, 6 fr.

Histoire et Géographie. — Bazin (R.), *Le duc de Nemours.* Emile-Paul. In-8, 5 fr. — Biaudet (H.), *Le Saint-Siège et la Suède.* I. (1570-6). Plon. In-8, 8 fr. – Deberre (En.), *La V. Marguerite du S. Sacrement.* Poussielgue. In-12, 3 fr. 50. — Du Bourg (Dom.), *Mgr Du Bourg.* Perrin. 475 p. In-8, 5 fr. — Grisar (H.), *Histoire de Rome et des papes au moyen âge.* Desclée. 2 vol. 466, 426 p. in-8, 25 fr. — Joly (chan.), *Le christianisme en Extrême-Orient.* Lethielleux. In-12, 3 fr. 50. — Lacombe (Ch. de), *Journal politique.* I. (1871-3). Picard. In-8, 8 fr. — Tardieu (A.), *La Conférence d'Algésiras.* Alcan. In-8, 10 fr. — T'Serclaes (Mgr de), *Léon XIII.* Desclée. 750 p. In-8, 10 fr.

Philologie et Belles-Lettres. — Buxy (B. de), *Monsieur le maître de Chatelmont.* H. Gauthier. In-18, 3 fr. — Lasserre (P.), *Le romantisme français.* Mercure de France. In-8, 7 fr. 50. — Lemaitre (J.), *Jean-Jacques Rousseau.* Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50. Le Queux (W.), *L'invasion de 1910.* Fischbacher. vii-328 p. In-16, 3 fr. 50. — Monlaur (M. R.), *Ils regarderont vers lui.* Plon. In-16, 3 fr. 50. — Moselly (E.), *Terres Lorraines.* Plon. In-16, 3 fr. 50. — Poizat (A.), *Electre.* Plon. In-8, 2 fr. — Reggio (A.), *L'Italie au début du XXe siècle.* Perrin. In-16, 3 fr. 50. — Souvestre (E.), *Causeries littéraires* (1800-1850). H. Paulin. xii-480 p. In-18, 3 fr. 50.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.



TABLE DES MATIÈRES

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.

CACAO D'AIGUEBELLE

en poudre soluble

SUPÉRIEUR • GARANTI PUR

L'excellent chocolat obtenu **instantanément** avec ce Cacao est (grâce au dosage de la matière butyreuse), **léger** *à l'estomac, très azoté,* par suite **très nutritif.** Son emploi, comme reconstituant, est recommandé par les médecins à toutes personnes, mais surtout aux *estomacs faibles*, aux convalescents, aux enfants.

La **simplicité** et la **rapidité** du mode d'emploi, rendent le **Cacao d'Aiguebelle** très avantageux pour déjeûners du matin, goûters, soirées, etc., et d'une grande utilité en voyage, à la campagne, à la chasse.

EN VENTE DANS LES BONNES ÉPICERIES

VIN BARNIER

TONIQUE-RECONSTITUANT, remède souverain contre l'Anémie, la Chlorose, la Neurasthénie, la Maigreur, la Phtisie, la Dyspepsie, la Gastralgie, les Fièvres intermittentes.

Dépôt dans les principales Pharmacies. — La bouteille : 4 fr. 50.

ÉLIXIR ZIDAL

NEURASTHÉNIE-ÉPUISEMENT

L'élixir Zidal est en vente au LABORATOIRE de PHARMACOLOGIE du Dr OMNÈS, 11, rue Gay-Lussac, PARIS

Le flacon : 4 fr. 50, 5 fr. franco; les 6 facons, 25 fr.

VIN DE SAINT-ÉMILION

80 fr. la barrique de 228 litres, logé *franco* de port et de régie, en gare du client. **Domaine des MOULINS, Jh BERNARD,** propriétaire à Vayres, près Saint-Emilion (Gironde).

FABRIQUE DE CHOCOLAT

Ancienne Maison VILARRASA

GAUCHEY

LYON. – 17, rue Saint-Dominique. – LYON.

Spécialité de Chocolats espagnol et russe — Spécialité de Chocolats pour dessert. — Chocolats pour déjeuners en croquettes et en tablettes.

Remise sur toutes les qualités, 250 grammes par achat de 3 kilos.

CACAO GARANTI PUR

Ancienne Maison BOFFARD

A. DELÉANS, succr, confiseur-glacier

LYON – 5, cours Morand – LYON

Desserts, Entremets, Glaces, Boîtes pour Mariages et Baptêmes. Fabrique de Chocolat, Thés, Cafés.



RHUM

des PLANTATIONS

St JAMES

Exiger la bouteille carrée, dont ci-contre le fac-similé.

Se méfier des contrefaçons.



EAU D'ARQUEBUSE

DE L'HERMITAG

des Frères Maristes de St-Genis-Lav

LIQUEUR VULNÉRAIRE, AROMATIQU
STIMULANTE & HYGIÉNIQUE

Souveraine contre les coups, blessures, brûlures, syncop coliques, douleurs rhumatismales et névralgiques.

GUYOT Fils, frères, 4, rue Emile-Zola, LYO



